HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

2

237



HISTOIRE DE L'ÉGLISE,

PAR BÉRAULT-BERCASTEL;

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE SA CONTINUATION DEPUIS 1720 JUSQU'A 1830,

PAR M. L'ABBÉ COMTE DE ROB

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

TOME SIXIÈME,

DEPUIS LA CONQUÊTE DE JÉRUSALEM PAR LES CROISÉS, EN 1099, JUSQU'A LA FIN DU SECOND CONCILE GÉNÉRAL DE LYON, EN 1274.



LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES.

LYON, Rue Mercière, 33. | PARIS, Rue Pot-de-Fer-St-Sulpice, 8.

1841

SOMMAIRES

EN FORME DE TABLE.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

100. Saint Bernard appelé au concile de Troyes 104. Il est chargé de rédiger la règle des templiers 105. Ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem *ibid.* Commencement des chevaliers teutoniques. Affaires du royaume de Jérusalem 107. Schisme d'Anaclet 108. Saint Hugues de Grenoble déclaré pour Innocent II 111. Saint Bernard choisi pour arbitre entre les deux papes 112. Sainte Geneviève des Ardents 114. Concile de Reims pour la confirmation du pape Innocent 115. Pairs de France 116. Travaux de saint Norbert 117. Le pape visite Clairvaux 118. Saint Norbert et saint Bernard en Italie 119. Mort de saint Norbert. Négociation de saint Bernard 121. Il retire du schisme le duc d'Aquitaine 124 *et suiv.* Ramire, prêtre et roi d'Aragon 127. Conversion de Ponce de Lavaze *ibid et suiv.* Obstination de Gérard d'Angoulême dans le schisme 130. Ecrits de saint Bernard 131. Conférence de Salerne 133. Ambassade d'Anselme d'Havelberg à Constantinople 134. L'abbé Rupert 135. Mort de l'empereur Lothaire. Sa piété 136. Derniers exemples de vertu de Louis le Gros 137. Fin du schisme d'Anaclet 139. Deuxième concile général de Latran. Arnaud de Bresse *Ibid.* Le pape prisonnier du roi de Sicile. Saint Malachie d'Irlande 142 *et suiv.* Pierre Abailard 143. Héloïse, religieuse 148. Lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon 149. Autres écrits de ce Père. Hugues de Saint-Victor, *ibid.* Troubles en France 150 *et suiv.* Refroidissement d'Innocent II pour saint Bernard 155. Succession de papes *ibid et suiv.* Lettres de saint Bernard sur l'élection d'Eugène III 156. Soumission des Arméniens au saint Siége. Le Prêtre-Jean 158 *et suiv.* Prise d'Edesse par les Turcs 159. Deuxième croisade. Le pape Eugène soumet Rome 160. Publication de la croisade 161. Prédications de saint Bernard en Allemagne. Ses miracles 162. Exploits des croisés en Espagne et dans le Nord 164. Surger, régent de France 165. Malheur des rois Conrad et Louis le Jeune en Orient 166. Le pape Eugène en France. Erreurs de Gilbert de la Poirée 169. Pierre de Bruis et autres sectaires *ibid.* Miracles de saint Bernard 170. Saint Hildegarde 172. Concile tenu à Reims par le pape Eugène 173. Eon de l'Etoile 174. Le pape à Clairvaux, puis au chapitre de Cîteaux. Chartre de charité 176. Saint Etienne d'Obasine. Saint Gilbert de Semprignan *ibid et suiv.* Le prince Henri se fait moine à Clairvaux 177. Il est élevé à l'épiscopat 178. Divorce de Louis le Jeune et d'Eléonore 179. Election de Frédéric-Barberousse pour l'empire. Eglises du Nord 180. Conversion de la Finlande 181. Martyre du roi Erix et de l'évêque Henri *ibid et suiv.* Traité de la Considération par saint Bernard 182. Apologie de la seconde croisade 183. Mort d'Eugène III 185. Mort de saint Bernard 186.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

SAINT Guillaume d'York 187. Henri, roi d'Angleterre, premier du nom et de la race des Plantagenets. Adrien IV succède au pape Anastase IV 188. Arnaud de Bresse, remis au pouvoir du pape 190. Couronnement de l'empereur Frédéric 191. Le roi de Sicile est reconnu par le pape. Congrégation de Malavale *ibid* 192. Sainte Elizabeth de Schenauge *ibid.* Mort de Pierre le Vénérable. Ses vertus et sa doctrine 193. Origine des différends de Frédéric II avec les papes 195. Assemblée de Roncaille 198. Université de Bologne. Décret de Gratien 200. Etat des sciences 203. Le livre des Sentences. Ancienneté du droit de régale 205. Commencement de la seconde croisade 206. Institution de l'ordre militaire de Calatrava 207. Brouilleries d'Adrien IV et de l'empereur Frédéric *ibid et suiv.* Conseils donnés au pape par Eberad de Bamberg 208. Schisme d'Octavien 210. Efforts de l'empereur pour

répandre le schisme 212. Reliques des trois rois 213. Saint Anthelme de Bellai. Saint Pierre de Tarentaise 214. Alexandre III en France. Bénéficier tenu présent, pour le service du roi 216. Conférence de Saint-Jean-de-Losne 217. Edification de Notre-Dame de Paris 218. Le pape tient un concile à Tours 219. Commencements de saint Thomas de Cantorbéri 221. Son épiscopat 222. Changement du roi à l'égard du saint archevêque 223. Saint Thomas fuit en France 227. Conduite religieuse de Louis le Jeune 230. Coutume d'Angleterre 231. Saint Thomas à Pontigny 234. Saint Gilbert de Semprignan 235. Diète de Wutzbourg 236. L'antipape Pascal III 237. Retour d'Alexandre III à Rome 238. Canonisation de Charlemagne *ibid.* Manuel-Comnène offre du secours au pape. Frédéric s'approche de Rome, qu'il est bientôt contraint d'abandonner 239. Saint Thomas institué légat pour l'Angleterre 241. Lettre du saint aux évêques de ce royaume 243. Il est obligé de quitter Pontygny 244. Générosité religieuse de Louis le Jeune. Traité de Montmirail 240. Louis le Jeune déclaré plus fortement que jamais pour saint Thomas 248. Saint Godric reclus 249. Réconciliation de saint Thomas avec le roi d'Angleterre 251. Il prédit sa mort prochaine 254. Son Martyre 256. Sa canonisation. Vengeance divine sur ses meurtriers et sur le roi d'Angleterre 259. Pénitence de Henri II 260. Conversion de la Poméranie 261. Lettre du pape au sultan d'Icone. Pierre de Blois 263. Pierre Comestor. Ouvrages rabbiniques *ibid et suiv.* Le pape écrit au Prêtre-Jean 266. Conférence de Théorien avec les catholiques d'Arménie 267. Lambert le Bègue institue les beguines de Flandres. Ordre militaire de Saint-Jacque 269. L'abbé de Strum sous le nom de Calixte III, succède à l'antipape Pascal. Frédéric est defait, et prend la résolution de se soumettre au saint Siége 270. Traité de Venise 272. L'antipape Lando. Troisième concile général de Latran 275. Saint Laurent de Dublin 276. Canons de Latran *ibid.*

LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

IMPERFECTIONS des études 280. Ressources du ciel pour la conservation de l'Eglise 282. Mort de l'empereur Manuel-Comnène 283. Fureur des Grecs contre les Latins 284. Révolte d'Andronic 285. Son châtiment 287. Etat du royaume de Jérusalem 288. Commencements de Saladin 289. Doctrine des nouveaux manichéens 290. Saint Galdin de Milan 291. Guerre des albigeois 292. Mort de Louis VII 293. Philippe-Auguste chasse les Juifs de son royaume 295. Patarins d'Arras 296. Constitution du pape pour la recherche des hérétiques 297. Pauvres de Lyon 298. Pierre Valdo 299. Affaires de Palestine 300. Conversion des Maronites 301. Brouilleries d'Urbain III avec l'empereur 303. Conversion des Livoniens 304. Victoire de Saladin 306. Martyre de Renaud de Châtillon 307. Prise de Jérusalem 308. Inhumanité et punition du comte de Tripoli 309. Grégoire VIII. Clément III 310. Les rois de France et d'Angleterre prennent la croix 311. Dîme saladine *ibid.* Richard, roi d'Angleterre. Juifs massacrés en Angleterre. Voyage de l'empereur en Orient 313, 314 *et suiv.* Sa mort 316. Départ des rois Philippe et Richard 317. L'abbé Joachim 318. Le roi Richard fait la conquête de l'île de Chypre. Prise d'Acre par les croisés 320. Confirmation des chevaliers teutoniques *ibid.* Retour de Philippe-Auguste. Couronnement de Célestin III 321. Couronnement de l'empereur Henri VI 322. Le Vieux de la Montagne 325. Le roi Richard emprisonné par le duc d'Autriche 326. Saint Hugues de Lincoln 327. Entrevue de saint Hugues et du roi Richard 330. Assassinat de l'évêque de Liége 331. Mort de Saladin 333.

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

LIVRE QUARANTIÈME.

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

DEPUIS LA CONQUÊTE DE JÉRUSALEM PAR LES CROISÉS EN 1099, JUSQU'AU PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN EN 1123.

Le nouveau royaume de Jérusalem, malgré tout son appareil, n'avoit de considérable que sa renommée et les qualités héroïques de son souverain. Après que les différents seigneurs eurent accompli leur vœu par la conquête des lieux saints, ils se retirèrent chacun dans leur patrie[1]. Godefroi demeura seul avec Tancrède. Leurs troupes réunies faisoient à peine trois cents chevaux et deux mille hommes de pied. Les villes soumises étoient en petit nombre, séparées les unes des autres par des places ennemies qui en rendoient la communication presque impraticable. Toute la campagne étoit occupée par les infidèles qui ruinoient les terres pour consumer les chrétiens de disette, au risque de s'affamer eux-mêmes. On n'étoit guère plus en sûreté dans des villes mal réparées, où de gros partis de Sarrasins venoient preque toutes les nuits porter les alarmes et souvent la mort[2].

Jérusalem ne fut prise que quatorze jours avant la mort d'Urbain II, qui par conséquent n'eut pas la consolation d'apprendre

[1] On place ordinairement à cette époque l'origine des armoiries inventées, dit-on, par les premiers croisés, pour se reconnoître sous les casques qui leur cachoient le visage. Mais il est prouvé qu'elles remontent jusqu'aux tournois institués en 934 par Henri I, roi de Germanie; (Mém. de l'Acad. des Belles-lettres, t. 18, par Foncemagne). Seulement l'usage n'en devint universel qu'au temps des croisades.

[2] Guill. Tyr. l. 9, c. 19.

la nouvelle d'une conquête qu'il avoit eue si fort à cœur. Elle étoit réservée à Pascal II, qui, un mois après cet événement, le treizième jour d'août, fut élu pour remplacer Urbain. Mais sa joie fut bientôt troublée par la mort du roi Godefroi, qui ne vécut pas sur le trône une année entière. A peine le nouveau pontife avoit envoyé Maurice, évêque de Porto, pour succéder au légat Daïmbert, devenu patriarche, que le nouveau roi mourut, le 18 de juillet de l'année 1100. Son frère Baudouin, comte d'Edesse, qui avoit la bravoure de Godefroi, mais non pas sa prudence, fut reconnu roi en sa place; et après quelques mois où Daïmbert conçut contre lui des préventions qui n'eurent point de suite, il fut couronné par ce patriarche dans la ville de Bethléem, le jour de Noël de la même année.

En Europe cependant, saint Anselme ayant appris à Lyon la promotion du pape Pascal, le pria par lettres de prendre en considération les maux de l'église d'Angleterre, qui l'affectoient beaucoup plus que les siens propres. Il lui représenta[1] qu'il ne souffroit une sorte de bannissement que pour ne vouloir point acquiescer aux volontés d'un prince qui érigeoit en droits royaux les renversements de la loi divine; que le roi Guillaume se tenoit offensé de la seule demande d'aller consulter le souverain pontife, qu'il n'empêchoit pas seulement les évêques de lui écrire et d'en recevoir des lettres, mais de reconnoître sans son ordre le pape en Angleterre; que depuis treize ans qu'il régnoit, il n'avoit pas permis d'y tenir de concile; qu'il donnoit les terres de l'église à ses vassaux, et qu'il détenoit lui-même tous les biens de celle de Cantorbéri, depuis qu'il l'avoit réduit à en sortir. Il prioit enfin le pape de ne point l'obliger à y retourner, à moins qu'il n'y pût observer la loi divine, et que le roi ne se mît en devoir de réparer les maux qu'il avoit faits.

Dieu parut vouloir, dès ce monde, faire lui-même justice de ce prince. Peu après ces plaintes du saint primat d'Angleterre, le second jour d'août de cette année 1100, Guillaume le Roux périt à la chasse, d'une manière si soudaine, qu'on

[1] L. 3, epist. 40.

n'en put tirer aucun témoignage de repentir[1]. Comme il poursuivoit un cerf qu'il avoit blessé, un chevalier nommé Tirrel, voulant achever l'animal, décocha une flèche qui atteignit le roi au cœur, et le fit tomber mort sur-le-champ. Son saint pasteur pleura amèrement, et protesta d'une manière à convaincre tout le monde, qu'il auroit mieux aimé périr lui-même que de voir mourir ainsi ce malheureux prince. Il reçut bientôt une députation de son église, qui le pressoit de revenir. À peine étoit-il en route, qu'une autre députation du nouveau roi Henri et des seigneurs du royaume vint accélérer son retour. Le roi lui promettoit de se gouverner par ses conseils, et lui faisoit excuse de ce qu'il s'étoit fait sacrer sans l'attendre. Les conjonctures où il se trouvoit s'expliquoient d'elles-mêmes. Le roi Guillaume ne laissoit point d'enfants, et comme Robert, comte de Normandie, son frère aîné, n'étoit pas encore arrivé de la croisade, Henri son cadet, qui avoit profité de son absence pour se faire élire roi, avoit craint de mettre quelque intervalle entre l'élection et le couronnement. Anselme proportionna sa diligence à l'empressement de tous les ordres du royaume, où il fut reçu avec les plus vives démonstrations d'allégresse. Le roi Henri se soutint contre tous les efforts de son frère, et régna plus de trente-cinq ans. Il eut lui-même dans la suite de vifs démêlés avec son saint archevêque; mais d'abord il parut vouloir essuyer les larmes de l'église d'Angleterre.

Celle de Rome fut enfin délivrée, vers le même temps, des troubles et des scandales qu'elle souffroit depuis vingt ans entiers par l'intrusion de l'antipape Guibert. Dès le pontificat de Pascal, les Romains, indignés tout à coup que ce tison de discorde eût tenu l'Eglise en feu durant trois pontificats consécutifs, pressèrent le pasteur légitime de les délivrer de ce fléau. Ils offrirent à cet effet leur sang avec leur fortune. D'un autre côté, les députés qui vinrent complimenter le nouveau pape de la part du comte Roger mirent à ses pieds cent vingt-cinq marcs d'or. Pascal, avec ce moyen, agit efficacement. Il eut bientôt chassé Guibert d'Albane; et tel fut le dénoûment de cette

[1] Novor. l. 3.

longue et désastreuse usurpation de la papauté. L'antipape, dans cette fuite, mourut subitement. On dit qu'alors il donna quelques marques de repentir ; car il fit élargir, dans cette circonstance terrible pour lui, plusieurs ecclésiastiques qu'il retenoit prisonniers, et entre autres Bérard, évêque de Mâcon. Il chargea même ce dernier d'aller à Rome conjurer le pape de prier pour lui[1]. En vain ceux qui l'avoient suivi dans son schisme lui substituèrent successivement Albert, Théodoric, Maginulfe, nommé dans son parti Silvestre IV : les deux premiers furent pris et renfermés dans des monastères ; le troisième, contraint à son tour de prendre la fuite, mourut en exil dans une misère qui ôta toute envie de lui succéder.

Le pape Pascal n'usa de la tranquillité qu'il recouvroit, qu'à la plus grande édification des princes et des peuples. Philippe, roi de France, avoit oublié les promesses qui avoient engagé le pape Urbain à l'absoudre. Pascal prit une conduite plus sévère ou plus expéditive. Des légats envoyés de sa part allèrent trouver le monarque, et le sommèrent de quitter sa concubine. Il ne leur donna aucune espérance de changement : ils convoquèrent contre lui un concile à Poitiers ; le concile se tint au jour marqué (1100); le roi y fut excommunié de nouveau, ainsi que Bertrade. En vain le comte Guillaume de Poitiers, encore plus dissolu que le roi Philippe, inspira de la pusillanimité à quelques prélats ; le plus grand nombre, et parmi eux Bernard, abbé de saint Cyprien de Poitiers, et le bienheureux Robert d'Arbrissel qu'ils s'étoient associés, se signalèrent par une fermeté inébranlable. Des factieux qui vouloient plaire au comte, faisant voler du jubé une grêle de pierres, et ayant déjà cassé la tête à un ecclésiastique à côté des légats, les Pères demeurèrent immobiles, et quelques-uns ôtèrent leurs mitres, comme pour mieux recevoir les coups : ce qui toucha vivement les séditieux, et calma la sédition.

L'excommunication portée contre Philippe et Bertrade fit tant d'impression sur les esprits, que le roi étant allé quelque temps après à Sens avec sa concubine, il en trouva toutes les églises fermées : il y demeura quinze jours sans pouvoir en-

[1] Hugo Flav, in chronic.

tendre la messe. Bertrade plus emportée fit enfoncer la porte d'une église, et obligea un de ses chapelains à célébrer en sa présence. Philippe, en qui la débauche n'étouffa jamais les sentiments de la religion, déclara au contraire qu'il vouloit aller à Rome[1] pour se faire absoudre. Mais ce foible prince croupit encore quelque temps dans son péché : ce ne fut qu'au concile tenu à Paris le 2 décembre 1104, qu'il reçut l'absolution du pape, par l'organe de Lambert, évêque d'Arras. Alors une humilité exemplaire et des témoignages touchants de componction ne laissèrent plus aucun sujet de douter que les promesses du roi ne fussent sincères. Malgré la rigueur de la saison, il se rendit nu-pieds au concile, et jura entre les mains du délégué du saint Siége, non-seulement qu'il n'auroit plus aucun commerce criminel avec Bertrade, mais qu'il ne s'entretiendroit jamais avec elle, sinon en présence de témoins non suspects. Il espéroit encore obtenir dispense pour l'épouser ; mais le pape demeura inflexible, à cause de l'énormité du scandale et des mauvais traitements qui avoient occasioné la mort de la reine Berthe. Philippe se soumit sans réserve, et ne songea plus qu'à expier les péchés qu'il se reprochoit : il voulut même embrasser la vie monastique, pour mieux apaiser la colère de Dieu. C'est ce que nous apprenons par une lettre de saint Hugues de Cluny[2], écrite à ce prince afin de le confirmer dans cette seconde résolution, qui toutefois ne fut pas suivie de l'effet. Dieu par-là ne vouloit que le disposer à une mort chrétienne dont le terme n'étoit pas éloigné.

Il s'en fallut bien que l'empereur Henri eût le courage d'imiter la soumission du monarque français. Plus aigri de jour en jour contre le saint Siége, il persécutoit à toute outrance les prélats qui refusoient de prendre part à son schisme, qui du moins n'entroient pas dans ses vues par rapport aux investitures. Ce-

[1] Yves de Chartres écrivit en cette occasion au pape, qu'il ne croyoit point à la réalité de ce voyage, et de se défier des promesses du roi (ep. 104). En effet, Ordéric Vital dit que l'endurcissement qu'opposa Philippe à ces nouveaux foudres de l'Eglise, ainsi qu'aux remontrances de plusieurs évêques, fut puni par de graves infirmités que le ciel lui envoya. Elles furent peut-être pour beaucoup dans la démarche que fit ce prince en 1104.

[2] Ep. Hug. t. 2. Spicil. pag. 401.

pendant on ne sauroit disconvenir qu'il n'ait traité avec bonté, qu'il n'ait même honoré de sa confiance quelques évêques attachés constamment aux principes fondamentaux de l'unité. Quoique Brunon de Trèves fût dans la communion des catholiques qu'il honoroit par ses vertus, aucun seigneur n'avoit plus d'autorité dans les conseils, ni plus de part à la confiance de l'empereur, qui l'appeloit son père : mais Brunon se tenoit uni au chef de l'Eglise, sans se départir en rien de la fidélité due à son souverain. On ne voit pas même que le pape lui ait fait aucun reproche à ce sujet. Quoiqu'il l'eût reprimandé pour avoir reçu l'investiture par la crosse et l'anneau, il ne laissa point de confirmer son ordination[1].

Henri IV donna aussi des marques bien étonnantes de son estime à saint Otton, évêque de Bamberg, qu'il éleva lui-même sur ce siége, de la manière la plus inespérée[2]. Otton, né en Suabe de parents nobles, mais peu fortunés, passa dès sa jeunesse dans la Pologne, où il savoit que les hommes à talents n'étoient pas communs. Son application aux sciences, son aptitude aux affaires, son caractère liant et sûr, joint à sa bonne mine et à tout son extérieur avantageux, le mirent dans la familiarité des grands, dont il devint le médiateur ordinaire, et qui l'employèrent à des négociations délicates. Le duc ayant perdu sa femme, et désirant pour seconde épouse la sœur de l'empereur, Otton fut chargé d'en aller faire la demande. Il déploya si bien son mérite dans cette commission, que l'empereur le voulut attacher à son propre service, et le demanda au duc qui ne le céda point sans regret. Il devint chapelain et chancelier de Henri. L'évêché de Bamberg étant venu à vaquer et le prince, après un délai de six mois, ayant mandé à sa cour les députés

[1] Brunon, de l'avis du concile de Rome, renonça à son évêché. Mais, en considération de son repentir et de sa soumission, et aussi à cause des services qu'il pouvoit rendre à l'Eglise, il fut rétabli trois jours après à la prière du même concile. On lui imposa toutefois pour pénitence de ne point porter de dalmatique à la messe, pendant trois ans. Quant aux services qu'il put rendre à Henri son bienfaiteur, l'histoire de son église porte qu'*il ne se souilla point tellement de la communion des impériaux, que les catholiques en fussent choqués*. Ces paroles et la conduite du pape à son égard montrent bien quels étoient les sentiments et la prudence de Brunon. t. 12. p. 243.

[2] Vit. l. 1, c. 3. Canis. t. 2, p. 333.

du diocèse, il leur dit que son affection particulière pour leur église lui avoit fait prendre ce long terme, afin de faire un bon choix. Puis prenant Otton par la main : « Voilà, poursuivit-il, votre évêque et votre maître ; un longue expérience nous a fait connoître son mérite, et long-temps nous ressentirons le vide qu'il laissera dans notre cour, quand nous ne l'aurons plus pour conseil (1103.) »

Les députés surpris se regardoient l'un l'autre, et ceux des courtisans qui avoient espéré cette dignité pour eux ou pour leurs proches, trahissoient par un air déconcerté leur ambition et leur sombre envie. Otton au contraire se jeta aux pieds de l'empereur, en disant avec effusion de larmes qu'il n'étoit qu'un homme obscur, indigne de cette grande place, et en suppliant qu'on y élevât quelque personnage capable de la remplir avec honneur. « Voyez-vous, reprit l'empereur, quelle est son ambition ? C'est la troisième fois qu'il refuse d'être évêque. J'ai voulu lui donner l'évêché d'Augsbourg, ensuite celui d'Halberstadt ; mais Dieu le réservoit pour l'heureux peuple de Bamberg. » En parlant ainsi, il lui mit la crosse à la main, l'anneau pastoral au doigt, et par-là lui donna l'investiture, sans que le nouvel évêque y fît presque attention : ce fut un surcroît de peine pour le vertueux Otton revenu de son étonnement. Sur-le-champ il promit à Dieu de ne point garder l'évêché qu'il n'eût reçu du pape une investiture nouvelle, avec la consécration, du consentement de son église. Il demeura néanmoins quelques semaines à la cour, et célébra la fête de Noël avec l'empereur.

Aussitôt qu'il fut arrivé à Bamberg, il envoya vers le souverain pontife pour lui marquer ses dispositions. Sur la réponse de Pascal, qui le reconnut aussitôt pour évêque élu de Bamberg, et l'invita à venir avec assurance, il se rendit à Rome avec les députés de son église, qui dans les termes d'usage le demandèrent pour pasteur. Il exposa fidèlement au pape la manière dont il avoit été choisi, mit à ses pieds la crosse et l'anneau, et lui demanda pardon de sa faute ou de son inconsidération. Le pontife lui ordonna de reprendre les marques de sa dignité. Comme sa conscience timorée ne pouvoit encore se résoudre à se charger du faix terrible de l'épiscopat.

Pascal lui commanda, en vertu de la sainte obéissance, de se soumettre à l'ordre du ciel. Enfin il le sacra lui-même avec beaucoup d'appareil, le jour de la Pentecôte 17 mai 1103.

On ne voit pas qu'il lui ait fait un crime, non plus qu'à Brunon de Trèves, de reconnoître pour souverain et pour empereur légitime Henri IV, excommunié et déposé tant de fois par les papes précédents. Toute l'admonition se borna aux investitures, qui même ne furent pas traitées comme essentiellement mauvaises et contraires de leur nature au droit divin : ce qui montre qu'on ne laissoit pas d'être catholique, et reconnu comme tel par le saint Siége, quoiqu'on n'exécutât point à la lettre différents décrets rendus contre Henri. Au moins est-il évident que le pouvoir des papes sur le temporel des princes ne passoit pas pour un article de foi[1].

Saint Otton gouverna l'église de Bamberg pendant trente-six ans, avec toute l'édification qu'on avoit lieu d'attendre de ses talents et de ses vertus. Il aimoit tant les pauvres, qu'il en remplit la ville épiscopale et les villages voisins, afin de veiller par lui-même à leur soulagement. Il pourvut avec la même générosité à l'entretien et à la majesté du saint culte. On compte jusqu'à quinze abbayes et six prieurés qu'il fonda, tant

[1] Qu'on relise la sentence de Grégoire VII contre Henri, que nous avons exprès insérée tout entière, on sera convaincu de sa prudence dans toute cette affaire, de sa longue patience à attendre la soumission de Henri pour les investitures, de sa protestation contre l'élection de Rodolphe, de son désir de réconcilier Henri avec l'Eglise et avec ses sujets; de l'espoir qu'il avoit de réussir en cela, si ce prince violent n'eût pas empêché la conférence où il avoit solennellement promis d'assister. On y verra aussi que ce pontife, en usant de représailles contre Henri, ne prétendit point faire un décret de foi ni agir comme maître absolu du temporel. A part la question des investitures, qui lui étoit personnelle avec ce prince, il ne fit dans tout le reste qu'user du droit que lui déféroit l'opinion générale, c'est-à dire, qu'il prononce comme juge ou comme arbitre entre des sujets opprimés qui appeloient à son tribunal, et un *roi élu par eux*, et qui lui-même en avoit plusieurs fois reconnu la compétence. Que dans la suite Henri, châtié par ses nombreux revers, soit revenu à des sentiments meilleurs; qu'au lieu de se montrer toujours le tyran de ses peuples, le fauteur des concubinaires et des simoniaques, il ait enfin traité avec justice et avec bonté quelques personnages vertueux, tels que Brunon et Otton; qu'il les ait attachés à sa cour en leur donnant le crédit d'y faire du bien ou d'empêcher plus de mal : nous ne voyons rien là d'étonnant et qui justifie la conduite passée de Henri. Il n'y a pas d'homme si pervers, qu'il n'estime la vertu; et il n'y en pas de si invétéré dans le mal, que dans tout le cours de sa vie, on ne puisse citer de lui une bonne action.

en son diocèse qu'en plusieurs autres d'Allemagne : et comme on se plaignoit de tant de fondations, il répondit qu'on ne pouvoit bâtir trop d'hôtelleries pour ceux qui se regardent comme voyageurs en ce monde. Il fut toujours dans la plus haute considération en Pologne, où il avoit passé sa jeunesse ; ce qui engagea le duc Boleslas, qui vouloit établir le christianisme en Poméranie, à le choisir pour cette entreprise qui ne demandoit pas moins qu'un apôtre. Le succès répondit à tout l'espoir de ce prince. Telles furent les suites du choix que l'empereur Henri IV fit d'Otton pour l'évêché de Bamberg.

Mais comme toutes les œuvres des saints ne sont pas toujours saintes, il peut échapper aux âmes les plus perverses quelques actions vertueuses, sans rompre le cours de leurs mauvais penchants. Depuis la promotion surprenante de saint Otton, Henri persécuta Odon, honoré pour ses vertus du titre de bienheureux, et substitué canoniquement à Gaucher, évêque schismatique et simoniaque de Cambrai. Du vivant de cet empereur, on ne put chasser Gaucher de cette ville, en sorte qu'Odon fut réduit à exercer les fonctions épiscopales dans le reste du diocèse (1105).

Cependant le terme marqué aux excès de l'empereur Henri n'étoit pas éloigné. Pour lui rendre le châtiment plus sensible, le ciel permit que le second de ses fils, de même nom que lui, en devînt le fatal instrument. Son aîné Conrad, déjà révolté contre lui quatorze ans plus tôt, n'avoit pu le faire rentrer en lui-même. Depuis la mort de Conrad, arrivée en 1101, il tenta au contraire, mais sans succès, de faire élire un autre pape que Pascal. L'an 1102, il fit couronner roi son fils Henri, déclarant qu'il vouloit aussi lui céder l'empire, et qu'il alloit partir pour la Terre sainte. Mais deux années se passèrent sans qu'il exécutât ces promesses. Cependant la justice divine, qui se sert souvent d'un tyran pour en châtier un autre, alloit le punir avec éclat de ses impiétés et des maux qu'il avoit faits à la religion. Comme il s'étoit révolté avec autant d'audace que de scandale contre l'Eglise sa mère, Dieu permit que son propre fils se révoltât contre lui. Henri le jeune s'ennuya donc de voir différer si long-temps le voyage de son père dans la Palestine ; et, profitant de la haine qu'il s'étoit attirée par ses

persécutions contre le saint Siége, il leva hautement l'étendard de la révolte (1105). Comme il n'étoit pas moins habile que lui dans l'art de feindre, il affecta une grande modestie, un respect extrême pour la religion et ses ministres; il protesta dans plusieurs assemblées, en prenant Dieu à témoin, et souvent les larmes aux yeux, qu'il ne s'attribuoit la souveraine puissance par aucune vue d'ambition, mais pour faire cesser un schisme de quarante ans, qui avoit bouleversé l'empire, l'avoit réduit à l'apostasie, et presque au paganisme; qu'il ne souhaitoit point la déposition de son seigneur et son père; qu'il ne s'opposoit qu'à son irréligion et à son opiniâtreté schismatique; et que, s'il vouloit se soumettre au prince des apôtres et à ses successeurs, lui-même étoit tout prêt à lui obéir comme le dernier de ses sujets. Ces déclarations artificieuses du jeune roi attirèrent en foule sous ses étendards, et les peuples, et la plupart des seigneurs.

Henri le père, voulant arrêter la défection, écrivit une lettre fort soumise au pape Pascal, pour tâcher de faire sa paix avec l'Eglise. On prit peu de confiance à Rome dans les promesses d'un prince qui avoit violé tant de fois jusqu'à ses serments. Mais bientôt le jeune Henri eut porté les choses à ces extrémités où toute médiation se trouve inutile. Il assembla une puissante armée et marcha contre son père qui de son côté avoit encore des forces considérables. Les deux armées se rencontrèrent près de Ratisbonne, où elles demeurèrent trois jours en présence, séparées seulement par la rivière de Régen, qui s'y décharge dans le Danube. Dans cette position, Henri le fils, qui sentoit le danger de se mesurer avec un guerrier expérimenté et d'une valeur héroïque, corrompit le duc de Bohême et le marquis Léopold, dont les troupes faisoient la principale ressource du père: ils se retirèrent au moment de combattre, et l'empereur abandonné fut réduit à s'échapper furtivement avec très-peu de suite.

Le jeune Henri, mal assuré tandis que son père seroit libre, lui fit proposer une entrevue à Mayence, comme pour y terminer tous les différends. L'empereur y ayant consenti, le fils perfide en l'abordant se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, et les arrosa de ses larmes qu'il avoit à commandement. Ils prirent

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

tous deux le chemin de Mayence, et le jeune roi ayant persuadé à l'ancien de se reposer ensemble dans le château de Binghen, il le fit arrêter et l'y retint prisonnier. On le transféra quelques jours après à Ingelheim, où on le prit si bien qu'on lui persuada de se confesser coupable et de renoncer à l'empire. Il protesta même que son abdication étoit volontaire et qu'il ne vouloit plus songer qu'au salut de son âme. Il remit toutes les marques de la souveraineté à son fils, qui fut unanimement reconnu en sa place par tous les seigneurs ecclésiastiques et laïques. On tint à Mayence, le jour de l'Epiphanie 1106, une assemblée des plus nombreuses qu'on eût vues depuis long-temps. Les légats du pape confirmèrent ensuite l'élection par l'imposition des mains. Mais si tout cela se fit licitement ou non, ajoute Otton de Freisingue à ce récit dont il est l'auteur, c'est ce que nous ne décidons pas [1].

Henri IV ne tarda point à se repentir de la démarche qu'il avoit faite. Il se sauva à Cologne, puis à Liége, et reprit les marques de sa dignité. Il écrivit ensuite au roi de France une lettre fort longue et fort pathétique, pour l'intéresser dans une cause qui étoit celle de tous les souverains. Il écrivit de même au saint abbé de Cluny, qui étoit son parrain, et sur les avis duquel il promettoit de se régler, tant pour les affaires de l'état que pour celles de la religion. Pendant ce temps-là le jeune Henri, outré que son père se portât de nouveau pour empereur, s'approcha de lui avec toutes ses forces, et lui fit dénoncer qu'il iroit lui livrer bataille, s'il ne venoit sous huit jours à la conférence qu'il lui indiquoit à Aix-la-Chapelle. L'empereur, qui, avec le peu de monde que ses malheurs lui avoient

[1] *Chron. l. 7, c.* 11. Sans prétendre non plus décider, nous croyons devoir, pour apprécier cette réflexion, renvoyer à ce que nous avons dit d'Otton sur le concile de Rome (1076), (*p.* 370 *du tom.* 5.) Cet évêque de Freisingue étoit *petit-fils de Henri* IV; et, quoique fils de saint Léopold marquis d'Autriche, il a pu facilement se laisser dominer en ce point par des idées trop favorables à son ayeul maternel. La chronique d'Usperg, qui n'est pas toujours plus sûre, se prononce pour Henri V et ajoute que cette assemblée, où se trouvoient cinquante-deux seigneurs de l'empire et un très-grand nombre de prélats, nomma une députation des personnages les plus distingués pour aller à Rome consulter le pape Pascal, et le prier de travailler avec eux au rétablissement de l'ordre et de la discipline presque détruite dans les églises d'Allemagne.

regagné, n'étoit pas en état de combattre son fils, répondit par une lettre qu'il adressa aux princes et aux prélats de l'empire[1]. Il y réclame tous les gens de bien, tous les chrétiens en général; et au défaut des hommes, il invoque le secours de Dieu, de la sainte Vierge et de saint Pierre, qu'il avoit tant de fois outragé dans la personne de ses successeurs. Nous en avons appelé, ajoute-t-il, et nous en appelons pour la troisième fois au pape le seigneur Pascal et à l'église romaine. Bientôt il lui fallut paroître à un tribunal bien plus formidable aux rois de la terre.

Ce malheureux prince mourut à Liége le 7 d'août de cette année 1106, la cinquante-cinquième de son âge, et la cinquantième de son règne. Comme l'évêque Otbert tenoit encore au schisme où il l'avoit engagé, il le fit d'abord inhumer dans l'église de Saint-Lambert. Mais peu après, ce prélat ne fut reçu à la communion de l'Eglise qu'à charge d'exhumer le corps de Henri, qui fut transporté à Spire, et déposé dans un tombeau de pierre, où il resta cinq ans hors du lieu saint. Si l'on en croit Helmolde, il s'étoit vu réduit à une telle misère, dans les derniers mois de sa vie, qu'il avoit supplié l'évêque de Spire de lui accorder une prébende laïque dans son église, s'offrant d'y faire l'office de lecteur ou de sous-chantre : elle lui fut refusée. Le souvenir des maux qu'il avoit causés à l'Eglise et à l'état, arrêta les larmes que la compassion pour ses malheurs auroit dû faire couler : personne ne le pleura; au contraire, la nouvelle de sa mort parut causer une joie universelle. Telle fut la fin déplorable d'un prince né avec de grandes qualités et qui, par les ressources de son génie et par sa valeur, sut livrer ou recevoir jusqu'à soixante-six combats d'où il sortit victorieux toutes les fois qu'il ne fut pas trahi : une confiance aveugle dans des ministres incapables, une passion brutale pour les plaisirs, le mépris de la religion, et surtout le trafic sacrilége qu'il faisoit de conférer à prix d'argent les bénéfices à des sujets indignes, ses emportements, sa cruauté, sa perfidie, furent la source de ses malheurs.

Après sa chute, et immédiatement après qu'il eut été dépossédé par la diète de Mayence, on procéda contre ses partisans

1 Ep. Henr. IV, ap. Bar. an. 1106.

schismatiques. On chassa de leurs siéges un grand nombre d'évêques, on leur en substitua de catholiques, et l'on interdit en général, jusqu'à un plus ample examen, tous les clercs qui avoient été ordonnés par des prélats engagés dans le schisme. Différents zélateurs allèrent plus loin : ils deterrèrent les évêques qui n'étoient pas morts dans le sein de l'unité, et jetèrent leurs cadavres hors des églises, entre autres celui de l'antipape Guibert, qui reposoit depuis cinq ans dans la cathédrale de Ravenne.

Le nouveau roi d'Allemagne et d'Italie autorisoit toutes ces fougues d'un zèle déréglé. Il comptoit cacher sous ces voiles de religion l'attentat plus monstrueux encore où il s'étoit porté contre l'empereur son père. Mais il fit bientôt connoître que la révolte des sujets contre leur souverain, et la barbarie d'un fils contre son père ne sont point inspirés par un amour sincère de l'Eglise. Dès qu'il se vit maître absolu par la mort du vieil empereur, il réclama, comme un droit inaliénable de sa couronne, ces mêmes investitures qui avoient donné lieu à sa rébellion. Le pape, invité à remédier par lui-même aux abus invétérés de l'église d'Allemagne, se trouvoit déjà dans la Lombardie, lorsqu'il eut vent des manœuvres obliques du nouvel empereur, sur quelques propos enveloppés qui parvinrent à ses oreilles. « Non, non, dit-il en soupirant, la porte de la Germanie n'est pas encore ouverte aux successeurs de Pierre. » Sur-le-champ il se résolut à passer en France pour prendre, en des conjonctures si critiques, de sages mesures avec le roi Philippe, converti sincèrement, et avec son fils Louis le Gros, désigné roi.

A son arrivée, les deux princes lui donnèrent les témoignages les plus expressifs de leur dévouement, en lui offrant, prosternés à ses pieds, toutes les forces de leur royaume. Ils lui promirent de consacrer leur propre personne à la défense de l'église romaine, à l'exemple de Charlemagne et de tant d'autres monarques français. Comme ils apprirent que le roi de Germanie envoyoit des ambassadeurs au pontife, afin de conférer sur l'objet épineux des investitures, ils firent tout disposer pour une pleine sûreté, à Châlons-sur-Marne où la conférence devoit se tenir : et pour l'honneur du siége apostolique, ils lui

fournirent dans le voyage un cortége nombreux d'abbés, d'évêques et d'archevêques. Toutes ces précautions furent à peine suffisantes contre l'audace des ministres germaniques, dont le plus qualifié, savoir le duc Velfon, terrible par sa taille de colosse et sa voix de tonnerre, faisoit encore porter en tout lieu une épée nue devant lui[1]. Tous en général parurent venus plutôt pour intimider que pour raisonner. Sur ce qu'on représenta de la part du pape, qu'il étoit indigne de faire rentrer dans l'esclavage des princes de ce monde l'Eglise affranchie par le Fils de Dieu, les féroces ambassadeurs s'emportèrent et dirent : « Ce ne sera point ici que cette question se décidera par de vains raisonnements, mais à coups d'épée, au milieu de Rome (1107). »

Si la fermeté du souverain pontife fut un prétexte pour renouveler le schisme en Allemagne, elle produisit un effet tout contraire dans les îles Britanniques. Soit horreur des troubles qui avoient dévasté l'empire et précipité l'empereur Henri IV dans un abîme de calamités, soit crainte de partager l'odieux renom qu'avoit laissé parmi les Anglais Guillaume le Roux, soit plutôt encore la difficulté de l'emporter sur la magnanimité vraiment épiscopale de saint Anselme, et sur le haut crédit que lui avoient acquis ses vertus; Henri successeur de Guillaume, après avoir éprouvé la constance du saint archevêque en toutes les manières, après lui avoir fait entreprendre une seconde fois le voyage de Rome, s'être saisi de tous les biens de son église, et l'avoir tenu long-temps relégué hors du royaume, fit enfin un accord raisonnable et chrétien[2]. Ensuite il pressa le saint de rentrer dans le royaume, où, à son débarquement, il fut reçu comme l'ange tutélaire de la nation, et l'avant-coureur de la félicité publique. La reine en particulier, après lui être venue rendre les hommages affectueux de sa piété filiale, le devança sur le reste de la route pour lui préparer les logements. Le roi s'obligea à faire la restitution de tout ce qu'il s'étoit approprié des biens de l'église de Cantorbéri pendant l'absence de l'archevêque; à décharger toutes les églises des contributions imposées par Guillaume le Roux; enfin, à ne plus

[1] Suger. vit. Lud. c. 9. — [2] Edmer. 4. novor.

donner, et à ne laisser donner par aucun laïque l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye par la crosse et l'anneau. Anselme déclara de son côté que la suppression des investitures ne diminueroit rien du respect ni de l'obéissance effective des prélats à l'égard du monarque. On donna aussitôt après des pasteurs aux églises qui depuis long-temps vaquoient en très-grand nombre (1107).

La bonne intelligence et la concorde étant ainsi rétablies entre les deux puissances, on procéda de concert à rétablir les mœurs et la discipline dans le clergé. Pour en bannir efficacement le concubinage, on statua que tous les prêtres incontinents quitteroient leurs femmes s'ils vouloient encore dire la messe : qu'ils perdroient leurs meubles avec leurs concubines, et demeureroient interdits pendant quarante jours pour faire pénitence; que s'ils aimoient mieux renoncer à l'autel qu'à leurs honteuses habitudes, ils seroient interdits à perpétuité, privés de tout bénéfice ecclésiastique, et déclarés infâmes.

Saint Anselme vécut peu depuis cet heureux arrangement. Il étoit fort avancé en âge, et ses derniers travaux avoient épuisé le reste de ses forces. Ne pouvant plus marcher, il se faisoit porter tous les jours à l'église, afin d'assister au saint sacrifice. Cependant la préséance de son siége attaqué par celui d'Yorck parut lui rendre toute la vigueur de son premier âge. Thomas, nommé à cet archevêché, différoit son sacre depuis un temps assez long, dans l'attente de quelque incident favorable au dessein qu'il avoit déjà fait connoître de partager la primatie d'Angleterre. Ses chanoines, de concert avec lui, voyant l'état de langueur où étoit réduit saint Anselme, lui écrivirent avec audace que l'église d'Yorck étoit égale à celle de Cantorbéri. Anselme sentit toutes les conséquences de cette entreprise et du préjugé qu'elle laisseroit après sa mort, s'il ne se pressoit de la réprimer. Il répondit en ces termes adressés à Thomas : « Sachez qu'en présence et au nom de Dieu tout-puissant, je vous interdis de toute fonction sacerdotale, et vous défends de vous ingérer au ministère de pasteur, jusqu'à ce que cessant de vous révolter contre l'église de Cantorbéri, votre mère, vous lui promettiez obéissance, comme ont fait vos prédécesseurs. Que si vous persévérez dans votre rébel-

lion, je défends, sous peine d'anathème perpétuel, à chacun des évêques de la Grande-Bretagne de vous imposer les mains, et de vous recevoir à leur communion, si vous vous faites ordonner par des étrangers. » Il envoya cette lettre à tous les prélats d'Angleterre, et leur enjoignit, en vertu de la sainte obéissance, de la mettre à exécution (1108).

Ce coup de vigueur opéra, même après la mort du saint, qui ayant langui environ six mois rendit enfin son âme à son créateur le 21 d'avril de l'année 1109, la seizième de son pontificat, et la soixante-seizième de son âge. Sa lettre contre Thomas, qu'on lut alors en présence du roi qui tenoit à Londres sa cour plénière, y fit une telle impression, que onze évêques déclarèrent qu'ils s'y conformeroient ponctuellement, fallût-il perdre leur dignité. Samson de Worchester, père de Thomas, fit lui-même cette déclaration. Le roi et toute l'assemblée y accédèrent; enfin l'ambitieux archevêque d'Yorck promit sous serment à l'église de Cantorbéri l'obéissance que lui avoient rendue ses prédécesseurs. Il eut même, pendant le reste de sa vie, un regret sensible de n'avoir pas été sacré de la main de saint Anselme.

Il nous reste de ce saint docteur, qui, comme on l'a vu, se faisoit gloire d'être disciple et admirateur de Grégoire VII, beaucoup d'ouvrages dogmatiques qui l'ont fait juger le meilleur métaphysicien de l'église latine, depuis saint Augustin. On y trouve un enchaînement d'idées, qui étonne pour un siècle peut-être trop durement qualifié. Nous avons encore de saint Anselme grand nombre de méditations et d'oraisons qui respirent une tendre piété, et plus de quatre cents lettres, d'où l'on tire beaucoup de connoissances utiles pour l'intelligence des affaires auxquelles il eut part.

Huit jours après ce grand homme, mourut saint Hugues, non moins grand dans l'ordre inférieur de prélature qu'il exerça pendant soixante ans sur la florissante congrégation de Cluny. Il la porta au plus haut point de sa splendeur, d'où après sa mort elle ne tarda point à déchoir. Ponce qui lui succéda, et qui annonça d'abord de la sagesse et de la modestie, se laissa dans la suite emporter à une hauteur et à des légèretés qui firent autant de tort à son ordre, qu'elles lui occasio-

nèrent à lui-même de déboires et de ridicules. Saint Hugues avoit eu pour amis tous les personnages les plus saints et les plus illustres de son temps. Il fut constamment chéri et révéré de Didier, abbé du Mont-Cassin, puis pape sous le nom de Victor III; du pape Urbain II, qui eut toujours pour lui les sentiments d'un disciple à l'égard de son maître; de l'empereur Henri le Noir, de l'impératrice Agnès, et même de leur fils Henri IV. Il eut le cœur et la confiance d'Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, par les libéralités duquel il édifia l'église magnifique qui subsiste encore à Cluny; et plus utilement, de son propre souverain le roi Philippe, à qui la Providence ne le fit survivre qu'autant qu'il étoit nécessaire pour le confirmer jusqu'à la mort dans les sentiments de pénitence, qu'il avoit tant contribué à lui inspirer.

Ce prince mourut à Melun, neuf mois avant saint Hugues, plus vraisemblablement le 28 ou le 29 de juillet que le 3 d'août, marqué par quelques auteurs (1108). Au moins est-il incontestable qu'à ce dernier jour, Louis, sixième du nom fut sacré à Orléans par les conseils d'Ives de Chartres, et qu'Ives n'étoit pas présent à la mort de Philippe. Comme cette cérémonie importoit à la tranquillité de l'état, et à cause de quelques seigneurs mécontents de Louis, on choisit la ville d'Orléans plutôt que celle de Reims qui étoit fort agitée par un schisme, et qui ne laissa point de réclamer ses anciennes prérogatives.

Alphonse de Castille mourut le 29 ou le 30 juin 1109. Il avoit enlevé aux Maures la ville importante de Valence, et avoit eu sur eux beaucoup d'autres succès qui parurent tenir du prodige. Mais rien ne fut mieux marqué au coin du merveilleux, que la valeur du général Rodrigue-Diaz, si fameux dans l'histoire d'Espagne sous le nom de Cid qui en langue moresque signifie seigneur. Les députés de cinq rois musulmans qu'il avoit vaincus, l'ayant salué de ce nom de Cid, Alphonse voulut que désormais il n'en portât pas d'autre Après la mort de ce héros invincible, les troupes castillanes furent défaites plusieurs fois par Ben-Abad, roi des Mahomé tans almoravides d'Afrique, qui avoient subjugué le roi musulman de Grenade, et menaçoient toutes les Espagnes. Alphonse

étoit le second fils de Ferdinand, premier roi de Castille, et le petit-fils du roi de Navarre, Sanche III, surnommé le Grand, qui fit encore roi d'Aragon Ramire son fils naturel. Garcie, fils aîné de Sanche, hérita de la Navarre, qui après sa mort prématurée revint à son frère Ferdinand. C'est ainsi que ce royaume, l'un des moins considérables de l'Espagne, donna l'origine à ceux de Castille et d'Aragon, qui absorbèrent insensiblement tous les autres. Nous n'entreprendrons pas de débrouiller le chaos de tant de révolutions. Ce que nous en venons de dire, suffit pour répandre sur les grands faits le jour et l'intérêt convenables. Alphonse, au défaut d'enfants mâles, laissa ses états de Castille et de Léon à sa fille Urraque, qui eut pour successeur (1126) son fils Alphonse-Raimond, né de son mariage avec Raimond comte de Galice.

En Italie, le pape Pascal, effrayé des menaces que les ambassadeurs de Henri V lui avoient faites en France, s'occupa sérieusement de soutenir les droits de l'Eglise, qu'il croyoit toujours attaqués essentiellement par les investitures. Il sortit de Rome, et passa dans la Pouille, afin de s'assurer des princes et des seigneurs normands. Tous lui jurèrent de défendre l'Eglise contre les violences du roi de Germanie. Il revint aussitôt à Rome, et tira la même promesse de tous les grands. Ses craintes étoient bien fondées et le danger pressant. Vers le mois d'août de l'année 1110, Henri déclarant qu'il alloit se faire couronner empereur, passa les monts à la tête d'une armée formidable. Il se fit suivre par plusieurs savants, pour soutenir ses prétentions par la plume ainsi que par l'épée. Il traversa toute la Lombardie, sans qu'aucune place osât lui résister, à l'exception de Novare qu'il eut bientôt forcée, et de Milan qui refusa de le reconnoître pour son seigneur et même de lui payer aucune contribution. Arrivé à Florence, où il célébra les fêtes de Noël, il envoya des députés à Rome, pour traiter avec le souverain pontife. L'alarme y étoit générale : on obtint néanmoins promesse que l'empereur, en recevant la couronne, renonceroit aux investitures des églises ; qu'il n'attenteroit, ni à la vie ni à liberté du pape, ni à celle de ses fidèles serviteurs, et qu'il ne tenteroit point non plus de lui ôter le pontificat. Les Romains promirent de leur côté que le pape,

les évêques et les abbés renonceroient aux régales, c'est-à-dire, aux duchés, comtés, marquisats, villes, châteaux, monnoies, marchés et avoueries qui avoient appartenu incontestablement à la couronne. On jura ces articles, on donna des ôtages de part et d'autre : après quoi Henri vint à Rome, où il fut reçu avec honneur (1111).

Le pape l'attendoit au haut des degrés de l'église de Saint-Pierre, où tout étoit préparé pour le couronnement. Le roi se prosterna, lui baisa les pieds, puis ils s'embrassèrent par trois fois. Après qu'ils furent entrés dans l'église, Pascal lui proposa de renoncer par écrit aux investitures, ainsi qu'il étoit convenu. Henri se retira vers la sacristie, pour conférer avec les évêques et les seigneurs de sa suite. Ceux-ci affectant un air de scrupule, comme sur des conventions faites inconsidérément par les députés, répondirent qu'ils ne pouvoient ratifier un arrêté contraire à l'Evangile, qui ordonne de rendre à César ce qui appartient à César. Les évêques du parti romain réclamèrent en même temps contre la promesse faite en leur nom de céder les régales. Comme on disputoit vivement dans les deux partis, l'un des partisans du roi dit sans feindre davantage[1] : « A quoi bon tant de discours? Sachez que l'empereur notre maître veut recevoir la couronne comme elle a été donnée aux empereurs Charles et Louis. » Le pape ayant déclaré qu'il ne couronneroit pas Henri à moins qu'il ne ratifiât ce qu'il avoit promis, ce prince, transporté de colère et démasquant son hypocrisie dans sa fureur, le fit arrêter ainsi que les cardinaux présents, qui furent conduits avec beaucoup de violences dans une maison voisine de l'église. Là on menaça le souverain pontife de lui arracher les yeux et même la vie, s'il n'abandonnoit au prince les investitures ; en même temps les soldats de Henri pillèrent les tentures et tous les effets précieux qu'on avoit étalés pour honorer l'entrée de l'empereur; ils frappèrent avec férocité les clercs et les laïques, ils tuèrent et blessèrent une infinité de personnes de tout état, et même des enfants qui avoient été processionnellement au-devant du prince avec des palmes et des fleurs. En un instant l'église de Saint-Pierre fut remplie de morts et regorgea de sang.

[1] Chron. Cass. IV, cap. 38.

A cette nouvelle, le peuple romain courut aux armes, fit main basse sur tout ce qu'il rencontra d'Allemands, et força l'empereur à se retirer avec précipitation dans son camp qui étoit aux portes de la ville. Il emmena le pape qu'il fit dépouiller de ses ornements et garrotter comme un criminel. Cependant l'évêque de Tusculum exhortoit les Romains à sacrifier leur vie pour arrêter des attentats plus dignes d'horreur que toutes les calamités. « Et quel désastre plus grand, s'écria-t-il, peut-on se figurer? le vicaire de Jésus-Christ gémit sous les fers, entre les mains des impies. Un voile ténébreux enveloppe l'Eglise votre mère, qui ne se nourrit que de ses larmes jusqu'à ce que vous en tarissiez la source. Qui peut vous retarder, Romains magnanimes? Ces lâches barbares, insolents quand on leur cède, ne penseront qu'à fuir quand vous les châtierez. Mais s'il faut un plus haut espoir pour animer votre vertu, ayez confiance en la justice de Dieu et au pouvoir des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul: nous accordons en leur nom l'indulgence entière de tous les péchés à ceux qui donneront leur sang pour une si belle cause. » Les Romains s'engagèrent incontinent, sous les serments les plus terribles, à ne jamais se prêter aux vues criminelles du roi Henri.

Ils demeurèrent en effet constamment fidèles au pape Pascal. Le roi ravagea horriblement leurs terres, et en même temps les tenta par toutes sortes de promesses et d'artifices. Enfin ne pouvant réussir à les corrompre, et n'osant les combattre, il convint de relâcher le pape, après deux mois de détention, pourvu qu'il lui cédât les investitures. D'ailleurs, il protesta qu'il ne prétendoit donner, ni les droits ni les fonctions ecclésiastiques, mais uniquement les régales, c'est-à-dire les domaines et les autres avantages dépendants ou qui avoient dépendu de la couronne. Pascal, fondant en larmes, accorda au malheur des circonstances, et au danger prochain d'un schisme, ce qu'il auroit voulu éviter, comme il s'en exprima, au prix de tout son sang. Ce traité fut signé par seize cardinaux, et l'on promit d'oublier tout le passé.

Cinq jours après, le 13 d'avril, le roi fut couronné solennellement empereur dans l'église de Saint-Pierre. Le souverain pontife célébra les saints mystères. Quand on en fut à

la fraction de l'hostie[1], il en prit une partie, et donna l'autre à l'empereur, en disant : « Comme cette partie du corps vivifiant en est séparée, ainsi soit exclu du royaume de Jésus-Christ celui qui violera le traité. » Après la cérémonie, l'empereur retourna à son camp : le pape, avec les évêques et les cardinaux, rentra dans Rome aux acclamations d'un peuple innombrable : la foule étoit si grande, qu'on ne put arriver que le soir au palais pontifical. L'empereur envoya de riches présents au pape, aux cardinaux et au reste du clergé, puis repartit pour l'Allemagne. Il avoit encore arraché de Pascal la permission de rendre les honneurs funèbres à l'empereur Henri IV, sur le témoignage de plusieurs évêques qui jurèrent qu'il étoit mort pénitent. Arrivé à Spire, où le cadavre demeuroit depuis cinq ans privé de la sépulture ecclésiastique et des prières de l'Eglise, il rassembla un grand nombre de prélats avec des seigneurs, et lui fit faire des funérailles aussi magnifiques qu'en eût eu aucun de ses prédécesseurs.

La concorde paroissoit rétablie entre l'Allemagne et le saint Siége : mais au sein de Rome même, on eut bientôt à craindre des troubles plus funestes que tous ceux qui venoient de se calmer. Les cardinaux qui y étoient demeurés pendant la prison du pape, l'évêque de Tusculum qui avoit encouragé si efficacement les Romains contre la tyrannie, Brunon évêque de Ségni et abbé du Mont-Cassin, illustre par sa naissance, par sa doctrine, par les légations d'éclat qu'il avoit remplies, et beaucoup plus encore par les vertus qui l'ont fait compter au nombre des saints, se rassemblèrent avec beaucoup d'autres prélats, tandis que le pape étoit hors de Rome, traitèrent de prévarication sa condescendance, et firent un décret tant contre lui que contre la concession des investitures. Plusieurs même de ceux qui avoient accédé au traité du pape, rentrèrent dans les sentiments de ces rigoureux censeurs. Alarmé

[1] Ceci, dit Labbe, est ajouté au récit per Sigebert, fauteur des empereurs schismatiques. Il ne faut nullement, selon Feller, ajouter foi à ce qu'il raconte des papes qui ont eu des démêlés avec Henri IV et Henri V. Valère André, célèbre professeur en droit à Louvain, prétend que la Chronique de ce moine schismatique est à cet égard un tissu de fictions plutôt qu'une suite de faits. Aussi ce moine de Gemblours est-il réfuté par saint Anselme, lettre 8.e; par Baronius. *t.* II *Annal.;* par Bellarmin, *De script, eccles.* etc.

de cette fermentation qu'il apprit à Terracine, Pascal reprit par lettres l'indiscrétion de leur zèle, et promit cependant de corriger ce qu'il n'avoit souscrit que pour éviter de plus grands maux. Il ne laissa pas de témoigner quelque ressentiment contre l'évêque de Ségni, le plus accrédité des zélateurs : sous prétexte d'incompatibilité entre les devoirs d'abbé et ceux d'évêque, (sur quoi il avoit constamment rejeté les fréquentes représentations de Brunon même), il lui fit donner un successeur dans l'abbaye, et le renvoya à son diocèse.

Ce procédé n'étouffa point les mécontentements. Pour prévenir le schisme dont l'Eglise étoit menacée, Pascal assembla le 18 mars 1112, dans l'église de Latran, un concile où se trouvèrent environ cent évêques, grand nombre d'abbés et une multitude extraordinaire de clercs et de laïques[1]. Le pape exposa en termes pathétiques la manière dont il avoit été traité, et forcé par l'empereur à lui accorder ses demandes. « Je reconnois, ajouta-t-il avec une humble candeur, la faute que j'ai commise en cédant à la contrainte, sans prendre conseil de mes frères; et afin que ni l'Eglise, ni mon âme n'en souffrent de dommage, je désire qu'ici même on rectifie ma fausse démarche : quant à la manière de le faire, je m'en rapporte également au jugement de cette sainte assemblée. Toutefois, comme j'ai juré de ne plus inquiéter le roi à l'avenir, je ne l'anathématiserai jamais, quoiqu'il ait violé son propre serment. Que Dieu soit le juge du monarque et de ses complices. » Godefroi de Viterbe, qui étoit alors secrétaire de l'empereur, ajoute que le pape voulut se déposer du pontificat, et mit bas sur-le-champ la mitre et la chape; mais que les Pères les lui firent reprendre. Ils arrêtèrent néanmoins, que les plus savants et les plus expérimentés d'entre eux délibéreroient mûrement sur le fond de la question pour rendre leur réponse le lendemain. Dans cet intervalle, les cardinaux Robert et Grégoire, Léon, évêque d'Ostie, Grégoire, évêque de Terracine, et deux prélats français, les seuls qui fussent au concile, savoir, Gérard d'Angoulême, légat en Aquitaine, et Galon de Laon dressèrent le décret que Gérard fut chargé

[1] Tom. x, Conc. p. 767.

de lire ensuite au milieu de l'assemblée. Il étoit conçu en ces termes[1] : « Nous tous réunis avec le pape notre seigneur en ce saint concile, condamnons par l'autorité de l'Eglise, comme opposé à la direction du Saint-Esprit et à l'institution canonique, le privilége extorqué du pape Pascal[2] par la violence du roi Henri : ce que nous jugeons nul et cassons absolument, défendant sous peine d'anathème d'y avoir aucun égard. » Tous les Pères donnèrent leur consentement par ces mots : Ainsi soit-il.

Gérard d'Angoulême, guidé par cette chaleur de caractère qui le précipita dans la suite en des écarts funestes, eut la hardiesse de porter ce décret à l'empereur. Il s'acquitta de cette commission périlleuse avec une fermeté qui déconcerta le prince, et tint sa vengeance assez long-temps désarmée, pour donner au légat le loisir de s'y soustraire. Henri, revenu de sa surprise, n'en conçut qu'un dépit plus furieux contre l'église romaine et ses défenseurs : il tarda peu à le manifester.

Cependant l'accord extorqué et déjà annulé causa une agitation générale dans le monde chrétien. Il se tint des conciles à ce sujet, en France, en Bourgogne, en Lorraine, en Saxe, en Hongrie, et jusque dans la Grèce et la Palestine. Les plus grands personnages du temps, Josceram ou Jean, successeur de Hugues dans l'archevêché de Lyon, le bienheureux Ives de Chartres, Hildebert du Mans, aussi compté parmi les saints et les savants de son siècle, le fameux Geoffroi de Vendôme, chacun s'exprima là-dessus avec plus ou moins d'énergie, suivant la douceur ou l'austérité de son caractère[3]. Ceux de la

[1] Chron. part. 17, p. 508.

[2] Il ne faut pas croire qu'il ne fut question que des investitures des régales dans le prétendu privilége arraché au pape prisonnier. On pourroit le conclure néanmoins de ce que notre auteur en a dit, *p.* 20. Voici les paroles de Gérard d'Angoulême, dont l'avis fut adopté par le concile : « Nous portons cette condamnation, parce qu'on statuoit, dans ce privilége extorqué au même pontife, que celui qui a été élu canoniquement par le clergé et le peuple, ne pourra être consacré par personne avant d'avoir reçu du roi l'investiture : *ce qui est contre le Saint-Esprit et contre l'institution canonique.* » On voit par-là que ce qui est déclaré contraire au Saint-Esprit n'est point l'investiture des régales, mais celle pour la consécration de l'élu. *Lab., t.* x, *p.* 768. *Usperg.* 1112.

[3] L'évêque du Mans, qui alors illustroit son église par l'éclat de ses vertus et par

métropole de Sens, tout en excusant la faute du père commun des fidèles, comme suivie d'un prompt repentir, allèrent jusqu'à la comparer au reniement de saint Pierre, et à la chute prétendue du pape saint Marcellin dans l'idolâtrie.

On s'étonne aujourd'hui de la dureté de ces expressions, et de toute l'animosité que produisit la dispute des investitures : mais cette question compliquée, et nulle part encore éclaircie, présentoit alors une face bien différente. Elle avoit deux objets, dont l'un concernant la manière d'investir ne méritoit pas d'être combattu avec tant de chaleur, et surtout de prolonger les troubles qui bouleversèrent l'Eglise et l'empire pendant des siècles entiers. Quelques papes et une multitude d'évêques traitoient de sacrilége l'usage introduit surtout en Allemagne de remettre la crosse et l'anneau, ces marques sacrées des dignités spirituelles, entre les mains profanes des laïques, avant qu'elles parvinssent aux mains sanctifiées par l'onction du sacerdoce. On persistoit à croire, nonobstant les déclarations contraires de la part des princes, qu'en donnant les symboles de l'autorité pastorale, ils s'arrogeoient le droit de conférer l'autorité même et ses divines fonctions.

Quant au fond des choses, les chefs de l'Eglise avoient bien des raisons de réclamer contre une innovation qui annuloit les élections ecclésiastiques faites suivant les lois les plus anciennes, qui transféroit aux princes le droit exclusif de remplir les évêchés et les abbayes, d'y placer des sujets indignes, et souvent de les vendre à celui qui en offroit le plus. La cérémonie de l'investiture étoit sans doute fort antérieure à ces désordres. Elle avoit commencé aussitôt que les souverains donnèrent au clergé, aussi-bien qu'aux gens de guerre, des terres et des seigneuries de leur dépendance, appelées indistinctement bénéfices : dénomination qui ne fut appropriée que

son érudition, écrivit une apologie pour le pape Pascal. Il y montre « qu'il est de la » prudence de celui qui gouverne de porter ou d'abroger les lois selon les conjonctures; » que nous devons interpréter en bonne part ce que font les supérieurs, quand nous » ignorons leurs motifs; que ce n'est point aux brebis à reprendre le pasteur; qu'a- » près tout, le pape Pascal a annulé, dès qu'il a été libre, ce qu'il avoit fait par force » dans les fers; et qu'il avoit paru comme un athlète, qui après avoir reçu quelques » blessures retourne au combat avec plus de courage et de précaution. » (L. 2. ep. 22. Longueval.)

long-temps après à ce qu'on nomme aujourd'hui de la sorte. Selon les lois alors en vigueur et toujours maintenues depuis, ni clerc, ni laïque ne pouvoit entrer en possession de ces domaines, sans avoir prêté foi et hommage au prince, et sans avoir reçu de lui les symboles de convention, par lesquels il en transféroit la propriété. C'est ce qu'on appeloit investiture et vestiture suivant les capitulaires de Charlemagne, où l'on voit que le prince mettoit dans la main de l'investi une poignée d'herbe, un rameau, une verge, un bâton ou quelque autre production de la terre.

L'usage d'investir par la crosse et l'anneau est beaucoup plus récent : l'abus dans lequel il dégénéra en ôtant au peuple et au clergé le droit d'élire ses pasteurs, ne commença de paroître insupportable que dans le cours du onzième siècle. Pour soustraire les églises à des maîtres qui ne fussent pas de leur choix, tandis même qu'on les investissoit encore par le cérémonial usité à l'égard des comtes et des chevaliers, ceux qui avoient originairement le droit des élections, prirent adroitement la méthode, sitôt qu'il mouroit un évêque ou un abbé, de lui nommer un successeur, et de le sacrer sans intervalle. La consécration une fois faite, l'élection demeuroit irrévocable, et le souverain se trouvoit trompé dans ses vues, soit d'intérêt et de simonie, soit de bienfaisance et de pure faveur. Les princes n'eurent pas plus tôt éventé cette sorte de ruse, qu'ils en employèrent une autre à leur tour. Ils ordonnèrent qu'aussitôt qu'un évêque seroit mort, on leur apporteroit sa crosse et son anneau, qu'il étoit d'usage de remettre à son successeur dans la cérémonie de sa consécration, en sorte qu'on n'osoit y procéder sans cela. Le prince muni de ces deux gages par le gouverneur ou le magistrat de la ville où l'évêque venoit d'expirer, devenoit le maître absolu de la consécration, que le métropolitain n'osoit conférer qu'au sujet qui les lui présentoit après les avoir reçus de son souverain.

Par cet exposé, on conçoit aisément ce qui porta les papes à combattre les investitures avec tant de persévérance. Ils ne tentèrent d'abord que d'en arrêter les suites abusives, c'est-à-dire la violence des princes par rapport à l'élection des prélats, et principalement le trafic sacrilége des prélatures. Comme ils

se persuadèrent ensuite que l'investiture des bénéficiers emportoit nécessairement la distribution arbitraire des bénéfices, et qu'aussi long-temps que cette usurpation subsisteroit, la simonie et beaucoup d'autres vices criants ne pourroient se détruire, ils résolurent de couper le mal dans la racine, en attaquant les investitures mêmes. Que ce motif ait guidé leur zèle, c'est ce qu'on voit par la conduite de plusieurs d'entre eux, qui confirmèrent dans l'épiscopat les sujets qui avoient reçu la crosse de la main du prince, quand on avoit d'ailleurs des preuves évidentes de leur vertu et de toutes les qualités requises pour l'épiscopat.

La lettre qu'écrivit le pape Pascal à Henri V, aussitôt qu'on l'eut obligé à rétracter la concession qu'il lui avoit faite, donne un nouveau jour à cette vérité, et des couleurs très-plausibles à l'animadversion du saint Siége à l'égard de la nation germanique en particulier. « Quoique la loi divine et les saints canons, lui dit-il[1], défendent aux évêques de s'occuper des affaires du siècle, d'aller même à la cour, sinon pour y défendre les opprimés, on contraint dans vos états les évêques et les abbés à porter les armes, ce qui ne peut se faire sans mille désordres. Les ministres du Dieu vivant sont devenus les ministres d'un prince mortel, parce qu'ils en ont reçu des villes, des forteresses, des duchés et d'autres biens appartenant à la couronne. De là l'usage abusif de ne point sacrer les prélats, qu'ils n'aient reçu le bâton pastoral de la main de l'empereur. Ces abus ont excité nos prédécesseurs à condamner les investitures dans plusieurs conciles, sous peine d'excommunication, et dans celui-ci nous confirmons leur jugement. » Telle fut la cause des guerres étranges qui durèrent si long-temps entre les papes et les empereurs.

Le désordre qu'on vouloit arrêter étoit aussi grand qu'il pouvoit l'être ; les excès auxquels il donnoit lieu étoient affreux : devoit-on mépriser ces excès pour réprimer les désordres ? Falloit-il dissimuler sur ce désordre, dans la crainte des excès ? Etoit-il possible de corriger les abus, sans abolir la chose même dont on abusoit ? Ce sont là autant de questions qui tinrent en suspens ou partagèrent les suffrages des plus

[1] Ep. 22.

grands docteurs de ce temps-là, bien plus à portée que nous de prononcer avec connoissance de cause. Ives de Chartres lui-même, le plus éclairé peut-être et le plus judicieux de son temps, tout en excusant la condescendance du pape Pascal sur ce qu'il n'avoit cédé à la violence que par la crainte d'un schisme, dans une chose qui n'étoit pas contraire de sa nature à la loi éternelle, ne laisse pas de blâmer au moins indirectement cette condescendance[1]. Il s'agissoit au fond d'un intérêt si considérable pour la religion, qu'il étoit bien difficile de marquer le point indivisible où il convenoit de s'arrêter. Le droit incontestable qu'a l'Eglise d'instituer ses ministres, et de n'en point recevoir qui ne soient dignes de leur état, exigeoit sans doute qu'elle fît tous ses efforts avant d'en abandonner une partie aux princes qui ne le tiennent que d'elle, et surtout avant de subir les entraves honteuses où il étoit alors question de la réduire à cet égard.

Les Grecs mêmes se montrèrent sensibles aux usurpations violentes du roi de Germanie. L'empereur Alexis-Comnène envoya une ambassade honorable au pape Pascal, dès qu'il eut appris les traitements indignes que ce pontife avoit essuyés de la part du roi Henri V[2]. Après avoir comblé les Romains d'éloges sur le zèle et la valeur avec lesquels ils avoient résisté à ce prince, il leur offroit son secours; ajoutant que s'ils le désiroient, il iroit à Rome, ou y enverroit son fils Jean, afin d'administrer le pouvoir impérial d'une manière bien différente du roi leur oppresseur. La proposition fut acceptée; mais on ne voit point qu'elle ait eu de suite : Alexis étoit assez occupé à conserver un reste d'empire, dont les Turcs resserroient les limites de jour en jour.

Sa mésintelligence avec les pèlerins armés de l'Occident, et la mauvaise foi qu'on lui a reprochée, vraisemblablement avec hyperbole, ne l'empêchoit pas d'être soumis au saint Siége. Il envoyoit souvent des présents à l'église romaine, au Mont-Cassin et jusqu'à Cluny[3]. Il employoit réglément une partie du jour à lire les Livres saints, et à s'entretenir avec de pieux docteurs. Son zèle pour la conversion des hérétiques alloit

[1] Ep. 237. — [2] Chron. Cass. IV, c. 46. — [3] Zonar. XVIII, n. 29.

jusqu'à passer des nuits entières avec eux, pour les ramener de leurs égarements.

Les plus opiniâtres furent certains Bulgares, nommés bogomiles, c'est-à-dire, dans leur langue, ceux qui implorent la divine miséricorde[1]. Semblables en quelques points d'erreur aux massaliens, ils suivoient au fond les principes affreux de Manès, et n'étoient qu'une branche de paulicianisme qui se reproduisoit sous une forme nouvelle. La feinte et l'hypocrisie, la fourbe et le parjure ne leur étoient pas moins familiers qu'aux premiers manichéens. Alexis, qui s'entendoit si bien lui-même à se contrefaire, fit semblant, avec son frère Isaac, de vouloir embrasser leur doctrine, et se fit amener leur chef. C'étoit un médecin avancé en âge, nommé Basile, d'une taille et d'un air imposants, le visage mortifié, la barbe rare, mais vénérable par sa blancheur. Il portoit l'habit monastique, selon l'usage établi parmi ces artificieux sectaires. L'empereur se leva de son siége pour le recevoir, le fit asseoir à ses côtés et manger à sa table; puis lui dit qu'il recevroit toutes ses paroles comme autant d'oracles, s'il vouloit prendre soin de son âme. Basile, exercé à feindre, résista d'abord. Mais la ruse hérétique n'est pas toujours à l'épreuve des prestiges de la cour. Basile se laissa surprendre aux flatteries des princes, qui jouoient cette pièce de concert, et leur dévoila sans dissimulation tous les mystères de sa ténébreuse doctrine.

Aussitôt après, l'empereur assembla le sénat et le clergé. L'hérétique se voyant trop bien convaincu pour nier avec succès, confirma tout ce qu'il avoit avancé, et déclara qu'il étoit prêt à le soutenir au milieu des bûchers et des plus horribles tourments. L'aveuglement de ces misérables alloit jusqu'à se persuader qu'ils n'avoient rien à craindre des supplices, et que les anges les délivreroient du feu même. Basile demeurant inflexible, malgré les exhortations de l'empereur qui le fit souvent sortir de sa prison pour le solliciter, fut enfin condamné à être brûlé vif, avec une multitude de ses disciples arrêtés depuis lui : mais entre ceux-ci, plusieurs nièrent qu'ils fussent bogomiles. Pour discerner sûrement les coupables, Alexis, fécond

[1] Zonar. XVIII, n. 29.

en stratagèmes, fit allumer deux grandes fournaises, devant l'une desquelles on arbora la croix, que ces hérétiques avoient en horreur. Adressant ensuite la parole aux prisonniers : Vous tous accusés, dit-il, allez indistinctement au feu, de peur que quelque hérétique, à la faveur du mensonge, n'échappe au châtiment qu'il mérite. Quant à ceux qui se prétendent catholiques, il vaut mieux qu'ils meurent innocents, que de vivre avec une réputation qui perpétueroit le scandale. Les prisonniers croyant tous qu'il n'y avoit pas moyen d'échapper, prirent chacun leur parti, et marchèrent à celle des fournaises qui manifestoit leur religion. Déjà ils touchoient aux bûchers les uns et les autres ; et les spectateurs sans nombre s'échappoient en murmures contre l'empereur dont ils ne pénétroient pas les vues, quand il ordonna aux prisonniers de s'arrêter. Il combla d'éloges ceux qui avoient choisi la fournaise où étoit la croix, et les renvoya libres. Il fit aux autres grâce de la vie, travailla long-temps à les convertir, en gagna plusieurs, et tint le reste en prison jusqu'à leur mort. Il n'y eut que l'hérésiarque Basile qui subit la peine du feu, où il ne donna que des marques d'endurcissement.

L'empereur Alexis eut encore à réduire dans la suite d'autres pauliciens, héritiers des maximes et de l'humeur factieuse de ceux que Jean-Zimiscès avoit autrefois transportés de l'Asie dans la Thrace. Il fallut employer les armes contre ceux-ci ; mais Alexis revint, aussitôt qu'il fut possible, à sa modération naturelle et aux voies de persuasion. Il eut le bonheur d'en ramener une multitude à la saine croyance, et même quelques-uns de leurs chefs. Alexis, premier du nom, mourut peu de temps après ces honorables œuvres, le 15 août 1118. Il laissa la couronne à son fils Jean-Comnène, surnommé le Beau, ou Calo-Jean.

Nous avons d'Alexis plusieurs constitutions ou déclarations, qui fournissent des connoissances intéressantes touchant la discipline et le régime ecclésiastique des Orientaux de son temps. On y voit ce que les fidèles contribuoient en prémices ou oblations annuelles au profit de leur évêque. Un village de trente familles fournissoit une pièce d'or et deux d'argent, six boisseaux de farine et six boisseaux d'orge, six mesures de vin, un mouton et trente poules. La rétribution augmentoit ou di-

minuoit, à raison des familles plus ou moins nombreuses. Pour la collation des ordres, l'évêque recevoit sept pièces d'or, une pour les ordres inférieurs, trois pour le diaconat, et trois pour la prêtrise. L'empereur pouvoit régler selon sa prudence, et ce pouvoir lui avoit été donné par un concile, ce qui regardoit l'élection des évêques et la disposition des évêchés. Il avoit de même le pouvoir, bien plus singulier encore, d'ériger les évêchés en métropoles. D'un autre côté, la visite et la correction des monastères sont attribuées au patriarche, dans toute l'étendue de sa juridiction ordinaire. Les fiançailles contractées à l'âge de sept ans sont déclarées nulles : on veut que les parties soient âgées de douze ou quatorze.

Il est aussi quelques particularités remarquables dans les constitutions que l'impératrice Irène, femme d'Alexis, donna, suivant le droit et l'usage des Grecs, à la communauté de filles qu'elle avoit fondée à Constantinople. Ce monastère, dédié à la sainte Vierge sous le nom de *pleine de grâce*, devoit avoir vingt-quatre religieuses, nombre qui pouvoit monter jusqu'à quarante, si les revenus augmentoient. Il jouissoit d'une exemption parfaite à l'égard de l'empereur, du patriarche même, et généralement de toute puissance ecclésiastique ou séculière; mais il révéroit tout particulièrement, sous le titre de protectrice, l'impératrice Irène qui, après sa mort, devoit être remplacée en cette qualité par une princesse de sa famille. Il n'y avoit qu'un père spirituel ou directeur, deux prêtres chapelains, un économe pour les affaires du dehors ; et tous quatre devoient être eunuques. Les religieuses couchoient toutes dans un dortoir commun, à la vue les unes des autres ; elles travailloient de même toutes ensemble, et pendant le travail il y en avoit une qui faisoit la lecture. Aucune n'avoit rien en propre, et la pauvreté évangélique étoit strictement observée. Si toutefois quelque princesse du sang prenoit le voile dans cette maison, elle n'étoit pas astreinte à la règle aussi étroitement que les autres. Pour toutes en général la clôture étoit moins sévère que dans ces derniers temps. Les femmes, et surtout les proches parentes, pouvoient entrer dans l'intérieur du monastère. Les hommes parloient, près de la porte, à la religieuse qu'ils demandoient, et qui s'y rendoit accompagnée

d'une ancienne : celles qui étoient d'une vertu éprouvée pouvoient sortir en certaines rencontres, quand par exemple leur père ou leur mère étoient malades.

L'église de Jérusalem acquéroit de jour en jour quelque nouvelle prérogative. Les chefs du principal état des Latins en Orient, et les papes souvent sollicités de leur part, croyoient ne pouvoir donner trop de splendeur à une église délivrée si merveilleusement du joug des infidèles, regardée comme le prix inestimable et le terme fortuné de tant de périls. Le roi Baudouin, successeur de Godefroi de Bouillon, ayant demandé au pape Pascal que toutes les villes et les provinces qu'il pourroit conquérir fussent soumises à la juridiction du patriarche de Jérusalem, le souverain pontife n'avoit pas fait difficulté de souscrire à sa réquisition [1], en supposant néanmoins l'impossibilité de reconnoître les limites respectives des anciens districts, confondues par la longue tyrannie des Musulmans. Baudouin, et Gibelin alors patriarche, ne laissèrent pas de procéder à une exécution absolue, comme s'il n'y avoit point eu de clause à la bulle. C'est pourquoi Bernard, patriarche d'Antioche, se plaignit au pape, qui alors exclut formellement de la concession les églises dont les bornes étoient demeurées certaines. Quant à celles-ci, il ordonna de s'en tenir à l'ancienne possession [2] (1113).

Gibelin, archevêque d'Arles, avoit été envoyé à Jérusalem en qualité de légat, afin de rétablir l'ordre hiérarchique dans ce premier siége, d'où le patriarche Daïmbert avoit été chassé sans cause, par la violence du roi Baudouin et les cabales de l'archidiacre Arnoul. Daïmbert ayant porté ses plaintes à Rome, et ayant obtenu justice, avoit été renvoyé à son siége ; mais en y retournant, il étoit mort en Sicile (1107). Avant sa mort, et aussitôt après son expulsion, on lui avoit donné à Jérusalem un successeur nommé Ebremar. Le légat Gibelin, avec les évêques de Palestine, déposa cet intrus, homme ignorant et l'instrument passif de l'ambition raffinée d'Arnoul. Quand il fut question d'élire ensuite un patriarche légitime, tous les suffrages tombèrent sur le légat. On prétend que ce

[1] Pasc. II, ep. 18. — [2] Ep. 28.

fut encore un effet des intrigues d'Arnoul qui, en élevant sur le siége patriarcal un vieillard presque décrépit, se ménageoit les moyens d'y monter bientôt lui-même. En effet, Gibelin étant mort l'an 1112, l'ambitieux et très-vicieux archidiacre devint enfin patriarche.

L'année précédente mourut en Pouille Boémond, prince d'Antioche, comme il étoit sur le point de retourner en Orient. C'étoit le second voyage qu'il faisoit en Europe, afin d'animer de plus en plus les héros chrétiens à venir partager la riche moisson de gloire, les grands domaines, les principautés qui les attendoient, leur disoit-il, en Asie. A sa première mission, il avoit poussé jusqu'en France, dont il parcourut toutes les villes tant soit peu considérables, et fut reçu avec une sorte de vénération religieuse par les peuples et par le clergé [1]. Il donnoit aux églises des reliques insignes qu'on avoit recouvrées en Orient, différentes portions d'un riche butin, des vêtements tout de soie, des pièces de pourpre, des armures vantées, des meubles curieux et uniques. A Chartres et à Poitiers, il monta sur une tribune, raconta les batailles où il s'étoit trouvé, excita par la peinture de ses succès ou de ses périls, soit l'espoir de parvenir sur ses traces à la souveraineté, soit la noble envie de réprimer l'audace et l'orgueil impie des infidèles. En Limousin, il suspendit des chaînes d'argent au tombeau de saint Léonard, en reconnoissance, disoit-il, de ce qu'il avoit été délivré de l'esclavage par l'invocation de ce saint.

Boémond répandit en tout lieu l'héroïsme et l'enthousiasme qu'il respiroit. On prit la croix, on entreprit le voyage d'outre-mer, avec la même joie que si chacun eût été assuré, ou d'y aller prendre possession d'un trône, ou d'y trouver la porte du ciel ouverte. Tout le monde accouroit au passage de Boémond. Les évêques et les abbés se disputoient à qui le recevroit le premier et le retiendroit plus long-temps. Les seigneurs le prioient de tenir leurs enfants sur les fonts sacrés. Le roi Philippe, qui vivoit encore, lui donna en mariage (1106) sa fille Constance qu'il avoit eue de la reine Berthe, et lui accorda Cécile provenue de son commerce avec Bertrade, pour son cousin ou

[1] Guill. Tyr. XI, c. 2.

neveu Tancrède, régent, en son absence, de la principauté d'Antioche. Boémond ne recueillit pas les fruits qu'il avoit tout lieu d'attendre de son voyage en Europe. Il y mourut avant de pouvoir repasser en Asie, laissant un fils trop jeune pour gouverner un état dont la défense demandoit un héros. C'est pourquoi le brave Tancrède fut déclaré prince d'Antioche; mais il ne survécut qu'un an à son oncle.

A Jérusalem, la conduite du roi Baudouin fut telle qu'on pouvoit l'attendre d'un prince gouverné par un évêque dissolu : car si la vie d'Arnoul avoit été scandaleuse dans le rang subordonné d'archidiacre, il ne garda plus de mesure lorsqu'il se vit patriarche. Il n'eut pas honte de dépouiller son église des biens acquis au prix du plus beau sang des chrétiens, pour les attribuer aux personnes de sa famille. En mariant une de ses nièces à Eustache, seigneur de Sidon et de Césarée, il lui donna pour dot Jéricho et ses dépendances, qui faisoient le meilleur domaine de l'église patriarcale. Guidé par ce prélat sans retenue, Baudouin, quoique marié légitimement, rechercha, comme s'il eût été libre, l'alliance d'Adélaïde, comtesse de Sicile, veuve du comte Roger frère du célèbre Robert-Guiscard, et tante de Boémond : famille tout héroïque dont il provoquoit la vengeance par l'avarice et la supercherie la plus insultante. Mais il se trouvoit dans un épuisement de finances qui alloit jusqu'à la misère; et la comtesse, régente de Sicile, qui joignoit à l'amour des grands titres celui des grands trésors, avoit accumulé des sommes immenses. On la prit si bien par son foible pour l'élévation, qu'elle consentit sans autre examen au mariage qui la faisoit reine, et partit précipitamment pour la Palestine, où, avec son cœur, elle ne manqua point de porter son argent (1113). Elle épousa ainsi Baudouin, sans savoir, dit-on, que sa femme légitime, qu'il avoit renvoyée pour des raisons qui ne sont pas connues, vécût encore. Quatre ans après, sur un ordre du pape, Arnoul fut obligé de casser ce dernier mariage, et Adélaïde fut renvoyée justement par son époux sacrilége, qui ne parut pas alors agir par des motifs bien purs; car il retint sans montrer le moindre scrupule tous les trésors qu'elle lui avoit apportés. Ce prince mourut l'année suivante 1118, et eut pour successeur Bau-

douin du Bourg son parent, à qui il avoit cédé le comté d'Edesse en devenant roi. Le patriarche Arnoul mourut dans la même année, et fut remplacé par Gormond, natif de Péquigny au diocèse d'Amiens. Ces nouveaux chefs de l'état et du sacerdoce en Orient, avoient, l'un et l'autre, les qualités propres à faire oublier les déportements et l'ignominie de leurs prédécesseurs.

Si les émigrations continuelles de l'Europe portoient bien des vices en Orient, et des excès même capables de scandaliser les infidèles; souvent aussi elles y présentoient des vertus aussi constamment inaccessibles à la corruption qu'entraîne le tumulte des armes, que dignes du premier motif qui les avoit fait prendre. Tel se montra Eustache, comte de Boulogne, qu'on avoit invité à venir prendre la couronne de Jérusalem, déjà portée par ses deux frères Godefroi et Baudouin premier[1]. Il partit, quoiqu'avec peine, et apprit en route qu'on avoit couronné Baudouin II. Il dit aussitôt: « Dieu me préserve de porter le trouble dans un royaume que ma famille a établi sur la paix de Jésus-Christ, et pour lequel mes frères d'éternelle mémoire ont prodigué leur sang! » Sur-le-champ, quoi qu'on pût lui dire, il reprit sa route et retourna chez lui.

Cependant l'Europe chrétienne, et surtout la France, nommée si justement le royaume des chrétiens, continuant à s'épuiser en faveur de l'Orient, des hommes remplis de l'esprit de Dieu, et comparables aux anciens patriarches, travaillèrent de toute part, et tous à la fois, à la repeupler de saints de l'un et l'autre sexe. A l'exemple de Robert d'Arbrissel, ses disciples Bernard d'Abbeville, Vital de Mortain et Raoul de la Futaie firent des conversions innombrables par la sainte chaleur de leur éloquence, et plus encore par le spectacle ravissant de leur abnégation et de leur vie tout angélique. Après s'être pénétrés dans la solitude des vérités éternelles et de l'onction de l'esprit divin, ils en sortoient comme autant d'Elie et de Jean-Baptiste, se dispersoient dans les lieux habités et les diverses provinces, marchant nu-pieds, vivant de pain d'avoine ou de légumes grossiers, buvant rarement du vin, ne prenant que sur

[1] Guill. Tyr. XII, 3.

la paille le repos indispensablement nécessaire à la nature. Ils entraînoient à leur suite des troupes innombrables de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, des clercs aussi-bien que des laïques, des femmes mariées, des veuves et des vierges. Plusieurs, après les avoir entendus, ne vouloient plus s'en séparer, et pratiquoient à l'envi l'austère pénitence dont ils leur traçoient le modèle.

Afin de prévenir les désordres qui pouvoient se glisser parmi les personnes de sexe différent, et pour confondre les soupçons que la malignité affecta bientôt de concevoir, Robert avoit cherché une retraite propre à fixer ses auditeurs les plus assidus, et à séparer les deux sexes[1]. Sur les confins de l'Anjou et du Poitou, il découvrit une terre tout hérissée de ronces et d'épines, qu'il obtint facilement des propriétaires. Il y établit d'abord des cabanes, un oratoire, et il entoura d'une bonne clôture le quartier des femmes destinées principalement à la prière. Les hommes occupés au travail pour la subsistance de la communauté, et les clercs employés à l'office divin, habitoient ensemble, dans une concorde parfaite et dans une modestie exemplaire. Ils ne se nommoient point autrement que les pauvres de Jésus-Christ. En effet, ils ne vécurent d'abord que de ce qu'envoyoient de leur plein gré des voisins charitables : mais on leur donna bientôt en fonds de terres, de quoi se procurer l'abondance. Pierre, évêque de Poitiers, favorisa cet établissement : le pape Pascal le confirma (1106), en réservant la révérence due à l'évêque, c'est-à-dire, dans le style du temps, en le tenant soumis à la juridiction épiscopale[2].

Le nombre des personnes qui l'embrassoient augmentant sans fin, et Robert voulant donner à son institution la stabilité convenable, on bâtit à Fontevrault deux grands monastères, l'un pour les hommes, et le principal pour les femmes auxquelles on attribua toute l'autorité. Peu après, il en fallut établir en plusieurs provinces, sur le modèle de celui-ci, et sous sa dépendance. Les prosélytes se présentoient par milliers, et le charitable instituteur n'en refusoit aucun : pécheurs, pécheresses publi-

[1] Vit. c. 3, ap. Boll. 25 febr. — [2] Gall. Christ. t. IV, p. 409.

ques, lépreux même, noblesse et populace, tout lui étoit égal, pourvu qu'ils prissent des sentiments sincères de pénitence, et qu'ils se soumissent aux sages réglements qu'il donna pour empêcher la communication contagieuse, tant des âmes que des corps.

Entre les personnes illustres qui prirent le voile, on compte la célèbre Bertrade, qui convertit son château de Haute-Bruyère au diocèse de Chartres, en une maison de pénitence, où elle n'épargna rien pour réparer le scandale de son mariage adultère (1115.) La première abbesse de Fontevrault fut Pétronille de Craon-Chemillé, choisie moins pour son illustre naissance, que pour son intelligence et son expérience dans les affaires. On jugea qu'une femme accoutumée dans le monde à observer les hommes et les conjonctures, seroit plus propre à un gouvernement si diversifié et si étendu, qu'une vierge renfermée dès la première jeunesse, et uniquement exercée à chanter des psaumes, ou à méditer les vérités de l'Evangile. Dans la dépendance où le bienheureux Robert mit les religieux à l'égard des religieuses, il donna pour modèle à celles-ci la mère de Dieu, et aux premiers saint Jean l'Evangéliste, qui reçut ordre de Jésus mourant de regarder Marie comme sa mère : en conséquence il voulut que toutes les églises de son ordre fussent dédiées à la sainte Vierge, avec un oratoire en l'honneur de saint Jean.

Pétronille ne fut instituée abbesse ou supérieure générale de Fontevrault, et Robert, (qui toutefois ne prit jamais le titre d'abbé, ni de dom ou seigneur), ne cessa de gouverner son ordre par lui-même, que quand épuisé de forces par les travaux et les austérités, il tomba dans une maladie qui lui fit pressentir sa fin prochaine. Il ne laissa point encore d'aller de Fontevrault à Chartres, pour tâcher de rétablir la paix entre le comte et les chanoines qui l'appeloient au secours de cette église désolée. Après les avoir réconciliés en effet et contre toute espérance, son infatigable charité le porta jusqu'en Berri, dans son monastère d'Oursan, où il mourut le 25 février 1117.

On a tâché de noircir ou de couvrir de ridicule le zèle de cet homme apostolique pour les personnes du sexe. L'avis que lui en donnèrent quelques personnages considérables, tels que Mar

bode, évêque de Rennes, et Geoffroi, abbé de Vendôme, ne demande point de réponse, puisqu'ils ne l'établissent que sur ces discours vagues et ces bruits incertains que la malignité a répandus de tout temps contre les directeurs même les plus irréprochables, et qui ne diminuèrent en rien leur propre estime pour cet homme extraordinaire. Mais il n'a pas fallu de prétextes plus plausibles pour exciter les fades et sacriléges ironies des détracteurs de toute sainteté, auxquels nous entreprendrons beaucoup moins encore de répondre : c'est la conviction des âmes droites et religieuses que nous avons pour objet, et non pas la confusion stérile des blasphémateurs.

Les troubles que Robert d'Arbrissel éteignit dans l'église de Chartres avoient été causés par l'opposition du comte à l'installation de Geoffroi, jugé dans toutes les formes canoniques digne de succéder à Ives. Ce saint et savant prélat, qui faisoit depuis si long-temps la gloire de l'église de France, étoit mort enfin, selon le martyrologe de sa cathédrale, le 23 décembre 1116. La vénération et les preuves de ses vertus ont fait une impression si durable, que le pape Pie V, dans le seizième siècle, a permis aux chanoines de Latran de lui rendre un culte public. Les monuments qui nous restent de sa doctrine sont des témoins immortels de sa supériorité incomparable, au moins sur les canonistes de son siècle. Ferme et modéré tout à la fois dans son zèle, il soutint courageusement les droits du sacerdoce sans jamais donner atteinte à ceux du diadème. En défendant les vraies libertés de l'Eglise, dans l'affaire des investitures si mal conçue par tant d'autres, son esprit juste et pénétrant sut distinguer entre l'abus et la chose, entre une dispense accordée sagement et une lâche connivence. On peut juger de la dignité de son caractère par sa réponse à Louis le Gros qui lui avoit demandé un présent de quelques pelleteries : « Il ne convient nullement à la majesté royale de demander aux évêques des ornements qui ne servent qu'à la vanité, et il convient encore moins à un évêque de les donner à un roi. Je n'ai pu lire sans rougir la lettre par laquelle vous me demandez quatre peaux d'hermine : j'ai eu peine à croire que vous l'ayez écrite : j'y réponds néanmoins, afin que vous ne demandiez jamais rien de semblable à un évêque, si vous voulez faire res-

pecter la majesté royale[1]. » Outre le décret d'Ives de Chartres, nous avons encore, dans le grand nombre de ses lettres, plusieurs monuments précieux de la discipline ecclésiastique, et de l'histoire de son temps.

Saint Bernard d'Abbeville, plus communément appelé saint Bernard de Tiron, prit ce nom de l'abbaye célèbre qu'il fonda dans le Perche. Il s'appliqua d'abord aux sciences avec beaucoup de succès, puis, touché du désir d'une vie plus parfaite, il quitta sa famille qui habitoit le Ponthieu, et se retira dans le monastère de Saint-Cyprien en Poitou. Il ne tarda point à y acquérir par ses vertus une considération qui, malgré son extrême répugnance, lui fit déférer le gouvernement avec le titre d'abbé. Mais Pons, abbé de Cluny, qui s'arrogeoit le titre fastueux d'archi-abbé, voulant s'assujettir l'abbaye de Saint-Cyprien, Bernard saisit cette occasion de satisfaire sa modestie, en abdiquant sa dignité, sous prétexte de ne pas trahir les droits d'une institution libre jusqu'à lui. Alors il s'associa aux travaux apostoliques de Robert d'Arbrissel, alla prêcher en Normandie, et combattit avec toute l'intrépidité nécessaire le concubinage des prêtres qui s'y marioient effrontément. Ses religieux cependant vinrent le trouver avec des lettres de l'évêque de Poitiers, et le conjurèrent d'aller défendre leurs immunités à Rome. Les poursuites obstinées des moines, ou de l'abbé de Cluny, l'obligèrent à s'engager par deux fois dans ce pénible voyage qu'il fit sur un âne, avec un méchant habit d'ermite; et deux fois l'humble médiateur triompha du faste et de l'opulence intrigante du prétendu abbé des abbés. Pour sa récompense, il demanda au pape la permission d'abdiquer sa charge : ce qu'il n'obtint qu'avec bien de la peine, et à l'effet de continuer ses travaux apostoliques.

Enfin de fervents disciples, qui s'attachèrent à lui de nouveau, l'engagèrent à bâtir son monastère de Tiron, dans la terre que leur donna Rotrou, comte du Perche[2]. Ils s'y transportèrent aussitôt en grand nombre. Ces hommes, morts entièrement au monde, n'avoient rien retenu des usages du temps et des lieux, ni même de l'habillement ou de la couleur annexée

[1] Ep. 202.—[2] Vit. Bern. Tir, c. 7.

aux autres moines. Ils étoient vêtus d'une grosse étoffe à longs poils d'un gris enfumé, d'une forme bizarre et tout-à-fait inconnue dans le canton : ce qui fit naître une imagination plus bizarre encore parmi les habitants des campagnes voisines. Quelques-uns se figurèrent, et bientôt le bruit s'en répandit de toute part, que c'étoient des Sarrasins venus par des souterrains ignorés pour dévaster la province. On vint les observer à plusieurs reprises et à différentes heures du jour et de la nuit. Mais quand on eut remarqué qu'ils ne faisoient ni tours, ni retranchements, mais de petites cellules de solitaires, et qu'ils ne s'occupoient qu'à la prière et au chant des psaumes, la défiance et les alarmes se convertirent en vénération. Les moines de Cluny ayant encore prétendu que leur prieuré de Nogent avoit des droits sur ce terrain, Bernard, plutôt que de disputer, en abandonna les bâtiments déjà fort avancés, et rebâtit près de là sur un fonds que lui donnèrent les chanoines de Chartres.

Telle fut l'origine de la congrégation de Tiron, qui en peu de temps compta jusqu'à cent cellules ou prieurés de sa dépendance. En trois ans, à compter depuis sa fondation, Bernard se vit jusqu'à cinq cents disciples. Il en garda trois cents auprès de lui, et répartit le reste en différents lieux, douze par chaque maison. Sa réputation se répandit dans toute l'étendue des Gaules, et même au-delà des mers. Le roi d'Angleterre et le roi d'Ecosse, aussi-bien que celui de France, le duc d'Aquitaine, le comte d'Anjou, les comtes de Glocester et de Warwick, une infinité de personnages illustres lui firent comme à l'envi des présents, et lui rendirent de grands honneurs. Quelques-uns vinrent en personne le visiter et s'édifier de ses rares vertus. Il ne relâcha rien de sa modestie, ni de ses autérités admirables, même à sa dernière heure. Il mourut à Tiron, le 14 avril de l'an 1117.

Vital de Mortain, autre compagnon de Robert d'Arbrissel dans la vie régulière et les fonctions apostoliques, avoit d'abord été chapelain de Robert, comte de Mortain, et chanoine de Saint-Evroul de la même ville. Après avoir travaillé avec succès au salut du commun des fidèles, il pourvut à la perfection des âmes touchées d'une grâce particulière. Il s'étoit à peine établi avec Bernard de Tiron, dans l'île de Chaussey sur

la côte de Normandie, quand il y vint des pirates qui pillèrent la chapelle, et en profanèrent les vases sacrés avec une impiété qui le remplit d'une éternelle horreur. Il s'enfuit, comme d'un lieu de malédiction, et se retira dans la forêt de Savigni sur le continent. Peu après, par les libéralités du comte de Fougères, il y bâtit un monastère considérable, où, avec les observances connues, il établit des usages d'une austérité toute particulière (1112). En peu de temps, la réputation de Savigni engagea un grand nombre de prieurés et d'abbayes célèbres à embrasser cette réforme.

Raoul de la Fustaye, aussi compagnon de Robert d'Arbrissel, se devoua spécialement à la direction des personnes du sexe. Il porta le comte Alain-Fergeant à fonder dans la ville de Rennes le riche monastère de Saint-Sulpice, dont la princesse Marie fut la première abbesse. Foulques, comte d'Angers et du Mans, établit bientôt après dans le Maine le prieuré de la Fontaine-Saint-Martin; et à son exemple différents seigneurs fondèrent plusieurs maisons qui dépendirent de Saint-Sulpice.

Quel que fût l'éclat de tant d'institutions édifiantes, celle de Cîteaux, au moins depuis saint Bernard dont elle a pris le nom, produisit des fruits de salut plus abondants encore, ou du moins beaucoup plus durables[1]. Toutefois elle avoit commencé depuis quinze ans (1098), et toujours elle étoit bornée au petit nombre de ses premiers zélateurs. Ceux qui voyoient une manière de vivre si extraordinaire, qui en entendoient seulement parler, la regardoient comme une entreprise au-dessus des forces humaines, où la ferveur même de ses instituteurs ne tarderoit point à échouer. Saint Robert, premier abbé de Molême (1075), au diocèse de Langres, n'avoit préféré à cet établissement avantageux les marais sauvages de Cîteaux, dont il fut institué abbé par l'évêque de Châlons, que pour y faire fleurir sans aucune altération la règle de saint Benoît, et toute la perfection des premiers cénobites. Rappelé à Molême par ces mêmes religieux qui l'avoient réduit à les abandonner en rejetant la réforme, et obligé par le souverain pontife d'y retourner, il laissa dans Cîteaux vingt sujets qui déjà y avoient

[1] Exord. Cist. c. 10, 11, etc.

fait vœu de stabilité, et qui élurent pour leur abbé le bienheureux Albéric.

L'esprit de Robert, malgré son absence, demeuroit tout entier parmi eux. Ils proscrivirent tous les relâchements que la mollesse ou la vanité avoit substitués aux points de règle et aux usages primitifs. Les fourrures, les chaperons, le froc même et toute superfluité dans les vêtements, les fines étoffes pour les lits, comme pour les habits; l'assaisonnement des mets, fait avec la graisse; toutes ces pratiques furent jugées contraires à la règle ancienne. On bannit du culte divin tout ce qui ressentoit l'opulence, les vases magnifiques d'or ou d'argent, la soie et les broderies. Considérant aussi que dans l'ancienne distribution des biens ecclésiastiques en quatre parties, on n'avoit pas compris les moines qui pouvoient vivre de leur travail en cultivant quelques terres et en nourrissant des troupeaux, ils ne voulurent recevoir ni dîmes, ni autels dotés, ni villages, ni serfs, ni moulins bannaux[1]. Ils exceptèrent les fonds de terre éloignés de l'habitation des hommes, résolus à mettre dans ces sortes de métairies des frères convers et non pas des moines qui ne doivent respirer que l'air du cloître. On voit par-là que ces frères n'étoient pas proprement moines: c'est pourquoi ils portoient la barbe longue, comme n'étant pas destinés à la cléricature; d'où leur vint le nom de frères barbus. L'éloignement du monde et de la dissipation fut tel à Cîteaux, comme parmi les premiers disciples de saint Benoît, qu'on y résolut de même de n'établir des monastères que loin des villes et des villages, de n'avoir en chaque maison que douze moines avec l'abbé, et de ne pas souffrir que les femmes missent le pied dans leurs églises. On dérogea néanmoins aux coutumes de saint Benoît, en prenant l'habit blanc; mais par le commandement de la mère de Dieu, suivant la tradition de l'ordre, et comme le symbole d'un dévouement spécial à cette reine des vierges. Les murmures qu'une si foible cause excita parmi les autres moines, donnèrent à l'austérité du nouvel institut un aspect toujours plus repoussant.

Pour triompher de ces préventions, il falloit un homme doué

[1] C. 15.

de cet ascendant de génie, dont tous les autres hommes subissent d'une manière comme irrésistible l'empire naturel. Tandis que Cîteaux gémissoit devant Dieu sur le petit nombre de ses enfants, et lui demandoit avec larmes une sainte fécondité, la providence lui préparoit dans le jeune Bernard, né près de Dijon au bourg de Fontaines, cet enfant extraordinaire, qui devoit être père de tant d'autres. Il étoit fils de Tescelin, seigneur de ce lieu, et d'Alèthe de la maison de Montbard, l'un et l'autre aussi distingués par leurs vertus que par leur rang et leur extraction des plus illustres de la Bourgogne. Alèthe, en particulier, envisageoit avec une foi si vive tous les devoirs d'une mère chrétienne, que le ciel lui ayant donné sept enfants, six garçons et une fille, elle voulut tous les nourrir elle-même, de peur qu'ils ne prissent avec un lait étranger quelques germes de corruption, capables d'infecter le tendre dépôt que lui confioit le créateur. Avertie par un homme pieux qui parut avoir l'esprit de prophétie, que Bernard, le troisième de ses enfants, étoit destiné à servir très-utilement l'Eglise, elle prit un soin tout particulier de son éducation, et le mit de très-bonne heure aux études. En peu de temps il annonça toute l'étendue et la beauté de son génie. Ses mœurs et ses manières le rendoient encore plus estimable : il avoit une horreur extrême des plaisirs dangereux de son âge, donnoit aux pauvres tout l'argent qu'il pouvoit avoir, aimoit la retraite et la prière, parloit peu et réfléchissoit beaucoup, sans que sa réserve eût rien de sauvage. Il se montroit au contraire, dans toutes les rencontres, doux, prévenant, d'une affabilité et d'une modestie singulière. Sa mère voyoit avec un plaisir sensible tant d'heureuses dispositions s'accroître dans le cœur de cet enfant précieux, quand la mort la lui enleva, comme il n'avoit qu'environ quatorze ans.

Il entra peu après dans le monde qui ne pouvoit manquer de lui rire, et de tendre à son innocence des piéges d'autant plus dangereux, qu'aux bonnes qualités de l'âme il unissoit les attraits de la figure. Une dame chez laquelle il logea un jour, conçut pour lui une passion si vive, qu'elle lui applanit tous les embarras du crime; mais elle n'excita que son exécration : Bernard jeta un cri d'alarme, comme à la rencontre d'un

voleur prêt à lui ravir un trésor plus cher que la vie. Il faisoit tant d'estime de cette angélique vertu, qu'ayant un autre jour porté sur une femme des regards trop attentifs, il alla sur-le-champ se plonger dans un étang glacé, et y demeura jusqu'à ce qu'il eût éteint la dernière étincelle de la flamme allumée par son imprudence. Se sentant le cœur naturellement si sensible, il fit dès lors un pacte irrévocable avec ses yeux, pour ne regarder en face aucune personne du sexe [1].

Les écueils dont il voyoit le monde rempli lui inspirèrent le dessein de s'y dérober, et il ne trouva point d'asile plus sûr que Cîteaux. La régularité même et l'austérité de cette nouvelle observance, qui éloignoient tout le monde, furent pour lui un attrait vainqueur. Ayant pris décidément, quoique secrètement la résolution de l'embrasser, ses frères et ses amis qui s'en aperçurent n'omirent rien pour l'en détourner, et réussirent à l'ébranler d'abord : mais le souvenir de sa sainte mère ranima sa foiblesse. Il se la représentoit indignée de sa lâcheté, et lui reprochant tous les soins d'une éducation qui n'avoit eu pour terme que le service du Seigneur. Tout plein de cette idée, il entra dans une église, et se mit à prier avec effusion de larmes. En quelques moments, il se sentit tellement fortifié dans son premier dessein, qu'il travailla aussitôt à l'inspirer aux autres, en commençant par les personnes qui s'y étoient montrées les plus opposées.

L'éloquence pathétique et insinuante qui lui étoit naturelle, avec l'onction de la grâce qui distilloit de ses lèvres, eut bientôt triomphé des plus grands obstacles. Tous ses frères, à l'exception du plus jeune, qu'il laissoit à son père pour la consolation de sa vieillesse, son oncle même Gualdéric de Touillon, seigneur puissant et non moins renommé pour sa maturité dans la conduite, que pour sa valeur, furent presque aussitôt gagnés qu'invités. Les richesses et les grandeurs fantastiques du siècle, la chimère encore plus imposante des craintes et des espérances humaines, furent courageusement foulées aux pieds. On ne fut point retenu par les liens les plus tendres où quelques-uns se trouvoient engagés. L'épouse éplorée de l'aîné de

[1] Guill. vit. Bern. l. 1, c. 2 et 3.

la famille convertit bientôt son effroi et ses larmes en émulation, et se consacra elle-même au Seigneur. Après ses parents, Bernard gagna une foule d'amis illustres, parmi lesquels, Hugues, de la maison de Mâcon, donna d'abord le plus d'exercice à son zèle, et marqua le plus de courage ensuite à persévérer dans sa vocation. Il fit des progrès si rapides dans cette carrière de toutes les vertus, qu'il fut institué premier abbé de Pontigny, d'où il mérita d'être élevé sur le siége épiscopal d'Auxerre. Enfin les conquêtes religieuses de Bernard furent si éclatantes et en si grand nombre, que les mères cachoient leurs enfants de peur qu'ils ne le suivissent, et que les femmes empêchoient leurs maris de lui parler. Avant d'entrer à Cîteaux il s'associa ainsi plus de trente prosélytes, la plupart de naissance illustre.

Comme plusieurs d'entre eux avoient des affaires à terminer avant de renoncer au monde, leur sage guide craignit que leur ferveur ne vînt à se ralentir : il leur persuada de demeurer ensemble à Châtillon-sur-Seine, dans une même maison qui fut comme un premier noviciat sous l'habit séculier. Après environ six mois passés de la sorte, tous leurs liens étant rompus, et le moment arrivé de consommer leur sacrifice, ils partirent tous ensemble pour se rendre à Cîteaux (1113). Les cinq frères étant allés à la maison paternelle, pour demander la bénédiction de leur père, Gui, l'aîné de la famille, aperçut en sortant le plus jeune nommé Nivard, qui jouoit dans la rue avec des enfants de son âge. «Mon petit frère, lui dit-il, c'est vous qui demeurez l'unique héritier; nous vous laissons tous nos biens.» Vous ne l'entendez pas mal, repartit l'enfant : les biens du ciel pour vous, et ceux de la terre pour moi; il y a bien de l'égalité dans ce partage!» Nivard demeura néanmoins avec son père jusqu'à ce qu'il fût en âge de se consacrer au Seigneur; mais alors, ni parents, ni amis ne purent l'empêcher d'aller se réunir à ses frères. Tescelin leur père, et Humbeline leur sœur, embrassèrent aussi dans la suite l'état monastique.

Le bienheureux Albéric, abbé de Cîteaux, étant mort depuis quatre ans, et saint Robert lui ayant peu survécu dans le gouvernement de Molême qu'il avoit été obligé de reprendre,

Etienne, successeur d'Albéric, se trouvoit abandonné à ses propres conseils, dans la disette de sujets qu'éprouvoit toujours le nouvel institut, quand Bernard, à la tête de sa nombreuse et florissante recrue, vint l'an 1113, âgé de vingt-deux ans, lui demander de faire sous sa conduite la guerre aux vices et aux vanités du siècle. Il fut reçu comme un ange envoyé du ciel pour la prospérité de Cîteaux.

L'apprenti de la vie religieuse en fut bientôt le modèle. Mais quels qu'eussent été ses progrès dès les premiers pas, jamais sa marche ne se ralentit. Si le poids d'une chair corruptible appesantissoit quelquefois l'esprit, pour lui faire reprendre son essor, il lui suffisoit de se rappeler les motifs de sa retraite, par ce peu de paroles : Bernard, à quel dessein es-tu venu ici ? Rien ne lui étoit à charge, hors les soins qu'on l'obligeoit à prendre de son corps. La table lui paroissoit, de tous les exercices le plus laborieux. La garde des sens, et des yeux en particulier, étoit telle en lui, qu'au bout de son année de noviciat, il ignoroit si la chambre où il l'avoit passée avoit un plafond ou un simple plancher. La délicatesse de sa complexion, et de grandes incommodités causées par l'abstinence, ne lui firent jamais relâcher rien des observances régulières. Si quelquefois ses forces ne lui permettoient pas de s'adonner aux travaux les plus rudes, il compensoit par l'humilité le mérite de la mortification, en se réservant les exercices les plus vils et les plus abjects. Ses pieux entretiens, et plus encore ses exemples, inspirèrent le même esprit à tous ses compagnons.

Cîteaux, si long-temps stérile, devoit sans doute acquérir une heureuse fécondité par des fruits d'une si grande édification. En moins de trois ans, elle devint mère de quatre filles, qui le furent à leur tour d'une infinité d'autres. L'année même de la retraite de Bernard, pour fournir un nouvel asile aux postulants qui accouroient en foule sur ses traces, l'abbaye de la Ferté fut établie au diocèse de Châlons-sur-Saône, par les libéralités de deux seigneurs du pays, nommés Gauderic et Guillaume. Hildebert, chanoine de l'église d'Auxerre, fonda l'année suivante l'abbaye de Pontigny, dans la terre de ce nom, qui lui appartenoit en Champagne sur les confins de la Bour-

gogne. Enfin la troisième année de l'heureuse arrivée de Bernard, on vit fonder au diocèse de Langres, et presque à la fois, les deux abbayes de Clairvaux et de Morimont (1115).

La terre donnée par Hugues comte de Champagne, pour y bâtir Clairvaux, se nommoit d'abord la Vallée d'Absynthe, et prit à juste titre le nom de Vallée illustre, *clara vallis*, mais cette splendeur fut tout évangélique : elle n'eut rien dans son principe de l'éclat fastueux du siècle, ni de la mollesse des sens. Bernard qui n'avoit que vingt-quatre ans d'âge et une année de profession, en fut le premier abbé. Sous un jeune chef qui avoit conçu tant d'horreur pour le monde, et qui respiroit encore tout l'héroïsme de son premier sacrifice, les bâtiments, les habits, la table, tout prit le goût et l'air de la pauvreté et de l'abnégation. Il étoit vêtu si pauvrement lui-même, et si défiguré d'ailleurs par les austérités, qu'étant allé à Châlons recevoir la bénédiction abbatiale de l'évêque de ce siége, au défaut de celui de Langres qui étoit malade, on demandoit, en le voyant, où étoit l'abbé.

Il fit de Clairvaux, d'abord extrêmement pauvre, une image parfaite de l'ancienne Thébaïde. Les nouveaux solitaires se nourrissoient d'un pain mêlé d'orge, de vesce et de millet, et souvent ils étoient réduits à cuire des feuilles de hêtre pour faire leur potage. Un moine étranger qui passa chez eux en fut touché jusqu'aux larmes. Il emporta un morceau de leur pain pour le montrer à tout le monde, et communiqua aux plus indifférents l'admiration que lui avoit inspirée le spectacle d'une austérité si extraordinaire en des gens d'un si rare mérite. Ils partageoient tout le jour entre la prière et le travail des mains, dont ils s'acquittoient dans un silence profond. Quand le calme de la nuit avoit succédé partout ailleurs au bruit et au tumulte, c'est alors qu'ils faisoient retentir avec le plus d'éclat les gémissements de leur componction et la vive harmonie des louanges divines. La meilleure partie de la nuit se passoit dans cet exercice angélique : ils n'accordoient quelques heures au sommeil, qu'en déplorant l'infirmité de la nature humaine qui les contraignoit à cette pénible condescendance.

Le saint abbé surtout ne prenoit presque point de repos, regardant comme un temps perdu celui qu'il étoit forcé d'ac-

corder au sommeil. C'est ainsi qu'il se ménagea du loisir pour acquérir cette profondeur de doctrine, cette éloquence touchante, cette beauté même de diction, qui, dans un temps encore tout barbare, l'égalèrent aux saints docteurs du plus bel âge. Dans tous les moments qu'il avoit de libres, il étoit continuellement appliqué à prier, ou à lire et à méditer : mais quoiqu'il lût avec humilité les écrits des Pères et des interprètes, il étudioit principalement l'Ecriture sainte dans l'écriture même, en la lisant et en la relisant plusieurs fois de suite. Tout pénétré de ces notions célestes, il les méditoit ensuite durant le travail, au milieu des bois et des campagnes : ce qui lui fit dire depuis qu'il avoit eu pour précepteurs les chênes et les hêtres.

Guillaume de Champeaux, alors évêque de Châlons, fut le premier qui sut apprécier, ou du moins mettre en recommandation, l'illustre abbé de Clairvaux[1]. Dès le premier instant qu'il le vit pour lui donner la bénédiction abbatiale, il se sentit pénétré de vénération pour lui. Ils furent toujours liés depuis d'une étroite amitié. L'estime d'un si grand prélat attira au nouvel abbé celle de toute la province de Reims, et bientôt de toute la France. Guillaume, né en Brie, au bourg de Champeaux dont il prit le nom suivant l'usage de son temps, ne l'illustra pas moins par son éminente piété que par son habileté dans les sciences et sa célébrité dans les écoles. Il enseigna long-temps la rhétorique, la dialectique, la théologie, à une foule prodigieuse de disciples attirés à Paris de toutes les religions. La jalousie et la présomption de l'un d'entre eux nommé Pierre Abailard, et l'avantage qu'il remporta contre le système, alors si important, de l'existence métaphysique d'une nature universelle, n'ôta rien à Guillaume de sa renommée quant à la science de la religion. Il donna un recueil de sentences théologiques, qui fut assez estimé pour engager dans cette carrière Pierre Lombard, appelé dans la suite le maître des sentences.

Toutefois, après la célèbre dispute d'Abailard et de Guillaume sur les universaux, celui-ci quitta sa chaire, et se retira suivi de quelques-uns de ses disciples à la Celle ou prieuré de

[1] Hist. Pat. xI, c. 7 et 9.

Saint-Victor, à quelque distance de Paris qui n'étoit guère encore que ce qu'on appelle la Cité. Il y prit l'habit de chanoine régulier, et donna l'origine à la congrégation de Saint-Victor. Quelques auteurs modernes[1], en citant vaguement les anciens, ont fait soupçonner qu'il n'avoit embrassé la profession religieuse qu'afin de parvenir plus facilement à l'épiscopat : mais tous ces témoignages prétendus se réduisent à celui d'Abailard, dont la jalouse vanité lui ôte toute sa force. Souvent pour réfuter une calomnie, il suffit d'en nommer l'auteur. Guillaume, à la demande de ses disciples et à la sollicitation des prélats les plus estimés, reprit le cours de ses leçons, à Saint-Victor, dont il fit tout à la fois une école célèbre des sciences ecclésiastiques et des vertus religieuses. Ce fut par la juste estime que l'on conçut de sa piété aussi-bien que de sa capacité, qu'après de longues épreuves on l'éleva sur le siége de Châlons (1113). Son intimité constante avec saint Bernard répondroit seule de ses qualités épiscopales et religieuses.

La retraite de saint Godefroi, évêque d'Amiens, quoiqu'elle n'eût pu se consommer, ne fut pas moins édifiante[2]. Il avoit fallu lui faire violence pour le tirer de l'abbaye du Mont-saint-Quentin, et lui faire prendre le gouvernement de celle de Nogent-sous-Couci : on eut besoin de beaucoup plus d'efforts, quand il fut question de le placer sur le siége d'Amiens, pour lequel cependant il avoit été élu d'un consentement unanime, avec l'applaudissement du roi (1104). Il se résolut à prendre la fuite ; on l'arrêta par ordre des évêques, qui l'obligèrent enfin d'accepter l'épiscopat : mais son cœur et ses affections demeurant tout entières dans la solitude, il n'attendit qu'un prétexte plausible pour les satisfaire. Les communes qui s'établirent de son temps à Amiens, comme en plusieurs autres villes du royaume, ne tardèrent point à le lui fournir. C'étoit une confédération de bourgeois autorisés à se faire justice en certaines rencontres et même à prendre les armes au besoin, sous la protection du roi qui vouloit mettre un frein aux violences des grands. Engelram de Boves, comte d'Amiens, entreprit de détruire par la force la commune de cette ville. Les bourgeois

[1] Du Pin, Bibl. eccles. 12 sæc. part. 1. — [2] Vit. Godefr. ap. Sur. 8 nov.

résistèrent vigoureusement à la tyrannie ; ils implorèrent la puissance du roi Louis le Gros, qui accourut à leur secours. Tout le diocèse d'Amiens, aussi-bien que la ville, devint le théâtre d'une guerre intestine, où il se commit toutes sortes de crimes et d'horreurs.

Le saint évêque, dans l'accablement de son chagrin, se persuada que n'ayant pu empêcher tant de désordres parmi ses ouailles divisées, il n'étoit pas doué des qualités nécessaires pour les régir. Son attrait pour la solitude se réveillant alors tout entier, et ayant ouï parler de la sainte vie qu'on menoit à la Chartreuse de Grenoble, dont la réputation s'étoit déjà répandue par toute la France, il partit de son diocèse pour aller s'enterrer dans ce saint désert (1112). Guigue, aussi distingué par sa prudence que par les vertus de la solitude, remplissoit alors la charge de prieur. Il reçut avec joie le saint évêque, et lui assigna une cellule, sans oser néanmoins l'admettre au nombre de ses religieux, dans la crainte qu'une démarche contraire aux règles communes ne fût improuvée par le pape et le corps épiscopal. En effet, Canon, légat du saint Siége, ayant assemblé pour les affaires de l'église des conciles à Beauvais [1], à Soissons et à Reims, on s'y occupa sérieusement de rendre un si digne pasteur à son troupeau, et malgré la démission, que le saint évêque avoit envoyée, on députa l'abbé du Mont-saint-Quentin, son ancien supérieur, et Hubert, moine célèbre de Cluny, avec ordre aux frères de la Chartreuse de renvoyer au plustôt l'évêque d'Amiens à son siége. Dans le premier sentiment de son affliction, il se jeta aux pieds des chartreux, en les conjurant avec larmes de ne point souffrir qu'on l'arrachât de leur compagnie. Ils mêlèrent leurs larmes avec les siennes ; mais ils répondirent qu'ils ne pouvoient ré-

[1] Suger, dans la vie de Louis le Gros, dit que le vénérable légat de la sainte église romaine, touché des plaintes innombrables que lui firent à Beauvais le clergé, les pauvres et les orphelins de toute condition, contre Thomas, Seigneur de Marle, il prit l'avis du concile qui fut unanime, et l'excommunia, quoique absent; le déclarant infâme, déchu de l'ordre de chevalerie et de toute dignité. Ce petit tyran désoloit plusieurs diocèses par ses pillages, et exerçoit des cruautés inouïes. Ayant trouvé les habitants d'un bourg, réfugiés dans leur église, il y fit mettre le feu et les brûla tous avec l'édifice. Qu'on juge si le glaive spirituel, qui étoit alors presque le seul vengeur des peuples opprimés, devoit épargner un si grand coupable.

sister à l'autorité de l'Eglise, qui d'ailleurs étoit appuyée par le roi. Il fallut se résoudre à partir au bout de trois mois de séjour dans ce lieu chéri, sur lequel en s'éloignant il ne cessoit de reporter des yeux inondés de pleurs, en gémissant de n'avoir pu y finir ses jours. Il étoit si exténué par les macérations, qu'on fut attendri jusqu'aux larmes en le renvoyant dans son diocèse. Il vécut peu de temps depuis son retour : comme il alloit à Reims pour conférer de quelques affaires avec son métropolitain, il mourut à Soissons le 8 novembre de l'année 1115, la onzième de son épiscopat, et la cinquantième de son âge.

Sur la fin de la même année, il y eut à Cologne une assemblée d'évêques et de seigneurs, au sujet des troubles et des désordres qui continuoient en Allemagne. On y publia un décret d'excommunication contre l'empereur qui tenoit sa cour à Spire avec un cortége peu considérable. Il envoya au concile l'évêque de Wurtzbourg, sur l'attachement duquel il comptoit; mais on traita le prélat même en excommunié. Alors il se réconcilia si sincèrement à l'Eglise, qu'il refusa depuis de communiquer avec l'empereur, dont il éprouva la plus inexorable vengeance. Cependant ce prince, craignant les effets du mécontentement des seigneurs, accéléra son départ pour l'Italie, où il vouloit aller recueillir la succession de la comtesse Mathilde, morte au mois de juillet de la même année. Nonobstant les donations réitérées que cette princesse avoit faites de ses états à l'église romaine, on ne voit pas que le pape Pascal ait seulement tenté d'en prendre possession[1].

[1] Cette réflexion, pour être tirée de Fleuri, n'en est pas plus exacte. L'église romaine avoit son droit fondé sur deux donations faites librement en 1077 et en 1102 : elle n'étoit pas en état de lutter par les armes contre les forces de Henri. Mais ce qui prouve qu'elle regardoit la succession de Mathilde comme dévolue, selon les termes, à saint Pierre ou au saint Siége, et qu'elle n'y renonçoit pas, c'est la résistance qu'opposèrent plusieurs villes aux efforts de Henri, et surtout le refus que fit alors Pascal d'accepter les conditions qui lui furent proposées par l'Abbé de Cluny de la part de l'empereur.

Henri, excité par ses ministres et même invité par les lettres de ses partisans, vint (1116) avec des troupes pour se mettre en possession de tous les biens de Mathilde. « Mais on ne voit pas bien clairement, dit Muratori, à quel titre. Tant qu'il » n'y prétendit que les biens régaliens et féodaux, comme la marche de Toscane, Man» toue et d'autres villes, on conçoit qu'il avoit raison de prétendre : mais il voulut

La troisième semaine du carême de l'année 1116, ce pontife tint dans l'église de Latran un concile qualifié universel, quoiqu'il ne soit pas regardé comme œcuménique; mais il s'y trouva des prélats, des seigneurs et des députés de la plupart des états chrétiens. Il s'agissoit de donner toute l'authenticité possible à la condamnation du privilége extorqué par la violence de Henri au sujet des investitures, et déja annulé dans un premier concile de Rome moins solennel que celui-ci. Comme on ne s'étoit occupé, dans les deux premières sessions, que d'affaires particulières, un évêque se leva au milieu du concile et dit qu'on ne devoit pas perdre de vue le sujet principal de l'assemblée; qu'il falloit connoître le sentiment du pape, afin que, de retour dans leurs églises, les évêques sussent bien ce qu'ils devoient y enseigner. Alors, dit l'Abbé d'Usperg[1], le pape s'exprima ainsi: « Après que le Seigneur eut fait de son serviteur ce qu'il voulut, et qu'il m'eut livré avec le peuple romain entre les mains du roi, je voyois tous les jours commettre de toute part des pillages, des incendies, des meurtres et des adultères. Voulant délivrer de tant de maux l'Église et le peuple de Dieu, j'ai fait ce que j'ai fait. Mais j'ai agi comme homme, parce que je suis cendre et poussière. J'avoue que j'ai mal fait et je vous prie tous de demander à Dieu qu'il me pardonne. Quant à cet écrit mauvais qui a été dressé au milieu des tentes ennemies, je le condamne sous un anathème perpétuel, afin que la mémoire en soit à jamais odieuse, et je vous prie tous d'en faire autant. » Et tous alors s'écrièrent : Ainsi-soit-il; ainsi-soit-il.

Brunon, évêque de Segni, ayant ajouté qu'il falloit rendre grâces à Dieu, de ce que le pape venoit de condamner de sa propre bouche un privilége qui contenoit une hérésie; et un autre Père ayant dit en raillant que, si ce privilége contenoit une hérésie, celui qui l'avoit fait étoit hérétique : alors Jean,

» aussi les biens allodiaux et patrimoniaux. Ce fut là une source de nouvelles querelles entre les papes et les empereurs; et nous trouvons cette succession disputée entre eux pendant un grand nombre d'années, jusqu'à ce qu'enfin le temps, médecin de beaucoup de maladies politiques, mit fin à leurs contestations. » Cependant à la longue, dit Feller, il fallut céder au saint Siége une partie de l'héritage de Mathilde. Voy. Orsi et Cenni : *Du domaine temporel du saint Siege.*

[1] Labb. x, p. 807.

évêque de Gaëte, répondit avec vivacité à Brunon : « Quoi, c'est ici, en notre présence, au milieu d'un concile, que vous traitez d'hérétique le pontife romain? L'écrit qu'a fait le pape notre seigneur, étoit mauvais; mais ce n'étoit pas une hérésie. » « Il y a plus encore, dit un autre Père, on ne doit pas même l'appeler mauvais, parce que si c'est un bien de délivrer le peuple de Dieu, ce que le pape a fait fut un bien. Or l'Evangile nous enseigne non-seulement de délivrer le peuple de Dieu, mais il nous commande de donner même notre vie pour nos frères. » A ces mots odieux d'hérétique et d'hérésie, le pape, navré jusqu'au fond de l'âme, étendit les mains, et dit[1] : « Faites-y attention, mes seigneurs et mes frères : l'église romaine n'a jamais soutenu d'hérésie ; c'est elle au contraire qui les a toutes terrassées. L'hérésie arienne, après trois siècles d'insolence, a trouvé sa ruine à Rome. Sabellius, Photin, Eutychès, tous les hérésiarques y ont été anathématisés. C'est pour ce siége que le Fils de Dieu a dit à Pierre : J'ai prié, afin que votre foi ne manque point. » Différents évêques prirent avec ardeur la défense du souverain pontife : ils se montrèrent indignés et scandalisés, en quelque sorte, des reproches injurieux échappés contre lui dans une assemblée si auguste.

Dans l'avant dernière session, qui se tint un vendredi, les partisans du roi ayant engagé une vive discussion avec le légat Conon, évêque de Préneste, qui vouloit expliquer l'excommunication de Henri, le pape leur imposa silence du geste et de la voix. « L'Eglise primitive, dit-il, du temps des martyrs, a été florissante devant Dieu et non devant les hommes. Dans la suite, les rois, les empereurs, les princes romains se sont convertis, et ont honoré l'Eglise leur mère en lui donnant des terres et des domaines, des honneurs et des dignités séculières, ainsi que les droits et insignes de la royauté; c'est ce qu'ont fait Constantin et les autres princes fidèles : et alors l'Eglise a commencé à être florissante tant devant les hommes que devant Dieu. Elle doit donc conserver ce qu'elle a reçu des rois et des princes, et le dispenser à ses enfants, comme elle le juge à propos. » Voulant ensuite effacer le privilége qu'il sembloit, dit Usperg, avoir accordé dans le camp, le pape renou-

[1] Conc. tom. x, p. 806.

vela la défense portée par saint Grégoire VII de recevoir de la main d'un laïque l'investiture des dignités ecclésiastiques[1]. Bien que cette défense fût sous peine d'anathème pour celui qui donnoit ou recevoit l'investiture, Henri ne fut point nommément excommunié; mais le pape approuva généralement ce que les légats avoient fait dans leurs conciles où ce prince l'avoit été plusieurs fois.

Il s'étoit à peine écoulé quinze jours depuis la fin de ce concile, qu'il s'éleva une violente sédition contre le pape, à l'occasion d'un préfet de Rome encore enfant, qui fut élu par une troupe de brouillons, et que le pontife fit difficulté de confirmer. Pascal, prévoyant qu'on ne pourroit réprimer les séditieux sans répandre beaucoup de sang, aima mieux sortir de Rome, et prit le parti de se retirer à Albane. L'empereur apprit ces nouvelles en Ligurie, avec une joie qu'il ne put tenir cachée : il fit porter les présents impériaux au nouveau préfet, assura les factieux de sa protection, et promit de leur conduire en personne un secours puissant.

Il vint en effet à Rome, l'année suivante 1117, avec une armée nombreuse. Le pape qui y étoit rentré en sortit de nouveau, et se retira au Mont-Cassin. Le motif qu'allégua l'empereur, c'étoit de recevoir la couronne de la main du souverain pontife; ce qui n'étoit pas dépourvu de couleurs plausibles. Comme son premier couronnement ne s'étoit fait qu'après avoir extorqué les investitures d'une manière qui avoit révolté tout le monde chrétien, et y avoit été condamné généralement, il craignit peut-être qu'on n'en tirât des conséquences contre la légitimité de son titre. Il témoigna un grand désir de rétablir l'union entre les deux puissances, se plaignit de la défiance qui avoit fait prendre la fuite à Pascal, et alla jusqu'à dire qu'il regardoit comme un malheur pour lui-même l'absence du pape. Après ce préambule imposant, il demanda que le clergé de l'église romaine lui donnât la couronne en l'absence du pontife. Le clergé refusa nettement, et motiva son refus avec intrépidité : il mit en opposition les discours et la conduite d'un prince, qui, arrivé les armes à la main, se

[1] Conc. tom. x, p. 806.

montroit beaucoup moins en empereur qu'en ennemi de Rome, prenoit la protection des excommuniés, des factieux, d'insupportables tyrans, et qui exerçoit tous les genres d'hostilités à la fois contre la patrie.

Sur cette réponse, Henri s'adressa à Maurice Bourdin, ce moine français qui avoit suivi Bernard de Tolède en Espagne, y étoit parvenu à l'archevêché de Brague, et avoit gagné la confiance du pape Pascal lui-même, au point de s'en faire choisir légat à l'effet de négocier la paix avec l'empereur. Ce ministre perfide et sans pudeur ne fit pas difficulté d'imposer la couronne à un prince excommunié, devant le corps de saint Grégoire, dans l'église de Saint-Pierre. Aussitôt après, l'empereur qui craignoit les chaleurs de l'été quitta la ville de Rome, où il laissa des troupes allemandes et promit d'y revenir bientôt.

Le pape, ayant appris la trahison de son légat, tint à Bénévent, dès le mois d'avril, un concile où il prononça contre lui une sentence d'excommunication. Il se rapprocha aussitôt de Rome, sans appréhender ce qu'il y avoit à craindre. En route, il fut atteint d'une maladie qui fit désespérer de ses jours; mais ayant été guéri contre tous les pronostics de la médecine, il ne se crut pas plus tôt convalescent, qu'il reprit son chemin avec célérité. Sa présence et son intrépidité inspirèrent l'effroi à ses ennemis. Ayant célébré dans Rome les fêtes de Noël et de l'Epiphanie, les séditieux lui demandèrent la paix. Les chefs de la faction, craignant d'être sacrifiés, errèrent loin de leurs maisons, de réduit en réduit, sans oser se montrer nulle part. Le pontife se donnoit tous les mouvements nécessaires pour rétablir une tranquillité durable, quand il retomba malade par l'excès de la fatigue. Cette rechute l'eut bientôt réduit à l'extrémité. Il mourut le 18 ou le 21 janvier 1118 après avoir satisfait à tous les devoirs de la religion, et recommandé sur toute chose aux cardinaux la concorde fraternelle comme un rempart assuré, soit contre les artifices de l'esprit de schisme, soit contre les emportements de la férocité germanique.

Le saint Siége ne vaqua que peu de jours. Le 25 janvier, les cardinaux au nombre de quarante-cinq, plusieurs évêques,

un très-grand nombre de clercs, quelques-uns des sénateurs et des consulaires romains, après avoir délibéré mûrement, s'accordèrent tous à élire Jean, surnommé de Gaëte lieu de sa naissance, cardinal-diacre et chancelier de l'église romaine. Ils le proclamèrent sans délai sous le nom de Gélase II, malgré toutes les répugnances de son humilité sincère. C'étoit un homme de naissance illustre et de haute piété, donné dès l'enfance au Mont-Cassin, où sa mémoire étoit restée en vénération pour sa fidélité aux observances de la vie régulière. Il n'acquit pas moins de réputation dans la carrière des talents, et des arts libéraux en particulier. Un auteur du temps[1] dit que le dessein d'Urbain II, en le faisant chancelier, fut de rétablir dans l'église romaine l'élégance presque anéantie de la belle antiquité. Durant tous les troubles du pontificat d'Urbain, Jean de Gaëte lui fut inviolablement attaché, et fit sa plus douce consolation dans toutes ses peines.

Un pape de ce caractère ne pouvoit pas être du goût des partisans de l'empereur Henri, vu surtout le malheur des temps, et la crainte des divisions qui avoient réduit à faire l'élection dans un lieu plus secret que de coutume, et à lui donner quelque air de mystère. Aussitôt que Cencio Frangipane, vendu à l'empereur, l'eut apprise, de son palais qui étoit proche, il accourut en armes avec une troupe de furieux. En un moment les portes de l'église furent enfoncées; Cencio s'élance sur le pape, le saisit à la gorge, le frappe du pied jusqu'à l'ensanglanter de ses éperons; et le traînant par les cheveux à son château, l'y charge de chaînes. Les cardinaux et toutes les personnes de l'assemblée, qui ne purent se dérober par une prompte fuite, furent de même arrêtés et renfermés tout en sang.

Au bruit de cette sacrilége audace, le peuple dans tous les quartiers, un grand nombre de seigneurs suivis de leurs gens, le préfet même de la ville, tout mécontent qu'il étoit du clergé s'armèrent avec indignation, et coururent au capitole en poussant des cris épouvantables. On envoie députés sur députés aux Frangipani, redemander avec menaces le vicaire de Jésus-

[1] Pandolf. Alatr.

Christ. Au premier aspect du péril, l'effroi succéda à la férocité parmi ces lâches meurtriers des oints du Seigneur. Léon, l'un des Frangipani se jeta aux pieds du pape, et lui demanda la vie avec le pardon de son crime.

Gélase ainsi délivré ne demeura pas long-temps tranquille. L'empereur peu éloigné marcha promptement à Rome pour se saisir une seconde fois du souverain pontife. Gélase n'eut que le temps de disparoître; et, à travers toutes sortes d'incommodités et de périls, il se rendit à Gaëte sa patrie, où il eut bientôt un nombreux cortége de prélats, et des personnages les plus considérables qui le joignirent de toute part. L'artificieux empereur envoya lui-même témoigner au pape la joie qu'il auroit d'assister à sa consécration, et de l'autoriser par sa présence; il le fit inviter à revenir sans crainte à Rome, tant pour y faire cette cérémonie que pour achever d'en bannir la discorde. Pour donner dans ce piége, déjà si maladroitement tendu, Gélase se souvenoit trop bien de la manière dont Pascal II, et lui-même en sa compagnie, avoient été arrêtés et traités par ce même prince qui le prenoit sur le ton de la bienveillance et de la cordialité. Il répondit qu'il alloit se faire sacrer incessamment, et qu'ensuite on le trouveroit prêt à conférer de la paix et de la concorde partout où il plairoit à l'empereur. En effet, sans sortir de Gaëte, il fut d'abord ordonné prêtre, puis consacré pape dans les premiers jours de mars, en présence d'une multitude de prélats et de seigneurs, entre lesquels se trouvèrent le duc de Pouille et le prince de Capoue. Tous l'assurèrent de leur fidélité avec le plus grand zèle et avec serment.

L'empereur, irrité d'avoir manqué son coup, fit incontinent élire et sacrer comme pape, Maurice Bourdin, qu'il nomma Grégoire VIII. Mais l'intrusion étoit si notoire que personne du clergé ni du peuple catholique n'embrassa son parti : les seuls Guibertins se déclarèrent en faveur de ce nouvel antipape. Le pontife légitime se pressa d'écrire au clergé et au peuple romain, en France et jusqu'en Espagne, afin de prémunir les fidèles contre ces nouveaux périls[1]; puis il alla tenir un

[1] Gelas. ep. 1.

concile à Capoue, où il excommunia l'empereur et son antipape. Bourdin de son côté, après avoir donné comme pape la couronne impériale à Henri, envoya partout des bulles qui n'excitèrent presque nulle part que le mépris et l'indignation. Il étoit cependant installé à Rome, où le pontife légitime n'osa rentrer même secrètement, qu'après que les princes normands d'Italie, venus à son secours, eurent obligé l'empereur à repartir pour l'Allemagne.

Gélase ayant cru pouvoir célébrer alors dans l'église de Sainte-Praxède, les Frangipani, que la crainte avoit réduits à des soumissions si basses, vinrent derechef l'attaquer à mains armées. Il y eut un rude combat à la porte de l'église, pendant lequel le pape s'échappa, et s'étant jeté précipitamment sur un cheval, s'enfuit à toute bride à demi revêtu de ses ornements pontificaux. Les gens de la campagne, et surtout les femmes qui le virent courir à l'aventure suivi de son seul porte-croix, poussoient des cris lamentables. Les catholiques le trouvèrent enfin accablé et gémissant, assez loin de la ville, près de l'église de Saint-Paul. Ils le ramenèrent presque malgré lui, en lui promettant de se sacrifier à sa propre sûreté; mais dès le lendemain ayant tenu conseil : «Mes frères, leur dit-il, suivons l'exemple de nos pères, et ce que nous apprend l'Ecriture : puisque nous ne pouvons vivre dans cette Egypte, fuyons en des lieux moins funestes. Je le dis devant Dieu : J'aimerois mieux n'avoir qu'un empereur, quelque méchant qu'il fût, que de me voir asservi à tant de tyrans subalternes. Un méchant, dans l'indépendance, perdroit au moins ceux qui seroient plus méchants que lui, jusqu'à ce qu'il éprouvât à son tour la justice du Maître suprême.» Tous approuvèrent l'avis du pape, qui sur-le-champ régla toutes choses pour le gouvernement de l'Eglise pendant son absence.

C'est alors qu'il donna sa bulle datée du premier septembre, en faveur de Gautier, tiré malgré lui du cloître pour être élevé sur le siége de Ravenne[1]. Depuis l'archevêque Guibert, devenu antipape, cette église avoit été dans le schisme, et privée par les papes de sa juridiction sur les siéges de Plaisance, de

[1] Gelas. ep. 4.

Parme, de Reggio et de Bologne. Le nouvel archevêque ayant réuni son peuple à l'église romaine, Gélase par sa bulle rendit au siége de Ravenne tous ses droits anciens de métropole, et accorda le pallium à Gautier.

Le pape choisit pour asile la France, de tout temps si généreusement dévouée à l'église romaine, et s'embarqua le second jour de septembre, accompagné de six cardinaux et de quelques nobles romains avec leur suite. Il relâcha à Pise, où il fut reçu avec de grands honneurs, et prêcha avec une éloquence qui justifia l'opinion que le pape Urbain II avoit conçue de ses talents. Quelques jours après, il se rembarqua, et il arriva heureusement en Provence, au port de Saint-Gilles, où l'abbé Hugues le vint recevoir avec sa communauté, et le défraya libéralement, pendant un séjour assez long pour le délasser des fatigues de la mer. Là, tous les évêques du pays quantité de noblesse, et des peuples sans nombre vinrent lui offrir leurs services. Il avoit écrit à l'abbé de Cluny, qu'il choisissoit son monastère pour le lieu de sa résidence, tandis qu'il seroit dans le royaume. Pons, qui n'étoit pas moins généreux que l'abbé de Saint-Gilles, et qui aimoit beaucoup plus l'éclat, vint avec empressement au-devant du souverain pontife. L'abbé Hugues fit présent au pape de dix chevaux : Pons lui en donna trente, fournit les voitures pour le voyage de Saint-Gilles à Cluny, et voulut défrayer sur toute cette longue route, tant le pape que les cardinaux de sa suite.

Mais rien ne donna plus de consolation à Gélase, que l'arrivée d'un jeune seigneur allemand, qui avoit renoncé aux grandeurs du siècle pour se dévouer à l'abjection et à toutes les rigueurs de la croix de Jésus-Christ. Il se nommoit Norbert[1], avoit pris naissance à Santen dans le duché de Clèves, et s'étoit attaché à Frédéric, archevêque de Cologne, après avoir reçu le sous-diaconat, puis à la cour de l'empereur. Il avoit reçu de la nature et de la fortune tous les avantages qui pouvoient plaire au monde; un sang illustre, de grands biens, le goût de la magnificence, tous les agréments de l'esprit et de l'humeur, avec ceux de la figure. Mais s'il eut tant de qualités propres

[1] Boll. 6 Jun. t. XIX.

à plaire au monde, le monde à son tour ne sut que trop lui plaire. Engagé dans la cléricature, et déjà chanoine, pourvu même de plusieurs bénéfices, tout le revenu en étoit employé au luxe et aux amusements: les engagements sacrés de son état ne s'offroient à sa pensée que comme un moyen plus doux de satisfaire son ambition, en s'élevant par les dignités pacifiques de l'Eglise aux premiers rangs de l'empire.

Un jour qu'il étoit à cheval, vêtu avec son élégance ordinaire, et allant à la campagne dans quelque société de plaisir, il fut surpris par un orage effroyable qui parut avoir quelque chose d'extraordinaire. Un domestique affidé qui le suivoit en tremblant et ne détournoit par les yeux de la nuée, lui cria tout à coup de retourner sur ses pas. Au même instant, la foudre tomba aux pieds de Norbert, renversa le cavalier et le cheval, et fit une fosse profonde dans la terre. Norbert demeura étendu sans sentiment pendant l'espace d'une heure: après quoi, revenant comme d'une profonde léthargie, à l'exemple de Saul repentant, il s'écria: Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Une voix pénétrante lui fit entendre intérieurement ces paroles du psaume: Eloignez-vous du mal, faites le bien, et cherchez infatigablement la paix. Il prit à l'instant le dessein de fixer toutes ses affections dans le Seigneur, et revint sur ses pas, résolu à une conversion parfaite.

Il se retira près de Cologne, dans le monastère de Sigebert, pour y faire l'apprentissage d'une vie nouvelle, et se disposer à réparer le scandale de sa vie mondaine. Se persuadant bientôt après qu'il feroit plus de fruit en recevant la prêtrise, il alla trouver l'archevêque Frédéric, et le pria de l'ordonner diacre et prêtre en un même jour. L'archevêque surpris de cet empressement dans un homme qui avoit souvent refusé ces ordres quand on les lui offroit, lui demanda la cause d'un changement si imprévu. Norbert se jette à ses pieds, lui fait avec larmes la confession de ses fautes, et lui déclare la résolution que la clémence divine lui a inspirée. Frédéric, consultant peut-être un peu trop l'amitié qu'il avoit pour Norbert, crut qu'il y avoit de l'inspiration dans une conduite si particulière, et qu'on pouvoit se dispenser des règles communes. Au moment de l'ordination, quand le sacristain remit à Norbert, comme aux au-

tres ordinants, les ornements dont il devoit se revêtir, il prit de l'un de ses gens une fourrure de peaux d'agneaux qu'il avoit fait apporter secrètement. Quittant alors le riche habit qu'il portoit, il se revêtit de cette pelisse, réputée fort méprisable dans les idées du temps et du pays. Il reçut ensuite du sacristain les ornements ecclésiastiques. Après la cérémonie, il retourna au monastère de Sigebert, où pendant une retraite de quarante jours, il s'exerça aux fonctions des ordres qu'il venoit de recevoir, et beaucoup plus encore à la prière et à toutes les pratiques propres à lui en faire remplir les obligations.

Aussitôt après, il alla dans sa patrie servir l'église de Santen, dont il étoit chanoine. Le doyen et tout le chapitre prièrent le nouveau prêtre de célébrer la grand'messe. Il parut accepter avec plaisir l'honneur qu'on lui déféroit : mais après l'évangile, il fit un discours pathétique, où, sans désigner personne en particulier, il insista spécialement sur les vices et les défauts habituels de ses confrères. Le lendemain, comme il se trouvoit au chapitre, il adressa la parole au doyen, et lui rappelant les principaux articles de la règle canoniale, il lui représenta l'obligation où il étoit de contenir les autres dans le droit chemin. Quelques chanoines sensés et amis de la vertu applaudirent à la force de ses raisons, ou du moins au principe de son zèle : mais plusieurs, parmi les jeunes principalement, en firent des risées, en observant toutefois quelques ménagements en sa présence : modération contrainte, qui ne se soutint pas long-temps. Le saint chanoine, dans les chapitres suivants, yant repris des fautes et des scandales particuliers, qu'on ne pouvoit ni méconnoître, ni dissimuler, il ne passa plus que pour un censeur incommode : l'aigreur alla si loin, qu'un simple clerc le chargea publiquement d'injures, et lui cracha au visage. Le saint s'essuya sans proférer une parole, quoique celui qui l'avoit insulté, dit un historien du temps, fût de si basse naissance, que si Norbert l'eût fait jeter dans les boues par ses valets de cuisine, tout le monde auroit applaudi. Le pieux chanoine fut insulté en plusieurs autres rencontres par des personnes de tout état, à qui ses exemples aussi-bien que ses prédications étoient insupportables : toujours il fit ses délices de souffrir pour le nom de Jésus-Christ et pour le salut de ses

frères. La pauvreté de ses vêtements, autant que l'impunité, animoit l'audace et l'insolence : mais il n'attendoit les progrès de l'Evangile que des moyens qui l'avoient établi, et il ne cherchoit sa consolation qu'en Dieu, ou près des serviteurs les plus fidèles que le Seigneur s'étoit réservés dans quelques monastères et quelques ermitages du canton.

L'an 1118, il se tint un concile à Frislar. Les prélats y firent paroître Norbert, et le reprirent de ce qu'il prêchoit sans mission, affectoit une singularité choquante dans ses vêtements, entendant par là sa fourrure de peaux d'agneaux, et de ce qu'il menoit la vie d'un religieux, sans avoir renoncé à ses biens. Il répondit humblement, suivant l'auteur de sa vie, qu'il croyoit avoir reçu le pouvoir de prêcher, quand il avoit été ordonné prêtre; et que saint Pierre dit dans sa troisième épître que ce n'est pas la richesse des habits qui nous rend agréables à Dieu. Cette courte justification ne fut point généralement agréée. Aussi Norbert prit la résolution d'ôter tout prétexte à la plus soupçonneuse jalousie. Il se démit de ses bénéfices, vendit ses terres et ses meubles, et en distribua le prix aux pauvres. Au lieu de sa pelisse, il prit une grosse tunique de laine blanche, et un manteau de même couleur. Quant à ses courses apostoliques, il partit aussitôt sous cet habillement vil, et nu-pieds, pour aller faire autoriser sa mission par le pape qu'il savoit en Provence.

Il commença par demander au pontife l'absolution de la faute qu'il avoit faite, étant encore mal instruit, en recevant le diaconat et la prêtrise dans le même jour, puis lui proposa la vocation qu'il croyoit avoir reçue du ciel pour se sanctifier lui-même en travaillant à la sanctification des autres. Gélase ne fut pas seulement attendri d'une piété si merveilleuse; mais il découvrit tant de sens et de prudence à travers cette sainte folie de la croix, qu'il voulut se l'attacher comme un génie supérieur, propre à le servir essentiellement dans les affaires difficiles où il se trouvoit engagé. Norbert le conjura, les larmes aux yeux, de ne point mettre son obéissance à cette épreuve. « C'est dans la cour des prélats aussi-bien que des princes, ajouta-t-il, que j'ai trouvé des écueils, hélas ! trop funestes à mon innocence. Il convient mal à mon âge plus fragile encore que

peu avancé, et à la pénitence à laquelle je me suis condamné si justement, de me replonger dans les distractions et dans les périls d'où je suis à peine échappé. Ordonnez-moi toute autre chose, saint Père ; soit la vie canoniale, soit la vie monastique ou érémitique, soit même d'errer en pèlerinage le reste de mes jours : il n'est rien que je n accepte plus volontiers que la proximité contagieuse de la grandeur. » Le pape respecta la circonspection de cette héroïque et timide vertu. Il lui donna un ample pouvoir de prêcher la parole de Dieu, avec défense à ceux qui avoient voulu s'y opposer, d'inquiéter désormais un si digne ministre; afin que personne n'en prétextât cause d'ignorance, il lui en fit expédier une bulle expresse. Avec ces pouvoirs, Norbert s'en retourna comblé de satisfaction, marchant nu-pieds comme il étoit venu malgré les plus grandes rigueurs de l'hiver, et souvent dans la neige jusqu'aux genoux, ne mangeant que le soir, excepté le dimanche, et n'usant que des aliments de carême les plus insipides (1118).

Le pape partit lui-même de Saint-Gilles, et se rendit à Maguelone, où il reçut de nouveaux hommages d'un ecclésiastique et d'un religieux, mais dans un genre bien différent de ceux de Norbert. Le célèbre Suger, depuis abbé de Saint-Denys et dès lors représentant des rois, vint, au nom de Louis le Gros, témoigner une affection et une piété filiale au père commun des fidèles. Le pape ne pouvant pas douter des heureuses dispositions du monarque, le fit prier de se rendre à Vézelai, frontière de sa domination du côté de Cluny, afin de se concerter ensemble pour le triomphe de l'Eglise. Gélase députa aussi vers le roi d'Angleterre qui se trouvoit en Normandie, afin de se ménager son secours.

Dans les mêmes conjonctures, Pierre Librane, désigné archevêque de Sarragosse, vint trouver le pape Gélase pour obtenir son autorisation, et se faire sacrer de sa main. Cette ville étoit encore au pouvoir des infidèles, mais Alphonse I, roi d'Aragon, surnommé le Batailleur pour le grand nombre de ses victoires sur les Maures, la pressoit vivement et comptoit la réduire dans peu. En effet, ayant remporté une victoire nouvelle sur une multitude de rois mahométans [illegible] avec celui de Maroc, afin de sauver une place de si grande importance pour toute leur na-

tion; quatre jours après, savoir le dix-huitième de décembre 1118, il l'affranchit de la tyrannie musulmane sous laquelle elle gémissoit depuis quatre cents ans, et y établit sa cour dès l'année suivante. Huit autres villes, et quantité de châteaux, suivirent le sort de ce puissant boulevard. La bulle d'institution accordée à Librane par le pape Gélase, en date du neuvième de décembre ou huit jours avant la réduction de Sarragosse, accorde la rémission de leurs péchés à ceux qui mourront dans cette expédition après avoir reçu pénitence : elle accorde aussi indulgence, à la discrétion des évêques, à proportion néanmoins des bonnes œuvres, pour ceux qui travailleront au rétablissement des églises soustraites au joug fidèle, et qui fourniront à la subsistance du clergé [1].

Gélase, en passant à Vienne, ne manqua point de conférer des intérêts du saint Siége avec l'archevêque Gui, prélat des plus illustres de son siècle : en partant, il l'invita de la manière la plus engageante à le suivre de près à Cluny. Mais tant de sages mesures ne devoient point avoir l'effet qu'il se proposoit. Arrivé à Mâcon, après des fatigues excessives pour un vieillard infirme et tourmenté d'une goutte opiniâtre, il fut attaqué d'une pleurésie qui fit tout craindre pour ses jours. Il se fit toutefois porter à Cluny, pour avoir au moins la consolation de mourir dans une maison si long-temps fameuse par sa piété. Après avoir montré dans un pape toutes les dispositions capables d'édifier les plus fervents religieux, il y expira le 29 janvier 1119, comme le roi Louis étoit en route pour se rendre à la conférence de Vézelai.

Il se fit un grand concours de seigneurs et de prélats à Cluny, pour honorer les funérailles du souverain pontife. Comme les besoins de l'Eglise, dans la circonstance d'un schisme, étoient fort pressants, et que la plupart des cardinaux avoient rejoint Gélase en France, on résolut d'y élire incessamment un nouveau pape [2]. Le vaisseau de Pierre avoit besoin d'un pilote qui n'eût pas moins de force et de courage que de vertus et de lumières. L'archevêque de Vienne, arrivé depuis peu de jours à Cluny, eut aussitôt les suffrages de toute l'assem-

[1] Epist. 5. — [2] Vit. per Pandul.

blée, comme réunissant tant de qualités différentes. Il étoit fils de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne, parent de l'empereur, du roi d'Angleterre et de la plupart des souverains, oncle d'Adélaïde, reine de France, révéré pour ses mœurs et sa sagesse long-temps éprouvée dans le gouvernement de son diocèse, enfin, d'autant plus propre au pontificat, qu'il en connoissoit mieux la charge, et témoignoit moins d'envie de s'y voir élevé. Ce choix qui se faisoit en France, et qui ne tomboit pas sur un cardinal, causa tout à la fois beaucoup de surprise et beaucoup de joie à la nation française. Gui, plus surpris que personne, refusa de consentir à son élection, à moins qu'elle ne fût ratifiée à Rome, et y envoya sans délai. Cependant quand il vit le consentement des prélats d'Allemagne accéder à celui des Français, il ne douta pas davantage de celui des Romains, et n'attendit pas le retour de ses envoyés. Peu après son élection il se rendit à Vienne, où il fut couronné le 9 de février, et nommé Calixte II.

Son premier soin fut de procurer la réunion de l'Eglise, et d'étouffer jusqu'aux principes du schisme en Allemagne. A cet effet, il indiqua un grand concile à Reims, pour le mois d'octobre de cette année 1119. En attendant ce terme, il en célébra un autre à Toulouse le 8 de juillet, pour réprimer les sectateurs de Pierre de Bruis et de Henri son disciple, qui rétablissoient les dogmes et les pratiques détestables des manichéens sous des formes nouvelles[1]. Il vint à Reims des prélats de toutes les régions de l'Occident, dont quinze archevêques, plus de deux cents évêques, et une infinité tant d'abbés que d'autres ecclésiastiques constitués en dignité. Albert, archevêque de Mayence, autrefois chancelier de Henri V et complice de ses violences contre le pape Pascal, mais converti avec une magnanimité qui lui fit mépriser les fers et toutes les violences de la tyrannie, vint au concile accompagné de sept évêques et de cinq cents chevaliers. Le roi d'Angleterre y envoya ses évêques, dont la plupart reconnoissoient avec lui le pape Calixte, tandis que d'autres continuoient à reconnoître Bourdin, ou à se tenir neutres entre l'un et l'autre : mais il leur défendit de rien

[1] Tom. x, Conc. p. 856.

faire et de rien souffrir de contraire aux priviléges de son royaume. Ecoutez avec respect, leur dit-il, les ordonnances du pontife; mais n'apportez point de nouveautés qui puissent troubler mes états [1]. Le roi Louis ne manqua point de s'y trouver en personne, accompagné d'une foule de seigneurs : il fut placé sur l'estrade même où étoit le siége du pape.

Après les litanies et les oraisons accoutumées, le pontife proposa l'objet principal du concile, savoir l'extirpation de la simonie, et, par une suite nécessaire, l'abolition des investitures; ce qui concernoit principalement l'Allemagne. Il avoit pris la sage précaution d'envoyer à l'empereur, avec Pons, abbé de Cluny, Guillaume de Champeaux, qui avoit si bien manié l'esprit de ce prince, qu'il lui avoit persuadé de renoncer à ses injustes prétentions, et d'en donner sa promesse avec serment. En conséquence, Henri s'étoit avancé, de Strasbourg, où l'engagement s'étoit contracté, jusqu'à Mouson au pays de la Meuse. Le pape se rendit lui-même à Mouson, afin d'exécuter ce qui étoit convenu : mais l'empereur n'étoit pas d'un caractère à céder si facilement. Il voulut d'abord désavouer tout ce qu'il avoit promis. Réduit à une palinodie déshonorante par le témoignage des députés et des gens même de sa suite, il se plaignit qu'on l'avoit induit par surprise à promettre ce qu'il ne pouvoit tenir sans trahir les intérêts de sa couronne. Il demanda un délai, d'abord jusqu'au lendemain, pour en conférer pendant la nuit avec son conseil; ce qu'on accorda, non sans inquiétude. Il dit après cela que l'importance et la nature même de l objet exigeoient une assemblée générale de la nation.

Il avoit avec lui des troupes nombreuses : après tant de tergiversations et d'indices de mauvaise foi, on avoit à craindre quelque chose de plus que de la chicane. Les gens de la suite du pape, outre que la dignité pontificale leur parut compromise, se rappelèrent tout à coup avec effroi la perfidie et les violences dont Henri en pareille rencontre avoit usé à l'égard du pape Pascal. Calixte ne leur parut plus en sûreté dans le château de Mouson, sous la garde peu imposante de l'arche-

[1] [illegible]n. 5 nov.

vêque de Reims à qui cette forteresse appartenoit. Ils le firent passer précipitamment dans une place voisine, appartenant au comte de Troies. L'effroi ne cessant de croître, le lendemain, qui étoit un dimanche, Calixte partit avant le jour, et fit tant de diligence, qu'il vint le même jour célébrer la messe à Reims, éloigné de vingt lieues[1]. Après quoi il se trouva si incommodé, qu'il fut deux jours sans pouvoir reprendre les affaires du concile[2].

Enfin le mercredi 29 d'octobre, il fit lire les canons qu'il avoit dressés au nombre de cinq contre la simonie, les investitures, les usurpations des biens ecclésiastiques, l'incontinence des clercs, et contre ceux qui laissoient leurs bénéfices par droit d'héritage, ou qui exigeoient des rétributions tant pour l'administration des sacrements que pour la sépulture. La plupart de ces décrets furent reçus avec un applaudissement général : celui des investitures au contraire excita des disputes si animées, que la séance dura jusqu'à la nuit, sans qu'on pût les vider. Il étoit conçu en ces termes : « Nous défendons absolument qu'on reçoive d'une main laïque l'investiture d'aucune église, ni d'aucun bien ecclésiastique. » Les seigneurs crurent qu'on prétendoit par-là leur ôter les droits de patronage, les fiefs ecclésiastiques et les dîmes qu'ils possédoient depuis long-temps. C'est pourquoi le pape modifia cet article, et le canon, qui fut lu et relu le lendemain, restreignit la défense à l'investiture des évêchés et des abbayes. Quand tout le monde parut satisfait, on apporta quatre cent vingt-sept cierges, pour autant d'évêques et d'abbés qui étoient présents: puis Oldegaire de Barcelonne, prélat doué de vertus qui lui ont mérité le titre de bienheureux, traita avec autant de sagesse que d'éloquence, de la distinction entre la puissance de la royauté et celle du sacerdoce. Dès qu'il eut fini, le pape fulmina l'anathème contre l'antipape Bourdin et Henri son fauteur. Au même instant, tous les spectateurs frémissant d'un religieux effroi, chaque prélat éteignit son cierge, selon la coutume ancienne. Les évêques, qui dans ce concile signalèrent leur capacité avec le plus d'éclat, et qui furent en effet des plus

[1] Tom. x, Conc. p. 880. — [2] Ibid.

savants hommes de leur temps, outre Guillaume de Châlons ou de Champeaux, sont Gérard d'Angoulême, Atton de Viviers et Geoffroi de Chartres.

Pendant la célébration du concile de Reims, saint Norbert se rendit en cette ville pour faire confirmer par le pape Calixte les lettres qu'il avoit obtenues de Gélase. Les fruits de sa prédication, depuis qu'elle étoit revêtue du sceau de l'autorité apostolique, avoient été prodigieux. Tout en faisant route pour retourner à son pays, il s'étoit attaché trois compagnons, afin de recueillir plus abondamment l'heureuse moisson qui s'offroit de toute part à son zèle. Mais ils tombèrent malades, et moururent tous trois à Valenciennes[1]. Tandis qu'il y étoit retenu par ce contre-temps, Bouchard, évêque de Cambrai, y arriva. Ils s'étoient connus dans le monde d'une manière si particulière, que Norbert ne put se dispenser de voir le prélat. Il se présenta comme il se trouvoit, avec son méchant habit de laine blanche et nu-pieds, quoiqu'il gelât très-fort. Après quelques discours l'évêque le reconnut, et ne pouvant retenir ses larmes, il se jeta à son cou, en s'écriant : Ah, Norbert, qui eût jamais attendu cela de vous ! Il se trouvoit là un homme de bien, nommé Hugues des Fossés, qui avoit conçu le désir de quitter le monde, mais qui ne s'en étoit encore ouvert à personne. Voyant combien le prélat étoit touché de la présence de ce pauvre, sans entendre ce qu'ils disoient, parce qu'ils parloient allemand, il s'approcha doucement de l'évêque, et lui demanda ce que c'étoit. « L'homme que vous voyez en cet état, reprit Bouchard, a été élevé avec moi à la cour de l'empereur. Il est de naissance illustre : il jouissoit d'une fortune si brillante et d'une si haute faveur, qu'on ne m'a donné qu'à son refus l'évêché que je possède. » Hugues, décidé sur-le-champ, alla peu après trouver le saint, et s'attacha pour toujours à lui.

Ils parcoururent aussitôt les campagnes, les châteaux mêmes et les villes, prêchant avec un succès prodigieux, surtout contre les haines meurtrières qui dévastoient ces contrées. Ils étoient si révérés, qu'à leur approche les bergers et les culti-

[1] Vit. Norb. c. 4, ap. Boll.

vateurs laissoient tout pour les aller annoncer. On sonnoit les cloches, on accouroit en foule à l'église, on assistoit avec componction à la messe ou aux deux messes que Norbert disoit souvent selon l'ancien usage; puis on écoutoit, comme si Dieu même eût parlé, tant le sermon que la conférence qu'il prit la méthode d'y ajouter sur les devoirs pratiques des états divers. Sur le soir, on menoit les deux apôtres à leur logement, et celui-là s'estimoit heureux qui le leur fournissoit. L'un traînoit l'âne chargé de leur équipage, c'est-à-dire, de ce qui étoit nécessaire pour la messe, du psautier et de quelques livres instructifs; l'autre emmenoit le conducteur de la bête de somme: tous s'empressoient à l'envi d'apporter ce qu'ils avoient de mieux pour régaler les saints hôtes. Mais Norbert s'asseyant à terre, comme s'il eût été élevé avec ces bonnes gens, mangeoit sur ses genoux les choses les plus communes, n'usoit d'autre assaisonnement que de sel, et ne buvoit que de l'eau. Il ne recevoit aucun présent, craignant comme un scandale et un véritable opprobre de paroître sensible à un mince intérêt, après avoir renoncé à tous les avantages de sa première fortune, dont il ne se souvenoit que dans ces rencontres.

Quand toutefois quelque évêque ou quelque abbé l'engageoient à manger avec eux, il avoit grand soin d'éviter la singularité : il ne se distinguoit que par sa sobriété des autres convives. Ces prélats le combloient d'honneur, et l'invitoient à prêcher dans leurs églises et dans leurs chapitres, où on lui faisoit ensuite plusieurs questions souvent pointilleuses. Quelques-uns se proposoient de l'embarrasser en feignant de s'instruire. Norbert, habitué à vivre à la cour, et supérieur à la plupart de ces antagonistes, autant dans la science du monde que dans la connoissance des voies de Dieu, pénétroit sans peine leur malignité : mais tenant cachée la prudence du serpent, et ne montrant que la simplicité de la colombe, il continuoit, sans prendre le change, à combattre les vices avec énergie, et faisoit bien souvent de ses propres railleurs des pénitents exemplaires

Il vint à Reims dès le commencement du concile; mais le pape étoit déjà si accablé d'affaires et de soucis, que l'humble pénitent, après trois jours de poursuites, désespéra de pouvoir

obtenir audience. Il prit le parti de s'en retourner. A peu de distance de la ville, il rencontra Barthélemi, évêque de Laon, qui y arrivoit. Ce prélat, distinguant l'homme de qualité sous un habit moins que populaire, le salua avec un air d'intérêt, et voulut savoir qui il étoit. Ravi de se rencontrer avec l'homme apostolique dont il avoit tant ouï parler, il promit de lui procurer l'audience qu'il désiroit, et le ramena avec lui. Calixte le vit en effet, l'accueillit avec bonté, et l'assura qu'après le concile il iroit à Laon, où il l'entendroit à loisir. Il le recommanda à Barthélemi, qui le retint auprès de lui tout le temps que dura le concile, et après le ramena dans son diocèse, en attendant l'arrivée du pape. Calixte tarda peu à se rendre à Laon. Dans ce court intervalle, l'évêque Barthélemi avoit su apprécier son saint hôte; et quand le pape arriva, il ne fut plus guère question que de fixer Norbert dans le diocèse de Laon par l'autorité du souverain pontife. On lui offrit une église de Saint-Martin située dans le faubourg, et desservie par quelques chanoines. Il eut bien de la peine à l'accepter, et l'obéissance put seule l'emporter sur l'attrait qu'il sentoit pour la solitude : en obéissant même, il mit pour condition que ces chanoines suivroient sa manière de vivre : ce qu'ils ne voulurent pas seulement tenter, le tableau qu'il leur en traça et la seule vue de sa personne leur ayant fait peur.

L'évêque de Laon voulant absolument retenir un si saint personnage, et voyant son goût pour les lieux solitaires et p pres au recueillement, le conduisit, aussitôt après le dépar pape, en différents cantons de son diocèse, afin qu'il se ch une habitation conforme à son goût, et qui pût le fixer à perpétuité. Après avoir parcouru plusieurs endroits déserts, quand ils furent arrivés au plus sauvage de tous, nommé Prémontré; au premier aspect, le saint homme s'écria, en usant des paroles du Psalmiste : C'est ici le lieu de mon repos. Puis il ajouta : Un peuple de religieux y trouveront le salut. En fort peu de temps il se vit treize disciples engagés dans la cléricature, avec plusieurs laïques, et telles furent les premières colonnes de l'ordre de Prémontré. Comme ils vouloient allier les fontions de l'apostolat avec le recueillement de la solitude, ils choisirent la règle de saint Augustin, et l'habit blanc qui étoit celui des anciens

chanoines : mais ils le firent tout entier d'une laine grossière, sans nul autre linge que le surplis, afin de célébrer l'office avec la décence que cet ordre eut toujours à cœur. Ils ne dédaignoient aucun travail, quelque vil qu'il pût être. Ils gardoient un silence continuel; ils ne faisoient en tout temps qu'un repas par jour, et cependant ils exerçoient l'hospitalité avec une sainte profusion. Après s'être éprouvés quelques temps, ils firent, le jour de Noël 1120, leur profession solennelle, avec promesse de stabilité.

Dieu donna tant de bénédictions à cet ordre naissant, que trente ans après on compta près de cent abbés au chapitre général. Il eut dans la suite jusqu'à mille abbayes d'hommes, sans compter trois cents prévôtés; et cinq cents abbayes de filles, sans les prieurés [1]. Les princes, les seigneurs, les évêques s'empressoient à donner des terres pour y établir de si saints religieux. Barthélemi de Laon leur fonda lui seul cinq abbayes dans l'étendue de son diocèse. Godefroi, comte de Capenberg en Westphalie, à l'âge de vingt-cinq ans, embrassa cet institut, lui donna tous ses biens, et fonda à Capenberg un monastère fameux qui devint chef de plusieurs autres. Il mourut cinq ans après, le 13 janvier 1127, jour auquel l'Église l'honore comme bienheureux. Thibaut IV, comte de Champagne, extrêmement touché de cet exemple, vint pour l'imiter, et donner à Norbert les comtés de Chartres et de Blois, qui lui appartenoient : mais le saint considérant devant Dieu qu'un seigneur si puissant et si chrétien feroit encore plus de bien dans le monde que dans la religion, oublia tout intérêt propre, et engagea le comte à conserver sa puissance, pour protéger constamment la cause et les membres de Jésus-Christ.

Les personnes du sexe qui se rangèrent sous ce nouvel institut, furent d'abord placées dans des édifices attenants aux monastères des hommes, mais exactement fermés. On ne leur parloit que par une fenêtre, en présence de témoins sûrs, et pour les choses de leur office, tout relatif aux besoins des frères. Car après la récitation de l'office de la Vierge et

[1] Boll t. 1. Jun. p. 819.

quelques autres prières, elles s'occupoient à faire ou à racommoder les habits des religieux, et à blanchir le linge de la sacristie. Mais on reconnut bientôt qu'il n'est point de précautions suffisantes contre les moindres occasions, quand elles sont habituelles. Pour obvier aux suites du relâchement qui s'introduisit d'abord dans la clôture, il fut ordonné dans un chapitre général, de ne plus recevoir de religieuses dans l'enceinte des abbayes d'hommes. En conséquence, on assigna à toutes les sœurs, sans exception, des monastères particuliers, où elles prirent le chœur qu'elles n'avoient point auparavant.

Le pape Calixte, avant de quitter la France, alla s'aboucher à Gisors, avec le roi d'Angleterre son parent, sur ce qui importoit au bien de cette église. Il repassa par Paris, d'où le roi Louis le Gros et la reine Adélaide, nièce du pontife, avec la plupart des seigneurs français, l'accompagnèrent par honneur jusqu'à Corbeil; il prit sa route par la Bourgogne, et voulut faire rejaillir quelque rayon de sa gloire nouvelle sur le siége d'où il étoit passé à la chaire de saint Pierre. Il attribua la primatie à cette ancienne capitale du royaume de Bourgogne, non-seulement sur le Dauphiné et la Provence, mais sur les provinces de Bourges, de Bordeaux, d'Auch et de Narbonne. Et comme les archevêques de Narbonne et de Bourges avoient le titre de primats, celui de Vienne, à qui on les soumettoit, prit le titre de primat des primats [1]. Mais cette concession, qui n'avoit guère que la prédilection pour principe, n'eut point aussi d'autre effet que ce titre pompeux, si ce n'est que les évêchés de Die et de Viviers demeurèrent soumis à la métropole de Vienne, qui les acquit ainsi sur celle d'Arles.

Dès que Calixte fut entré en Italie, les peuples accoururent en foule pour lui rendre leurs hommages comme au pontife légitime, et lui offrir leurs services. Les troupes toscanes se joignirent aux processions qui vinrent le recevoir dans cette province. Celles de Rome avancèrent à sa rencontre jusqu'à trois journées de distance, et lui témoignèrent la plus grande ardeur à venger sa querelle, qu'elles ne distinguoient pas de celle de

[1] Marca. de prim. Lugd. n. 132, 133.

l'Eglise. Il entra dans la ville le 3 de juin 1120. L'antipape s'étoit retiré à Sutri, résolu à se bien défendre dans cette forteresse, en attendant le secours de l'empereur. Calixte, après avoir demeuré l'espace d'environ un mois à Rome, gagnant tous les cœurs par ces grâces nobles et par tant d'autres moyens triomphants qui coûtent si peu aux gens vraiment nobles, passa chez Guillaume, duc de Pouille et de Calabre, afin d'en obtenir un secours plus prompt, et d'accabler tout à coup l'orgueil de l'intrus. Il revint célébrer à Rome les fêtes de Pâques, et aussitôt après envoya une armée nombreuse à Sutri, avec le cardinal Jean de Crême, qu'il ne tarda point à suivre. Dès que les habitants de la place virent battre leurs murailles, ils se saisirent de Bourdin qui depuis trois ans portoit le nom de pape, et le livrèrent aux assiégeants. Le soldat, après l'avoir accablé d'injures, le fit monter à rebours sur un chameau, et lui mit sur les épaules une peau de mouton toute sanglante : effigie burlesque du pape en cavalcade, vêtu de la chape d'écarlate. L'antipape entra ainsi dans la ville de Rome (1121). A un spectacle si digne de commisération, le peuple, loin de se montrer attendri, l'auroit immolé à sa fureur, si le pape Calixte ne l'eût fait tirer promptement de leurs mains. Il l'envoya au monastère de Cave pour y faire pénitence. Ce malheureux survécut à Calixte et mourut emprisonné à Fumon près d'Alatri, sous le pontificat suivant.

Le pape rétablit le bon ordre et la sureté publique. Il démolit les forteresses, tant des Frangipani que des autres petits tyrans, et mit à la raison tous les grands de Rome, devant qui ses prédécesseurs n'avoient, pour ainsi dire, osé ouvrir la bouche. Les offrandes de saint Pierre qu'on étoit en possession de piller impunément, il les fit revenir à sa disposition, pour les employer à l'utilité de l'Eglise[1]. L'esprit d'intérêt, aussi étranger à son caractère qu'à sa haute naissance, le gui doit si peu, qu'il engagea les Anglais à faire le pèlerinage de Compostelle plutôt que celui de Rome, à cause de la longueur du chemin : c'est pourquoi il attacha les mêmes prérogatives à l'église de Saint-Jacques qu'à celle de Saint-Pierre. Il ac-

[1] Malmesb. V, reg. p. 169.

corda aussi la même indulgence aux croisés qui porteroient les armes contre les Sarrasins d'Espagne, qu'à ceux qui combattroient pour l'église d'Orient[1]. Il est bien étonnant, qu'après ces traits du désintéressement de Calixte, l'auteur même qui les présente comme nous, ajoute, en parlant des ordres donnés par ce pape pour le rétablissement de Turstain d'Yorck, que cet archevêque *les obtint par les moyens par lesquels on obtenoit tout à Rome*, c'est-à-dire, par l'argent : car tel est le mot de l'énigme, plus facile à deviner sans doute dans la bouche d'un protestant, que dans celle d'un orthodoxe.

La chute de l'antipape, animant tout à la fois le courage des catholiques et le dépit de leurs adversaires, causa une fermentation universelle, et mit en armes toute l'Allemagne. L'empereur entreprit de réduire Mayence, dont l'archevêque Albert ou Adalbert étoit devenu pour ce prince un contradicteur d'autant plus à craindre, qu'il avoit eu plus de part à sa confiance[2]. Il rassembla des troupes de toute part, pour faire le siége de cette ville. L'archevêque, de son côté, remua toute la Saxe où il avoit jugé à propos de se retirer, moins toutefois pour combattre le chef de l'empire, que pour empêcher ses excès en lui imprimant de la terreur. Il ne fut pas trompé dans ses vues. Henri voyant toute la Germanie en feu, se rappela vivement qu'il étoit frappé des mêmes censures et faisoit le même personnage qui lui avoit servi de prétexte pour détrôner son père. Vers le milieu de la campagne de l'année 1121, les deux armées étant presque en présence, mais l'une désirant la paix et l'autre craignant l'issue de la guerre, on envoya de part et d'autre pour traiter d'accommodement. L'empereur convint de s'en rapporter aux seigneurs : on en nomma douze de chaque parti, et l'on indiqua une assemblée générale à Wurtzbourg pour la saint Michel, trentième de septembre. Il y fut arrêté qu'on enverroit à Rome Brunon, évêque de Spire, et Arnoul abbé de Fulde, pour prier le pape de convoquer un concile général où cette grande affaire seroit terminée.

On se prépara au concile, en exerçant de toute part la plume

[1] Boll. t. VI, p. 488. — [2] Usperg. an. 1121.

des savants sur les matières obscures et délicates qui s'y devoient traiter. Le cardinal Pierre de Leon, entre autres, consulta Geoffroi de Vendôme, aussi cardinal, qui à cette occasion composa son traité des investitures [1]. Il y établit les mêmes principes qu'Ives de Chartres, savoir que l'ordination fait l'évêque, comme le baptême fait le chrétien; mais qu'elle ne confère aucun droit, si elle n'a été précédée d'une election canonique. Il soutient ensuite que l'investiture est une hérésie, comme celle de la simouie, c'est-à-dire, qu'il est hérétique de dire ou de croire que les laïques peuvent donner la juridiction spirituelle, ou l'investiture par la crosse et l'anneau qui sont les signes sensibles de la puissance pastorale, et qui par conséquent appartiennent au sacrement de l'ordre : usurpation d'autant plus coupable, ajoute-t-il, qu'elle est simoniaque, car les princes ne s'en montrent si jaloux, que pour l'argent ou les autres avantages temporels qu'ils en retirent. La suite du traité, peu conforme à la justesse de ces premières décisions, prouve combien la matière avoit encore besoin d'éclaircissements.

Ce traité nous paroît peut-être mieux raisonné dans ce qu'on y dit contre l'abus des dispenses. L'auteur, cardinal de l'église romaine, en écrivant à un autre cardinal, se récrie fortement contre ceux qui avançoient qu'en matière de dispense tout étoit permis à cette église. « Puisque le successeur de Pierre, dit-il, n'a pas plus de pouvoir que Pierre même, ni certainement que Jésus-Christ, qui est venu accomplir la loi et non pas l'abolir, il doit user de la puissance qui lui est confiée, non selon sa volonté, mais selon la tradition : si quelqu'un même de ses inférieurs lui fait connoître les justes bornes qu'il a excédées, il doit recevoir cet avis comme Pierre a reçu celui de Paul. » Dans un autre écrit, adressé au pape Calixte, cet écrivain français soutient encore que l'investiture par la crosse et l'anneau est une hérésie, parce que c'est une entreprise des laïques pour conférer un sacrement. Il est aussi le premier, selon Fleury, qui ait fait usage de l'allégorie des deux glaives, si fameuse dans les longues divisions du sacerdoce et de l'em-

[1] Opusc. 2.

pire. « Jésus-Christ, dit-il, a voulu que ces deux glaives fussent employés pour la défense de l'Eglise. Mais si l'un émousse l'autre, son intention n'est pas remplie : alors la justice n'est plus dans l'état, ni la paix dans l'Eglise : et de là les scandales et les schismes, la perte des corps et des âmes[1]. »

L'évêque de Spire et l'abbé de Fulde, députés à Rome, ayant préparé la matière et aplani les principales difficultés, retournèrent en Allemagne avec trois cardinaux que le pape envoyoit à l'empereur. Il se tint une diète impériale à Worms, où, après bien des conférences, la paix fut enfin conclue heureusement (1122). L'empereur renonça aux investitures par la crosse et l'anneau, rétablit la liberté des élections, et donna par écrit la déclaration suivante[2] : « Moi Henri par la grâce de Dieu, auguste, empereur des Romains, pour l'amour de Dieu, de la sainte église romaine, du seigneur pape Calixte, et *pour le salut de mon âme*, je remets à Dieu et aux saints apôtres Pierre et Paul toute investiture par la crosse et l'anneau, et j'accorde à toutes les églises de mon empire la liberté d'élire et de consacrer leurs prélats. Je restitue, tant à l'église de Saint-Pierre qu'aux autres églises, aux clercs et aux laïques, les biens que j'ai usurpés, et je procurerai de tout mon pouvoir la restitution de ceux qui ont été envahis par d'autres. Je donne une vraie paix au seigneur le pape Calixte, à la sainte église romaine, et à tous ceux qui en soutiennent ou en ont soutenu les intérêts. Je secourrai fidèlement le siége apostolique quand il aura recours à moi ; et je lui rendrai une exacte justice lorsqu'il me portera quelque plainte. »

Les légats du pape, de leur côté, signèrent un écrit où le chef de l'Eglise parle ainsi à celui de l'empire : « Moi Calixte, serviteur des serviteurs de Dieu j'accorde à vous Henri, auguste empereur des Romains et mon cher fils, que les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique se fassent en votre présence mais sans contrainte, sans simonie, et afin que, s'il y a division, vous protégiez le parti le plus juste, selon le jugement du métropolitain et des comprovinciaux. L'élu recevra de vous,

[1] Opusc. 4. — [2] Tom. x, Conc. p. 890.

par le sceptre, les droits régaliens, excepté néanmoins ce qui appartient à l'église romaine, et il vous en rendra les devoirs de droit. Quand vous me demanderez secours, je vous le prêterai, selon le devoir de ma charge. Je donne une vraie paix à vous et à tous ceux qui sont ou qui ont été de votre parti durant le cours de ce différend. »

Ces engagements réciproques furent signés et remis avec un grand appareil, dans une plaine sur les bords du Rhin, à cause de la multitude prodigieuse qui formoit l'assemblée. On rendit à Dieu de vives actions de grâces; puis le légat Lambert, cardinal-évêque d'Ostie, qui succéda au pape Calixte sous le nom d'Honorius II, célébra la messe où il donna le baiser de paix et la communion à l'empereur. Les légats donnèrent aussi l'absolution aux troupes de Henri et à tous ceux qui avoient eu part au schisme, après quoi on se sépara avec une entière satisfaction de part et d'autre.

Pour donner toute stabilité et l'authenticité convenable à une affaire de cette importance, on tint à Rome, pendant le carême de l'année suivante 1123, un concile compté pour le premier œcuménique de Latran, et le neuvième parmi les conciles généraux. Il s'y trouva plus de trois cents évêques et plus de six cents abbés, en tout près de mille prélats. Il ne nous reste rien de ce concile touchant son objet direct, qui étoit la confirmation de la paix entre l'église et l'empire; mais on sait indubitablement d'ailleurs qu'elle fut aussi heureusement ratifiée qu'elle avoit été convenue. Il n'est rien échappé de ce concile au malheur des temps qui l'ont suivi de près que les canons qu'il dressa au nombre de vingt-deux, et qui sont répétés pour la plupart des conciles précédents.

Mais, quoique le schisme et la discorde aient été abjurés sincèrement, l'ivraie étoit trop ancienne pour qu'on en pût extirper si promptement les racines profondes. Depuis le long temps que la défiance et la rivalité régnoient entre les deux puissances, au scandale de tout l'univers chrétien, les principes de la soumission due à l'une et à l'autre s'étoient extrêmement affoiblis : elles avoient appris par une triste expérience, ce qu'elles avoient à craindre de leurs entreprises respectives, et la première occasion pouvoit rallumer l'incendie à peine éteint

avec la querelle des investitures. De cette leçon terrible, retenons au moins qu'en fait d'innovation contre les maximes reçues et l'ordre établi[1], s'il est facile de prévenir le scandale,

[1] Si l'auteur veut dire que les empereurs ont mal fait d'innover contre les maximes reçues et l'ordre établi dans l'Eglise, en s'emparant des élections et des consécrations épiscopales par le moyen des investitures, nous sommes parfaitement de son avis. Mais s'il veut insinuer que ce sont les papes qui ont innové, en résistant à la puissance qui envahissoit les droits de l'Eglise et qui tendoit ouvertement à l'asservir; si sa pensée est que les papes Grégoire, Urbain, Pascal, Gelase et Calixte devoient laisser aller les choses comme elles étoient conduites par les deux Henri, nous ne pouvons que le blâmer: car alors la simonie se seroit trouvée, non-seulement établie par l'usage monstrueux qu'introduisoient ces princes, mais encore sanctionnée par le silence et la foiblesse des papes. Et bientôt, si la chose étoit possible, l'Eglise eût cessé d'être catholique. L'élection et la consécration de ses ministres, dépendant alors absolument de la puissance temporelle, chaque prince dans les lieux de sa domination se seroit trouvé maître d'y faire élire et consacrer les sujets les plus indignes, c'est-à-dire, les courtisans les plus dévoués aux caprices de ses passions : et la religion, qui condamne l'injustice, l'adultère, la tyrannie, n'auroit plus eu de ministres que pour les autoriser. Avec cette doctrine qu'il faut tout souffrir dans les rois, on auroit eu, quelques siècles plus tôt et bien ailleurs que dans un seul royaume, des Henri VIII et des Cranmer.

Ou bien encore, si l'auteur entend qu'il falloit se contenter de réclamer, comme on le fit d'abord, et ne pas excommunier ces princes qui faisoient la guerre à Dieu (Orderic Vital appelle Henri V *théomaque*[1]), il perd de vue l'époque de ces événements : il oublie qu'alors les peuples et les rois ne redoutoient que les censures de l'Eglise : les menaces d'excommunication étoient en quelque sorte le seul bouclier qui couvrît les foibles contre la tyrannie des grands. « Les foibles, dit le protestant Ruhs, trouvèrent alors dans le pouvoir spirituel une meilleure protection contre les envahissements des forts, que plus tard dans l'équilibre des pouvoirs, qui n'étant qu'une idée abstraite, sans appui extérieur, dut bientôt perdre toute influence. Le pape étoit toujours là pour terminer les guerres qui avoient éclaté entre les princes chrétiens et pour protéger les peuples contre l'injustice et l'oppression des gouvernements. Le clergé se montra donc partout opposé au pouvoir des rois, lorsque ceux-ci vouloient se rendre tout-à-fait absolus : il ne vouloit pas les opprimer, mais les renfermer dans l'exercice légitime de leur autorité. (*Manuel de l'hist. du moyen âge*). » Alors le clergé ou la hiérarchie, dit Beck, s'opposa aux progrès du despotisme en Europe, conserva les éléments de civilisation et maintint dans la mémoire des hommes ce qui s'en efface si facilement, le lien qui rattache la terre au ciel. Ces hommes ignorants, comme on affecte de les appeler, ont constitué presque tous les pays de l'Europe. Les fruits de ce temps sont : la formation du tiers-état, d'où date la véritable existence des nations; l'établissement des villes où se développa la vie sociale, la véritable liberté. « Sans la hiérarchie ou le pouvoir de l'Eglise, dit un autre protestant, l'Europe, selon toute probabilité, seroit devenue la proie des despotes, le théâtre d'éternelles guerres, ou même un désert (Gerder.) ». Ainsi l'Eglise a sauvé l'Europe de la barbarie, en forçant, avec les seules armes spirituelles, les empereurs et les

[1] Lab. t. x, p. 872.

il devient presque impossible de le réparer. Nous verrons encore ces violents conflits des deux juridictions se renouveler, avec toutes leurs tragiques scènes. Heureusement le calme rétabli au dernier concile romain, fut d'une assez longue durée pour étouffer dans cet intervalle les monstres nouveaux que les portes infernales vomirent peu après.

rois *d'observer eux-mêmes les maximes d'ordre et de justice* qu'ils sembloient croire n'être faites que pour les peuples : et si l'on a dit avec raison que les évêques ont fait le royaume de France, et les moines celui d'Angleterre, on peut dire avec autant de vérité que les papes ont fait l'Europe.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

DEPUIS LE PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN EN 1123, JUSQU'À LA MORT DE SAINT BERNARD EN 1153.

Il est bien humiliant pour l'esprit humain, que les sectes les plus insensées et les plus corrompues aient néanmoins la plus longue durée. Dès les premiers siècles de l'Eglise, les gnostiques et les manichéens avoient fait horreur aux païens mêmes, qui les jugèrent dignes des derniers supplices. Poursuivis avec la même sévérité par les princes chrétiens, ils changèrent de nom, de méthode et de langage; mais ils retinrent les mêmes extravagances, les mêmes impiétés et la même dissolution, qu'ils reproduisirent sous mille formes différentes, depuis l'Orient jusqu'aux extrémités de l'Occident. Ainsi vit-on les pauliciens en Asie, les priscilliens en Espagne, et tant d'autres corrupteurs aussi pervers quoique moins fameux, infester le cœur même des Gaules et la capitale du monde chrétien : monstres toutefois plus capables d'inspirer l'exécration que d'accréditer la séduction, et pour qui sans doute la Providence n'a permis qu'à cette tige une réproduction sans exemple dans les autres sectes. Nous verrons bientôt les disciples de Pierre de Bruis, les henriciens, les vaudois, les albigeois se succéder[1] presque sans intervalle, se multiplier de toute part,

[1] Et plus tard, aux 18.e et 19.e siècle nous verrons d'autres sectaires, héritiers de la haine de ceux-ci contre l'Eglise catholique, mais plus redoutables et plus pervers encore, parce que, à force d'hypocrisie d'abord, et ensuite sous le voile d'une philantropie mensongère et d'une fausse liberté, ils séduiront les gouvernements jusqu'à les aveugler sur leurs criminels projets. Avec la devise des manichéens (*jura, perjura, secretum prodere noli*) les diverses branches de la maçonnerie, sous les noms d'illuminés, de frères, de francs-maçons, de nouveaux templiers etc. protesteront de la pureté de leurs vues, de leur dévoûment au roi, de leur respect pour la religion; elles s'empareront des places et de la direction de toutes les affaires : les serments et les parjures seront des jeux pour elles, quand il s'agira de se maintenir au pouvoir. Habiles à mentir, savants dans la calomnie, les chefs sauront faire écarter *ceux qui ne*

et si rapidement dans nos plus belles provinces, que, pour préserver le corps de la nation d'une contagion irrémédiable, il en fallut retrancher impitoyablement les membres gangrenés : pour purifier son sang, il fallut presque l'en épuiser.

Au temps où nous sommes parvenus, ces erreurs monstrueuses se montrèrent avec une audace étonnante dans la Belgique. La ville d'Anvers, dès lors très-considérable et très-peuplée, n'ayant pour son gouvernement spirituel qu'un seul prêtre qui vivoit en concubinage avec sa propre nièce, un dogmatiseur nommé Tanchelme ou Tanquelin profita du décri d'un pasteur si méprisable, pour faire de grands ravages dans ce troupeau comme abandonné (1105.) C'étoit un simple laïque, de mœurs dissolues, mais habile à se contrefaire, fécond en intrigues, subtil dans la dispute et naturellement éloquent. Il insinua d'abord ses erreurs, par le moyen des femmes qu'il avoit corrompues, et qu'il rendoit assez artificieuses pour infatuer jusqu'à leurs maris. Quand il eut formé un parti redoutable même à la puissance publique, il parut avec insolence, escorté de trois mille hommes, qui le suivoient partout, et qui tenoient l'épée haute pendant qu'il prêchoit. Il étoit habillé superbement, faisoit porter un étendard devant lui, et tranchoit en tout du souverain.

Il disoit que l'Eglise étoit renfermée dans sa personne et dans ses disciples; que la prêtrise, l'épiscopat, la papauté n'étoient qu'une chimère; que tous les sacrements des catholiques étoient autant d'abominations; que si Jésus-Christ méritoit l'adoration pour avoir reçu le Saint-Esprit, lui-même, qui en avoit la plénitude, étoit encore plus digne de ce culte suprême[1]. Quelques-uns l'adorèrent en effet, et les malades s'empressoient de boire l'eau dans laquelle il s'étoit baigné, comme

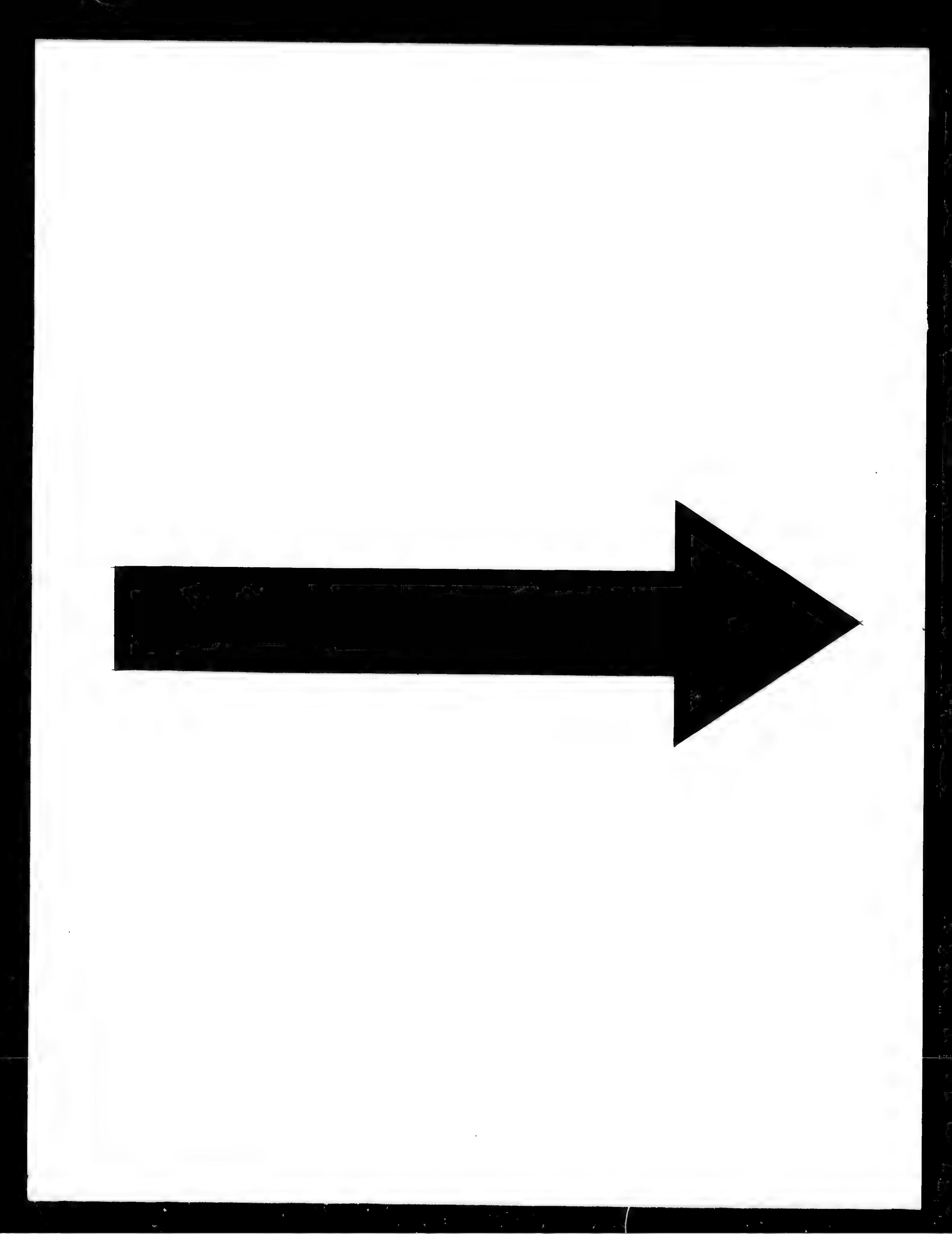
sont pas des leurs; et si la force des événements les oblige à céder un instant l'autorité, ils feront tant de bruit, exciteront tant de clameurs et soulèveront tant de passions, qu'on les verra bientôt, eux ou leur affiliés, reparoître à la tête des administrations, protéger la licence des mœurs et la publication des livres impies; et dans le même temps que les feuilles de leurs sectes insulteront le clergé, le chargeront d'outrages et de calomnies, ils ne négligeront aucuns moyens pour asservir l'Eglise, la diviser, et, s'il étoit possible, l'anéantir. V. Barruel, Progart, de Crillon, de Mallet. etc...

[1] Epist. Traject. ad. Freder. Colon.

un remède salutaire à l'âme et au corps. La corruption de ses mœurs répondant à celle de sa doctrine, les personnes du sexe briguoient les faveurs honteuses de cet infâme prophète. Les mères applaudissoient au déshonneur de leurs filles, les maris à celui de leurs femmes; les uns et les autres ne se montroient jamais offensés, sinon lorsqu'il choisissoit hors de leurs familles les complices de son incontinence.

La libéralité pour les intérêts de la secte et de son chef aussi-bien que la compl[illegible] de ses dévotes, étoit la première vertu qu'il prenoi[illegible] leur inspirer. On se piquoit d'émulation entre les [illegible], [illegible]t c'étoit à qui donneroit davantage. Les largesses [illegible]dant pas encore à l'avidité du sectaire, assuré du dévou[illegible] imbécille de ses dupes, et que les manœuvres le plus visiblement infernales n'empêcheroient point qu'on ne l'écoutât comme un ange de lumière, il usa du stratagème suivant. Dans une foule de peuples des plus nombreuses qu'il eût encore rassemblées, il se fit apporter un tableau de la mère de Dieu, et lui touchant la main, il lui dit : Vierge Marie, je vous prends aujourd'hui pour mon épouse. Puis, se tournant vers la multitude : Voilà, dit-il, que j'ai épousé la reine du ciel, c'est à vous de faire les présents de noces. Il fit sur-le-champ placer deux troncs, l'un à la droite du tableau, et l'autre à la gauche, et il dit : Que les hommes mettent leurs présents dans l'un, et les femmes dans l'autre, afin que je connoisse lequel des deux sexes a plus d'affection pour moi et pour mon épouse. Les femmes, toujours plus jalouses de sa prédilection, l'emportèrent encore ici : elles offrirent jusqu'à leurs colliers, leurs pendants d'oreilles, leurs plus chers bijoux, sans exception et sans réserve.

Ce fanatique fit de grands progrès dans la Zélande, dans la ville et le pays d'Utrecht, et dans plusieurs autres villes des Pays-Bas. Il alla jusqu'à Rome, travesti en moine. A son retour, il fut arrêté par l'archevêque de Cologne, et renfermé avec quelques-uns de ses disciples dans une étroite prison. Il trouva cependant moyen de s'en échapper, mais il fut tué, comme il étoit dans une barque prête à prendre le large. Ses erreurs ne moururent point avec lui. Il y eut au contraire plusieurs autres chefs de secte qui infectèrent en même temps



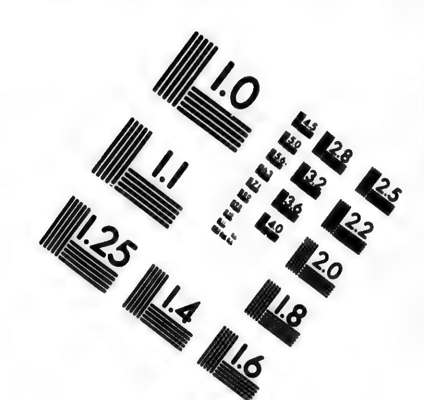
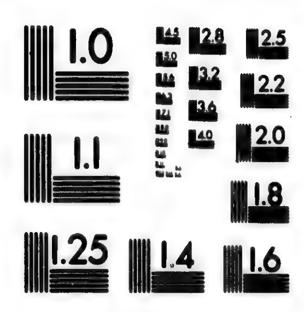


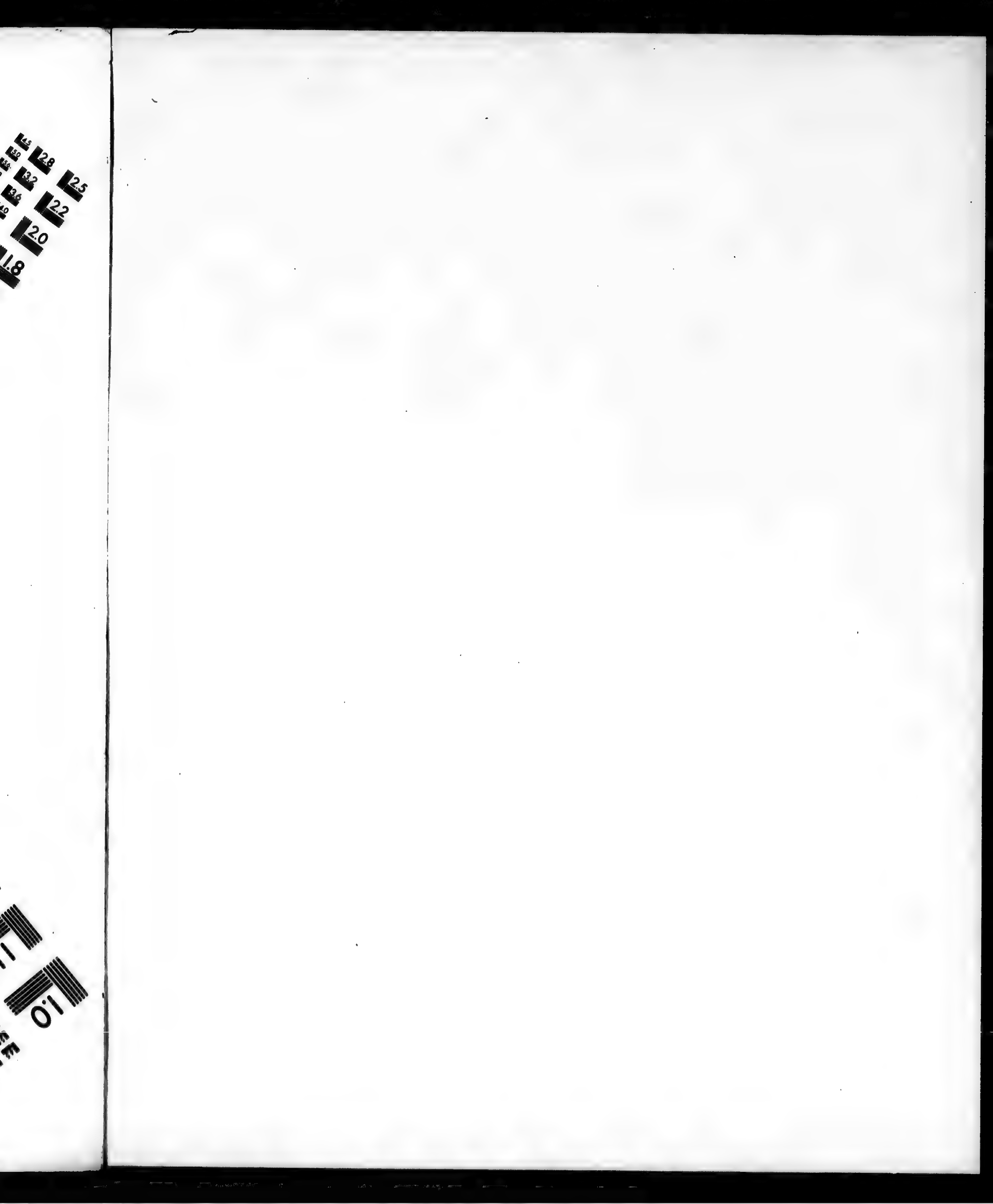
IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



différentes contrées des Gaules depuis la Belgique jusqu'à la Narbonnoise, et dont il est plus qu'inutile de retracer les impostures et les observances honteuses. Ce que nous avons dit de Tanchelme, fait assez connoître tout ce que peut contre les mœurs la réputation de sainteté acquise par l'hypocrisie et le fanatisme.

L'évêque de Cambrai, qui étendoit alors sa juridiction sur Anvers, mit dans cette ville, la plus infectée des nouvelles erreurs, douze ecclésiastiques pour en aider le pasteur ordinaire à désabuser les nombreux disciples que Tanchelme s'y étoit faits. Mais la commission se trouvant encore au-dessus de leurs forces, on y fit venir saint Norbert, avec les plus habiles de ses religieux. Ils s'appliquèrent à instruire charitablement ce peuple surpris. Le saint homme surtout traitoit avec une douceur extrême des gens qui ne tenoient à l'erreur que parce qu'on la leur avoit donnée pour la vérité, et qui, selon ses expressions, eurent pris le bon chemin avec la même ardeur, si on le leur eût montré le premier. Ses tendres exhortations, et les œuvres merveilleuses dont il les soutenoit, gagnèrent les cœurs, et levèrent insensiblement le bandeau qui leur cachoit la lumière (1124).

Ce n'est pas que l'Eglise manquât d'ailleurs de docteurs et de prédicateurs éclairés. Guibert, entre plusieurs autres de son abbaye de Nogent, où il avoit succédé à saint Godefroi d'Amiens, ne cessoit de faire des excursions apostoliques et d'instruire les peuples, avec tout l'avantage d'un maître de l'art qui en a tracé des règles dignes des temps les plus cultivés. On retrouve le même goût et le même jugement, avec beaucoup d'érudition et de critique, dans son traité sur les reliques des saints. Il composa cet ouvrage à l'occasion d'une dent de Notre-Seigneur, que l'abbaye de Saint-Médard de Soissons prétendoit conserver dans son trésor. Guibert déclare d'abord que nous devons vénérer les reliques; mais il soutient qu'il faut avoir des preuves certaines de leur authenticité, et de la sainteté de ceux à qui on les attribue. Il ajoute que les miracles seuls ne prouvent pas toujours la sainteté; sur quoi il allègue la tradition déjà reçue, que les rois de France, sans être tous

des saints, avoient le don de guérir les écrouelles[1]. On devroit, reprend-il, punir sévèrement les inventeurs de faux miracles; puisqu'en attribuant à Dieu ce qu'il n'a point fait, ils le rendent, autant qu'il est en eux, le complice de leurs impostures. Il rapporte à ce sujet plusieurs exemples de légendes apocryphes et de fausses reliques, et pour montrer la réserve de l'Eglise en cette matière : « Elle n'ose assurer, dit-il, que la mère de Dieu soit ressuscitée, quelque fortes raisons qu'on ait de le croire ; elle permet seulement de le penser. »

Revenant ensuite à l'objet de sa dissertation, savoir, la dent de Jésus-Christ, qu'on donnoit pour une dent de lait, il dit qu'on en doit juger ainsi que du saint nombril, et d'autres reliques semblables que différentes églises se glorifient de posséder. Il les rejette comme contraires à la foi de la résurrection, où le Sauveur a repris son corps tout entier; outre qu'il n'est pas vraisemblable que la sainte Vierge ait conservé de pareilles choses, non plus que son lait qu'on montroit à Laon. Ces réflexions sensées de Guibert font d'autant plus d'honneur à son siècle, qu'il n'en étoit pas à beaucoup près le docteur le moins susceptible de crédulité, comme on le voit dans quelques autres de ses ouvrages, remplis d'histoires miraculeuses désavouées ou du moins négligées par la tradition commune. Ainsi, dans tous les temps l'enseignement général porte-t-il l'empreinte de la divine sagesse, qui ne cessera jamais de le diriger.

L'abbé Guibert infère encore du sacrement adorable de nos autels, la fausseté, l'inutilité même de toute autre relique de Jésus-Christ, qui ne nous a donné son corps sous des espèces étrangères, que parce qu'il n'avoit pas jugé convenable de nous le laisser, en tout ni en partie, sous sa forme naturelle. « Après tout, conclut-il, qu'avions-nous besoin qu'il nous

[1] Guibert est le plus ancien auteur qu'on trouve avoir fait mention de ce don, particulier à nos rois. Il dit qu'il a été plusieurs fois témoin des guérisons qu'opéroit Louis le Gros en faisant humblement le signe de la croix sur des scrophuleux; que le roi Philippe son père avoit perdu, pour quelques fautes, le pouvoir de faire le même miracle; et que les rois d'Angleterre n'osoient rien entreprendre de semblable. Ceux-ci n'ont prétendu avoir ce droit que depuis l'époque où ils ont pris le titre de roi de France. *Le roi te touche, que Dieu te guérisse :* telle est, dit-on, la formule employée pour cette œuvre de foi, d'humilité et de charité. Vid. Guib : *De pignor. SS. l.* 1. c. 1.

laissât quelques restes mutilés de ce corps adorable, tandis que nous l'avons tout entier dans l'eucharistie? » Ici l'auteur combat tous les ennemis de la présence réelle, et spécialement les partisans artificieux du sens figuré. C'est ce qu'il avoit déjà fait avec succès, dans sa lettre précieuse à l'abbé Sigefroi, où on lit ce passage[1] : « Si l'eucharistie n'est qu'une ombre et une figure, nous sommes tombés des ombres de l'ancienne loi en des ombres encore plus vides. » Outre les ouvrages théologiques de Guibert, on a de lui une histoire des premiers exploits des croisés, sous ce titre un peu emphatique : *OEuvres de Dieu exécutées par les Francs*[2]. Ce savant et vertueux abbé, après avoir gouverné vingt ans le monastère de Nogent-sous-Couci, y mourut l'an 1124.

Sur la fin de la même année, le pape Calixte II fut attaqué d'une maladie violente qui l'emporta le 12 ou le 13 décembre, au grand regret de tout le monde chrétien. En moins de six années de pontificat, il avoit pacifié l'Eglise et l'empire, rétabli l'autorité du saint Siége et toute la splendeur de l'ordre hiérarchique. Il avoit encore trouvé moyen de ramener l'abondance et la splendeur dans Rome. Il n'y remit pas seulement en honneur les monuments antiques; mais il y ajouta plusieurs aqueducs pour la commodité des différents quartiers de la ville; il rebâtit l'église de Saint-Pierre, et lui donna des ornements magnifiques; jamais il n'y célébra le saint sacrifice, sans y faire quelque présent considérable. Comme il avoit une dévotion particulière à saint Jacques, il érigea Compostelle en archevêché. Malheureusement il donna la pourpre romaine et concilia un très-grand crédit à Pierre de Léon : mais ce jeune cardinal, alors très-zélé contre les schismatiques, ne donnoit guère à penser qu'il dût jamais lui-même faire un nouveau schisme.

Trois jours après la mort de Calixte, les cardinaux et les évêques s'assemblèrent à Saint-Jean-de-Latran, et choisirent pour pape Thibaud, cardinal-prêtre de Sainte-Anastasie, qu'ils nommèrent Célestin. Mais à peine l'eut-on revêtu de la chape rouge, en chantant le *Te Deum*, que Robert Frangi-

[1] P. 283. — [2] Gesta Dei per Francos.

pane et quelques autres factieux entrèrent, et crièrent : Lambert, évêque d'Ostie, pape ! Lambert, pape des Romains ! La terreur se répandit dans toute l'assemblée ; on voyoit de près les dangers de la division ; Lambert d'Ostie étoit d'ailleurs bon sujet ; Célestin lui céda de bonne grâce, et, le jour même de la première élection, tous se réunirent en faveur de Lambert, qui fut proclamé sous le nom d'Honorius II. Toutefois, comme cette marche n'étoit pas bien canonique quelques jours après il quitta la chape et la mitre en présence des cardinaux, qui, touchés de cette humilité et pour la tranquillité de l'Eglise, rectifièrent ce qu'il y avoit eu de défectueux, le reconnurent de nouveau pour souverain pontife, et l'intronisèrent le 21 décembre.

Le 23 de mai de l'année suivante, l'empereur Henri V mourut à Utrecht d'un ulcère au bras, dans la quarante-quatrième année de son âge, la dix-neuvième de son règne depuis la mort de son père, et la quinzième de son empire. Comme il ne laissoit point d'enfants, en lui finit la branche des empereurs de la maison de Franconie, montée sur le trône cent et un ans auparavant. Dans la diète de Mayence, composée de soixante mille personnes parmi lesquelles se trouvèrent des légats du pape, on élut, le 30 août suivant, Lothaire II, fils du comte de Supplembourg, et qui avoit pris le titre de duc de Saxe, à cause de sa femme descendue d'un oncle de l'empereur saint Henri.

Au commencement du pontificat d'Honorius II, saint Othon de Bamberg alla travailler à la conversion des peuples de Poméranie. Il remplissoit depuis vingt ans tous les devoirs d'un excellent évêque, quand Boleslas, après avoir ajouté cette grande province à la Pologne, où Othon étoit connu par le séjour qu'il y avoit fait dans sa jeunesse, lui écrivit en ces termes[1] : « Vous savez sans doute que les barbares de Poméranie, dont le ciel m'a rendu vainqueur, ont demandé d'entrer dans l'Eglise : mais depuis trois ans que je m'occupe de cette grande œuvre, je ne puis trouver, dans mon voisinage, ni évêque, ni prêtre qui soit capable de l'exécuter et la veuille entre-

[1] S. Othon. vit. l. 2.

prendre. Comme vous êtes toujours prêt à faire ce qui est de la gloire de Dieu, je vous offre avec confiance cette occasion de la procurer, et vous invite à partir sans délai. Je vous donnerai une escorte, des interprètes, des prêtres pour vous seconder; je fournirai de mon trésor aux frais de voyage et à tout ce qui sera nécessaire. »

Othon reçut cette lettre comme venue du ciel, et rendit grâces à Dieu de vouloir bien se servir de lui pour cette sainte entreprise. Il envoya demander au pape sa permission et sa bénédiction, puis il se prépara au voyage, sans se laisser ébranler par les gémissements de son peuple qui pleuroit son pasteur comme s'il eût déjà été mort. Cependant, il fit de sages informations touchant les manières et les mœurs de la Poméranie. On lui rapporta que le peuple y avoit tant de mépris pour la pauvreté, que quelques ouvriers évangéliques s'y étant montrés sous un extérieur qui n'annonçoit que la modestie, avoient été regardés comme des misérables, empressés uniquement à soulager leur indigence. Pour montrer tout au contraire qu'il ne cherchoit qu'à gagner les âmes, il voulut paroître dans ce pays non-seulement à l'abri de la misère, mais dans un état d'opulence capable de subvenir aux besoins d'autrui. Outre les vases sacrés, les ornements et tout ce qui étoit convenable pour la majesté du culte, il fit porter des vivres en abondance, grand nombre de robes, des étoffes précieuses, et beaucoup d'autres présents pour les principaux de la nation.

Il traversa la Bohême et la Pologne, où il fut reçu partout comme un apôtre par le clergé et le peuple en procession. A Gnesne, alors capitale du pays, le duc et tous les grands vinrent nu-pieds au devant de lui à deux cents pas de la ville, le fêtèrent pendant une semaine, puis lui donnèrent des interprètes et tous les autres secours qu'on lui avoit promis. La troupe des missionnaires étant ainsi prémunie, ils prirent congé du prince, et s'avançant vers la frontière, ils trouvèrent une forêt immense qu'ils purent à peine traverser en six jours, et au bout de la forêt, une rivière qui servoit de limite à la Pologne. Vratislas, duc de Poméranie, déjà chrétien, mais en secret par la crainte des idolâtres, étoit venu jusqu'à cet endroit au devant des prédicateurs de l'Evangile, avec ceux de ses sujets qu'il

savoit les plus affectionnés au christianisme. Dès qu'il les aperçut, il passa la rivière avec une partie de sa suite, salua le saint évêque qu'il tint long-temps embrassé, et lui marqua les sentiments de son âme par des gestes si éloquents, qu'ils firent entendre sans peine ce qu'il ne pouvoit lui exprimer dans son idiome barbare. L'évêque lui fit ses présents, après quoi lui et sa suite entrèrent avec confiance en Poméranie.

Ils marchèrent d'abord à Pirits, et trouvèrent sur la route quelques bourgades ruinées par la guerre, où ils baptisèrent trente personnes qui furent les heureuses prémices de cette moisson apostolique. Aux approches de la ville, ils aperçurent de loin une troupe d'environ quatre mille hommes qui s'étoient rassemblés de toute la province, et célébroient une fête idolâtre par des réjouissances tumultueuses. Ils craignirent de s'exposer, pendant la nuit qui approchoit, à une multitude échauffée par la débauche, l'enthousiasme et la superstition; mais le lendemain, ils députèrent vers les principaux de la ville, pour leur annoncer l'arrivée de l'évêque que les ducs de Pologne et de Poméranie leur enjoignoient d'écouter avec respect; que c'étoit un homme de grande marque, d'une fortune très-considérable chez lui, et que loin de leur rien demander, il n'étoit venu que pour les combler de biens; qu'ils se souvinssent tant des horreurs de la guerre à peine terminée, que des promesses qui leur avoient obtenu la paix, et craignissent de provoquer de nouveau les vengeances de l'Etre suprême; que tout le monde étoit chrétien, et qu'ils ne pouvoient résister seuls à toutes les nations.

Les principaux d'entre les païens, après quelques artifices employés sans succès pour gagner du temps, répondirent qu'ils reconnoissoient l'impuissance de leurs dieux, et ne vouloient plus résister au Dieu suprême qui rompoit toutes leurs mesures. Ils communiquèrent leur résolution au peuple qui demeuroit toujours assemblé : tous s'écrièrent, qu'on fît approcher l'évêque, afin qu'ils pussent le voir et l'entendre avant que de se séparer. Othon vint avec toute sa suite, et campa dans une grande place, à l'entrée de la ville. Les Barbares accouroient en foule, ils s'empressoient de toute part vers ces hôtes extraordinaires, ils tenoient leurs regards sans cesse attachés sur

eux, ils observoient avec une extrême curiosité leurs moindres démarches.

L'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, parut dans un lieu élevé et leur parla ainsi par le moyen d'un interprète : « Bénis soyez-vous du Dieu tout-puissant en l'honneur de qui vous nous recevez. Vous ne vous montrez pas moins touchés que convaincus, de la cause qui nous a fait venir de si loin. C'est votre salut, c'est votre souveraine félicité que nous avons uniquement en vue. Oui, vous serez à jamais heureux, si vous voulez adorer et servir votre créateur avec la fidélité qu'il mérite. » Il s'éleva un cri général d'applaudissement et de soumission. Othon employa sept jours à les instruire soigneusement, avec ses prêtres et ses clercs, les fit jeûner trois autres jours, puis on leur administra le baptême, avec une décence et une circonspection que les auteurs du temps ont cru devoir nous transmettre comme un monument respectable de la pudeur de ces nations septentrionales.

La licence de la superstition avoit néanmoins introduit parmi eux, comme chez les anciens païens, la pluralité des femmes, et l'usage dénaturé d'étouffer leurs filles au berceau, quand ils s'en croyoient un trop grand nombre. Pendant trois semaines qu'Othon et ses disciples demeurèrent parmi ces néophytes depuis leur baptême, ils leur inspirèrent l'horreur de ces pratiques dénaturées, les instruisirent sur l'observation des fêtes et des jeûnes, leur expliquèrent la doctrine des sept sacrements, leur recommandèrent d'entendre souvent la messe, et de communier au moins trois ou quatre fois l'année. Ils leur défendirent encore de manger du sang, ou des animaux suffoqués. Au défaut d'une église, qu'on n'avoit pu construire en si peu de temps, on leur laissa une chapelle, avec un autel consacré, un prêtre, un calice, les livres et autres meubles nécessaires : ce qui soutint la piété de ces nouveaux fidèles, au nombre d'environ sept mille, et leur fit concevoir de jour en jour une horreur plus grande de leurs anciennes superstitions. En les quittant, Othon leur demanda quelques-uns de leurs enfants pour les faire étudier, afin qu'ils eussent, comme les autres nations, des prêtres et des clercs de leur langue.

Il passa de Pirits à Camin, où il trouva la duchesse de Po-

méranie, qui déjà chrétienne dans le cœur le reçut avec beaucoup de joie. Il y demeura six semaines, et baptisa tant de monde, que son aube même, par l'excès de le fatigue, étoit souvent trempée de sueur, quoiqu'il fût aidé dans cette fonction par ses prêtres. Le duc Vratislas vint lui-même dans cette ville, et renonça publiquement aux femmes qu'il entretenoit au nombre de vingt-quatre, sans compter la duchesse son épouse. L'exemple du souverain contribua merveilleusement à décrier la polygamie dans la nation.

Les succès de l'Evangile ne furent pas si rapides à Vollin, ville considérable et très-commerçante, située dans une île à l'embouchure de l'Oder. Les habitants, naturellement altiers et féroces, y attaquèrent en furie l'évêque et sa suite, sans respect pour le duc qui les avoit logés dans son palais. La consternation y fut générale parmi les chrétiens, à l'exception du saint pasteur qui se réjouissoit dans l'espérance du martyre. Il échappa néanmoins après avoir été abattu dans la boue et blessé légèrement. Les esprits se calmant enfin, les pourparlers commencèrent, et les idolâtres promirent de suivre le parti que prendroit la ville de Stetin, dès lors capitale de toute la Poméranie.

L'évêque s'empressa d'y passer, et de s'aboucher avec les principaux citoyens. Ces barbares, chez qui le larcin étoit inconnu, répondirent : « Il y a chez les chrétiens des voleurs à qui on coupe les pieds et l'on arrache les yeux ; on y voit toutes sortes d'autres crimes et de supplices, et le chrétien déteste le chrétien même. Nous ne voulons point d'une telle religion ; nous sommes contents de la nôtre. » Ils persistèrent deux mois dans cette obstination. Cependant le zélé pasteur usoit de tous les expédients les plus propres à les ébranler. Enfin ils firent espérer d'embrasser le christianisme, si le duc de Pologne leur accordoit une paix stable, avec diminution de tribut. En attendant, l'évêque et les prêtres eurent la liberté d'annoncer l'Evangile : ce qu'ils firent deux fois la semaine réglément, c'est-à-dire les jours de marché, sur la place publique. Comme ils prêchoient revêtus des ornements sacerdotaux et la croix à la main, le nouveauté du spectacle attira beaucoup de peuple, surtout de la campagne. Saint Othon gagna d'abord deux

jeunes hommes de l'une des principales familles de la ville. Ils gagnèrent à leur tour leur mère et leurs autres parents, puis un grand nombre d'étrangers, dont ils levoient les préventions par la peinture de la vie merveilleuse du saint qu'ils observoient de si près et si assidûment. « Il prodigue l'argent, disoient-ils, pour délivrer les captifs; il embrasse avec tendresse ceux qui croupissoient dans les fers, il les nourrit comme ses enfants; il les habille, et leur fournit de quoi retourner dans le sein de leurs proches. On le prendroit pour un Dieu, s'il ne protestoit qu'il n'est que le serviteur du Dieu tout-puissant qui l'envoie pour nous rendre pleinement heureux. »

La prédication de l'Evangile se trouvoit dans cette heureuse situation, quand les députés revinrent de Pologne. Le duc avoit accordé généreusement tout ce qu'on lui demandoit. Après la lecture de ses lettres, les citoyens, par délibération publique, se résolurent d'embrasser la religion chrétienne. L'évêque les fit même consentir à la destruction de leurs idoles; mais comme une terreur panique les empêchoit de les abattre de leurs propres mains, il marcha suivi de ses prêtres, qui se mirent à l'œuvre en leur présence. Quand le peuple vit qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, il n'eut plus que du mépris pour ces divinités qui ne pouvoient se défendre, et se répandit de toute part avec ardeur, pour ruiner jusqu'au dernier asile de la superstition. Le principal de ces temples contenoit de grandes richesses, qu'ils offrirent à l'évêque et à ses prêtres; mais il dit : « A Dieu ne plaise que nous nous enrichissions de votre bien! nous avons assez de fortune chez nous : gardez tout ceci pour votre propre usage. » Il ne reçut que la tête d'une idole, qu'il envoya au pape, comme un trophée de la victoire qu'il venoit de remporter sur l'enfer[1]. Après ces succès, il crut devoir demeurer encore trois mois à Stetin pour instruire ces nouveaux fidèles, et cimenter solidement cette église naissante.

Cependant les habitants de Vollin avoient envoyé secrètement, afin d'observer ce qui se passoit dans une ville qu'ils avoient choisie pour modèle. Ils apprirent qu'il n'y avoit ni vue d'intérêt, ni imposture dans la conduite de ces étrangers;

[1] Cap. 25.

que leur doctrine étoit pareillement irrépréhensible, et qu'elle avoit été reçue d'un concert unanime à Stetin. Sur ce rapport, Othon fut désiré à Vollin, comme un bienfaiteur généreux, à qui tout le monde s'empresseroit de faire oublier les ingratitudes dont on avoit payé les premiers témoignages de sa bienveillance. A peine put-il suffire, pendant deux mois d'un travail excessif, à baptiser tous ceux qui se présentoient. Comme Vollin étoit au centre de la province, les ducs de Pologne et de Poméranie choisirent cette ville pour y établir le siége épiscopal. Les peuples firent tous leurs efforts pour y retenir Othon, en lui promettant une docilité parfaite à marcher sous sa conduite dans les voies du salut : motif bien capable de faire impression sur le cœur d'un saint, et qui le fit consentir en effet à quitter l'éclat et tous les avantages de son premier siége : mais son clergé le prenant à son tour par sa sensibilité et par sa vertu, le fit changer de résolution. Comme il s'en retournoit par la Pologne, après avoir encore évangélisé à Colberg, à Belgart et dans plusieurs autres villes païennes ; sur ses conseils, le duc Boleslas nomma pour évêque de Poméranie, Albert, l'un des trois chapelains qu'il avoit envoyés à la mission de cette province. En moins d'une année, saint Othon produisit tous ces fruits de salut : il se retrouva pour Pâques à Bamberg, comme il l'avoit promis en partant.

Quatre ans après, il entreprit un second voyage de Poméranie, mais par une autre route. Il voulut en passant répandre la semence évangélique dans le pays des Lutétiens[1], qui occupoient une partie du Mecklembourg et du Brandebourg. Comme il y avoit déjà fait beaucoup de conversions, abattu même des temples d'idoles et consacré des églises, il apprit que Stetin étoit retourné à l'idolâtrie. Il prit sur-le-champ la résolution d'y aller ; mais les ecclésiastiques de sa suite, beaucoup moins courageux que lui, employèrent tous leurs soins et tous leurs efforts pour le faire changer de dessein. Fatigué de leurs remontrances, et plus encore des déguisements de leur pusillanimité : « Je vois bien, leur dit-il, que nous sommes venus pour les délices, et non pour la croix. Que ne m'est-il donné

1 Vit. l. 3.

de vous mener avec moi au martyre! Toutefois, je ne contrains personne : mais si vous refusez de partager ma couronne, au moins ne prétendez pas me la ravir; laissez-moi la liberté que je vous donne. »

Après ce peu de paroles, il s'enferma seul, et pria jusqu'au soir. Il dit ensuite à l'un de ses gens de fermer toutes les portes, et de n'ouvrir à personne sans son ordre. Alors il prit ses habits de voyage, mit ses ornements, son calice, avec les autres meubles d'autel dans un sac qu'il chargea sur ses épaules, prit seul durant les ténèbres le chemin de Stetin, et marcha gaiement tout le reste de la nuit. Ses clercs s'étant levés pour matines, et l'ayant long-temps cherché en vain, ils conçurent de cruelles inquiétudes. Ils partent, les uns à pied, les autres à cheval, se répandent au loin dans la campagne, et le trouvent enfin, comme il faisoit jour, et qu'il alloit monter dans une barque. Ils se précipitent de cheval, et se jettent à ses pieds qu'ils arrosent de leurs larmes. Il pleure et se prosterne de son côté, en les conjurant de le laisser partir, et de retourner sur leurs pas. Mais ils lui protestèrent qu'ils ne l'abandonneroient point, et, soit à la vie, soit à la mort, qu'ils le suivroient partout.

Ils allèrent tous ensemble à Stetin, et logèrent à une église qui étoit à l'entrée de la ville. Les citoyens étoient divisés entre eux, les uns ayant gardé la foi, les autres, en bien plus grand nombre, étant retournés au paganisme. La plupart de ceux-ci parurent inquiets et fort embarrassés de l'arrivée du saint évêque : mais les sacrificateurs des idoles, transportés de fureur, environnèrent l'église avec une troupe de gens armés, criant en forcenés qu'il la falloit abattre, et faire main-basse sur tous ceux qui s'y trouvoient. Le saint, qui désiroit ardemment le martyre, se revêtit de ses habits pontificaux, et prenant au lieu d'armes la croix et les reliques, se mit à chanter des psaumes avec son clergé. A ce spectacle, les Barbares furent désarmés, ils ne purent plus qu'admirer ces hommes extraordinaires, qui ne faisoient entendre que des chants et des bénédictions à l'article de la mort : les plus sages de la troupe, prenant leurs prêtres en particulier, leur remontrèrent que c'étoit par la raison, et non par la violence, qu'il convenoit de

défendre leur religion. Ainsi l'émeute se calma insensiblement, et la troupe se dissipa (1130).

Le dimanche étant venu, le saint évêque, après avoir célébré le saint sacrifice, sortit encore revêtu des ornements sacrés, et la croix marchant devant lui. Il avança au milieu de la place publique, et monta dans une tribune, d'où on avoit coutume de haranguer le peuple. Comme il eut commencé à parler, et que la plupart témoignoient l'écouter avec plaisir, un sacrificateur fendit la presse, et d'une voix qui étouffa celle du prédicateur, le chargea d'injures, et anima le peuple à immoler cet ennemi de leurs dieux[1]. Ils avoient tous des dards à la main, et plusieurs se mirent en devoir de les lancer : mais ils demeurèrent immobiles, sans pouvoir, ni user de leurs armes, ni abaisser leurs mains, ni même se remuer de leur place. Ce fut un triomphe bien doux pour les fidèles, et le saint en prit occasion d'exalter la toute-puissance du vrai Dieu. Les sages et les anciens de la ville se rassemblèrent aussitôt au lieu du conseil, où ils demeurèrent jusqu'à minuit. Ils conclurent enfin à extirper entièrement l'idolâtrie, et à s'attacher pour toujours à la religion chrétienne. Dès le lendemain l'évêque réconcilia les apostats par l'imposition des mains, baptisa les personnes qui ne l'avoient pas encore été, et confirma leur foi par plusieurs miracles. En peu de temps cette église de la capitale fut en état de servir de modèle au reste de la province, qui se fit un devoir de s'y conformer. Saint Othon, depuis qu'il eut mis ainsi la dernière main à cette conquête apostolique, vécut encore sept à huit ans dans son église de Bamberg, où il ne cessa de présenter dans ses œuvres la foi vive, le zèle laborieux, la charité, l'esprit d'abnégation et toutes les vertus d'un apôtre.

Bien d'autres églises avoient aussi à leur tête des prélats d'une éminente vertu. L'an 1125, on transféra le bienheureux Hildebert de l'évêché du Mans sur le siége métropolitain de Tours, comme dans un champ plus propre à déployer toute l'étendue de son mérite et de ses talents[2]. Il n'accepta ce surcroît d'honneur qu'avec une extrême répugnance, quoiqu'il eût essuyé

[1] Cap. 16. — [2] Vit. in gest. Episc. Cœnom.

au Mans toutes sortes de traverses, par la rivalité des princes qui se disputoient cette ville. Il vécut à Tours, comme dans son premier siége, occupé sans interruption à réformer et à sanctifier son clergé, à instruire son peuple, à soulager les indigents, à réparer et à orner les églises. En son particulier, il menoit une vie austère, jeûnoit souvent, faisoit servir sa table avec une simplicité exemplaire, portoit le cilice, couchoit sur la dure, et donnoit la meilleure partie de la nuit à la méditation des Livres saints et à la prière. Il eut un grand soin de tenir des synodes et de visiter sa province.

Conon, comte de Bretagne, l'ayant invité à venir dans ses états pour en réformer quelques abus, on tint à Nantes un concile qui nous fournit une preuve sensible du secours que le droit de nature peut tirer de la foi chrétienne, pour l'observation de ses principes les plus évidents[1]. Il s'étoit établi en Bretagne deux coutumes inhumaines : suivant la première, à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles du défunt appartenoient au seigneur; selon la seconde, quand un vaisseau avoit eu le malheur de faire naufrage, bien loin de tendre une main secourable à ceux qu'avoit épargnés la tempête, les débris de leur fortune étoient confisqués au profit du prince. Le comte, qui assistoit au concile, renonça généreusement à ce droit barbare, et fit prononcer l'anathème contre tous ceux qui exerceroient l'autre (1127). Hildebert envoya ces décrets au pape Honorius, qui les confirma. Il gouverna huit à neuf ans l'archevêché de Tours, et acquit par ses écrits une juste célébrité.

On a de lui des lettres, des sermons, les vies de sainte Radegonde et de saint Hugues de Cluny, grand nombre de poésies et quelques traités de religion, dont le plus considérable forme un corps abrégé de théologie, et fut le modèle de ceux qui peu après accréditèrent si étonnamment la forme scolastique. On y trouve une netteté et une précision rares pour le temps, avec un sage discernement dans le choix des preuves. En général, on remarque dans les ouvrages d'Hildebert un jugement sain, et une véritable force d'esprit contre les préjugés de son siècle,

[1] Tom. x, Conc. p. 918.

particulièrement contre l'abus des longs pèlerinages et des appellations interjetées sans fin au saint Siége [1]. Quoiqu'il eût été disciple de Bérenger, il fut toujours infiniment éloigné des erreurs de son maître. Il dit expressément qu'après la consécration du corps de Notre-Seigneur, la substance du pain ne demeure pas dans l'eucharistie. Il se sert même du mot de transsubstantiation [2], et c'est le premier auteur dans les écrits duquel on le trouve employé.

Vers le temps où le bienheureux Hildebert passa au siége de Tours, saint Norbert alla demander au pape la confirmation de son institut, qui avoit été approuvé par les légats Grégoire et Pierre de Léon. Il fut reçu à Rome avec beaucoup d'honneur, et obtint sans peine ce qu'il désiroit, comme il paroît par la bulle d'Honorius, en date du 16 février 1126, où la juridiction des évêques est néanmoins réservée. De retour en France, à la prière du comte de Champagne qu'il avoit engagé à se sanctifier dans le siècle, et qui voulut recevoir une épouse de sa main, il passa en Allemagne pour accélérer ce mariage déjà convenu avec la vertueuse Mathilde, princesse de Carinthie.

Norbert arriva à Spire comme l'empereur Lothaire II y tenoit une assemblée où se trouvoient les députés du clergé et du peuple de Magdebourg, pour élire un archevêque [3]. Dès qu'on sut l'arrivée d'un personnage si célèbre, et si vanté en particulier pour sa sainte éloquence, on l'invita à faire un sermon, qui remplit toute l'attente de l'auditoire. Il y avoit, avec une multitude de seigneurs, un cardinal légat nommé Gérard, qui fut depuis pape sous le nom de Lucius III. Sur leur avis, les députés proposèrent pour le siége vacant trois sujets recommandables, du nombre desquels étoit Norbert qui ne s'en doutoit pas. Comme on délibéroit entre les trois, Alberon, primicier de Metz et depuis archevêque de Trèves, fit signe aux députés, en montrant du doigt saint Norbert. Aussitôt ils le saisirent en criant à voix redoublée : C'est ici notre pasteur et notre père. On l'enleva, sans lui donner le temps de se reconnoître, on le présenta à Lothaire qui applaudit à ce choix avec

[1] Lib. 1, ep. 15; lib. 11, ep. 41. — [2] Serm. 93, p. 689. — [3] Vit. Boll. c. 15.

tous les assistants ; le légat le confirma, et on l'emmena incontinent à Magdebourg, où cette nouvelle causa une joie inexprimable (1126).

De si loin qu'il put voir la ville, il marcha nu-pieds, et suivit ainsi la procession qui vint le recevoir et le conduire à l'église, puis au palais archiépiscopal. Il étoit vêtu si pauvrement, que le portier lui refusa l'entrée et le repoussa brusquement, en lui disant : « Que ne te rangeois-tu parmi les autres pauvres : il te convient bien d'incommoder ces seigneurs. » Tout le monde cria au portier que c'étoit l'archevêque. Le portier confus vouloit se cacher ; mais Norbert le retint, et lui dit en souriant : « Ne craignez rien, mon ami ; vous me connoissez mieux que ceux qui me forcent à occuper un palais où je ne puis que très-mal figurer. » Il gouverna huit ans le diocèse de Magdebourg avec un zèle qui eut de grands succès, mais qui lui fit des ennemis, dont la fureur se porta jusqu'à le vouloir poignarder. Sa charité, sa douceur admirable et sa persévérance triomphèrent de tous les obstacles. Malgré sa promotion à l'épiscopat, plusieurs de ses religieux ne vouloient point d'autre supérieur que lui, et se montrèrent si fermes dans leur attachement, que l'ordre se vit au moment d'une fâcheuse division. Mais il manda les plus considérables, et les obligea d'élire un abbé général, qui fut Hugues, son premier disciple.

Il y eut alors dans l'ordre de Cluny une division bien plus condamnable, et qui fit succéder sans intervalle à l'édification publique tous les scandaleux spectacles du schisme. Depuis trois ans l'abbé Ponce, devenu insupportable à ses frères par ses caprices hautains et ses fastueuses profusions, s'étoit démis de sa charge dans un accès fantasque de ferveur, et avoit passé à la Terre sainte où il se proposoit de finir ses jours. Les moines se pressèrent de mettre à sa place Hugues, prieur de Marcigny, qui mourut au bout de cinq mois. Ils élurent aussitôt après Pierre-Maurice, issu de l'ancienne maison de Montboissiers, et doué de qualités personnelles qui lui ont acquis le nom de Pierre le Vénérable. Ponce n'étoit pas d'un caractère à se plaire long-temps dans les solitudes obscures et indigentes de la Palestine. Il se rapprocha du théâtre de son

ancienne grandeur, et bâtit un petit monastère en Italie, dans l'évêché de Trévise. Ce petit renouvellement de fortune, loin de fixer sa légèreté, ne servit que d'amorce à son ambition. Elle ne cessoit de lui retracer les images de la magnificence de Cluny, qui enfin lui tournèrent la tête, et lui firent prendre le parti de recouvrer de manière ou d'autre son ancienne possession. Mais pour reparoître en France avec quelque succès, il crut devoir jouer un personnage tout nouveau pour lui, et se résolut y à figurer en saint. Il commença par se faire des partisans, qui de tous côtés répandirent le bruit qu'il prioit continuellement, qu'il portoit des chaînes de fer sous ses habits, qu'il passoit des semaines entières sans manger, et qu'il guérissoit par ses prières toutes sortes de maladies.

Cette réputation l'ayant devancé sur la route de Cluny, où il avoit déclaré qu'il ne vouloit plus paroître, il s'en approcha peu à peu; et comme il eut appris que Pierre étoit allé en Aquitaine pour des affaires de l'ordre, il recueillit quelques moines fugitifs, plusieurs laïques armés, doubla sa marche, et tomba tout à coup sur le monastère[1]. Il chassa le prieur Bernard, vieillard vénérable, dispersa les moines, contraignit par des menaces et des tortures une partie de ceux qu'il put arrêter, à lui prêter serment de fidélité, et mit les autres dans une rude prison. Devenu ainsi maître absolu de tout, il prend les croix, les calices, les reliquaires, les fait fondre, et en tire une grande quantité d'or, qui devint la solde des brigands qu'il avoit avec lui, sans en excepter les femmes sans pudeur dont il ne rougissoit pas de grossir son cortége. Ensuite il s'empara des fermes et des châteaux du monastère, ravagea tout par le fer et le feu, et soutint cette guerre sacrilége depuis le commencement du carême jusqu'au mois d'octobre, le prieur et les principaux religieux se défendant comme ils pouvoient dans les lieux les plus difficiles à forcer (1125).

Le bruit de ce scandale étant parvenu aux oreilles du pape, il envoya d'abord des légats qui prononcèrent l'anathème contre Ponce et sa faction. Il enjoignit ensuite à Pierre-Maurice et à Ponce de se rendre à Rome, afin de les juger lui-même.

[1] Petr. Vener. l. 2 de mirac.

Pierre partit aussitôt avec ce qu'il y avoit de plus distingué dans l'ordre, nommément avec Mathieu, prieur de saint Martin-des-Champs de Paris, qui étoit chargé de porter la parole. Ponce eut le front de comparoître, accompagné de quelques moines de son parti. Comme il étoit excommunié, le pape lui fit dire de se mettre en état d'être absous, suivant les canons, avant de se présenter au jugement. Ponce répondit qu'homme vivant sur la terre ne pouvoit l'excommunier, et qu'il n'y avoit que saint Pierre en personne qui eût ce pouvoir. Le pape, indigné de ce délire d'orgueil, abandonna l'insensé à son aveuglement volontaire, et fit exhorter ses partisans à se rendre plus dociles. Ils se confessèrent coupables, entrèrent nu-pieds au palais, et demandèrent humblement l'absolution qu'ils obtinrent. On procéda aussitôt au jugement; et le droit étant manifeste, il ne fut question que de constater les faits. Après que les deux parties eurent parlé, le pape se retira quelques heures avec toute sa suite, puis revint prendre son siége, et fit prononcer la sentence en ces termes : « La sainte église romaine dépose à perpétuité Ponce, usurpateur sacrilége et schismatique, et assure à l'abbé Pierre le monastère de Cluny avec tout ce qui en dépend. » Ce jugement ne fut pas plus tôt rendu, que les moines débauchés par Ponce se réunirent cordialement à leurs frères, et tout le feu de cet horrible schisme fut éteint en un moment. Le pape fit enfermer Ponce dans une tour, où ce génie superbe persévéra dans l'impénitence, et mourut peu de temps après. Toutefois, par considération pour l'illustre monastère dont il avoit été abbé, le pontife le fit inhumer en terre sainte, mais sans nul appareil.

L'année même du schisme de Cluny, le monastère du Mont-Cassin qui avoit en Italie cette haute prééminence d'honneur et de mérite dont les clunistes jouissoient en France, donna dans un schisme qui ne fut pas moins scandaleux. Son abbé Odérise [1], d'un caractère assez ressemblant à celui de Ponce, tomba dans les mêmes égarements. Tandis que le pape Honorius n'étoit encore que cardinal-évêque d'Ostie, il avoit essuyé un refus mortifiant de la part d'Odérise. Quand il fut

[1] Chron. Cass. l. 4, c. 81 et seq.

élevé au pontificat, l'imprudent abbé, naturellement caustique, lâcha quelques propos impertinents sur la naissance du nouveau pontife, et donna un air de ridicule à son habileté dans les lettres. Quelque temps après, Honorius se trouvant au château de Fumone, y fit venir Odérise, et en présence de plusieurs laïques, le réprimanda fortement sur la dissipation des biens du monastère. Il alla jusqu'à lui dire qu'il étoit moins un abbé qu'un grand du monde et un officier militaire. Les esprits de part et d'autre en étant à ce point d'aigreur, le comte d'Aquin, qui n'aimoit pas Odérise, écrivit à Honorius que cet abbé superbe tranchoit du pape en toute rencontre : il articula des griefs particuliers et assez bien circonstanciés, pour que le pape citât Odérise à son tribunal. L'abbé refusa d'y venir, et le pape après avoir réitéré deux fois la citation suivant les formes canoniques, prononça contre lui la sentence de déposition; ajoutant que, quand il ne seroit coupable d'autre chose, sa contumace et son orgueil suffisoient pour le condamner.

Odérise méprisa cette sentence : quelques jours après, il s'assit dans la chaire abbatiale, la crosse à la main, et fit toutes ses fonctions accoutumées. Le pape justement irrité l'excommunia publiquement avec tous ses fauteurs, ce qui produisit une division fort animée entre les moines et les peuples du voisinage dépendant de l'abbaye. Le peuple, s'étant rendu le plus fort, obligea les moines à chasser Odérise, et à élire un autre abbé. Ils élurent en effet leur doyen Nicolas; mais quelques anciens religieux écrivirent secrètement au pape que l'élection étoit irrégulière, et le pur ouvrage de la cabale. La conduite de Nicolas ne justifia que trop cette accusation. Pour soutenir son parti, il s'empara de la riche argenterie de l'Eglise, sans épargner un autel d'or orné de pierreries, ni beaucoup d'autres présents d'un prix inestimable, consacrés par la dévotion de tant de papes et de princes. En un mot, la profanation alla si loin, qu'elle fit succéder l'horreur et tous les sentiments d'une haine implacable au premier attachement de ses moines. Mais son pillage l'avoit mis en état de faire la guerre, qu'il continua avec autant d'opiniâtreté que de fureur. Odérise au contraire, dompté par l'adversité et par la fermeté inflexible

du pape, vint se jeter à ses pieds, et renonça à l'abbaye entre ses mains. Le pontife déposa ensuite Nicolas, excommunia ses adhérents, et fit élire pour abbé le prévôt du monastère de Capoue, nommé Seignoret (1127). Nicolas se soumit alors, et abandonna les forteresses qu'il occupoit. Honorius fut si satisfait d'avoir mis fin à ce scandale, qu'il se transporta contre la coutume au Mont-Cassin, pour donner à Seignoret la bénédiction abbatiale, que ses prédécesseurs étoient toujours venus recevoir à Rome. Il voulut néanmoins que le nouvel abbé lui prêtât serment; mais les moines s'opposèrent à cette prétention toute nouvelle, et le pape s'en déporta [1].

L'ordre de Cluny, pendant treize années d'un gouvernement tel que celui de Ponce, n'avoit pu manquer d'essuyer des atteintes considérables dans la régularité de ses observances; mais les religieux y conservoient toute la fierté de la prééminence où les avoit établis la réputation de leurs pères. Ils ne virent pas sans quelque chose de plus que l'émulation, l'institut de Cîteaux qui étoit au plus haut point de sa ferveur, prendre le premier rang en fait de régularité, et leur ravir la considération publique qui ne manque pas de la suivre. Comme il n'y avoit pas lieu d'attaquer la pureté de ses observances, on essaya de les faire passer pour impraticables, au moins d'une manière indirecte, en lui enlevant quelques sujets qu'on prétendit s'être engagés légèrement à une perfection où leur foiblesse ne pouvoit atteindre. Déjà l'abbé Ponce avoit ainsi gagné un jeune profès nommé Robert, qui étoit cousin germain de saint Bernard, et qui vivoit sous sa conduite à Clairvaux. Il y avoit envoyé son grand prieur, qui en traita l'austérité d'indiscrétion et de folie, persuada au jeune Robert d'en sortir, et l'amena à Cluny, où on lui fit faire une nouvelle profession. En vain saint Bernard écrivit à Robert tout ce que

[1] Selon la chronique du Mont-Cassin, le pape répondit aux moines, que leur abbé pouvoit bien faire ce que faisoient presque tous les évêques et les autres abbés. A quoi ces religieux répliquèrent qu'on exigeoit ce serment des évêques et des autres abbés, parce qu'ils étoient souvent tombés dans l'hérésie ou avoient soutenu des doctrines contraires à celles de l'église romaine; mais qu'il n'en étoit pas ainsi de leurs abbés. Ainsi le pape ne céda qu'à des raisons qui équivaloient à un serment formel, et qui attestoient la fidélité du monastère aux sentiments du saint Siége. c. 95.

la tendresse de l'amitié et l'onction de la piété peuvent suggérer de plus touchant et de plus fort à l'éloquence[1] : le déserteur parut insensible tout le temps que Ponce fut en place : il ne revint à Clairvaux que quand Pierre-Maurice fut abbé de Cluny.

Le différend étoit terminé : mais les réflexions qu'on s'étoit permises de part et d'autres sur la valeur et la manutention des observances respectives, n'avoient pas tourné, à l'avantage de Cluny. Les agresseurs, à qui l'attaque avoit si mal réussi, devinrent les plaignants. Ils accusèrent saint Bernard de les décrier : et ce reproche fut fait avec tant d'éclat et si souvent répété, que ses amis l'engagèrent à se justifier. Il fit en effet une apologie divisée en deux parties[2], dont la première tend à le disculper des invectives qu'on lui imputoit faussement, et l'autre à faire goûter les justes raisons qu'il comptoit avoir eues en reprenant quelques relâchements avérés. « Nous serions sans doute, dit-il, les plus misérables de tous les hommes, si, couverts de haillons, comme on nous le dit si bien, nous osions de nos cabanes diffamer votre illustre institut, et du fond obscur de notre désert ternir les lumières du monde, en attentant à la réputation de tant de saints qui vivent parmi vous. S'il en étoit ainsi, à quoi nous serviroient nos travaux et nos austérités, sinon à nous conduire plus tristement dans l'abîme éternel, par la voie odieuse de la détraction et de l'hypocrisie? » Il proteste ensuite qu'il a toujours eu beaucoup d'estime et d'affection pour l'ordre de Cluny : qu'il révère et chérit cordialement tous les ordres, qui, avec les fidèles de toute condition, de tout sexe et de tout âge, composent une même église : qu'il est impossible qu'un institut embrasse tous les hommes, ou qu'un seul homme embrasse tous les instituts; que pour lui, il les embrasse par la charité, laquelle peut lui procurer le fruit de l'observance qu'il ne pratique pas, plus abondamment même qu'à ceux qui la pratiquent. Il réprimande enfin ceux de ses frères qui censuroient en effet les moines de Cluny.

Dans le reste de l'apologie néanmoins, en justifiant les cor-

[1] Bern. ep. 1. — [2] Opusc. 5, tom. 1.

rections qu'il trouvoit à faire aux institutions de Cluny quant à la pratique, il suit les vives impressions de son zèle, et fait une censure assez forte du relâchement qui s'y étoit introduit. Parlant d'abord très-généralement : « J'admire, dit-il, d'où a pu venir parmi les moines tant d'intempérance dans le repas, tant de vaines superfluités dans les habits, les ameublements, les équipages, et un tel renversement dans les idées mêmes, qu'on y traite l'économie et la frugalité d'avarice, la tempérance d'austérité sauvage, le silence et le recueillement d'humeur atrabilaire. Le relâchement y passe au contraire pour discrétion, la profusion pour libéralité, le babil et la dissipation pour affabilité et politesse. »

Descendant ensuite dans le détail des objets à réformer, il blâme la splendeur des repas où l'on accumule mets sur mets : où, au défaut de la viande dont on est obligé de s'abstenir par état, on sert quantité de poissons énormes, ou plutôt de monstres exquis. « Encore sont-ils assaisonnés avec tant d'art, ajoute-t-il, que l'appétit se renouvelle à mesure qu'il s'épuise, et qu'après avoir passé de beaucoup les bornes de la tempérance, il se trouve plus irrité qu'après un long jeûne. Quant à la boisson, on a perdu l'usage de l'eau, même avec le vin : et plût à Dieu qu'on se bornât à se désaltérer avec le vin pur! mais pour forcer la soif ainsi que l'envie de manger, on a recours aux vins de liqueur, et à mille breuvages artificiels. On a même trouvé le secret d'enfreindre l'abstinence la plus sacrée à nos pères : de jeunes religieux, dont l'embonpoint et le teint vermeil annoncent la florissante santé, déclarés malades parce qu'ils marchent avec un bâton, à la faveur de cet artifice risible, vont à l'infirmerie se repaître et se régaler de toutes sortes de viandes. Est-ce donc ainsi, conclut-il que vivoient les saints abbés Odon, Mayeul, Odilon et Hugues? »

Saint Bernard n'est pas moins éloquent sur le luxe des habits et des équipages. « Hélas! dit-il, je ne puis y penser sans douleur : notre vêtement, qui étoit le symbole de l'humilité, n'est plus qu'un étalage d'orgueil. A peine trouvons-nous dans nos climats d'assez belles étoffes pour nous habiller. L'officier et le moine achètent du même drap, l'un pour son manteau, et l'autre pour sa coule. Quant au cortége et à l'équi-

page, il est tel abbé qui voyage avec tant de pompe en hommes et en chevaux, que sa suite suffiroit à plusieurs évêques. J'en ai vu un marcher avec soixante chevaux. Vous les prendriez pour des gouverneurs de provinces, non pour des supérieurs monastiques, et plutôt pour des princes que pour des pasteurs. » Il reprend enfin la magnificence des églises, qui épuise le patrimoine des pauvres, et qui est inutile à des solitaires, gens tout intérieurs par état, qui n'ont point à prétexter, comme les évêques, la nécessité de soutenir le culte public, et de ranimer la dévotion des peuples par les décorations extérieures (1120).

A cette censure proposée sous le titre d'apologie, Pierre le Vénérable répondit sans manquer à la charité la plus circonspecte, en témoignant même à saint Bernard une estime et une amitié touchante[1]. Il sentoit l'avantage de son saint antagoniste sur bien des articles, qu'il eût sans doute désiré lui-même de rappeler à leur perfection primitive. Aussi convient-il que ce sont là des adoucissements : mais il ajoute que, par un esprit de discrétion et de charité, on peut changer certains articles qui paroissent encore avoir été attaqués par d'autres moines de Cîteaux que saint Bernard. Pierre répond que les mœurs étant bien changées depuis les premiers solitaires, il ne paroissoit plus séant que les séculiers vissent les mêmes religieux garder leurs troupeaux, labourer leurs terres, et monter ensuite à l'autel pour célébrer le saint sacrifice. Quant à l'indépendance où ils étoient de l'ordinaire, il dit que s'ils ne reconnoissoient pas en tout l'autorité des évêques diocésains, ils se faisoient gloire d'avoir pour évêque celui qui a de droit divin la primauté sur tous les pasteurs, et que ces sortes de priviléges étoient en usage dès le temps de saint Grégoire. C'est ainsi que ces deux saints abbés donnèrent l'un et l'autre à leurs raisons les couleurs les plus plausibles. Ils ne se persuadèrent point : mais jamais la charité n'en souffrit. On trouve dans plusieurs autres de leurs lettres, des preuves constantes de l'amitié réciproque que l'estime leur avoit inspirée, et qui ne finit qu'avec la vie.

Bernard, fameux par ses lumières, par ses vertus, et déjà

[1] Guih. 1 ep. 28.

par quelques miracles qu'on racontoit de lui, commença bientôt à être recherché pour les affaires les plus importantes de l'Eglise et de l'état. Il étoit particulièrement connu de Mathieu, ancien prieur de Saint-Martin-des-Champs, qui avoit accompagné Pierre le Vénérable à Rome, et dont le pape Honorius avoit si bien apprécié le mérite, qu'il l'avoit retenu auprès de lui, et fait cardinal-évêque d'Albane. La ressemblance des inclinations et des vertus faisoit le fondement solide de son attachement à Bernard. Mathieu avoit si bien l'esprit de son premier état, que sous la pourpre il ne retrancha rien des observances monastiques[1]. Il conserva la longue psalmodie de Cluny, continua de dire la messe tous les jours, et demeura si solitaire dans le palais pontifical, qu'Honorius disoit quelquefois que Mathieu étoit plus moine que cardinal. Ce sage et pieux prélat ayant été envoyé légat en France, appela saint Bernard au concile qu'il tint à Troyes l'an 1128. Le saint abbé se plaignit en vain[2], qu'on l'arrachoit de son cloître, pour lui faire passer la meilleure partie de son temps dans le tumulte du siècle qu'il avoit abjuré; que si les affaires où l'on vouloit qu'il prît part étoient faciles, on pouvoit les traiter sans lui : et que si on ne pouvoit les faire sans lui, la voix de Dieu l'avoit trompé, en appelant à la vie monastique un homme sans qui les affaires épiscopales ne pouvoient s'expédier. Il fallut partir, malgré sa répugnance, et prendre place parmi les seigneurs et les plus illustres prélats.

Hugues des Payens, grand-maître de la nouvelle milice du temple, établie depuis neuf ans[3] et encore réduite à neuf chevaliers, se trouva lui sixième de son ordre à ce concile. Leur premier engagement, approuvé par le patriarche de Jérusalem et par les autres évêques de Palestine, fut de protéger les pèlerinages contre les infidèles et les brigands qui infestoient les chemins. Le roi Baudouin II les logea dans le palais qu'il avoit près du temple, d'où leur vint le nom de templiers. Le grand-maître s'étoit rendu au concile de Troyes avec les principaux

[1] Petr. Vener. II. Mirac. c. 14. — [2] Epist. 21.

[3] Cet ordre avoit commencé en 1118; il finit en 1312, après 194 ans d'existence. La règle n'en fut point rédigée par saint Bernard, mais par un nommé Jean de Saint-Michel, sur le refus de l'abbé de Cîteaux et à la demande du concile.

chevaliers, afin d'y proposer les observances qu'ils ajoutoient aux vœux ordinaires de religion, et de faire approuver solennellement cet ordre nouveau, religieux et militaire tout ensemble. Les Pères ayant jugé qu'il falloit leur donner une règle fixe et précise qui seroit approuvée par le pape, saint Bernard fut chargé de la rédiger.

En voici les articles les plus particuliers[1] : Ils doivent assister à l'office, tant du jour que de la nuit; et quand le service militaire les en empêchera, ils réciteront treize *Pater* pour matines, sept pour chacune des petites heures et neuf pour vêpres. Ils feront maigre le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi ; mais le vendredi, ils s'abstiendront d'œufs et de laitage, ainsi que de viande. Chaque chevalier peut avoir un écuyer et trois chevaux. On leur défend la chasse; mais ils doivent poursuivre les bêtes féroces, quand l'occasion s'en présente. Ils ne peuvent point avoir de sœurs de leur ordre, comme en avoient beaucoup de religieux ; ils ne doivent donner le baiser à aucune femme, pas même à leurs plus proches parentes. Cette règle ayant été confirmée par le saint Siége accrédita l'ordre dans tous les états chrétiens, en multiplia étonnamment les membres en fort peu de temps, leur acquit enfin cette grande opulence qui leur devint si funeste. Les templiers portoient une croix rouge sur leur habit blanc, pour se distinguer des chevaliers de l'hôpital de Saint-Jean, qui portoient la croix blanche sur un habit noir.

Ceux-ci avoient été institués religieux par une bulle du pape Pascal II, datée de Bénévent le 15 février 1113. Avant que les croisés se fussent rendus maîtres de Jérusalem, des marchands italiens avoient bâti pour les pèlerins, près du Saint-Sépulcre, un hôpital en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Le bienheureux Gérard, Provençal de nation, en étoit directeur, quand les croisés conquirent la Terre sainte. Comme plusieurs d'entre eux se consacrèrent avec leurs biens au service de cet hôpital, les frères hospitaliers se virent en état, non-seulement de bien recevoir les pèlerins, mais de les escorter et de les défendre contre les violences et les brigandages des Sarrasins. Gérard

[1] Mabill. admon. in Opusc. 6 Bern.

crut alors qu'il convenoit de s'engager par des vœux, fit en effet, lui et ses frères, les trois vœux de religion entre les mains du patriarche de Jérusalem, et obtint ensuite la confirmation du souverain pontife. Le bienheureux Gérard, qui mourut vers l'an 1121, ne laissa pour règle que le souvenir des grands exemples de son humilité et de sa charité : mais Raimond du Puy, qui fut alors élu grand-maître, dressa des statuts, de l'avis de tous les frères, tant clercs que laïques.

Après l'observation des trois vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, on leur prescrit de ne rien exiger comme leur étant dû, sinon du pain, de l'eau et un habillement vil, tel qu'il convient aux serviteurs des pauvres. Ils ne doivent point voyager seuls, mais toujours avec quelques compagnons marqués par le grand-maître, afin de s'aider mutuellement à conserver la pureté des mœurs. Leur circonspection à l'égard des femmes doit aller jusqu'à ne pas souffrir qu'elles fassent leurs lits. On veut encore qu'ils ne soient jamais dans les ténèbres; qu'en quelques maisons qu'ils logent, ils aient toujours de la lumière devant eux. Quand ils iront chercher des aumônes pour les pauvres, ils demanderont humblement l'hospitalité : si on la leur refuse, ou s'ils ne peuvent l'obtenir chez les personnes honnêtes, alors ils vivront sur leur argent; mais il n'achèteront qu'une sorte de mets. Ils ne recevront ni gages, ni terres : pour le pain, le vin et les autres choses de cette espèce, le maître en aura le tiers; et s'il y en a de reste, il le distribuera aux pauvres de la ville. Les hospitaliers ne feront que deux repas par jour. Le mercredi et samedi, et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, ils ne mangeront point de viande. Ils garderont le silence à table, et plus strictement encore quand ils seront couchés. On prescrit ensuite des pénitences proportionnées à la nature et au scandale des fautes : elles sont si sévères pour les péchés d'impureté[1], que, quand ils deviennent publics, le coupable doit être dépouillé le dimanche au sortir de la messe, et fouetté à la vue de tout le monde.

Vers cette année 1128, un riche particulier allemand, qui avoit fixé sa demeure à Jérusalem, commença à retirer chez

[1] Preuv. his. de Malt. t 1.

lui les pauvres pèlerins de sa nation. Bientôt sa maison ne pouvant suffire aux besoins de ces étrangers et à l'étendue de sa charité, il fit construire un hôpital dont la dotation fut successivement augmentée par d'autres pieux allemands qui se vouèrent au service des pauvres et des malades. Enfin après la prise de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre en 1191, Henri de Walpot, d'une illustre maison du Rhin, fonda dans cette ville un autre hôpital pour ceux de sa nation, qui n'entendant pas le français ne savoient à qui s'adresser dans leurs peines. Les services qu'il avoit rendus pendant le siége, conjointement avec les hospitaliers de Jérusalem, firent concevoir à Frédéric, fils de l'empereur surnommé *Barberousse*, le projet de les réunir en ordre de chevalerie. Telle fut l'origine de l'ordre teutonique, encore existant, dont Henri de Walpot fut le premier grand-maître. Célestin III, en le confirmant, le mit sous la règle de saint Augustin avec les mêmes priviléges dont jouissoient les deux autres ordres militaires et religieux dont on vient de parler. Les frères y prirent l'habit blanc, comme les templiers, dont ils se distinguèrent en y ajoutant une croix noire, au lieu de la croix rouge.

Le grand-maître des templiers et les chevaliers de sa suite, à leur départ de Jérusalem, avoient été chargés par le roi et les seigneurs du royaume, d'animer le zèle des peuples pour le secours de la Terre sainte. La ville de Tyr étoit tombée sous le pouvoir des croisés (1124), tandis que le roi Baudouin demeuroit prisonnier chez les Musulmans; et depuis sa délivrance qui fut chèrement achetée il méditoit de venger son affront par la conquête importante de Damas. Les templiers ayant ramené avec eux un grand nombre de nobles, il l'essaya aussitôt en différentes expéditions, où le succès ne répondit pas entièrement à la valeur. Il ne laissa point d'agrandir considérablement le royaume de Jérusalem, qui, avant la fin de ce règne, comprit toute la Syrie, à l'exception d'Alep, de Damas, d'Emèse et d'Hamach, avec leurs territoires.

Quatre ans après la prise de Tyr, on donna un digne pasteur à cette église, dans la personne de Guillaume, anglais de nation et prieur du Saint-Sépulcre: mais durant cet intervalle, on avoit disposé des églises et des biens de cette métropole,

dont on n'avoit laissé au nouvel archevêque que ce qu'on avoit jugé à propos. Il ne fut pas plus tôt sacré, qu'il partit pour Rome, quoi qu'on eût pu faire pour l'en détourner. Le pape Honorius le reçut avec honneur, lui donna le pallium, et le fit accompagner d'un légat qui avoit commission d'obliger le patriarche d'Antioche, sous peine de suspense, de rendre à l'église de Tyr ses suffragants dans l'espace de quarante jours.

Environ une année après, Honorius mourut, le 14 de février 1130, après cinq ans et deux mois de pontificat. Le jour même de sa mort, comme le dit en termes exprès l'auteur contemporain de la chronique de Bénévent, les premiers et les plus sages de l'église romaine, afin de prévenir les troubles, convinrent de faire l'élection de son successeur dans l'église de Saint-Marc. Cependant les cardinaux qui avoient eu le plus de part à la familiarité d'Honorius, n'osèrent se rendre en ce lieu, à cause des factions qui fermentoient parmi les Romains; et avant que la mort du pape fût publiée, ils élurent en sa place Grégoire, cardinal-diacre du titre de Saint-Ange, qu'ils nommèrent Innocent II. Le même jour, mais quelques heures plus tard, ceux qui étoient attachés à Pierre de Léon, s'assemblèrent à Saint-Marc, pour se conformer à ce point de la convention, et ce cardinal-prêtre fut élu sous le nom d'Anaclet II, par beaucoup de cardinaux, d'évêques, de prêtres et de nobles Romains.

Innocent avoit été moine de Saint-Jean-de-Latran : en devenant cardinal, le commerce du grand monde et la faveur des souverains pontifes ne lui avoient rien fait perdre de sa piété, de son détachement, ni de sa modestie. Quoique sa pénétration et sa prudence l'eussent fait juger digne du pontificat long-temps avant qu'il y fût élevé, il s'opposa de tout son pouvoir à son élévation, déchira la chape quand on la lui présenta, et tenta tous les moyens imaginables de s'enfuir. Il fallut le retenir de force : on n'obtint son consentement qu'en le menaçant d'excommunication s'il le refusoit plus long-temps.

Mais les richesses énormes d'Anaclet, et la puissance presque souveraine de sa famille, quoiqu'originairement juive, avoient de quoi contrebalancer tant de mérite, et accréditer

l'élection la plus irrégulière. Léon son grand père, converti et baptisé par le pape Léon IX qui lui donna son nom, à la faveur de ses richesses, de sa haute capacité dans les sciences, et de sa dextérité à manier les esprits, avoit marié ses enfants dans les plus illustres familles romaines. Pierre de Léon, c'est-à-dire, Pierre fils de Léon et père d'Anaclet, servit utilement l'église romaine par les armes et par le conseil, eut, avec le gouvernement du château Saint-Ange, la principale confiance du pape, et parvint au plus haut point de grandeur où un Romain pût alors prétendre. Il ne destina rien de moins à son fils nommé aussi Pierre de Léon, que la suprême et sacrée puissance des auteurs de la sienne. Pour l'y disposer de loin, il l'envoya étudier en France, où les études avoient le plus de renommée. Le jeune Pierre de Léon, après y avoir passé une jeunesse libertine, se fit moine à l'abbaye de Cluny, regardée comme un séminaire de cardinaux et même de souverains pontifes. Etant venu à Rome, il fut aussitôt fait cardinal par le crédit de sa famille, puis employé en plusieurs légations, où l'on reconnut, avec le dernier scandale, que la profession religieuse n'avoit pu que suspendre dans lui le débordement des mœurs. Si tout ce que les écrivains de son temps [1] lui reprochent d'infamies n'est pas incontestable, il est au moins évident que sa conduite ne pouvoit être plus équivoque. On prétendit qu'il menoit dans ses voyages une fille habillée en clerc, pour satisfaire plus librement son incontinence. On l'accusa d'être le père de ses neveux et l'oncle de ses enfants, c'est-à-dire, d'avoir commerce avec sa propre sœur Tropée.

Peu satisfait des grandes richesses que son père lui avoit laissées, et de celles qu'il y avoit ajoutées par ses exactions, tant à Rome que dans ses légations, dès qu'on lui eut déféré le titre de pape, il marcha bien accompagné à Saint-Pierre, à Sainte-Marie-Majeure et aux autres églises, les dépouilla de tous leurs trésors, et enleva une quantité d'or, d'argent et de pierreries, sans épargner les choses les plus sacrées ni les monuments révérés dont on accordoit à peine le spectacle à l'humble piété des fidèles dans les plus augustes solennités. On dit

[1] Arnulf. Lexov. de schism.

qu'il ne put trouver aucun chrétien qui osât briser les calices et les crucifix, afin d'en appliquer l'or à l'usage qu'il en voulut faire, et qu'il fut obligé pour cela de recourir aux gens de la religion de ses pères, c'est-à-dire aux Juifs. Au moyen des largesses qu'il se mit en état de faire par ce brigandage sacrilége, il acheva de gagner le peuple et la plupart des grands.

Il écrivit ensuite à l'empereur Lothaire, au roi Louis le Gros, à tous les souverains, sans oublier Jean-Comnène, empereur de Constantinople, ni le roi de Jérusalem aux extrémités de l'Orient : mais la plupart ne lui témoignèrent qu'une indifférence méprisante, jusqu'à ne pas daigner répondre à ses lettres réitérées. Il séduisit néanmoins Roger II, duc de Calabre et comte de Sicile, en lui donnant sa sœur en mariage avec le titre de roi, et la suzeraineté sur les villes de Naples et de Capoue; le tout à la charge de faire hommage au saint Siége, et de lui payer tous les ans six cents pièces d'une monnoie d'or portant la figure d'une coupe, et nommée pour cela schifate. Tel est le premier titre du royaume de Sicile, établi par une bulle d'Anaclet en date du vingt-septième de septembre de cette année 1130.

Innocent ne pouvoit plus trouver de sûreté en Italie. Déjà il avoit été réduit, avec ses partisans les plus zélés, à chercher un asile dans les maisons fortifiées des Frangipani; toutefois, après avoir été conduit par dix-neuf cardinaux aux lieux dont il devoit prendre possession suivant la coutume, et après avoir reçu les honneurs d'usage, autant que les circonstances pouvoient le permettre. Il ne manqua point de notifier aux princes et aux prélats la légitimité de son élection, que le mépris général pour son vicieux concurrent leur fit présumer sans peine. Echappé de Rome, et arrivé heureusement à Pise, où il fut reçu avec affection, il envoya des nonces en France, pour instruire particulièrement l'église de France de ce qui s'étoit passé. Il se résolut ensuite à passer chez cette nation généreuse et solidement chrétienne, qui préfère à son intérêt privé, dit un auteur du temps[1], l'utilité générale de l'Eglise; qui n'est pas encline, comme les autres pays, à fomenter le

[1] Ernald. vit. Bern. l. 2, c. 1.

schisme, et qui n'a jamais érigé ces idoles ou fantômes de pasteurs sur la chaire de Pierre.

Avant qu'il s'y montrât, on lui avoit déjà rendu justice. Il se tint d'abord un concile au Puy, où saint Hugues de Grenoble se rendit, nonobstant ses infirmités et son âge de soixante-dix-huit ans. Ce saint prélat n'eut égard ni aux motifs humains, ni aux bons offices qu'Anaclet, avec son père, lui avoit autrefois rendus : de concert avec les autres évêques, il l'excommunia comme schismatique, ce qui fut d'un grand poids, à cause de l'autorité de ce saint vieillard. Ce trait de zèle fut la dernière action remarquable de ce digne pasteur qui vécut encore deux ans depuis, en continuant de joindre aux travaux de l'épiscopat tout le recueillement des saints solitaires de la Chartreuse, dont il fut le constant protecteur. Il voulut se retirer parmi eux de corps et d'effet, comme il y étoit toujours de cœur et d'esprit, et fit exprès le voyage de Rome pour en obtenir la permission du pape; mais le pontife ne voulut point consentir à la démission d'un évêque si difficile à remplacer. Dans la suite néanmoins, le saint, sur l'exposition du triste état de sa santé, obtint la dispense nécessaire pour élever de son vivant sur son siége un autre saint, nommé aussi Hugues. Celui-ci donna si bonne opinion de la Chartreuse d'où il fut tiré, que pendant près d'un siècle, l'église de Grenoble ne lui choisit des successeurs que parmi ses confrères. Son saint prédécesseur fut canonisé, deux ans seulement après sa mort.

Le concile du Puy, tenu vers le mois de mars, formoit un puissant préjugé en faveur de l'élection du pape Innocent. Cependant, pour ne rien hasarder dans une affaire si pressante tout à la fois et si importante, le roi Louis le Gros en fit assembler un autre à Etampes, dans le cours du mois d'avril suivant. Il venoit de fonder l'abbaye de Montmartre, et les religieux de Saint-Martin-des-Champs, à qui le lieu appartenoit, lui avoient demandé un dédommagement. Dès qu'il eut consommé cette affaire, en leur donnant, avec l'agrément de l'évêque de Paris, l'église de Saint-Denys de la Chartre et les terres qui en dépendoient, il se rendit lui-même à Etampes, avec un grand nombre de seigneurs. Outre les informations en règle qu'on avoit reçues de Rome, il se trouva au concile

plusieurs témoins oculaires de ce qui s'étoit passé dans les deux élections. Il n'y eut pas jusqu'à Gérard d'Angoulême, le plus ardent fauteur du schisme dans la suite, mais alors en réputation de l'un des plus grands prélats de son temps, qui ne rendît témoignage contre Anaclet. Retenu par la nécessité des affaires dans sa légation d'Aquitaine, il envoya un député chargé de lettres, par lesquelles il attestoit, d'après les informations les plus scrupuleuses, qu'indépendamment de l'énorme différence des mœurs et de la renommée entre les deux compétiteurs, la justice étoit tout entière du côté d'Innocent. Le roi et les principaux évêques voulurent encore avoir pour arbitre le saint abbé de Clairvaux, déjà regardé comme le prodige et l'oracle de son siècle. Toute l'assemblée convint d'un commun accord de s'en rapporter à lui, et d'en passer par tout ce qu'il décideroit.

Bernard trembla à cette proposition; mais par le conseil de quelques pieux et sages amis, il accepta, pour le bien de l'Eglise, la charge terrible qu'on lui imposoit[1]. Il examina soigneusement l'affaire devant Dieu; il considéra l'ordre et la forme des deux élections, les qualités des électeurs respectifs, la vie et la réputation de celui qui avoit été élu le premier, et qui étoit reconnu pour pape légitime par le très-grand nombre des églises. Il reparut dans l'assemblée, lui présenta ce qui faisoit le plus d'impression, tant sur lui-même que sur une multitude de prélats qui avoient les vues également pures, puis il conclut qu'on ne pouvoit se dispenser de reconnoître Innocent II pour le vicaire véritable de Jésus-Christ. Tous les pères et les seigneurs répondirent par leurs acclamations et leurs cris de joie; on chanta le *Te Deum* en actions de grâces; enfin le roi et tous les évêques souscrivirent à l'élection d'Innocent, et lui promirent obéissance et respect comme au père commun des fidèles. On fit part de cette résolution aux différents prélats du royaume qui n'avoient pu assister au concile, et qui le confirmèrent unanimement.

Gérard d'Angoulême fut un des plus empressés; ce qui ne servit bientôt qu'à le traduire, comme tant d'autres personnages

[1] Ernald. ibid.

sans lesquels il ne peut se faire aucune bonne œuvre d'éclat, pour un fourbe paré de cette dévotion oblique qui ne cherche que le lucre dans la piété. Innocent, dont il étoit mieux connu que du vulgaire admirateur, n'ayant pas jugé à propos de lui continuer la légation d'Aquitaine, Gérard fut si outré de ce refus, qu'il n'eut pas honte de la demander aussitôt à l'antipape Anaclet, qui saisit avec joie cette occasion de se l'attacher. Il remplit toutes les espérances de son digne patron, par l'opiniâtreté avec laquelle il entretint en France le trouble et la discorde.

La pape Innocent fut amplement dédommagé de cette défection, par l'éclat avec lequel l'abbé et les moines de Cluny embrassèrent son obéissance. Dès qu'il fit arrivé, par le chemin si connu de ses prédécesseurs, au port de Saint-Gilles en Languedoc, Pierre le Vénérable le fit inviter à venir oublier ses disgrâces parmi ses plus fidèles enfants, et lui envoya une quantité de chevaux et de mulets pour la route. Cette réception, dans une abbaye dont Anaclet avoit été moine, prévint tous les Occidentaux en faveur d'Innocent II.

Après onze jours de repos, il alla tenir un concile à Clermont, où il excommunia l'antipape. De Clermont il se rendit à Saint-Benoît-sur-Loire, où le roi Louis vint pour lui faire honneur et lui offrir ses services. Cependant plusieurs évêques de Normandie et d'Angleterre, prévenus par Gérard d'Angoulême, penchoient pour Anaclet, et communiquoient au roi Henri des impressions fâcheuses contre Innocent. Saint Bernard alla trouver ce prince, et le pressa de reconnoître un pape dont les droits avoient été si soigneusement discutés, et constatés si clairement. Le roi hésitant encore, et craignant d'engager sa conscience, le saint abbé lui dit : Prince, songez seulement à répondre à Dieu de vos autres péchés ; je prends celui-ci sur moi. Le roi se laissa si bien persuader par ces deux mots, que, sortant des terres de sa domination, il vint à Chartres se soumettre en personne au pape, et le conduisit à Rouen, où il le fit reconnoître par tous les évêques de ses états.

L'empereur Lothaire, prévenu par Louis le Gros, reconnut aussi Innocent, dans un concile de Wurtzbourg, où se trouva Gautier archevêque de Ravenne, envoyé par le pape. Les

deux rois d'Espagne, Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, et Alphonse-Raimond, roi de Castille, l'envoyèrent assurer de leur obéissance. Il alla l'année suivante à Liége : le roi Lothaire, qui s'y étoit rendu avec la reine son épouse, suivi d'un très-grand nombre de seigneurs et de prélats, y servit d'écuyer au pape, tenant d'une main la bride de son cheval, et de l'autre une baguette pour écarter la foule. Ce prince néanmoins, par un intérêt déplacé et de bien mauvaise grâce, voulut profiter de l'occasion pour recouvrer les investitures. Les Romains pâlirent à la première proposition qu'il en fit; mais saint Bernard, qui étoit présent, prit courageusement la parole, et peignit si bien l'indécence du contre-temps, qu'il fit tomber sur-le-champ la demande (1131).

De Liége, le pape revint en France, passa par Saint-Denis, où il fut reçu magnifiquement par l'abbé Suger, et célébra les fêtes de Pâques dans tout l'appareil du pontificat. Trois jours après, il vint à Paris, dont les différents corps s'empressèrent sur la route à lui présenter leurs hommages. Les juifs, qui témoignoient la même ardeur que les fidèles, offrirent au pontife un exemplaire de la loi, enveloppé d'un voile. Tirant de ce symbole le sujet de sa réponse, le pape leur dit en levant les yeux au ciel : Que le Père des lumières daigne lever le bandeau qui couvre les yeux de vos cœurs!

Cependant on raconta au pape un miracle opéré tout récemment à Paris, et confirmé par autant de témoins qu'il y avoit de citoyens dans cette grande ville. La maladie qu'on appeloit le feu sacré, faisant des ravages affreux dans le royaume, et principalement dans la capitale, l'an 1130, l'évêque Etienne ordonna aux chanoines de Sainte-Geneviève, qui n'étoient pas encore réguliers, de faire une procession avec la châsse de la sainte, comme il étoit d'usage dans les grandes calamités. La foule du peuple fut si grande, qu'à peine la procession pouvoit passer dans les rues. Les malades, en état d'être portés, attendoient au nombre de cent trois dans l'église cathédrale. Au moment que les reliques y entrèrent, ils furent guéris, excepté trois qui manquèrent de confiance, et la contagion cessa dans tout le royaume[1]. La cathédrale retentit d'acclamations si vives

[1] Excell. Genov. ap. Boll. 3 Januar.

et si long-temps réitérées, qu'on ne put chanter les hymnes ordinaires en l'honneur de la sainte. Le pape Innocent ordonna de célébrer chaque année la mémoire d'un prodige anssi incontestable qu'il avoit été éclatant. Que personne, dit l'auteur de cette relation, ne révoque en doute la vérité de nos paroles : nous ne racontons pas ce que nous avons appris mais ce que nous avons vu. En reconnoissance d'un si grand bienfait, et pour en perpétuer le souvenir, on fit bâtir auprès de la cathédrale une église qui fut nommée Sainte-Geneviève des Ardents.

Mais la joie publique fut bientôt troublée par la mort imprévue de Philippe, fils aîné de Louis le Gros, et couronné roi quelques mois auparavant. Ce prince, âgé d'environ quinze ans, donnoit de lui les plus hautes espérances, faisoit déjà les délices du peuple. Comme il s'exerçoit à cheval, sur la rive de la Seine qu'on appelle aujourd'hui la Grève, un pourceau s'embarrassa dans les jambes du coursier et le fit tomber sur le prince qui en fut écrasé et mourut la nuit suivante. On avoit convoqué à Reims un concile de toutes les nations, afin de confirmer d'un commun concert l'élection d'Innocent, et déjà ce pape étoit à Compiègne, en attendant l'arrivée des Pères. Il envoya consoler le roi, que la perte de son fils affligeoit d'autant plus dangereusement, que sa propre santé étoit plus chancelante. Il se rendit néanmoins au concile, dont on lui conseilla de profiter pour faire couronner Louis, le second de ses fils, et prévenir les troubles par une cérémonie si auguste.

A ce concile, qui s'ouvrit le 19 octobre 1131, il se trouva treize archevêques, deux cent soixante trois-évêques, une infinité d'abbés, de clercs et de moines français, allemands, espagnols et anglais. Le plus distingué des prélats, quoiqu'au second ordre de la hiérarchie, fut sans doute saint Bernard que le pape fit assister avec les cardinaux aux délibérations publiques, et à qui il ne permettoit plus de se séparer de lui. L'élection d'Innocent fut unanimement ratifiée, et Pierre de Léon excommunié s'il ne venoit à résipiscence; après quoi, on publia dix-sept canons de discipline. Le sixième défend aux moines et aux chanoines réguliers d'exercer la profes-

sion d'avocats ou de médecins. « C'est l'amour de l'argent, dit le concile[1], qui les y engage. Or il est honteux, suivant les constitutions impériales, que des clercs veuillent être d'habiles plaideurs, et que des voix consacrées aux louanges divines s'exposent à devenir les organes de l'iniquité. Ils ne déshonorent pas moins leur état, en préférant la guérison des corps au salut des âmes, et en arrêtant leurs yeux sur des objets dont le nom ne doit pas entrer dans leur bouche. » On s'étonnera que le concile ne défende qu'aux religieux profès d'être avocats et médecins, et qu'il le permette ainsi d'une manière tacite aux clercs séculiers; mais les raisons dont il motive sa défense, prouvent clairement qu'il toléroit un mal en quelque sorte nécessaire par la difficulté de trouver hors de la cléricature la connoissance des lettres que demandent ces professions. Le douzième canon défend, sous peine d'être privé de la sépulture, les fêtes où les chevaliers faisoient preuve de leur force et de leur adresse, c'est-à-dire les tournois, qui mettent en péril la vie du corps et celle de l'âme. La défense n'arrêta point cet abus naissant, qui a subsisté pendant quatre siècles.

Le 25 d'octobre, le jeune prince, fils de Louis le Gros, nommé aussi Louis et âgé d'environ dix ans, fut sacré par le pape. Dès le grand matin, Innocent sortit du palais archiépiscopal où il étoit logé, alla, suivi de son cortége et de tous les Pères du concile, à l'abbaye de Saint-Remi où le roi logeoit avec le prince, qu'il prit et conduisit à l'église métropolitaine. Le souverain pontife revêtu de ses ornements les plus solennels, avec la tiare sur la tête, et le jeune Louis accompagné d'une noblesse innombrable, retournèrent à Notre-Dame, où ils trouvèrent le roi qui les attendoit à la porte de l'église, avec la multitude des seigneurs et des prélats. On prétend qu'en cette occasion les douze pairs parurent pour la première fois, et que ce fut le pape Innocent qui persuada à Louis le Gros d'établir les six pairs ecclésiastiques. Quand on fut entré dans l'église, on présenta le prince à l'autel, et le pape, dit un auteur de ce temps-là sans citer ses garants, le

[1] Tom. x. Conc. p. 982

sacra avec l'huile dont saint Remi avoit oint le roi Clovis à son baptême, et qu'il avoit reçue de la main d'un ange[1].

Le lendemain, le saint archevêque de Magdebourg présenta au pape des lettres du roi Lothaire, qui lui donnoit avis, qu'en témoignage de son attachement au pontife légitime, il se disposoit à marcher contre les schismatiques d'Italie avec toutes les forces de son royaume. Le pape ne songea plus qu'à terminer le concile, pour suivre le roi de Germanie, que Norbert devoit aussi accompagner. Depuis cinq ans que ce saint archevêque étoit sur ce siège on, avoit mis sa vertu à toutes sortes d'épreuves. Comme à son avénement à l'épiscopat, il avoit trouvé les affaires temporelles de son église dans le plus triste délabrement, il s'étoit efforcé de remédier à un désordre qui en suppose beaucoup d'autres. Il fit dénoncer à ceux qui possédoient de fait des terres de l'Eglise, qu'ils eussent à établir leur droit sur des titres légitimes, ou à faire une restitution prompte. Ces usurpateurs, puissants pour la plupart, et quelques-uns parents d'archevêques qui avoient connivé à leurs usurpations, furent très-offensés d'un pareil ordre, surtout, disoient-ils du ton d'empire qu'ose prendre un homme sans troupes, sans armes, un misérable enfin qui nous est arrivé sur un âne. Ils crurent que les propos injurieux et menaçants suffiroient a leur défense, et que le prélat n'oseroit jamais en venir à l'exécution. Mais il prononça l'excommunication contre eux; et comme ceux qui demeuroient un an excommuniés, étoient par l'usage notés d'infamie, sans pouvoir obtenir d'audience dans les tribunaux, ils abandonnèrent avant ce terme une bonne partie de ce qu'ils avoient usurpé : ce qui leur inspira une haine mortelle contre l'archevêque.

Il s'attira aussi le ressentiment du clergé, en obligeant tous ceux qui étoient dans les saints ordres, ou à garder la conti-

[1] Fleury s'étoit servi déjà de cette même expression. Mais nous croyons que le texte présente un sens à l'abri de sa critique : Le pape fit l'onction royale avec de l'huile qui avoit servi au baptême de Clovis et qui avoit été présentée à saint Remi *par une main angelique*. Si l'on veut bien considérer quelle est la grandeur du caractère sacerdotal, et quelle doit être la pureté de celui qui en est revêtu, on trouvera peut-être que cette expression métaphorique signifie simplement que cette huile sacrée fut presentée à saint Remi par un saint prêtre. Chronic. Morin. V. Labbe. x, p. 982.

nence, ou à quitter leurs bénéfices. On s'efforca de le décrier parmi le peuple; on le chargea publiquement d'injures; on attenta plusieurs fois à ses jours : mais la Providence veilla d'une manière toute spéciale à la conservation de la vie et de l'honneur même d'un pasteur si utile à l'Eglise. La calomnie ne servit qu'à redoubler à son égard l'estime et la vénération du roi Lothaire. Ce prince voulut absolument que Norbert l'accompagnât dans son expédition d'Italie, et qu'il y fît la fonction de chancelier, au défaut de l'archevêque de Cologne, mort peu auparavant.

Quelque pressé que fût le pape Innocent de se rendre en Italie, il crut ne pas devoir quitter la France, sans donner une marque honorable de sa reconnoissance à saint Bernard en visitant le monastère de Clairvaux [1]. Il n'y fut point invité, comme en d'autres abbayes, par des présents de chevaux, de mulets, de riches équipages : mais la simplicité tout évangélique et la cordialité religieuse avec lesquelles on l'y reçut, flattèrent bien davantage ce vertueux pontife. Les moines vinrent au-devant de lui, vêtus pauvrement, portant une croix de bois dont le travail n'étoit pas plus recherché que la matière, et exprimant par le ton même de leurs cantiques l'humble componction dont ils étoient pénétrés. Toute la cour pontificale fut saisie de la gravité sainte et de l'air céleste que respiroient, pour ainsi dire, tous ces anges mortels : des larmes de dévotion coulèrent en abondance des yeux de tous les prélats. Cependant les moines, fixés par tant de regards, tenoient tous invariablement les yeux arrêtés en terre, sans qu'une rencontre si capable de piquer la curiosité les fît lever à aucun d'entre eux. Les Romains en entrant dans l'église, et en parcourant la maison, trouvèrent partout l'image de la pauvreté et les leçons muettes de toutes les vertus. Au réfectoire, quand il fut question de manger, on servit quelques vils herbages, des légumes mal assaisonnés, avec du pain bis : à peine se trouva-t-il quelques poissons des plus communs pour le pape. Les Romains, à ce spectacle, ne revenoient pas de leur surprise et de leur attendrissement. Ils ne cessoient de mettre une vie si

[1] Vit. 2. c. 1.

pauvre en parallèle avec l'autorité de cet abbé tout-puissant, qui faisoit les papes, terrassoit les princes superbes, subjuguoit les peuples, régissoit les conciles et les empires. Jamais on ne fut plus étonné, et de la violence qu'il falloit lui faire pour l'arracher de son cloître, et des efforts réitérés en vain pour lui imposer la mitre. L'année précédente, il avoit refusé l'évêché de Gênes : cette année 1131, il refusa celui de Châlons, et il ne put se tranquilliser, qu'il n'y eût fait placer Geoffroi, abbé de Saint-Médard de Soissons.

Il fut toutefois obligé d'accompagner le pape en Italie pour l'aider de ses conseils, comme le saint archevêque de Magdebourg avoit été contraint de suivre le roi Lothaire (1132). Il se joignirent à Roncaille en Lombardie, d'où le pontife prit le devant pour aller à Pise. Le pape, à son arrivée, trouva le feu de la guerre vivement allumé entre les Pisans et les Génois. Il envoya aussitôt à Gênes l'abbé de Clairvaux, afin d'y ménager la paix. Il étoit donné à Bernard d'aplanir tous les obstacles, et de trouver un heureux dénoûment aux négociations les plus désespérées. On ne résista point à son éloquence toute-puissante, ou plutôt à l'esprit divin qui s'exprimoit par son organe, et qui entraîna les esprits à la suite des cœurs. Il n'éprouva qu'une contrariété en cette rencontre, par les nouvelles instances qu'on lui fit pour qu'il acceptât l'évêché de Gênes, et dont il eut plus de peine à se défendre que la première fois. Cependant le souverain pontife trouva plus facile de satisfaire les Génois en érigeant leur église en archevêché, que de faire consentir Bernard à devenir évêque. Ainsi pour récompenser leur docilité, et pour établir entre eux et les Pisans une égalité qui cimentât la paix, Innocent II conféra les droits de métropole à l'église de Gênes, comme Urbain II les avoit conférés à celle de Pise. Mais parce que l'attribution qu'avoit faite Urbain de tous les évêchés de l'île de Corse à la métropole de Pise, étoit la source des querelles et des discordes entre ces deux villes puissantes, Innocent reprit sur la première trois évêques de cette île, et les donna pour suffragants à l'archevêque de Gênes. Cette affaire terminée, le pape marcha du côté de Rome, et le roi Lothaire le rejoignit à quelques milles de la ville, où ils entrèrent le premier jour de mai, introduits

avec beaucoup d'honneur par le préfet Thibaud et plusieurs nobles Romains.

L'antipape voyant la mauvaise tournure que prenoient ses affaires, s'étoit retiré au château Saint-Ange, dans l'espérance que les troupes allemandes ne soutiendroient par long-temps les incommodités du climat, et ne tarderoient point à reprendre, selon leur coutume, la route de leur pays. Pour amortir leur première ardeur, Anaclet tenta d'amuser le roi par des paroles de paix et des promesses éblouissantes, jusqu'à lui offrir pour sûreté des ôtages et des forteresses [1]; mais on fut bientôt convaincu qu'il ne cherchoit qu'à gagner du temps. Comme on l'eut pris au mot pour éviter l'effusion du sang humain, il recula de jour en jour l'exécution de ses promesses. Après plusieurs avertissements inutiles, le roi, avec les seigneurs de sa cour, le condamna comme criminel de lèse-majesté divine et humaine.

Lothaire à cette occasion écrivit à tous les autres souverains, aux évêques et aux fidèles catholiques. Dans sa lettre il expose les motifs de sa conduite et professe qu'il est établi de Dieu pour défendre l'Eglise romaine et y rétablir la paix; que fatigué des vaines promesses et de la mauvaise foi de l'antipape, il a suivi pour le condamner les conseils des plus gens de bien et notamment ceux de Norbert de Magdebourg son chancelier, et ceux d'Adaldéron de Brême. Le roi de Germanie ayant juré de défendre l'Eglise et de conserver les terres du saint-Siége, le pape le couronna empereur le 4 juin 1133, non dans la basilique de saint Pierre, qui étoit alors au pouvoir d'Anaclet, mais dans celle du Sauveur, à Latran. Et le huit du même mois, afin de donner à Lothaire une preuve spéciale de son affection et d'accroître sa puissance pour la défense de l'Eglise, Innocent lui conféra par un acte authentique [2] l'usufruit des domaines légués au saint Siége par la comtesse Mathilde, mais avec la charge toutefois de payer chaque année cent livres d'argent à lui ou à ses successeurs. C'est sur cette concession du pape, que les Romains se fondèrent ensuite pour soutenir que l'empire étoit fondataire du saint Siége, au moins

[1] Tom. 2, Spicil. p. 480; — [2] Labb. x, p. 646.

pour les terres qui avoient appartenu à Mathilde. Pendant ce temps-là l'antipape, des tours et des hauteurs qu'il occupoit, ne cessoit d'incommoder par ses machines les gens de Lothaire, sans permettre aux siens de rien hasarder de décisif. Ce qu'il avoit pressenti arriva : au bout de sept semaines, l'empereur fut obligé d'abandonner Rome, non-seulement sans en avoir chassé l'antipape, mais sans pouvoir y laisser un asile fixe et sûr au pape Innocent qui fut obligé de retourner à Pise.

Saint Norbert, qui suivoit l'empereur, ne tarda point à rejoindre son troupeau. Il reprit avec ardeur les fonctions accoutumées de la vigilance et de la charité pastorale : mais affoibli depuis si long-temps par les austérités de la pénitence, et totalement exténué dans son dernier voyage par le changement continuel de position et de manière de vivre, il tomba presque à son arrivée dans une maladie qui dura quatre mois, et à laquelle il succomba le sixième jour de juin 1134, âgé d'environ cinquante-quatre ans. Il avoit gouverné pendant huit ans l'église de Magdebourg. Il ne fut canonisé que plus de deux siècles après sa mort, par le pape Grégoire XIII. L'empereur Ferdinand II, craignant ensuite pour des reliques si précieuses les attentats du luthéranisme qu'avoit embrassé Magdebourg, les fit transférer à Prague, où elles sont en grande vénération.

Saint Bernard quitta aussi l'Italie ; mais il ne put goûter aussitôt les douceurs de la solitude, après lesquelles il ne cessoit de soupirer. Conrad de Franconie, neveu de l'empereur Henri V, s'étoit fait couronner roi (1128), et occasionoit des mouvements qui retardoient l'extinction du schisme. Le saint abbé fut encore chargé de négocier cette paix, qui se conclut en effet par sa médiation. L'honneur de ce succès ne servit qu'à lui attirer de nouveaux embarras. La ville de Milan s'étoit engagée dans le parti de Conrad, aussi-bien que dans le schisme d'Anaclet, et le pape Innocent, pour remédier à ces maux, avoit convoqué un concile à Pise. Bernard y fut aussitôt mandé, et il fallut derechef entreprendre le voyage d'Italie. Il sembloit que rien ne pût se faire sans lui dans toute l'étendue de l'Eglise. Le souverain pontife paroissoit avoir déposé toute son autorité entre les mains de cet homme qui ne possédoit

rien dans le monde, et qui ne tendoit qu'à s'en faire oublier. On le faisoit assister à toutes les délibérations, à tous les jugements, et on le chargeoit de toutes les commissions de confiance. On voyoit les docteurs et les évêques attendre à sa porte, quelque soin que prît l'humble solitaire de se rendre accessible ; mais il étoit accablé par le poids des affaires et par la multitude de ceux qui avoient à traiter avec lui. C'étoit la peine la plus sensible à sa modestie sincère, que de se voir réduit au personnage que font faire ordinairement le faste et la hauteur.

Il fut obligé d'aller jusqu'à Milan, où l'on avoit établi les plus douces espérances sur le succès de sa médiation entre Lothaire et Conrad. Il y écrivit de Pise des lettres pleines de témoignages de bienveillance; mais on n'y fut que plus empressé à le posséder en personne. Après le concile, le pape l'y envoya avec les cardinaux Gui de Pise et Mathieu d'Albane. En présence de ces deux illustres prélats, dont le second étoit un saint, qui acheva dans cette légation d'épuiser ses forces par ses austérités surajoutées à ses immenses travaux, tous les hommages furent pour Bernard décoré de sa seule vertu, et qui n'eut jamais plus à souffrir. Les Milanois vinrent au devant de lui, par troupes nombreuses, jusqu'à sept milles de distance. Ils lui baisoient les pieds, quoi qu'il fît pour s'en défendre ; ils arrachoient les poils de ses habits, comme autant de reliques ; ils s'empressoient devant et après lui, en faisant de vives acclamations. Ils le conduisirent ainsi jusqu'à son logement. Quand il s'agit de traiter l'affaire qui l'amenoit, c'est-à-dire, la réconciliation des Milanois avec l'Eglise ; à la première proposition, toute la ville se soumit avec l'unanimité la plus parfaite ; il n'y eut de dispute qu'à se devancer les uns les autres dans les témoignages effectifs de leur docilité.

Ils demandèrent humblement qu'on rendît à leur ville la dignité de métropole, dont le pape Innocent l'avoit privée en punition de son schisme. On leur promit d'y engager le saint Père, qui l'accorda en effet, après quoi la confiance au saint abbé n'eut plus de bornes. On le regardoit comme le dépositaire de la puissance divine, aussi-bien que de celle des hommes. On lui amena et on le pria de délivrer une femme

possédée depuis sept ans, et connue de tout le monde. Le saint homme se trouva dans une étrange perplexité ; d'un côté, il étoit confus de la haute opinion qu'on avoit de lui ; de l'autre, il craignoit de tromper la confiance de ce bon peuple qui montroit toutes les dispositions à quoi le Tout-Puissant a promis de subordonner les lois mêmes de la nature. Enfin, il s'abandonna au Saint-Esprit, et pria pour la femme qui fut guérie sur-le-champ[1]. Les assistants, transportés de joie, levèrent les mains au ciel, et firent retentir leurs actions de grâces. Le bruit s'en étant répandu dans la ville et bientôt dans les campagnes, tout le pays fut en mouvement. On s'assembloit de toute part, on accouroit des villages et des villes voisines ; on ne parloit que de l'homme de Dieu. On ne pouvoit se rassasier de le voir et de l'entendre ; on s'empressoit pour recevoir sa bénédiction, pour toucher au moins le bord de son vêtement. L'affluence du peuple étoit si prodigieuse à sa porte, depuis le matin jusqu'au soir, que la foiblesse de son corps n'y pouvant résister, il fut obligé de se tenir à la fenêtre pour se montrer et leur donner la bénédiction. On apporta une multitude d'énergumènes et de malades de toute espèce, des gens tourmentés de fièvres brûlantes, des paralytiques, des aveugles. En présence d'une infinité de témoins, il les guérit tous en les touchant, ou en faisant sur eux le signe de la croix[2].

Au milieu de tant de merveilles et d'applaudissements, bien loin de s'enorgueillir, Bernard se confondoit d'avoir moins de foi que ce peuple, à qui seul il rapportoit le mérite des bienfaits célestes : il ne s'en réputoit que l'instrument méprisable. C'est ainsi qu'il jugea de lui-même, quand les Milanois reconnoissants vinrent lui déférer le siége épiscopal de leur ville, en le conjurant, les larmes aux yeux, d'ajouter au juste titre de leur père celui de leur pasteur. Les sollicitations les plus pressantes et les plus réitérées ne purent jamais vaincre une résistance établie sur le sentiment de sa propre indignité : il leur fit élire, pour ce grand siége, Ribalde, que lui seul se persuada le mériter beaucoup mieux que lui-même. Le saint abbé de

[1] Vit. l. 2, c. 2, n. 10. — [2] Num. 18.

Clairvaux, entre autres conversions, engagea tant de Milanois à embrasser la perfection évangélique, que pour les satisfaire, il fut obligé d'établir dans le voisinage un monastère de son ordre, nommé Caravalle. De Milan, il passa par ordre du pape à Pavie et à Crémone, afin de pacifier toute la Lombardie : mais des succès sans mélange ne sont pas le partage des amis de Dieu qui permit que les Crémonois se rendissent indociles à toutes les instances de son serviteur.

Il reprit ensuite avec empressement la route de France, et alla rejoindre ses chers enfants de Clairvaux, où il eut la consolation de ne rien trouver à reprendre après tant d'absences, pas un différend à terminer, pas une plainte à recevoir, pas le moindre abus à réformer ou à punir. Mais à peine avoit-il été un an parmi eux, qu'on l'en tira de nouveau, nonobstant l'embarras où il se trouvoit pour la réédification de son monastère, qui ne pouvoit plus suffire à la multitude de ceux qui venoient s'y consacrer à Dieu. Geoffroi, évêque de Chartres, nommé à la légation d'Aquitaine, demanda et obtint le saint abbé, pour travailler avec lui à la réduction des schismatiques qui désoloient encore cette province.

Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, entraîné dans le schisme par Gérard d'Angoulême, en étoit l'unique et le digne appui en deçà des Alpes : prince violent et dissolu, sans décence dans la conduite, et plus encore peut-être dans les propos, où il s'égayoit souvent aux dépens de la religion ; car aux vices grossiers, il joignoit la manie de la censure et le travers de mauvais plaisant. Guillaume ayant fait construire une maison où il y avoit quantité de petits appartements, peu différents des cellules monastiques ; comme on lui demandoit raison d'un genre de contruction assez rare alors, il répondit qu'il prétendoit fonder une abbaye de femmes d'un accès facile, et nomma plusieurs dames du voisinage qu'il destinoit, disoit-il, à y exercer les principaux offices. Quoiqu'il eût contracté un mariage très-sortable, et fort à son gré durant quelque temps, il renvoya sa femme sans façon, pour en épouser une autre qui lui plaisoit davantage. L'évêque de Poitiers, où il résidoit, étoit alors un saint prélat nommé Pierre. Il ne put dissimuler un si grand scandale ; et après avoir employé inu-

tilement tous les autres moyens, il crut devoir excommunier le duc. Comme il commençoit à prononcer l'anathème, Guillaume furieux se jeta sur lui l'épée à la main, en disant : Tu es mort, si tu oses poursuivre. Le saint évêque feignant d'avoir peur, lui demanda le moment de penser à ce qui étoit le plus expédient. Le duc l'accorda, et l'évêque acheva courageusement le reste de la formule d'excommunication. Après quoi, tendant le cou : Frappez à présent, lui dit-il, me voici tout prêt. L'étonnement que cette intrépidité causa au duc, désarma sa fureur; et passant à l'ironie : Je ne t'aime point assez, lui dit-il, pour t'envoyer au ciel. Il se contenta de l'exiler [1].

Assuré de la protection de ce prince, Gérard d'Angoulême employoit toutes sortes de violences pour soutenir le schisme. Peu content d'avoir envahi le siége métropolitain de Bordeaux sans quitter le sien, il chassa de leurs siéges l'évêque de Poitiers, celui de Limoges, et l'abbé de Saint-Jean-d'Angeli de son monastère : mais les évêques de la province demeurant constamment attachés à l'unité, il ne put faire sacrer ses intrus. Leur résistance lui causa tant de dépit, qu'il ne s'étudia qu'à les rendre odieux au duc. A force d'indignités et de vexations, on les contraignit, eux et leurs chanoines, d'abandonner leurs maisons, et de se bannir eux-mêmes.

Ce fut dans ces conjonctures que saint Bernard mit la main à l'œuvre pour éteindre le schisme. Il avoit déjà écrit au duc d'Aquitaine [2], au nom de Hugues, duc de Bourgogne, son parent, tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort contre les factions schismatiques, et pour lui imprimer la terreur des jugements de Dieu sur les princes qui font servir à la perte des peuples la puissance que le ciel leur a donnée principalement pour les contenir dans la voie du salut. Il avoit même fait un premier voyage en Aquitaine, où Guillaume n'avoit pu résister à la vertu et à l'éloquence du saint : mais après son départ, le premier seducteur du prince l'avoit précipité dans la rechûte.

Bernard étant arrivé pour la seconde fois en Aquitaine, avec

[1] Guillelm. Malmesb. de gest. Henr. I, l. 5. — [2] Ep. 127.

Geoffroi de Chartres et quelques autres prélats, il prièrent diverses personnes d'autorité d'engager le duc à leur accorder une conférence (1135). Elles le prièrent si bien, ou pour mieux dire, celui qui tourne à son gré les cœurs les plus inflexibles disposa tellement celui de ce prince intraitable, qu'il consentit assez volontiers à ce qu'on lui proposoit. Dans la conférence même qui se tint à Parthenai, les discours du légat et de son saint coopérateur firent tant d'impression sur l'esprit du duc, qu'il marqua peu de répugnance à reconnoître Innocent pour le vrai chef de l'Eglise : mais il ajouta que les évêques de son obéissance l'avoient trop offensé, pour qu'il pût jamais donner les mains à leur rétablissement.

Comme on insistoit fortement de part et d'autre sur cet article, et que la négociation tiroit en longueur, au risque d'échouer comme la première fois, Bernard recourant à d'autres armes, alla célébrer la messe, suivi de tous ceux qui avoient assisté à la conférence. Le duc et les autres schismatiques demeurèrent à la porte de l'église. La consécration étant faite et la paix donnée, Bernard, animé d'un feu tout céleste qui éclate dans ses yeux et dans tout son aspect, prend en main la patène avec le corps de Notre-Seigneur, descend à la porte du lieu saint, et dit au duc d'une voix terrible[1] : « Nous vous avons prié, et vous nous avez méprisé; vous avez aussi, dans une autre assemblée, méprisé tous les serviteurs de Dieu. Voici le Fils de Dieu même, le chef et le Seigneur de cette église que vous persécutez : voici votre juge, celui au nom duquel toute puissance fléchit le genou. Vous tomberez un jour entre les mains de ce juge formidable; le mépriserez-vous alors, comme vous avez méprisé ses envoyés ? » A ces mots, tous les assistants fondoient en larmes, et trembloient dans l'attente de l'événement. Le duc tomba comme s'il eût été frappé de la foudre. Ses gens l'ayant relevé, il retomba aussitôt. Il ne regardoit, il n'entendoit personne; il poussoit de profonds soupirs; sa bouche écumoit comme celle d'un épileptique (1135).

Le serviteur de Dieu, avançant plus près, le toucha légère-

[1] Vit. l. II, c. 6.

ment du pied, lui commanda de se lever et d'écouter les ordres du Seigneur. Le duc se lève, et le saint dit : « Voilà l'évêque de Poitiers que vous avez chassé de son église; réconciliez-vous avec votre pasteur; satisfaites à Dieu et aux hommes; rendez au pape Innocent l'obéissance que lui rend toute l'Eglise. » Le duc court à la rencontre de l'évêque, lui donne le baiser de paix, et veut le reconduire lui-même à Poitiers, où peu après il le rétablit effectivement sur son siége, avec l'applaudissement de toute la ville. Après le ton d'empire, Bernard, prenant le langage de la douceur et de la tendresse paternelle, exhorta le duc à ne plus provoquer la céleste vengeance, et à persévérer constamment dans les bonnes dispositions où il le laissoit. Guillaume en effet demeura ferme dans l'unité catholique, et répara par des œuvres de grande édification les scandales qu'il avoit donnés.

Il maria vers le même temps sa sœur Mathilde au prince Ramire, qui fut tiré de l'abbaye de Saint-Pons où il étoit moine depuis quarante ans, pour monter l'an 1134 sur le trône d'Aragon, vacant par la mort de son frère Alphonse I, dit le Batailleur. Ramire se maria, tout prêtre qu'il étoit, après avoir obtenu la dispense nécessaire, ainsi que les historiens espagnols nous en assurent, et que la suite vertueuse de sa vie nous le confirme. Dès qu'il se vit une fille qui pût hériter de ses états, il l'accorda en mariage, quoiqu'elle n'eût que trois ans, à Raimond IV, comte de Barcelonne, qui étoit en âge de gouverner; puis il abdiqua la royauté, et reprit sa première profession. On lui offrit en vain les évêchés de Barcelonne et de Tarragone : il sacrifia la mitre après la couronne, et finit ses jours dans son monastère.

Dans la même province et vers le même temps, un seigneur du pays, nommé Ponce de Lavaze, donna un exemple non moins héroïque que le sacrifice d'un royaume[1]. Après avoir fait pendant long-temps la terreur de ses voisins et le fléau de toute la contrée, Ponce fut tout à coup si touché de la crainte des jugements de Dieu, qu'il résolut de faire une pénitence aussi éclatante que l'avoient été ses crimes, et changea aussitôt

[1] Miscell. Baluz. t. III, pag. 203.

de vie et de conduite. Ses anciens amis, approbateurs et complices de ses désordres, vinrent le trouver avec étonnement : il leur parla d'un air si pénétré, qu'il en engagea six dans le genre de vie qu'il se proposoit d'embrasser.

Il résolut d'abord de vendre tous ses biens pour les distribuer en pieuses largesses, toutefois en satisfaisant aux devoirs de la justice, avant de s'abandonner aux mouvements de son ardente charité. Il fit publier la vente qu'il avoit résolue, et rassembla au jour convenu un grand nombre d'acheteurs de toute condition. Comme il étoit fort riche, les bourses s'épuisèrent avant que tout fût vendu. Alors il déclara que pour ce qui restoit, il prendroit en paiement les grains, les bestiaux et tout ce qui peut servir aux usages de la vie. Ensuite il fit annoncer que tous ceux qui avoient à se plaindre de ses vols et de ses injustices, eussent à se trouver à Péguerolles, dans les trois premiers jours de la semaine sainte qui étoit proche.

Le dimanche des Rameaux, s'étant rendu à Lodève, il attendit que la procession fût arrivée à la place publique, où l'on avoit dressé un échafaud pour faire de là un sermon au peuple. Alors Ponce s'y fit conduire, la corde au cou et les épaules nues, sur lesquelles ceux qui le conduisoient ne cessoient de décharger par son ordre de rudes coups de verges. Il monta sur l'échafaud où le clergé avoit pris place, se prosterna aux pieds de l'évêque, lui présenta un papier où il avoit écrit tous ses péchés, et le pria de le faire lire en présence de tout le peuple. L'évêque voulut lui en épargner la honte; mais le pénitent fit tant d'instances qu'il fallut faire la lecture. Tout le temps qu'elle dura, et qui fut long, il se fit de nouveau frapper de verges, demandant toujours qu'on touchât plus fort et se confessant coupable de toutes ces iniquités. L'édification fut grande parmi les assistants qui tous fondoient en larmes : plusieurs à qui une mauvaise honte avoit fermé la bouche, dans les confessions même secrètes, firent après cet exemple une généreuse pénitence.

Le lendemain, jour indiqué pour la réparation des torts que Ponce avoit faits, il se rendit à Péguerolles, et trouva un grand nombre de personnes qui étoient dans le cas d'obtenir

de lui des restitutions. Il commença par se prosterner aux pieds de chacun d'eux, en leur demandant pardon, puis leur rendit, en même nature, ce qu'il leur avoit pris, argent, denrée, bétail et fruits de toute espèce. Il leur sembloit retrouver les choses mêmes qu'ils avoient perdues; leur joie égaloit leur surprise : son nom, qui avoit été si long-temps l'objet des malédictions publiques, ne fut plus prononcé qu'avec admiration. Comme tout le monde s'en retournoit content, Ponce aperçut dans la foule un paysan de son voisinage, qui n'avoit rien répété. Pourquoi, mon ami, lui dit-il, ne me demandes-tu rien, tandis que je satisfais tous les autres? Moi, seigneur, répondit le paysan! bien loin de me faire du tort, vous m'avez toujours protégé contre mes ennemis. « Ne te souvient-il pas, reprit Ponce, d'avoir perdu de nuit ton troupeau, en un tel temps? Ce fut moi qui le fis enlever. » Je vous le donne volontiers, répliqua le paysan qui se souvenoit à peine de cette perte depuis long-temps réparée; mais Ponce l'obligea de recevoir un autre troupeau.

Après ces œuvres de devoir, Ponce distribua aux pauvres le reste de ses biens, et partit nu-pieds avec ses compagnons, la nuit du jeudi au vendredi saint, pour aller en pèlerinage, n'ayant chacun qu'un habit très-vil, un bâton et une besace. Ils allèrent d'abord à Saint-Guillem du désert, c'est-à-dire de Gellon, puis à Saint-Jacques en Galice; ils revinrent ensuite au mont Saint-Michel, à Saint-Martin de Tours, à Saint-Martial de Limoges, à Saint-Léonard dans la même province, et ils terminèrent leur voyage à Salvanès, lieu solitaire du diocèse de Rhodez, que leur donna un seigneur nommé Arnauld du Pont. Arnauld, qui les reçut comme des anges descendus du ciel, leur avoit donné à choisir dans ses terres, en leur disant : Semez, plantez, bâtissez où il vous plaira; je suis trop heureux si vous daignez prier pour moi. Ils choisirent le lieu le plus sauvage et le plus inculte, tout hérissé de ronces et de broussailles, et s'y construisirent de méchantes cabanes.

Le pays ayant été affligé d'une grande famine, ils fournirent, malgré leur indigence, à la subsistance d'une infinité de misérables. Enfin les pauvres accoururent en si grand nombre, que ces tendres solitaires, n'ayant plus aucun moyen de les soula-

ger, la plupart songèrent à prendre la fuite, pour ne point voir périr les malheureux sous leurs yeux. Mais Ponce leur dit : « Nous sommes venus pour combattre jusqu'au dernier soupir, et non pour céder aux obstacles. Vendons jusqu'aux courroies de nos souliers, afin de subvenir aux besoins de nos frères ; et s'il le faut, mourons ensuite avec eux. » Cette résolution généreuse étant parvenue aux oreilles d'Arnauld du Pont, il envoya du blé aux solitaires : et le Seigneur secondant leur charité d'une manière merveilleuse, ces grains, tout disproportionnés qu'ils étoient à une si grande disette, se multiplièrent tellement en leurs mains, qu'ils en eurent assez pour nourrir tous les indigents jusqu'à la moisson.

Leur charité et toutes leurs vertus leur attirèrent un grand nombre de compagnons qui conçurent avec Ponce le dessein d'embrasser quelque observance régulière. La question fut de choisir entre l'institut de la Chartreuse et celui de Cîteaux, les plus parfaits dont on eût connoissance. Ponce alla consulter les chartreux ; et ces dignes religieux furent si modestes, qu'ils lui conseillèrent de se déterminer pour l'ordre de Cîteaux : ce qui fut suivi de l'exécution. C'est ainsi que cet ordre, plus renommé de jour en jour, acquit l'an 1136 l'abbaye de Salvanès, dont Adhémare, disciple de Ponce de Lavaze, fut le premier abbé. Pour lui, il ne voulut avoir d'autre rang que celui de frère lai ou convers, se tenant encore trop honoré de servir les serviteurs de Jésus-Christ dans les derniers offices.

Le schisme d'Aquitaine ne fut pas entièrement éteint par la conversion du duc Guillaume. Gérard d'Angoulême s'y obstina jusqu'à la mort. Mais s'il retraça dans son opiniâtreté l'exemple de la plupart des séducteurs, il fournit aussi un trait formidable de la sévérité des jugements de Dieu sur ces hommes d'iniquité, aussi habiles à semer la contagion, que peu disposés à la réparer. Quelque temps après la réunion de sa province, on le trouva mort dans son lit, sans qu'il eût donné aucun signe de pénitence. Ses neveux qu'il avoit enrichis aux dépens de l'église, le firent enterrer dans le lieu saint : mais le légat Geoffroi de Chartres le fit exhumer, et dépouilla même ses neveux des dignités ecclésiastiques dont les avoit revêtus ce prélat, qui, sans l'ambition, l'avarice et le

schisme où ces passions enfin démasquées le précipitèrent, eût laissé après lui la réputation de l'un des plus grands évêques de son temps. Geoffroi de Chartres, dans sa légation, donna des preuves admirables de son désintéressement. Tout le temps qu'elle dura, c'est-à-dire pendant les voyages continuels de plusieurs années, il vécut toujours à ses frais, ne reçut pas le moindre présent, jusque-là qu'un prêtre lui ayant apporté un esturgeon, il ne l'accepta qu'en forçant le prêtre confus à en recevoir le prix.

Saint Bernard se croyant enfin tranquille dans son cloître, reprit avec un goût tout nouveau la composition de ces pieux et savants écrits, qui lui ont mérité le titre de Père de l'Eglise. A la prière de différents amis de distinction, il avoit déjà travaillé sur les devoirs sublimes de l'épiscopat, sur les matières de la grâce et du libre arbitre, sur l'unité de l'Eglise et les périls du schisme. Ses réponses aux lettres qu'on lui adressoit de toute part, étoient d'ailleurs autant de lumineux traités sur les questions les plus épineuses. Alors il composa sur le Cantique des cantiques les sermons les plus convenables à ses religieux, auxquels il falloit, comme il le dit lui-même, une nourriture différente du pain des foibles. Il fit ensuite aux Templiers, dignes alors de ses soins et de ses éloges, cette belle exhortation, qu'on regarde avec justice comme un des monuments les plus respectables, et d'après laquelle on peut apprécier le jugement si différent et si téméraire de quelques censeurs modernes, qui osent traiter de bizarrerie l'union de la vie militaire avec les observances religieuses. C'est ainsi que tous ces panégyristes affectés de l'antiquité, s'en montrent souvent les premiers détracteurs.

Saint Bernard ne jouit pas deux ans du loisir laborieux qui étoit si conforme à son goût. Dès le commencement de l'an 1137, le pape lui écrivit encore de venir au secours de l'Eglise, et le saint abbé ne put se dispenser de faire un troisième voyage en Italie. L'empereur Lothaire y étoit entré avec des forces capables enfin d'y faire respecter son autorité et celle du pape Innocent. Cette expédition ne fut qu'un enchaînement de victoires : il traversa en conquérant toute la Lombardie, la Romagne encore soumise alors à l'empire, la Marche d'Ancône

et le duché de Spolète. De là il passa dans la Pouille, dont il enleva presque toutes les places au duc Roger, devenu roi de Sicile. Il soumit encore à ses lois et à celles du légitime pontife, le monastère du Mont-Cassin, qui depuis la mort de l'abbé Seignoret, et l'élection peu régulière de Rainald son successeur, avoit montré beaucoup d'attachement au parti du roi Roger et de son pape Anaclet. Mais en même temps qu'on réduisoit par les armes les places et les provinces, on vouloit par la force de la persuasion triompher des cœurs, et présenter la vérité avec un éclat qui achevât de dissiper toutes les préventions. Personne n'étoit plus propre à ce genre pacifique de victoire, que le saint abbé de Clairvaux, et c'étoit pour cela qu'on l'avoit mandé, au milieu des prospérités et des triomphes militaires.

D'abord il fut d'avis qu'on ne poussât pas plus loin les guerres et les conquêtes. Après s'être informé soigneusement des dispositions des principaux schismatiques, il reconnut que leur inquiétude sur leur sort à venir, et la crainte de se voir méprisés, les retenoient presque uniquement. Il témoigna beaucoup de sensibilité pour leur intérêt, leur inspira de la confiance, obtint de conférer avec plusieurs d'entre eux : alors il dissipoit sans peine leurs soupçons et leur respect humain, et, avec son éloquence accoutumée, il leur faisoit sentir que la félicité et le véritable honneur ne pouvoient consister à perpétuer des factions contraires aux lois de l'empire et de l'Eglise. Cette manière de procéder diminua considérablement le parti d'Anaclet, qui ne fit plus que se ruiner de jour en jour. Lui-même perdit courage, en voyant que ses propres pertes augmentoient sans cesse le pouvoir d'Innocent. L'argent lui manquoit, sa cour n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été, sa table mal servie n'avoit plus de convives, il se voyoit abandonné de la plupart de ses officiers, et le peu qui lui en restoit, obérés de dettes et sans nul crédit, portoient l'image de la misère jusque dans leurs figures hâves et leurs vêtements sordides.

Bernard, après tant de succès parmi les schismatiques, fut envoyé par le pape au roi Roger, leur principal fauteur, avec les cardinaux Aimeri et Gérard[1]. L'antipape de son côté envoya

[1] Vit. l. II, c. 2.

trois de ses cardinaux, parmi lesquels on comptoit le cardinal Pierre de Pise, qui passoit pour l'orateur le plus éloquent et le plus habile canoniste de son siècle. Roger ne douta point qu'un si savant homme ne confondît l'abbé de Clairvaux, malgré toute sa célébrité parmi les catholiques; et dans cette confiance, il fit tenir une conférence publique à Salerne, lieu de sa résidence ordinaire (1137). Pierre de Pise y prononça un discours pompeux, où, après avoir déployé toute son éloquence et sa profondeur dans les canons, il s'efforça d'établir la légitimité de l'élection d'Anaclet. Bernard répondit : « Qui doute que vous soyez un excellent orateur? plût à Dieu que vous eussiez à défendre une cause digne de votre éloquence! Pour nous qui sommes plus accoutumés à manier la bêche qu'à faire des harangues, nous garderions le silence, si l'intérêt de l'Eglise ne nous pressoit de parler. Elle est une, cette Eglise, comme il n'y avoit qu'une arche, hors de laquelle tout a péri par le déluge. Or la France, la Germanie, l'Espagne, l'Angleterre, tout l'Orient ainsi que l'Occident, les plus dignes enfants de Dieu, les camaldules, les chartreux, les religieux de Cluny, de Grammont, de Prémontré, de Cîteaux, s'attachent à la communion d'Innocent comme à l'arche du salut. A Dieu ne plaise que tous ces enfants des saints, avec les successeurs des apôtres qui leur sont donnés pour guides dans la personne des évêques, soient engloutis dans l'éternel abîme, et que le ciel ne soit ouvert qu'à la cupidité de Pierre de Léon, et au seul prince qu'il en ait pu rendre complice? »

Bernard s'approchant ensuite de son antagoniste, et le prenant par la main, lui dit de ce ton qui avoit si souvent triomphé des cœurs : Croyez-moi, ne résistez point à l'esprit de Dieu, et entrez avec nous dans l'arche du salut. Ces paroles subjuguèrent à l'instant ce fier orateur : Pierre de Pise abandonna les schismatiques, et alla se réconcilier avec le pape Innocent. Le roi Roger en fut troublé jusqu'à la consternation; mais les raisons d'état, plus fortes alors dans son cœur que celles de la religion, bornèrent à cette émotion momentanée les effets d'un si grand exemple, et ceux d'un miracle éclatant que saint Bernard fit dans la même rencontre. Outre son titre de roi qu'il ne tenoit que d'Anaclet, Roger avoit usurpé les patrimoines

du saint Siége près de Bénévent et du Mont-Cassin : il voulut attendre un temps propre à en négocier la conservation.

Les victoires de Lothaire en Italie furent si éclatantes, que le bruit en parvint aussitôt à Constantinople. Il reçut à ce sujet une ambassade magnifique et les félicitations de l'empereur Jean-Comnène, qui avoit succédé à son père Alexis. Il y avoit parmi ces ambassadeurs un homme qui se piquoit de philosophie, et qui se mit à déclamer contre le saint Siége et toute l'église d'Occident. Peu content de reprocher aux Latins, que leurs prélats portoient la pourpre, qu'ils alloient à la guerre, et que le pape étoit un empereur plutôt qu'un évêque, il les traita d'azymites et de corrupteurs des sacrés symboles. Pierre diacre entreprit de lui répondre, et l'empereur Lothaire les fit disputer devant lui. On ignore quel fut le fruit de cette conférence, mais on présume qu'elle donna lieu à des espérances assez bien fondées, pour envoyer aux Grecs quelques docteurs qui achevassent de lever leurs préventions. C'est à cette occasion qu'on rapporte le voyage d'Anselme, évêque d'Havelberg, qui partit comme ambassadeur de Lothaire pour Constantinople.

Il y gagna les cœurs par sa douceur, par son affabilité, par sa modestie, et l'estime universelle par sa capacité [1]. Souvent il se plaignoit avec une tendre compassion des préjugés et de la mésintelligence qui, aigrissant les Orientaux contre les Latins, les écartoient de la route du salut. L'empereur Jean-Comnène, ou touché de ses raisons, ou piqué d'émulation pour la gloire de l'église grecque, prit le parti de faire tenir à ce sujet des conférences avec beaucoup d'appareil. Il y avoit alors à Constantinople une compagnie de douze sages, appelés maîtres par excellence : ils gouvernoient toutes les études, ils étoient les arbitres des controverses en toutes sortes de matières, toujours présidés par Nechites ou Nicétas, archevêque de Nicomédie, et le plus renommé d'entre eux. Ce fut lui que l'empereur fit entrer dans la lice contre Anselme d'Havelberg. Tous les sages et les savants les plus fameux de la Grèce, et

[1] Prolog. tom. XIII, Spicil. p. 88.

les plus considérables d'entre les Latins qui se trouvoient à Constantinople, Vénitiens surtout, Génois et Pisans, assistèrent aux deux conférences qui se tinrent, l'une dans l'église de Sainte-Irène, sur la procession du Saint-Esprit, l'autre à Sainte-Sophie, sur la primauté du pape et les pains azymes.

Les deux prélats y exposèrent tout ce qu'on pouvoit de part et d'autre objecter de plus fort; mais sans amertume, sans hauteur, avec une modestie et une modération dont on ne vit peut-être jamais un si bel exemple dans aucune autre discussion de cette nature. Les Latins reconnurent eux-mêmes que Nicétas, ami sincère de la vérité, ne portoit pas en vain le titre de sage. Il ne s'anima qu'au sujet de la puissance arbitraire des papes (telle qu'il se la figuroit), et de leur domination impérieuse sur les autres évêques, qu'ils dépouilloient, disoit-il, de leur qualité de juges en matière de religion, et du caractère divin de premiers enfants de l'Eglise, pour n'en faire que de vils et muets esclaves. Anselme reprit avec la douceur qui lui étoit naturelle, et lui dit : « Si vous connoissiez comme moi la piété de l'église romaine, sa droiture et son équité, sa charité sans bornes, son humilité, sa sagesse, mais surtout son exactitude dans l'examen des causes ecclésiastiques, et la liberté de suffrage dans les jugements, loin de parler ainsi, vous vous soumettriez avec empressement à son obéissance. » Nicétas revint sur ses pas, et reconnut que les préventions de la Grèce formoient le plus grand obstacle à sa réunion : « Mais cette difficulté, ajouta-t-il, me semble terrible; pour la surmonter, il faudroit assembler un concile général des deux églises, par l'autorité du pape, et du consentement des empereurs. » Anselme en tomba d'accord, et les assistants exprimèrent le même vœu par les acclamations : mais ce projet n'eut son exécution que très-long-temps après.

Robert, ou Rupert selon la prononciation allemande, abbé de Duits près Cologne, soutint aussi par sa doctrine la gloire de l'église germanique. Il s'acquit surtout de la célébrité par son traité des offices ou des devoirs du chrétien. Dans ses traités théologiques et ses commentaires sur l'Ecriture, on voit à quel point la méthode scholastique avoit déjà pris faveur. On reproche à Rupert d'avoir avancé que la substance du pain

et du vin n'est pas plus changée dans l'eucharistie, que la substance du Verbe dans l'incarnation. Mais si l'esprit de système l'a fait user d'une analogie mal vue ou mal présentée, ce pieux écrivain, l'un des catholiques les plus renommés de son temps, et que ses vertus ont fait compter par quelques auteurs au nombre des saints, s'explique lui-même en mille autres endroits de la manière la plus orthodoxe et la plus exacte. Dans ses lettres en particulier, après avoir répété que la substance du pain et du vin n'est pas changée, il ajoute, *quant aux espèces sensibles*, puis il conclut en ces termes[1] : «Croyons sur la parole du Sauveur ce que nous ne voyons pas, c'est-à-dire, que le pain et le vin ont passé dans la vraie substance de son corps et de son sang. »

L'empereur Lothaire ne voyant plus d'ennemis à craindre autour de Rome, où l'antipape tremblant dans quelques réduits isolés achevoit de se consumer avec les foibles restes de sa faction, il s'en approcha avec le pontife légitime, qui ne tarda point à y rentrer. Pour lui, après avoir commis la défense du siége apostolique à Rainulfe, qu'il avoit établi duc de Pouille, et qui avoit déjà justifié ce choix par une grande victoire sur le roi Roger, il reprit la route d'Allemagne. Etant tombé malade à Vérone, il voulut néanmoins continuer la marche; mais la rigueur de la saison ayant aggravé son mal, il y succomba dans la nuit du 3 au 4 décembre 1137, en donnant comme dans tout le cours de sa vie l'exemple des plus grands sentiments de piété : son corps fut transporté du village de Bretten près de Trente au monastère de Lieutern en Souabe. C'est à tort que quelques auteurs ont écrit qu'il étoit âgé de près de cent ans : il n'étoit que dans sa 62e année[2]. Ce prince avoit un tel esprit de foi qu'il se faisoit accompagner partout d'eclésiastiques et d'autres personnes pieuses, afin de profiter de leurs exemples et de leurs conseils. Il veilloit beaucoup, dit un auteur du temps[3]; il étoit souvent en oraison où il répandoit des torrents de larmes; il se regardoit comme le père des pauvres et le protecteur de tous les malheureux. Voici en parti-

[1] Epist. ad Curon. act. Evang. Joan. — [2] Art de vérif. les dates. — [3] Chron. Cass. IV, c.

culier le genre de vie qu'on lui vit suivre constamment durant son expédition d'Italie : au point du jour, il entendoit une messe pour les morts, puis une seconde pour l'armée, enfin la messe du jour. Ensuite, avec l'impératrice Richile ou Richense, il lavoit les pieds à un certain nombre d'orphelins, et leur distribuoit leur nourriture ; puis il écoutoit les plaintes des églises, et se livroit après aux affaires de l'empire. Comme tous les empereurs vertueux et les plus dignes du trône, il se montra inviolablement attaché au saint Siége. On élut pour lui succéder, et on couronna, le 13 mars de l'année suivante, Conrad III, duc de Franconie, petit-fils de l'empereur Henrir IV par sa mère Agnès.

La même année, le roi Louis le Gros donna aux Français éplorés le même spectacle d'édification. Etant tombé malade en revenant d'une expédition de Touraine, il fit assembler des évêques, des abbés et beaucoup d'autres prêtres, puis demanda les derniers secours de l'Eglise. Quand il sut que la sainte eucharistie approchoit, il se leva au grand étonnement de tout le monde, et vint malgré sa foiblesse au devant du corps de Notre-Seigneur. Là, en présence d'une multitude d'assistants, clercs et laïques, il confessa qu'il avoit commis beaucoup de péchés dans le gouvernement de ses états, puis il donna l'investiture à son fils Louis, en lui faisant promettre de protéger l'Eglise et les pauvres, de conserver à chacun ses propriétés et ses droits, et de ne faire arrêter personne de sa cour, qu'il n'y eût commis quelque crime. Il fit distribuer aux pauvres ses habits et tous ses meubles, à la réserve de sa chapelle qu'il destinoit à l'abbaye de Saint-Denis. Ensuite il se mit à genoux devant le saint viatique qu'on lui avoit apporté en procession à l'issue d'une messe célébrée exprès, et fit sa profession de foi, où il insista spécialement sur la sainte eucharistie. « Je crois fermement, dit-il, que c'est le même corps que notre Rédempteur a pris de la Vierge, et qu'il a donné à ses disciples pour demeurer avec eux ; que ce sang sacré est le même qui a coulé sur la croix : viatique adorable, dont je désire ardemment d'être fortifié contre les périls de la mort. » Il fit ensuite la confession de ses péchés, et reçut avec une tendre dé-

votion le corps et le sang du Sauveur. Il parut aussitôt se mieux porter, et retourna sans aide à sa chambre [1].

Ayant repris sa route, les peuples dont il étoit adoré accouroient de toute part sur son passage, quittant leurs charrues et le garde de leurs troupeaux, le comblant de bénédictions, et le recommandant au Seigneur par des vœux entrecoupés de sanglots. Il ne put retenir ses propres larmes; il remercia ces bonnes gens avec une familiarité paternelle, en leur demandant la continuation de leurs prières. Il arriva enfin à Saint-Denis: son premier soin fut d'aller rendre grâce à Dieu et aux saints martyrs, prosterné devant les reliques près desquelles il avoit ardemment desiré de mourir. Il y reçut des envoyés de Guillaume, duc d'Aquitaine, qui, après une longue suite d'œuvres de pénitence, étoit mort à Compostelle devant l'autel de saint Jacques, le vendredi saint 9 avril de cette année 1137. Guillaume, en partant pour ce dernier pèlerinage, avoit ordonné qu'on allât recommander sa fille Eléonore au roi comme à un père, et le prier de disposer d'elle et de ses états, en la mariant selon sa naissance. Le roi promit de lui donner pour époux Louis son fils aîné, qu'il fit partir sur-le-champ pour l'Aquitaine. Cependant il retomba malade à Paris, où il étoit à peine arrivé de Saint-Denis, et en peu de temps il fut réduit à l'extrémité. Il se confessa de nouveau à son confesseur ordinaire, Hilduin, abbé de Saint-Victor, dont il avoit rebâti le monastère de fond en comble. Il reçut aussi le viatique une seconde fois. Il vouloit se faire reporter à Saint-Denis pour y prendre l'habit monastique, mais la maladie ne lui en donna pas le temps. Ayant fait étendre un tapis à terre, et pardessus, de la cendre en forme de croix, il s'y coucha d'un air contrit, fit le signe de la croix sur lui-même, et mourut ainsi le premier jour du mois d'août. Louis le Jeune, qu'on nomma ainsi pour le distinguer de son père, étoit âgé de dix-sept ans, et prit aussitôt le gouvernement du royaume.

Henri I.er, roi d'Angleterre, étoit mort environ un an et demi auparavant, c'est-à-dire, le premier jour de décembre 1135. Il reçut la pénitence et le corps de Notre-Seigneur (dit Hugues,

1 Suger. Vit. Lud. p. 319.

archevêque de Rouen, en écrivant au pape), après avoir promis l'amendement de sa vie, en ordonnant qu'on payât ses dettes et qu'on donnât le reste de son trésor aux pauvres. Il étoit fils de Guillaume le Conquérant, dont la race masculine s'éteignit dans sa personne, et ne donna ainsi que trois monarques à l'Angleterre, conquise avec tant de gloire. Henri avoit une fille nommée Mathilde, mariée à Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Elle devoit hériter du royaume, mais elle fut prévenue par Etienne de Boulogne, son cousin germain, qui se fit couronner dès le 22 du mois où étoit mort Henri.

Enfin le 7 ou plutôt le 25 janvier l'antipape Pierre de Léon mourut à Rome, après avoir porté près de huit ans le nom d'Anaclet II. Sa mort mit fin à ce long et funeste schisme. Cependant les cardinaux de son parti élurent encore pour pape, Grégoire, cardinal-prêtre, qu'il nommèrent Victor, mais dans la seule vue de gagner du temps, et de se ménager une réconciliation avantageuse. Au bout de deux mois, le prétendu pape vint de nuit trouver saint Bernard, qui, lui ayant fait quitter la mitre et la chape, le mena aux pieds du pape Innocent, et le fit recevoir en grâce. Tous les schismatiques s'empressèrent à suivre son exemple. En peu de temps, on vit refleurir de tout côté l'ordre et la félicité publique.

Le saint abbé s'empressa de se dérober à son triomphe. Cinq jours seulement après la réduction du cardinal Grégoire, il sortit de Rome où tout retentissoit de la gloire de son nom; et reconduit par le clergé, par le peuple, par toute la noblesse, il reprit le chemin de Clairvaux, où il rapporta différentes reliques pour toute richesse. S'il regretta quelque chose en Italie, ce fut principalement Baudouin, le premier des moines de Cîteaux, qui ait été fait cardinal, et qu'on élut archevêque de Pise sa patrie. Au milieu de tant de travaux pénibles, il avoit fait la plus douce consolation de Bernard. Il l'honora tellement que, tout cardinal qu'il étoit, il ne dédaignoit pas de lui servir de secrétaire.

Le pape Innocent se voyant tranquille à Rome, y assembla, le 8 avril 1139, un grand concile, compté pour le second général de Latran et le dixième œcuménique[1]. Il s'y trouva jusqu'à

[1] Tom. x, Conc. p. 999.

mille évêques, pour le moins autant d'abbés; et dans ces milliers de prélats, dit un écrivain du temps[1], Innocent parut le plus respectable de tous, tant par l'air de majesté qui éclatoit sur son visage, que par les oracles qui sortoient de sa bouche. Cet auteur lui fait néanmoins tenir un discours, où ce pontife, comparant aux fiefs accordés par les princes la concession qu'il faisoit des dignités ecclésiastiques, montre bien que les génies mêmes de premier ordre se préservent difficilement des travers accrédités jusqu'à un certain point dans leur siècle. L'objet

[1] En gardant avec les papes la règle d'équité qu'on doit observer avec tous les hommes, on ne perdra pas de vue cet adage, qu'une comparaison n'est jamais parfaitement exacte, et Innocent II se trouvera bientôt justifié, sans discussion. Mais, si l'on jette les yeux sur le texte même de cet auteur français dont le latin ne nous paroît pas fidèlement rendu par Fleury, qui est encore ici le guide de Bérault-Bercastel, on sera convaincu que la pensée du pape n'étoit point de faire considérer en tout la dignité épiscopale (*ecclesiastici honoris celsitudo*) comme dépendante du pontife romain, de la même manière qu'un fief dépend de celui qui l'a concédé. Car, dans la phrase qui précède immédiatement, il dit aux prélats que *la dignité de leur institution* ou caractère *authentique leur confère la propriété* ou le droit *d'opération* (ce qui ne peut se dire absolument) du possesseur d'un fief. Lorsqu'il ajoute que c'est par la permission du pontife romain qu'on reçoit le *comble de l'honneur ecclésiastique,* suivant la coutume d'un droit en quelque sorte féodal (*quasi feodalis juris consuetudine*); il veut montrer que les schismatiques, qui ont été ordonnés sans la permission de ce pontife, n'ont pas reçu *l'institution authentique qui confère la propriété d'opération ou d'exercice* pour les fonctions de leurs ordres; et que cette propriété, dont ils ont usé néanmoins, doit leur être interdite, comme la possession d'un fief, à celui qui s'en est emparé contre la volonté du légitime concessionnaire. « Vous savez, dit-il ensuite, que le pontife romain est chargé de pacifier les différends, de disposer et de régler avec sagesse les choses qui ont été confondues. Et nous ne pouvons le dire sans verser des larmes, nous avons eu la douleur de voir l'équité foulée aux pieds, la force remplacer le droit, les lois de la patrie méprisées, la justice refusée hautement, la paix détruite, et les cérémonies du culte divin servir à l'appui des prévaricateurs. Aussi nous avons dû nous opposer à ces désordres, ainsi qu'à ceux qui en étoient les auteurs. Notre règle sera toujours celle de saint Augustin; qu'avec des hommes séparés de l'unité catholique, il n'y a point à considérer s'ils ont des mœurs régulières; qu'ils sont morts à la grâce et séparés de Dieu, dès là qu'ils sont séparés de son Eglise. Gardons-nous donc de laisser impunie leur témérité à conférer ou à recevoir les ordres, et de souffrir plus long-temps ces sacriléges jouir illégitimement du crime des canons enfreints et de la juridiction usurpée. » Tous les Pères du concile applaudirent d'une seule voix au discours du pontife; et tous s'écrièrent : « Nous annulons ce qui a été fait par Pierre de Léon; nous dégradons ceux qu'il a élevés; nous déposons ceux qu'il a consacrés; et quant à ceux qui ont été ordonnés ou consacrés par Gérard d'Angoulême, nous déclarons, par l'autorité apostolique, qu'ils sont interdits de toute fonction, et perpétuellement exclus de toute promotion. » Ces ordinations illicites alloient loin en France, dit le père Fontenay, à cause du crédit

principal du concile étoit de consommer l'extinction du schisme, qui fut anathématisé avec le reste de ses fauteurs, d'une manière unanime et définitive. Après quoi, l'on confirma les canons de discipline dressés dans plusieurs conciles précédents, particulièrement dans celui qu'Innocent avoit tenu à Reims l'an 1131. On défendit de plus aux laïques de retenir les dîmes ecclésiastiques de quelques personnes, soit évêques, soit princes, qu'ils aient reçues, et aux chanoines de s'arroger à eux seuls, comme ils commençoient à le faire, les élections épiscopales, et d'en exclure les religieux, les curés et le reste du clergé.

On condamna aussi les nouveaux manichéens, qui rejetoient les sacrements; puis les erreurs d'Arnaud de Bresse, mais en général, et sans le nommer encore. Ce déclamateur hérétique, simple lecteur de l'église de Bresse, mais enorgueilli de son talent pour la subtilité et la détraction, par des applications malignes de l'Ecriture sainte et une éloquence d'enthousiaste, animoit les gens du monde contre le clergé, et mettoit tout en trouble dans sa patrie. On le soupçonnoit de mal penser du sacrement de l'autel et du baptême des enfants; mais on ne pouvoit douter de son audace à ébranler de tout son pouvoir la constitution de l'ordre hiérarchique. Il assuroit hautement et sans ambiguité, qu'il n'y avoit point de salut pour les clercs et les moines qui possédoient des biens en propre : que les évêques mêmes devoient vivre des oblations volontaires du peuple, et n'y prendre que ce qui suffit pour une vie frugale et pénitente. Après avoir étudié long-temps en France, principalement sous Abailard, autre génie plus subtil que solide, et par sa présomption digne maître d'un tel disciple, il étoit revenu dans son pays, où il endossa un habit religieux pour faire mieux écouter les invectives qu'il ne cessoit de vomir contre les plus grands prélats, sans épargner le souverain pon-

énorme que Gérard d'Angoulême avoit eu au-delà de la rivière de Loire. Sans trop s'arrêter à ce qui en naîtroit infailliblement de trouble, on ne pensa qu'à l'exécution du décret; et ce fut pour y travailler, que le pape commit de nouveau Geoffroi, évêque de Chartres, déjà revêtu de la légation d'Aquitaine; et qu'il étendit ses pouvoirs, en cette qualité, dans toutes les provinces du royaume. » *Chronica mauriniac*, *Labb.* x, p. 1010.

tife. Il fut enfin chassé de Bresse où il s'étoit fait beaucoup de partisans, et se réfugia dans la Suisse, où il s'en fit encore davantage.

Le concile de Latran finissoit à peine, quand le roi Roger, qu'on y avoit excommunié nommément, repassa de Sicile en Pouille, dont il soumit les villes aussi rapidement qu'on les lui avoit enlevées. Le pape ramassa ce qu'il put de troupes pour s'opposer à ses progrès, et s'avança jusqu'au pied du Mont-Cassin. Cependant on parla de paix, et l'on envoya des députés de part et d'autre; mais en même temps le fils du roi de Sicile se coula derrière les montagnes avec mille chevaux, surprit le pape, le fit prisonnier, et l'amena au roi son père. Si le pontife eut à se plaindre de cette infraction de la foi publique, on avoit aussi à lui reprocher une rigueur hors de saison, et même d'avoir manqué le premier de parole en confondant avec les schismatiques opiniâtres Pierre de Pise, qui par la médiation de saint Bernard étoit rentré dans le sein de l'unité avec tant d'édification, et qu'Innocent avoit promis de maintenir avec honneur dans sa dignité[1]. Toutefois Roger, content des solides effets de son triomphe, s'humilia lui-même devant son captif, et prosterné à ses genoux lui demanda la paix et le pardon. Le pape l'accorda de bonne grâce, et parut même se rendre justice, ou du moins reconnoître la volonté de Dieu dans le revers qui aboutissoit à cet heureux dénoûment. Cette paix fut jurée le jour de saint Jacques, 25 de juillet. Le pape en fit

1 Pierre de Pise subit, comme tous les autres évêques illégitimement ordonnés, la formalité de la déposition, qui fut une mesure générale exécutée en plein concile : mais on ne doit pas douter qu'il n'ait été rétabli ensuite, en considération de son retour à l'Eglise. Bien que Pierre eût pu n'être pas soumis à la déposition, ce n'étoit point réellement lui manquer de parole que de l'assimiler un instant aux autres évêques dont il avoit été le coryphée en Italie, et s'il eût un repentir sincère, comme on pourroit le croire d'après une lettre de saint Bernard (ep. 213), il ne dut pas se plaindre de se voir compris dans une sentence commune dont la rigueur étoit salutaire à l'Eglise. Nous devons faire observer aussi que la conduite tenue à l'égard de cet évêque, dont Innocent connoissoit sans doute mieux que nous les dispositions, ne pouvoit en rien justifier la violation de la trêve, qui fit tomber le pape au pouvoir de Roger. Au reste celui-ci se rendit justice par sa soumission envers son prisonnier : cet accident qui pouvoit replonger l'Eglise dans de grands malheurs servit même à faire honorer l'autorité de son chef légitime : le titre de roi de Sicile, qui avoit été regardé comme invalide et comme nul, étant accordé par Anaclet, devint légitime et fut reconnu de tous, quand il eut été concédé par Innocent. *Labb.* x, *p.* 951..

aussitôt expédier la bulle, où sans dire un mot de la concession d'Anaclet, il accorde à Roger la royauté de Sicile, le duché de Pouille à l'un de ses fils, et à l'autre la principauté de Calabre, à charge de l'hommage-lige envers le saint Siége, avec le cens annuel de six-cents schifates.

Le pape étant retourné à Rome, y reçut saint Malachie, évêque de Downe en Irlande, homme vraiment apostolique, et le digne représentant de tous ces vénérables personnages qui avoient acquis autrefois aux îles Britanniques le nom de terre des saints. Après avoir fait ses études dans la ville d'Armagh, il s'étoit mis sous la conduite d'un saint homme nommé Imarius, et à son exemple, il mena une vie très-austère. L'archevêque Celse l'obligea, malgré sa résistance, à recevoir l'ordre de diacre, puis celui de prêtre, même avant l'âge encore observé suivant les anciens canons, savoir vingt-cinq ans pour le diaconat et trente pour la prêtrise. L'archevêque l'ayant aussitôt fait son vicaire, Malachie s'appliqua soigneusement à instruire ces peuples ignorants et barbares; il rétablit la majesté du culte qu'il épura de toute superstition, l'usage des sacrements, les régles chrétiennes du mariage, et fit entièrement changer de face à cette église. Il rebâtit l'ancien monastère de Bancor, si fameux du temps de saint Colomban, mais ruiné depuis par les pirates, et changé en un repaire d'animaux dangereux. Le siége épiscopal de Conneret, alors séparé de Downe auquel il fut réuni par la suite, étant venu à vaquer, Malachie fut élu malgré lui, n'ayant qu'environ trente ans, et obligé de l'accepter par l'ordre de son métropolitain. On ne sauroit se figurer tout ce qu'il eut à souffrir avec ce peuple. Ces enfants des saints, entièrement dégénérés, n'avoient plus pour le christianisme que leur attachement au nom de chrétien: du reste ce n'étoient que des sauvages, moins semblables dans les œuvres à des chrétiens, et même à des hommes, qu'à des brutes. Leur saint pasteur ne perdit pas courage: il exhorta en public et en particulier, il visita le diocèse, il passa les nuits en prières, il souffrit des fatigues et des peines incroyables, les insultes, les mauvais traitements. Enfin, il vainquit la dureté de ce peuple, et lui fit reprendre le joug de l'Evangile.

Il recueilloit à peine le fruit de tant de travaux, quand son

archevêque, attaqué de la maladie dont il mourut, le désigna pour son successeur, et commanda de l'élire, par l'autorité de saint Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osoit résister. Il fut en effet ordonné archevêque d'Armagh, où il y avoit encore plus à travailler et à souffrir qu'à Conneret (1130). Il n'accepta que dans l'espérance du martyre, ainsi qu'il s'en expliqua lui-même, et à condition que si ses travaux avoient une issue plus heureuse pour cette seconde église, on lui permettroit de retourner à son premier siége. Dans l'espace de trois ans, il rétablit la paix, la discipline et les mœurs dans le diocèse d'Armagh, et dans toute l'Ultonie où les désordres s'étoient répandus de cette église mère. Il y avoit près de deux cents ans que, par une coutume passée comme en loi, on n'avoit point souffert d'archevêque à Armagh qui ne fût d'une certaine famille. S'il ne se trouvoit point de clercs de cette race, on abandonnoit l'archevêché à des laïques engagés dans les liens du mariage, et l'on en comptoit jusqu'à huit qui avant Celse l'avoient ainsi possédé sans nul caractère ecclésiastique[1]. Ce long scandale avoit causé dans une grande

[1] Il faut entendre que Celse fut nommé archevêque d'Armagh, n'étant encore que laïque. Comme ce fut Celse qui conféra les ordres sacrés à saint Malachie et qui le désigna pour son successeur, on peut croire que, malgré l'irrégularité de son élection, il n'étoit pas sans mérite.

Quant à l'usage si abusif qui s'étoit introduit dans cette église, on peut croire qu'il devoit son origine à l'autorité temporelle, qui, au lieu de maintenir et de protéger la liberté des élections canoniques, n'avoit pas craint de s'en emparer et de donner l'investiture des évêchés. On conçoit sans peine qu'une fois ces prétentions émises par les souverains, les plus courtisans, c'est-à-dire les moins vertueux, ont été les plus favorisés. Alors des abus, protégés par le pouvoir, sont devenus des usages, que l'ignorance ou l'intérêt transforment bientôt en lois. L'attention des papes à extirper les désordres qui désoloient l'Eglise depuis deux siècles les portoit à envoyer souvent d'auprès de leurs personnes des hommes de poids et de lumières, pour procurer par eux un remède qu'on ne pouvoit attendre que de leur présence, puisqu'il falloit, dit Marchetti, que les évêques débutassent par l'ouvrage le plus difficile, celui de leur propre réforme : mais il falloit que ces légats fussent reçus des princes et que leur autorité ne fût pas entravée, comme l'histoire de ces deux siècles atteste qu'elle l'étoit presque toujours. Nous ferons observer à cette occasion, que si les fausses décrétales avoient réellement étendu la juridiction du saint Siége, elle devoit s'exercer alors avec plus de liberté et plus d'étendue que dans les siècles qui ont précédé la collection d'Isidore. Or on peut s'assurer du contraire, en lisant les vies de saint Remi, de saint Césaire, de saint Augustin, et d'autres légats des pontifes romains. (V. le mot *Legat*, table des *Annales abrégées de l'histoire ecclésiastique*).

partie de l'Irlande une relâchement qui différoit peu d'une extinction totale de religion. Après avoir remédié à de si grands maux, Malachie quitta le siége métropolitain suivant la condition sous laquelle il l'avoit accepté, y plaça, du consentement du peuple et du clergé, un sujet éprouvé, nommé Gélase et retourna à son ancien diocèse (1135).

Ce fut quatre ans après, et à ce sujet qu'il entreprit le voyage de Rome, afin d'assurer sa conduite, dit l'illustre auteur de sa vie[1], en la faisant approuver par le siége apostolique. Il passa et repassa à Clairvaux, lia une étroite amitié avec le saint abbé qui gouvernoit si religieusement ce monastère, et témoigna le désir le plus ardent de finir ses jours auprès de lui. Jamais il ne put obtenir cette permission du pape, qui le jugeoit trop nécessaire à l'Irlande. Pour se dédommager autant qu'il lui étoit possible, il envoya plusieurs de ses disciples à cette école de vertu, afin d'en apprendre les institutions; et deux ans après, il établit sous cette observance, dans le diocèse d'Armagh, l'abbaye de Millefond, qui en produisit bientôt cinq autres. Le pape l'ayant fait son légat en Irlande, il rétablit de toute part les traditions et les anciennes règles qui se trouvoient presque abolies. Ses vertus, soutenues du don des miracles, faisoient recevoir comme venant du ciel tout ce qu'il ordonnoit; on s'empressoit à le mettre par écrit, et l'on en conservoit précieusement la mémoire. Il n'eut jamais rien en propre, il ne souffrit pas même qu'on lui attribuât aucun bien particulier pour la mense épiscopale; il vivoit avec la simplicité du plus pauvre religieux, jusqu'à faire ses visites à pied, tout légat qu'il étoit. Quelques années après son premier voyage de Rome, comme il y retournoit afin de recevoir le pallium de la main du pape, il mourut à Clairvaux le jour des Trépassés, ainsi qu'il l'avoit prédit et témoigné le désirer depuis long-temps, par une vive confiance aux secours tout particuliers que les morts reçoivent des vivants ce jour-là (1148).

Saint Bernard eut des rapports bien différents avec Pierre Abailard, né aux extrémités de la France, près de Nantes en Bretagne, mais parvenu à une triste célebrité dans le centre

[1] Bern. opusc. XII, c. 15.

du royaume, par l'éclat et la frivolité de ses talents, par l'étrange manière dont il s'en prévalut, par le châtiment non moins étrange qu'on lui fit subir, enfin par la présomption turbulente dont il s'efforça de couvrir tant d'ignominie et de ridicules. Nous nous garderons bien de présenter les détails romanesques et sales de ses premières années, que ne doit pas seulement rejeter une plume consacrée à l'Eglise, mais tout écrivain honnête et sensé. Que nous importe le corrupteur et le ravisseur de sa propre élève, le célibataire forcé et toujours passionné, le dialecticien même enorgueilli des vains triomphes de son habileté sophistique, livré à sa manie pour la nouveauté et l'extraordinaire en tout genre? Il ne put attirer quelque attention que par ses erreurs ou ses assertions inouïes en matière de foi, et ne doit fixer les regards que par la pénitence où l'excès de ses humiliations parut l'amener sincèrement sur la fin de ses jours. Il n'appartenoit qu'aux cyniques de notre siècle de travestir ce pédant libertin en un personnage d'importance.

Il y avoit déjà dix-huit ans qu'il avoit été condamné par un concile assemblé à Soissons, quand, oubliant cette flétrissure canonique ajoutée à tant de taches sociales, et recommençant à défigurer nos mystères par les idées bizarres de sa dialectique, il fut averti charitablement par le docte et saint abbé de Clairvaux. Il promit d'abord de se rétracter; mais sa présomption peu commune, et le souvenir de ses anciens succès dans la dispute, firent bientôt avorter cette résolution. Ayant appris que Bernard avoit eu quelque démêlé vif avec l'archevêque de Sens, il s'offrit à justifier sa propre doctrine dans un concile qui devoit se tenir en cette ville, et il y fit appeler le saint abbé, qu'on somma d'ailleurs de s'y rendre précipitamment. Il n'en falloit pas tant à la vanité d'Abailard pour triompher d'avance avec l'essaim des admirateurs qu'il étoit dans l'usage de traîner à sa suite. Le concile se tint le 2 juin 1140, et l'assemblée annoncée avec affectation par les partisans et les disciples du novateur, ne fut pas moins nombreuse qu'auguste. Outre les prélats des provinces de Sens et de Reims, le roi Louis le Jeune s'y trouvoit avec les comtes de Champagne et de Nevers, avec une infinité de curieux de

toute condition, attirés à cette dispute comme à un spectacle de théâtre.

L'issue n'en fut pas long-temps douteuse, Bernard, ayant lu à haute voix les propositions erronées extraites des ouvrages d'Abailard, le somma, s'il les avouoit, de les prouver ou de les corriger[1]. A ces propos, tout l'orgueil du dialecticien fut terrassé. L'esprit, la mémoire, la parole même qu'il manioit avec tant de facilité, lui manquèrent en un même instant. Il avoua depuis à ses amis, que toutes les puisances de son âme s'étoient trouvées comme enchaînées. Il put à peine, en balbutiant, appeler au pape, et aussitôt après il se retira confus, suivi de ses adhérents également déconcertés. Son appel n'étoit pas canonique, puisque les juges étoient de son choix. Toutefois, par déférence pour le saint Siége, les Pères s'abstinrent de prononcer sur la personne d'Abailard. Mais le danger de la séduction rendant la condamnation de sa doctrine beaucoup plus pressante, ils en condamnèrent les propositions, après s'être convaincus par la tradition des saints docteurs, qu'elles étoient fausses et même hérétiques. C'est ainsi que s'exprime la lettre synodale que les évêques chargèrent saint Bernard de rédiger, afin d'obtenir du pape la confirmation de leur sentence.

Cependant Abailard prit le chemin de Rome, dans le dessein de suivre son appel. Il passa par Cluny, où il se rencontra avec Renaud, abbé de Cîteaux, homme d'une vertu qui l'a fait mettre au nombre des saints canonisés dans son ordre. Renaud, de concert avec Pierre le Vénérable, doué comme lui de l'esprit de paix et du don de persuasion, engagea Abailard à se réconcilier avec l'abbé de Clairvaux. On ignore à quelle sorte de rétractation ou d'explication il se soumit; mais on sait que le désaveu de ses erreurs fut suffisant, puisque ce pieux et savant abbé en fût satisfait. Pendant la durée de cette négociation, le pape confirmant les décisions du concile de Sens, condamna non-seulement les erreurs, mais la personne d'Abailard. Il le confondit même avec Arnaud de Bresse, ordonnant de les arrêter l'un et l'autre comme hérétiques, et de les

[1] Bern. epist. 537.

renfermer séparément dans un monastère. Cette nouvelle fut pour lui un coup de foudre, mais en même temps de salut. Dégoûté de la gloire du monde qui aboutissoit à de tels opprobres, il y renonça sincèrement, et se fixa jusqu'à la mort dans le port où la Providence l'avoit conduit. Il n'y fit que languir durant les deux années qu'il vécut encore ; mais il persuada tout le monde par sa ferveur, et surtout par sa docilité et sa modestie, que si le chagrin avoit été l'occasion de sa pénitence, la grâce en étoit le solide principe (1142).

Le vénérable abbé de Cluny ne dédaigna point de mander la mort d'Abailard, et d'envoyer son épitaphe remplie d'éloges à la trop célèbre Héloïse, victime aveugle de la séduction et de tous les caprices de son corrupteur[1]. A la persuasion du maître despotique de ses goûts et de toutes ses facultés, d'abord elle s'étoit rendue religieuse à Argenteuil, où son esprit l'éleva bientôt à la charge de prieure : mais toute pleine encore de ses chagrins et de ses feux honteux, cette conductrice de vierges sacrées se trouva peu propre à les diriger dans la pratique de la vertu la plus essentielle à leur état. L'irrégularité de leur conduite, sans qu'il fût besoin de prétexter autre chose, les fit renvoyer d'Argenteuil, pour y mettre des moines de Saint-Denis. Héloïse, avec plusieurs de ses filles, se retira dans la maison du Paraclet, qu'Abailard avoit établie dans le diocèse de Troyes, et qui par la suite devint une abbaye considérable. Ce fut là que guérie au fond, mais à jamais languissante, du poison qu'elle avoit long-temps fomenté avec complaisance malgré sa consécration, elle reçut la nouvelle de la mort d'Abailard, dont elle fit apporter et inhumer le corps dans sa nouvelle retraite. Elle mourut vingt ans après, et voulut être enterrée dans le même tombeau.

Vers le temps où Abailard fut condamné, saint Bernard eut une nouvelle occasion de marquer son zèle pour l'uniformité des observances, aussi-bien que pour l'unanimité de la doctrine. Les chanoines de Lyon, sans avoir attendu le jugement de l'Eglise et sans aucune participation de l'autorité épiscopale, avoient institué par un simple acte capitulaire la fête de

[1] IV, ep. 21.

la Conception de la Vierge. Les dévotions arbitraires se trouvant déjà fort multipliées, et le saint docteur craignant à l'excès les nouveautés en matière de religion, il se crut obligé de rappeler cette église auguste à l'attachement particulier qu'elle avoit toujours marqué pour l'antiquité. « Voulons-nous être, leur dit-il[1], ou plus clairvoyants, ou plus pieux que nos pères? Prenez-y garde! la nouveauté est la fille de la légèreté, la mère de la témérité, et la sœur de la superstition. » Le saint docteur néanmoins, après avoir opposé une foule de raisonnements à l'institution de la nouvelle fête, finit par ces paroles : « Tout ce que j'en dis est sans préjudice du sentiment des personnes plus éclairées, principalement de l'Eglise romaine, à l'examen et à l'autorité de laquelle je remets cette question et toutes les autres de même nature, prêt à corriger mes sentiments, s'ils différoient des siens. » Réserve bien sage et bien prudente, puisqu'en effet l'Eglise a autorisé dans la suite la fête de l'immaculée Conception, au concile de Bâle. Au fond, l'opinion de saint Bernard ne paroît pas contraire au sentiment commun des théologiens sur cet objet. Les critiques les plus versés dans l'intelligence de ce Père[2], prétendent avec beaucoup de raison, qu'en niant que Marie fût conçue sans péché, il prend le terme de conception pour le premier instant où son corps fut conçu, et non pas pour le moment de l'union de l'âme avec le corps.

Tous les ordres des fidèles se faisoient honneur de suivre les lumières de l'illustre abbé de Clairvaux. Les moines de Saint-Père en Vallée le consultèrent touchant l'obligation de la règle de saint Benoît. Il leur adressa aussitôt en réponse son traité du précepte et de la discipline, où l'on trouve les règles de la dispense, discutées avec toute la précision convenable[3]. Il fut aussi consulté sur quelques opinions particulières, par Hugues, prieur de Saint-Victor de Paris, théologien fameux, surnommé la langue de saint Augustin, pour son habileté à pénétrer la doctrine et à imiter le style de ce Père. Les questions de Hugues concernent surtout la matière des sacrements, qu'il avoit néanmoins approfondie avec un succès tout parti-

[1] Ep. 174. — [2] Mabil. in not. ad ep. 174. — [3] Opusc. XII.

culier, et sur laquelle il nous a laissé le plus vanté de ses ouvrages. La réponse de Bernard fut encore un ouvrage considérable[1]. Ses solutions raisonnées et prouvées solidement remplirent toute l'attente de Hugues qui nous apprend de son côté qu'en administrant le baptême aux enfants, on leur donnoit encore l'eucharistie, c'est-à-dire l'espèce de vin, en la leur faisant sucer au bout du doigt. Comme il ajoute que quelques prêtres ignorants leur donnoient du vin ordinaire au lieu du précieux sang, et qu'il blâme cette conduite en disant qu'il vaut mieux alors ne rien donner, on peut en conclure que cet usage n'étoit point une forme rigoureusement prescrite. Hugues mourut la même année que Pierre Abailard, dans les plus grands sentiments de piété (1142). La veille de son dernier jour, il demanda le matin, à l'infirmier qui le soignoit, s'il avoit dit la messe ce jour-là; et sur la réponse affirmative; soufflez-moi donc sur la bouche, lui dit-il, et en forme de croix, afin que je recoive l'Esprit saint, ce qu'il souhaitoit que je fisse, dit ce religieux, par la grandeur de la foi sur le mystère du corps et du sang de Jésus-Christ, et sur la puissance promise aux prêtres dans l'Evangile. » Le même auteur dit encore qu'après avoir reçu le corps adorable du Sauveur, il tint long-tems la bouche collée sur les pieds du crucifix, paroissant vouloir sucer le sang qui étoit peint et qu'il se représentoit couler des plaies sacrées : ce qui semble indiquer assez clairement qu'il n'avoit communié que sous l'espèce du pain.

Cependant l'importance et la multiplicité des affaires dont saint Bernard se trouvoit chargé, par suite de la confiance qu'on avoit en son mérite, lui attirèrent alors quelques désagréments auxquelles il ne se montra pas insensible. Dès l'année précédente le royaume et l'église de France étoient livrés aux fureurs d'une guerre intestine; et l'on avoit à craindre une rupture avec le saint Siége, pour deux faits, dont le premier sembloit ne devoir pas même donner la pensée d'un si grand mal. Le chapitre de Bourges s'étoit d'abord partagé, au sujet de l'élection d'un archevêque, entre deux sujets, dont l'un étoit

[1] Opusc. x.

Pierre de la Châtre, cousin du chancelier de l'église romaine; et l'autre, un nommé Cadurque, dont l'histoire ne parle que comme d'un courtisan, qui n'avoit d'autre mérite que de savoir plaire au roi Louis le Jeune. Pendant que le protégé du roi étoit venu se plaindre de son concurrent, celui-ci fut nommé : et le roi, aussi opiniâtre que jeune, refusa d'en ratifier l'élection, ordonnant au chapitre d'en nommer un autre. Les chanoines persistèrent dans la nomination déjà faite, et Pierre se rendit à Rome où il fut sacré par le pape, qui le renvoya en possession. A cette nouvelle, Louis devint plus furieux; il jura publiquement que jamais La Châtre ne seroit archevêque de Bourges, et défendit qu'on l'admît dans aucune ville de ses états. Mais Thibaud, comte de Champagne, qui possédoit de grandes terres dans le Berri, le prit sous sa protection, de telle sorte que Pierre, quoique banni ou caché, se mit à exercer son autorité dans toute l'étendue de son diocèse : et, soit par lui, soit par le pape, un interdit fut lancé sur ce qu'il y avoit de domaines appartenant au roi; alors toutes les églises se soumirent à l'archevêque qui fut ainsi cause de la guerre déclarée à Thibaud.

Dans le même temps, le comte de Vermandois, favori de Louis VII, avoit répudié la nièce de Thibaud, sous prétexte de parenté; et trois évêques, dont l'un étoit son frère, lui avoient permis d'épouser une sœur cadette de la reine Eléonore. Saint Bernard, ayant été consulté sur ce divorce, l'improuva fortement, et se déclara pour Thibaud qui avoit donné asile à l'archevêque de Bourges. Ce fut d'après ses lettres et les plaintes des parties offensées que le pape fit agir le cardinal Yves son légat. Mais celui-ci n'eut pas plutôt porté la sentence qui excommunioit le comte de Vermandois avec sa nouvelle épouse, et qui suspendoit les trois prélats fauteurs du divorce, que les terres de Thibaud furent impitoyablement ravagées. La ville de Vitry fut détruite de la manière la plus barbare (1142); treize-cents personnes qui s'étoient réfugiées dans une église, y furent brûlées ou étouffées par ordre du roi qui y fit mettre le feu. Les amis du comte de Champagne n'étoient pas plus épargnés : Robert, frère du roi, traînoit après lui dans le Rémois et le Châlonois un ramas de bandits qui se conduisoient

avec plus de barbarie et d'impiété que n'auroit fait un débordement de Sarrasins ou d'infidèles : le sacré et le profane, tout y étoit au pillage, sous prétexte de passer dans la main des officiers royaux.

Une première paix avoit été conclue par la médiation de saint Bernard et de quelques évêques ; les censures avoient été levées par le légat. Mais ce cardinal étant mort sur ces entrefaites, et ni le roi ni le comte de Vermandois ne tenant les conditions qu'ils devoient remplir, le pape menaça de réitérer la première sentence. Alors le roi écrivit lui-même à l'abbé de Clairvaux d'arrêter toutes poursuites contre le comte, ou bien qu'elles amèneroient de plus fâcheux événements. « Quand je le pourrois, répondit le saint, je ne vois pas que je dusse le faire ; car nous ne devons pas faire un mal, afin qu'il en arrive un bien. » Montrant ensuite à ce jeune prince qu'il étoit sorti des limites de son droit : « Ne résistez pas si ouvertement, ajoute-t-il, à votre Seigneur et à votre roi ; soyez-lui soumis vous-même dans son royaume et dans son domaine. Abstenez-vous d'étendre si souvent et si témérairement la main contre celui qui est terrible aux princes et aux rois de la terre. Si mes paroles vous sont amères, c'est que je crains pour vous des supplices plus amers encore. » Malgré les avis de ce courageux prophète, la guerre fut renouvelée et poussée avec la même barbarie. C'est alors que Bernard écrivit cette lettre encore plus forte [1] où il reproche au roi de suivre des conseils diaboliques et une politique homicide. « Oui, dit-il, d'où peut venir que de l'enfer une résolution qui renouvelle de tous côtés l'incendie et le carnage, qui rouvre des plaies hideuses et encore saignantes, qui replonge la veuve et l'orphelin dans les pleurs ! Ne dites pas que tout cela est le péché du comte de Champagne, puisqu'il s'est soumis à tout et qu'il est prêt à tenir ses promesses. C'est vous, prince, qui, ennemi de la paix et infidèle à votre parole, renversez toutes les idées de conduite et d'honneur, en sorte qu'on n'en connoît plus les règles avec vous : aussi injuste dans vos affections que dans vos haines, vous les placez sans discernement. Que l'on soit intéressé, scé-

[1] Ep. 221.

lérat, sans conscience, on approche également de vous; de là il arrive que vous vous abandonnez à des furieux, à des ennemis de votre couronne, à des hommes pleins de noirs desseins, qui troublent manifestement votre royaume. Mais nous qui sommes enfants de l'Eglise, pouvons-nous dissimuler quand nous voyons notre mère outragée, méprisée, foulée aux pieds? Sachez que nous tiendrons ferme, et que nous combattrons pour elle, s'il le faut, jusqu'à la mort, non avec le glaive et le bouclier, mais avec les armes qui nous sont permises, nos prières et nos larmes. Pour moi, outre mes prières ordinaires pour vous et pour votre royaume, je confesse que j'ai encore pris votre défense auprès du pape et par mes lettres et par mes amis; je l'ai fait presque jusqu'à blesser ma conscience, et je suis bien forcé de le dire, jusqu'à encourir la juste indignation du pape. Mais, je le vois, prince, j'en ai trop fait: les excès où vous vous livrez de nouveau me rebutent: je commence à me repentir de mon imprudence; j'ai trop excusé votre jeunesse: désormais, et selon mon pouvoir, je défendrai la vérité. »

Le roi, tout emporté qu'il étoit, ne témoigna de colère que contre Thibaud; mais ses ministres Josselin, évêque de Soissons, et Suger, abbé de Saint-Denis, s'irritèrent contre Bernard qui n'avoit pas craint de leur parler avec la même énergie[1]: « Enfin, je veux que le Comte ait tort, (quoique cependant il accepte la médiation, et que le roi la refuse); dites-moi: qu'a fait l'Eglise de Dieu? qu'a fait non-seulement l'église de Bourges, mais celle de Reims, celle de Châlons, celle de Paris. De quel droit le prince ose-t-il piller les terres de ces évêchés? Pourquoi empêche-t-il qu'on ne donne des pasteurs aux ouailles de Jésus-Christ, tantôt en défendant la consécration des évêques élus, tantôt en prolongeant (ce qui est sans exemple) le terme de l'élection, au point de tout consumer, de piller le bien des pauvres, de désoler le pays? Il seroit fort étonnant que le roi, sans vous consulter, en vînt jusque-là; mais ne le seroit-il pas plus, que ce fût de votre avis même? Participer à de telles entreprises, ne fût-ce qu'en les conseillant, c'est évidemment former un schisme, résister à Dieu, mettre l'Eglise

[1] Ep. 222.

aux fers, et changer sa liberté en servitude. Tant qu'il y aura de la fidélité dans la maison de Dieu, tant qu'il restera un enfant de l'Eglise, il résistera contre de pareilles vexations. Mais vous, si vous aimez l'Eglise, et si vous désirez la paix, ne devez-vous pas trembler de conduire des affaires de cette nature, et d'assister seulement aux assemblées où l'on délibère avec tant de malignité ? Toujours c'est à ses plus habiles conseillers qu'on doit imputer le mal qui se fait sous un jeune roi. »

La réponse de l'évêque de Soissons étoit mortifiante pour le saint abbé ; mais elle fut reçue avec humilité et avec courage. Bernard, après avoir protesté de ses sentiments pour le roi et pour les personnes honorées de sa confiance, qui devoient pour cela même sévir avec indignation contre les blasphémateurs et les impies, il ajoutoit que jamais il n'avoit jugé Josselin ni Suger dans la disposition de faire un schisme ; mais qu'il ne suffisoit pas de n'en pas être les premiers auteurs ; que sans égard pour la dignité, ils devoient réprimer généreusement quiconque avoit le malheur d'y donner naissance ; qu'ils devoient en fuir la société, en détester les complots. Après toutes ces contestations si pénibles pour Bernard, dont les intentions étoient si droites et si pures, il eut encore la douleur d'échouer dans une conférence où le roi s'oublia jusqu'à s'emporter de colère dès les premières paroles qui lui furent adressées. André de Baudimont, religieux de Cîteaux, renommé pour son éloquence, ne fut pas plus heureux. L'évêque d'Auxerre échoua également. Cependant le saint abbé ne se lassoit pas d'écrire pour obtenir la paix. « Les peuples opprimés et ruinés ne cessent point de crier sur nos pas. Les ravages augmentent, le pays succombe. Vous demandez quel pays ? le votre, prince, votre propre royaume. Amis et ennemis, tous conspirent à y porter la désolation. Ce que la guerre présente engloutit de richesses, ce qu'elle enlève de prisonniers, ce qu'elle fait de misérables, c'est de votre sein qu'elle les tire ; c'est le plus pur de votre sang que vous y épuisez [1]. » Quel philosophe et quel corps d'état ont jamais soutenu avec plus de zèle la cause des peuples !

Cette double affaire ne fut terminée que l'année suivante,

[1] Ep. 226.

sous le court pontificat de Célestin II. Le roi, malgré son serment indiscret, reconnut Pierre de la Châtre, qui se montra digne d'un si grand siège et l'occupa pendant trente ans. Il rendit la liberté des élections pour les siéges vacants, et ses ambassadeurs furent solennellement reçus à Rome, où l'interdit fut levé. Il paroît que les trois évêques en suspens y furent aussi absous, en même temps que le comte de Vermandois, qu'on vit dans la suite fort lié avec l'abbé Suger. Mais, au milieu de tous ces démêlés, le saint abbé de Clairvaux, que son zèle avoit porté à écrire, soit en faveur de Thibaud, soit en faveur du roi, eut la douleur de s'apercevoir qu'il avoit perdu les bonnes grâces du pape Innocent; et nous l'avons vu reconnoître qu'il méritoit cette peine pour s'être prêté trop facilement aux vues de la cour. Aussi, loin d'imiter ceux qui se vantent toujours de leurs anciens services, et de se répandre en murmures, voici dans quels termes il se plaignit au même pontife : « J'ai peut-être abusé de votre indulgence; je vous ai fatigué par la multitude de mes lettres; désormais je m'en corrigerai. Si j'ai trop présumé en ne considérant pas assez votre rang et le mien, c'est votre bonté qui m'avoit inspiré cette hardiesse. J'étois aussi pressé par des amis qui me sont chers et que je croyois pouvoir servir; et ce n'étoit pas pour moi-même que je vous suis devenu importun. Mais il vaut mieux leur déplaire qu'à votre Sainteté. Et déjà ce n'est plus à elle que je me suis adressé pour parler des périls qui menacent l'Eglise, et du schisme que nous craignons en France : j'en ai écrit à des évêques qui sont auprès d'elle et qui pourront l'en instruire[1]. » Cette lettre fut la dernière que reçut de lui le pape Innocent, qui mourut peu de temps après, le 24 septembre de l'année 1143, la quatorzième de son pontificat.

Deux jours après on élut le cardinal de Saint-Marc, qu'on nomma Célestin II. Cette élection fut la plus paisible qu'on eût vue depuis long-temps; mais le nouveau pape mourut dès le 9 de mars 1144. Le 12 du même mois, Lucius II, appelé auparavant Gérard, cardinal de Sainte-Croix, fut élu et couronné sur-le-champ. Son pontificat, qui ne dura pas une année entière, fut très-orageux. Les Romains, qui sur la

[1] Ep. 224.

fin d'Innocent II avoient concu le projet imaginaire de ressusciter la république, animés sous Lucius par les déclamations séditieuses d'Arnaud de Bresse, portèrent leur audace aux derniers excès. Ce pontife voulant s'opposer à leurs entreprises, fut frappé d'un coup de pierre dont il mourut le 25 février 1145. Ce fut sous ce court pontificat que s'évanouit enfin l'opiniâtre et frivole prétention des évêques de Dol à la dignité métropolitaine. Le pape Lucius, à l'exemple d'Urbain II et de plusieurs autres de ses prédécesseurs, statua définitivement que l'évêque de Dol et tous les autres évêques de Bretagne reconnoîtroient l'archevêque de Tours pour leur métropolitain. Tant de jugements ajoutés les uns aux autres domptèrent au moins pour un temps l'opiniâtreté bretonne, et furent suivis de l'éxécution.

Le saint Siége, après la mort violente de Lucius, ne vaqua qu'un jour plein. Le surlendemain 27 février, les cardinaux assemblés dans l'église de Saint-Césaire élurent pape, sous le nom d'Eugène III, Bernard, natif de Pise, simple abbé du monastère de Saint-Anastase de Rome, qu'Innocent II avoit donné à l'ordre de Cîteaux. Formé à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard, et rempli de l'esprit de son état, il vivoit dans le plus profond oubli des intrigues du siècle, quand le suffrage unanime du sacré collége le tira de sa solitude, et le fit monter malgré sa résistance sur le trône pontifical. Comme on alloit le sacrer à Saint-Pierre, il fut averti que des troupes de séditieux, idolâtres de leur fantôme de république, se disposoient à lui faire confirmer le sénat qu'ils avoient déjà rétabli. Aussitôt il sortit de Rome, et se retira au monastère de Farfe, où il fut ordonné le 4 de mars.

Quand saint Bernard eut appris l'élévation de son disciple à une dignité si éminente et si périlleuse, il écrivit en ces termes pleins d'alarmes aux prélats romains[1] : « Que Dieu vous pardonne d'avoir tiré un mort du tombeau, et replongé dans le tumulte des affaires un homme qui ne trouvoit de bonheur que dans leur éloignement ! Mais encore, à quoi avez-vous pensé de vous jeter tout à coup sur un solitaire agreste, de lui faire tomber

[1] Ep. 237.

des mains la bêche et la cognée, et de le traîner éperdu, palpitant d'effroi, au palais? Ne vous semble-t-il pas aussi étrange qu'à moi, d'avoir été prendre un moine sous les haillons, pour le revêtir de la pourpre et le mettre à la tête des princes ainsi que des évêques? Est-ce un ridicule? est-ce une merveille? Croyons que c'est une merveille, puisqu'on me dit de toutes parts que c'est l'œuvre du Seigneur. Mais en dois-je moins trembler? En est-il moins à plaindre, celui qu'on arrache brusquement aux douceurs de la solitude et de la contemplation, ainsi qu'un enfant au sein de sa mère, pour le traîner, comme une victime, à des fonctions si nouvelles et si formidables? N'étoit-il donc personne parmi vous, sur la sagesse et l'expérience de qui vous puissiez mieux compter? »

Le saint abbé écrivit aussi, mais sans empressement, au nouveau pape. « Mon fils Bernard, lui dit-il[1], par un changement inconnu à la nature, est devenu Eugène mon père. Il faut que cette métamorphose passe à l'Eglise votre épouse, qu'elle change en mieux, et que vous donniez pour cela votre vie même, s'il en est besoin. J'avoue que j'ai tressailli de joie à cette nouvelle: et me conviendroit-il de ne point prendre de part à la commune allégresse? Je me suis réjoui, mais avec crainte; les transports mêmes de mon allégresse ont été accompagnés d'effroi et de tremblement. Vous voilà bien élevé; mais vous n'en êtes exposé qu'à une chute plus profonde. L'Eglise a néanmoins raison de s'applaudir, puisqu'elle a droit d'attendre plus de vous que d'aucun de ceux qui vous ont précédé depuis longtemps. Déjà vous aviez appris à n'être plus à vous-même: elle peut donc se promettre que vous serez tout à elle, que vous vous croirez venu pour servir, et non pour être servi. Considérez pour cela combien de pontifes vous avez vus passer devant vous en fort peu d'années. La brièveté de leur règne vous annonce la fragilité du vôtre. Pensez, en leur succédant, que ce qui vous flatte vous échappe, et que votre puissance, comme la leur, doit aller rapidement, ou du moins indubitablement, se briser au tombeau. »

Eugène profita de ces avertissements; il gouverna avec

[1] Epist. 238.

beaucoup d'équité et de sagesse, pendant un pontificat d'environ huit ans et demi, presque toujours agité par les factions et les troubles. Ce solitaire, élevé tout à coup sur le trône pontifical, fût inaccessible à l'éblouissement et aux vertiges qui environnent le faîte des grandeurs. Il y avoit apporté la modestie et l'humeur tranquille de son premier état : il y acquit de l'habileté et de la grandeur d'âme ; il s'y montra aussi éloigné de la foiblesse que de la roideur, et de toutes les extrémités où donnent si communément les hommes parvenus sans intervalle au point où il se trouvoit. Par rapport à son saint maître, il lui conserva tant d'attachement et lui donna tant de part à sa confiance, qu'on disoit de toute part que ce n'étoit pas Bernard de Pise, mais Bernard de Clairvaux qu'on avoit fait pape.

Les troubles de Rome obligèrent Eugène à faire quelque temps son séjour à Viterbe. Tandis qu'il y étoit, il reçut des députés des évêques d'Arménie et de leur catholique ou patriarche, qui avoit, disoient-ils, plus de mille évêques sous sa juridiction. Ils venoient consulter le saint Siége sur quelques différends qu'ils avoient avec les Grecs, et ils firent hommage au souverain pontife au nom de toutes leurs églises. Ce qui ne servit pas peu à les confirmer dans leurs bonnes dispositions, c'est qu'à la messe que le pape célébra en leur présence le jour de la dédicace de Saint-Pierre, un de ces députés, à ce qu'il attesta devant toute la cour romaine, vit un rayon de la lumière céleste et deux colombes sur la tête du pontife. Tel est le témoignage d'Otton, évêque de Freysingue, qui se trouvoit présent[1].

L'évêque de Gabale en Syrie accompagnoit ces Arméniens. C'étoit lui qui avoit le plus travaillé à soumettre l'église d'Antioche au saint Siége, et il s'intéressoit vivement aux progrès des catholiques parmi les Orientaux. L'objet principal de son voyage étoit de solliciter du secours pour les croisés, consternés par la perte d'Edesse. Afin d'encourager les Occidentaux, il vanta beaucoup la puissance d'un prince chrétien, mais nestorien, nommé le Prêtre-Jean, qui habitoit au-delà de la

[1] Chron. VIII. c. 33.

Perse, sur laquelle il avoit remporté de grandes victoires, et qui se disposoit à secourir l'église de Jérusalem. C'est le premier monument qui fasse mention du prince appelé Prêtre-Jean. L'évêque de Gabale fit, les larmes aux yeux, une peinture attendrissante du malheur des chrétiens d'Edesse. Cette ville assiégée durant deux années entières par Zengui, soudan d'Alep et de Ninive, n'ayant reçu aucun secours, succomba enfin le jour de Noël 1144. Il se fit un massacre effroyable des habitants, qui, n'ayant jamais été sous la domination des infidèles, étoient tous chrétiens sans exception. L'archevêque périt lui-même, et les églises éprouvèrent d'horribles profanations, particulièrement celle qui avoit possédé jusque-là les reliques de saint Thomas.

Les Turcs, par cette conquête, se crurent en état de chasser les chrétiens de tout l'Orient. Zengui mourut peu après son triomphe barbare : mais son fils Noradin, qui lui succéda, étoit aussi brave et plus habile que son père. Il s'en falloit bien que les fidèles eussent de pareils chefs à lui opposer. Josselin le Jeune, dépouillé du comté d'Edesse, s'étoit attiré son malheur par la mollesse et les débauches continuelles où il vivoit dans ses maisons de plaisance sur les bords de l'Euphrate. Raimond, prince d'Antioche, avoit été humilié par les Grecs, jusqu'à leur demander la paix en suppliant, et à ne pas rougir d'aller à Constantinople rendre hommage sur le tombeau de Jean-Comnène. A Jérusalem, Foulques d'Anjou, gendre et successeur du roi Baudouin II, après avoir eu continuellement les armes à la main contre les Barbares, étoit mort d'une chute de cheval, et n'avoit laissé que deux fils en bas âge. La reine Mélisende leur mère avoit fait couronner Baudouin qui étoit l'aîné, et qui n'avoit que douze ans. Ce fut deux ans après qu'Edesse tomba au pouvoir des Musulmans, et que toute la Palestine fut menacée du même sort, c'est-à-dire, tandis qu'elle avoit pour roi, et pour ressource presque unique, un jeune prince de quatorze ans.

La grandeur de ce péril alarma tous les fidèles jusqu'aux extrémités de l'Occident, et réveilla de toute part cette chaleur de zèle qu'on avoit vue cinquante ans auparavant, au concile de Clermont, où elle fit résoudre la première croisade.

Le roi Louis le Jeune, touché d'ailleurs d'un sentiment de pénitence pour avoir fait brûler comme on l'a vu quinze cents personnes dans une église de Vitry pendant les guerres avec le comte de Champagne, forma le dessein de prendre la croix. Tout le monde applaudit aux vœux du monarque, et la guerre sainte alloit être résolue, quand saint Bernard, qu'il avoit mandé, représenta qu'il falloit auparavant consulter le souverain pontife. Le roi envoya aussitôt des ambassadeurs au pape Eugène, qui, très-attendri de son côté par les sollicitations de l'évêque de Gabale, fut ravi d'être prévenu par le roi Louis, et accorda pour cette seconde croisade les mêmes indulgences qu'Urbain II avoit données pour la première (1145).

Tout occupé de cette grande entreprise, le pape conçut en même temps le dessein d'étouffer les factions romaines. Il commença par excommunier Jourdain, nouveau patrice, avec ses principaux partisans. Ensuite il eut recours aux Tiburtins, ennemis des Romains depuis long-temps, et bientôt il eut réduit ceux-ci à lui demander la paix. Il la leur accorda volontiers; mais à condition d'abolir le patriciat, et de reconnoître que les sénateurs ne tenoient leur autorité que du pape. Après ce traité, il rentra dans Rome, aux acclamations générales de ce peuple avili, dont l'audace fougueuse, seul reste de son ancien courage, se convertissoit, au premier coup d'autorité, en une lâche flatterie. Trop sage pour accorder sa confiance à des âmes si basses, Eugène, après avoir pris possession du palais de Latran, alla s'établir au-delà du Tibre, vraisemblablement au château Saint-Ange. Ce fut là qu'il termina l'affaire qu'on avoit entamée dès le pontificat d'Urbain II, au sujet du rétablissement de l'évêché de Tournai, et qu'une longue suite d'intrigues avoit toujours fait manquer. Eugène, très-désintéressé personnellement, et non moins attentif à réprimer la cupidité dans ses ministres, déféra l'examen de cette affaire à saint Bernard. Sur les lettres du saint abbé, et sur le consentement de l'église de Tournai, le pape en nomma évêque l'abbé de Saint-Vincent de Laon, qui se trouvoit à Rome, puis le sacra solennellement le quatrième dimanche de carême, qui cette année 1146 étoit le dixième jour de mars. Ainsi l'évêché de Tournai fut détaché de celui de Noyon, après lui avoir été

joint, depuis le commencement de l'épiscopat de saint Médard, pendant six cents ans.

A la fête de Pâques, le roi Louis le Jeune tint pour la croisade un grand parlement à Vézelai en Bourgogne. Saint Bernard, qui en avoit reçu l'ordre exprès du pape, prêcha sur ce sujet avec son éloquence ordinaire : le roi parla lui-même, et on lut les lettres pontificales qui accordoient l'indulgence. On avoit préparé des paquets de croix : mais avant que l'orateur eût cessé de parler, elles furent toutes enlevées; et comme elles ne suffisoient pas, il fut obligé de mettre ses habits en pièces, pour satisfaire une ardeur qui ne pouvoit souffrir le moindre délai. Avec le roi se croisèrent la reine Eléonore son épouse, Robert comte de Dreux son frère, les comtes de Toulouse, de Champagne, de Soissons, de Nevers, et une infinité de seigneurs. Entre les prélats, on nomme Geoffroi de Langres, Simon de Noyon, Arnoul de Lisieux.

Pour régler le voyage, on tint un second parlement à Chartres, le troisième dimanche d'après Pâques. Les biens ecclésiastiques étoient le fonds principal sur quoi l'on comptoit pour la subsistance des croisés; ce qui remplit cette assemblée de Chartres d'un si grand nombre d'évêques, qu'on lui donne quelquefois le nom de concile[1]. Saint Bernard y parut encore, et on l'y voulut élire pour chef de la croisade : mais la chaleur et le succès de son éloquence ne lui avoient rien communiqué de l'enthousiasme de Pierre l'Ermite. Il sut se borner à la mission qui étoit compatible avec son état, et qu'il ne rendit pas moins respectable par cette sage réserve, que par les miracles dont il plut au Seigneur de l'autoriser. Il conjura le pape, par toute la reconnoissance qu'Eugène faisoit gloire de lui conserver, de ne pas lui imposer un personnage peu différent de ceux de théâtre. « Qui suis-je, lui dit-il[2], pour figurer en général d'armée, ranger des troupes en bataille et marcher à leur tête? Autant que je puis mesurer mes forces, il ne m'eût pas été possible d'atteindre jusque-là, quand j'eusse uniquement couru cette carrière. Mais quand bien même j'en aurois la force et la capacité, qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profession? »

[1] Hist. de l'égl. gall., l. 25. — [2] Ep. 256.

Il exhorte néanmoins le pape à suivre cette entreprise avec tout le zèle possible, et à se servir des deux glaives dont il est parlé dans la passion du Sauveur : «L'un et l'autre, dit-il, appartiennent à Pierre; l'un doit être tiré à son commandement, et l'autre de sa propre main, quand il est nécessaire. C'est de celui qui convenoit moins à Pierre, que le Seigneur lui dit de le remettre dans le fourreau : il étoit donc aussi à lui, mais il ne devoit pas le tirer de sa main. C'est le temps, et c'est, selon moi, un devoir d'employer ces deux glaives à la défense de l'église d'orient. Vous ne devez pas avoir moins de zèle que celui dont vous occupez la chaire. » Cependant, par une lettre circulaire adressée aux différentes nations chretiennes [1], il combattit fortement le fanatisme cruel du moine Rodolphe, qui, s'ingérant à prêcher la croisade au pays du Rhin, excitoit à tuer les Juifs, comme les plus grands ennemis de l'Evangile. Il ne veut pas même qu'on les chasse des contrées qu'ils habitent dans les états chrétiens. « Ce sont, dit-il, des témoins permanents de nos saints mystères. C'est pour cela qu'ils sont dispersés dans tous les pays du monde, où, marqués de l'opprobre dû à leur infidélité, ils rendent un témoignage irréfragable à la vérité de notre religion. Si nous faisons la guerre aux infidèles, c'est qu'ils ont commencé à nous attaquer, et que ceux d'entre nous qui ont le droit du glaive, peuvent repousser la force par la force. Mais s'il convient à nos guerriers de dompter les superbes, il est de leur piété d'épargner ceux qui sont soumis. » A la fin de cette lettre, l'homme de Dieu donne à tous les croisés des avis pleins de sagesse, dont l'observation, infailliblement suivie de la victoire, eût justifié pleinement les promesses qu'il en avoit publiées.

Il alla prêcher la croisade jusqu'en Allemagne; et quoiqu'il ne pût se faire entendre qu'imparfaitement à ces auditeurs étrangers, son aspect, sa renommée et surtout ses miracles produisirent de toutes parts des effets prodigieux; à Spire, en présence du roi Conrad et de toute sa cour où se trouvoit un envoyé de l'empereur de Constantinople; à Fribourg, à Bâle, à Schaffhouse à Constance, à Cologne, à Aix-la-Chappelle, à

[1] Ep. 322, al. 365.

Maëstricht, à Liége, et dans la plupart des villages qui se rencontrèrent sur ces routes; puis à son retour, dans le pays de Clairvaux. Excepté les Livres saints, on ne lit rien de comparable à la relation qui nous reste de ce voyage, tant pour le nombre et la grandeur des prodiges, que pour leur notoriété [1]. C'est un journal exact et précis, où l'on spécifie les temps, les lieux, les personnes; où l'on aime mieux tronquer les récits, que de parler d'après un bruit vague; où l'on ne rapporte pas la moindre circonstance, qu'on n'en soit pleinement assuré. Ce fut un archidiacre de Liége, nommé Philippe, qui dressa cette relation sur ce qu'il avoit vu de ses propres yeux, avec Herman évêque de Constance, et Everard son chapelain, les abbés Baudouin et Frouin, les moines Gérard et Geoffroi, les clercs Otton, Francon et Alexandre : dix témoins oculaires d'une gravité et d'une probité reconnues. L'archidiacre Philippe fut si touché de cette foule de merveilles, qu'il renonça à toutes les espérances du siècle, et se fit moine à Clairvaux.

Le savant Anselme d'Havelberg ne fut pas seulement le témoin, mais l'objet de la vertu merveilleuse que le ciel avoit comme prodiguée au saint abbé de Clairvaux. Pendant l'assemblée de Spire, il fut attaqué d'un mal de gorge, qui lui ôta presque la parole et la respiration. Il dit familièrement à saint Bernard : Vous devriez bien aussi me guérir. Si vous aviez la foi de ce bon peuple, ré[illegible] Bernard, peut-être pourrois-je quelque chose p[illegible] vo[illegible] je n'ai pas assez de foi, reprit l'évêque, que la vô[illegible] Le saint le toucha en faisant le signe de la croi[illegible] la douleur et l'enflure s'évanouirent [2].

Malgré tant de prodiges qui sembloient autoriser la croisade, le roi de Germanie n'avoit point de goût pour cette expédition. Bernard, qui jamais ne parloit en public qu'on ne le lui eût demandé, se sentit, un jour qu'il disoit la messe devant le prince, fortement inspiré de prêcher à l'heure même, comme personne ne s'y attendoit. Il fit sur le jugement dernier un discours, où, suivant la persuasion de ses auditeurs, ce n'étoit pas un homme, mais le souverain Juge lui-même qu'on en-

[1] De mirac. Bern. — [2] Vit. l. XI, c. 5.

tendoit. Le roi interrompit l'orateur, et demanda la croix en versant un torrent de larmes. Ses frères, Henri, duc de Souabe, et Otton, évêque de Freysingue, Frédéric son neveu, une multitude de princes et de seigneurs témoignèrent le même empressement. Le duc de Bohême, le marquis de Styrie, le comte de Carinthie se croisèrent peu de temps après. En quelques mois le roi de Germanie se vit à la tête de deux cent mille hommes qui n'aspiroient qu'au moment de combattre[1].

Au sortir de l'église, le saint prédicateur, pour affermir son ouvrage, fit encore plusieurs miracles. Conrad le conduisant avec les princes, de peur qu'il ne fût écrasé par la foule, on lui présenta un enfant boiteux, qu'il guérit en présence de tout le monde. A la même heure on amena une fille bossue et une femme aveugle, qui furent également guéries. Les prodiges et l'affluence du peuple se multipliant de plus en plus, il fallut barricader les portes de la maison où étoit le thaumaturge, qui se tenoit à une fenêtre, et à qui l'on présentoit les malades par une échelle. Un jour qu'il fut surpris par le concours, on eut mille peines à l'en tirer. Le bonheur qu'on eut de le ramener sain et sauf à son logis, fut regardé comme l'un des plus grands miracles.

Une partie des Allemands qui avoient pris la croix, savoir ceux des environs du Rhin et du Weser, furent destinés pour l'Espagne. Ils passèrent dans la grande Bretagne, où ils trouvèrent deux cents navires, tant anglais que flamands, et firent voile tous ensemble pour le Portugal, où Lisbonne étoit encore occupée par les Maures. Cette grande ville soutint un siége de quatre mois, au bout desquels on la reçut à composition (1147). La place demeura à Alphonse-Henriquèz, premier roi de Portugal, et le butin aux troupes auxiliaires. Ce fut là tout le triomphe de ces croisés. Ceux de Saxe tournèrent leurs armes contre les païens du Nord, où leurs succès, d'abord plus brillants, furent encore moins solides. Après avoir porté la terreur et le ravage dans les terres des Sclaves pendant l'espace de trois mois, tout aboutit à baptiser des barbares consternés et non convertis, après quoi l'armée victorieuse, forte

[1] De mirac. c. 4.

de cent mille hommes avec les Danois qui l'avoient jointe, fit la paix à des conditions que les vaincus n'observèrent que jusqu'à ce que la ligue fût dissipée.

Lescroisés de l'Orient, tant allemands que français, convinrent de prendre leur route par la Grèce, séparément néanmoins, pour ne pas s'incommoder par la multitude. Ils devoient se rejoindre à l'entrée de l'Asie. Roger, roi de Sicile, qui connoissoit la perfidie des Grecs, tenta par ses envoyés de faire changer cette résolution, et offrit des vaisseaux pour faire le voyage par mer. Les deux chefs de la croisade, à peu près du même âge, au dessous de trente ans, à la tête de deux cent mille hommes chacun, courageux, robustes, comptant pour rien les fatigues et les périls, négligèrent un conseil qui leur eût épargné bien des regrets. Le roi Conrad partit le premier, en prenant sa route par la Hongrie.

En France, il fallut encore nommer un régent avant le départ, pour gouverner pendant l'absence du roi. Il s'en remit au choix des seigneurs, qui nommèrent Guillaume, comte de Nevers, et Suger, abbé de Saint-Denis. Tout le monde applaudit à ce choix, sinon ceux sur qui il tomboit. Le comte Guillaume étoit un de ces grands, qui, sentant tout le vide des grandeurs, avoit fait vœu d'embrasser les saintes institutions de la Chartreuse. Ce surcroît d'honneur le détermina sur-le-champ à exécuter sa promesse, sans que les prières du roi et de tous les princes l'en pussent détourner. Suger, homme d'état sous l'habit monastique, avoit pendant quelque temps allié avec cette profession le faste et les occupations d'une vie séculière : mais depuis plusieurs années, sa personne et son monastère respiroient une régularité qui lui avoit mérité les éloges de saint Bernard [1]. Ce fut même le saint abbé qui disposa les seigneurs à le nommer régent, et qui vint le premier lui annoncer leur choix. Suger opposa les plus vives remontrances, qui furent inutiles après le refus décidé du comte de Nevers. Ainsi demeura-t-il chargé lui seul de la régence, qu'il ne voulut encore accepter qu'après un ordre exprès du souverain pontife.

Les deux rois croisés partirent successivement pour la Grèce dans le cours de la même année 1147. Il y avoit quatre ans que Jean-Comnène étoit mort, après avoir assez bien soutenu son empire chancelant contre les différentes nations musulmanes qui l'ébranloient de toute part. On rapporte de lui, que, rentrant à Constantinople après une victoire remportée sur les Perses, il ne voulut pas monter sur le char de triomphe: mais qu'il y plaça un tableau de la Vierge, à laquelle il attribuoit le succès de ses armes, et qu'il le précéda à pied, une croix à la main. Il avoit désigné pour son successeur, Manuel, qui étoit le plus jeune de ses deux fils, mais qu'il jugeoit le plus digne de régner. Il ne se trompa point, si la dissimulation et la fourberie font le mérite d'un empereur.

Manuel avoit affermi son autorité, quand les rois Conrad et Louis arrivèrent l'un après l'autre sur ses terres. Il auroit bien voulu pouvoir leur en interdire l'entrée ; mais il n'étoit pas en état de les arrêter par la force. Après leur avoir accordé le passage, et donné les paroles les plus engageantes comme à des auxiliaires désirés et à des amis généreux, il épuisa contre eux toutes les ressources de la malignité et de la perfidie. Il faisoit attaquer leurs troupes dans les défilés, et partout où l'on pouvoit surprendre à l'écart quelqu'un des détachements. Quand ils alloient pour acheter des vivres, on leur fermoit les portes des villes, on leur descendoit des cordes par lesquelles on tiroit d'abord leur argent, puis on leur donnoit ce qu'on vouloit de pain et d'autres provisions, et quelquefois on disparoissoit sans leur rien donner. On mêla souvent de la chaux à la farine qu'on leur vendoit. Enfin il n'étoit point de supercheries ni de méchancetés dont on n'usât à leur égard. Manuel ne rougit point de faire battre exprès de la monnoie de bas aloi, pour le commerce que les croisés avoient avec ses sujets. Enfin dit un auteur Grec qui nous apprend lui-même ces indignes manœuvres de sa nation, *il n'y avoit malice que ce prince ne fit aux croisés et n'ordonnât de leur faire, pour servir d'exemple à leurs descendants et les détourner de venir sur les terres de l'empire grec.*

[1] Nicetas, etc.

Malgré tant de trahisons dont la plupart étoient résolues d'avance quand l'empereur Conrad, qui étoit parti le premier, arriva à Constantinople, le Grec perfide ne parut nullement embarrassé. Ils étoient beaux-frères, ayant épousé chacun une fille de Bérenger, comte de Luxembourg. Manuel combla de caresses le roi son beau-frère, lui fit des présents magnifiques, témoigna prendre un vif intérêt au succès de son entreprise, et lui offrit des guides pour le conduire par des chemins dérobés à Icône où les Turcs, disoit-il, ne l'attendoient pas. Ces conducteurs lui firent prendre des vivres pour huit jours seulement, en lui promettant de le rendre avant ce terme dans un pays abondant en toutes choses : mais ils l'engagèrent en des montagnes désertes, où ils abandonnèrent l'armée sans provisions, et sans cesse harcelée par les Barbares, qui, n'approchant qu'à la portée du trait, tiroient du sommet des rochers, et la consumoient insensiblement sans courir aucun péril. La lance, le sabre, la hache d'armes, toute la bravoure des Allemands, pesamment armés, fut inutile contre des ennemis qu'on ne pouvoit joindre. Il fallut se retirer du côté de Nicée : mais il y avoit dix ou douze journées de chemin. Quand Conrad y arriva, sur la fin de novembre, son armée, ruinée par des attaques continuelles, et plus encore par la faim et la fatigue, se trouva réduite à moins de vingt-mille hommes, sans équipages et presque sans armes.

Les Français éprouvèrent en Grèce les mêmes perfidies que les Allemands. Il paroît néanmoins, qu'aux approches de Constantinople on les ménagea davantage, et que l'empereur rechercha la bienveillance de leur monarque. Quelques personnages respectables avoient conseillé à Louis de se rendre maître de Constantinople comme il le pouvoit aisément. Il aima mieux tout risquer, que de tourner contre les chrétiens les armes qu'il s'étoit engagé à porter contre leurs ennemis. Il passa heureusement l'Hellespont, et marcha droit au pays de Nicée, où il trouva le roi de Germanie, qu'il encouragea de son mieux. Mais Conrad, honteux de l'état où il se voyoit réduit, prit le parti de retourner à Constantinople pour y passer l'hiver. Il ne s'y plaignit point des noirceurs qu'il n'étoit pas en état de venger; et son beau-frère, qui ne le craignoit

plus, reprit en apparence toute la cordialité qui convenoit à leurs liens réciproques. Le roi Louis continua sa marche, et força le passage difficile du Méandre, malgré des troupes innombrables de Turcs, sur qui il eut un avantage considérable. Mais ensuite son armée s'étant laissé couper, il perdit son arrière-garde qui étoit fort nombreuse : il pressa sa marche et après plusieurs jours d'une fatigue excessive et presque sans vivres, il arriva à la ville d'Attalie qui appartenoit aux Grecs. Le voyage par terre étoit encore long, et dans un pays tout ennemi. C'est pourquoi le roi prit le parti de l'achever par mer : mais comme il ne se trouvoit point assez de navires, il ne put embarquer avec lui que la partie de l'armée la plus embarrassante pour la marche : le reste fut obligé de poursuivre à tout événement la route par terre, sous la conduite du comte de Flandres, qui n'en sauva pas la moitié.

Raimond, prince d'Antioche, fit tous ses efforts pour engager le roi à l'aider à prendre Alep : mais Louis, observateur ponctuel de son vœu, voulut aller en droiture visiter le Saint-Sépulcre, et se pressa d'arriver à Jérusalem. Sa marche par terre au milieu de tant d'embarras et de périls, fut si retardée, que le roi Conrad, après avoir passé le fort de l'hiver à Constantinople, arriva par mer en Palestine quelques jours avant les Français. On tint aussitôt une assemblée des princes et des seigneurs, tant de l'Europe que de l'Asie, pour concerter les opérations de la campagne. Le siége de Damas fut résolu, et le rendez-vous assigné à Tibériade pour le vingt-cinquième de mai (1148).

Damas fut en effet attaqué et pressé si vivement que les assiégés ne songeoient qu'aux moyens de s'échapper de la place, quand quelques seigneurs chrétiens, nés en Syrie depuis la dernière croisade, et dégénérés de la grandeur d'âme de leurs pères, se laissèrent corrompre par argent, et persuadèrent, comme étant du pays qu'ils devoient mieux connoître que ces étrangers, de porter l'attaque d'un autre côté qui étoit le plus fort. Après quelques jours, où l'on souffrit beaucoup, il fallut lever le siége. Le roi Conrad, indigné de la trahison dont on s'aperçut enfin, s'embarqua aussitôt pour retourner en Allemagne. Le roi Louis passa le reste de la compagne et l'hiver en Syrie :

mais au printemps de l'année suivante 1149, il repassa lui-même en Europe. Ainsi le roi de Jérusalem Baudouin III, âgé de dix-neuf ans seulement, après avoir conçu de si grandes espérances, resta sans ressource à la merci des infidèles, qui, spectateurs des vains efforts des plus puissants princes de l'Occident, ne mirent plus de bornes à leur arrogance.

L'année où le roi Louis étoit parti pour la Terre sainte, et même avant le départ de ce prince, le pape Eugène étoit arrivé en France, où les troubles de l'Italie l'avoient obligé, à l'exemple de ses prédécesseurs, de chercher un asile. Dès la fête de Pâques, 20 avril de cette année 1147, il tint un concile à Paris, où l'on examina les erreurs de Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers. Ce prélat, natif de Poitiers même, avoit passé toute sa vie à étudier la philosophie de son temps; et, comme bien des esprits légers du même siècle, il avoit donné dans les écarts où les études, toujours superficielles à leur renouvellement, ont coutume d'entraîner la suffisance et la présomption. Il se perdit dans les profondeurs de nos premiers mystères; et entre autres absurdités scandaleuses, il avança que l'essence et les attributs divins ne sont pas Dieu; que les propriétés des personnes de la Trinité ne sont pas les personnes mêmes; enfin que la nature divine ne s'est pas incarné. On disputa vivement de part et d'autre au concile de Paris sans en tirer d'autre avantage que de reconnoître le malheureux tour d'esprit du dogmatiseur, et de montrer qu'il usoit de cette nouveauté profane d'expression que réprouve l'Apôtre. Ainsi le pape ne voyant pas que la matière fût suffisamment éclaircie, remit le jugement à un autre concile qui devoit se tenir à Reims pendant le carême de l'année suivante.

Auparavant, le pape envoya à Toulouse, en qualité de légat, Albéric, évêque d'Ostie. Bien plus audacieux que le philosophe inintelligible qui se perdoit dans ces idées creuses, les disciples de Pierre de Bruys, les henriciens, les rejetons du manichéisme, diversifiés en mille manières, renversoient le culte et les cérémonies les plus saintes, ruinoient tous les liens de la société, corrompoient les mœurs et anéantissoient la foi dans une grande partie des provinces méridionales de la France. Pierre de Bruys après vingt-cinq ans de prédications

impies et d'attentats sacriléges, victime enfin de l'indignation des peuples, avoit été précipité dans les flammes, où il se disposoit à brûler un grand amas de croix qu'il avoit abattues. Son sort n'effraya point Henri, italien de naissance, moine fugitif et dissolu, qui infectoit principalement le pays de Toulouse. Le légat Albéric, qui avoit été moine de Cluny[1], voulut être accompagné de Geoffroi de Chartres, et surtout de saint Bernard, dans une légation qui demandoit d'autres qualités que les talents humains, et qui effraya d'abord le saint lui-même, jusqu'à lui faire donner quelques signes de découragement.

Dieu le permettoit ainsi, pour se réserver la gloire du succès. Tout l'empire qu'avoit eu Bernard sur les maladies et la nature en prêchant la croisade, le tout-puissant le lui donna de nouveau contre les corrupteurs de la doctrine et des mœurs chrétiennes. Il seroit infini de rapporter tous les prodiges qu'il opéra dans le cours de cette légation. La vivacité de sa foi et de sa confiance alla quelquefois si loin, que la sagesse des prélats qu'il accompagnoit en fut alarmée. Avant d'arriver au terme de la mission, les habitants de Sarlat en Périgord vinrent lui présenter des pains, afin qu'il les bénît. Le saint acquiesçant aussitôt à leurs désirs : « Par-là, leur dit-il, vous discernerez la vérité que nous vous annonçons, des impiétés hérétiques : faites manger de ce pain à vos malades, et ils seront guéris. » C'est-à-dire, ajouta Geoffroi de Chartres, qu'ils seront guéris, s'ils en mangent avec une foi vive. « Ce n'est pas là seulement ce que je promets, reprit l'homme de Dieu ; qu'on m'entende : tous ceux généralement qui en mangeront seront guéris, afin qu'ils ne doutent pas que nous sommes envoyés de Dieu, et que nous leur annonçons la vérité. » L'effet suivit si bien la promesse, que le saint à son retour n'osa passer par le même pays, de peur d'être accablé par la foule[2].

A Toulouse, un chanoine régulier de Saint-Sernin, tout renommé qu'il étoit pour son habileté dans la médecine, se trouvoit réduit à l'extrémité par une paralysie dont il languissoit depuis sept mois. De jour en jour, il attendoit la mort. Il se fit porter au saint, avec beaucoup de peine, à l'aide de six

[1] Bern. epist. 241 — [2] Ep. Gaufred. vit. l. VI, c. 6.

hommes, lui fit sa confession, et le pria de le guérir. Le saint abbé lui donna sa bénédiction, puis sortit de la chambre, en disant à Dieu avec une sainte familiarité : Vous voyez, Seigneur, qu'il faut des miracles à ce peuple ; nous n'avancerons rien sans cela. A l'instant, le paralytique se leva, courut après son bienfaiteur, lui embrassa les pieds qu'il ne pouvoit lâcher. Toute la ville accourut au bruit, le légat et l'évêque y vinrent des premiers, et l'on se rendit à l'église en chantant le *Te Deum*, le paralytique marchant devant les autres. Il ne voulut plus quitter saint Bernard, se fit moine à Clairvaux, et devint par la suite abbé du Val-d'eau [1].

Il s'opéra dans la ville d'Albi un prodige d'un ordre tout différent, mais que Geoffroi de Chartres donne pour le plus merveilleux de tous [2]. Cette ville, d'où les nouveaux manichéens prirent leur nom dans la suite, étoit déjà la plus infectée de cette hérésie dans tous ces cantons. A l'arrivée du légat, les habitants accoururent par dérision au devant de lui, avec des ânes et des tambours. Saint Bernard fut néanmoins reçu deux jours après, avec beaucoup de marques de respect et d'affection. Le lendemain, qui étoit la fête de saint Pierre, il fit un sermon, où il vint une si grande multitude, que l'église, quoique vaste, ne la pouvoit contenir. Le saint prédicateur parcourut tous les articles de leurs erreurs, puis tous les points de la foi catholique, qui leur sont opposés ; après quoi il leur demanda ce qu'ils choisissoient. Jamais peut-être il ne s'est fait dans aucun genre un changement aussi miraculeux que celui qui se fit alors subitement dans les cœurs. Tous s'écrièrent à la fois qu'ils détestoient l'hérésie, et qu'ils revenoient avec joie à la croyance catholique. « Que nous sachions donc reprit, Bernard, ceux qui se repentent sincèrement : pour se faire connoître, qu'ils lèvent la main au ciel. » Tous sans exception levèrent la main droite, et tel fut le fruit d'un premier sermon.

Saint Bernard porta la lumière avec le plus d'empressement dans les lieux où la séduction avoit fait le plus de ravages. Il poursuivit le séducteur de poste en poste, ce superbe Henri, qui, tout à coup bien changé, n'osa plus tenir à Toulouse, et

[1] Ep. Gaufr. n. 5. — [2] Ibid. n. 4.

s'enfuit pareillement de tous les lieux où Bernard accouroit sur ses traces. Il eût été nécessaire que le saint fît un plus long séjour dans ces contrées, afin d'en extirper jusqu'aux derniers germes de l'erreur; mais l'épuisement de sa santé et les alarmes de ses enfants, qui les lui faisoient parvenir sans cesse avec leurs lettres, le contraignirent de retourner à Clairvaux. Après son départ néanmoins, Henri fut poursuivi avec tant de persévérance, et si soigneusement recherché, qu'il fut pris enfin, chargé de chaînes, et conduit à l'évêque qui le fit renfermer dans une étroite prison où l'on croit qu'il finit ses jours

En attendant l'époque indiquée pour le concile de Reims, le pape, qui venoit de faire à Châlons et à Verdun la dédicace des deux cathédrales, se rendit à Trèves dans les derniers jours de cette année 1147. Il fut accompagné ou suivi de dix-huit cardinaux et d'un grand nombre d'évêques et d'abbés, parmi lesquels étoit saint Bernard. Et l'archevêque Adalberon qui l'avoit engagé à venir chez lui, fournit généreusement aux besoins de tous ces prélats. Henri, surnommé l'heureux, archevêque de Mayence, profita de cette occasion pour venir consulter le pape touchant la révélation d'une religieuse nommée Hildegarde, qui étoit en grande réputation de sainteté (1148). Cette fille, retirée dès l'âge de dix-huit ans au monastère de Saint-Disibode, dans le comté de Spanheim, où elle s'étoit uniquement étudiée à conserver l'innocence et à pratiquer les vertus modestes de son état, ne savoit que lire dans le psautier[1]. A l'âge de quarante-ans, elle reçut tout à coup une profonde intelligence des Livres saints, et d'autres faveurs si extraordinaires, que les hommes les plus versés dans la direction des âmes craignirent l'illusion, et jugèrent que cet événement méritoit d'être rapporté au souverain pontife. Il envoya Alberon, évêque de Verdun, et d'autres savants expérimentés, pour interroger Hildegarde sans bruit et sans éclat. Elle répondit avec beaucoup de simplicité. Après que l'évêque en eut fait son apport, le pape se fit encore rapporter quelques écrits qu'elle avoit composés par ordre de son confesseur. Il les lut

[1] Hildeg. vit. ap. Sur. 17 sep.

lui-même en présence des cardinaux et de tout le clergé. Il exposa ce que lui avoient rapporté les commissaires, et tous les assistants en bénirent le Seigneur. Saint Bernard qui étoit présent raconta ce qu'il savoit de cette sainte fille qu'il avoit entendue autrefois avec admiration. Le pape crut qu'il étoit de la gloire de l'Eglise de publier cette merveille, écrivit à Hildegarde, et l'autorisa, comme elle le désiroit, à s'établir au mont Saint-Rupert, à quatre lieues de Mayence. Elle y passa, avec dix-huit filles nobles qu'elle avoit attirées par sa réputation, et en fut la première abbesse. Ses vertus et ses miracles l'ont fait mettre au nombre des saintes.

Le concile de Reims se tint au jour indiqué, vingt-unième de mars[1]. Outre les prélats français et allemands, il en vint d'Angleterre et d'Espagne. Raimond, archevêque de Tolède, se plaignit, de la part du roi son maître, de ce qu'au préjudice de la couronne de Castille le pape Eugène avoit accordé le titre de roi de Portugal à Alphonse-Henriquèz, ou fils de Henri, de la maison de Bourgogne, moyennant une redevance annuelle de quatre livres d'or. Le mal, touchant à la royauté, étoit sans remède; mais le pontife s'efforça de corriger les changements occasionés par-là dans la hiérarchie. Depuis l'érection du nouveau royaume, l'archevêque de Prague et ses suffragants ne vouloient plus reconnoître la primatie de Tolède. Eugène ordonna que ces prélats continueroient à obéir à l'archevêque de Tolède comme à leur primat, prononça que l'archevêque de Brague seroit suspens, s'il ne se soumettoit dans trois mois, écrivit au roi de Castille qu'il n'avoit jamais prétendu déroger en rien à la dignité ni aux droits de sa couronne, et lui promit de seconder puissamment ses entreprises contre les infidèles. L'archevêque de Brague se soumit à ces ordres : ce qui n'empêcha point que celui de Tarragone ne commençât dans le même temps à méconnoître la primatie de Tolède, sous le même prétexte de la diversité du royaume, parce que Raimond-Bérenger, de comte de Barcelonne, étoit devenu roi d'Aragon. Le pape enjoignit à ce prélat nommé Bernard, et présent au concile, de reconnoître, comme

[1] Tom. x. Conc. p. 1107.

par le passé, l'archevêque de Tolède pour son supérieur; mais Bernard obtint un délai pour prendre conseil. Il ne paroît pas que dans la suite il se soit jamais soumis, nonobstant les lettres que lui écrivit le pape Eugène, après avoir donné une bulle expresse en faveur de la primatie de Tolède[1].

Le but du concile de Reims étoit d'arrêter le désordre des mœurs et les nouveautés impies des sectaires. Il prononça l'anathème contre quiconque accorderoit la moindre protection aux nouveaux manichéens, ou les laisseroit seulement séjourner chez lui quand ils feroient voyage. Il jugea Eon de l'Etoile, et Gilbert de la Poirée dont la cause étoit enfin éclaircie. Le rapprochement de ces deux novateurs, l'un d'une ignorance qui tenoit de l'imbécillité, et l'autre d'une subtilité qui alloit jusqu'à la chimère, formoit un contraste singulier. Eon de l'Etoile, gentilhomme breton, bon croyant d'abord et fort assidu à sa paroisse, fut frappé du mot *eum* qu'il entendoit répéter sans cesse, *per eum qui venturus est*, et qu'alors on prononçoit absolument comme son nom propre. Il alla se mettre en tête que c'étoit lui-même qu'on nommoit et qu'on invoquoit, et qu'il viendroit juger les vivants et les morts; qu'il étoit le fils de Dieu et le Seigneur de toutes choses. Ce qui doit étonner ici, c'est moins la singularité de ce délire, que la secte assez nombreuse à laquelle il donna l'origine. Mais qui peut encore ignorer que, comme il n'est point d'absurdité qui ne puisse faire parti, il n'est point de parti, pour nombreux qu'il soit, qui puisse justifier, soit l'absurdité aux yeux du bon sens, soit l'impiété ou la nouveauté seulement aux yeux de la foi? Eon fut présenté au concile, et subit un interrogatoire où il ne répondit que des impertinences : jugé plus insensé qu'hérétique, il fut mis dans une prison où il mourut peu de temps après[2].

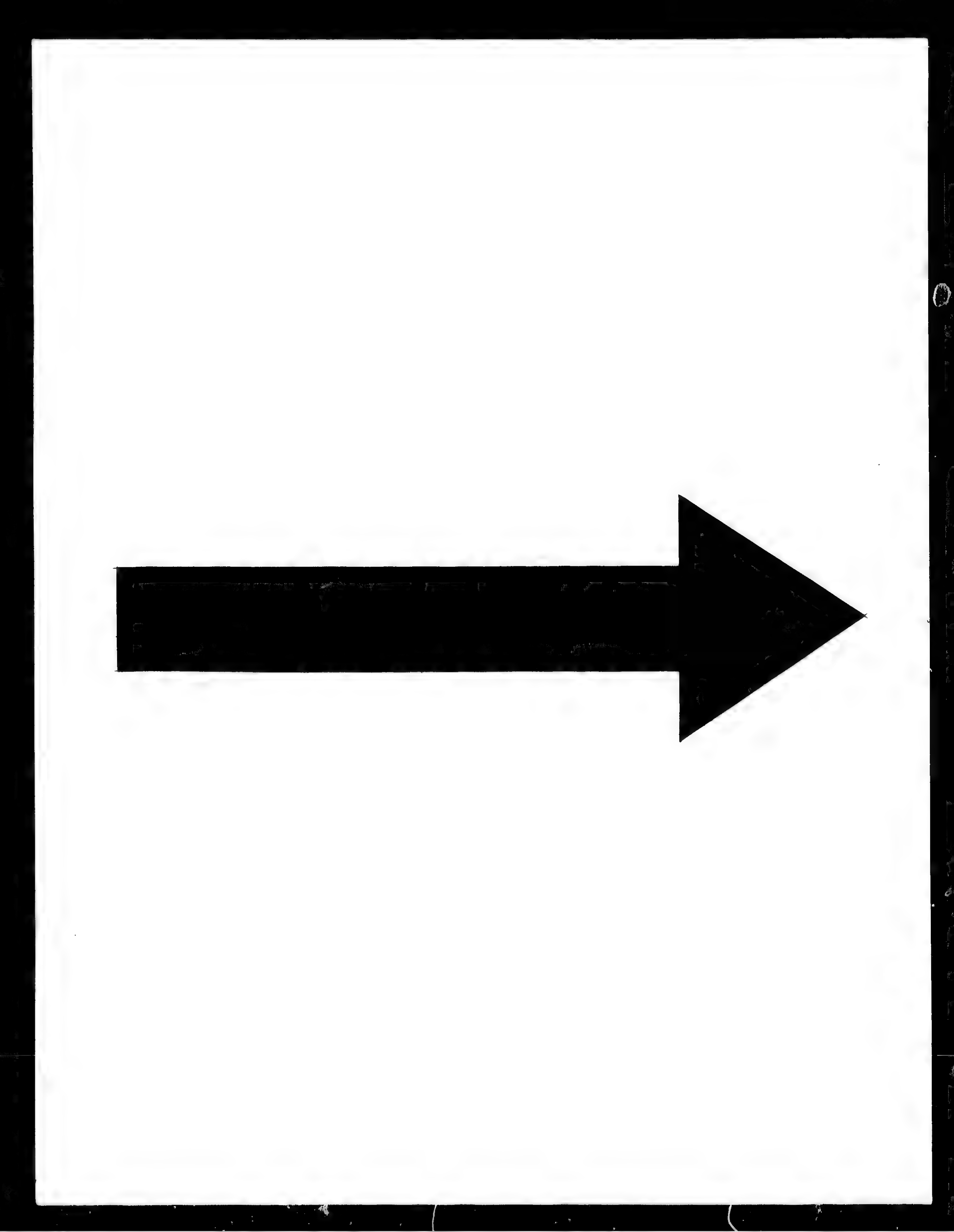
[1] Parmi les lettres du pape Eugène on en trouve deux adressées à Bernard, dans lesquelles il lui recommande de reconnoître pour primat l'archevêque de Tolède: et une troisième adressée simplement à *l'archevêque de Tarragone, legat du saint-Siége*. Dans celle-ci, le pape fait la même recommandation. Or il n'y a guères lieu de croire qu'un légat du siége apostolique ait refusé l'exemple de la soumission. *Labb. t. x, p.* 1198.

[2] Otton. Frid. c. 44, 45.

On traita plus sérieusement l'affaire de Gilbert de la Poirée; mais on ne gagna rien par le raisonnement sur ce discoureur, le plus disert et le plus raffiné de son siècle. Il en fallut revenir à la confession de la foi de nos mystères dans leur sainte simplicité. On dressa un symbole directement opposé aux vaines spéculations de Gilbert, et on lui demanda s'il en croyoit le contenu. Voyant que son indocilité n'échapperoit plus à une condamnation prompte, il répondit aux Pères : Si vous croyez et parlez autrement que je n'ai fait, je veux croire et parler comme vous. En conséquence de cette déclaration, le pape condamna les assertions de Gilbert, sans rien prononcer contre sa personne. On eut d'autant plus lieu de compter sur sa sincérité, que sa doctrine ne trouva point de défenseurs, et bientôt se dissipa d'elle-même. Il mourut six ans après, dans la communion de l'Eglise.

Ce concile fit encore plusieurs canons, renouvelés à l'ordinaire des conciles précédents. Il n'en est que deux qui méritent d'être relevés, comme ayant un caractère plus original. Le dixième défend de mettre dans les églises des prêtres mercenaires par commission. On veut que chacune ait son propre prêtre, à qui l'on assigne une subsistance convenable sur les biens de l'Eglise, et qui ne puisse être destitué que par le jugement canonique de l'évêque ou de l'archidiacre. On ne sauroit présenter un monument plus marqué des curés titulaires. Le treizième canon déclare sacrilége et excommunié quiconque frappera un clerc ou un moine avec violence. Cette excommunication fut dès lors réservée au pape, avec défense à tout évêque d'en absoudre, sinon à l'article de la mort.

Après le concile de Reims, le pape Eugène, qui se disposoit à retourner en Italie, ne voulut point quitter la France sans visiter ses anciens confrères de Clairvaux. Il les édifia par toutes les vertus religieuses qu'il avoit su allier avec les vertus pontificales. Il portoit sur la chair une tunique de laine sans sergette, et ne quittoit la coule ni le jour ni la nuit. Pour honorer sa dignité, il souffroit qu'on lui portât des carreaux d'une riche broderie, et que son lit fût couvert de pourpre ; mais la paille en faisoit toute la garniture, et les draps en étoient de laine. Une tendre piété, qui souvent se décéloit malgré lui par des



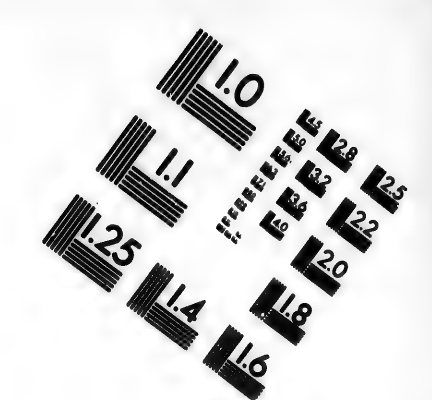
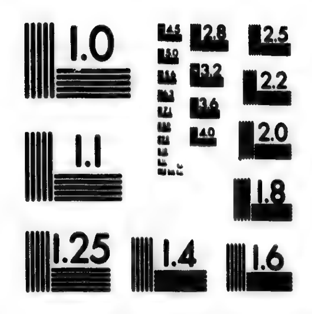


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



larmes et des soupirs, animoit ses entretiens avec les moines. Ses manières faciles, sa tendre familiarité ne leur laissoient envisager qu'un frère, et faisoient disparoître le pontife.

Pour leur manifester toute l'étendue de cette charité et de cette cordialité vraiment fraternelles, il alla de Clairvaux au chapitre général des abbés de Cîteaux, non pas pour y présider comme pape, mais pour y assister simplement comme l'un d'entre eux. Ces assemblées, si utiles pour écarter les abus, et si religieusement imitées par tous les autres ordres, avoient été instituées dès le commencement de celui de Cîteaux, afin de maintenir l'uniformité et la concorde dans toutes ses maisons. Tel est même le point capital de ces réglements, qu'on nomma pour ce sujet *chartre de charité*, et qui fut dressé au chapitre de l'année 1119, puis confirmé par le pape Calixte II. La vigueur de l'observance depuis ce temps-là ne cessa d'accréditer et d'accroître l'ordre qui, dans la seule année 1147, compta vingt-trois fondations nouvelles, et soixante-six dans les quatre années précédentes. Au chapitre où se trouva le pape Eugène l'an 1148, des congrégations entières et toutes peuplées elles-mêmes de saints, vinrent chercher des moyens de s'avancer encore davantage dans la perfection de leur état, par leur réunion avec un ordre aussi justement vanté que celui de Cîteaux. La plus nombreuse étoit celle de Savigni au diocèse d'Avranches, composée de trente-trois abbayes, y compris le monastère de la Trappe, et déjà autorisé à cette union par le concile de Reims. La congrégation moins ancienne d'Obasine en Limousin la suivit de près, avec les quatre maisons de sa dépendance.

Il n'y avoit que six ans que saint Etienne, son fondateur, en avoit été reconnu abbé[1]. Toute sa vie précédente avoit été employée aux exercices d'une piété angélique et de la charité la plus laborieuse, surtout depuis qu'il avoit été fait prêtre. S'étant alors associé à un autre ecclésiastique qui aspiroit à la même sublimité de vertu, ils se retirèrent dans la forêt d'Obasine, désert affreux à deux lieues de Tulle. Leurs exemples admirables y attirèrent de fervents disciples, qui formerent

[1] Miscel. Baluz. p. 69, Boll. t. VI, p. 900.

une communauté où les foiblesses ordinaires et les plus inséparables de l'humanité parurent d'abord anéanties. Egarer la vue, faire un ris immodéré, laisser échapper un mot au temps du silence, c'étoient des fautes impardonnables, et presque inconnues parmi ces hommes qui ne vivoient que de l'esprit. Tels étoient le saint instituteur et les premiers solitaires d'Obasine, quand ils crurent ne servir qu'imparfaitement le Seigneur, jusqu'à ce qu'ils fussent réunis à ceux de Cîteaux.

Saint Gilbert de Semprigam, du fond même de l'Angleterre, vint au même chapitre, et dans le même dessein que le fondateur d'Obasine et de Savigni; mais le pape lui ordonna de continuer dans son pays l'œuvre du Seigneur, comme il l'avoit commencée. Il y fonda dix-sept monastères, quatre de chanoines et treize de religieuses, plusieurs hôpitaux, tant pour les malades que pour les veuves et les orphelins, après quoi il établit un supérieur auquel il voua lui-même obéissance, et vécut jusqu'à la mort comme le dernier des frères.

Telle étoit dans tous les pays la vénération qu'on avoit pour les moines de Cîteaux, et surtout pour saint Bernard. Dans sa mission du Languedoc, il avoit déjà incorporé à son ordre le monastère de Grand Selve, très-fameux dans la suite par le grand nombre de saints et savants personnages qu'il fournit à l'épiscopat. Cette communauté avoit été établie, environ trente ans auparavant, par un saint homme nommé Géraud, avec six autres abbayes d'Aquitaine, qui embrassèrent également l'institut de Cîteaux.

La seule vue de l'édification qui régnoit dans cet institut, fit quelquefois les plus étonnantes conquêtes. Le prince Henri, frère de Louis le Jeune, étant venu à Clairvaux pour des affaires purement temporelles, voulut néanmoins voir les religieux dans leurs saints exercices (1146). Frappé de ce spectacle, comme il auroit pu l'être à la vue des chœurs célestes prosternés devant l'Eternel, il déclara qu'il ne quitteroit plus la société sainte où le Seigneur l'avoit conduit, et demanda aussitôt d'y être reçu[1]. Ce fut un grand sujet de joie pour la

[1] Metrop. Rem. l. III, c. 1, vit. S. Bern. IV. c. 4.

communauté; mais toute la suite du prince se mit à pleurer, comme s'il eût été mort.

Un d'entre eux, nommé André, plus violent que les autres, s'emporta en injures contre les moines et contre le prince lui-même, disant qu'il étoit ivre ou insensé. Henri, qui l'aimoit, pria saint Bernard de travailler à la conversion d'un homme si aveuglé par l'amour du monde. Le saint abbé répondit : « Laissons-le, à ce moment qu'il est outré de douleur; mais n'en soyez pas inquiet, il est à nous. » Comme le prince, extrêmement touché de l'aveuglement de cet homme, revenoit à la charge, le saint répliqua en le regardant d'un œil sévère : Et quoi! ne vous ai-je pas assuré qu'il étoit à nous? André dit alors en lui-même, comme il le confessa depuis : « Je ne puis plus douter que tu ne sois un faux prophète; car je suis bien sûr que ce que tu viens de promettre n'arrivera jamais. » Il partit le lendemain en faisant mille imprécations contre le monastère où il laissoit son maître, jusqu'à souhaiter que la vallée fût engloutie dans le sein de la terre avec tous ceux qu'elle nourrissoit. Il continua de s'en éloigner tout ce jour-là, mais dès la nuit suivante, il se sentit vaincu et comme forcé par l'esprit de Dieu, se leva avant le jour, et revint avec empressement se soumettre lui-même au joug du Seigneur.

Henri ne jouit pas long-temps des douceurs de la solitude, où il ne pensoit qu'à se faire oublier des hommes, et à s'enterrer d'avance dans l'attente de l'immortal[illegible]enheureuse. On l'en arracha malgré lui avec des efforts incroyables, pour le placer sur le siége de Beauvais, dont le peuple et le clergé l'élurent pour leur évêque sur la fin de l'année 1149. Il trembloit pour sa jeunesse, et pour des résolutions qui n'avoient pas eu le temps de s'affermir; mais sa vertu ne se démentit jamais, ni sur ce siége, ni sur celui de Reims, où il fut transféré par la suite. Il ne remplit cependant pas toutes les espérances qu'il avoit donné lieu de concevoir. Avec des vertus et des talents relevés par son auguste naissance, il étoit naturel qu'il imprimât le mouvement principal au clergé du royaume, et qu'il y prît un ascendant utile à toutes les églises : mais son ardeur pour le bien, sa régularité sévère, la droiture même de ses vues, qui lui faisoit négliger les précautions et mépriser les ob-

stacles, lui aliénèrent souvent les esprits, et occasionèrent des mésintelligences, toujours si funestes, entre le gouvernement et la hiérarchie. Il acquit néanmoins le surnom de Grand, que nous lui voyons donné depuis sa mort. La postérité parut faire grâce à l'inhabileté de ce prince, en faveur de sa bonté d'âme et de sa candeur.

Le roi Louis le Jeune, généreux et sensible comme Henri son frère, eut à souffrir des chagrins que la politique lui fit dissimuler pour un temps, mais que l'éclat du trône même ne put jamais dissiper. Dans le voyage de la Terre sainte, où la reine Eléonore l'avoit suivi, cette princesse démentant un témoignage si marqué de son attachement pour le roi son époux, et oubliant tout ce qu'elle se devoit à elle-même, eut avec le prince d'Antioche des liaisons contraires aux bienséances et aux obligations les plus essentielles de son sexe. Tel fut peut-être le plus grand obstacle aux succès du roi dans la Palestine. Tout ce que purent les motifs réunis de la conscience et de la politique ce fut d'empêcher les éclats du scandale. Toutefois, quand ils furent arrivés en France, tout pleins encore l'un et l'autre de ressentiment et d'antipathie, l'abbé Suger mania si bien ces deux cœurs ulcérés, qu'ils ne parurent s'étudier réciproquement qu'à oublier le passé. Dans ces conjonctures, la mort enleva malheureusement ce sage conciliateur, dont ce trait seul peut faire connoître l'habileté. Les adulateurs furent aussitôt écoutés en sa place, la conscience et la politique même furent pliées au gré du souverain. On le convainquit, à la vérité, qu'il étoit avec Eléonore dans un degré de parenté qui rendoit leur conjonction illégitime; mais le scrupule étoit bien tardif après quatorze ans de mariage, d'où il étoit issu deux enfants.

Le 18 de mars 1152, le roi fit tenir à Beaugenci dans l'Orléanois, un concile que plusieurs écrivains rapportent à l'année précédente, pour n'avoir pas fait attention à la manière, alors très-variable, de compter le commencement de l'année. On produisit des témoins qui attestèrent la parenté avec serment; et la preuve étant jugée suffisante, les prélats déclarèrent le mariage nul, du consentement des parties. Eléonore épousa, peu après, Henri, duc de Normandie et comte d'Anjou, qui

devint roi d'Angleterre, et acquit ainsi l'Aquitaine à cette couronne, au grand dommage de la France. Le roi Louis épousa la princesse Constance de Castille.

Dès le quinze février de la même année, le roi de Germanie, Conrad III, étoit mort à Bamberg, après avoir régné près de treize ans sans recevoir la couronne impériale[1]. Il fut enterré au même lieu, près du tombeau de l'empereur saint Henri, canonisé depuis peu par le pape Eugène, qui déclare dans sa bulle que les canonisations ne doivent[2] se faire régulièrement que dans les conciles généraux. Conrad n'ayant point de fils en âge de régner, désigna pour son successeur, Frédéric, son neveu, jeune et bien fait, brave, magnanime, juste et même prudent quand il ne s'abandonnoit point à l'impétuosité hautaine qui l'a fait détester à Rome, sous le nom de Barberousse. Il fut élu à Francfort, dix-huit jours après la mort de son oncle, le quatrième de mars, et couronné le neuvième à Aix-la-Chapelle.

Ses brouilleries avec le pape et ses guerres fréquentes en Italie, l'empêchèrent de suivre les opérations que l'empereur Lothaire avoit entamées pour le progrès de l'Evangile, aux extrémités septentrionales de l'Allemagne. Lothaire, après avoir bâti le château de Sigebert pour contenir les Sclaves qu'il vouloit rendre chrétiens, avoit fondé une église, et en avoit confié la conduite, aussi-bien que de celle de Lubeck, à un saint prêtre nommé Vicelin. Ce projet n'étant plus soutenu, Vicelin fut ordonné évêque d'Oldembourg, par Hartuic, archevêque de Brême, qui rétablit dans le même temps les évêchés de Ratzbourg et de Mecklembourg, situés au pays des Sclaves, et va-

[1] C'est ce que dit Fleury en cet endroit; ce qui veut dire seulement que Conrad ne fut point couronné par le pape. Mais il l'avoit été par Théodouin légat du saint Siége, le 13 mars 1138, à Aix-la chapelle. *Art de vérif. les dates.*

[2] C'est encore ce que dit Fleury; mais voici littéralement ce que porte cette bulle adressée à l'évêque et aux chanoines de Bamberg : « Ayant donc égard à l'ensemble » des faits que vous nous avez exposés, et considérant d'une manière toute particulière » votre piété et celle de votre église, qui a le privilége de n'être soumise qu'à l'Eglise » romaine; et quoique une demande de cette nature *n'ait coutume* d'être admise » que dans les conciles généraux : cependant, *par l'autorité de la sainte Eglise* » *romaine qui donne leur force à tous les conciles*, nous consentons à vos prières etc. (*Labb. t* X, *p.* 1051.)

cants depuis près de deux siècles. Il vouloit se dédommager de la juridiction qu'il perdoit sur les évêques du Danemarck et de la Scandinavie, où l'on travailloit dans le même temps à ériger de nouvelles métropoles. Le légat Nicolas, évêque d'Albane, établit en effet un archevêque à Drontheim en Norwège, fit primat de ce royaume, ainsi que de la Suède, l'archevêque de Lunden, et confirma depuis cette primatie, étant devenu pape sous le nom d'Adrien IV. Il vouloit aussi établir un archevêque à Upsal; mais les Goths ne pouvant à ce sujet s'accorder avec les Suédois proprement dits, la chose n'eut point alors d'exécution.

C'étoit le saint roi Eric qui procuroit tant d'établissements favorables à la religion [1]. Ce prince, le neuvième de son nom, et le premier néanmoins des rois de Suède qui puissent fournir à une chronologie exacte, avoit été élevé sur le trône en 1141. L'an 1150, il entreprit la conquête, ou plutôt la conversion de la Finlande, et commença par offrir la paix aux païens de cette province qui avoient mérité son ressentiment, s'ils vouloient embrasser le christianisme. Il mena avec lui Henri, évêque d'Upsal, capitale de son royaume. Il remporta sur les Finlandois une victoire complète, après laquelle il se prosterna sur le champ de bataille pour en rendre grâce à Dieu, mais en déplorant avec effusion de larmes la perte de tant d'infidèles qui avoient péri dans leur aveuglement [2]. Il donna aussitôt la paix à ceux qui avoient échappé, et ne s'occupa qu'à leur procurer, par les lumières de l'Evangile, un avantage infiniment préférable à celui qu'ils venoient de perdre. Ils s'empressèrent à recevoir le baptême; on bâtit des églises, on établit des prêtres, et le roi, retournant en Suède, laissa l'évêque Henri avec les nouveaux chrétiens, pour les affermir dans la religion.

Ce saint pasteur fut bientôt après martyr de son zèle. Un Finlandois baptisé ayant commis un homicide, le zélé prélat le voulut soumettre à la pénitence canonique, afin d'imprimer à ce peuple barbare l'horreur de ces excès, si communs avant leur conversion. Dans le premier emportement de son féroce

[1] Boll. tom. 2, p. 249. — [2] Joan. Magn. hist. Goth. l. 18, c. 18.

dépit, le meurtrier massacra l'évêque, dont la sainteté confirmée par plusieurs miracles l'a fait mettre au nombre des martyrs que l'Eglise honore d'un culte public. L'année suivante 1151, le roi Eric fut aussi mis à mort par des ennemis que lui avoient faits sa piété et son zèle pour le maintien des mœurs. Il est de même honoré comme martyr. On a de lui un recueil de lois qui porte son nom. Il avoit pratiqué pendant sa vie de rudes austérités, jusqu'à prendre des bains d'eau froide pendant la saison la plus rigoureuse, afin de prévenir les révoltes de la chair. Après sa mort, on lui trouva un cilice sous ses vêtements, et il se fit par son intercession une multitude de miracles qui ont rendu son culte fort célèbre.

Vers le même temps, la religion et la hiérarchie reparurent en Irlande sur un pied de régularité où on ne l'avoit pas vue depuis une longue suite de jours nébuleux, et plus féconds encore parmi ces durs insulaires que partout ailleurs, en préjugés bizarres, en pratiques superstitieuses, en abus de toutes espèces. On peut se souvenir de ce qu'il en avoit coûté à saint Malachie pour rappeler le véritable esprit du christianisme dans les diocèses de Downe et d'Armagh, ou seulement pour y établir des pasteurs qui en eussent le caractère et la sainte autorité. Sur ce modèle, le légat Jean Paperon, outre le siége d'Armagh qui eut les droits de primatie, établit, l'an 1152, des archevêques à Dublin, à Cassel et à Touarn. Il bannit en même temps les abus, surtout des mariages, où les lois canoniques et naturelles paroissoient presque également ignorées des Hibernois.

Le pape Eugène goûtoit paisiblement à Rome le fruit de tant de travaux utiles à la religion. Il y avoit encore éprouvé quelques rébellions à son retour de France; mais il jouissoit enfin de la tranquillité que sainte Hildegarde lui avoit prédite et qui ne fut plus troublée pendant le peu de temps qu'il vécut encore. Cependant il ne cessoit de gémir sous le faix des affaires et les distractions inséparables de son rang. Le saint abbé de Clairvaux, à qui le pontife ne cachoit rien de ce qui se passoit dans son âme, entreprit à ce sujet son traité de la Considération.

Il le divisa en cinq livres, qui forment son chef-d'œuvre, par le fond des instructions toujours nobles et toujours intéres-

santes, par la force du raisonnement, par la chaleur et la sainte onction de l'éloquence, par la grandeur des images, par la netteté des idées, par la justesse, la politesse et l'élégance des expressions. Les cinq livres ne furent pas composés de suite, mais en différents intervalles, depuis l'année 1148 jusqu'à l'an 1152, suivant les occasions diverses qui sont marquées dans la suite de l'ouvrage. Le saint docteur s'étend d'abord sur l'embarras des procédures, et sur les distractions habituelles qu'elles causoient inévitablement à la cour pontificale. Rien de plus utile encore aujourd'hui que cette partie du traité, qu'il faut lire et relire dans l'original, et qu'on s'étonnera de trouver si concluante contre le travers d'un siècle, où le clerc, comme tout citoyen frivole, se pique surtout d'habileté dans le genre qui n'est pas le sien. Rien de plus propre que l'assiduité à ces sortes de lectures, pour faire reprendre aux sciences vraiment ecclésiastiques leur juste prééminence sur tant d'autres notions étrangères, et quelquefois peu séantes à l'état clérical. « Après tant de vaines et folles occupations (c'est ainsi que saint Bernard parle de la procédure et des plaidoyers par rapport aux clercs), où sera, poursuit-il, le temps de la prière? où sera, le temps de la méditation, de l'instruction, de l'édification, dont un évêque, dont le vicaire de Jésus-Christ est redevable au peuple de Dieu? C'est la loi du Seigneur qu'ils doivent méditer jour et nuit, et non pas les lois de Justinien, qui sans elle sont bien plus souvent des semences de chicane que des règles de justice. »

Quand il composa le second livre, la nouvelle du triste succès de la croisade consterna toutes les provinces de l'occident, et donna lieu à un déchaînement sans retenue contre le saint, qui l'avoit prêchée principalement, quoiqu'il ne l'eût fait qu'aux instances réitérées de son souverain, et par ordre exprès du chef de l'Eglise. Il eût fait ses délices de cet opprobre de la croix, s'il en eût souffert lui seul; mais comme on le faisoit passer pour un faux prophète, au grand scandale d'une infinité d'esprits foibles, il jugea que l'édification publique devoit l'emporter sur une humilité qui ne seroit utile qu'à lui-même. Il ne manqua point de citer les exemples de l'Ecriture, où les oracles du Seigneur, confirmés par des pro-

diges incontestables, ayant fait prendre les armes aux Israélites, ceux-ci ne laissèrent pas d'être défaits en plusieurs rencontres, pour s'être rendus indignes de la protection du ciel par leur négligence et leur infidélité. Il ne lui fut pas difficile, sur les mémoires récents de la mauvaise conduite des croisés, de démontrer qu'ils n'avoient été ni moins rebelles à la voix de Dieu, ni moins dignes de son abandon, que le peuple guidé par Moïse et par tant d'autres prophètes qui ne le mirent pas toujours à l'abri des revers les plus inopinés. Et nous-mêmes aujourd'hui, après tant d'années écoulées depuis ces expéditions, si le philosophisme, ennemi des saints et de toute sainteté, ne nous fait pas oublier les principes ordinaires de l'équité et du discernement, ne trouverons-nous pas encore des causes naturelles et très-suffisantes des malheurs de la croisade de Conrad et de Louis le Jeune, dans l'indiscipline et la folle sécurité des troupes germaniques, dans les intrigues du prince d'Antioche et de la reine Eléonore, enfin dans l'avarice et la trahison formelle des seigneurs chrétiens de Syrie qui empêchèrent la prise de Damas?

Saint Bernard avoit accrédité l'entreprise par des miracles; mais il n'en avoit pas garanti les succès contre l'inconduite et la perfidie des guerriers mêmes qui y étoient employés. Sur ces prodiges incontestables, et qui avoient eu tant de témoins oculaires, voici comment il s'exprime: « Ce n'est pas à moi, dit-il au pape Eugène, à m'expliquer sur ce sceau d'une mission divine; il faut épargner ma pudeur. Répondez pour moi et pour vous-même, sur ce que vous avez entendu, sur ce que vous avez vu de vos propres yeux. » Les faits étoient si notoires, qu'il suffisoit au saint d'en appeler à la persuasion générale. Depuis le malheur des croisés, le Seigneur, pour la justification de son serviteur, le fit encore l'instrument de sa toute-puissance. Quand la première nouvelle de leur défaite arriva en France, un homme lui vint présenter son fils qui étoit aveugle, et le pressa instamment de lui rendre la vue. Il imposa les mains à l'enfant, en disant: Seigneur, si vous m'avez envoyé, si vous m'avez assisté en prêchant, faites-le voir en guérissant cet aveugle. Un instant après, l'enfant s'écria qu'il voyoit, en présence d'une foule de témoins de tout

rang et de tout état, qui firent monter leurs acclamations jusqu'au ciel.

Dans le troisième livre de la Considération, la manière dont le saint docteur s'exprime contre l'abus des appellations multipliées à l'excès, est tout-à-fait remarquable. Il va jusqu'à donner la qualification *d'étrange primauté* à la prééminence du pontife romain, si elle sert ainsi, tant à nourrir l'indocilité, qu'à lâcher les rênes à la cupidité et à l'ambition. Il reconnoît cependant le droit et l'utilité des appellations renfermées dans les bornes convenables : mais il exhorte le pape à ne souffrir, ni celles dont les moyens n'étoient pas spécifiés, ni celles qui anticipoient la sentence du juge immédiat, et tendoient à en éluder la juridiction ; ni celle qui lioit les mains aux évêques dans l'usage légitime de leur autorité ; ni généralement tout ce qui favorisoit la partie offensante au préjudice, soit de la partie offensée, soit de la rigueur du régime et du maintien de la discipline.

Le pape Eugène ne put faire un long usage de ces avis salutaires. Une année tout au plus après la composition des derniers livres de la Considération, il mourut à Tivoli, la nuit du 7 au 8 de juillet 1153, après un pontificat de plus de huit ans, aussi agité qu'il méritoit peu de l'être[1]. Les Romains ne sentirent la grandeur de leur perte, que quand on rapporta chez eux le corps de ce magnanime et modéré pontife, qu'ils arrosèrent de leurs larmes. On raconte plusieurs miracles qui l'ont fait regarder comme saint, quoique l'Eglise ne lui ait point décerné ce titre. Dès le lendemain de sa mort, 9 de juillet, on élut, pour lui succéder, Conrad, cardinal-évêque de Sabine, qui prit le nom d'Anastase IV.

[1] Un trait de la vie de ce pontife, qui a échappé à la connoissance des historiens modernes, selon l'art de vérif. les dates, et qui mérite bien d'être connu, c'est le soin qu'il prit de faire traduire en latin plusieurs ouvrages des Pères grecs. Burgondion ou Bourguignon, juge de Pise, fut l'homme de lettres qu'il employa pour ce travail. Cet écrivain témoigne, dans le prologue de sa traduction des homélies de saint Chrysostôme sur saint Matthieu, qu'il l'entreprit par ordre du pape Eugène III. Ce fut aussi pour lui obéir qu'il traduisit les explications du même Père sur saint Jean, le livre de saint Grégoire de Nysse, *De la nature de l'homme*, et les œuvres de saint Jean Damascène. (Martenne, *t.* 1, *p.* 30.)

Le saint abbé qu'Eugène regarda invariablement comme son maître jusqu'à son dernier soupir, ne lui survécut qu'environ six semaines. Mais avant d'aller se réunir au Dieu d'amour et de charité, il fit encore un voyage à Metz, pour y établir la concorde entre les différents ordres de citoyens qui se faisoient une guerre cruelle. De retour à son abbaye, comblé des succès et des bénédictions qui accompagnoient tous les pas de cet ange de paix, il tomba dans un affoiblissement qui augmenta de jour en jour, et qui éteignit enfin cette lumière, la plus brillante de l'église gallicane, le vingtième d'août de cette année 1153, la soixante-troisième de son âge, la quarantième de sa profession, et la trente-huitième depuis la fondation de Clairvaux, où il fut toujours abbé. Toutes ses grandes œuvres, ou plutôt celles de l'Eglise dont il fut le mobile, aussi bien que le phénomène le plus inconcevable de son siècle, la perfection de ses écrits, chefs-d'œuvre dans un temps barbare, et qui l'ont fait nommer, comme par exclusion pour les temps à venir, le dernier des Pères de l'Eglise, le peignent de couleurs qu'on ne pourroit qu'affoiblir en y ajoutant.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME

DEPUIS LA MORT DE SAINT BERNARD EN 1153, JUSQU'AU TROISIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN EN 1179.

La mort d'un pape tel qu'Eugène II, et celle de saint Bernard, arrivée presque en même temps, firent dans l'Eglise un vide qui ne causa d'abord que des regrets confus, mais qui laissa bientôt apercevoir d'une manière distincte les justes raisons de cette douleur universelle. On sentit surtout le besoin qu'on avoit de la médiation et de l'ascendant du génie de Bernard sur l'esprit des peuples et des rois. dans les guerres schismatiques qui recommencèrent bientôt à bouleverser l'Allemagne et l'Italie, et dans les tristes démêlés qui s'élevèrent entre le primat et le roi d'Angleterre.

Le pape Anastase IV, vieillard d'une grande expérience et d'une grande vertu, vécut trop peu pour faire recueillir à l'Eglise les fruits qu'elle avoit droit d'en attendre. Pendant son pontificat néanmoins qui ne dura pas un an et demi, il rétablit sur le siége d'Yorck, Guillaume, neveu du roi d'Angleterre, prélat de mœurs très-pures, d'une douceur admirable, d'une libéralité sans bornes pour les pauvres, et qui toutefois avoit été déposé au concile tenu à Reims l'an 1148 : on l'y avoit accusé et convaincu de n'avoir point été élu librement, mais d'avoir été nommé par le roi avant son élection. Il souffrit cette humiliation sans se plaindre de personne, sans écouter les suggestions de ceux qui cherchoient à l'animer contre ses adversaires, et il se retira dans une terre éloignée des embarras du siècle, où il ne s'occupa que de la prière et des œuvres de pénitence [1]. Le cardinal Conrad, qui n'avoit pas jugé qu'on dût le déposer, étant devenu pape sous le nom d'Anastase; et Henri Murdas, qui avoit été élevé sur le siége

[1] Boll. 8 juin. t. x.

d'Yorck, étant mort, Guillaume, sans blâmer le jugement rendu contre lui, vint à Rome demander grâce; le nouveau pape le rétablit, de l'avis des cardinaux, et lui accorda le pallium qu'il n'avoit jamais eu auparavant : mais à peine de retour dans son diocèse, il fut attaqué d'une maladie dont il prédit qu'il ne relèveroit point. Il marqua même à ses domestiques le jour de sa mort, négligea les secours inutiles de la médecine, et mourut au jour indiqué, huitième de juin, qui est celui où l'Eglise honore sa mémoire, depuis qu'il a été canonisé en 1225, par le pape Honorius III. La translation qu'on fit de son corps, plus d'un siècle après, fut accompagnée de plusieurs miracles.

L'année de sa mort 1154 mourut aussi le roi Etienne son oncle. Henri Plantagenet, de la maison d'Anjou, qui avoit pour mère Mathilde, fille du roi Henri I, et qui étoit déjà duc de Normandie, fut enfin couronné roi d'Angleterre, le 19 décembre de la même année. Il avoit épousé la fameuse Eléonore, duchesse d'Aquitaine, après qu'elle avoit été séparée du roi Louis le Jeune. Possédant ainsi par sa mère le royaume d'Angleterre et le duché de Normandie; par Geoffroi son père, les comtés d'Anjou, de Tourraine et du Maine; et du chef de sa femme, le duché d'Aquitaine avec le comté de Poitou; il se trouva le plus puissant de tous les princes chrétiens. Il n'en fut pas moins en butte aux revers, aux troubles civils et domestiques, aux chagrins de tout genre, dont l'un des plus sensibles fut d'avoir trouvé des flatteurs qui crurent gagner ses bonnes grâces en devenant les bourreaux d'un saint.

Peu de temps après son avénement à la couronne, le roi Henri, second du nom, écrivit au pape Adrien IV, qui avoit succédé à Anastase, quelques jours seulement avant le couronnement de Henri, c'est-à-dire, le 3 décembre 1154. Adrien se nommoit auparavant Nicolas Breks-peire, c'est-à-dire, Brise-lance : il étoit né anglais, de basse extraction; et le roi, en le complimentant sur son élévation, félicita l'Angleterre d'avoir produit un jeune arbre, devenu si grand et si fertile par une heureuse transplantation. En même temps il lui demanda la permission de se rendre maître de l'Irlande [1], pour y

[1] Petr. Bl. ep. 168.

rétablir le christianisme dans sa pureté : ce qui fut accordé par le nouveau pape, sur le fondement que toutes les îles qui avoient reçu la foi chrétienne appartenoient à l'église romaine comme le porte la bulle. Le pontife, en signe d'investiture, envoya au roi un anneau d'or orné d'émeraudes, qu'on garda dans les archives.

Adrien étoit fils d'un clerc nommé Robert, qui se fit moine à Saint-Alban : et lui-même étant encore en bas âge, subsista quelque temps des aumônes de ce monastère. L'esprit et le sentiment croissant à la faveur des années et des instructions paternelles, il eut honte de cette dépendance, passa la mer, et pénétra au midi de la France, jusqu'à Saint-Ruf, monastère fameux de chanoines réguliers, près d'Avignon. Comme il étoit d'une figure et d'un caractère aimables, d'un esprit vif, plein d'intelligence, et en même temps de réserve et de raison, il enchanta toute la communauté qui lui proposa de prendre l'habit. Il vécut plusieurs années avec ces religieux, se signalant par sa régularité, par son application aux sciences et à l'éloquence où il fit beaucoup de progrès. Enfin, il se fit tellement estimer, que l'abbé étant mort, il fut élu pour lui succéder.

Mais cette affection ne dura pas : le caprice de ses confrères alla même si loin, qu'ils portèrent leurs plaintes au pape Eugène. Après une première tentative, qui n'opéra qu'une réconciliation palliée et peu durable, le pape dit aux chanoines qui vinrent se plaindre pour la seconde fois : « Allez, et faites enfin un abbé avec qui vous puissiez vivre ; quant à celui qui vous est à charge, il me sera très-utile. » Il les renvoya ainsi, retint Nicolas pour l'aider dans le gouvernement de l'Eglise, et le fit cardinal-évêque d'Albane. Il fut ensuite chargé de la légation de Norwége, où il s'appliqua infatigablement à faire de vrais chrétiens de ces peuples encore très-barbares. A son retour il fut élevé sur le saint Siége, dès le lendemain de la mort d'Anastase.

Arnaud de Bresse se trouvoit à Rome où, toujours soutenu par des citoyens puissants, et principalement par les sénateurs, il continuoit ses invectives séditieuses contre le clergé. Sans cesse échauffés par cet enthousiasme, quelques-uns de ses par-

tisans se jetèrent sur le cardinal Gérard qui alloit trouver le pape, et qui fut blessé dangereusement. En punition de ce crime, la ville de Rome fut mise en interdit, et l'on y cessa les offices divins jusqu'à ce que les sénateurs, pressés par le peuple, vinrent trouver le pape, et lui jurèrent sur les Evangiles de chasser Arnaud et ses sectateurs. Ils furent en effet bannis, et l'interdit levé en conséquence. Alors le souverain pontife sortit de la ville Léonine, où il avoit toujours demeuré depuis sa consécration, passa au travers de Rome avec une suite nombreuse de cardinaux, d'évêques et de noblesse, et alla s'établir dans le palais de Latran, au grand contentement du peuple.

Peu de temps après, le pape apprit que le roi Frédéric marchoit à Rome en diligence. Comme ce prince étoit à la tête d'une armée nombreuse, et qu'il avoit exercé bien des hostilités en Lombardie avant de s'en faire couronner roi, Adrien craignit qu'il ne vînt à Rome avec des vues ambitieuses[1]; d'autant mieux que Frédéric avoit avec lui Arnaud de Bresse, enlevé depuis peu aux gens du pape par des

[1] Voici comment s'expriment, sur ce prince, des auteurs qui ne sont pas suspects de favoriser le saint Siége : « Frédéric porta sur le trône impérial une ambition » démesurée, avec des préjugés assortis à cette passion. Sa chimère étoit de se croire » le successeur des Césars, et de vouloir, à leur exemple, traiter tous les princes de » la terre comme ses lieutenants ou ses vassaux. Il désiroit surtout de subjuguer » l'Italie, qu'il regardoit comme le patrimoine des empereurs, et qui dans sa déca- » dence étoit encore la plus riche portion de son empire. Plein de ses vues, il passe » les Alpes au mois d'octobre 1154, à la tête d'une puissante armée, accompagné » de Henri le Lion, son cousin, duc de Bavière et de Saxe. Après un séjour en » Lombardie, qui devint funeste à plusieurs villes rebelles, il se rend à Rome, dont » les habitants ne consentent de lui ouvrir leurs portes qu'à deux conditions : la » première de reconnoître leur état républicain ; la seconde de leur faire don de cinq » mille marcs d'argent pour prix de son admission dans leurs murs, et pour récom- » pense du consentement qu'ils accorderont à son couronnement. Fréderic indigné » rejette avec hauteur ces honteuses conditions, force les foibles obstacles qu'on lui » oppose, et se fait couronner, le 18 juin (1155), par le pape Adrien IV, après » avoir rempli toutefois une formalité qu'exigea le pontife et qui dut coûter à sa » fierté : ce fut de lui tenir l'étrier lorsqu'il monta sur sa mule pour aller faire cette » cérémonie. Les députés du peuple romain, mandés pour lui prêter serment, osent » lui dire : Nous vous avons fait notre citoyen et notre prince, d'étranger que vous » étiez ; vous devez donc de votre côté nous promettre la confirmation de nos pri- » viléges. Frédéric alors, prenant le ton de maître : Rome, leur dit-il, n'est plus ce » qu'elle a été.... Charlemagne et Othon vous ont conquis par les armes... Sachez » que ce n'est pas aux sujets à faire la loi au souverain. » (Art de vérifier les dates.)

seigneurs de Campanie, et remis entre les mains du roi[1]. Le pape assembla son concile, envoya trois cardinaux au devant du prince, et leur prescrivit les articles suivant lesquels ils devoient traiter. Ils ne manquèrent pas de redemander le factieux sectaire, que le roi leur remit aussitôt, en leur faisant d'ailleurs tout l'accueil propre à dissiper leurs ombrages.

Après plusieurs autres sûretés que le pape crut devoir exiger encore, il sortit de Citta-di-Castello, forteresse réputée imprenable, où déjà il s'étoit renfermé, et vint trouver le roi dans son camp près de Viterbe. De là ils se rendirent l'un et l'autre à Rome. Le lendemain de leur arrivée, 18 de juin 1155, Frédéric reçut solennellement de la main du pape la couronne impériale qui faisoit l'objet de son voyage. La cérémonie se fit paisiblement, malgré le mécontentement des Romains, dont on n'avoit pas attendu le consentement. Mais l'empereur s'étant retiré à son camp sous les murs de la ville, les mécontents sortirent du château Saint-Ange dont ils étoient les maîtres, se jetèrent sur quelques Allemands qui étoient restés à Saint-Pierre, et les massacrèrent dans l'église même. L'empereur accourut avec ses troupes. Les Romains ayant osé soutenir le combat, il y en eut près de mille qui périrent, sans compter deux cents prisonniers dont le pape sollicita et obtint la délivrance.

La rébellion des Romains étoit fomentée par Guillaume roi de Sicile, surnommé le Mauvais, qui avoit succédé l'année précédente à Roger son père. Le nouveau roi étoit irrité contre le pape Adrien qui lui avoit refusé la confirmation de la royauté, et qui excita l'empereur Frédéric à lui faire la guerre. Mais les chaleurs de l'été et les maladies qui se mirent dans l'armée impériale, ayant obligé Frédéric à reprendre la route d'Allemagne, Guillaume attaqua les terres de l'église romaine, et prit plusieurs places en Campanie. Enfin, le pape étant allé à Bénévent, où Guillaume vint l'assiéger, il le reconnut pour roi de Sicile, et convint, par rapport au régime ecclésiastique, de différents articles que plusieurs cardinaux de sa suite trouvèrent honteux au saint Siége. Le roi, de son côté, promit de

[1] Otton, l. 2.

payer le tribut annuel comme ses prédécesseurs, et fit hommage au pape pour le royaume de Sicile, le duché de Pouille, la principauté de Capoue, et toutes leurs dépendances. Ces traités réciproques du pape et du roi sont datés du mois de juin 1156.

Durant les troubles qui précédèrent, un homme de Dieu appelé Guillaume, libre des passions et des soucis qui agitoient le clergé même, après avoir plusieurs fois changé de demeure, vint se fixer en Toscane, aux environs de Sienne, dans une vallée stérile, nommée pour cela Malavalle[1]. Il y vécut dix-huit mois, d'une manière plus angélique qu'humaine, et y laissa en mourant une haute opinion de sa sainteté (1157). Un jeune homme nommé Albert s'y étoit d'abord rendu son disciple. Aussitôt après sa mort, Rainald se joignit à Albert, et fut imité par plusieurs autres, qui formèrent insensiblement une congrégation de solitaires nommée Guillelmins, sous la règle de saint Benoît. L'Eglise honore la mémoire de saint Guillaume de Malavalle, le jour de sa mort, le 10 de février. Comme on ne connoît ni le pays qui l'a vu naître ni la plus grande partie de sa vie que différents écrivains ont mêlée de plusieurs fables, on l'a quelquefois confondu avec Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, mort à Compostelle. Le défaut de critique a même été porté jusqu'à le confondre avec Guillaume duc d'Aquitaine sous Charlemagne, et fondateur du monastère de Gellone ou saint Guillen du désert au territoire de Lodève.

Dans le même temps florissoit sainte Elisabeth de Schonauge ou Bellevue, ainsi nommée de la situation du monastère où elle se retira au diocèse de Trèves[2]. Elle fut favorisée, ainsi que sainte Hildegarde avec qui elle étoit intimement liée, d'extases, de révélations et de plusieurs autres grâces surnaturelles hors de la voie commune. De son temps, on découvrit à Cologne plusieurs tombeaux, dont les inscriptions portoient que c'étoient ceux de sainte Ursule et de ses compagnes, honorées dans cette ville au moins depuis trois cents ans. Gerlac, abbé de Duits, craignant que ceux qui avoient

1 Boll. 10 febr. t. IV. — 2 Ib. 18 junn. t. XXI.

découvert ces corps saints n'en eussent fait eux-mêmes les inscriptions, en communiqua les principales à Elisabeth, dans l'espérance que Dieu la favoriseroit à ce sujet de quelque révélation nouvelle. Il est très-vraisemblable que la sainte craignit de tenter le Seigneur, et ne demanda ni n'obtint de lumières miraculeuses, pour un genre de découverte qu'on ne doit chercher que dans l'histoire et la critique, suivant les règles de l'art et les principes de la raison. En tout cas, on ignore quelle fut véritablement sa réponse aux questions de Gerlac, touchant sainte Ursule et ses compagnes : car pour l'histoire de ces saintes martyres, telle qu'on la trouve dans le quatrième livre des œuvres d'Elisabeth de Schonauge, elle ne paroît pas seulement supposée, mais elle est insoutenable, et manifestement fabuleuse. On y trouve des papes et des souverains qui jamais n'existèrent, des faits contraires aux histoires et aux monuments les plus authentiques. C'est pourquoi on ne sauroit douter que cette partie du quatrième livre, qui n'a rien du ton sage que présentent les trois premiers, n'y ait été ajoutée peu après qu'ils furent répandus, temps où régna surtout le goût indiscret pour les découvertes et les multiplications des reliques.

Le jour de Noël de l'année 1156, compté, selon l'usage du pays, pour le premier jour de l'année suivante, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, termina sa longue et honorable carrière. Depuis trente-quatre ans qu'il étoit à la tête de sa congrégation, il en soutenoit la splendeur et la réputation dans tous les climats de la chrétienté. Il partagea constamment avec saint Bernard et l'abbé Suger la supériorité du mérite et de la célébrité sur les grands hommes du même temps. Ses qualités, moins brillantes que celles de ces deux émules, n'étoient pas moins solides, et les chefs de l'Eglise les employèrent souvent avec un égal succès à la conduite des affaires les plus importantes. Dans les négociations délicates qui lui furent confiées, il montra de la prudence et même de la dextérité, mais sans duplicité et sans raffinement. En gagnant la confiance par les charmes de sa franchise et de sa douceur, il ne trahit jamais sa cause par une molle complaisance, ni par une simplicité imprudente.

Il ne se distingua pas moins par sa doctrine, que par son art à captiver les cœurs. Son traité de la divinité de Jésus-Christ prouvée par les paroles mêmes de ce Dieu fait homme, un autre contre les juifs, et celui qui réfute les erreurs de Pierre de Bruys, le font passer avec raison pour un des plus grands docteurs de son temps. Quoique son raisonnement n'ait ni la chaleur, ni la vigueur de celui de saint Bernard, il présente et développe insensiblement ses preuves, d'une manière qui ne subjugue pas les esprits avec le même empire, mais qui opère la même persuasion dans ceux qui ne se lassent point de le suivre. Son style est ordinairement net et correct, surtout dans ses lettres qu'on a conservées au nombre de près de deux cents, et qui annoncent une faculté de voir et de sentir, analogue à sa rare prudence. Dans un voyage qu'il fit en Espagne, il avoit acheté fort cher une traduction de l'Alcoran et celle d'un écrit arabe contre les extravagances du mahométisme. Il s'étoit servi de l'une et de l'autre pour composer en cinq livres une réfutation de la loi musulmane. Mais cet ouvrage, entrepris sur le refus de saint Bernard qui étoit occupé de tant d'autres choses, n'est point arrivé jusqu'à nous.

C'est à l'année où mourut Pierre le Vénérable, que finit le dernier ouvrage d'Otton de Freisingue, composé sous le titre d'*Histoire de l'empereur Frédéric* [1]. Il avoit donné auparavant une chronique qui commence dès la création du monde, et finit à l'an 1146. Nous avons ainsi, au moins pour les faits arrivés de son temps, un garant irréprochable d'une droiture et d'un discernement digne de sa naissance, et que son rang mit à portée de s'instruire parfaitement de tous les événements relatifs à l'ordre public. Il étoit fils de Léopold IV, marquis

1 Ce Frédéric, surnommé Barberousse, fut élu et couronné en 1152, et régna jusqu'en 1190. Les deux livres que nous avons d'Otton son oncle, finissant en 1156, ne contiennent ainsi que les trois ou quatre premières années d'un règne de trente-huit ans. Radevic son disciple, chanoine de Freisingue, y a joint une continuation extrêmement diffuse, qui ne comprend que les quatre années suivantes, et se termine à l'an 1160. Quant à la Chronique d'Otton, cet ouvrage, dit Feller, qui peut être de quelque utilité, *malgré les fables dont il fourmille*, a été continué jusqu'en 1210, par Otton de saint Blaise. Le 8.e livre que l'évêque de Freisingue avoit joint à sa Chronique, est un traité de la fin du monde. Nous avons fait observer précédemment qu'Otton étoit petit-fils du fameux Henri IV : ce qui suffit pour expliquer quelques passages de son histoire.

d'Autriche, qui est compté au nombre des saints, frère utérin du roi Conrad, et comme lui oncle de l'empereur Frédéric. Sa grande piété lui fit embrasser la vie régulière à Cîteaux, il devint abbé de Morimond, le roi son frère l'en tira pour le faire évêque de Freisingue et l'emmena dans la suite avec lui à la Terre sainte. Pendant vingt ans entiers, il gouverna ce diocèse avec toute l'édification qu'on pouvoit attendre d'un prince qui s'étoit consacré au Seigneur avec des vues pures, et à qui le faste de la cour étoit devenu si étranger, qu'il ne voulut point quitter dans l'épiscopat l'habit monastique. Il mourut dans son ancienne abbaye de Morimond, en revenant du chapitre de Cîteaux, dont il conservoit toujours l'esprit ainsi que le vêtement. Il avoit néanmoins à se reprocher, et avant d'expirer il eut du scrupule d'avoir taxé autrefois saint Bernard de prévention contre Gilbert de la Poirée, d'avoir défendu même la personne de Gilbert, dont il avoit été le disciple, avec une vivacité qui l'avoit fait soupçonner d'en favoriser les opinions. Il protesta qu'il vouloit mourir dans la foi catholique, telle que Rome et l'Église universelle la professoient, et remit ses ouvrages à des hommes doctes et pieux, afin de corriger ce qui pouvoit lui être échappé de suspect. Après cette déclaration il reçut le viatique, et mourut au milieu d'une multitude d'abbés et d'évêques, que le respect dû à sa naissance et à son mérite avoit attirés (1158).

Ce fut un malheur pour Frédéric son neveu, que la privation des conseils d'un prélat si religieux et si sage, à la veille des funestes différends de cet empereur avec les papes. Comme Frédéric étoit en Bourgogne pour y tenir sa cour, il reçut par des légats romains qui ne manquoient guère à ces assemblées, des lettres d'Adrien, où ce pape sembloit dire que l'empereur tenoit sa couronne de l'église romaine, et non pas immédiatement de Dieu[1]. Frédéric s'en montra d'autant plus offensé, qu'on l'avoit peint depuis peu dans le palais de Latran, comme autrefois l'empereur Lothaire, recevant à genoux la couronne par les mains du souverain pontife, avec cette inscription : *Le roi, après avoir reconnu avec serment les droits de Rome,*

[1] Radevic. l. 1.

reçoit la couronne impériale, et devient vassal du pape [1]. Il conçut que les Romains, dont quelques-uns soutenoient hautement que les rois d'Allemagne n'avoient possédé jusque-là

[1] Il y a dans tout ceci plusieurs choses qui ne sont rien moins qu'exactes. D'abord ni Radevic dans ce qu'il a ajouté à Otton de Freisingue, ni Gonthier dans son poëme sur Frédéric, ne disent que ce prince ait été peint *comme autrefois Lothaire*. Aussi Fleury, qui les cite, avoue seulement que Frédéric avoit demandé que cette peinture, représentant Lothaire, fût effacée, et qu'elle ne l'étoit point encore alors, ce qui pouvoit ne dépendre pas entièrement du pape Adrien.

Quant à la lettre (et non *aux lettres*) qui donna lieu à ce différent et qui devoit être remise à l'empereur en personne, notre auteur en omet l'objet principal, et insinue que les légats n'auroient pas dû aller à cette cour que Frédéric tint à Besançon; comme si, dans une assemblée *où se trouvoient des ambassadeurs de plusieurs nations*, ceux du chef de l'Eglise devoient n'être pas admis; ou comme si, pour remplir leur mission, ils eussent dû attendre qu'il plût à Frédéric de retourner en Allemagne et de les y appeler. Voici le sujet de cette lettre [1].

L'archevêque de Lunden, revenant de Rome, avoit été attaqué, ainsi que ses gens, par quelques impies, qui, après les avoir cruellement maltraités et dépouillés, les avoient jetés dans une prison. Le fait s'étoit passé sur les terres de l'empire, et l'archevêque y étoit encore détenu, sans que Frédéric eût puni les auteurs de ce crime, et sans même qu'il leur eut fait craindre le moindre châtiment. « Et cependant cette atrocité ne vous est pas inconnue, écrivoit le pape; la nouvelle en est répandue jusque dans les contrées les plus éloignées. Mais, au lieu d'user du glaive que vous avez reçu de Dieu pour punir les méchants, on dit que vous avez dissimulé, et que vous négligez sur cela tellement votre devoir, que ceux qui ont eu l'audace de commettre cet attentat inouï, n'ont pas même à craindre de s'en repentir. Nous ne concevons pas la raison d'une telle conduite, car notre conscience ne nous reproche pas de vous avoir offensé en rien : elle nous dit au contraire que nous vous avons toujours aimé comme notre cher fils, et traité comme un prince que nous savons être, par la grâce de Dieu, solidement attaché à la foi apostolique. Vous devez vous remettre devant les yeux avec quelle joie la sainte église romaine votre mère vous reçut l'autre année, quelle affection elle vous témoigna, quelle plénitude d'honneur et de dignité elle vous conféra, et comment, *en vous conférant de si bon cœur l'insigne de la couronne impériale*, elle prit soin de favoriser aussi dans son sein bienfaisant votre sublime élévation : elle eut l'attention toute particulière de ne contredire en rien la volonté royale. Nous ne nous repentons pas néanmoins d'avoir accompli en tout vos désirs; au contraire quand votre Excellence auroit reçu, s'il étoit possible, *de plus grands bienfaits de notre main*, nous nous en réjouirions en considération des secours et des avantages qu'elle peut procurer à l'Eglise de Dieu et à nous-même. Quand donc vous laissez impuni un crime énorme, qui outrage publiquement l'Eglise universelle et l'autorité impériale, nous craignons que vous n'ayez été porté à le dissimuler et à négliger sur cela votre devoir, par la suggestion de l'homme pervers qui sème la zizanie contre la sainte église romaine, votre mère si clémente, et que vous n'ayez conçu contre nous, (ce qu'à Dieu ne plaise!) quelques sentiments d'aversion. etc. »

On ne sauroit voir dans cette pièce, traduite ici littéralement, que l'expression

[1] Labb. x, p. 1144 et suiv.

l'empire de Rome et le royaume d'Italie que par la donation des papes, vouloient faire de cette imagination la croyance générale de la postérité. Dès le lendemain, il renvoya les légats, avec défense de s'arrêter nulle part chez les évêques ou les abbés de sa dépendance. Ensuite il expédia partout des lettres circulaires, où il se plaignoit du pape avec amertume, et déclaroit que ne reconnoissant tenir l'empire que de Dieu par l'élection des seigneurs [1], il étoit résolu à soutenir toute la dignité de sa couronne au péril de sa vie.

Le pape, instruit par ses légats de ce qui s'étoit passé avec

d'un zèle bien louable pour le maintien de l'ordre et l'exécution de la justice. Mais à la cour, les conseillers en faveur ne sont pas ordinairement les plus délicats : moins occupés des intérêts de la société, que de ce qui peut plaire à leur maître, ils sont toujours prêts à saisir le moment où ils pourront flatter ses passions. Frédéric, dont *l'ambition étoit démesurée*, et dont l'orgueil alors étoit sans frein, n'eut pas de peine à admettre, sur la foi de ses courtisans, que le pape prétendoit lui avoir conféré l'empire, comme un bénéfice qui dépendoit uniquement de lui. Il devoit d'autant mieux croire cette interprétation, qu'il avoit le caractère de ceux de ses prédécesseurs qui avoient prétendu, au moyen de l'investiture par la crosse et l'anneau, conférer les évêchés et les dignités ecclésiastiques : on attribue facilement aux autres ce qu'on feroit soi-même.

Un trait qui feroit seul connoître le naturel de ce prince, c'est qu'immédiatement après le renvoi des légats, il fit un décret portant défense à tous ses sujets de s'adresser au siége apostolique. (*Hadriani ep.* 3, *ad episc. Galliæ et Germaniæ.*)

[1] Si l'élection des seigneurs lui suffisoit, pourquoi lui-même avoit-il fait tant de démarches en 1155, pour obtenir le suffrage du pontife romain, et pour recevoir de lui la couronne impériale...? Toute l'histoire de cette époque atteste que, par l'élection des seigneurs, le prince élu devenoit roi de Germanie et se trouvoit seulement désigné pour recevoir la couronne impériale. L'opinion étoit si formelle en cela que Conrad III, prédécesseur immédiat de Frédéric, ne prit ordinairement que le titre de roi, quoiqu'il eut été sacré par un légat : (*Art. de v. les d.*) Il nous semble que, pour être conséquent, Frédéric eût du soutenir qu'il tenoit des seigneurs l'autorité royale, et du pape la couronne impériale; celle-ci auroit pu en effet lui être refusée, ainsi qu'elle le fut aux fauteurs de schisme ; et la première condition qu'il eut à remplir pour l'obtenir, fut de livrer Arnaud de Bresse aux cardinaux.

En considérant le pape simplement comme seigneur temporel, son suffrage étoit *alors* aussi important à Frédéric, que celui des électeurs allemands : mais, comme chef de la société chrétienne, il avoit une autorité tellement reconnue à cette époque et tellement vénérée, que les peuples et les autres princes ne donnoient le nom et le titre d'empereur en occident qu'à celui qui avoit reçu cette qualité du pontife romain. Nous terminons cette note par une observation qui peut avoir son importance : c'est que, dans sa circulaire, pleine d'emportement et d'inconséquences, Frédéric cite et reconnoît l'allégorie des deux glaives, dont la doctrine est bien loin de lui être favorable : tant cette doctrine étoit alors générale et constante !

l'empereur, écrivit derechef à ce prince [1], pour expliquer les premières lettres qui l'avoient si vivement piqué : il lui dit, qu'en usant de ces expressions, *nous vous avons conféré la couronne*, il n'a voulu signifier autre chose, sinon qu'il la lui avoit imposée; de même, en nommant l'empire *un bénéfice*, qu'il n'avoit pas entendu par là un fief suivant l'acception moderne de ce terme, mais simplement un bienfait; en un mot, qu'il n'avoit nullement prétendu que l'empereur fût son vassal. Il ajouta que ces mauvaises interprétations ne pouvoient provenir que de gens mal intentionnés. L'empereur parut satisfait de ces explications, donna le baiser de paix aux légats porteurs de cette seconde lettre, et les renvoya avec des présents, selon l'usage.

Peu de temps après néanmoins il partit pour l'Italie, où il avoit convoqué une assemblée générale à Roncaille entre Plaisance et Crémone (1158). Outre les prélats et les seigneurs, il s'y trouva grand nombre de juges des villes de Lombardie, et les plus fameux jurisconsultes de Bologne [2]. Frédéric leur demanda un dénombrement exact des droits régaliens qui lui appartenoient en Lombardie à titre d'empereur. Les jurisconsultes et les juges s'assemblèrent au nombre de trente-deux ; après avoir fait leurs recherches séparément, puis leurs discussions en commun, ils rapportèrent à l'empereur, en présence des seigneurs et des chefs des corps de ville, ce qu'ils avoient rédigé d'après les monuments les plus sûrs. Tous les prélats de Lombardie, Obert archevêque de Milan à leur tête, renoncèrent publiquement, entre les mains du prince, à tous les droits donnés pour régaliens par les jurisconsultes. Il leur rendit sur-le-champ tous ceux dont ils purent justifier la possession par quelque titre plausible; mais il s'en trouva de manifestement usurpés, pour trente mille livres d'argent de revenu annuel [3] : ce qui paroîtra peu surprenant, si l'on fait

[1] Epist. 4. — [2] Ott. Mor. p. 818. Radev. l. 2.

[3] Au lieu de trente mille livres, lisez quinze mille; car Fleury même qui cite ces auteurs, dit trente mille marcs. Et au lieu de croire, comme le porte ce récit, que toute cette somme est l'évaluation des revenus retirés au clergé seul, il faut la considérer comme le produit annuel de tous les biens que *les seigneurs laïques et ecclésiastiques* possédoient sans titres suffisants aux yeux de Frédéric. « Il s'étoit fait une

attention que ces régales ou droits régaliens comprenoient des duchés, des marquisats, des comtés; des domaines et des impositions de toute espèce, des moulins et des pêcheries, des péages sur les marchés, sur les chemins et sur les rivières, le droit même de battre monnoie, le cens réel et la capitation personnelle. Cette opération mécontenta d'autant plus le pape, qu'elle avoit été faite par des docteurs laïques, et que les évêques s'y étoient soumis.

Frédéric au contraire combla de bienfaits ces docteurs [1], et à leur occasion, les étudiants de toutes les facultés. Avant de quitter Roncaille, il fit une constitution [2], pour procurer et la sûreté et la tranquillité, soit aux maîtres, soit aux disciples, tant dans les voyages qu'ils faisoient pour leurs études, que dans les lieux où étoient les écoles. Les gouverneurs des villes y sont rendus responsables de l'exécution. En cas de procès intenté contre les écoliers, on leur donne le droit de choisir pour juge, soit leur seigneur, soit leur professeur, soit l'évêque de la ville, sous peine à ceux qui voudront les traduire à un autre tribunal de perdre leur cause.

si haute idée de sa dignité d'empereur, dit le père Fontenay, qu'à titre de successeur ou d'héritier des souverains qui avoient porté le plus loin la grandeur romaine, lui-même, malgré la révolution des temps et des états, n'aspiroit à rien moins qu'à exiger de gré ou de force des restitutions dont les autres puissances se tenoient fort déchargées. Ce qu'elles avoient de plus légitimement à elles, ne passoit, dans son idée, que pour l'usurpation d'un bien qui lui appartenoit et pour un véritable démembrement de sa couronne. » (*Hist. de l'égl. gall., liv.* 26.).

[1] En voici sans doute la raison. Jean de Sarisberi, évêque de Chartres, dit (*ép.* 59. *citée par Fleury*) qu'il étoit à Rome sous le pape Eugène III, lorsque Frédéric, au commencement de son règne, y envoya une ambassade où il découvrit sa pensée : il promettoit de rétablir la grandeur de l'empire et de soumettre facilement à Rome toute la terre, pourvu que le pape excommuniât tous ceux à qui l'empereur déclareroit la guerre. Il ne trouva pas alors un pape disposé à une telle iniquité; c'est pourquoi il voulut dans la suite en faire un qui lui fût dévoué. Or, la plupart des historiens rapportent que les docteurs légistes de Bologne, qu'il consulta pour l'assemblée de Roncaille, lui attribuèrent non-seulement les droits régaliens cités plus haut, mais encore l'empire du monde entier, tel que les empereurs des premiers siècles l'avoient possédé. Il y en eut qui allèrent jusqu'à déclarer hérétiques tous ceux qui oseroient douter de la monarchie universelle des empereurs romains. « On voit par cette plaisante décision, dit Feller, que la jurisprudence des empereurs n'étoit pas mieux en ordre que celle des papes; que ceux qui déclament tant contre la seconde, affectent à l'égard de la première un silence qui tient de l'injustice et de la mauvaise foi. »

[2] Authent. tit. *Ne fis.*

C'est le plus ancien privilége qui, depuis le renouvellement des études, ait été accordé aux étudiants d'une manière authentique et légale.

L'objet principal de cette loi fut sans doute l'école de Bologne, qui déjà étoit fort célèbre. L'étude du droit civil s'y étoit renouvelée environ vingt ans auparavant, ainsi qu'en plusieurs autres endroits de l'Italie et du reste de l'Europe, à l'occasion du manuscrit original des Pandectes de Justinien, trouvé dans le butin que les Pisans firent à Amalfi, pendant la guerre de l'empereur Lothaire contre le premier roi de Sicile, Roger le Jeune (1135)[1]. Le droit canonique se renouvela aussi vers le même temps, mais d'une manière bien différente, quand le fameux Gratien, toscan de naissance et moine bénédictin à Bologne, y publia son *Accord des canons discordants*, appelé communément *Décret de Gratien* (1151). Les papes goûtèrent beaucoup cet ouvrage. Il fut si bien accueilli par les docteurs de Bologne, qu'ils le prirent aussitôt pour le texte de leurs leçons[2]. Ceux de Paris imitèrent les premiers cet exemple; mais dans la suite on réclama fortement en France contre les maximes inouïes qu'on avoit eu le loisir d'y apercevoir. Parmi la plupart des autres nations, la cupidité, des légistes surtout, et l'esprit d'adulation à l'égard de certains papes tout-puissants dans l'ordre même temporel, parurent effacer de leur souvenir les anciens principes, pour faire, des conceptions d'un particulier le droit de l'univers[3].

[1] On a long-temps soutenu qu'il falloit dater de là l'introduction du droit romain dans les écoles de jurisprudence; « Mais il est aujourd'hui démontré, dit Pfeffet, que cette prétendue découverte des Pandectes à Amalfi, n'est qu'une fable; et que bien loin que le droit romain ait commencé sous Lothaire II à se répandre, nous savons, par les fastes de l'université de Bologne, que la comtesse Mathilde l'avoit déjà fait enseigner publiquement; que le pape Nicolas II rapporte des passages entiers des lois de Justinien, dans le *Decretum*, pour expliquer la manière de compter les dégrés de parenté; que l'empereur Othon III a cité les Institutes [illegible] de ses chartes, et que Charlemagne a permis aux Italiens de vivre *lege romana*. » (*Abrégé du droit publ. d'Allemagne*). Tout cela néanmoins ne prouve pas que l'exemplaire qu'on voit aujourd'hui à Florence et qu'on dit venir d'Amalfi, ne soit le plus ancien connu.

[2] Voy. Bossuet, sur les quatre articles.

[3] Voir sur les fausses décrétales ce que nous avons inséré, tome 4, p. 199 et suivantes. Supposer que les conceptions d'un particulier ont pu devenir pendant plusieurs siècles le droit de l'univers catholique, n'est-ce pas admettre que l'Eglise a été alors abandonnée de celui qui a promis d'être avec elle tous les jours jusqu'à la con-

Cette collection, divisée en trois parties, traite premièrement du droit en général, puis des ministres de l'Eglise, depuis le pape jusqu'au moindre clerc, des règles de la pénitence, de l'administration des sacrements, des cérémonies, et une infinité de questions éparses sans ordre et sans méthode [1]. Quant à l'autorité pontificale, Gratien lui attribue les droits les plus exorbitants, souvent sans alléguer autre chose que ses assertions tranchantes, ses idées singulières [2], et quelques comparaisons encore plus étranges. C'est ainsi qu'en preuve de l'indépendance où il prétend que sont les papes par rapport aux canons, il ne donne que cette similitude révoltante : Comme

sommation des siècles. Aussi deux choses ont été solidement démontrées : 1.° les maximes contre lesquelles on s'est récrié, en les voyant dans les fausses décrétales, *sont exactement pour le fonds celles des siècles antérieurs à Isidore et à Gratien :* 2.° les changements survenus dans la discipline ne sont point le fruit des fausses décrétales, mais l'effet de l'enseignement de l'Eglise, laquelle a jugé à propos d'étendre ou de restreindre, selon les temps, certaines règles qui ne tiennent point à la foi. Voy. Muzzarelli Opusc. n.° 16, et la critique de Marchetti.

1 Le but de Gratien étant de concilier les canons qui semblent se contredire, (ce qu'il fait en distinguant les diverses circonstances des temps et des lieux,) il n'est pas étonnant que sa vaste compilation paroisse en quelques endroits trop chargée et confuse. Ce reproche toutefois ne seroit fondé que pour la 2.e partie; car c'est précisément à cause de la méthode et de l'ordre des matières, que cette collection éclipsa, dès qu'elle parut, toutes celles qui l'avoient précédée, même celle d'Yve de Chartres, laquelle avoit joui d'une grande autorité. *Biogr. mod., art. Gratien.* Bouchaud dit que la méthode de Gratien lui fut avantageuse, et bien supérieure à celle de ceux qui l'avoient précédé. (Encyclop. art. *décret.*)

2 Néanmoins, vers le milieu du 16.e siècle, dit encore M. Lécuy, l'avocat-général Riant recommandoit l'étude de cet ouvrage *comme la plus profitable de ce qui s'enseignoit dans les écoles,* et se plaignoit de ce qu'on la négligeoit. Quelques écrivains, dans les derniers temps, ajoute-t-il, ont parlé du *Décret* d'une manière différente, et accusent Gratien d'avoir affermi et étendu l'autorité des fausses décrétales, d'avoir même enchéri sur elles, en avançant que le pape n'étoit point soumis aux canons. Cette inculpation, toute fondée qu'elle est, perd, ce nous semble, un peu de sa force, si l'on songe que Gratien étoit italien, et soutenoit l'opinion du pays et du temps. On s'étonnera plus encore d'entendre un moderne (*Dictionnaire des auteurs ecclésiastiques*) qualifier de *moine ignorant* Gratien, que l'Encyclopédie même proclame (art. *Decret*) *l'un des plus savants hommes de son siècle, malgré le grand nombre de fautes qu'on lui reproche avec raison.* « Concluons-en que le *décret* est un des plus beaux monuments qu'on ait élevé, dans le moyen âge, à la science du droit canon; et que, malgré l'alliage impur mêlé à la matière précieuse de ce riche recueil, son auteur a quelque droit à la reconnoissance de la postérité. » Ce jugement porté sur Gratien en 1817 par un sage et savant vicaire-général de Paris, nous paroît bien préférable à celui de l'abbé Racine, adopté par notre auteur.

Jésus-Christ a fait la loi, et après l'avoir accomplie pour la sanctifier en lui-même, s'en est dispensé en quelque rencontre, pour montrer qu'il en étoit le maître; de même le souverain pontife dresse les canons par lui ou par ses représentants, les observe par humilité et pour les faire observer aux autres; puis fait voir par ses ordres et par sa conduite qu'il n'est pas astreint aux lois dont il est l'auteur. Ici, comme en bien d'autres endroits, Gratien tombe en contradiction avec lui-même, puisqu'il venoit de rapporter les déclarations de plusieurs papes, qui se reconnoissent obligés à garder les décrets de leurs prédécesseurs[1]. Son recueil présente encore moins de

[1] Ici l'auteur va plus loin même que Racine et Fleury, qui n'ont pas du moins accusé Gratien de contradiction. Les papes sont obligés à garder les canons de discipline et les décrets de leurs prédécesseurs, tant que subsistent les motifs qui les ont fait porter, tant que les circonstances n'en requièrent pas le changement, tant que de graves intérêts n'en pressent pas la suppression ou n'y imposent pas une exception. Pour soutenir qu'ils ne peuvent y déroger jamais, il faudroit démontrer que la discipline doit être invariable ou que l'Eglise est toujours assemblée et peut sur-le-champ le prononcer. « A cause de la difficulté d'assembler des conciles, dit Bergier, les papes se sont trouvés obligé de faire tout ce qui auroit pu être fait dans un concile général pour le bien de l'Eglise, de donner des décisions sur le dogme, sur la morale, sur la décence du culte, *de dispenser des canons* lorsque le cas a paru l'exiger...... Les detracteurs du saint Siége ont trouvé bon de supposer et de répéter cent fois que les papes en ont agi ainsi par ambition, par la fureur de dominer, par l'envie d'attribuer à eux seuls toute l'autorite, et d'asservir l'univers entier à leurs lois. Une preuve évidente du contraire, c'est qu'ils n'ont ordinairement donné des décisions que quand on les a consultés, et n'ont dicté des lois que quand on a été forcé par la nécessité de recourir à eux. (Art. *pape*.) »

Si, en effet, pour ne citer que deux exemples récents, le chef de l'Eglise s'est élevé bien au-dessus des canons par les concordats de 1802 et 1817, il ne l'a fait qu'à la demande du gouvernement et pour le bien d'une grande église. Mais avec ce principe, que le pape est toujours lié par les canons, Dieu seul sait si la France seroit aujourd'hui catholique. Qu'on ne dise pas qu'en 1801 la gravité des circonstances investissoit le pape de la plus haute autorité, et le mettoit, pour ce cas seulement, au dessus des canons; car, en 1817, les temps étoient tout-à-fait changés : il ne s'agissoit plus de traiter avec un despote ombrageux et ennemi des régles : c'étoit Louis le Desiré, le restaurateur de la France, qui occupoit le trône. Cependant le premier acte de *pleine puissance*, exercé en 1802, a été maintenu et confirmé par un second, qui ne dérogeoit pas moins aux canons sur l'institution de quelques anciens évêques alors encore existants. N'oublions pas la profession et la définition de deux conciles œcuméniques, (le 2.e de Lyon et celui de Florence), que l'église romaine posséde *une souveraineté pleine et suprême sur toute l'Eglise catholique*, souveraineté qu'elle a reçue de Jésus-Christ même *avec la plenitude de la puissance ;* et que le pontife romain a reçu de Jesus-Christ dans la personne de Pierre *une pleine puissance pour paître, regir et gouverner l'Eglise de Jesus-Christ*..

discernement et de critique, que de justesse et de raisonnement. Parmi les canons des conciles et les décrets des papes qui en font la matière, il ne manque pas de rapporter les fausses décrétales, compilées par Isidore avec aussi peu de jugement que d'érudition. Pour les citations qu'il fait aussi des Pères les mieux connus, tels que saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, souvent il puise dans les ouvrages qui portent les caractères les plus évidents de supposition[1].

Les autres études qu'on s'efforçoit de relever aussi-bien que celle des lois, languissoient dans un état d'enfance encore plus imparfait. Pendant les trois ou quatre siècles précédents, toutes les connoissances naturelles s'étoient bornées aux sept arts libéraux, qui n'apprenoient presque tous que de stériles divisions et de sèches nomenclatures. Encore les partageoit-on en deux classes, dont la plupart des savants n'osoient atteindre qu'à la première, qui, sous le nom de *trivium*, comprenoit la grammaire, la rhétorique et la logique. Quant à

[1] Au lieu de nos réflexions sur ce que vient de dire l'auteur, qui paroît n'avoir lu que Racine et Fleury, nous croyons devoir citer un savant professeur en droit qui a fourni l'art. *decret* dans *l'Encyclopedie méthodique*.

Les erreurs de Gratien proviennent en partie de ce qu'il n'a pas consulté les conciles mêmes, les mémoires sur les souverains pontifes, ni les écrits des SS. PP.; mais uniquement les compilateurs qui l'ont précédé, dont il a adopté toutes les fautes, que leur ignorance, leur inattention ou leur mauvaise foi leur ont fait commettre; et en cela il est lui-même inexcusable. Mais, d'un autre côté, on doit en imputer le plus grand nombre au siècle où il vivoit : en effet, l'art de l'imprimerie n'étant pas alors découvert, on ne connoissoit les ouvrages des savants que par les manuscrits; les copistes dont on étoit obligé de se servir pour les transcrire, étoient ordinairement des gens peu exacts et ignorants; les fautes qu'ils avoient faites se perpétuoient, lorsque sur un même ouvrage on n'avoit pas plusieurs manuscrits, afin de les comparer ensemble, ou lorsqu'on négligeoit de prendre cette peine.

D'ailleurs, du temps de Gratien, on recevoit avec vénération des pièces supposées, entre autres les fausses décrétales; la discipline qu'elles renferment, étoit généralement reconnue pour celle de l'Eglise, surtout dans l'université de Bologne. Avouons de plus, pour n'être pas injustes, qu'au milieu des fausses autorités qu'il allègue, ou de celles qu'il interprète mal, il rapporte des canons fidèles de l'ancienne discipline : ainsi, en séparant le vrai d'avec le faux, son ouvrage est d'une grande utilité pour bien connoître cette discipline que l'Eglise a prescrite autrefois, qu'elle a toujours souhaité et qu'elle souhaite encore de retenir, autant que les circonstances des temps et des lieux le permettent, ou de rétablir dans les points qui sont négligés. Elle a dans tous les temps exhorté les prelats à travailler à cette réforme, et a fait des efforts continuels pour remettre en vigueur la pratique des anciens usages. »

ceux qui poussoient jusqu'au *quadrivium*, comprenant l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, ils étoient regardés comme les phénomènes de leur siècle et les flambeaux de l'univers. A l'époque où nous sommes parvenus, on augmenta le nombre des arts libéraux, en comptant parmi eux la théologie, la jurisprudence et la médecine, aussi-bien que la philosophie. Depuis on rangea insensiblement les sept arts sous un seul titre, qui fut celui de philosophie; et cette science, avec les trois autres, constitua les quatre facultés, où devoient se signaler les génies qui vouloient passer pour universels; d'où vint à ces lices brillantes le nom d'université.

On connoît assez les égarements, les travers, les inutilités de ces anciens philosophes, les uns attachés exclusivement aux principes et aux tables décharnées de Porphyre, les autres aux profondeurs inaccessibles de Platon, ou à la simple explication du texte abstrait d'Aristote; d'autres encore, appelés libres, et qui faisoient profession de ne s'assujétir à aucune autorité, mais à la seule raison, prirent pour elle les vaines subtilités de leur métaphysique, l'amour de la dispute et le goût du sophisme. Il n'est pas de notre sujet de suivre l'histoire de ces études profanes, qui ne peuvent nous intéresser qu'à raison de l'influence qu'elles eurent dans les sciences ecclésiastiques.

Mais la théologie fut asservie elle-même aux nouvelles méthodes, et s'engagea d'abord dans un labyrinthe de questions étrangères et oiseuses, dont le moindre inconvénient fut d'épuiser un loisir tout entier nécessaire à l'étude immense de la tradition. On doit néanmoins reconnoître que cette théologie philosophique ou scolastique, qui remontoit jusqu'aux premiers principes, et de là, par un enchaînement méthodique et sensible, descendoit aux conséquences les plus éloignées, servit utilement à confondre les sectaires qu'elle mettoit en contradiction avec eux-mêmes. Saint Thomas épura cette méthode dans le siècle suivant, et la porta à un degré de perfection digne encore aujourd'hui d'exciter l'émulation des plus grands maîtres.

Dès le douzième siècle, il y eut des savants qui surent éviter

les défauts de cette manière nouvelle. Pierre Lombard, né dans la province qui lui fit donner ce surnom, et devenu le plus fameux docteur de l'école de Paris, fut effrayé des erreurs de Roscelin, d'Abailard et de Gilbert de la Poirée, égarés par les principes de Platon et d'Aristote, et s'ouvrit une route opposée, dans le dessein, nous dit-il[1], de combattre ceux qui s'attachoient à soutenir leurs propres conceptions, au préjudice de la vérité. Son ouvrage intitulé *Livres des Sentences,* et qui lui a fait donner à lui-même le nom de Maître des sentences, est un recueil de passages des Pères, particulièrement de saint Augustin, où, sans citer les philosophes profanes, ni s'abandonner aux subtilités de l'école, le raisonnement n'est employé que pour concilier les contradictions apparentes des textes. C'est un corps entier de théologie, compris en quatre livres, où toutefois on omet des matières importantes, telle que l'Eglise, l'autorité de l'Ecriture et de la tradition, tandis qu'on s'étend sur la nature des anges, sur celle du firmament donné pour un corps solide, et sur différents autres articles regardés aujourd'hui comme également frivoles. Cet ouvrage eut un si grand succès, que, durant des siècles entiers, la plupart des maîtres en théologie en firent tout le fond des leçons qu'ils donnoient à leurs disciples. On compte jusqu'à deux cent quarante théologiens, les plus célèbres de leur temps, qui ont fait des commentaires sur ce livre. L'auteur fut élevé sur le siége de Paris (1159), pour lequel Philippe, frère du roi et archidiacre de cette église, avoit été élu[2]. Celui-ci eut, dit-on, la déférence de céder son droit. L'histoire nous fournit à cette occasion un des titres anciens et les plus formels de nos rois, par rapport à la régale[3]. Après la mort de l'évêque Thibaud, prédécesseur de Pierre Lombard, l'évêché et la régale, portent ces anciens monuments, étant venus en la main du roi, il donna la chevecerie qui en faisoit partie aux religieuses d'Hières pour en jouir toutes les fois que le siége seroit vacant[4].

[1] Præf. in libr. Sent. — [2] Rob an. 1159. — [3] Gall. Chris. tom. 1, ad an. 1158. Lib. Gall. c. 16

[4] Fleury dit que c'est le premier titre qu'il ait remarqué où il soit fait mention de la régale des rois de France (1159). Mais on voit que ce titre et cette remarque ne concernent que l'évêché de Paris; ayant reçu de nos rois plus de bienfaits que les

Le mauvais succès du voyage de Palestine n'avoit pas dégoûté Louis le Jeune de ces sortes d'expéditions. Ayant fait depuis le pèlerinage de saint Jacques de Compostelle, il conçut et inspira au roi d'Angleterre le dessein d'aller faire la guerre aux infidèles d'Espagne. L'entreprise étoit résolue, et déjà on assembloit les troupes, quand il envoya demander des indulgences au pape, afin d'animer les Français. Adrien loua le zèle de ce prince, mais il improuva son empressement. Il lui représenta[1], qu'il étoit de la bienséance et de la sagesse, avant d'entrer dans une domination étrangère, d'attendre, sinon une invitation formelle, au moins le consentement des princes et des peuples du pays. « Il doit vous souvenir, lui dit-il à ce sujet, du voyage de Jérusalem que vous entreprîtes autrefois avec le roi Conrad, sans avoir consulté les fidèles qui étoient sur les lieux, ni pris d'ailleurs assez de précautions. Vous savez les suites fâcheuses de cette entreprise, et les reproches que s'attira l'église romaine pour y avoir condescendu. » Le roi Louis goûta cette sage lenteur; et l'expédition qui ne sembloit d'abord que différée, manqua tout-à-fait (1157).

Le bruit s'étant alors répandu que les Arabes venoient attaquer avec une armée formidable la ville de Calatrava en Castille, les templiers qui en tenoient la citadelle, la remirent au roi Sanche III, dans la crainte de ne pouvoir la sauver[2]. Ce prince parut lui-même fort effrayé du danger qui faisoit trembler de si braves gens. Il y avoit cependant à Tolède où étoit la cour, un moine de Fitère, ordre de Cîteaux, nommé Diègue de Vélasquès, avec Raimond son abbé. Il étoit de famille noble; il avoit d'abord suivi le métier des armes, et la profession monastique

autres, c'est de là sans doute que découloit le privilége de jouir de ses revenus pendant la vacance du siége. Ce n'est pas le lieu de citer les nombreux conciles qui ont réglé l'administration des biens des évêchés vacants, sans faire aucune mention de la régale; nous devons faire observer seulement que ce privilége ou ce droit fut la source des plus grands abus : sous prétexte que quelques siéges avoient été soumis à la régale, on prétendra que tous doivent y être sujets : pour jouir plus long-temps des revenus, on retardera souvent et même on empêchera les élections et consécrations des évêques : et plus tard enfin, ce privilége sera l'occasion d'une querelle entre le sacerdoce et l'empire, laquelle sera terminée, comme il arrive presque toujours, par la raison du plus fort : et (1682), au nom de ses libertés, l'Eglise de France sera réduite en servitude.

[1] Ep. 23. — [2] Roder VII, 14; Marian. XI, 6.

ne lui avoit rien ôté de son premier courage. Il dit à son abbé qu'il rendroit au roi bon compte de la place, s'il la lui vouloit confier. Il parla d'un ton et d'un air si assurés, qu'il engagea Raimond à faire au roi cette proposition étonnante, et le prince à y souscrire. Aussitôt le moine et l'abbé allèrent trouver l'archevêque de Tolède, qui approuva de même leur dessein, contribua de ses biens à son exécution, et accorda pour tous ceux qui prendroient les armes à ce sujet, le pardon de tous leurs péchés, c'est-à-dire, indulgence plénière, la première que l'on sache avoir été donnée par un évêque. On présume que dans ces cas pressants, au milieu d'un pays infesté par les infidèles, les prélats ordinaires étoient avoués par le chef de l'Eglise pour la concession de ces sortes de grâces, qui régulièrement lui étoient réservées.

En peu de temps, Vélasquès se vit à la tête de vingt mille hommes, et, avec l'abbé Raimond, alla se renfermer dans Calatrava, que les Arabes n'osèrent pas même insulter. Grand nombre de ces guerriers embrassèrent l'institut de Cîteaux, mais sous un habit particulier et convenable aux exercices militaires. Raimond fit venir de son abbaye les religieux, les gens de service, les meubles, les troupeaux mêmes; il n'y laissa que les infirmes et le peu de personnes absolument nécessaires pour le soin de la maison. Il mourut peu de temps après, révéré comme un saint. Tels furent en 1158, les commencements de l'ordre militaire de Calatrava, qui dans la suite servit de modèle pour l'institut de plusieurs autres. Il fut approuvé par le pape Alexandre III, qui dès l'année suivante succéda au pape Adrien IV.

Mais avant la mort d'Adrien, sa querelle avec l'empereur Fréderic, que nous avons laissée moins éteinte qu'assoupie, se ranima pour ne pas finir même avec ce pontife : il transmit à son successeur la chaire pontificale en butte à l'ambition et à la perfidie, à la cabale et aux plus cruels soucis, à tous les funestes avant-coureurs du schisme et de la discorde. La principale cause de l'irritation de Frédéric fut le refus que lui fit le saint Siége de confirmer le choix qu'il avoit fait d'un archevêque de Ravenne (1159) : ce refus cependant étoit motifié fort honorablement pour l'élu que le pape disoit chérir particulièrement, et

vouloir élever dans Rome même à une plus grande dignité. Mais après que les prélats de Lombardie eurent reconnu qu'ils tenoient de l'empereur les droits régaliens, le pape Adrien avoit aussi écrit à ce prince une lettre fort mesurée dans les termes, mais où l'amertume et le ressentiment perçoient néanmoins [1]. Le porteur étoit de plus un homme du commun, qui disparut avant qu'on eût achevé la lecture de la lettre. L'empereur, jeune prince naturellement fier et piqué jusqu'au vif, ne dissimula pas son mécontentement dans sa réponse. Il y prit le style des anciens Romains, mit en titre son nom avant celui du pape, et dans le corps de la lettre usa de la seconde personne du singulier en parlant au pontife; vengeance basse, dit Pfeffet, et peu digne d'un grand prince; car l'usage étoit introduit depuis long-temps de nommer au pluriel les personnes honorables à qui l'on parloit. Adrien, en répliquant [2], cria au mépris et à l'injure, à l'infraction de la foi jurée, dont il prétendit que Frédéric s'étoit rendu coupable en exigeant l'hommage de ses évêques, au lieu de se contenter du serment de fidélité, et en défendant aux légats du saint Siége non-seulement l'entrée des eglises, mais encore celle des villes de son royaume. Enfin il alla jusqu'à le menacer de la perte de sa couronne, s'il ne prenoit une conduite plus sage. L'empereur repartit plus fièrement encore, soutenant qu'il ne tenoit sa couronne que de Dieu; que les papes au contraire, ainsi que les évêques, tenoient leurs biens temporels de la libéralité des princes; que toutes les maximes contraires n'étoient que des suggestions de cette cupidité et de cet orgueil détestables, qui, au grand scandale des peuples, s'étoient glissés jusque dans la chaire de saint Pierre.

Les esprits s'échauffant de plus en plus à chaque rencontre, Ebérard, évêque de Bamberg, se mit en devoir d'arrêter les suites d'une animosité si périlleuse. C'étoit un prélat distingué par sa doctrine, par la pureté de ses mœurs, et par une piété si merveilleuse, que dans l'embarras des affaires publiques et même à la guerre, l'étude et la méditation des saintes Ecritures occupoient tout son loisir. L'empereur avoit une confiance toute particulière en ses conseils, et partageoit avec lui la con-

[1] Radev. c. 15. — [2] Epist. 6.

duite de ses états. Aussi le prélat n'étoit pas moins affectionné au bien et à l'honneur de l'empire, qu'aux intérêts véritables de l'Eglise. Il écrivit au pape, et lui remontra avec une liberté respectueuse, combien il étoit à craindre que les paroles dures de part et d'autre, par un choc tant de fois réitéré, ne produisissent un feu qui s'étendît loin dans le sacerdoce et l'empire; qu'il ne lui sembloit pas expédient de tant peser les paroles, et d'en tant demander raison; qu'il valoit mieux éteindre le feu au plus vite, que de disputer de quel côté il étoit venu.

Malgré ces représentations, l'empereur tenant une assemblée dans son camp près de Bologne, le pape y envoya des légats pour demander l'exécution du traité fait avec le pape Eugène. En conséquence ils réclamèrent la restitution de plusieurs terres, en particulier de celles qui avoient été données au saint Siége par la comtesse Mathilde; ils requirent aussi spécialement que les évêques d'Italie ne fussent point obligés de faire hommage au prince, et qu'il reconnût que la magistrature et les régales de Rome appartenoient à saint Pierre. A ces demandes, l'empereur, avec une grande apparence de modération, repondit par cette ironie[1] : « Quoique je ne doive pas m'expliquer sur de pareils objets sans avoir pris le conseil des seigneurs, je ne laisse pas de dire auparavant que je ne demande point d'hommage aux évêques s'ils ne veulent rien posséder de mes régales. Mais si on leur dit, *qu'avez-vous affaire du roi?* je leur dirai à mon tour, *qu'avez-vous besoin de domaines?* Quant à ce qu'on vient de dire des régales et de la magistrature de Rome, qu'on entende par ma réponse tout ce que cet article me donne à penser : je suis empereur romain par ordre de Dieu, et je n'en porte que le vain titre, si Rome n'est pas en ma puissance. » Ce prince ambitieux, prenant la force pour le droit, avoit réellement la prétention d'exercer l'autorité souveraine sur le patrimoine de saint Pierre dont il n'étoit que le protecteur; et d'y percevoir les mêmes droits que sur les autres terres de l'empire.

Les négociations multipliées ne servant qu'à rendre l'affaire toujours plus épineuse; et ni le pontife ni l'empereur ne paroissant d'humeur à se relâcher, on ne pouvoit attendre qu'un

[1] Radev. c. 30.

malheureux dénoûment, quand la mort du pape Adrien fit diversion à cette première alarme. Dans ces entrefaites, il mourut le premier septembre (1159), après avoir tenu le saint Siége quatre ans et près de neuf mois. Ce pape, l'un des plus ardents pour les intérêts de l'Eglise, étoit si éloigné d'amasser pour ses proches, qu'il ne leur laissa pas une obole. Après sa mort, sa mère, qui lui survécut, n'eut pour ressource dans sa vieillesse indigente que les charités de l'église de Cantorbéry[1].

Six jours après la mort d'Adrien, les cardinaux et les évêques élurent le cardinal Roland, chancelier de l'Eglise romaine : le clergé et le peuple approuvèrent son élection; on le nomma Alexandre III[2]. Il n'y eut que trois cardinaux qui ne lui donnèrent pas leurs suffrages; savoir, Octavien, Jean de Morson et Gui de Crême, tous trois prêtres et assez téméraires pour que les deux derniers prétendissent eux seuls faire Octavien pape. Ceux qui avoient élu Alexandre s'empressèrent à le revêtir de la chape d'écarlate, qui étoit l'habit particulier du souverain pontife, et le signe de l'investiture du pontificat. Alexandre résistoit et fuyoit par l'église, en protestant de son indignité; mais on réussit enfin à le revêtir. Alors Octavien s'abandonnant à son dépit, enleva la chape de dessus les épaules d'Alexandre; mais un sénateur indigné l'arracha d'entre ses mains. Octavien avoit prémédité la scène impie qu'il donnoit. Il avoit fait apporter une chape : il la revêtit avec tant de précipitation, que le devant se trouva derrière; ce qui le fit nommer pape à rebours, avec de grands éclats de rire. Mais le tragique succédant bientôt au burlesque, les portes de l'église s'ouvrent tout à coup, des troupes de gens de guerre entrent avec tumulte l'épée à la main, en nommant Octavien, Victor IV. Le pape Alexandre, et les cardinaux qui l'avoient élu, gagnèrent avec peine la forteresse de l'église, ils y furent aussitôt investis par des gens armés, et ce fut pour eux une prison d'où ils ne sortirent que pour être transférés dans une prison plus étroite au-delà du Tibre.

[1] Adrien IV, dit le père Fontenay, gouverna l'Eglise en habile et saint pontife, et n'y fit de mécontent que celui qui s'annonçoit dès lors pour en devoir être dans peu l'ennemi déclaré. *Hist. de l'égl. gall. l.* 26.

[2] Art. Pap. Alex.

Cependant toute la ville s'émut; les enfants mêmes crioient contre Octavien; les femmes le chargeoient d'injures; on le déchiroit dans des chansons satyriques où l'on n'oublia point la manière grotesque dont il avoit endossé la pourpre. Les schismatiques, appréhendant des insultes plus sérieuses, jugèrent à propos de mettre en liberté le pontife et les cardinaux, qui se retirèrent sur les terres du roi de Sicile. Le 20 de septembre, Alexandre y fut sacré, suivant la coutume, par l'évêque d'Ostie. Octavien ayant cherché pendant un mois des évêques pour son sacre, fut enfin sacré le 4 d'octobre par l'évêque de Tusculum, qui avoit d'abord reconnu le pape Alexandre, et qui fut assisté des évêques de Melfe et de Férente.

Il suffit d'avoir mis ces deux élections sous les yeux, pour faire toucher au doigt le crime de celle d'Octavien. Il ne seroit pas concevable qu'elle ait eu pour protecteur l'empereur Frédéric, si l'on n'étoit habitué à voir ce rôle scandaleux rempli depuis si long-temps par les rois de Germanie. Mais ce qui ne laisse pas de causer quelque surprise, c'est qu'une manœuvre si dépourvue de couleurs plausibles, ait fait la moindre illusion à un empereur politique et judicieux, assez réfléchi pour avoir gouverné despotiquement l'Allemagne, en n'ayant que l'air de suivre les résolutions des diètes; prince en qui les fougues de la fierté et les chimères de la présomption, après les premières saillies, le cédoient presque toujours à la raison; prince enfin qui ne paroît pas s'être fait un jeu de la religion. Mais Frédéric avoit conçu et long-temps nourri une forte aversion pour le pape Adrien; eh, qu'il est dangereux qu'on n'étende la prévention d'un pontife à un autre pontife, et à la chaire pontificale elle-même! Il put se faire néanmoins que Frédéric conservât un ressentiment personnel contre Alexandre, qui, député vers ce prince par le dernier pape, avoit soutenu avec une grande fermeté les intérêts délicats dont il étoit le médiateur. Quoiqu'il en soit, l'empereur se déclara d'abord pour l'antipape, reçut fort mal les nonces que lui envoya le pape légitime, et ne fit point de réponse à ses lettres. Elles lui apprenoient cependant tout ce qui s'étoit passé, dans un détail facile à vérifier, si près du lieu de la scène. On n'avoit pas manqué d'ajouter que l'antipape étoit déjà frappé des anathèmes de

l'Eglise. Les cardinaux avoient écrit de leur côté, et s'étoient nommés au nombre de vingt-deux pour Alexandre, c'est-à-dire tout ce qu'il y en avoit alors, à l'exception des deux qui avoient d'abord élu Octavien, et de deux autres qui l'avoient reconnu depuis.

Nous épargnerons à nos lecteurs le long récit de toutes les manœuvres employées par l'empereur et l'antipape, afin d'accréditer le schisme jusque dans les nations étrangères : objets peints assez souvent de leurs vraies couleurs pour en imprimer l'horreur qu'ils méritent, et qui ne seroient plus que des répétitions ennuyeuses et pénibles pour les oreilles chrétiennes. Il suffira, pour l'ordre et la liaison de l'histoire, d'en parcourir rapidement cette triste partie. Frédéric et Octavien tinrent à Pavie et à Lodi des conciliabules (1160 et 1161), dont les décisions ne manquèrent pas d'être telles qu'ils les vouloient : le pape Alexandre y fut cité; il refusa d'y comparoître, et fut condamné par contumace : l'empereur obligea par un édit menaçant tous les évêques de ses états à reconnoître le pape Victor; plusieurs d'entre eux en Italie refusèrent d'obéir, et furent chassés de leurs siéges; tous ceux d'Allemagne prirent quelque part au schisme, excepté l'archevêque de Saltzbourg, saint Ebérard, et l'évêque de Brixen qu'il sut toujours s'attacher par ses lumières et par ses vertus : qualités qui éclatoient jusque sur son front, et qui, de l'aveu de Frédéric même, lui imprimèrent constamment un respect si religieux, qu'il n'osa jamais chagriner ce saint contradicteur [1].

L'empereur tenta aussi vainement de séduire divers souverains, principalement les rois de France et d'Angleterre. Ils prirent avec éclat le parti d'Alexandre, dans un concile nombreux, assemblé conjointement des évêques des deux royaumes, à Toulouse, où l'on perça sans peine le voile des impostures qu'on avoit employées pour les surprendre (1161). Les tentatives de l'empereur, du côté de la grande Bretagne en particulier, ne servirent qu'à l'y faire encourir l'exécration publique. Le bruit s'y répandit, sur le rapport d'un savant Anglais qui assura en avoir été témoin sous le pape Eugène [2],

[1] Vit. Can. p. 296. Radev. 11, 73. — [2] Joan. Sarisb. ep. 59.

que Frédéric avoit promis à ce pontife de soumettre toute la terre à Rome, pourvu que le pape le secondât en excommuniant ceux à qui l'empereur feroit la guerre : et que désespérant de trouver un vrai pontife capable d'une telle iniquité, il en avoit voulu faire un qui lui fût dévoué sans pudeur. Le roi de Jérusalem et plusieurs autresprinces suivirent l'exemple de ceux de France et d'Angleterre. Manuel même, empereur de Constantinople, écrivit au roi Louis le Jeune, que sur sa parole il reconnoissoit Alexandre pour pape légitime [1]. On trouve plusieurs autres monuments de la bonne intelligence entre le pape Alexandre et l'empereur Manuel, qu'on croit avec raison n'avoir pas favorisé davantage le schisme de la Grèce [2].

Le pape Alexandre, de son côté, fit et souffrit ce qu'on a vu de même rapporté plusieurs fois sous les pontificats précédents. Il envoya ses légats et sa justification aux divers souverains de la chrétienté; il exhorta plusieurs fois l'empereur Frédéric à revenir de son erreur; il l'excommunia, et déclara ceux qui avoient juré fidélité à ce prince, absous de leur serment [3]. Il fut condamné et anathématisé à son tour par les schismatiques; il adressa des plaintes et des manifestes aux princes et aux églises. Ses docteurs publièrent quantité de dissertations et d'apologies. L'empereur ranima les factions romaines : la famille d'Octavien, très-puissante à Rome, réduisit le pape à s'en bannir, lui enleva la plupart des patrimoines de saint Pierre; on lui tendit des piéges de tous côtés; on dépouilla et l'on emprisonna tous ceux qui alloient le trouver : Frédéric prit et ruina la ville de Milan, entre plusieurs autres, à cause de l'attachement de l'archevêque et des consuls pour le pape; il lui ravit même les reliques les plus révérées; telles que les corps des trois rois qu'elle prétendoit posséder, et qui furent transférés à Cologne, où ils sont encore honorés aujourd'hui. Enfin, Alexandre ne pouvant plus vivre en Italie avec dignité ni en assurance, se réfugia dans l'asile ouvert de tout temps aux pontifes persécutés.

Il connoissoit les dispositions particulières où l'on étoit en

[1] Guill. Tyr. XVIII, 19. — [2] Cinn. l. 5, n. 1. — [3] Act. Alex. III, ap. Baron.

France à son égard, par le saint archevêque Pierre de Tarantaise, qu'il avoit fait venir auprès de lui peu de temps auparavant. Les religieux de Cîteaux, anciens confrères du saint prélat, avoient puissamment contribué à faire reconnoître le pape légitime, non-seulement chez les peuples libres de préventions, mais en plusieurs endroits des états de l'empereur. Cet ordre étoit alors au plus haut point de son crédit. Il comptoit plus de sept cents abbés et une multitude prodigieuse de moines, dont grand nombre se trouvoient élevés à l'épiscopat. Les saints religieux de la Chartreuse furent aussi d'un grand secours au pape Alexandre, et même les premiers qui se déclarèrent pour lui. L'empereur en fut si irrité contre saint Anthelme, alors chartreux et depuis évêque de Bellay, qu'il le fit excommunier par ses conciliabules, comme l'auteur principal de la résolution de ses confrères. Pour les moines de Cîteaux, il commanda que tous ceux qui étoient dans son royaume eussent à en sortir, s'ils ne reconnoissoient le pape Victor : ce qui obligea grand nombre d'abbés, avec leurs communautés tout entières, à se réfugier en France, ainsi que le chef de l'Eglise.

Il n'osa pourtant maltraiter, pas même inquiéter le saint archevêque de Tarantaise, qui étoit sous sa domination, et qui ne cessoit de prêcher contre le schisme avec une liberté suivie de grands succès. Il l'accueilloit même avec bienveillance, et le traitoit avec des égards qui alloient jusqu'au respect. Et comme les schismatiques, outrés de dépit, lui en faisoient des reproches : Puis-je en user autrement, leur dit-il? résister à l'homme de Dieu, ne seroit-ce pas résister à Dieu même? Ce prince étant allé à Besançon, dont l'archevêque Hébert étoit le plus fougueux des schismatiques, Pierre s'y rendit aussitôt pour soutenir les catholiques. Les peuples de la ville et des lieux voisins accoururent en foule pour honorer le saint prélat, comme on avoit coutume de faire partout où il paroissoit. Il leur dit de prier en commun que Dieu convertît leur évêque, ou qu'il en délivrât l'Eglise : ils prièrent, et Hébert mourut quelques jours après [1].

Tandis qu'il étoit en Italie, il arriva aussi un de ces traits frap-

[1] Boll. tom. XIII. ad 8 maii.

pants qui peuvent être fortuits, mais qui équivalent aux miracles dans l'opinion même de ceux que ce nom révolte le plus. Comme on ne cherchoit qu'à dépouiller les évêques qui alloient trouver le pape Alexandre, un seigneur, plus animé sans doute par l'esprit du schisme que par l'appât du butin, attaqua le saint archevêque dont l'équipage ne consistoit qu'en cinq chevaux : mais en le poursuivant, son cheval tomba et se rompit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même : il suivit le saint, courut se jeter à ses pieds, lui demanda pardon, et le bénit mille fois de ce qu'il ne lui avoit attiré du ciel qu'un avertissement salutaire, au lieu du dernier châtiment qu'il confessoit avoir mérité. Dans ce voyage d'Italie, le saint prêcha courageusement contre le schisme, dans les villes mêmes dont les évêques étoient schismatiques : mais les peuples ne consultoient que leur vénération pour sa sainteté et pour ses miracles. Car ce fut un autre Bernard, pour la multitude des prodiges, aussi-bien que pour l'éclat des vertus.

Affligé à l'excès, et véritablement alarmé de la vénération publique, le saint archevêque se résolut à fuir secrètement, et partit de nuit avec un seul compagnon. Il suivit des sentiers difficiles, au milieu des rochers et des précipices, changea plusieurs fois de guides, et arriva seul dans un monastère de son ordre, tout rempli de moines allemands dont il n'entendoit point la langue, et dont il n'étoit ni entendu ni connu. Il y fut reçu comme simple moine, et y jouit quelque temps de l'obscurité qu'il cherchoit. Cependant les gens de sa maison et tout son peuple, en proie à la douleur et aux plus cruelles inquiétudes, se dispersoient de toute part, ou pour le trouver, ou pour en apprendre au moins quelque nouvelle. Enfin un jeune homme qu'il avoit élevé dès l'enfance, étant parvenu jusqu'à cette maison, le reconnut entre les frères qui sortoient pour le travail, et fit un cri qui les arrêta. Ces bons religieux furent dans un étrange étonnement : toute la communauté se jeta aux pieds de l'archevêque, en fondant en larmes, et en lui demandant pardon de ne l'avoir pas traité comme il le méritoit. Mais il pleuroit plus amèrement qu'eux tous, de se voir ainsi ravir les douceurs de son humble retraite : car la nouvelle de

cette heureuse découverte s'étant bientôt répandue, il fut contraint de revenir à son troupeau.

Il fournit un long et saint épiscopat de trente-quatre ans, durant lesquels il vécut toujours comme le plus pauvre et le plus austère des moines. Il n'en conserva pas seulement l'habit, mais il le vouloit vil et usé ; et si on l'obligeoit d'en prendre un meilleur, il en faisoit l'aumône à la première rencontre. Sa nourriture étoit du pain bis, et des légumes apprêtés comme ceux qu'il faisoit servir aux pauvres. Il ne laissa pas de soutenir efficacement les intérêts de son église, d'en rétablir les biens, et de remplir avec autant de dignité que de vigilance toutes les fonctions de l'épiscopat. Entre toutes ses vertus, sa tendresse pour les pauvres et les infirmes éclata particulièrement : il avoit en ce point des attentions qui ne sont données qu'à ces âmes tendres avec qui le Père céleste semble avoir partagé les soins de la providence et la douce onction de sa miséricorde. En tout temps sa maison étoit un refuge ouvert aux malheureux ; mais pendant les trois mois qui précèdent la moisson, et où les vivres manquent le plus dans ces ingrates contrées, elle sembloit beaucoup plus un hôpital que le palais d'un évêque. Deux fois en passant les Alpes, il se dépouilla de sa tunique pour en revêtir de pauvres femmes qui mouroient de froid ; ne gardant que sa coule par dessus son cilice, au risque prochain de périr lui-même. Dans une seule visite, il dépensa en aumônes deux mille sous, c'est-à-dire cinquante marcs d'argent, le marc ne faisant alors que quarante sous.

Le pape Alexandre fut reçu en France avec un respect et une affection qui firent bien voir que ni le roi, ni les sujets ne se lassoient du personnage de défenseurs de l'église romaine. Le premier exercice qu'il y fit de son autorité, concerna les clercs employés au service du roi (1162). De Montpellier où il avoit abordé, il écrivit au chapitre d'Auxerre, de laisser jouir des revenus de sa prébende, Pierre, chanoine, quoique absent, parce qu'étant employé par son souverain, il devoit être tenu présent. Cependant, pour quelque délicatesse de cérémonial, le roi Louis parut tout à coup mécontent du pontife, et la première vivacité du monarque alla jusqu'à témoigner se repentir d'avoir reconnu Alexandre plutôt que Victor. Mais ce ne fut

là qu un nuage passager qui n'altéra point le principe religieux de son attachement à l'unité catholique, comme il eut bientôt occasion de le montrer avec la magnanimité qui faisoit le fond de son caractère.

Les schismatiques, attentifs à se maintenir par toutes les voies imaginables, avoient profité du mécontentement du roi, pour l'engager dans une conférence avec l'empereur, sous prétexte de mettre fin, dans toutes les nations, aux troubles de l'Eglise[1]. La petite ville de Saint-Jean-de-Losne avoit été choisie pour le lieu du rendez-vous, comme située aux confins du royaume de France et de la Bourgogne qui faisoit partie de l'empire. Le roi s'y rendit avec des vues très-pures et beaucoup de confiance, prévenu que tout s'y traiteroit d'une manière canonique, par les évêques de différentes nations qui étoient venus en grand nombre. Mais l'empereur, sans se présenter en personne, lui fit déclarer par son chancelier Renaud, archevêque de Cologne, et le plus déterminé schismatique de sa suite, qu'il n'avoit garde de transporter à d'autres le droit qui appartenoit à lui seul, de juger l'église romaine ; que le roi de France et ses évêques pourroient assister à la conférence, mais en qualité de témoins seulement, et pour recevoir le pape qu'il plairoit à l'empereur et aux évêques de l'empire de reconnoître. A cette insolence extravagante, le roi fit un souris de dédain. « Ce sont là, dit-il, des chimères dont vous pouvez repaître l'imbécillité de vos gens ; mais j'ai lieu de m'étonner qu'elles sortent ici de votre bouche. L'empereur ignore-t-il que Jésus-Christ a chargé saint Pierre et ses successeurs de paître ses ouailles ? et quelle idée se forge-t-il de moi et de mes évêques ?» Prenant ensuite les assistants à témoin de la fraude et de l'infraction des promesses données, il tourne bride, pique vivement son cheval, et se tire à propos du piége où il reconnoissoit un peu tard qu'on l'avoit engagé.

Après avoir pourvu à la sûreté de sa frontière, il alla au pays de la Loire, joindre le roi d'Angleterre, qui avoit mieux jugé que lui du dessein des Allemands, et qui s'avançoit en force pour lui donner du secours. C'est ainsi que ces deux princes

[1] Acta Alex. Duchesne, t. IV, p. 579 et seq.

rivaux et si souvent armés l'un contre l'autre, ne parurent plus avoir qu'un même souci et qu'un même intérêt, quand il fut question de l'unité sainte. Mais l'armée impériale, qui commençoit à manquer de vivres, ne tarda point à s'éloigner de la France, et de son propre mouvement les délivra de toute inquiétude. Pendant la négociation de Saint-Jean-de-Losne, le pape Alexandre s'étoit tenu à l'abbaye de Bourg-Dieu, située au diocèse de Bourges, dans les états du roi d'Angleterre, où il se croyoit le plus en sûreté dans les circonstances. Il en partit pour venir conférer avec les deux rois, qui déjà se trouvoient ensemble à Couci-sur-Loire. Ce fut à qui des deux lui rendroit le plus d'honneur : tous deux lui voulurent servir d'écuyer, et marchèrent à ses côtés, l'un à droite et l'autre à gauche, tenant chacun les rênes de son cheval. Bien des fois on avoit vu différents princes donner ce témoignage de vénération au vicaire de Jésus-Christ ; mais alors, dans le spectacle de deux princes ennemis et désarmés par l'Eglise, on crut voir l'accomplissement de la prophétie allégorique, où le lion et le léopard, devenus semblables à la brebis et au tendre chevreau, oublient sous la houlette leur antipathie naturelle.

Alexandre suivit avec confiance le roi Louis dans sa capitale, où il posa la première pierre de l'église de Notre-Dame, que l'on commença de bâtir cette année 1162, telle qu'on la voit encore. Ce fut Maurice de Sulli qui la construisit de fond en comble dans le cours de son épiscopat, à l'exception de la place du portail qui regarde le midi, et de quelques morceaux de pur ornement. Ce prélat, ainsi nommé du lieu de sa naissance au diocèse d'Orléans, nonobstant l'obscurité et l'indigence où il étoit né, avoit annoncé dès l'enfance la noblesse et l'élévation de ses sentiments. On dit qu'alors demandant l'aumône, et la personne à qui il s'adressoit feignant de ne la lui vouloir donner qu'à condition qu'il renonceroit à l'épiscopat, le jeune Maurice la dédaigna fièrement [1]. Quoi qu'il en soit, bientôt sa grandeur d'âme se développa tout entière, avec la supériorité d'esprit qui accompagne d'ordinaire celle du sentiment. Par la voie des sciences, il parvint d'abord à une chaire de théologie, et à la

[1] Gall. Christ. t. 1. Hist. Eccles. Par. t. 11, p. 122.

dignité d'archidiacre dans la capitale. Il acquit tant d'estime dans ce premier poste, qu'à la mort de Pierre Lombard qui n'occupa qu'un an le siége de Paris, dans la difficulté où le conflit des suffrages mit la manière accoutumée de l'élection, tous les vocaux remirent à Maurice la nomination du nouvel évêque. Elle fut bientôt faite. « Je ne lis pas, dit-il, dans la conscience des autres ; mais je dois me connoître moi-même. Or, je crois pouvoir me répondre que si je prends le gouvernement de ce diocèse, je ne chercherai qu'à le bien régir, avec la grâce du Seigneur. » Puis portant la main sur sa poitrine : Je me nomme moi-même, ajouta-t-il, et voici votre évêque. Il montra par les effets que cette présomption apparente n'étoit que l'ingénuité d'une grande âme, et une appréciation très-juste de lui-même.

De Paris, le pape alla tenir à Tours un concile qu'il y avoit convoqué pour l'octave de la Pentecôte, qui s'ouvrit en effet ce jour-là, dix-neuvième de mai 1163[1]. Il s'y trouva dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, tant de France que d'Angleterre, avec quelques-uns d'Italie, quatre cent quatorze abbés, et une multitude proportionnée d'autres personnes ecclésiastiques et laïques[2]. On se proposoit d'imprimer au schisme

[1] Tom. x. Conc. p. 1424.

[2] Sur l'ordre du pape, Arnoul, évêque de Lisieux, fit l'ouverture de ce concile par un très-beau discours. Il y traita au long des obligations de l'épiscopat dans la triste situation où l'on étoit; et prouva que les évêques doivent combattre courageusement pour l'unité de l'Eglise contre les schismatiques; et pour *sa liberté*, contre les tyrans qui l'oppriment et la pillent. « Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de la déchirer, elle n'en est pas moins une, puisqu'ils sortent de son sein et demeurent dehors; et quoique les autres veuillent l'asservir, elle n'en est pas moins libre en effet, puisqu'elle les punit par sa puissance spirituelle, en les soumettant à l'anathème et à l'éternelle malédiction... Gardons-nous cependant d'oublier que nous sommes évêques, comblés des faveurs de l'Eglise, couverts de l'onction sacrée que Jésus-Christ répand sur nous. Hélas! son héritage, qu'il nous a confié, qui est le prix de son sang, sommes-nous prêts à le lui conserver aux dépens du nôtre? y travaillons-nous avec un soin et un courage que nulle menace, nulle persécution ne ralentisse....? Ayant reçu les biens du Seigneur, ne devons-nous pas aussi participer à ses tribulations? Soyons donc fermes contre l'ennemi : nous devons être les remparts de la maison d'Israël; et nous serons tels, si nous restons constamment dans l'unité catholique. Ainsi que dans les premiers jours de l'Eglise, où la multitude des croyants n'avoit qu'un cœur et qu'une âme, qu'il n'y ait non plus parmi nous qu'un esprit, qu'une foi; car l'unité de la foi produit la concorde et la liberté. C'est de la foi que nous vient

toute la flétrissure qu'on s'étoit si bien convaincu qu'il méritoit. Le pape ayant d'abord voulu rendre compte de la canonicité de son élection, au moment qu'il commença de s'en expliquer, on n'entendit dans toute l'assemblée qu'anathèmes et malédictions contre le faux pontife. On déclara nulles les ordinations faites par lui et par les autres schismatiques, entre lesquels deux sont taxés d'hérétiques, savoir le cardinal Gui de Crême, et Jean, abbé de Strum [1]. Ils justifièrent par la suite cette sévérité particulière, en se faisant l'un et l'autre antipapes. Le concile tenta d'arrêter les progrès des hérétiques manichéens qui infectoient le Languedoc, et qui furent nommés depuis Albigeois. Il défendit sous peine d'excommunication tout commerce avec eux, même pour vendre ou pour acheter, et prescrivit toutes les diligences possibles pour empêcher leurs conventicules. Les Pères crurent devoir s'opposer encore à un abus introduit dans plusieurs monastères : il y avoit quelques religieux qui, sous prétexte de charité, vivoient dans le siècle pour étudier les lois civiles, et ce qu'on nommoit alors physique, c'est-à-dire, la médecine, et pour exercer ensuite la profession de médecins ou d'avocats. Le concile improuve cette coutume parmi les moines, sans toutefois leur interdire absolument ces fonctions, pourvu qu'elles ne les tirent pas de leurs cloîtres : tempérament que les restes de l'ancienne ignorance rendoient encore nécessaire au bien public.

Quand le concile fut terminé, les deux rois de France et d'Angleterre firent inviter l'un et l'autre le pape Alexandre à établir sa résidence dans leurs royaumes, lui offrant pour son

la vie et la victoire. Demeurons donc unis, et nous serons invincibles; nous serons cette Eglise de Dieu aussi terrible à ses adversaires qu'une armée rangée en bataille. » Puis prédisant, d'après ses grandes qualités, que l'empereur se convertira et reconnoîtra que la principauté de l'eglise romaine est supérieure à la sienne, il ajoute que « Frédéric lui-même a une raison toute particulière de confesser l'indépendance et la supériorité de cette Eglise, à moins qu'il ne veuille se rendre manifestement coupable d'ingratitude : car, dit-il, si nous recourons aux annales anciennes, elles attestent indubitablement que ses prédécesseurs n'ont reçu l'empire que par la seule grâce de la sainte église romaine : d'où il suit que les princes n'ont sur elle que les droits qu'elle a daigné leur accorder. » C'est aussi en ce sens que nous avons parlé du fameux décret du pape Eugène II (825). Le discours de l'évêque de Lisieux se trouve dans la collection de Labbe, (t. x, p. 1011 et suiv.)

[1] Can. 9.

séjour le lieu qui lui plairoit davantage. Il choisit la ville de Sens alors des plus distinguées dans l'ordre hiérarchique, comme métropole de la capitale de France : il s'y établit au commencement d'octobre, y demeura environ un an et demi, et y expédia les affaires de toute l'Eglise, comme s'il eût été à Rome.

Il n'imaginoit guère qu'un des plus tristes objets de sa sollicitude pontificale y dût être, dès l'année suivante, l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becquet, qui venoit de paroître au concile de Tours avec autant de distinction que s'il eût été le frère de son roi. Alors Henri II avoit en effet pour lui toute la confiance et l'intimité qu'il auroit pu avoir pour le premier prince de son sang. Thomas, avec une figure noble et agréable, avoit une pénétration qui le rendoit supérieur aux affaires les plus difficiles, un esprit mâle à l'épreuve de tous les obstacles, toute la grandeur et l'élévation de sentiment d'un prince, et en même temps la flexibilité de caractère, la complaisance et l'aménité du meilleur courtisan. Il se prêtoit à tous les goûts du roi pour la chasse et les différentes parties de plaisir, pour la magnificence dans la représentation, dans les bâtiments, les meubles et les habits mêmes; il n'excluoit rien de sa complaisance, sinon les bassesses et les injustices, dont il eut toujours horreur dans ses divers états de vie. Toujours aussi son âme honnête et pleine d'énergie, au milieu même des délices et de la vanité, se conserva pure du côté des femmes.

Il avoit reçu une éducation vertueuse, digne des parents solidement chrétiens dont il étoit né. Son père Guilbet, quoique d'origine bourgeoise, ayant eu le courage de marcher contre les infidèles de la Palestine, avoit été pris dans un combat, et mené captif en Egypte. Il y vit la fille d'un amiral musulman : elle fut touchée de son état, et, passant insensiblement de la compassion à l'amour, elle lui proposa de l'épouser. Il s'agissoit de recouvrer sa liberté, et de faire une chrétienne : il accepta la proposition, prit la fuite avec elle, et arriva heureusement en Angleterre où il l'épousa, après qu'elle eut reçu le baptême : Thomas fut le fruit de ce mariage, et prit les sentiments religieux qu'on avoit lieu d'en attendre [1]. Il fit ses études à Ox-

[1] Vit. Quadrip. l. 1, c. 1. Coll. Lup. l. 1.

fort, les poursuivit à Paris où florissoient toujours les belles-lettres, puis s'appliqua au droit dans l'école célèbre de Bologne. Il fut bientôt connu de Thibaud, archevêque de Cantorbéry, qui ajouta l'archidiaconé de cette église à la prevôté de Beverley et à plusieurs autres bénéfices que Thomas avoit déjà obtenus. Henri II étant parvenu à la couronne, l'archevêque Thibaud, pour ménager à l'Eglise l'affection de ce jeune roi naturellement entreprenant, fit en sorte qu'il prît Thomas pour son chancelier.

Ce fut dans cette place importante que Becquet parvint à la plus haute faveur, et à une puissance presque sans bornes, non-seulement par ses qualités aimables et ses complaisances, mais par des négociations habiles et par des services essentiels rendus en grand nombre à l'état. Le roi ne voyoit rien qui fût étranger aux talents de son chancelier. Il lui confia, avec le soin de la justice universelle du royaume, l'éducation du jeune Henri son fils et son héritier présomptif. Enfin Thibaud de Cantorbéry étant venu à mourir, le roi proposa au chancelier de monter sur ce siége. Mais Thomas n'étoit pas enivré de sa faveur ; elle ne l'empêchoit pas de sentir tous les désagréments que des courtisans jaloux ne manquent pas d'occasioner au plus heureux favori. Souvent il disoit avec larmes à ses amis éprouvés, tandis que tout sembloit lui rire, qu'il ne souhaitoit rien avec plus d'ardeur que de pouvoir se retirer honnêtement de son brillant esclavage. Quand le roi lui proposa de le faire primat du royaume : « Seigneur, lui dit-il, je ne vous le conseille pas ; vous avez de la bonté pour moi, et peut-être n'auriez-vous bientôt que de la haine : un évêque voit les affaires de l'Eglise d'un tout autre œil qu'un chancelier. » Le roi ne changea point, et témoigna ses désirs au clergé de Cantorbéry, qui se fit un mérite d'élire Thomas. C'étoit le premier Anglais naturel qu'on élevoit sur ce siége, depuis sa fondation. Avant d'accepter une dignité qui selon ses principes devoit le faire mourir entièrement au siècle, il demanda et obtint d'être déchargé de toutes les obligations qu'il pouvoit avoir contractées à la cour, puis il quitta Londres pour aller se faire sacrer à Cantorbéry (1162).

Il fit dès lors les réflexions les plus sérieuses sur la sainteté de l'état où il entroit. Il dit en route à Hébert, membre de son

clergé et digne de sa confiance : « Apparemment il en sera de moi comme de tous les hommes qui occupent les grandes places, et qui pour l'ordinaire ignorent tout seuls les plaintes qu'on fait d'eux. Rendez-moi donc à l'avenir tout ce qu'on dira de moi ; avertissez-moi surtout des fautes que vous me verrez commettre. »

Aussitôt après son sacre, il parut un nouvel homme. Il quitta ses vêtements somptueux, revêtit l'habit monastique, avec un cilice par dessous ; et par dessus, le vêtement convenable à sa dignité, mais simple et modeste, long, d'étoffe brune, et fourré seulement de peaux d'agneaux. Il mit la même simplicité dans son ameublement, dans sa manière de vivre, et réserva une grande partie de ses revenus pour le soulagement des pauvres. Il en nourrissoit tous les jours cent cinquante, dont il en faisoit entrer douze chez lui pour leur laver les pieds. Outre ces aumônes exemplaires, il en faisoit une infinité, que son humilité timide et la délicatesse de ses ménagements pour les pauvres honteux prenoient également soin de tenir secrètes. Quant aux aumônes réglées de l'archevêché, il doubla celles de Thibaud son prédécesseur, qui avoit déjà doublé celles des archevêques précédents. Son application à la méditation et à la prière, aux lectures de piété, à l'étude de l'Écriture et des Pères, égaloit sa charité. On l'entendoit souvent regretter, comme perdu, le temps qu'il avoit donné aux affaires du siècle. Sa table étoit grande, mais sans luxe. Il plaçoit les gens de lettres à sa droite, et les moines, à sa gauche : les seigneurs et tous les gens du monde étoient servis à part, de peur, leur disoit-il, qu'ils ne fussent ennuyés de la lecture latine, qui duroit pendant tout le repas. Quoiqu'une longue habitude lui eût rendu nécessaire l'usage des bonnes viandes, il ne laissoit pas de garder une sobriété rigide.

Un prélat qui se donnoit si absolument à Dieu ne pouvoit plus guère se partager entre l'Eglise et le siècle. Peu de temps après qu'il fut revenu du concile de Tours, dès la seconde année de son épiscopat, il envoya les sceaux au roi, en le priant d'établir un autre chancelier. La faveur des princes est un poids dont on ne se décharge pas quand on veut. Henri tint à injure qu'un homme si comblé de ses grâces n'en parût pas plus jaloux. Il

conçut à l'instant pour lui une aversion, à laquelle il ne manquoit pour éclater qu'un prétexte qui n'humiliât point son amour-propre. Un différend qui s'éleva entre la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique, en fournit l'occasion. Le roi Henri I avoit accordé aux évêques le droit de juger des crimes de leurs clercs, à l'exclusion des juges laïques; et Henri II, dans la cérémonie de son sacre, avoit juré de le leur conserver[1]. Ce prince, depuis qu'il fut mécontent de l'archevêque de Cantorbéry, voulut soumettre quelques clercs coupables à la justice civile, et l'archevêque le désapprouva. Le roi fit assembler à Londres l'archevêque et les évêques, et tenta d'abord la voie de persuasion pour les amener à son sentiment. N'y ayant pu réussir, la patience lui échappa, et il leur demanda, l'œil étincelant de colère, s'ils ne vouloient pas observer les coutumes de son royaume. Ce qu'on appeloit alors coutumes, n'étoit selon l'historien d'Angleterre[2] qu'un chaos propre à confondre les usages légitimes avec les usurpations de la violence et de la tyrannie. Pressés de contracter un engagement si général et si équivoque, les prélats y apposèrent des clauses également vagues, et répondirent qu'ils observeroient les coutumes, les uns *sauf leur ordre*, les autres *selon leur conscience*. Le roi, choqué de ces restrictions, rompit brusquement l'assemblée, et pour mieux témoigner son indignation, sortit le lendemain de Londres, avant qu'il fît jour.

Cependant l'alarme se répandit parmi les prélats, qui commencèrent à se détacher de l'archevêque, et à se prêter aux vues de la cour. Quelques-uns s'efforcèrent de fléchir Thomas, en lui faisant entendre que le roi ne vouloit que sauver son honneur aux yeux du public, par quelque apparence de consentement de la part du clergé; sur quoi l'archevêque alla trouver ce prince à Oxfort, et lui promit de changer la clause qui l'avoit si vivement offensé. Henri parut s'adoucir, et demanda qu'on exécutât cette promesse publiquement dans l'assemblée des évêques et des seigneurs.

En conséquence ils se rassemblèrent de tout le royaume à Clarendon (1164), où les seigneurs les plus puissants, quel-

[1] T. Quadrip. l, 1, c. 17 et seq. Matth. Paris. ad an. 1163. — [2] Matt. Par. p. 97.

ques évêques, et Richard, maître des templiers, personnage très-considéré, conjurèrent le saint archevêque, qui commençoit à trembler sur les suites de sa condescendance, de prendre en considération les malheurs auxquels il s'exposoit avec le clergé. La terreur les avoit tous abattus, et déjà il leur sembloit voir le fer levé sur leur front. Il se rendit encore une fois à des instances si pressantes, et s'engagea le premier; il jura généralement d'observer les coutumes, de bonne foi et sans nulle autre addition. Tous les évêques firent après lui le serment dans la même forme. Ils eurent bientôt lieu de se repentir d'un engagement si indéterminé. Au lieu de quelques articles justes et sans inconvénient, auxquels les officiers du roi avoient promis de réduire ce fantôme effrayant des coutumes, ce fut à qui en aggraveroit la charge, suivant l'impression, ou de l'adulation pour le monarque, ou d'une secrète jalousie contre le clergé. L'archevêque se récria contre un abus si peu ménagé de la facilité des évêques. Enfin les gens de Henri bornèrent leur recueil à seize articles; mais ce n'en étoit que trop pour alarmer les consciences tant soit peu timorées : cette supercherie plongea le saint archevêque dans la plus profonde douleur, qu'il tint cependant renfermée en lui-même, jusqu'à ce qu'il pût trouver une occasion de se rétracter, sans pousser à bout le violent caractère du prince. Henri ayant proposé à l'archevêque de signer l'arrêté avec les autres prélats, et d'y apposer leur sceau, le saint répondit que l'affaire étoit de nature à prendre quelque délai, afin de la consommer au moins avec décence. Il gagna du temps, à la faveur de ce prétexte. En se retirant, il emporta un exemplaire des actes de l'assemblée.

A peine eut-il rejoint ses gens, qu'il entendit de vives rumeurs parmi eux sur ce qui venoit de se passer. Le clerc, chargé de porter la croix devant lui, invectivoit avec le plus d'aigreur contre le joug honteux qu'on imposoit au clergé, et contre les prélats qui s'y soumettoient lâchement. « L'art de plaire et de flatter, disoit-il, est l'unique sagesse dont on se pique aujourd'hui. La contagion a gagné le pasteur après les brebis. Quel refuge reste-t-il à l'innocence? Qui combattra pour elle, après que le chef est vaincu? Comment résister à un orage qui

ébranle jusqu'aux colonnes? » A qui en voulez-vous, mon fils, lui dit l'archevêque? « A vous-même, répondit le clerc, à vous qui venez de perdre votre honneur et votre conscience, en transmettant à la postérité un exemple aussi scandaleux que l'approbation de ces coutumes abominables. » Le saint archevêque dit en soupirant : « J'ai péché; je me repens de ma faute, et je me juge indigne des fonctions du sacerdoce, jusqu'à ce que j'aie fait pénitence et obtenu l'absolution du souverain pontife. » Il s'imposa sur-le-champ des pénitences extraordinaires, et dépêcha vers le pape, afin de se faire absoudre. Alexandre III n'approuva point que pour une faute de surprise et déjà réparée si généreusement, un prélat de cette distinction se fût éloigné de l'autel, avec danger de scandale : il lui manda de l'expier devant Dieu, autant que sa conscience la lui reprocheroit, et d'user de la confession sacramentelle, sans lui rien marquer cependant sur la réparation qu'elle exigeoit devant les hommes. Le refus éclatant que Thomas fit enfin au roi Henri, prévenoit assez le scandale.

Au premier bruit de cette nouvelle, ce prince violent fut outré de colère quoiqu'il crût à peine ce que tout le monde publioit. Mais quand il eut fait comparoître l'archevêque qui refusa nettement de signer l'acte de Clarendon, son noir ressentiment ne parut tendre à rien moins qu'à la mort du prélat. Il craignoit toutefois l'opprobre qu'un pareil forfait imprimeroit à son nom, et plus encore peut-être les troubles funestes qu'il exciteroit dans le royaume. Il essaya, par toutes sortes de chicanes et de mauvais traitements, de réduire l'archevêque à se démettre de sa dignité. L'ayant fait citer à Northampton, dans une espèce de concile composé de tous les prélats et de tous les seigneurs du royaume, il commença par lui faire un crime de ne s'être pas présenté en personne à une citation précédente. L'archevêque justifia qu'il avoit répondu par une personne, suffisante selon les termes de la loi. On ne laissa pas de confisquer tous ses meubles. Henri lui répéta ensuite cinq cents livres d'argent qu'il lui avoit prêtées : l'archevêque affirma que le prince lui en avoit fait don. Il n'en fut pas moins condamné à les restituer sans délai. Son courage se soutenant toujours, on lui demanda compte des biens immenses qu'il

avoit régis étant chancelier, et dont la somme montoit à deux cent trente mille marcs d'argent. Cette proposition révolta tout le monde : on dit en murmurant de toute part, que le complot étoit fait de perdre l'archevêque. Pour lui, sans entreprendre une justification circonstanciée que son puissant ennemi étoit bien déterminé à ne point recevoir, il sapa la chicane par le fondement, en rappelant ce qui étoit notoire, que le roi l'avoit déchargé de toute recherche, quand il lui avoit fait accepter l'archevêché.

On commença néanmoins à procéder en forme et même à opiner pour le jugement : mais bientôt le trouble et l'incertitude agitèrent toute l'assemblée. Quelques évêques conseillèrent au saint de renoncer à une place qui excitoit de si dangereux orages. D'autres jugèrent que cet exemple seroit d'une conséquence pernicieuse pour l'Eglise, dont elle assujétiroit les lois les plus sacrées au caprice du prince. Le plus grand nombre, sans être les plus zélés, répugnoient fortement à porter contre leur primat, conjointement avec les laïques, une sentence manifestement contraire aux canons. Enfin, après avoir bien cherché comment ils se tireroient d'une position où l'on n'avoit à choisir qu'entre la nécessité d'encourir l'indignation du roi et celle de trahir la religion, ils s'avisèrent de citer l'archevêque au tribunal du pape, comme devenu coupable de parjure en rejetant les coutumes qu'il avoit juré d'observer. Thomas lui-même appela au souverain pontife, et sortit à l'instant de l'assemblée. Les courtisans l'accablèrent d'injures; mais la violence, contre tout espoir, n'alla pas plus loin. L'injustice des grands fit si peu d'impression sur le peuple, que tous, en le revoyant, bénirent mille fois le ciel de l'avoir tiré d'un péril où ils le croyoient déjà mort. La foule étoit si grande pour recevoir sa bénédiction, qu'à peine il pouvoit conduire son cheval. Elle l'accompagna jusqu'à son logement.

Sur le soir, deux des plus grands seigneurs vinrent le trouver tout en larmes, et l'assurèrent que des hommes également qualifiés et façonnés au crime, s'étoient engagés ensemble par serment à lui ôter la vie. Il avoit déjà pensé à s'évader : cet avis le détermina sur-le-champ à la fuite. Pour couvrir cependant son dessein, il fit préparer son lit, feignit de vouloir pren-

dre du repos, se coucha même, et quelques heures après, se déroba sans bruit par une porte de derrière, comme tout le monde étoit dans le premier sommeil. Il n'avoit à sa suite que son fidèle Hébert et un saint religieux de l'ordre de Semprignan, avec lesquels il marcha déguisé, et par des chemins peu connus, vers la mer (1164).

Le lendemain matin, dès que le roi fut instruit de la fuite de l'archevêque, il rassembla fort alarmé les évêques et les seigneurs, et leur demanda leurs conseils avec inquiétude. Après le cours qu'avoit pris cette affaire, ils ne trouvèrent point de meilleur expédient, que de la suivre par la voie que prenoit Thomas lui-même : on s'efforça de le gagner de vitesse ; on prit des mesures pour l'accabler en France où résidoit le pape, à qui l'on envoya une ambassade pompeuse, et chargée de si riches présents, qu'on disoit de toute part, que ce seroit un grand bonheur, si les ambassadeurs n'étoient pas pillés en route. Cependant, par la crainte qu'eut la politique d'aliéner la cour pontificale, ou plutôt par un effet marqué des desseins bienfaisants de la Providence sur son serviteur, on publia dans l'Angleterre, au nom du roi, une défense rigoureuse de molester les gens de l'archevêque, ni de toucher à ses propres biens.

Le saint arriva d'abord à Lincoln, puis à un ermitage dépendant de Semprignan, ou la délicatesse de sa complexion le fit séjourner trois jours afin de reprendre quelques forces [1]. De là retournant vers la côte méridionale, du côté de la France, et marchant toujours de nuit, il vint aux environs de Sandwich, où il se jeta dans une barque, et arriva lui quatrième à Boulogne. Il alloit à pied, travesti en moine, et se faisant nommer frère Chrétien : mais peu accoutumé à voyager d'une manière si pénible, sur la fin d'un automne fâcheux, par la pluie et les boues, et déjà fort incommodé de la mer ; après avoir fait peu de chemin, il se coucha par terre, exténué de fatigue, et dit à ses compagnons : Il faut, ou que vous me portiez, ou que vous me trouviez quelque monture. Ils lui trouvèrent un cheval qui n'avoit ni selle ni bride, y mirent leurs manteaux, et l'y montèrent avec peine. Peu après, il rencontra des gens

[1] Vit. Quadrip, l. II, c. 2, et seq.

armés qui lui demandèrent s'il n'étoit pas l'archevêque de Cantorbéri. Il leur répondit en souriant : Jugez-en vous-mêmes; est-ce là l'équipage d'un archevêque ? Ils ne le reconnurent point.

Il n'eut pas moins de périls à courir dans le comté de Boulogne et dans la partie de la Flandre qu'il avoit à traverser, dont les deux comtes, cousins germains du roi Henri II, par leur mère Sibille d'Anjou, avoient été prévenus par ce prince que Thomas s'étoit enfui de son royaume comme un traître. A Graveline, quoique ses compagnons affectassent de le traiter comme le dernier d'entre eux, le maître du logis où il étoit descendu, fut frappé de ses manières nobles, de sa bonne mine, et de tout son extérieur, en effet très-remarquable. Il étoit d'une taille avantageuse, avoit une physionomie de caractère; le visage long, le front large, le regard imposant, le teint d'ailleurs et les mains fort différentes de celles des gens de travail. Comme on avoit répandu dans tout le pays le bruit de sa fuite, et peut-être aussi son signalement, l'hôtelier, après l'avoir observé avec beaucoup d'attention, prit sa femme à part, et lui dit ce qu'il soupçonnoit. La femme vint avec empressement considérer à table le prélat qui, par son affabilité naturelle, faisoit fête aux enfants de la maison du peu qu'on lui avoit servi. Elle revint en souriant, et dit à son mari : Vous l'avez bien jugé; assurément c'est lui-même. Aussitôt elle alla chercher ce qu'elle avoit de meilleur, et le mit sur la table du prétendu frère Chrétien, qui parut fort embarrassé de ces nouvelles attentions. Après le souper, l'hôtelier s'assit par terre aux pieds du saint, quelque instance qu'on lui pût faire pour qu'il prît une autre place. Ayant paru quelques moments fort pensif : Seigneur, lui dit-il tout à coup, je rends grâces à Dieu de ce que ma maison est honorée de votre présence. Et qui suis-je donc, reprit le prélat ? de quel avantage peut vous être le pauvre frère Chrétien? Assurément, repartit l'hôtelier, vous êtes chrétien, puisque vous êtes archevêque de Cantorbéry. Le prélat ne pouvant plus dissimuler, tâcha par ses caresses et par une confidence devenue nécessaire, d'engager son hôte au secret, et l'invita le lendemain à l'accompagner.

Il partit avant le jour, et après douze lieues qu'il fit à pied,

par un temps détestable, toujours dans l'eau ou dans la boue, il arriva au monastère de Clair-Marais, près de Saint-Omer. Le même jour, les ambassadeurs que le roi d'Angleterre envoyoit au pape, arrivèrent dans cette ville. Ainsi l'archevêque, tout excédé qu'il étoit de lassitude, fut contraint d'abandonner Clair-Marais, la nuit, après matines : il se retira dans un ermitage de Saint-Bertin, où il demeura caché pendant trois jours; puis, à la prière de l'abbé et des moines, il vint à Saint-Bertin même.

Cependant les ambassadeurs d'Angleterre arrivèrent à Compiègne, où étoit le roi Louis le Jeune, et lui remirent les lettres par lesquelles le roi leur maître prioit Louis de ne point recevoir dans ses terres Thomas, ci-devant archevêque de Cantorbéry. « Ci-devant archevêque, reprit Louis avec émotion ! Qui l'a donc déposé, s'il ne l'est plus? Je suis roi aussi-bien que le roi d'Angleterre, et toutefois je ne me crois pas le pouvoir de déposer le moindre clerc de mon royaume. » Le docteur Hébert et un autre compagnon du saint, qui avoient suivi les ambassadeurs de gîte en gîte, vinrent trouver à leur tour le roi de France. Sitôt qu'ils furent annoncés comme envoyés du saint prélat, le roi les fit entrer avec honneur, courut les embrasser, les écouta, et les interrogea avec empressement. Au récit que d'abord ils lui firent des peines et des dangers de leur maître, le bon roi sensiblement attendri leur dit, pour les rassurer, ce qu'il avoit répondu aux ambassadeurs. Puis il ajouta : Avant de traiter ainsi un personnage de ce rang et de ce mérite, il auroit bien dû se souvenir de ce verset du psaume : *Mettez-vous en colère, et ne péchez point.* Seigneur, reprit l'un des envoyés, il s'en seroit peut-être souvenu, s'il étoit aussi assidu que vous à l'office. Le roi sourit, les assura de toute sa protection pour l'archevêque, et dit en les congédiant : « Il est de l'ancienne dignité de la couronne de France, que les justes persécutés, et surtout les ministres de l'Eglise, trouvent secours et sûreté dans le royaume de France. » Ils se retirèrent fort contents, et se pressèrent d'aller trouver le pape à Sens, où les ambassadeurs du roi Henri étoient arrivés le jour précédent.

Thomas, de son côté, partit de Saint-Bertin, accompagné

de l'abbé et de Milon, évêque de Térouane, qui le conduisirent jusqu'à Soissons. Louis le Jeune s'y rendit le lendemain, et alla descendre au logis de l'archevêque, qu'il voulut prévenir. Il renchérit sur le bon accueil qu'il avoit fait à ses envoyés, pourvut avec magnificence à tous ses besoins, et le fit accompagner à Sens par ses officiers.

Le pape compatit beaucoup à ses peines, lui en fit expliquer la cause en présence des cardinaux, lui donna le premier rang après lui dans l'assemblée, et voulut qu'il parlât assis. Thomas, après avoir dit avec simplicité qu'il croyoit souffrir pour la justice, que s'il vouloit trahir sa conscience, il n'auroit pas besoin de médiateur, présenta l'exemplaire des coutumes, et dit en versant des larmes : « Voilà ce qu'on veut me faire approuver ; c'est à vous, saint Père, de juger si cela se peut sans blesser la religion. » Le pape, ayant lu et relu chaque article avec attention, vit par lui-même la justice de la cause du saint. Il ne le reprit que de sa première foiblesse, qui avoit paru en quelque sorte les approuver, les trouva contraires pour la plupart aux règles canoniques, et reconnut toutefois qu'il y avoit quelques articles qu'on pouvoit tolérer. En effet, dans le jugement qu'il ne tarda point à en porter, après avoir prononcé qu'ils partoient tous d'un mauvais principe, il ne laissa pas d'en marquer quelques-uns, comme supportables : il condamna sévèrement tous les autres.

La longue énumération de ces articles seroit plus qu'inutile. Il sera beaucoup moins ennuyeux, et non moins instructif au fond, d'en réduire la substance aux trois espèces qui les diversifient. La première est de ceux qui combattoient, suivant les expressions du plus illustre de nos docteurs modernes [1], les prérogatives que Jésus-Christ, au prix de son sang, avoit acquises à son Eglise, c'est-à-dire, ceux qui étoient contraires au droit divin. C'est ainsi qu'on doit regarder les entraves que Henri II vouloit mettre à l'exercice de la primauté pontificale, en rendant impossible toute sorte d'appel et de recours au saint Siége. Telle est encore la dépendance où il prétendoit mettre le pouvoir épiscopal de lier et de délier, ou de prononcer les

[1] Hist. Variat. l. VII, n. 114.

censures ecclésiastiques, ainsi que d'instruire les ministres de l'Eglise. La seconde espèce des articles condamnables, au jugement du savant prélat que nous avons pris pour guide dans cette matière épineuse[1], comprend ceux qui anéantissoient les priviléges accordés à l'Eglise par legs pieux. Les deux puissances étant indépendantes et souveraines, chacune dans sa sphère, le saint archevêque de Cantorbéry trouvoit qu'il étoit de l'équité et du droit naturel, qu'un don fait à l'Eglise par le prince ne fût pas moins irrévocable que tant de concessions ecclésiastiques, où les princes ne manquent pas de se maintenir quand une fois ils en ont pris possession. Enfin la troisième espèce de ces coutumes condamnables, ou, pour mieux dire, la troisième raison qui les faisoit regarder presque toutes comme injustes et pernicieuses, c'étoient les maximes alors constamment suivies dans la jurisprudence. Il est vrai qu'on partoit quelquefois des fausses décrétales, et de la collection de Gratien, défectueuse à bien d'autres égards. C'étoit sur ce fondement qu'on prétendoit, par exemple, que la puissance séculière n'avoit aucun droit dans les causes criminelles des ecclésiastiques, en vertu d'une novelle de Justinien, qu'on lit tronquée dans Gratien[2], et absolument dénaturée.

[1] Bossuet, ibid.

[2] Gratien n'étoit pas plus obligé de citer toute la novelle, qu'un jurisconsulte de citer le texte entier d'une loi, quand un article lui suffit. Il n'est point vrai que le sens en soit, non plus, dénaturé. Quant à la manie de croire qu'alors tout se faisoit par les fausses décrétales, nous regrettons qu'elle porte encore ici notre auteur à supposer qu'un ancien chancelier d'Angleterre, un saint et savant archevêque, n'avoit que de pareilles pièces pour motifs de sa conduite. Bien avant les fausses décrétales, et même avant les novelles de Justinien, la doctrine que défendoit saint Thomas étoit enseignée et pratiquée. Qu'il nous suffise de citer le concile de Carthage tenu en 397 : « Si un évêque, un prêtre, un diacre ou un clerc nous appelle au tribunal laïque, pour une cause civile, qu'il perde son droit; et si c'est pour une cause criminelle, qu'il perde sa dignité (*can.* 9.). » Ce canon et beaucoup d'autres même antérieurs, qui donnèrent lieu à des lois civiles et ecclésiastiques sur cette matière, paroissent fondés sur ces paroles de saint Paul : « Quant quelqu'un de vous a un procès contre un autre, ose-t-il bien se faire juger par des gens sans équité, plutôt que par des saints! Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges, et à combien plus fortes raisons les affaires du siècle (*I Corinth.*, c. 6.). » On voit que saint Paul reprend les fidèles de comparoître devant les juges païens, et reconnoît dans le clergé l'autorité de juger même les causes civiles des laïques. Il leur défend de se traduire mutuellement devant les tribunaux de ceux qui n'étoient pas encore enfants de l'Eglise; et l'Eglise n'auroit pas le droit de défendre aux laïques chrétiens, qui sont ses

Cependant le droit contraire avoit tellement prévalu, que les fidèles étoient généralement scandalisés de le voir combattre. On savoit d'ailleurs quelles interprétations les officiers du roi d'Angleterre donnoient aux articles supportables en soi, et à quels excès ils se portoient dans l'exécution. Henri II n'avoit pour instigateurs que de ces hommes turbulents et vains, qui dans tous les temps croient signaler leur force d'esprit par des innovations ou des réformes qui ne servent qu'à brouiller, qui à des préjugés sans conséquence font succéder le trouble et le désordre. Pour les savants et les politiques, qui avoient alors de la religion, la cause de saint Thomas leur a paru, comme au roi Louis le Jeune, la cause de l'Eglise et du ciel.

sujets et ses enfants, d'appeler à leurs tribunaux ceux qu'elle a revêtus d'un caractère sacré, et déclarés ses ministres!... Gardons-nous d'imiter les novateurs modernes et de lui contester un droit qui a été reconnu par tous les souverains dignes de ce nom, depuis Constantin jusqu'à saint Louis; droit décrété par une foule de conciles particuliers et œcuméniques, et en dernier lieu par celui de Trente (*Sess.* 25, *c.* 20.). L'Eglise a fait et sanctionné une loi sur l'immunité des personnes qui sont ses ministres: donc cette loi étoit juste, et l'Eglise avoit autorité de la porter; avancer le contraire c'est supposer que son divin fondateur lui a vainement promis de l'assister tous les jours et jusqu'à la fin des temps. Ce raisonnement si simple suffit à tout vrai catholique. Si l'Eglise n'exerce plus son droit partout, comme autrefois, il ne lui est pas pour cela moins inhérent. Depuis que certaines magistratures, imbues de l'esprit des nouveaux sectaires, sont parvenues à le lui faire interdire parmi nous, n'a-t-on pas vu la religion perdre de son influence sur les peuples, et ceux-ci se relâcher de leur fidélité aux Princes? Et qu'arriveroit-il, si le clergé renonçoit aussi à protéger spécialement les droits et la personne des souverains? Cette supposition est inadmissible, sans doute; mais n'est-ce pas une raison de plus, pour que l'autorité qui est investie de la force, ne connive pas avec les ennemis du droit, et n'avilisse pas les ministres de l'Eglise en publiant des fautes qui ont toujours lieu parmi les hommes. Ne voit-on pas que, pour un seul coupable, des milliers d'innocents auront à souffrir des calomnies, des injures et des persécutions? Quel fruit peuvent produire les efforts de ceux-ci, quand le peuple de méchants peut montrer des compagnons de leurs travaux, détenus en captivité, exposés à l'ignominie? N'est-il pas évident que le premier résultat de cette assimilation des ecclésiastiques et des laïques devant les mêmes tribunaux est d'ôter à la religion son empire, et, par suite, aux trônes leur meilleur appui? Constantin l'avoit compris, lorsqu'il brûla, dans une assemblée d'évêques, les accusations intentées contre eux, disant *que ce seroit une grande faute de faire connoitre au peuple les péchés des prêtres, parce qu'il en seroit scandalisé et se porteroit plus facilement au mal* (Théod. l. 1, c. 11.). Selon Sozomène, ce grand prince disoit que s'il avoit vu un évêque en adultère, il auroit couvert son crime de son propre manteau. Belle instruction de piété et de politique! V. l'excellente dissertation de Muzzarelli sur *l'immunité des personnes ecclésiastiques*, opusc. n 20. Avignon, 1826.

Plus elle a semblé douteuse à la sagesse du siècle, (c'est encore une de ces idées lumineuses qui caractérisent l'oracle moderne de l'Eglise de France), plus la puissance divine s'est déclarée en faveur de ce saint prélat, par les châtiments terribles qu'elle a exercés sur son persécuteur, par la pénitence exemplaire de ce prince, par des miracles d'un si grand éclat, qu'ils attirèrent à son tombeau, et les monarques anglais, et les monarques étrangers[1].

Mais ne prévenons pas le cours des temps. Le saint se trouvant à Sens au tribunal du souverain pontife, voulut se démettre de l'archevêché de Cantorbéry : il se reprochoit de l'avoir obtenu par la puissance séculière, quoiqu'on l'eût presque traîné de force sur ce siége éminent. Je ne l'ai pas voulu quitter, dit-il, sur les menaces du roi; c'eût été un mauvais exemple : mais je puis sans péril le remettre entre les mains de votre sainteté. Le pape, après en avoir délibéré avec les cardinaux, jugea toute l'Eglise intéressée à soutenir un prélat généreux qui avoit exposé pour elle ses biens, sa dignité et sa vie. Il ne voulut point accepter sa démission, rassura sa conscience timorée sur ce qu'il croyoit irrégulier dans son entrée à l'épiscopat, et lui assigna le monastère de Pontigny pour retraite, en attendant l'occasion favorable de le rétablir avec honneur.

Guichard, abbé de Pontigny, qui fut depuis archevêque de Lyon, se trouvoit à Sens avec quelques-uns de ses religieux. Le pape leur recommanda le saint confesseur, qui partit avec eux, et voulut prendre l'habit monastique, frappé de ce qu'il avoit lu dans quelques histoires, que jamais il n'étoit arrivé de divisions dans le royaume d'Angleterre, sinon quand le siége de Cantorbéry avoit été occupé par des personnes d'une autre profession. A l'habit de Cîteaux, il en joignit les austérités; outre le cilice qu'il portoit continuellement, et la discipline qu'il se faisoit souvent donner en secret, il sortoit avec les moines pour le travail de la campagne, et s'employoit aux ouvrages les plus rudes autant que ses forces le lui permettoient. Il pria aussi le frère qui le servoit à table, de lui donner, sans qu'on s'en

[1] Hist. Variat. l. VII, in fin.

aperçût, la portion de la communauté, au lieu des mets plus recherchés qu'on apprêtoit pour lui. Il ne vouloit se nourrir, comme les religieux, que de légumes insipides, et pendant quelques jours il en fit sa seule nourriture. Mais cette manière de vivre, si différente de celle à laquelle il avoit été accoutumé, lui causa une maladie qui l'obligea de revenir à d'autres aliments : ce qui fut pour lui une peine d'autant plus sensible, qu'elle lui donnoit un air de sensualité ou de délicatesse peu convenable à sa position. Il s'en consola par cette humiliation-là même, qu'il accepta comme un supplément au genre de pénitence qui lui devenoit impossible.

Il commençoit à goûter les plaisirs purs de cette sainte retraite, quand une multitude d'Anglais, bannis à son occasion, vinrent porter l'amertume dans son âme sensible[1]. Le roi d'Angleterre en connoissoit toute la bonté ; et sans rougir de lui faire un supplice d'une qualité si respectable, outré de n'avoir pu engager le pape dans sa passion, il méconnut toute espèce de ménagement. Il fit confisquer les biens de l'archevêque et de toutes les personnes qui lui étoient attachées, chassa du royaume tous ses parents, ses amis et ses domestiques, sans épargner ni les vieillards décrépits, ni les enfants au berceau, ni les femmes en couche, et fit jurer à tous ceux qui étoient en âge de le faire, qu'ils iroient trouver Thomas en quelque lieu qu'il fût. La fureur fut portée jusqu'à défendre de prier pour lui. Il arrivoit donc journellement des troupes de ces malheureux au saint prélat qui ressentoit lui seul les peines d'eux tous ensemble. Mais la charité généreuse des Français égala l'odieuse barbarie d'Henri II. L'indignation qu'elle excita, fit donner à tant de proscrits des secours si abondants, que plusieurs se trouvèrent beaucoup mieux dans leur exil, qu'ils n'avoient été au sein de leur patrie.

Il y eut quelques sujets du persécuteur qui signalèrent aussi leur attachement pour le saint persécuté. On admira surtout la fermeté de saint Gilbert fondateur de Semprignan[2] ou Simptingham. Le bruit parvint à la cour, que lui et ses religieux avoient envoyé de grandes sommes d'argent à Thomas dans sa

[1] Gerv. Chron. 1165. — [2] Vit. Gilb. Mon. Ang. t. 2, p. 684.

retraite en France. On procéda aussitôt contre tous les supérieurs et les procureurs de l'ordre, afin de les bannir, s'ils étoient convaincus du fait. Cependant les juges, par respect pour la sainteté de Gilbert, n'exigèrent que son serment contre la teneur de l'accusation, pour le renvoyer absous ; mais quoiqu'elle fût en effet très-fausse, et que la rigide pauvreté du saint lui rendît ces libéralités impossibles, il aima mieux s'exposer à tous les effets de la tyrannie, que de prêter un serment de si mauvais exemple. Comme les juges n'osoient condamner un saint si généralement révéré, on lui accorda un délai pour prendre sa résolution. Dans l'intervalle, il survint une déclaration du roi, qui, pour sauver les apparences, se réservoit la connoissance de cette affaire, mais qui fit rendre dès lors la liberté à Gilbert et aux autres supérieurs de son ordre. Ce ne fut qu'à ce moment qu'on sut de lui, sans aucune forme de serment, que l'accusation étoit absolument fausse. Le saint vécut encore long-temps depuis dans une profonde tranquillité, et ne mourut qu'à l'âge de cent six ans, le 4 février 1190.

L'emportement du roi Henri donna une alarme bien plus terrible encore, mais qui n'eut pas plus de suite. Pour faire peur au pape Alexandre qui gênoit son injuste haine, il feignit de vouloir se soustraire à son obédience, et s'engager dans la révolte de Frédéric contre le saint Siége. Cet empereur saisit avec avidité l'occasion de faire embrasser à un grand royaume le schisme qu'il n'avoit jamais pu étendre hors de ses états. Dans une diète tenue à Wurtzbourg, où parurent deux députés du roi d'Angleterre, on les fit aller beaucoup plus loin que ne portoit leur commission : ils contractèrent des engagements vraiment schismatiques, mais de leur chef, et sans avoir jamais été avoués. (1165). Le roi Henri, avec une religion partiquée à sa manière, avoit des principes de foi qu'il parut toujours respecter. Sur les plaintes que le pape Alexandre lui adressa touchant la démarche scandaleuse de ses députés, il donna le désaveu le plus formel et le plus satisfaisant. « Nous vous assurons au nom du roi d'Angleterre, lui écrivirent de sa part plusieurs évêques anglais et français [1], qu'il n'a pas

[1] Tom. x, Conc. p. 1443.

juré ou promis à l'empereur, ni par lui-même, ni par aucune personne autorisée de sa part, de renoncer à l'unité de l'Eglise, et d'embrasser la communion des schismatiques. On s'expliqua même sur une alliance qui pouvoit donner quelque soupçon. Pour ce qui est, ajoute la lettre, du mariage de la princesse fille du roi Henri avec le duc de Saxe, le roi y a mis pour première clause, de garder une fidélité inviolable au pape et à l'Eglise.

Frédéric Barberousse, dans sa diète ou conciliabule de Wurtzbourg, cherchoit à étayer une faction qui se précipitoit vers sa ruine depuis la mort d'Octavien, arrivée l'année précédente 1164. Cet antipape étoit si abhorré dans les villes mêmes que l'empereur avoit soumises à son obéissance, que les chanoines de Lucques où il mourut ne voulurent jamais souffrir qu'il fût enterré dans leur église. Après quatre ans d'intrusion, il n'avoit que deux cardinaux, de quatre qui l'avoient suivi, savoir Gui de Crême et Jean de Saint-Martin. Ils ne laissèrent pas de procéder à une élection nouvelle. Dans cet étrange conclave de deux cardinaux seulement, auxquels on associa tout ce qu'on put ramasser à la hâte de prélats schismatiques, on institua pape le cardinal de Crême, sous le nom de Pascal III. Comme on savoit que l'empereur étoit fort las de son antipape, on s'empressa de lui donner un successeur à l'insu de ce prince, avant qu'on pût recevoir ses lettres, par lesquelles il défendit en effet de créer un nouveau pape. Mais le premier pas dans la carrière du crime fait aux souverains eux-mêmes une sorte de nécessité d'une coupable persévérance. Frédéric approuva l'élection qu'il avoit défendue, jura et fit jurer à ses ecclésiastiques de toujours reconnoître pour légitimes pontifes Pascal avec ses successeurs, et Alexandre avec les siens pour schismatiques. Ainsi, contre son propre vœu, le schisme se ranima par sa protection. Gui de Crême, sous le nom de Pascal, porta plus de quatre ans le nom de pape.

La mort de l'antipape Octavien rendit cependant les schismatiques d'Italie beaucoup plus faciles à ramener, et fut un grand sujet de joie pour les partisans d'Alexandre. Quelques-uns de ses cardinaux en triomphèrent avec si peu de réserve, qu'il les reprit généreusement de ce qu'ils se montroient plus

sensibles à son intérêt passager qu'au sort éternel d'une âme enlevée de ce monde dans un état si déplorable. L'empereur ayant quitté l'Italie dans ces conjonctures, y perdit presque out son pouvoir [1]. Les Vénitiens firent contre lui une ligue formidable, où ils attirèrent la plupart des villes de Lombardie. Les Romains promirent avec serment de se soumettre au pape Alexandre; ils établirent un nouveau sénat entièrement à sa disposition, remirent entre les mains de son vicaire l'église de Saint-Pierre, le comté de Sabine et plusieurs postes importants qu'ils avoient pris sur les schismatiques, puis ils envoyèrent une députation nombreuse redemander leur pasteur, qui, de l'avis des rois de France et d'Angleterre, résolut son retour. Il navigua droit en Sicile, où le roi Guillaume le disputant aux Romains, lui fit un accueil conforme au titre de père et de seigneur qu'il lui donna. Avec une escorte de quatre galères que lui fournit ce prince, et un cortége honorable des premiers seigneurs de l'île, joints à un archevêque, Alexandre se rendit à Rome le 24 novembre 1165, et fut reçu avec des témoignages extraordinaires d'allégresse par tous les ordres de la ville.

Il y demeura tranquille jusqu'à ce que Frédéric se fût mis en état de rentrer en Italie sur la fin de l'année suivante, après avoir tenu cour plénière à Aix-la-Chapelle, pour canoniser l'empereur Charlemagne. Dès l'an 1000, le corps de ce prince avoit été découvert par Otton III; mais, quoiqu'on l'eût trouvé sans corruption, qu'on en racontât plusieurs miracles, on avoit continué d'en faire l'anniversaire, comme pour les autres défunts. Frédéric Barberousse, par le conseil des seigneurs tant laïques qu'ecclésiastiques rassemblés en très-grand nombre, leva le corps en cérémonie et le mit dans une châsse richement ornée. C'est l'époque à laquelle on a commencé de faire la fête de Charlemagne, et de l'honorer d'un culte public, qui s'étendit d'Aix-la-Chapelle à quelques autres églises. Quoique cette canonisation ait été faite par l'autorité d'un antipape, les papes légitimes ne s'y sont jamais opposés.

Frédéric partit peu après pour l'Italie, résolu aux derniers

[1] Godefr. an. 1164.

efforts pour rétablir Pascal à la place d'Alexandre, il alla faire en personne le siége d'Ancône, dont l'empereur de Constantinople s'étoit rendu maître, et fit avancer vers Rome des troupes nombreuses sous le commandement de l'archevêque élu de Mayence. Elles s'emparèrent de toutes les villes d'alentour. Ne pouvant forcer Rome, elles tentèrent, avec quelques succès, de corrompre les Romains par argent. Alexandre employa les mêmes moyens pour retenir dans le devoir ces âmes vénales, qui, voulant plaire aux deux partis, n'étoient fidèles ni à l'un ni à l'autre. Le roi Guillaume de Sicile, surnommé le Mauvais, qui mourut cette année, lui avoit laissé quarante mille sterlings, monnoie d'Angleterre déjà très-connue : son fils Guillaume le Bon lui en envoya encore autant (1166).

D'un autre côté, l'empereur de Constantinople Manuel-Comnène lui fit parvenir de très-riches présents, et lui offrit son secours contre Frédéric. Il témoignoit la soumission la plus religieuse, et promettoit de rétablir l'union entre les deux églises, sur le pied où elle avoit été dans les plus beaux jours des temps primitifs. Il demandoit au pape, comme il l'en avoit déjà sollicité plusieurs fois, de lui rendre en des conjonctures si favorables la couronne impériale, qui de droit, disoit-il, appartenoit au successeur naturel des Constantin et des Théodose, et non pas à l'allemand Frédéric. Il se faisoit fort de fournir tant d'argent et des troupes si formidables, qu'elles soumettroient sans retour à l'égise romaine, non-seulement l'infidèle Rome, mais l'Italie tout entière. Quoique ces promesses parussent chimériques, le pape ne laissa pas de les écouter assez pour envoyer des légats à Constantinople (1166).

Mais les troupes d'Alexandre ayant été battues par l'archevêque de Mayence, et Frédéric ayant pris Ancône (1167), ce prince s'approcha fièrement de Rome; il attaqua le château Saint-Ange, puis l'église de Saint-Pierre, où il eut l'impiété de mettre le feu pour se la faire rendre. Le pape Alexandre quitta effrayé le palais de Latran, et se retira d'abord avec les cardinaux dans les maisons fortifiées de quelques nobles romains : mais l'effroi y entrant après lui, il en sortit déguisé en pèlerin, et chercha plus de sûreté sur les terres du roi de Sicile. L'antipape Pascal vint alors de Viterbe où il avoit at-

tendu le succès des armes de Frédéric, célébra solennellement à Saint-Pierre le dimanche 30 de juillet; et le mardi suivant, jour de saint Pierre-aux-liens, il couronna cet empereur avec l'impératrice Béatrix son épouse [1]. Le triomphe des schismatiques fut aussi court qu'il paroissoit complet. Dès le lendemain du couronnement, l'armée impériale, après un peu de pluie, fut frappée d'un coup de soleil qui causa tout à coup une mortalité effroyable. Les soldats tomboient sans vie sous leurs armes, et presque en marchant. La mort frappa de même les prélats et les seigneurs, parmi lesquels on fut principalement effrayé du trépas de Reinold, archevêque élu de Mayence, l'un des principaux ministres de l'empereur. En quelques jours le nombre des morts fut si grand, qu'on ne pouvoit plus suffire à les enterrer. Dès le 6 août, Barberousse fut obligé d'abandonner le voisinage de Rome. Pour comble de désastre, les peuples révoltés de la Lombardie le chargèrent dans sa retraite, et achevèrent de ruiner les restes languissants de ses troupes, moins semblables à une armée qu'à un hôpital ambulant.

Le pape Alexandre, à l'exemple de Grégoire VII, comme le rapporte Jean de Sarisbéri (ep. 60.) qui ne trouvoit point d'exemple plus ancien [2], avoit délié ces Italiens et tous les autres sujets de Barberousse du serment de fidélité, après avoir excommunié ce prince. La nouvelle de sa défaite étant parve-

[1] Acerb. Moren. p. 845.

[2] Jean de Sarisbéri ne dit point qu'il ne trouvoit pas d'exemple plus ancien, mais qu'*Alexandre* III *suivit en cela l'exemple de son prédécesseur Grégoire* VII, *lequel de notre temps,* dit-il, a déposé *l'empereur Henri qui anéantissoit les priviléges de l'Eglise, et l'a condamné par une semblable sentence dans un concile romain. Et dès lors aussi cette sentence ressortit son effet; portée en vertu du privilége de Pierre, le Seigneur paroît l'avoir confirmé, etc.* Puis il décrit les malheurs arrivés à Barberousse et à son armée.

Après cette observation, nous devons en faire une autre pour l'intégrité de l'histoire; c'est que le pape ne fit encore ici, comme Grégoire VII, qu'user de justes représailles. Dans les conciliabules de Pavie et de Lodi (1160 et 1161), Frédéric avoit fait excommunier Alexandre et ses principaux défenseurs, tels que l'archevêque et les consuls de Milan, les évêques et les magistrats de Plaisance et de Bresse, et il avoit publié en Italie et en Allemagne un édit qui bannissoit à perpétuité les évêques qui reconnoîtroient Alexandre; il l'avoit rigoureusement mis à exécution; et il en étoit bientôt à son troisième antipape, lorsque le vrai pontife qu'il persécutoit depuis plus de sept ans, crut devoir en venir à cette mesure extrême dans un concile tenu à Rome (1167.). *Lubbe, t.* x, *p.* 1449 *et suiv.*

nue en France aux oreilles de saint Thomas de Cantorbéry, il en écrivit au pape une lettre de félicitation, où il compare cette catastrophe à la punition de Sennachérib. Qui des ministres de Jésus-Christ, conclut-il de là, se soumettra désormais aux volontés iniques des princes contre l'Eglise? Le fasse qui osera courir la fortune d'un coupable si superbe et si humilié : ce ne sera pas moi [1].

L'exil et l'indigence n'avoient rien pris sur la magnanimité du saint archevêque. Le souverain pontife, peu après son retour à Rome, lui ayant conféré la légation d'Angleterre, Thomas se mit en devoir de faire respecter l'Eglise dont il étoit le ministre. D'abord il excommunia nommément, avec quelques autres personnes, Jean d'Oxfort, qui à la diète de Wurtzbourg avoit engagé, autant qu'il étoit en lui, le roi d'Angleterre dans le schisme. Quant au roi qui dans ces entrefaites tomba dangereusement malade, le nouveau légat ne prononça point l'excommunication contre lui; mais il lui laissa entrevoir que, s'il ne rentroit en lui-même, il l'excommunieroit à son tour, et mettroit son royaume en interdit. Enfin il condamna publiquement l'acte fameux des coutumes d'Angleterre, déchargea les évêques de la promesse qu'ils avoient faite de les observer, et déclara excommunié quiconque se prévaudroit de cet écrit fatal. Il notifia aussitôt ce qu'il venoit de faire aux évêques de sa province, et enjoignit à celui de Londres, doyen de Cantorbéry et son premier suffragant, de le signifier aux autres églises.

Ce fut une alarme générale, accompagnée de rumeurs sinistres, dans toute l'étendue de la grande Bretagne. Gilbert, évêque de Londres, qui sans manquer d'une sorte de religion, faisoit sa cour aux dépens de sa conscience, avoit tremblé à la seule nouvelle de la légation conférée au saint archevêque. Il avoit écrit sur-le-champ au roi Henri, pour le supplier de permettre aux évêques de se soumettre à l'autorité que le souverain pontife commettoit à Thomas, et de ne point exiger d'eux une résistance qui ni pouvoit aboutir qu'à leur opprobre et à leur anéantissement : car sitôt que le pape commande, disoit-il dans le premier effroi[2], il n'y a ni subterfuge, ni tergiversation qui

[1] I. ep. 22. — [2] Thom. I. ep. 131.

puisse nous sauver; il faut obéir. Il fut bien autrement déconcerté, quand il se vit chargé de coopérer lui-même à la vigueur du légat. La plupart des évêques ne furent pas moins troublés. Ils instruisirent le roi, ils se rassemblèrent à Londres pour concerter leurs défenses, et par une inconséquence pitoyable de Henri qui avoit défendu dans son recueil des coutumes, de recourir au saint Siége, de l'aveu de ce prince, ils appelèrent au pape de tout ce que pourroit faire l'archevêque-légat.

Cependant, comme ils sentoient le foible et toutes les irrégularités de cet appel, ils écrivirent au saint prélat [1] d'user de plus de modération dans une affaire si délicate; qu'on attendoit plus de patience et de modestie d'un homme qu'on disoit réduit à la pauvreté volontaire parmi des religieux fervents, et appliqué comme eux à d'humbles travaux, aux jeûnes, aux veilles, aux larmes de la componction, à tous les exercices de la vie spirituelle et parfaite; qu'il devroit remettre ses intérêts à la providence du Seigneur et à la clémence du roi, plutôt que de se faire accuser généralement d'ingratitude; que tout le monde se souvenoit, et qu'il pouvoit bien se souvenir lui-même, d'où le roi l'avoit tiré, et à quel point de grandeur et de faveur il l'avoit élevé; jusqu'à son rang dans la hiérarchie, il le tenoit uniquement de ce prince, qui, pour l'y établir, avoit fermé l'oreille aux avis de sa mère, aux murmures de son royaume, aux alarmes du clergé; qu'il devroit frémir à la vue du schisme et des extrémités funestes à la religion, où sa dureté peut réduire un prince à qui tant de peuples obéissent, qui a résisté jusqu'à présent aux sollicitations de ce qu'il y a de plus grand dans le monde, mais à qui l'indignation pourroit arracher ce que la séduction n'en avoit pu obtenir; enfin que la rigueur apostolique est réservée aux pécheurs opiniâtres, et que si le roi leur maître a péché, il est toujours prêt à satisfaire.

Le saint archevêque, dans sa réponse [2], témoigna d'abord qu'il ne croyoit pas cette lettre dictée par tous les prélats dont elle portoit le nom, ne pouvant imaginer qu'ils l'abandonnassent ainsi dans la persécution qu'il souffroit pour la cause commune de l'épiscopat. Il paroît qu'il soupçonnoit l'évêque

[1] 1. ep. 129. — [2] 1. ep. 137.

de Londres d'y avoir eu la plus grande part, à l'instigation du roi. Après avoir retracé les indignités de cette persécution, le péril de mort qui l'a forcé à s'enfuir d'Angleterre, la misère où l'on s'efforce de le réduire lui et les siens, la proscription de ses clercs, de toutes les familles qui lui étoient attachées, vieillards, femmes et enfants : « Sans jugement prononcé, poursuit-il, sans avoir osé m'attendre au tribunal du pape, on a confisqué les biens de mon église : une partie de l'argent a tourné au profit du roi; et si ce que publie la renommée est véritable, une autre partie au profit de votre église, et de vous personnellement, vous mon frère l'évêque de Londres. Auquel cas, par l'autorité que le Seigneur et sa sainte Eglise me donnent sur vous, je vous commande de restituer dans quarante jours après la réception de cette lettre.

» Vous dites que ma promotion a fait gémir le clergé et murmurer le royaume : consultez les monuments, et parlez selon votre conscience. Voyez la forme de l'élection, le consentement de tous ceux qui avoient droit de suffrage, l'agrément du roi donné par le prince son fils et par les commissaires. Si quelqu'un s'y est opposé, que celui qui l'a entendu nous en donne la première nouvelle. Voyez encore les lettres du roi, et les vôtres, vous tous mes collègues, écrites à l'effet de demander pour moi le pallium. » On peut remarquer ici que les scrupules qu'eut le saint sur son élévation à l'épiscopat, et la démission qu'il en voulut faire, ne lui étoient inspirés que par l'humilité, ou par le chagrin. « Que si l'ambition, reprend-il en désignant de nouveau l'évêque de Londres, si la basse envie afflige quelqu'un au sujet de ma promotion, que Dieu lui pardonne, comme je le fais, les sentiments honteux qu'il ne rougit pas de dévoiler. Vous me faites entendre que le roi m'a tiré de la poussière : je ne suis pas assurément d'origine auguste; mais j'aime mieux ma bassesse, que de dégénérer de ma noblesse. Je serai né, si vous voulez, dans une cabane misérable; mais avant que d'entrer au service du roi, vous ne l'ignorez pas, je vivois avec honneur dans ma médiocrité. Pierre fut tiré de la barque : nous sommes les successeurs des apôtres, et non pas des Césars. On m'accuse d'ingratitude : ce crime consiste dans l'intention, où votre sagacité, quelle que vous la croyiez, peut

mal rencontrer. Pour moi, je pense m'être proposé de rendre service au roi, quoique malgré lui : je veux détourner du péché, par la sévérité pontificale, celui qui se rend sourd aux accents de la tendresse paternelle. En tout cas, je crains sur toutes choses d'être ingrat envers Dieu, envers le plus grand et le meilleur des maîtres.

» Vous me représentez enfin le péril de l'église romaine, et la menace que le roi ne s'en sépare. A Dieu ne plaise que concevant de lui cette idée flétrissante, je mesure le mal qu'il médite sur tout celui que peut faire un prince qui commande à tant de nations! A Dieu ne plaise que cette pensée injurieuse vienne à aucun de ses sujets, (pour ne pas dire à un évêque). Craignez que ce que vous en dites ne soit pour la ruine de bien des âmes, et que le but de ces appréhensions affectées ne se découvre à la honte de plusieurs. Quant à l'Eglise, elle s'affermit par les persécutions : il n'y a rien à craindre pour elle; le péril est tout entier pour ceux qui travaillent à la renverser. » Le saint archevêque, avant de finir, montre aux évêques la nullité de leur appel, et l'irrégularité de leurs procédés, avec une force de raisons et une précision énergique, qui justifient autant sa capacité dans l'art d'écrire, que la réputation qu'il s'étoit acquise dans le maniement des affaires.

Une vigueur si déterminée, et tout à la fois si bien motivée, rendit le roi furieux. Il porta l'inhumanité jusqu'à poursuivre Thomas dans l'humble refuge qui lui restoit hors de sa patrie. Il envoya des lettres menaçantes au chapitre général des moines de Cîteaux, afin de chasser leur saint hôte de l'abbaye de Pontigny. L'exercice de l'hospitalité en sa faveur, si elle étoit continuée plus long-temps, devoit être punie par la perte de tout ce qu'ils possédoient dans les terres du monarque, tant au-delà qu'en deçà de la mer. Des solitaires vertueux devoient se trouver fort embarrassés de s'expliquer à ce sujet avec le saint confesseur : aussitôt qu'il en eut ouï le premier mot, il leur épargna tout le reste. Sa grandeur d'âme lui ferma les yeux sur son intérêt propre, pour ne les ouvrir qu'au danger prochain de subversion pour tant de monastères qui faisoient fleurir la piété dans les vastes provinces de la domination britannique. « Je serois au désespoir, leur dit-il, de porter préju-

dice à ceux qui m'ont reçu avec tant de charité. En quelque endroit que je puisse aller, celui qui nourrit les oiseaux du ciel aura soin de moi et des compagnons de mon exil. »

Il envoya sans délai communiquer cette résolution au roi Louis, qui ne l'apprit pas d'abord avec la tranquillité du saint. « O religion, s'écria-t-il, ô religion! où habitez-vous? Voilà ces hommes que nous croyons morts au monde, et à qui les biens de la terre, qu'ils font profession de mépriser pour Dieu, font abandonner l'œuvre de Dieu et ceux qui soutiennent sa cause. » Puis se tournant vers les envoyés du prélat : « Assurez votre maître, leur dit-il, de toute mon affection. Non, non, quand il seroit abandonné de tout le monde, comme de ceux qui se disent morts au monde, je ne l'abandonnerai jamais. Quoique fasse contre lui Henri mon vassal, je le défendrai constamment de tout mon pouvoir, parce qu'il souffre pour la justice. Qu'il me nomme dans tous mes états l'endroit qui peut lui plaire; il le trouvera préparé. » Peu de temps après néanmoins, il parut entrer dans la peine des religieux de Pontigny, et les remercia du passé. C'est la France, leur dit-il, que vous avez honorée en recevant ce digne évêque, et c'est moi que vous avez obligé (1166).

Le saint choisit la ville de Sens, et le roi envoya au-devant de lui un seigneur de distinction, avec trois cents hommes, pour l'y conduire de Pontigny. Comme il faisoit le dernier adieu à la communauté, il ne put s'empêcher de verser des larmes : sur quoi l'abbé lui dit[1] : J'admire cette foiblesse dans une âme aussi ferme. La cause n'est pas telle que vous pensez, repartit l'archevêque : mais Dieu m'a fait connoître cette nuit que je mourrois par l'épée. Quoi, reprit ce bon solitaire, avec une franchise peu civile, vous seriez martyr, vous qui ne pouvez vivre que de mets délicats! Ce saint homme fit la même prédiction à l'abbé de Vauluisant. Après avoir tiré promesse qu'on lui garderoit le secret jusqu'après sa mort, il dit que la nuit précédente il lui avoit semblé défendre la religion, dans l'église, en présence du roi d'Angleterre; qu'il étoit survenu tout à coup quatre chevaliers, qui l'ayant tiré à part, lui avoient

[1] Gerv. vit. l. 2, c. 18.

frappé la tête et causé tant de douleur, qu'il avoit cru tomber en défaillance. Toutefois, ajouta-t-il, ce n'est pas une si belle mort qui m'afflige; j'en bénis le Seigneur : c'est ce qu'auront à souffrir ceux qui m'ont suivi. On tient cette révélation des abbés mêmes auxquels il l'avoit racontée, et qui la publièrent après sa mort. A Sens, il logea au monastère de Sainte-Colombe, où pendant quatre ans qu'il y demeura, Louis le Jeune lui rendit des visites fréquentes, et ne se lassa jamais de fournir libéralement à sa dépense. Son séjour à Pontigny avoit été de deux ans.

Pendant tout ce temps-là, Henri II qui parut prendre cette affaire plus à cœur que tout le gouvernement de ses vastes états, lui suscita tous les chagrins et lui tendit tous les piéges imaginables. Il fit négocier à Rome, il répandit l'or avec tant de profusion, il usa de tant d'artifices, qu'il faillit surprendre le pape, et qu'il eût infailliblement suborné un pontife moins intègre qu'Alexandre III. Peu s'en fallut aussi qu'il n'en imposât à la noble candeur de Louis le Jeune, quelle que fût l'affection de ce prince généreux pour la vertu persécutée dans l'archevêque de Cantorbéry.

Comme les deux rois, si souvent en guerre et en traité l'un avec l'autre, vouloient conclure sur plusieurs différends, ils s'abouchèrent à Montmirail dans le Perche, le jour de l'Epiphanie 1169. Après que la paix eut été conclue, le roi d'Angleterre dit au monarque français : « Seigneur, en ce jour où trois rois ont présenté leurs hommages au Roi des rois, moi et mes deux fils avec mes états, nous nous mettons sous votre protection. » Alors ses deux fils Henri et Richard s'approchèrent du roi Louis, et lui firent hommage pour les terres de la domination britannique, situées en France, que leur père venoit de partager entre eux, et dont Louis leur souverain les investissoit.

A cette occasion, quelques personnes de marque et de piété engagèrent l'archevêque de Cantorbéry à rechercher les bonnes grâces du roi d'Angleterre. Ce prince qui jouoit toutes sortes de personnages, pour l'emporter dans l'affaire des coutumes, feignoit de vouloir se croiser, pour aller en Palestine, quand il auroit fait à son honneur la paix de l'Eglise. Par ce motif,

l'un des plus pressants qu'on pût employer alors, on détermina l'archevêque à venir trouver le roi Henri. Louis le Jeune l'ayant présenté lui-même, le prélat commença par se prosterner aux pieds de Henri qui s'empressa de le relever. « Seigneur, dit l'archevêque, je viens implorer votre clémence pour l'église d'Angleterre : c'est à vous-même que je m'en rapporte de notre différend, sauf uniquement ce que je dois à Dieu. » A ces derniers mots Henri s'abandonnant à toute la fougue de son violent naturel, accabla le saint de reproches et d'injures. Puis se tournant vers le roi Louis : « Seigneur, lui dit-il, observez son artifice : tout ce qui le contrariera, il ne manquera point de le donner pour contraire au service de Dieu ; ainsi légitimera-t-il toutes ses usurpations. Mais pour vous convaincre que le service de Dieu m'est aussi sacré qu'à lui, voici les offres que je lui fais. Avant moi il y a eu bien des rois d'Angleterre plus ou moins puissants ; il y eut de même à Cantorbéry beaucoup de grands et saints archevêques avant lui. Eh bien, qu'il m'accorde ce que le plus grand de ses prédécesseurs accorda au moindre des miens, et je suis content. »

Cette proposition captieuse et vague ne laissoit pas d'être fort spécieuse, surtout dans la bouche d'un roi. On s'écria de tout côté que le prince s'abaissoit au-delà de tout ce qu'on pouvoit demander, et que l'archevêque devoit bien être content. Thomas rompu aux affaires, et fait en particulier à pénétrer l'esprit faux de Henri, sentit tout le danger de ce piége, et demeura dans le silence, avec un air d'embarras et de perplexité. Le roi Louis lui dit avec émotion : Seigneur archevêque, voulez-vous être meilleur que les saints ? Voilà la paix, il ne s'agit que de l'accepter. « Prince, répondit-il, mes prédécesseurs valoient sans contredit beaucoup mieux que moi. Mais s'il leur est échappé quelque trait de foiblesse, est-ce en cela qu'ils doivent me servir de modèles ? nous blâmons Pierre lorsqu'il renie Jésus-Christ ; et quand au péril de sa tête il résiste à Néron, il est digne de notre imitation et de nos éloges. Il n'est ni exemple, ni raison, qui m'induise à sacrifier la gloire de Dieu, pour gagner les bonnes grâces d'un homme. » Une vertu si pure et si relevée ne fut goûtée de personne. Les grands des deux royaumes s'élevèrent contre lui, et dirent entre eux,

avec une indignation presque égale, qu'il méritoit d'être abandonné des deux rois.

Ces princes remontèrent promptement à cheval l'un et l'autre, et partirent sans saluer l'archevêque. La tristesse et l'incertitude étoient peintes sur tous les visages, à l'exception du roi Henri, qui ne put dissimuler sa basse et maligne satisfaction. Il disoit en s'en retournant : Aujourd'hui enfin je me suis vengé de mon traître. Le roi Louis avançoit triste et taciturne, suivi de l'archevêque, à qui il ne donna pas le moindre signe de considération, et cessa même quelques jours de fournir la subsistance ordinaire. Thomas étant arrivé à Sens, et les choses ne se disposant nullement à changer de face, les tristes compagnons de son sort, entièrement déconcertés, lui demandèrent où ils se retireroient. Il leur répondit tranquillement et d'un visage gai : « On n'en veut qu'à moi ; quand je vous aurai quittés, on ne vous persécutera plus. Je m'abandonne à la Providence. On dit que vers la Saône, en Bourgogne, les habitants sont fort humains : j'irai jusque-là à pied, du mieux que je pourrai, avec le seul d'entre vous qui voudra m'accompagner. Peut-être ils auront pitié de nous, et nous donneront de quoi vivre jusqu'à ce que Dieu y pourvoie d'une autre manière. »

Comme il parloit encore, un officier de la cour vint avec empressement lui dire que le roi le mandoit. Un des assistants dit : C'est pour nous chasser du royaume. Vous n'êtes pas prophète, lui dit l'archevêque ; ne vous mêlez donc pas de faire des prédictions. Etant arrivés auprès du roi, ils le trouvèrent négligemment assis, le visage penché, l'air sombre et rêveur. Il ne se leva point, à son ordinaire, pour recevoir le prélat ; il l'invita foiblement à s'asseoir. Tout leur paroissoit du plus mauvais augure, ou leur annonçoit tout au plus un reste de pitié, et quelque sorte d'embarras à les chasser. Mais leurs conjectures étoient bien éloignées de ce qui se passoit dans l'âme sensible de ce prince. Tout le long du chemin, depuis Montmirail jusqu'à Chartres, il avoit vu les peuples accourir à la rencontre du saint archevêque, se prosterner à son passage, et se le montrer les uns aux autres en disant : C'est celui que l'amour de deux rois n'a pu faire renoncer à Dieu. Il

avoit fait de profondes réflexions, que sa candeur ne lui permit pas de tenir plus long-temps secrètes. Il se lève avec transport, se jette aux pieds du saint qui se penche de son côté pour le relever ; et fondant en larmes, éclatant en sanglots et en gémissements, il lui dit ces paroles qu'il pouvoit à peine articuler : « Vous avez l'esprit de Dieu, mon père, et vous seul avez bien vu : nous sommes tous des aveugles, qui vous conseillons de sacrifier l'honneur de Dieu à la volonté d'un homme. Je m'en repens, mon père, je m'en repens avec amertume, et je vous prie de m'en accorder le pardon. Voilà ma personne et mon royaume ; je suis résolu à tout exposer pour Dieu et pour vous ; tant qu'il me fera la grâce de vivre, je n'abandonnerai jamais ni vous, ni les vôtres. »

Depuis ce moment, en effet, le roi d'Angleterre eut beau conjurer ou menacer, la protection de Louis pour le confesseur fut inviolable. Et comme Henri le pressoit plus vivement par ses envoyés : « Allez, répondit Louis, et dites à votre maître : Si vous ne voulez pas abandonner ces coutumes que vous prétendez tenir de vos ancêtres, et qu'on juge contraires à la loi de Dieu, je veux encore moins perdre le droit propre, et le plus beau de ma couronne. De temps immémorial, la France est en possession de protéger la vertu malheureuse, et d'ouvrir son sein à ceux qui sont persécutés pour la justice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorbéry de la main du pape, unique supérieur que je reconnois sur la terre : il n'est ni roi, ni empereur, ni aucune puissance dans le monde qui me le fasse abandonner [1]. »

En ce temps-là vivoit en Angleterre un saint ermite nommé Godric [2]. C'étoit un homme simple et sans étude, né de parents pauvres, et qui fit d'abord quelque petit commerce. Ensuite il renonça au monde, fit nu-pieds le pèlerinage de Rome et de Jérusalem, puis se retira dans un lieu sauvage au territoire de Durham. Là, il cultivoit au milieu des bois un petit champ d'où il tiroit de quoi vivre et fournir à l'hospitalité. Sa mortification étoit incroyable. Il porta cinquante ans une chemise de mailles de fer sous son cilice, et par-dessus, un habit de laine

[1] IX, ep. 79. — [2] Boll. tom. XVI, ad 21 maii.

crue. Sa nourriture consistoit en un peu de pain d'orge mêlé de cendre, et en quelques herbes insipides qu'il conservoit cuites, ou roulées par pelotons. Il ne parloit que trois fois la semaine, pour l'édification de ceux qui venoient le visiter : depuis la septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques, ainsi que pendant l'avent, il ne proféroit pas une seule parole.

Un moine de Westminster l'étant venu voir peu de temps après l'élévation de Thomas sur le siége de Cantorbéry, Godric lui parla du nouvel archevêque. Le connoissez-vous, mon père, lui demanda ce religieux ? « Je ne l'ai jamais vu des yeux du corps, répondit Godric, mais bien des yeux de l'esprit: s'il paroissoit devant moi, je le reconnoîtrois entre des milliers de personnes. » Le moine saisi d'étonnement et d'une sorte d'effroi, n'osoit plus l'interroger. « Saluez-le de ma part, reprit le saint solitaire, et lui dites de ne pas abandonner son dessein : il est agréable à Dieu. Il essuiera de rudes contradictions, on le chassera de son église, il sera long-temps fugitif en pays étranger; mais, après cette pénitence, il rentrera dans son siége avec plus d'honneur qu'auparavant. » Cette prédiction fut rapportée à l'archevêque, qui se recommanda aux prières de Godric. Quelques mois après arriva la disgrâce du prélat.

La fin de son exil lui paroissant plus éloignée que jamais depuis la conférence de Montmirail, il envoya secrètement demander à Godric quand finiroient ses maux (1170). L'envoyé fut près de huit jours sans pouvoir se faire ouvrir la porte du solitaire, vraisemblablement à cause du carême, car c'étoit au mois de mars; mais enfin le saint homme lui ouvrit, et dit: « Rapportez à votre maître qu'il recouvrera bientôt les bonnes grâces du roi; qu'il sera rétabli avec honneur dans son église, et que la joie des peuples surpassera la douleur qu'ils ont eue de son bannissement. Il est vrai que cette cérémonie passagère finira par une violence et une atrocité effroyables; mais alors Godric ne sera plus de ce monde. Dites-lui encore, et lui répétez, que dans neuf mois ce qui le regarde sera totalement fini. » Dès le mois suivant saint Godric mourut, célèbre par plusieurs autres prédictions vérifiées de même et par un grand nombre de miracles.

Enfin, au mois de juillet, la réconciliation se fit entre Tho-

mas et son souverain. Ce prince, qui craignoit sur toute chose de voir mettre son royaume en interdit, avoit prévenu le pape auquel il manda ce qu'il voulut. Il avoit même réussi à corrompre le ministre d'une première légation que lui avoit envoyée Alexandre. L'archevêque, de son côté, avoit écrit à Rome avec la fermeté convenable à la cause qu'il soutenoit, et la vérité avoit enfin paru avec évidence aux yeux du pontife. Gratien et Vivien, deux légats incorruptibles, envoyés en conséquence, déconcertoient toutes les trames de Henri. Thomas, d'une autre part, à son double titre de primat d'Angleterre et de légat du saint Siége, faisoit gronder sur ce royaume, du sein de la France, les foudres de l'Eglise, avec autant de résolution que s'il eût été assis sur sa chaire, dans tout l'éclat de sa première gloire. Il avoit encore à corriger une faute nouvelle que le roi venoit de commettre contre le droit constant de l'église de Cantorbéry, en faisant sacrer Henri, son fils aîné, par l'archevêque d'Yorck. Le roi Louis lui-même se tenoit insulté de ce que sa fille, fiancée au jeune prince, n'avoit pas été couronnée avec lui.

Pour se tirer de tant d'embarras, Henri déclara qu'il vouloit faire la paix avec l'archevêque, suivant le plan que le pape en avoit donné. L'interdit devant être jeté sur ses états dans quarante jours s'il ne terminoit, il envoya vers Thomas en diligence, et se rendit lui-même, pour le 20 juillet, sur les confins du pays Chartrain et de la Touraine, où il devoit traiter en même temps avec le roi de France. Thomas étant arrivé le 21, le lendemain, jour de la Magdeleine, le roi d'Angleterre parut de grand matin au rendez-vous, avec un cortége nombreux. L'archevêque vint ensuite, accompagné par des seigneurs français de la suite de leur roi. Dès que le roi Henri aperçut Thomas, il se détacha de ses gens, alla au-devant de lui, et le salua le premier, tête nue. Ils se donnèrent la main, et s'embrassèrent tout à cheval, puis se retirèrent à part, et s'expliquèrent à l'amiable, avec tant de démonstrations de franchise, qu'ils ne paroissoient pas avoir jamais été mal ensemble; ce qui surprit agéablement les spectateurs, et les attendrit jusqu'aux larmes. Aux avis paternels de l'archevêque, le roi paroissoit lui-même attendri. Il les écoutoit non-seulement avec douceur, mais avec un air de con-

tentement; il promettoit de les suivre, et de s'appliquer sérieusement à se corriger. Le roi dit cependant: Pour ceux qui nous ont trahis vous et moi, je les traiterai comme ils méritent. A ces mots, le prélat descendit de cheval pour se jeter aux pieds du roi: mais le roi prenant l'étrier, l'obligea de remonter, accorda tout en versant des larmes, puis ajouta: « Enfin, seigneur archevêque, rendons-nous de part et d'autre notre ancienne amitié; faisons-nous tout le bien que nous pourrons, et oublions entièrement le passé » Et pour fermer la bouche à tous ceux qui fomentoient la division, il se rapprocha de sa suite, et dit à haute voix: « Comme je trouve l'archevêque dans toutes les dispositions qu'on peut désirer; si de mon côté je n'en use pas bien avec lui, je serai le plus détestable des hommes, et montrerai la vérité de tout le mal qu'on dit de moi. Je n'ai d'autre parti à prendre que de m'étudier à le surpasser en amitié et en bons offices. » Tout le monde applaudit par de vives acclamations.

Il fut arrêté que le roi rendroit ses bonnes grâces à l'archevêque, qu'il lui donneroit paix et sûreté, à lui et aux siens, qu'il lui restitueroit l'église de Cantorbéry et les terres de sa dépendance, qu'il répareroit même l'entreprise du sacre de son fils. De son côté, Thomas promit l'amour, l'honneur et tout le service qu'un archevêque peut rendre selon Dieu à son souverain; après quoi, il ne pensa plus qu'à retourner à son église, tandis même que le roi restoit en deçà de la mer. Il se fit précéder par quelques-uns de ses gens, qui, mal reçus du jeune roi et de ses ministres, mandèrent à l'archevêque de ne point partir que la paix ne fût mieux affermie. Les usurpateurs du bien de son église, et quelques prélats excommuniés paroissoient surtout horriblement animés contre lui. Quelques furieux s'étoient vantés, en présence de plusieurs personnes, qu'ils lui ôteroient la vie avant qu'il eût mangé un pain entier en Angleterre. C'est ce que nous apprenons par la dernière lettre que le saint écrivit au roi son maître[1]. En conséquence, il avoit d'abord résolu de retourner vers ce prince pour attendre une plus grande sûreté: mais la nécessité de l'église de Cantorbéry le pressant ensuite, comme il le dit dans la même lettre:

[1] Lib. v, ep. 54.

« J'irai, seigneur, poursuit-il, et je périrai plutôt que de laisser périr cette église infortunée. Je sens tout ce que je risque, si vous ne prenez des mesures efficaces et promptes. Mais soit que je vive ou que je meure, je suis toujours votre sujet fidèle, et je prie le Seigneur qu'il répande ses bénédictions sur vous et vos enfants. »

Arrivé à Rouen dans le dessein de s'embarquer, il apprit que ses ennemis, parmi lesquels se trouvoient l'archevêque d'Yorck, les évêques de Londres et de Sarisbury, s'étoient déjà rendus à Douvres pour venir à sa rencontre, et qu'ils menaçoient hautement de lui couper la tête s'il passoit. Quelques amis voulurent encore le retenir. Il leur répondit : « Je vois l'Angleterre, et j'y entrerai s'il plaît au Seigneur, quoique je sache certainement que je vais au martyre. » La veille de son embarquement, il envoya des lettres du pape portant suspense contre l'archevêque d'Yorck et l'évêque de Durham ; et d'autres lettres qui remettoient dans l'excommunication l'évêque de Londres et celui de Sarisbury ; elles suspendirent aussi les évêques qui avoient assisté au sacre du jeune roi. Toutefois, au lieu d'aller à Douvres où ses ennemis l'attendoient, il aborda au port de Sandwich, à six milles seulement de Cantorbéry. Les gentilshommes qui accompagnoient les trois prélats, accoururent aussitôt de Douvres, et s'approchèrent en armes du bâtiment où étoit le saint. Heureusement il avoit été devancé par un peuple innombrable qui couvroit le rivage en criant : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ; béni soit le père des orphelins et le soutien des veuves ! Les uns pleuroient de joie et les autres de compassion, la multitude se prosternoit sur le chemin où il devoit passer, plusieurs s'avançoient dans l'eau, pour recevoir les premiers sa bénédiction. Ses ennemis eurent cependant l'audace de demander que les étrangers qui étoient venus avec l'archevêque fissent serment de fidélité au roi et aux lois du royaume. Bien qu'il n'y en eût qu'un seul, qui étoit l'archidiacre de Sens, et qui n'eût point refusé de le faire, Thomas ne le permit pas, craignant les suites d'un tel serment pour le clergé d'Angleterre, et répondit qu'envers les étrangers une pareille demande étoit contraire aux bonnes mœurs et au droit des gens. Il n'eut pas été sûr de l'insulter au milieu de tant d'admirateurs, dont

une bonne partie avoit pris la précaution de s'armer pour sa défense: on lui laissa gagner tranquillement Cantorbéry, où il ne fut pas reçu avec de moindres applaudissements.

Dès le lendemain, arrivèrent les courtisans furieux qui l'avoient suivi, et avec eux les clercs des trois prélats excommuniés, pour demander l'absolution de leurs maîtres. Le saint archevêque répondit avec beaucoup de douceur qu'il n'avoit pas le pouvoir de lever des censures imposées par le pape; mais que si ces évêques juroient d'obéir aux ordres du pape, il feroit pour la paix de l'Eglise, par respect pour le roi et suivant le conseil des autres prélats, tout ce qui dépendroit de lui. Les évêques de Londres et de Sarisbury étoient prêts à se soumettre, lorsque l'archevêque d'Yorck les détourna, disant qu'il valoit mieux aller trouver le roi qui les avoit toujours protégés, et qu'il sauroit bien réprimer l'opiniâtreté de Thomas, qui, d'ailleurs, ne pouvoit leur faire plus de mal qu'il n'en avoit fait. Presque toujours les évêques de cour sont conduits par l'orgueil plus que par la vérité. Ceux-ci partirent tous trois aussitôt pour la Normandie, et envoyèrent au jeune prince, qui étoit à Londres, des amis dignes d'eux pour lui persuader que Thomas vouloit le déposer. Mais rien n'étoit plus faux, comme on le voit par la dernière lettre du saint au pape Alexandre. Il envoya même faire ses excuses au jeune roi touchant la suspense des trois prélats, et se mit en route pour aller lui rendre ses hommages. Arrivé aux portes de Londres, il reçut de ce prince, qu'on avoit déjà prévenu contre lui par le mensonge, l'ordre de retourner à son église.

Le jour de Noël, il monta en chaire, et à la fin du sermon il prédit sa mort prochaine, ce qui fit fondre en larmes tout son auditoire. Tout à coup, avec un air inspiré, prenant le ton de l'indignation, il parla fortement contre les ennemis de l'Eglise, excommunia les obstinés en général et quelques-uns nommément. Cependant les trois évêques, ses ennemis déclarés, venoient d'arriver à la cour du vieux roi. De tels hommes n'eurent pas de peine à aigrir un tel prince : Ils lui dirent que Thomas, abusant de son indulgence, avoit troublé tout le royaume depuis qu'il y étoit rentré; qu'il ne cessoit d'user d'invectives et de censures contre ceux qu'il appeloit ennemis

de l'Eglise, et qu'il se montroit surtout implacable envers ceux qui avoient eu part au sacre du jeune roi. Par les yeux de Dieu, s'écria le prince, si tous ceux qui ont participé au sacre de mon fils sont excommuniés, je le suis donc moi-même. Il donna mille autres marques d'une colère effrénée.

Sans être malfaisant, à peine se connoissoit-il dans les premiers mouvements de cette passion, et, tant en actions qu'en paroles, il s'abandonnoit à des excès indignes même de la condition la plus commune. Il voulut un jour arracher les yeux, et mit le visage tout en sang à un homme qui lui avoit apporté une lettre désagréable. Une autre fois il accabla d'injures messéantes un seigneur qui sembloit prendre l'intérêt du roi d'Ecosse, jeta son bonnet, arracha ses vêtements, découvrit son lit, et le prit aux dents, comme auroit pu faire un frénétique et un insensé. Pour les plaintes et les reproches, les imprécations, les menaces même de mort, rien ne lui étoit plus ordinaire, quand il étoit tant soit peu contrarié. Etant donc animé contre Thomas par trois évêques, il se mit à maudire tous ceux qu'il avoit comblés de bienfaits, et enfin proféra ces paroles fatales qui lui causèrent un si long repentir : Ne se trouvera-t-il personne pour me venger d'un prêtre qui trouble tout mon royaume et qui veut me détrôner?

Aussitôt quatre gentilshommes du palais, nommés Rainaud, Hugues de Morville, Guillaume de Traci et Richard le Breton, se retirèrent ensemble, firent leur complot la nuit de Noël, coururent s'embarquer, et eurent le vent si favorable, qu'ils arrivèrent le jour des Innocents, près de Cantorbéry. Ils entrèrent le lendemain dans le palais de l'archevêque, et lui firent des menaces terribles, s'il ne levoit les censures. Il répondit tranquillement que c'étoit au pape à délier ce qu'il avoit lié; et, sans rien écouter davantage, il se rendit à l'église pour l'office de vêpres. Il y étoit à peine, quand les quatre conjurés, avec les gens de leur suite, se présentèrent en cottes d'armes et l'épée à la main. Les clercs voulurent fermer les portes; mais l'archevêque leur dit : C'est ici la maison du Seigneur; on n'en défend pas l'entrée comme celle d'un camp. Puis se tournant vers les conjurés, il leur défendit, de la part de Dieu, de faire aucun mal à ses gens. Il fit ensuite cette prière à voix

haute : « Je me recommande, avec la cause de l'Eglise, à Dieu, à la sainte Vierge, aux saints patrons de cette église, et au martyr saint Denis. » Ce furent ses dernières paroles, après lesquelles il se mit à genoux devant l'autel, les mains jointes, et les yeux levés au ciel. Il reçut quatre coups à la tête d'où la cervelle se répandit sur le pavé, sans qu'il fît un cri, ni le moindre mouvement des pieds ou des mains : il tomba prosterné comme en prière. Ainsi mourut, sans aucun signe de la foiblesse la plus naturelle, le courageux défenseur de l'Eglise, le 29 décembre de l'année 1170, la cinquante-troisième de son âge[1]. Ses propres assassins en parurent effrayés, et s'enfuirent aussitôt après la consommation de leur forfait. Cependant les moines de Cantorbéry, de peur qu'on ne revînt lui faire insulte après sa mort, l'enterrèrent secrètement : ils trouvèrent que sous ses habits il portoit un rude cilice, et, ce qui étoit sans exemple, des fémoraux du même tissu.

A la nouvelle de cet attentat, toute la ville fut consternée. Le peuple accourut en foule; ils ramassoient le sang du martyr, ils s'en frottoient les yeux, ils y trempoient leurs vêtements pour les garder comme de saintes reliques. Bientôt la vénération du saint martyr se répandit de tous côtés avec le bruit des miracles qui s'opéroient à son tombeau. Tous les états du roi Henri en deçà et au-delà des mers, excepté les plus fougueux royalistes, le roi Louis et toute la France, le souverain pontife, n'apprirent qu'avec exécration ce meurtre sacrilége. Henri lui-même s'abandonne presque au désespoir[2]. Sur le soupçon qu'il conçut du dessein des meurtriers, il avoit d'abord envoyé sur leurs pas, pour leur défendre toute violence contre la personne de l'archevêque. Le coup étoit fait quand la défense arriva. Il n'en fut pas plus tôt instruit, que pendant trois jours il s'interdit l'entrée de l'Eglise, ne voulut voir personne, et ne prit qu'un peu de lait d'amande pour toute nourriture. Il envoya plusieurs de ses clercs protester de son innocence et de sa douleur, devant

[1] La patience de ce grand évêque et son courage héroïque au milieu d'une tempête qui lui laissoit à peine quelques défenseurs, est un des plus beaux exemples qu'on puisse offrir à la vertu persécutée et à ceux qui souffrent pour la cause de l'Eglise. Ducreux, *siècles chrétiens*.

[2] Hist. Angl. Hum. 1 vol.

les moines de Cantorbéry qui formoient le clergé de cette église; il traita la conspiration de complot infernal; il qualifia les conjurés de sujets détestables, les monstres et l'opprobre de son royaume; il se reprocha cent fois, les larmes aux yeux, l'imprudence qu'il avoit commise en laissant échapper le propos qui avoit animé les assassins[1].

Il se pressa d'envoyer à Rome pour se disculper de l'assassinat, et se soumettre à tout ce que le pape ordonneroit contre l'emportement qui y avoit donné lieu (1171). Mille cris d'exécration y étoient déjà parvenus : tout l'Occident demandoit justice de l'énorme sacrilége commis sur le plus illustre de ses prélats. Les députés de l'église de Cantorbéry, partis en diligence pour porter leurs plaintes au saint Siége; Guillaume, archevêque de Sens, plus respectable encore par ses vertus que par la naissance qu'il avoit reçue du comte de Champagne, d'ailleurs ami constant du saint martyr et chargé pour sa défense de la légation d'Angleterre; son frère Thibaut, comte de Blois; le roi Louis le Jeune, et une infinité de princes et d'évêques sollicitoient la réparation de ce scandale, dans les termes les plus pressants. « Un chrétien tranquille sur un pareil outrage fait à l'Eglise, écrivoit Louis[2], trahit sa religion, et se rend formellement ingrat envers Dieu. C'est avoir blessé Jésus-Christ dans ce qu'il a de plus cher, que d'avoir éteint ce brillant flambeau de l'Eglise, et immolé le martyr dont les miracles publient hautement pour quelle cause il est mort. [illegible] que vous êtes, saint père, du glaive apostolique, toute [illegible]glise réclame votre vengeance, moins pour lui que pour [illegible]

Le pape fut si troublé que pendant huit jours les Ro[illegible] mêmes ne purent l'approcher. Il se reprochoit de n'avoir pas défendu Thomas avec assez de vigueur, et gémissoit de la foiblesse humaine, qui ne connoît les saints qu'après leur trépas. Il défendit de donner aux Anglais aucun accès auprès de lui, et toutes leurs affaires demeurèrent en suspens. Cependant les ambassadeurs d'Angleterre, au nombre, dit-on, de plus de cinquante, firent tant par leurs médiateurs, qu'ils obtinrent audience. Mais quand ils se présentèrent et prononcèrent le nom

[1] Gest. post mart. c. 1.— [2] Baron. ad an. 1171.

du roi Henri : arrêtez, s'écria toute la cour romaine; et un frémissement d'horreur agita toute l'assemblée. Ils dirent que le roi promettoit de subir telle pénitence qu'on jugeroit à propos, et de faire généralement tout ce qu'il plairoit au souverain pontife d'ordonner. Le pape, avant de rien résoudre, voulut envoyer des légats en Normandie, pour examiner de plus près les circonstances du crime, et mieux s'assurer de la soumission du roi.

Henri, pour se distraire des idées noires qui le tourmentoient nuit et jour, étoit passé en Irlande, dont le pape Adrien, quatorze ans auparavant, lui avoit permis de faire la conquête. Il soumit les rois de Corck, de Limerick, d'Oxerie et de Mida. Les archevêques d'Armagh et de Dublin, suivis de vingt-huit évêques, lui prêtèrent serment de fidélité, et en sa personne, à tous les rois d'Angleterre ses successeurs. Il régla le gouvernement du pays, et fit tenir un concile à Cashel, pour régler spécialement le baptême et les mariages, où il s'étoit glissé beaucoup d'abus et de superstitions. Ayant terminé toutes les affaires en six mois, il vint joindre les légats à l'abbaye de Savigni près d'Avranches (1172).

Il jura devant eux sur les Evangiles, qu'il n'avoit ni commandé, ni permis la mort de l'archevêque Thomas. Il ajouta qu'en l'apprenant, il avoit été plus affligé que s'il eût perdu son propre fils; qu'il s'accusoit néanmoins et se repentoit amèrement d'y avoir donné occasion par l'animosité et la colère qu'il avoit témoignées contre ce saint prélat; qu'en réparation de cette faute, il enverroit incessamment deux cents chevaliers à la défense de la Terre sainte; qu'il prendroit lui-même la croix pour trois ans, à moins que le pape ne jugeât point ce voyage convenable; qu'il rendroit à l'église de Cantorbéry toutes ses terres et tous ses biens, sur le pied où elle les possédoit un an avant que l'archevêque encourût sa disgrâce; qu'il permettoit de porter librement à l'avenir les appellations au saint Siége; enfin qu'il cassoit absolument, dans tous ses états, les coutumes illicites qu'il y avoit établies. De plus, les légats lui prescrivirent en secret des jeûnes, des aumônes et d'autres œuvres de pénitence. Henri accepta tout avec la plus parfaite soumission, après quoi il dit encore de-

vant tout le monde : Seigneurs légats, ma personne est entre vos mains ; quoi qu'il vous plaise d'ajouter, je suis prêt à tout ; ce qui attendrit les spectateurs jusqu'aux larmes. Le jeune Henri promit de son côté de s'en tenir au serment du roi son père, et d'en accomplir la pénitence, si la mort ou quelque autre empêchement la lui rendoit impossible.

Les miracles se multipliant de jour en jour au tombeau du martyr, le pape Alexandre fit constater par des témoignages irréfragables ce que tout le monde en publioit. Tant sur ces preuves que sur celles de toutes les vertus héroïques du saint, deux ans et deux mois tout au plus après sa mort, selon le vœu de tout le monde chrétien, il fut canonisé solennellement le 21 février 1173, et sa fête instituée, comme celle d'un martyr célèbre, dans toute l'Eglise catholique qui l'observe encore[1]. L'année suivante, saint Bernard, vingt ans environ après sa mort, fut aussi canonisé, comme tout le monde chrétien le désiroit depuis long-temps.

Dans le cours des trois années qui suivirent la mort de saint Thomas, la main de Dieu s'appesantit visiblement sur ses quatre meurtriers. Bourrelés par leurs remords aussitôt qu'ils eurent consommé leur forfait, ils n'osèrent retourner à la cour qu'ils avoient prétendu servir ; ils se retirèrent dans une terre écartée, appartenant à l'un d'entre eux, à l'extrémité occidentale d'Angleterre. Le déshonneur imprimé sur leur front n'y put être caché, et ils firent horreur aux gens du pays. Les personnes du rang le plus commun ne vouloient ni manger avec eux, ni leur parler, et l'on jetoit les restes de leurs repas aux chiens, qui n'y touchoient pas, si l'on en croit les auteurs du temps[2]. Devenus insupportables à eux-mêmes, ils allèrent se remettre à la merci du pape, qui leur imposa pour pénitence le pèlerinage de Jérusalem. Guillaume de Traci fut attaqué à Cosence en Calabre d'une horrible maladie, où les chairs lui tomboient par lambeaux, principalement des pieds et des mains. Il mourut dans cet état, témoignant un regret extrême de son crime, et invoquant sans cesse le nouveau martyr. Ses

[1] Les richesses accumulées au tombeau de saint Thomas Becquet pendant quatre cents ans, furent pillées par les émissaires de Henri VIII, et ses os furent brulés (1535). — [2] Roger. Annal. p. 522.

trois complices abordèrent en Palestine : mais ils y moururent presque aussitôt dans les mêmes agitations de conscience. On les enterra devant la porte du temple, et l'on grava cette épitaphe sur leur tombeau : *Ci-gissent les malheureux qui ont martyrisé le bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéry.*

Le Seigneur ne parut pas satisfait de ces réparations subalternes. A son rigoureux tribunal, les souverains sont comptables des crimes auxquels leurs passions et leur seule négligence peuvent donner lieu. Henri II, après l'assassinat qu'il avoit si authentiquement désavoué, ne laissa point d'être en butte aux coups les plus sensibles que la divine justice puisse en ce monde porter à un prince. Ses propres enfants et leur mère Eléonore se révoltèrent contre lui. Le roi de France et le comte de Flandre attaquèrent ses provinces en deçà de la mer : Louis pénétra au sein de la Normandie, et forma le siége de la capitale. Tandis que l'infortuné Henri se préparoit à la secourir, il apprit que le roi d'Ecosse, d'intelligence avec les mutins d'Angleterre, avoit déjà pénétré dans le royaume, et ravageoit le Northumberland. Il laissa la Normandie, et vola où le revers pouvoit devenir plus fatal (1173).

Mais ce prince, qui ne parut jamais si grand que dans le péril extrême, conçut l'insuffisance de ses ressources contre les ministres de la vengeance céleste, ainsi que la nécessité de la désarmer entièrement. Au lieu de marcher contre eux, il alla droit à Cantorbéry (1174); et laissant son équipage hors de la ville, il se mit nu-pieds, prit pour tout vêtement une méchante tunique, et se rendit en silence à la cathédrale près du tombeau de saint Thomas. Là, sans avoir pris aucune nourriture, il passa le reste du jour et toute la nuit en prière, prosterné sans tapis sur le pavé ; puis, les épaules nues, il voulut que chaque évêque qui se trouvoit présent, et des religieux de la communauté au nombre de quatre-vingts, le frappassent de verges l'un après l'autre. Des railleurs insipides ne manquèrent pas de s'égayer aux dépens du roi ; mais le retour inespéré de sa première fortune leur ferma bientôt la bouche. Henri, le lendemain de son humiliante pénitence, s'étant fait dire la messe en l'honneur du saint martyr ; à l'heure même qu'on la célébroit, le roi d'Ecosse fut battu et fait prisonnier par les An-

glais qui étoient demeurés fidèles. Aussitôt après le siége de Rouen fut levé, la paix se rétablit entre la France et l'Angleterre, tous les projets des ennemis de Henri furent déconcertés; sa famille lui redemanda ses bonnes grâces, aux conditions qu'il lui plairoit de prescrire. En moins de trois mois, il se vit aussi puissant qu'il avoit jamais été, et beaucoup plus tranquille.

Durant les troubles de l'Angleterre, et malgré tous les embarras qu'ils causoient au pape Alexandre, beaucoup plus agité encore par l'opiniâtreté de l'empereur Frédéric à soutenir le schisme, ce pontife réduit à se bannir de Rome et à changer sans cesse de séjour dans le reste de l'Italie, ne laissa pas d'étendre sa sollicitude au-delà même des régions soumises au joug de Jésus-Christ. Parmi les Sclaves, si souvent convertis et si souvent apostats, l'idolâtrie avoit établi son dernier refuge sur la côte de Poméranie dans l'île de Rugen, si bien fortifiée par la nature, qu'elle sembloit inaccessible à tout étranger [1]. Valdemar, roi de Danemarck, constamment soumis à l'obéissance d'Alexandre, malgré tous les artifices de Frédéric pour le séduire, trouva moyen d'introduire une forte armée dans cette île, en assiégea la capitale nommée Arcon, et la prit à composition. Les articles capitaux furent que les habitants embrasseroient le christianisme; qu'en témoignage de leur sincérité, ils attribueroient aux églises les terres consacrées à leurs faux dieux, et qu'ils détruiroient leurs idoles. La principale, nommée Suantovit, étoit un colosse monstrueux à quatre têtes, placé dans un temple magnifique au milieu de la ville d'Arcon, où l'on sacrifioit des multitudes d'animaux, et quelquefois des hommes. Tout le pays lui apportoit de gros tributs pour offrandes, et son pontife étoit beaucoup plus révéré que le souverain. Suantovit, que les Sclaves tenoient alors pour le premier de leurs dieux, n'étoit autre chose que le martyr saint Vitus, patron de la nouvelle Corbie, à qui les premiers missionnaires de ce peuple, tirés de cette abbaye, avoient bâti une église dans l'île de Rugen, sous le règne de Louis le Germanique. Afin que ces grossiers insulaires ne retombassent

[1] Helmold. l. II, c. 12.

plus dans la superstition, le pape Alexandre les commit aux soins d'Absalom, évêque de Roschild, dont le diocèse s'étendit aussi à cette île, et il lui recommanda instamment de veiller à leur instruction (1168).

Absalom devint par la suite archevêque de Lunden, sur la démission d'Esquil, vieillard pieux et vénérable, qui se retira au monastère de Clairvaux, où il prit l'habit monastique, et finit saintement ses jours. Il fallut que le pape contraignît la modestie d'Absalom d'accepter ce siége, avec lequel il conserva celui de Roschild. Ce digne prélat, qui faisoit fleurir les plus pures vertus dans ces terres barbares, établit dans son diocèse de Roschild l'observance de Sainte-Geneviève, sur le pied de régularité où elle avoit été mise par le pape Eugène III. Il attira pour cela de Paris le saint chanoine Guillaume, qui avoit été un des premiers à embrasser cette réforme. Guillaume ne laissa pas d'éprouver de rudes traverses dans ce nouvel établissement; en sorte que trois de ses confrères qui l'avoient suivi, retournèrent en France. Enfin, par sa patience et sa persévérance, il surmonta tous les obstacles, et fonda un second monastère de son institut dans ces terres barbares. Pendant trente ans qu'il y fut abbé, il fit briller avec plus d'éclat de jour en jour les vertus héroïques qui l'ont fait mettre au nombre des saints.

Il y a deux lettres remarquables du pape Alexandre, relativement à ces climats. Dans la première il excita les rois et les seigneurs de Danemarck, de Norwège et de Gothie à réprimer par les armes la férocité des Estoniens et des autres païens de ces cantons; et pour cela, il leur accorda la même indulgence qu'aux pèlerins qui visitoient le Saint-Sépulcre. Par la seconde de ces lettres, adressée à l'archevêque d'Upsal et à ses suffragants, le pape veut qu'on envoie à Rome les pénitents coupables de certaines abominations qu'il expose, afin de montrer à quels excès peuvent se porter les meilleurs naturels dépourvus des lumières de la foi. Quelques observateurs trouvent ici le commencement des réserves faites au pape de certains cas atroces; car pour la réserve en soi, ils en présentent eux-mêmes une foule d'exemples plus anciens. Du fond du Nord, le pape Alexandre reporta ses vues sur les puissances du

Levant les plus animées contre le nom chrétien. Il entretint même des relations habituelles avec le sultan d'Iconie, et s'efforça de procurer sa conversion; mais on ignore quelles furent les suites de cette entreprise. Ce prince, turc et musulman, lui avoit envoyé une ambassade avec des lettres où il témoignoit beaucoup de penchant pour la religion chrétienne. Les livres de Moïse, les prophéties d'Isaïe et de Jérémie lui étant tombés entre les mains avec quelques écrits évangéliques, il n'avoit pu les lire sans apercevoir des traits frappants de la divinité du christianisme : il demanda au pape des personnes qui pussent l'instruire plus amplement. Alexandre saisit avec empressement une occasion si précieuse. Il marqua sans délai au prince musulman combien sa demande lui étoit agréable, promit de lui envoyer des missionnaires dont les mœurs autant que la doctrine pussent l'édifier, et lui fit incontinent parvenir des instructions par écrit (1169).

Elles consistoient en une exposition de la foi, particulièrement sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. On la trouve parmi les ouvrages de Pierre de Blois, comme faite au nom de ce pontife; ce qui fait présumer qu'il employa pour cette bonne œuvre la plume de cet écrivain, l'un des plus savants et des plus pieux de son siècle. Il étoit natif de Blois, dont le surnom lui est demeuré, vint en Italie avec un seigneur normand, oncle de la reine Marguerite de Sicile, fut fait précepteur et l'un des ministres du jeune roi Guillaume II. Mais voyant les troubles où gémissoient l'état et l'Eglise dans un pays mêlé de peuples insociables, Grecs, Arabes, Lombards, Normands, il se retira auprès du roi Henri II, qui l'avoit appelé en Angleterre, et il mourut archidiacre de Londres. On a de lui, entre autres ouvrages, des lettres fort instructives sur les événements de son siècle, concernant surtout les affaires de Sicile.

Il faut néanmoins observer, par rapport à ses sermons, qu'on a donné sous son nom ceux de Pierre Comestor, autre écrivain célèbre du même temps. Celui-ci étoit né à Troyes, en devint doyen, puis chancelier de l'église de Paris, enfin se fit chanoine régulier de Saint-Victor, où il mourut, laissant par testament aux pauvres et aux églises tout ce qu'il avoit de

biens. Son histoire scholastique lui acquit une réputation singulière. Erigée dès sa publication en livre classique, elle fut regardée pendant trois cents ans comme le dépôt public de la théologie positive, et mise au niveau, tant de la théologie scholastique ou livre des sentences de Pierre Lombard, que du décret de Gratien. De là sans doute la persuasion fabuleuse où l'on fut long-temps, que ces trois auteurs étoient frères. Cet ouvrage n'est cependant qu'un abrégé de l'histoire sainte, depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des apôtres; mêlé d'incidents apocryphes et quelquefois peu sensés de l'histoire profane, d'opinions systématiques, de sens figurés, d'explications arbitraires, d'étymologies forcées, et de mille inutilités qui ne servent qu'à nous peindre l'état d'enfance où étoient encore les lettres.

Ce fut aussi vers le milieu du douzième siècle, que les études se renouvelant parmi les Juifs à l'exemple des chrétiens ou des musulmans, ils donnèrent dans des fictions et des subtilités inconnues à leurs pères. Depuis les paraphrases chaldaïques composées vers le temps de Jésus-Christ, à l'exception du Talmud ou de l'explication de leur jurisprudence, achevé environ cinq cents ans après, ils ne donnèrent aucun ouvrage digne d'attention, avant le rabbin Abraham Aben-Esra, né en Espagne à la fin du onzième siècle, et mort à Rhodes en 1174. Aussi avoient-ils presque tous entendu jusque-là dans leur sens naturel, les grandes prophéties qui concernent la venue du Messie. Les sens forcés et les explications artificieuses ne furent mis en usage qu'à mesure que le goût de nos scholastiques pour l'argumentation obligea les docteurs de la synagogue de s'exercer dans la même carrière, et de chercher des défaites au défaut de réponses solides. En même temps qu'Aben-Esra interprétoit l'écriture en Espagne, Salomon-Jarchi, français de naissance, outre la Bible, commenta dans sa patrie presque tout le Talmud et obtint des Juifs le titre d'interprète par excellence.

Moïse, fils de Maimon, né l'an 1135 à Cordoue, sous la domination des Musulmans, acquit encore plus de célébrité qu'Aben-Esra. Les Juifs osèrent bien dire que c'étoit le plus grand homme qui eût paru depuis Moïse le législateur, toutefois après

que ce rabbin vanté eut essuyé les plus violentes contradictions, et occasioné parmi ses frères un schisme qui dura quarante ans. Il avoit été disciple de son compatriote Averroès, l'un des plus grands philosophes qu'aient eus les Arabes. C'est la traduction latine de ses commentaires arabes d'Aristote, qui a servi depuis à nos philosophes. Entre les ouvrages du rabbin Moïse, les plus fameux sont l'explication du Talmud, et la manière d'entendre les passages difficiles de l'Ecriture, dont il ne manqua pas d'indiquer tous les sens divers, le littéral, le métaphorique, l'analogique, l'allégorique : expédients artificieux et multipliés, qui font surtout sentir combien l'aveugle Israël se trouvoit enfin pressé par les oracles lumineux des prophètes. L'un des plus chauds partisans de Moïse fut David Kimhi, très-fameux lui-même par son livre intitulé Micol, la meilleure grammaire qu'eussent les Hébreux à la fin du douzième siècle. Il n'y avoit alors qu'environ cent cinquante ans qu'ils cultivoient cet art : encore l'avoient-ils emprunté des Arabes.

Vers l'an 1173, le juif Benjamin, né en Navarre, donna de ses voyages une relation qu'il poussa jusqu'à cette année, et dans laquelle il ne s'étudia qu'à relever ce qui intéressoit sa nation. Il parcourut la France, l'Italie, le continent et les îles de la Grèce, la Syrie, l'Egypte, l'Arabie et la Perse. Il marque en chaque lieu le nombre des Juifs : à Rome, deux cents; à Constantinople, environ deux mille attachés à la doctrine des rabbins, sans compter cinq cents caraïtes, qui s'en tenoient uniquement au texte de l'Ecriture, et passoient pour schismatiques parmi les autres. Dans l'île de Chypre, il en trouva plusieurs que les rabbinistes nommoient épicuriens et traitoient en hérétiques. Près de Sidon, il vit des drusiens, tombés dans une si grande ignorance, qu'ils croyoient la métempsycose. A Jérusalem même, il ne compte que deux cents juifs, artisans obscurs, et logés dans un coin de la ville, qu'il dit fort petite, mais fort peuplée. Il en met beaucoup moins encore dans le reste de la Terre sainte; deux dans une ville, trois dans une autre, la plupart teinturiers en laine. A Tibériade, dont l'école est si vantée par tant d'autres juifs, il n'en compte que cinquante. L'état de la Palestine étoit alors trop connu en Europe pour en imposer avec succès sur ces articles.

Mais en parlant de Bagdad, soumis au calife abasside, il commence à donner carrière à son imagination. Selon lui, le rabbin Daniel, qui faisoit, dit-il, remonter clairement sa généalogie jusqu'au roi David, y étoit reconnu pour chef de la captivité, et tenoit la souveraineté sur tous les enfants de Jacob répandus dans l'empire du calife : allégation qui se détruit elle-même par le nom de captivité, et par la dépendance où ce prétendu souverain étoit du prince mahométan, dont il achetoit sa dignité fort cher, selon Benjamin même. Il ajoute qu'au-delà de l'empire des califes, vers le septentrion, il y avoit des juifs réchabites, indépendants de tout autre peuple, et gouvernés par le rabbin Hanan, dont la domination comprenoit seize journées d'un désert inhabitable. Hanan avoit un frère nommé Salomon, qui gouvernoit un autre empire; et ces deux souverains avoient ensemble trois cent mille juifs sous leurs lois. Benjamin met encore ailleurs des habitations nombreuses de juifs indépendants, qu'il a toujours soin de placer dans des lieux lointains et inaccessibles. Il est manifeste que toutes ces fictions ne tendoient qu'à éluder les prophéties, par lesquelles on démontroit que le Messie étoit venu, puisque le sang de Juda ne régnoit plus en aucun endroit du monde. La relation de Benjamin est d'autant plus suspecte, qu'elle fourmille de fautes palpables contre la géographie, d'histoires visiblement fabuleuses, et de bévues absurdes sur les objets les mieux connus.

Au-delà de la Perse, vers la partie septentrionale des Indes, où Benjamin plaçoit son empire rabbinique, il y avoit un roi très-connu sous le nom de Prêtre-Jean, dont la domination fut éteinte, dans les premières années du siècle suivant, par Gengiskan, fondateur du grand empire des Tartares. Dans le temps dont nous écrivons l'histoire, ce prince indien ou tartare, fameux par de grandes victoires remportées sur les Perses, témoigna à un voyageur européen, nommé Philippe, un grand désir d'être instruit de la religion catholique, et d'embrasser la foi pure du saint Siége. Il étoit chrétien, mais engagé comme ceux de ces contrées de l'Asie dans les erreurs du nestorianisme. Le pape Alexandre le confirma par lettres dans ses bonnes résolutions (1177), lui renvoya Philippe, comme un

homme instruit et prudent en qui ce prince pouvoit prendre confiance; et cependant il l'exhortoit à faire partir pour Rome, ainsi qu'il l'avoit proposé, des hommes sages de son royaume, pour puiser la vérité à sa source, et s'y instruire à loisir de la doctrine catholique[1]. On voit par ces projets de conversion, réitérés si souvent depuis par les nestoriens des extrémités de l'orient, que ces sectaires étoient plutôt dans l'erreur et l'ignorance que dans l'hérésie, ou du moins beaucoup plus coupables de légèreté que d'obstination.

Il en étoit de même des eutychiens d'Arménie, dont le catholique ou patriarche Norsésis écrivit à l'empereur Manuel-Comnène, afin de s'éclaircir sur quelques points de foi et de discipline de son église, différents de ceux des Grecs[2]. L'empereur lui envoya un philosophe nommé Théorien, qui eut avec lui quelques conférences, où l'on examina tous les sujets de différend avec une grande modération de part et d'autre. Le pieux Arménien cherchoit sincèrement la vérité, et ne tarda point à la découvrir. On le convainquit par le témoignage des Pères révérés dans toutes les communions, qu'on ne pouvoit tenir un autre foi que celle du concile de Chalcédoine. Quant à la discipline, on convint que d'anciens usages qui ne dérogeoient ni à la foi, ni aux lois reçues, ne devoient pas être supprimés. Mais les Arméniens, conduits par le schisme, au mépris des rites sacrés et même des institutions divines, prétendoient, à cause de la disette d'oliviers dans leur pays, pouvoir user d'une autre huile pour les onctions sacramentelles. Théorien leur montra qu'il étoit de toute nécessité d'y employer l'huile d'olive, comme pour le saint sacrifice on n'use que du vin, et non d'aucune autre liqueur approchante. Norsésis, avec sa droiture accoutumée, consentit encore à réformer ces abus (1170).

Quand tous les articles de l'accord furent arrêtés : Je veux, dit-il, faire tous mes efforts pour sauver mes frères avec moi. dès aujourd'hui j'écrirai à tous nos évêques, afin de les rassembler en concile. J'ai par devers moi quelques écrits de l'un de mes anciens prédécesseurs nommé Jean, comparable en

[1] Alex. ep. 48. — [2] Bibl. Patr. p. 439.

doctrine et en vertu aux plus illustres des Pères, et dont nous célébrons la fête comme d'un saint. Il étoit fort zélé contre les monophysites comme on le voit par ses écrits, approuvés longtemps après par le catholique Grégoire qui a occupé ce siége peu avant moi. Par ce monument et par les passages que vous m'avez expliqués, j'espère faire connoître la vérité à mes ouailles; mais si je n'ai pas le bonheur de les ramener toutes, avec celles qui me suivront, je porterai un décret par lequel nous recevrons publiquement le concile de Chalcédoine, et nous anathématiserons ceux qui le rejettent. A cette idée, le catholique attendri de son propre discours, fit retirer tout le monde, excepté Théorien, et lui dit les yeux baignés de larmes : « Je vous conjure, sitôt que vous arriverez à Constantinople, d'engager votre patriarche à se transporter au lieu saint, à prier pour les Arméniens défunts qui n'ont péché que par ignorance, à prendre en main le bois sacré de la vraie croix, et tourné vers l'orient, à bénir la malheureuse Arménie. » A ces expressions dictées par une charité si pontificale, Théorien ne put retenir ses propres larmes. Le pieux pasteur lui porta la main sur la tête, et lui donnant sa bénédiction, le fit partir en paix.

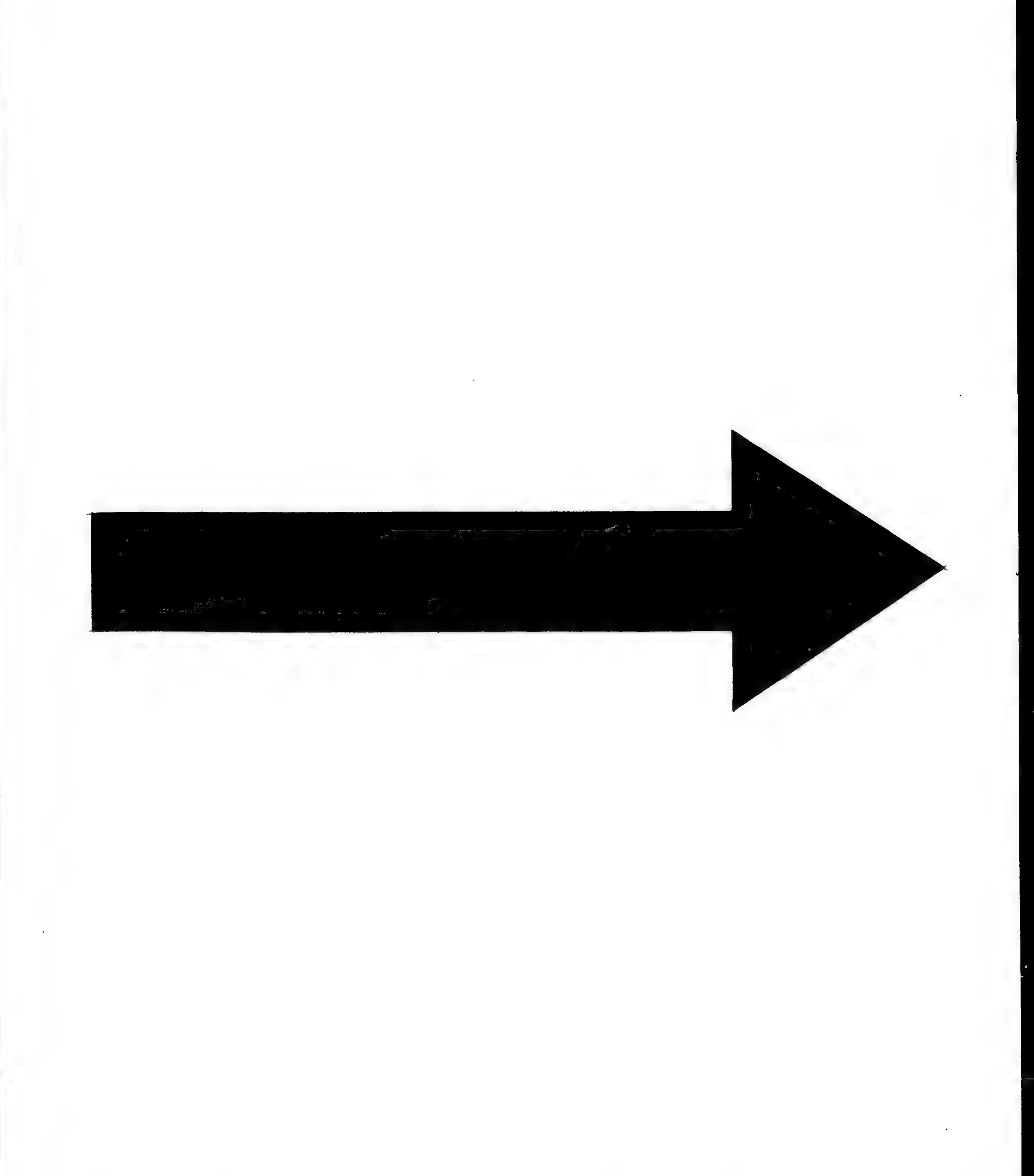
Tandis que les extrémités de l'orient se rapprochoient ainsi de la vérité (1175), le centre du monde chrétien étoit toujours en butte aux violences du schisme, et à tous les désordres qui en sont inséparables. L'impunité, suite inévitable de la division entre les puissances, ressuscitoit les vices qu'on avoit eu le plus à cœur d'étouffer sous un grand nombre de pontifes précédents. A Liége, ville de la domination de Frédéric, la simonie osa reparoître avec tant d'impudence, que l'évêque Raoul y mettoit en plein marché les prébendes à l'enchère. Un saint prêtre, nommé Lambert et surnommé le Bègue, fut saisi d'une indignation subite et inspirée à la vue de ce scandale, et se mit à tonner contre les clercs qui le fomentoient [1]. Toute la ville fut touchée de ses discours; on le suivoit en foule, il fit des conversions éclatantes. L'évêque irrité ordonna qu'il fût conduit en prison. Comme on lui faisoit traverser l'église de Notre-Dame, il leva les yeux vers l'autel, et dit en soupirant : Hélas! le temps

[1] M. Chron. Belg. p. 193.

approche où les pourceaux fouilleront la terre que tu occupes; ce que l'événement confirma.

L'évêque, on ignore par quelle inconséquence, fit conduire Lambert à Rome, pour y être puni de sa témérité. Le pape Alexandre ne le renvoya pas seulement absous, mais il l'autorisa hautement à continuer l'exercice de son zèle. Ce saint prêtre avoit rassemblé un grand nombre de femmes et de filles pieuses auxquelles il persuada de vivre en continence, et telle fut l'origine des béguines de [illegible] ainsi appelées du nom de leur instituteur, mort en ([illegible] des communautés de personnes du sexe, qui, san[illegible] vœux perpétuels, vivent ensemble avec édification [illegible] du travail, de la prière et de toutes les pratiques propre[illegible] préserver les mœurs de la contagion du siècle.

Le pape Alexandre n'étoit pas encore fixé à Rome, quand il approuva l'année suivante un nouvel ordre militaire, institué en Espagne sous le nom de Saint-Jacques. La bulle souscrite par treize cardinaux est datée de Férentino le 5 avril 1175. Cet ordre destiné, comme les templiers et les hospitaliers de Jérusalem, à combattre les infidèles, composé pareillement de clercs et de chevaliers, en différoit d'ailleurs d'une manière essentielle. On n'y étoit pas obligé généralement au célibat : entre ces nouveaux chevaliers les uns gardoient la continence parfaite, les autres étoient mariés, et l'on comptoit leurs femmes pour sœurs de l'ordre. A l'exemple des premiers fidèles de Jérusalem, ils vivoient en commun, sans avoir rien en propre : tout ce qu'ils conquéroient ou acquéroient appartenoit à l'ordre auquel ils étoient liés. Ils ne pouvoient le quitter pour retourner au siècle, ni même pour passer à un autre ordre, sans la permission du grand-maître. Cependant les veuves des chevaliers avoient la liberté de se remarier. Les clercs de l'ordre vivoient en communauté, et gouvernoient les églises qui étoient exemptes de la juridiction épiscopale, administroient les sacrements aux chevaliers, et instruisoient les enfants de ceux qui étoient mariés. Ce nouvel ordre militaire obtint du pape, ainsi que les anciens, l'exemption de la dîme et des censures générales; de manière que, ni les chevaliers, ni leurs familles, ni leurs gens ne pouvoient être excommuniés que par un legat *à latere*.



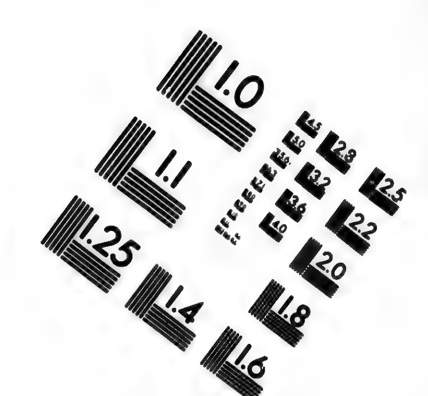
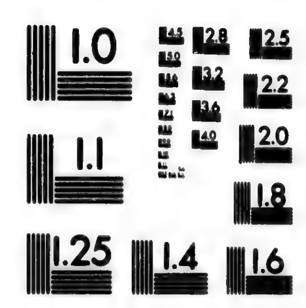


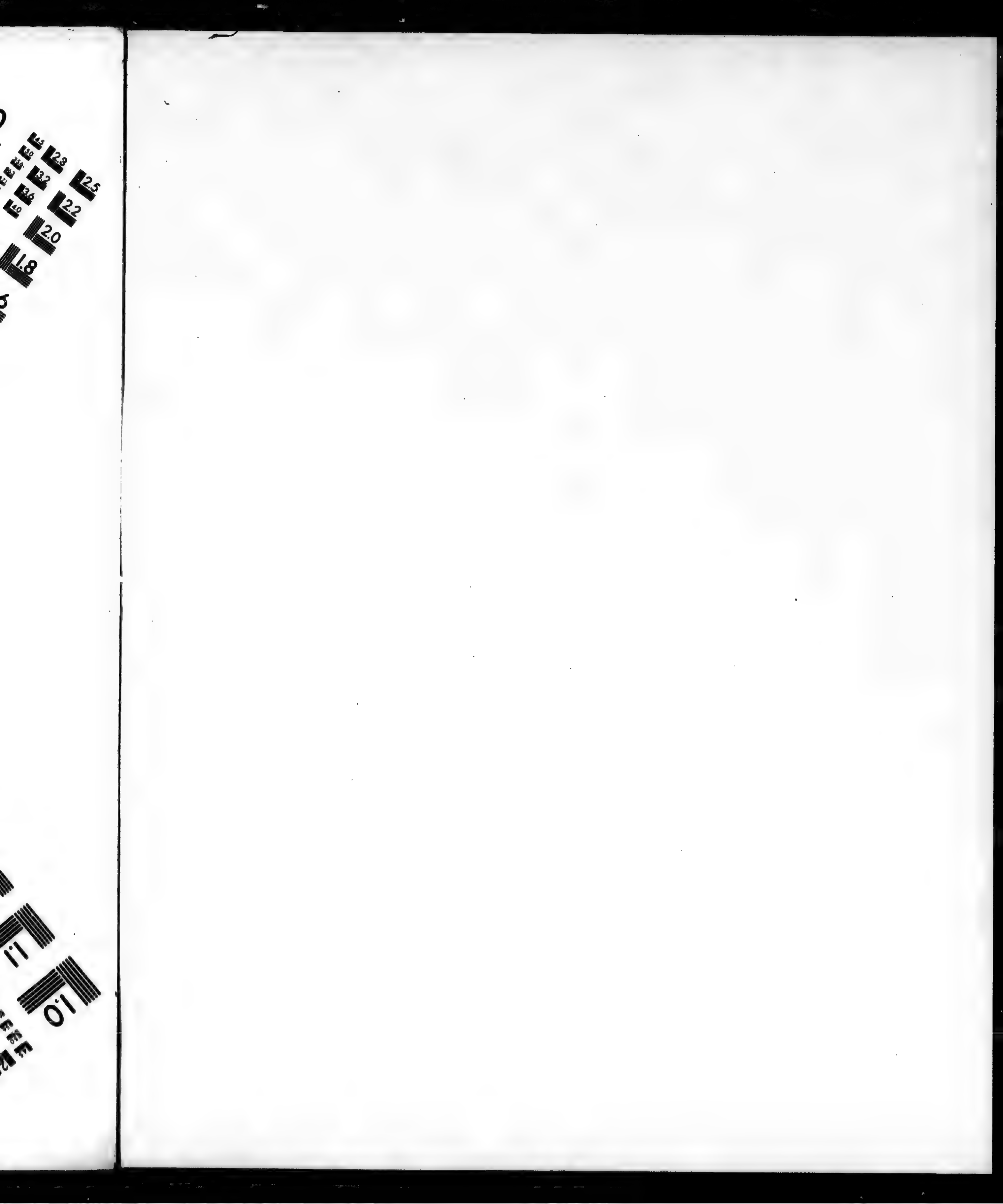
IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.1
1.0

Ainsi le pape Alexandre, presque toujours errant et fugitif depuis son avénement au pontificat, en remplissoit les fonctions diverses avec la même assiduité que s'il eût joui d'une paix profonde dans le palais de Latran. Son âge avancé, et les fausses espérances de paix qu'on lui avoit données à plusieurs reprises, ne lui laissoient aucune espérance d'une vie plus tranquille. Frédéric, sollicité depuis plusieurs années par un saint chartreux, et venant enfin de recevoir un échec considérable, avoit paru vouloir se réconcilier avec le saint Siége : mais le rétablissement de ses affaires anéantit presque aussitôt ces velléités illusoires. Ce fut même alors que son pape Pascal étant venu à mourir, il reconnut pour chef de l'Eglise, Jean, abbé de Strume, que les schismatiques établirent à sa place sous le nom de Calixte III. Une suite de trois antipapes faisant ouvrir les yeux aux partisans du schisme, et l'empereur voyant sa faction diminuer de jour en jour, il feignit encore de vouloir procurer la réunion de l'Eglise. Il envoya au pape Alexandre l'évêque de Bamberg qui lui avoit toujours été attaché ; mais l'évêque avoit charge de ne traiter qu'avec le pontife en personne, à l'exclusion des seigneurs de Lombardie : artifice imaginé pour faire naître la défiance et la division entre le pape et les soutiens principaux de sa puissance. L'habile pontife se garda bien de donner dans ce piége.

Enfin le temps marqué par le Seigneur étant arrivé, l'empereur qui se repaissoit d'idées toutes contraires à la paix de l'Eglise, rassembla une armée formidable d'Allemands, et fit tout à coup irruption dans les terres des Milanois qu'il comptoit surprendre. Ils étoient sur leurs gardes : ils sortirent en bon ordre, marchèrent contre lui avec intrépidité, et remportèrent le 29 mai 1176 une victoire si complète, qu'elle ruina sans ressource le puissance germanique au-delà des monts, et fut l'époque de la liberté des villes de Lombardie. L'empereur eut son cheval tué sous lui, disparut assez long-temps, et fut réputé du nombre des morts.

Si les périls qu'il avoit courus lui firent faire des retours sérieux sur lui-même, les seigneurs de sa suite, plus frappés encore d'un revers si peu attendu, ne lui laissèrent pas le loisir de retourner à ses instabilités accoutumées. Ceux qui jusque-là

l'avoient suivi le plus aveuglément, soit ecclésiastiques, soit séculiers, le menacèrent sans aucun ménagement de l'abandonner, s'il ne faisoit enfin sa paix avec l'Eglise. Il résolut donc de se réconciler sincèrement avec le pontife légitime, et envoya vers lui sans délai, pour lui déclarer ses dispositions[1]. Ce premier pourparler se fit à Anagni où se trouvoit Alexandre, qui d'abord ne manqua point d'exiger, comme autrefois, que ses alliés et ses défenseurs fussent compris dans le traité, nommément le roi de Sicile, les états de Lombardie, et, ce qui paroît singulier, l'empereur de Constantinople. Il falloit du temps pour préparer et ménager une pareille négociation, qui ne put se conclure que l'année suivante dans la ville de Venise, choisie de concert par toutes les parties pour le bien de l'assemblée. Mais, sans nul retardement, et avant de quitter Anagni, les envoyés de Frédéric promirent de sa part, qu'il donneroit la paix à l'Eglise romaine, et reconnoîtroit le pape Alexandre; qu'il lui rendroit la préfecture de Rome; et, ce qu'on a peine à concilier avec tant d'autres monuments de l'histoire, qu'il restitueroit au saint Siége les terres de la comtesse Mathilde[2].

Le pape se rendit d'Anagni à Bénévent, où le roi de Sicile envoya onze de ses galères pour le transporter au lieu de la conférence, avec une suite honorable de seigneurs, à la tête desquels étoient l'archevêque de Salerne et le grand connétable de la Pouille. A Venise, le duc ou dogé, le patriarche d'Aquilée et tous ses suffragants vinrent le recevoir avec un peuple si nombreux, que la mer disparoissoit sous la multitude des gondoles. Le jour de l'Annonciation (1177), il célébra solennellement avec les cardinaux dans l'église de Saint-Marc. Quelques jours après, il remonta le Pô avec ses galères, jusqu'à Ferrare, où il avoit donné rendez-vous aux seigneurs de Lombardie, sans lesquels il ne vouloit rien faire. Il s'y trouva pour le jour indiqué, qui étoit le dimanche de la Passion, 10 d'avril; et le 11 arrivèrent le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Ravenne et de Milan, avec les évêques de leur dépendance, les marquis, les comtes, les recteurs des villes, c'est-à-dire,

[1] Chron. Gaufr. vos. Act. Romuald. Saler. — [2] Pagi, an. 1176, n. 6.

tout ce qu'il y avoit de Lombards constitués en autorité dans les deux ordres de l'état. Le pape les ayant rassemblés le lendemain dans l'église de Saint-Georges, où accourut un peuple innombrable, il leur tint ce discours : « Vous savez, mes chers enfants, la persécution que l'Eglise a soufferte de la part du prince le plus obligé à la défendre; et sans doute vous gémissez du pillage et de la destruction des églises, des incendies, des meurtres, du déluge de crimes qui sont la suite inévitable de la discorde et de l'impunité. Le ciel a donné un libre cours à ces maux effroyables pendant le long espace de dix-huit ans; mais il apaise enfin cette affreuse tempête. Il a touché le cœur de l'empereur, et réduit sa fierté à nous demander la paix. Car peut-on méconnoître le miracle de la toute-puissance, quand on voit un prêtre désarmé et courbé sous le faix des ans, triompher de la dureté germanique, et vaincre sans guerre un prince formidable? N'est-ce pas afin que tout le monde sache qu'il est impossible de combattre contre Dieu?» Il dit ensuite aux Lombards qu'il n'avoit pas voulu accepter la paix sans eux, et préconisa le religieux courage avec lequel ils avoient défendu l'Eglise et la liberté de l'Italie.

Les Italiens, non moins diserts que guerriers, répondirent au long et d'un style pompeux aux honnêtetés du pontife, lui exprimèrent vivement leur reconnoissance, et applaudirent au dessein qu'il avoit de pacifier leur patrie. Ils lui promirent d'entrer dans ses vues, et de ne rien refuser à l'empereur de ses anciens droits sur l'Italie, sauf la liberté qu'ils avoient reçue de leurs pères, et qu'ils étoient résolus à n'abandonner qu'avec la vie. Quant au roi de Sicile, ils témoignèrent le désir qu'ils avoient de le voir comprendre dans le traité, comme un prince ami de l'ordre et de la justice; dans le royaume duquel, ajoutèrent-ils, il y a plus de sûreté au milieu des forêts, que dans les villes des autres états. Si cette peinture n'est pas flattée, il y avoit eu bien de la réforme en Sicile depuis peu de temps.

De Ferrare, on revint à Venise, où la paix fut enfin conclue solidement dans les premiers jours d'août 1177. L'empereur, après avoir rendu les honneurs accoutumés au souverain pontife déclara publiquement que, trompé par de mauvais con-

seils, il avoit attaqué l'Eglise en croyant la défendre; qu'il remercioit Dieu de l'avoir tiré d'erreur, renonçoit sincèrement au schisme, reconnoissoit Alexandre pour pape légitime, et rendoit son amitié au roi de Sicile ainsi qu'aux Lombards. Sur la simple abjuration du schisme, et sans qu'il fût question en aucune manière de réhabiliter l'empereur comme déposé par le pape, Frédéric fut absous par les cardinaux, et reçut la communion de la main du pontife. On sut donc distinguer entre l'excommunication qui est du ressort des clefs et les prétentions de Grégoire VII [1]. Quelques jours après, la paix fut

[1] Cette réflexion nous paroît déplacée, soit parce qu'elle porte sur un fait qui n'est pas ici très-fidèlement raconté, soit parce qu'il n'existe ni exemple ni formule de réhabilitation pour une déposition telle que celle de Frédéric, soit enfin parce qu'une réflexion toute contraire se présentoit naturellement à l'esprit, si Fleury n'eut pas été seul sous les yeux de l'auteur. Grégoire VII et Alexandre III usèrent du pouvoir incontestable des clefs contre des souverains qui, au lieu de se montrer dignes enfants de l'Eglise, déchiroient son sein et l'opprimoient en vrais tyrans. Après avoir inutilement employé les avis, les prières, les menaces, ils les retranchèrent de la société chrétienne, ainsi qu'ils en avoient la puissance et le droit. Or, ces souverains, Henri et Frédéric, *avoient été élus* par les peuples ou par leurs représentants sous la condition qu'ils étoient et seroient toujours chrétiens, c'est-à-dire, qu'ils ne violeroient pas la loi fondamentale de la Société, *alors toute chrétienne et catholique*. Mais par le fait de l'excommunication encourue et fulminée, ces princes se trouvoient rejetés de la société, qui les avoit choisis antérieurement, mais sans prétendre leur conférer un titre dont ils pussent user contre ses intérêts. Ainsi déclarés infidèles et séparés des peuples *qui ne vouloient alors que des chefs chrétiens comme eux*, Frédéric et Henri s'étoient trouvés déposés dès l'instant où ils avoient été solennellement excommuniés. Aussi on a pu remarquer, dans la sentence de Grégoire VII contre Henri IV, que le mot déposition n'y est pas même prononcé. Alexandre (dont Labbe ne donne pas les paroles) ayant sans doute usé de la même formule, et, chose digne d'être observée! l'anathème seul y étant porté au nom de saint Pierre, n'est-il pas évident que l'absolution de cet anathème ou de l'excommunication étoit seule nécessaire à Frédéric? Cette grave censure une fois levée, ce prince étoit par-là même réhabilité; la reconnoissance que le chef de l'Eglise faisoit de lui comme empereur, entraînoit celle des peuples fidèles à leur pontife; et de même la reconnoissance que Frédéric faisoit d'Alexandre pour pape légitime entraînoit celle des sujets de sa domination, mettoit fin au schisme et rendoit la paix à l'Eglise. Il n'y avoit donc pas de distinction à faire entre des prétentions et des droits : tout dépendoit de l'absolution de Frédéric. Elle lui fut donnée à un mille de Venise par le ministère des cardinaux (au nombre de six) que le pape avoient envoyés pour cela. Nous ne pouvons pas dans une note insister sur le cérémonial qu'on suivit, ni décrire comment l'empereur, après son absolution, vint se prosterner aux pieds du pontife qui l'attendoit assis devant l'Eglise de Saint-Marc, ni raconter avec quelle soumission et quelle édifiante piété il se conduisit pendant la durée de son séjour à Venise; mais nous devons dire que Romuald, archevêque de Salerne présent à ce concile, et qui en a fait

jurée solennellement. On apporta les Evangiles, les reliques et la vraie croix; et, par ordre de l'empereur, Henri, comte de Diesse, jura sur l'âme de ce prince, qu'il observeroit fidèlement la paix entre l'Eglise et l'empire; avec le roi de Sicile, une trève de quinze ans, et une de six avec les Lombards : c'est ainsi que les commissaires de part et d'autre avoient dressé et rédigé le traité par écrit. Douze princes de l'empire, tant laïques qu'ecclésiastiques, firent le même serment. L'archevêque de Salerne et le connétable de la Pouille promirent aussi que le roi de Sicile jureroit par dix autres seigneurs. On observe, comme une délicatesse indéfinissable, que l'empereur et le roi crurent dégrader leur dignité, en prêtant serment en personne. Après la réconciliation de Frédéric, tous les autres partisans du schisme vinrent en foule abjurer et se faire absoudre [1].

Le pape Alexandre ayant été rétabli à Rome, l'empereur mit au ban de l'empire l'antipape Calixte, ou Jean de Strume, avec ses partisans, s'il ne venoit au plus tôt à l'obéissance du

un récit très-détaillé dans sa Chronique, ne dit pas un mot de la communion de Frédéric de la main du pape. Au moins cette communion n'auroit pas été reçue le jour ni le lendemain de l'absolution des censures, mais plus tard.

[1] On vit, à cette occasion, de grands exemples de soumission de la part des catholiques pour seconder la charité paternelle du pape dans la réconciliation des schismatiques. Conrad, élu et sacré archevêque de Mayence, avoit fui la persécution et la domination de Frédéric, qui avoit mis en sa place son chancelier Christien et qui tenoit fortement à ce que celui-ci n'en fut pas dépossédé. Sur les représentations du pape de céder pour la paix de l'Eglise, Conrad se démit généreusement de son siége, et accepta celui de Saltzbourg. Albert, fils du roi de Bohême, avoit été pourvu de ce dernier siége : Mais, comme il n'étoit pas aimé de l'empereur, il se retira noblement aussi sur les seules observations du chef de l'Eglise. Si après un schisme et un temps de désolation plus déplorable encore, nous n'avons pas vu, de nos jours, la même docilité dans quelques évêques gallicans, n'est-ce point que ceux-ci avoient sur l'obéissance due au Vicaire de Jésus-Christ des principes tout différents de ceux des catholiques persécutés sous Frédéric? Cependant Conrad et Albert pouvoient servir de modèles à d'autres prélats de rang bien inférieur; ils eurent le mérite d'avoir contribué à la paix, d'avoir édifié l'Eglise; et ils eurent aussi la satisfaction de remonter sur leurs siéges, à la mort de Christien (1183).

Nous croyons devoir ajouter une circonstance omise par Fleury; c'est que, pour affermir la paix conclue à Venise, le pape y termina le concile par l'excommunication solennelle contre ceux qui en violeroient les conditions. Après que la formule eut été prononcée, les assistants, clercs et laïques, qui avoient tous un cierge à la main, les jetèrent à terre en signe de malédiction, et s'écrièrent ainsi que l'empereur, à haute voix : *Ainsi soit-il, Ainsi-soit il.* (*Romuald*, *Lab.* x, *p.* 1499.)

vrai pontife. Jean ne délibéra plus : il vint trouver Alexandre qui étoit à Tusculum, se jeta publiquement à ses pieds, le jour de la décollation de saint Jean, 29 d'août 1178, demanda et obtint son pardon. Le pape Alexandre, dont les longues adversités n'avoient point aigri l'inaltérable douceur, ne lui fit aucun reproche : il lui déclara au contraire que l'Eglise romaine le recevoit avec joie pour son fils, et que lui-même lui rendroit en toute rencontre le bien pour le mal; ce qu'il tint constamment. Toujours il le traita depuis avec honneur, et l'admit souvent à sa table.

Toutefois quelques schismatiques firent encore, un mois après, un nouvel antipape, dont ils changèrent le nom de Lando-Sitino en celui d'Innocent III : mais il eut si peu de sectateurs, que la plupart des historiens ne font pas mention de lui, et ce reste de schisme fut étouffé dès l'année suivante. Alexandre, indigné contre ce perturbateur audacieux, qui n'avoit pas, comme ses prédécesseurs, un prince et un parti puissant pour soutiens, le poursuivit vivement, et l'obligea de venir à son tour se jeter à ses pieds; mais il le fit renfermer dans le monastère de Cave où il mourut.

Avant la réduction de cette faction méprisable, on tint un concile général, le troisième de Latran, afin de remédier aux abus d'un si long schisme (1179). C'est ainsi qu'on avoit célébré les deux premiers conciles de Latran, en conséquence des schismes de Maurice-Bourdin et de Pierre de Léon; il y eut à celui-ci 302 évêques de toutes les régions, sans en excepter l'Orient. Il en avoit six de Syrie dont le plus considérable fut Guillaume[1], archevêque de Tyr, auteur de la meilleure histoire que nous ayons du royaume latin de Jérusalem. L'empereur Manuel y envoya, pour la Grèce, Georges, métropolitain de Corfou; mais ce prélat étant resté malade à Otrante, Nectaire, abbé de Casules, fut chargé de le représenter. Entre les évêques de France, les plus remarquables étoient Guillaume de Champagne surnommé aux Blanches-Mains, passé du siége de Sens à celui de Reims, et le savant anglais Jean de Salisbury, parvenu à l'évêché de Chartres, l'un et l'autre

[1] Tom. x, Conc. p. 1550. Tom. xii, Spicil. p. 638.

zélés défenseurs de saint Thomas de Cantorbéry. Il n'y en eut que quatre de l'Angleterre, qui regardoient comme un droit de n'en pas envoyer davantage à un concile général. Saint Laurent, archevêque de Dublin, vint d'Irlande dans un âge avancé, et reçut de grands honneurs, de la part du pape, qui le fit son légat en Hibernie. Mais le saint vieillard mourut peu après, dans la ville d'Eu en Normandie (1181). Après qu'il eut reçu le viatique, son confesseur l'avertit de faire son testament. Que léguerai-je, répondit-il ? Dieu sait que je n'ai pas une obole sous le soleil. Entre autres œuvres de charité, il faisoit chaque jour manger en sa présence au moins trente pauvres. Quant à l'Allemagne, il en vint grand nombre d'évêques, plusieurs aussi d'Ecosse, un de Danemarck ; et de Hongrie, un archevêque qui est nommé le dernier. Toutes les affaires de ce concile, qui eut trois sessions, s'expédièrent en moins de trois semaines, à commencer du lundi de la troisième semaine de carême, cinquième jour de mars 1179. La plupart de ces dispositions, dont le détail seroit peu intéressant, concernoient l'extinction du schisme [1]. Ensuite on publia vingt-sept canons dont plusieurs sont très-importants et font encore aujourd'hui des points fixes de discipline. On statue d'abord, que si dans l'élection du souverain pontife les suffrages des cardinaux ne parviennent point à l'unanimité, il faut au moins que celui qu'on reconnoîtra pour pape ait les deux tiers des voix, parce que l'Eglise romaine, dit-on, n'a pas comme les autres églises des supérieurs pour décider ces difficultés. On voit par-là que

[1] Ceux qui l'avoient suivi souscrivirent chacun cette formule : « Moi, N..., j'anathématise et rejette toute hérésie contraire à la sainte église romaine, et principalement le schisme d'Octavien, de Guy et de Jean ; je confesse nulles (*quant à la juridiction*) les ordinations faites par ces trois antipapes ; dès à présent et pour la suite je promets d'obéir et d'être fidèle à la sainte église romaine, à mon seigneur Alexandre et à ses successeurs légitimes : je le servirai contre tout homme selon mon rang et avec sincérité. S'il m'intime ou me confie ses conseils par un écrit certain, je m'engage à ne les livrer à personne, pas même au péril de ma vie. Je rendrai honneur au légat de l'église romaine, et je contribuerai aux frais de son voyage. Qu'ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints Evangiles. » Fleury a cru devoir aussi ne pas même parler de cette abjuration. Il n'en dit rien non plus sur le concile de Venise, où, pour être réunis à l'Eglise, les schismatiques furent obligés de faire les mêmes promesses de soumission, d'obéissance et de fidélité au pape Alexandre et à ses successeurs. V. Lab. t. x, p. 1490, et p. 1505.

déjà l'élection des papes étoit remise absolument entre les mains des cardinaux.

On défendit de faire aucun évêque qui n'eût atteint l'âge de trente ans, ni d'élever personne avant l'âge de vingt-cinq aux doyennés, archidiaconés et tous autres bénéfices à charge d'âmes. Il fut statué, et tel est le premier monument des titres patrimoniaux, que si l'évêque ordonne un prêtre ou un diacre sans titre fixe ou bénéficial dont il puisse subsister, il lui donnera de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il lui assigne un revenu ecclésiastique. Les frais de visite, arbitraires auparavant, accablant quelquefois les églises, on crut devoir mettre des bornes au faste qu'on ne pouvoit entièrement corriger. C'est pourquoi l'on restreignit l'équipage des archevêques à quarante ou cinquante chevaux, celui des cardinaux à vingt-cinq, celui des évêques à vingt ou trente, des archidiacres à sept, des doyens et grades inférieurs à deux. Les bénéfices vacants doivent être conférés dans les six premiers mois : autrement le chapitre suppléera à la négligence de l'évêque, l'évêque à celle du chapitre, et le métropolitain à celle de l'un et de l'autre. Dans tous les cas, on ne doit point accumuler les bénéfices, sur une même tête. (L'abus en ce genre étoit monté à un tel excès, que des clercs avides en avoient jusqu'à six, et souvent même se chargeoient de plusieurs cures, qui par conséquent ne pouvoient être que très-mal administrées.) Les biens que les clercs auront acquis par le service de l'Eglise, lui demeureront après la mort de ses acquéreurs, quand bien même ils en auroient disposé par testament.

On défend aussi d'exiger aucune rétribution pour la sépulture, le baptême, le mariage et les autres sacrements, sans qu'on puisse alléguer la coutume contraire. La longueur de l'abus, dit le concile, ne rend que plus urgente la nécessité de le réformer. Il y avoit de grandes plaintes, de la part des évêques, contre les priviléges des ordres militaires, ou plutôt contre l'usage qu'en faisoient ces religieux, déjà bien dégénérés de leur premier esprit. En conséquence de leur exception personnelle par rapport aux censures générales, ils admettoient aux sacrements toutes sortes d'excommuniés et d'interdits, et leur accordoient la sépulture. Le concile condamna toutes ces

licences, tant à l'égard des religieux militaires que pour tous les autres. De plus, il défendit d'admettre pour de l'argent à aucun institut, quel qu'il pût être, sous peine au supérieur de privation de sa charge, et au particulier d'être exclu à jamais des ordres sacrés[1].

On renouvela la défense des tournois qui acquéroient de jour en jour une plus grande faveur. On défendit aux consuls et aux magistrats des villes d'imposer aucune charge aux églises, ni d'attenter à leur seigneurie temporelle. On décerna la peine d'excommunication contre les fidèles qui porteroient aux Sarrasins des armes, du fer, des bois pour les navires, ou qui les serviroient en qualité de pilotes.

Le dernier canon du concile de Latran concerne les hérétiques nommés alors catharins ou publicains, et que nous verrons bientôt si fameux sous le nom d'albigeois. On y comprend aussi les brigands ramassés de différentes nations, que les seigneurs employoient dans leurs guerres particulières : gens sans religion et sans frein, le fléau de toute société et l'exécration du genre humain qui ne prononçoit qu'avec effroi le nom qu'on leur donnoit alors de routiers et de cottereaux. Pour préluder à la juste sévérité qu'on ordonne contre eux, on rappelle ce que dit saint Léon, que l'église, en rejetant les exécutions sanglantes, ne laisse pas de s'aider de la puissance politique, dont les rigueurs temporelles font quelquefois recourir aux remèdes spirituels. Toutefois le concile ne prononce de son chef que l'excommunication, avec défense d'offrir le saint sacrifice pour ces impies, et de leur donner la

[1] Le 18.e canon est remarquable, pour avoir été fait dans ce qu'on appelle un siècle d'ignorance. Il peut servir à montrer que, si les études n'étoient pas plus florissantes, ce n'étoit pas du moins la faute de l'Eglise. On comprendra, peut-être aussi sans beaucoup de peine, qu'elle étoit plus libérale et favorisoit le progrès des lumières, mieux que certains pouvoirs temporels qui se vantent d'être généreux et si éclairés au 19.e siècle. « Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres, il y aura dans chaque église cathédrale un maître à qui on assignera un bénéfice compétent pour ses besoins, et dont l'école sera ouverte à ceux qui voudront s'instruire gratuitement. On fera de même dans les autres églises et dans les monastères où il y a eu autrefois des fonds destinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, même sous prétexte de quelque coutume ; et on ne la refusera point à celui qui en sera capable : ce seroit empêcher l'utilité de l'Eglise. » Ce canon prive aussi de tout bénéfice ecclésiastique celui qui oseroit y contrevenir. Lab. x, p. 1518.

sépulture ecclésiastique. Il est vrai qu'il porte les souverains à confisquer leurs terres, à les réduire en servitude, à prendre les armes contre eux; on attache des indulgences à cette guerre et l'on dispense des serments qu'on pouvoit leur avoir prêtés : mais, outre que l'Eglise a droit de recourir à la protection des princes, ces perturbateurs publics étoient autant les ennemis de l'état que les siens propres. Quant à la dispense des serments, elle doit s'entendre des serments extorqués par force, ou des engagements contractés avec ces brigands au préjudice de l'intérêt public ou des bonnes mœurs : engagements qui par leur nature ne pouvoient jamais être l'objet d'un serment légitime[1].

Ce sont là des distinctions qu'il est important de faire, non-seulement pour ce canon, mais pour plusieurs dispositions semblables. La marche de l'Eglise ne peut tourner qu'à sa gloire, quand elle est bien suivie et bien développée. Ses salutaires et sages rigueurs ne sont pas moins dignes d'éloge que son indulgence; et le concours des deux puissances à réprimer le désordre, ne peut déplaire qu'aux ennemis séditieux de l'une et de l'autre.

[1] Si l'auteur veut donner à entendre que l'Eglise n'a pas le droit de juger et de déclarer que des serments, autrefois librement et licitement prêtés, ont cessé, pour telles et telles circonstances, d'être obligatoires, nous sommes forcés de le contredire; car sa doctrine contrediroit celle même du chef de ce concile, à laquelle nous devons tenir plutôt qu'à la sienne. Nous savons combien l'adulation a rendu cette matière obscure ou délicate. Mais si on ne peut nier que le serment est quelque chose de spirituel, on doit avouer qu'il est sous la juridiction de l'Eglise; et si l'Eglise a prononcé que, dans tel ou tel cas, elle en dispensoit, donc il n'est pas insoluble de sa nature. Or, laissons à part les autorités contestées de Grégoire VII et d'Alexandre III, et citons les expressions mêmes de ce concile œcuménique de Latran. Il faudroit être capable d'avoir crié au feu dans le temps du déluge, pour crier aujourd'hui que cette doctrine est dangereuse : vu l'affoiblissement de la foi, les puissances du siècle n'ont pas à craindre de voir leurs sujets déliés du serment de fidélité, quelque persécution qu'elles fassent à l'Eglise; car celle-ci, toujours assistée de l'Esprit de prudence et de sagesse, ne feroit pas un acte inutile, ou peut-être plus nuisible encore à elle-même qu'aux princes qui se déclareroient ses modernes ennemis.

« Et que tous ceux, dit le saint concile, qui se trouvent liés envers eux par quelque traité, apprennent qu'ils sont dégagés de tout ce qu'ils leur devoient de fidélité, d'hommage et de service, tant que ces hommages resteront dans une si grande iniquité. » Obligés de nous restreindre, remarquons seulement deux choses sur ce texte : 1.° l'Eglise, (ou le pape présidant un concile général), s'attribue nettement le pouvoir d'absoudre du serment de fidélité et de service; 2.° c'est elle-même, et non les particuliers, qui juge dans quel cas on peut et doit en être absous. Voy. les notes sur le pontificat de S. Grégoire VII, et le memorial cathol., t. 12, p. 22.

LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

DEPUIS LE TROISIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN EN 1179 JUSQU'À LA PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES CROISÉS EN 1204.

AVANT la fin du douzième siècle, l'ardeur avec laquelle on s'y étoit appliqué au rétablissement des études, avoit déjà fait cesser le règne de l'ignorance, ou plutôt le mépris des sciences et des exercices de l'esprit. Car les études, aussi défectueuses quelles pouvoient l'être à leur renouvellement et après une sorte d'anéantissement, n'avoient guère substitué à l'ancienne barbarie que des termes inintelligibles, et un respect servile pour tout ce qui avoit les dehors de l'érudition. Une présomption funeste résulta de ces dispositions : on se crut savant, parce qu'on vouloit l'être: on fit disparoître toutes les difficultés, au moyen de certaines expressions qui les couvroient de nuages; on bâtit des systèmes; on y voulut tout assujétir, jusqu'à nos plus impénétrables mystères; on pénétra dans les profondeurs de l'être divin, sur les traces profanes d'Aristote et de Platon, qu'on n'étoit pas même en état de suivre; on se fit pareillement des principes arbitraires de mœurs et de conduite, quelquefois peu d'accord avec ceux de l'Evangile et de la raison.

De là vinrent d'abord les raffinements téméraires et scandaleux d'Abailard et de Gilbert de la Poirée, les hérésies d'Arnaud de Bresse, de Pierre de Bruys et des henriciens, le fanatisme et la corruption des vaudois et des albigeois, qui avoient déjà porté l'alarme en tant d'églises dès le siècle précédent, et qui vont mettre en feu dans celui-ci nos plus florissantes provinces.

Les maximes fondées sur l'ignorance des vrais décrets de l'Eglise, prendront en même temps un nouveau degré de force et de crédit. Comme avec un verbiage d'explications et de distinctions énigmatiques on pourra se faire une réputation de

philosophie et d'habileté, on ne se livrera point aux recherches longues et laborieuses de la critique; on n'examinera point le fondement des maximes accréditées depuis Grégoire VII; on ne prononcera point sur la solidité ou la foiblesse de leur principe : mais on ira toujours en avant, et l'on en tirera dans la pratique les conséquences les plus extrêmes et les plus désastreuses[1].

[1] Nous devons seulement remarquer ici que la plupart de ces réflexions ne sont fondées elles-mêmes que sur des préjugés d'écoles. « Bien des gens s'imaginent, en ce siècle de la sagesse, que l'antique exercice de l'autorité pontificale n'étoit fondé que sur une soumission aveugle et superstitieuse : et cette idée n'a elle-même d'autre fondement que l'ignorance la plus complète de la politique européenne, à l'époque où le christianisme régnoit dans la société. » F. de La Mennais.

Maximes de Gregoire VII : Voir son pontificat et les notes. « On a rendu justice de nos jours à Grégoire VII, dit Schlegel, on a reconnu que ses intentions étoient désintéressées et pures; qu'un zèle ardent pour la réformation de l'Eglise l'a seul porté à ces mesures énergiques et sévères; et il faut remarquer que les premiers qui lui aient rendu justice, sont des historiens allemands appartenant au protestantisme. » *Philosophie, t. 2, p.* 138.

Maximes fondees sur l'ignorance des vrais décrets. Voir ce que nous avons inséré sur les fausses décrétales, t. 4, p. 199 et suiv. Nous ajoutons seulement que Baronicy, qui florissoit cent ans avant Fleury, le guide de notre auteur, les avoit déjà signalées, disant, sous l'année 202, n.° 8, *que dans les controverses il s'abstient de les citer, afin de ne pas donner à croire qu'elles sont ses seules armes.* Et, sous l'année 845, n.° 8, il répète que, *dans le tome 2.e de ses annales, il a suffissamment demontré que l'Eglise romaine n'a pas besoin de telles pièces pour soutenir ses droits et ses privileges; et qu'elle est très-solidement corroborée par les décrets légitimes et authentiques des autres pontifes romains.* (Marchetti, t. 1, p. 26.

Quant aux recherches de la critique *auxquelles on ne se livrera pas* (dans le 12.e siècle!) il faudroit dire qu'on n'en aura pas la facilité comme après le milieu du 15.e siècle; car ce n'est que depuis l'invention de l'imprimerie, qu'on a pu s'occuper avec succès de tels travaux. On peut même assurer que sur ce point, ainsi que sur beaucoup d'autres, les plus habiles entre les critiques modernes eussent été de fort petites gens à côté des Thomas et des Bonaventure, s'ils eussent vécu de leur temps. Nous convenons que, depuis deux siècles surtout, l'art de la critique a fait de grands progrès; mais ne l'a-t-on pas poussé jusqu'à l'abus? et, en voulant faire du bien à la religion, ne lui a-t-on pas fait aussi un très-grand mal? « Un des grands reproches, dit Bergier, que les protestants font continuellement aux Pères de l'Eglise, est de dire que ces auteurs respectables ont manqué de critique. » Si le savant abbé Renaudot a démontré (t. 1, p. 2.) que l'autorité des liturgies orientales ne vient point des personnages dont on leur a fait porter le nom, mais des églises qui s'en sont servi de tout temps; ne peut-on pas dire que la doctrine qu'on trouve dans quelques décrétales fausses, ne tire point d'elles son autorité, mais des décrétales vraies où elle se trouve aussi, des églises particulières qui l'ont enseignée, et de l'Eglise universelle qui l'a professée? *V. des abus de la critique en matière de religion*, par le P. Laubrussel.

Ainsi verrons-nous toute l'Angleterre frappée d'un long interdit, fourmiller en mécontents et en séditieux, le roi excommunié et déposé par la même main; le père commun des fidèles lui susciter un rival, profaner les indulgences en les accordant à la jalousie et à l'injustice, et ériger en une guerre sainte les attentats de l'usurpation réunis avec ceux de la rébellion. Nous verrons renouveler en Allemagne et en Italie les scènes de sang et d'horreur qui nous ont déjà fait frémir si souvent, dans les violents démêlés des empereurs et des souverains pontifes. Aux extrémités du Nord, nous reverrons les troupes de missionnaires et de guerriers confondus ensemble, ne laisser le choix aux barbares idolâtres qu'entre le baptême et la mort; et au lieu de les affectionner par la persuasion à la loi qui n'est qu'amour, les réduire à une sorte de nécessité d'aggraver le crime de leur idolâtrie par celui de l'apostasie. Tels sont les principaux dangers que l'Eglise eut à surmonter dans les temps auxquels nous sommes parvenus: le simple récit convaincra mieux que toutes nos réflexions, des ressources ménagées par le ciel, pour maintenir le règne du Christ parmi tant de nations que l'Eternel lui a données pour héritage.

La vertu sortira du sein de la corruption; la lumière éclatera au centre des ténèbres; le sel de la terre s'étoit affadi; les richesses et les grandeurs temporelles avoient introduit la dissipation, le relâchement, la mollesse et la dépravation des mœurs dans le clergé séculier et régulier. Les successeurs mêmes d'Antoine et de Pacôme peu contents de dominer sur les clercs, contre la défense du docteur des nations, affectoient la domination séculière, le faste et la puissance des souverains. De nouveaux ordres vont paroître, qui uniront l'esprit du cloître avec celui de l'apostolat, la retraite à l'action, la pauvreté à la force évangélique. La cupidité sacrilége et l'incontinence des clercs les avoient rendus méprisables aux peuples, elles avoient presque anéanti la vertu du ministère sacré: les disciples de Dominique et de François, en se dévouant à la mendicité et à la fuite de tous les plaisirs sensuels que nourrit l'abondance, vont rendre son énergie primitive à la grâce d'édification que l'on reçoit du Saint-Esprit par l'imposition des mains. Ces hommes tout

spirituels ressusciteront en même temps les dons de sagesse et d'intelligence, feront admirer à l'univers étonné une science si solide et si sublime, qu'on croira n'en pouvoir nommer dignement les auteurs par des titres humains. Thomas ne sera plus regardé comme un homme, mais comme un ange envoyé du ciel pour instruire l'école. L'onction toute céleste qui distille du cœur de Bonaventure, et les traits enflammés qui s'échappent de sa bouche, le feront surnommer le docteur séraphique.

En orient, au contraire, la splendeur du siége de Chrysostôme, depuis long-temps éclipsée, s'amortira chaque jour de plus en plus, et tirera à son entière extinction. Cependant quelques restes de l'ancienne habitude, et des liaisons passagères d'intérêt entre les Grecs et les Latins, entretiendront parmi eux, ou du moins empêcheront de rompre la communion d'une manière irrémédiable, jusqu'à ce que les occidentaux aient fait tomber Constantinople sous le joug qu'ils avoient préparé pour les infidèles. Vingt-quatre ans avant cette révolution, c'est-à-dire l'an 1180, le vingt-quatrième jour de septembre, l'empereur Manuel-Comnène mourut encore dans la communion de l'Eglise catholique, qu'à l'exemple de son père et de son aïeul il avoit constamment cherché à maintenir durant son règne de plus de trente-sept ans.

L'archevêque latin de Tyr, Guillaume l'historien, qui, en revenant du concile de Latran, avoit été très-bien accueilli de ce prince, et fit un long séjour à Constantinople, exalte beaucoup sa piété et ses aumônes, dit que son âme est allée au ciel, et que sa mémoire est en bénédiction. Les croisés lui ont reproché l'impiété et la perfidie, comme à la plupart des Grecs de ce temps-là : mais, outre la crainte qu'il pouvoit avoir de leurs armes, il put souvent leur reprocher à eux-mêmes, qu'ils ne se montroient point du tout animés du zèle de la religion dont ils réclamoient les droits.

Manuel-Comnène étant fortement attaqué de la maladie qui l'emporta, le patriarche Théodose, qui avoit succédé depuis trois ans à Chariton, pressa ce prince, tandis qu'il en étoit encore temps, de pourvoir aux affaires de l'empire,

et aux intérêts de son fils Alexis qu'il laissoit en bas âge [1]. Manuel répondit qu'il étoit assuré de vivre encore quatorze ans. Il comptoit sur la parole de certains astrologues qui étoient alors fort accrédités en Orient, et qui lui promettoient non-seulement une prompte guérison, mais de glorieuses conquêtes. L'extrémité de son mal fit enfin évanouir ses espérances : il se repentit de sa crédulité superstitieuse, et par le conseil du patriarche, il en donna son désaveu par écrit. S'étant ensuite tâté le pouls, il demanda l'habit monastique en poussant un profond soupir. Les moments pressoient : on prit avec précipitation le premier habit de moine que l'on put trouver, on l'en revêtit par-dessus ses habits ordinaires, et dans cet état, il ne tarda point à rendre l'esprit. Quoiqu'il se plaignît lui-même que la vie monastique ne consistoit presque plus que dans l'habit et la grande barbe, il voulut encore être enterré dans le monastère du Pantocrator, c'est-à-dire du Tout-Puissant, que l'impératrice Irène sa mère avoit fondé, et qui comptoit jusqu'à sept cents moines de l'ordre de saint Antoine. Il fonda lui-même un monastère à l'embouchure du Pont-Euxin; mais il y rassembla les moines estimés les plus parfaits, et, sans leur donner aucune terre, il leur assigna tout leur revenu sur le trésor impérial. Dans la même vue d'ôter aux moines tout sujet de dissipation et de relâchement, il renouvela la constitution de Nicéphore Phocas, qui leur défendoit d'acquérir de nouveaux biens-fonds.

Son fils Alexis lui succéda, à l'âge de treize ans, sous la direction du grand maître de la garde-robe nommé aussi Alexis [2]. L'empereur Manuel avoit été très-favorable aux Latins, qu'il attiroit en grand nombre dans ses états, et à qui il confioit de préférence les affaires importantes, trouvant en eux plus de grandeur d'âme et de fidélité que dans les Grecs. Le régent Alexis en eut la même estime, et tint à leur égard la même conduite. Mais les plus justes préférences sont les plus difficiles à pardonner : l'animosité des Grecs, et surtout la jalousie des grands et des princes du sang impérial, fut bientôt portée à son comble. Les différends de religion et le respect des der-

[1] Nicet. lib. VII, p. 142.—[2] Guill. Tyr. XX, 10.

niers empereurs pour l'église romaine qu'ils accusoient d'hérésie, justifiant à leurs yeux les plus affreux desseins, ils ne cherchoient que l'occasion d'assouvir leur haine en exterminant les Latins dans tout l'empire. Dès la seconde année du règne d'Alexis II, l'avarice et la hauteur du régent la leur fournirent.

Ils rappelèrent Andronic, issu de la même famille des Comnène, génie turbulent et capable de tout oser, que l'empereur Manuel son aïeul avoit d'abord confiné dans une prison, et à qui, par indulgence, il avoit donné ensuite le gouvernement du Pont, pour le tenir dans un exil honnête. Andronic vint avec une armée camper sur les bords de l'Hellespont à la vue de Constantinople. Les mécontents éclatèrent de toute part, s'attroupèrent, avec audace, prirent le régent, et l'envoyèrent au camp d'Andronic, qui lui fit crever les yeux. Après quoi, il introduisit des troupes dans Constantinople pour soutenir le projet qu'on y avoit formé de massacrer tous les Latins à un jour marqué. Ceux-ci cependant furent instruits du complot; mais ne se sentant point en état de résister, ils se jetèrent en aussi grand nombre qu'ils purent dans quarante galères qui se trouvoient au port, et s'éloignèrent précipitamment de la ville. Ils apprirent le lendemain, que tous ceux de leurs frères à qui la foiblesse de l'âge, du sexe ou de la santé n'avoit pas permis de s'enfuir, avoient été brûlés impitoyablement dans leurs maisons au nombre de sept à huit mille, et que tout le quartier avoit été réduit en cendres. Les fanatiques n'épargnèrent pas même les églises : les lieux les plus sacrés devinrent la proie des flammes, avec tous les malheureux qui avoient espéré y trouver un asile. On ne distingua les prêtres et les moines, que par les raffinements de cruauté qu'on leur fit souffrir (1182).

La fureur ne se borna point à tourmenter les vivants. On traîna honteusement les morts par la ville; on déterra même à cet effet ceux qui jouissoient déjà de la sépulture. Les chevaliers de Saint-Jean de Jerusalem avoient un hôpital à Constantinople. Tous les malades qui s'y trouvoient furent égorgés. Les prêtres et les moines grecs étoient les plus ardents à presser le massacre; ils parcouroient toutes les maisons, ils furetoient

dans les réduits les plus cachés, ils livroient les malheureux fugitifs aux meurtriers, dont ils ranimoient par l'appât de l'or la cruauté assouvie et dégoutée de carnage. Les plus humains d'entre les Grecs vendoient aux infidèles ceux qu'ils avoient reçus chez eux avec promesse de les sauver. On compta, dans toutes les conditions, près de quatre mille de ces esclaves qui furent ainsi les victimes du serment et de l'hospitalité profanés. Ces excès des Grecs contre les Latins habitués à Constantinople, sont d'autant plus dignes d'exécration, que les familles des deux nations se trouvoient pour ainsi dire confondues ensemble par le grand nombre de leurs alliances réciproques. Mais les représailles qu'exercèrent les Latins échappés sur les galères, font douter qui d'eux ou des premiers agresseurs s'est rendu coupable de plus grandes atrocités.

Andronic, après ces horreurs, entra dans Constantinople, où déjà il étoit le maître absolu, aussi-bien que par tout l'empire. Il rendit néanmoins tous les honneurs au jeune empereur Alexis, et le fit couronner avec Agnès de France qui lui étoit fiancée. Pour lui témoigner plus de respect, il le porta à l'église sur ses épaules, versant des larmes, et lui donnant toutes les marques d'une tendre affection. La mort de l'impératice Marie, mère d'Alexis, suivit de près cette cérémonie. Andronic la fit étrangler, après avoir réduit l'empereur à en signer l'ordre. Quelque temps après, il le contraignit de l'associer à l'empire; et dans la cérémonie du couronnement, il se fit nommer avant le jeune empereur, sous prétexte qu'il étoit indécent qu'un enfant eût le pas sur un vieillard. On célébra les saints mystères; ils reçurent l'un et l'autre la communion; et entre la réception du pain céleste et celle du calice, Andronic jura par le corps et le sang du Seigneur, qu'il n'entroit en participation de l'empire, que pour soulager le jeune empereur. Peu de jours après il le fit périr. On étrangla de nuit le malheureux Alexis avec la corde d'un arc, puis on apporta le cadavre au tyran perfide, qui lui donna des coups de pied dans les flancs, et se répandit en injures contre toute sa famille. Il dit que son père avoit été un parjure, sa mère une impudique, et lui un imbécile. Ensuite il lui fit couper la tête pour la garder, et l'on précipita au fond de la mer le reste

du corps enfermé dans un cercueil de plomb. Ainsi finit, au mois d'Octobre 1183 l'empereur Alexis II, avant l'âge de quinze ans accomplis.

Son parricide, au bout de deux ans, éprouva un traitement encore plus affreux. Après mille autres traits d'une tyrannie détestable, ayant voulû faire arrêter Isaac l'Ange, gendre de l'empereur Alexis, il s'éleva une sédition qui porta Isaac sur le trône. Andronic s'enfuit par mer; il fut repris, chargé de chaînes et amené à Isaac, qui l'abandonna entre les mains de la populace. Pendant plusieurs jours consécutifs, il fut le jouet de tout un peuple qui le détestoit, et surtout des femmes dont il avoit fait mourir ou aveugler les maris. Son supplice dura plusieurs jours, pendant lesquels il eut à essuyer tous les genres de tourments dont se put aviser une populace naturellement féroce qui ne prenoit plus conseil que de la vengeance. Enfin on le mena au théâtre, où on le pendit par les pieds, et l'on ne cessa point de l'outrager qu'il n'expirât.

Ainsi périt, le 12 de septembre 1185, un des plus abominables princes dont l'histoire fasse mention. Sa seule figure représentoit si bien l'atrocité de son caractère, que l'empereur Manuel en avoit présagé tout le mal qu'il feroit à l'empire. Il avoit le regard farouche, l'œil et le sourcil d'un homme abîmé dans ses pensées atrabilaires et ses projets sinistres, la démarche altière, les manières artificieuses quand il s'observoit, mais hors de là, farouches et brutales. Il parut soutenir son malheur avec une fermeté chrétienne, et ne dit autre chose dans la continuité de ses tourments, que ces paroles édifiantes: Seigneur, ayez pitié de moi. Merveille bien consolante de la divine miséricorde, si dans ces derniers moments il perdit l'habitude de feindre et de jouer la religion!

Les chrétiens occidentaux, substitués aux orientaux de Syrie et de Palestine, se comportoient souvent eux-mêmes d'une manière qui ne faisoit guère moins de tort à la religion que les scandales de la Grèce. Amauri, patriarche latin de Jérusalem, qui mourut la même année que l'empereur Manuel-Comnène, s'étoit rendu presque inutile à son église par son peu de lumières. Son successeur Héraclius, auparavant archevêque de Césarée, nuisit infiniment à la religion, par le scandale de son

incontinence. Il étoit si honteusement asservi à ses passions, qu'il entretenoit publiquement une femme, dont les parures et l'effronterie ne permettoient pas même de regarder leur liaison comme seulement équivoque. Le peuple, dit-on, en la voyant passer dans les rues, la nommoit hautement la patriarchesse. A l'élection[1] de ce vicieux prélat, on s'écria : La croix a été recouvrée par l'empereur Héraclius, et le patriarche Héraclius la fera perdre[2]. L'événement confirma ce triste augure.

Le royaume de Jérusalem, qui venoit d'épuiser l'Europe de combattants, se précipitoit déjà vers sa ruine. Les Francs, pour l'établir, avoient profité de la division des infidèles, qui partageoient l'Orient en une multitude d'états jaloux l'un de l'autre. Noradin, fils de Sanguin ou Zenghi, turc seljoucide de la branche des sultans d'Alep, s'étant emparé des états du sultan de Damas, et ayant mis fin par ses lieutenants à la domination des califes d'Egypte, fit d'abord sentir aux croisés le poids de tant de forces réunies, et leur enleva le comté d'Edesse. Mais Saladin, plus grand homme encore, et plus tranquille dans cette vaste domination qu'il avoit cependant usurpée, en tira un tout autre parti contre les chrétiens de Palestine[3].

Ce fameux sultan étoit de la nation des Curdes, répandus dans les montagnes qui séparent la Syrie de la Perse. Il fut envoyé dans sa jeunesse, avec son oncle Syracon, à Abhed, calife d'Egypte, qui avoit demandé à Noradin du secours contre

[1] Nous avons déjà remarqué que les pontifes scandaleux ont été en général ceux que la puissance séculière a imposés aux églises particulières ou à l'Eglise mère de toutes les autres. Une ancienne chronique française, citée dans *l'Art de verif. les dates*, porte qu'Héraclius *pour sa biaute* étoit aimé de la reine mère du jeune roi Baudouin; qu'elle le fit archevêque de Césarre, et qu'ensuite, malgré toutes les représentations et la prédiction qu'on leur avoit faite, de ne pas le prendre pour patriarche, les *canoines* du Saint-Sépulcre *nomenerent l'arcevesques Eracle, que mère le Roy l'en avoit pries :* que l'usage alors étoit d'en désigner deux pour que le roi en choisit un, et *que le Roys prist Eracle, porce que sa mère l'en avoit proié :* que l'archevêque de Tyr refusa de lui faire obédience, appella à Rome d'une telle élection, *et que bien mosteroit que deus estoient et patriarches ne doit estre :* qu'Héraclius instruit de cette démarche, dépêcha son physicien après lui pour l'empoisonner; *et cil fist et ensi fu mors*. Guillaume de Tyr mourut en effet à Rome vers l'an 1184 : c'est au moins le sentiment de Hugues de Plagon qui a continué l'histoire des croisades depuis 1183 (où Guillaume l'a laissée) jusqu'en 1275.

[2] Sanut. III, Fidel. cruc. par. 6, c. ult. — [3] Guil. Tyr. XX, c. 6 et seq.

les Francs. Après la mort de Siracon, il obligea Abhed à le faire son visir. Ce calife, le dernier des fatimites, étant mort lui-même, Saladin prit possession de l'Egypte, au nom de Noradin : mais il ne lui laissa que le vain titre de souverain de cette belle conquête, et il retint toute l'autorité pour lui-même. Noradin donna des ordres, et fit des menaces pour rappeler l'usurpateur : tout fut inutile, et la mort l'emporta comme il se disposoit à passer en Egypte pour le punir de sa rébellion (1173). Saladin prit aussitôt le titre de sultan de ce beau royaume; et peu content d'en avoir dépouillé la famille de son souverain, il lui enleva successivement ceux de Damas et d'Alep. Toutefois, après avoir établi sa puissance par la rébellion, l'injustice et l'ingratitude, il se signala par la sagesse de son gouvernement, par son humanité, par sa bienfaisance magnifique, et par une grande fidélité à sa parole. Tel est le mélange impur des vertus qui n'ont que l'ostentation ou les penchants naturels pour base et pour règle.

Les chrétiens de Syrie, de leur côté, sembloient avoir oublié les pures maximes de l'Evangile. La corruption de leurs mœurs avoit énervé leur courage, et la valeur étoit devenue rare dans un état qui ne pouvoit se soutenir que par l'héroïsme. Les affaires y étoient dans un état déplorable dès le temps du roi Amauri, comme on le voit par une lettre de ce prince au roi Louis le Jeune. Ce fut bien pis sous son fils Baudouin IV, jeune prince de treize ans seulement, et d'ailleurs attaqué d'une maladie fâcheuse qui dégénéra en lèpre. Après quatre ans de règne, il ne laissa pas de marcher, en 1177, au secours d'Ascalon, attaqué par Saladin, qui fut entièrement défait. Mais l'année suivante, par la faute du comte de Tripoli, soupçonné d'intelligence avec les infidèles, le sultan surprit Baudouin dans des défilés; dissipa toutes ses troupes, et fut sur le point de le faire prisonnier. Saladin battit encore les croisés le 10 avril 1179, et prit la forteresse du Gué de Jacob, ainsi nommée du lieu où l'on croyoit que ce patriarche avoit passé le Jourdain en revenant de Mésopotamie, et qui fut bâtie pour s'opposer, tant aux garnisons des places voisines, qu'aux incursions des Arabes. Pour surcroît de malheurs, la lèpre du roi Baudouin empira; il devint aveugle et incapable d'agir.

Ainsi il fallut de nouveau choisir un régent pour le royaume, et en même temps un tuteur pour le neveu du roi, qui, se voyant sans postérité, avoit désigné ce jeune prince pour son successeur, et le fit couronner à l'âge de cinq ans. Ces contre-temps occasionèrent une agitation et des troubles qui annonçoient la ruine prochaine du royaume.

Le bruit de ces tristes nouvelles étant parvenu en Occident, le pape Alexandre écrivit deux lettres circulaires [1], l'une aux princes et aux peuples, et l'autre aux prélats, afin de réveiller dans tous les cœurs un vif intérêt en faveur des chrétiens du Levant, parmi lesquels, dit-il, on manque de braves gens et de bons conseils. En cette rencontre le pape permit à ceux qui seroient dans le cas d'emprunter pour le voyage des saints lieux, d'engager leurs héritages aux ecclésiastiques, mais seulement au refus de leurs proches et des seigneurs de fiefs. Ces lettres furent appuyées par des chevaliers du Temple et de Saint-Jean, qui les présentèrent aux rois de France et d'Angleterre, comme ils étoient ensemble pour une conférence dans la province de Normandie. Les deux rois parurent extrêmement touchés, et promirent d'envoyer de puissants secours; mais les promesses ne purent s'exécuter sitôt.

Les nouveaux manichéens, dont les conventicules scandalisoient depuis long-temps quelques villes particulières, commençoient à faire des attroupements nombreux en plusieurs contrées, et surtout dans les provinces méridionales de la France. Dès l'année 1165, les évêques de la province de Narbonne s'étoient assemblés en concile, pour juger une troupe de ces hérétiques qui se faisoient appeler les bons-hommes. On se convainquit par différents interrogatoires, qu'ils rejetoient l'ancien Testament, et ne croyoient point que les enfants fussent sauvés par le baptême; qu'ils tenoient au contraire que tout homme de bien, tant clerc que laïque, consacroit le sacrement de nos autels; qu'on pouvoit se confesser indifféremment aux laïques et aux prêtres; que la confession suffisoit, sans la satisfaction par les jeûnes et les autres œuvres de pénitence, que ceux qui étoient ordonnés prêtres ou évêques sans lesqua-

[1] Alex. epist. 50 et 60.

lités qu'exige saint Paul, ne devenoient ni évêques, ni prêtres; que le mariage étoit mauvais, et le serment défendu en toute rencontre sans nulle exception[1]. Gaucelin, évêque de Lodève, prononça contre ces hérétiques une sentence d'excommunication, que souscrivirent les autres évêques et les seigneurs qui avoient assisté à l'assemblée: en conséquence, on défendit à la noblesse de leur donner protection.

Les mêmes hérétiques, sous le nom de cathares, causèrent jusqu'à la mort de vives alarmes à saint Galdin, archevêque de Milan[2]. Ils s'étoient introduits en Lombardie à la faveur du schisme qui avoit désolé si long-temps cette province, mais ils s'y maintenoient et faisoient même des progrès nouveaux depuis que l'unité étoit rétablie. Le saint archevêque, qui ne cessoit de trembler pour la foi de son peuple, s'efforça jusqu'au dernier soupir de le prémunir contre la séduction. Le jour même où il expira, il se rendit à l'église de Sainte-Thècle; mais il n'eut pas la force de dire la messe : il la fit célébrer par le trésorier de la cathédrale, et recueillant le peu de forces qui lui restoit, il monta au jubé avant l'évangile, et fit un sermon où il prouva solidement la foi catholique par les divines Ecritures et par les saints docteurs. Après qu'il eut achevé de parler, il se trouva si épuisé, qu'on fut obligé de le coucher doucement dans le jubé même. Il y rendit l'esprit, comme la messe finissoit, et il fut enterré sous le jubé, en mémoire de la persévérance de son zèle. Il se fit quantité de miracles à son tombeau (1176).

Dès l'année 1181, on fut contraint de marcher à main armée contre les albigeois ou nouveaux manichéens[3]. Soutenus par beaucoup de chevaliers et par quelques seigneurs puissants du

[1] Tom. x, Conc. p. 1470. — [2] Boll. ad. 18 apr.

[3] Il n'est pas inutile de faire observer que depuis la conférence de Lombers, c'est-à-dire depuis seize ans, on avoit employé vainement tous les moyens de persuasion; et que la force ne fut exercée contre eux qu'à la demande très-instante de Raymond comte de Toulouse. Voici ses paroles aux religieux de Cîteaux dont il imploroit les prières auprès de Dieu et le crédit auprès du roi : « Sachez que l'hérésie s'est rendue maîtresse dans mes états, si Dieu ne déploye contre elle toute la vigueu de sa puissance..., les armes spirituelles ne suffisent pas, et les miennes sont également impuissantes... Aussi je souhaite que vous engagiez le roi de France à venir dans ces contrées, pour mettre fin aux grands désordres sous lesquels nous gémis-

pays de Toulouse, unis d'ailleurs, malgré leur rigorisme apparent, avec les brigands si décriés sous le nom de cotteraux, ils avoient déjà commis en deçà de Toulouse les excès les plus criants. Etienne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, que le roi envoya dans cette ville, trace en deux mots un affreux tableau de ces désordres. « J'ai vu, dit-il [1], sur toutes les routes, les églises brûlées et ruinées jusqu'aux fondements; j'ai vu les habitations des hommes devenues les retraites des bêtes sauvages. » Henri, qui d'abbé de Clairvaux avoit été fait cardinal-évêque d'Albane, et qui étoit légat du saint Siége en Bourgogne, marcha contre ces dangereux sectaires avec une armée nombreuse. Il prit le château de Lavaur, et força le comte de Béziers et différents seigneurs d'abjurer l'hérésie.

Elle s'étoit masquée de son mieux au concile d'Albi, ou plutôt de Lombers, et l'on n'avoit réussi à la dévoiler qu'à force d'interrogatoires et d'inductions tirées de la confession équivoque des coupables. Les seigneurs, de concert avec les évêques, lui ayant laissé toute la sécurité possible et une pleine liberté de s'expliquer, elle produisit au dehors toutes les horreurs qu'elle recéloit dans son sein. On apprit que ses sectateurs rejetoient, comme autant d'abominations, ce que l'Eglise romaine enseigne et observe touchant le saint sacrifice de l'autel, le baptême des enfants, tous les sacrements et les offices divins; qu'ils regardoient toute conjonction, soit entre parents, soit entre étrangers, comme également criminelle; que bien des femmes cependant étoient devenues grosses parmi eux, sans qu'on leur vît d'enfants, parce qu'elles ne se faisoient aucune peine de faire périr leur fruit; qu'ils traitoient d'illusion ou de simple apparence tout ce que l'Evangile nous apprend de Jésus-Christ, l'incarnation du Verbe, la passion de ce Dieu fait chair, sa mort, sa résurrection; enfin, qu'ils croyoient Satan

sons. Il peut compter que je lui ouvrirai mes villes et mes autres places : je lui indiquerai tous ceux qui tiennent à l'hérésie; et dussé-je y prodiguer mon sang, je l'assisterai en tout pour écraser nos ennemis et tous ceux qui le sont de Jésus-Christ. (Gervas. p. 1441). » Ce prince si chrétien ne prévoyoit guères alors que son fils, Raymond VI, obligeroit un jour les catholiques à user contre lui-même d'un remède aussi violent.

[1] Steph. Tornac. ep. 736, al. 9.

créateur de toutes les choses tant visibles qu'invisibles, et l'auteur de la loi mosaïque. Ils abjuroient à la vérité ces erreurs quand ils étoient pressés ; mais s qu'on les laissoit libres, ils ne manquoient pas de retourner à leurs damnables observances[1].

Quand le légat Henri se rendit à Rome pour rendre compte au pape de cette épineuse commission, il trouva Lucius III sur la chaire de saint Pierre. Le pape Alexandre étoit mort, cette année 1181, le trentième jour d'août, avec la réputation de l'un des plus savants pontifes qui eût existé depuis long-temps, surtout pour la connoissance des canons et des lois romaines. Son long pontificat, de vingt-deux ans moins quelques jours, durant lesquels il vit mourir quatre antipapes, servit utilement à rétablir l'autorité de l'Eglise, fort ébranlée par l'esprit de schisme et de rébellion. Il introduisit le premier l'usage des monitoires, et mit la canonisation des saints au rang des causes majeures, en la réservant au saint Siége. Le troisième concile de Latran, tenu sous son pontificat, ayant exigé les deux tiers des suffrages pour les papes qu'on éliroit à l'avenir, on mit ce statut en pratique dès l'élection de Lucius, qui se fit le surlendemain de la mort d'Alexandre. Dès lors aussi et par une suite assez naturelle de ce décret, les cardinaux s'attribuèrent[2] le droit absolu de donner un chef à l'Eglise, indépendamment du reste du clergé et du peuple de Rome.

Le roi Philippe-Auguste régnoit seul en France depuis un an, Louis le Jeune étant mort le 18 septembre 1180. Philippe avoit été couronné l'année précédente, par les soins du roi son père, qui n'avoit pas encore soixante ans, mais qui se sentoit fort infirme. Avant cette cérémonie, le jeune prince, âgé de quatorze ans, s'étant égaré seul à la chasse au milieu des bois, fut saisi d'une frayeur qui lui causa une dangereuse maladie.

[1] Chron. Vosiens. p. 329. T. 2. Bibl. Lab.

[2] Les cardinaux ne s'attribuèrent rien, puisqu'ils suivirent la forme prescrite par le concile œcuménique tenu deux ans auparavant ; et l'auteur a dit lui-même (p. 113) *que déjà en 1179 l'élection des papes étoit remise abso ument entre les mains des cardinaux*. Cette contradiction vient de ce qu'en cet endroit Fleury présente aussi la prérogative des cardinaux comme une conquête obtenue par voie de fait, au lieu de la rapporter, comme il le devoit, à un concile œcuménique. Tout le contexte du canon démontre qu'on n'innove rien à la *qualité* des électeurs, mais seulement quant au nombre de ceux qui devoient être d'accord.

Le roi Louis, qui étoit d'une grande piété, alla pour ce sujet en pèlerinage au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, où le roi d'Angleterre l'accompagna dans les mêmes sentiments de vénération que Louis pour ce saint martyr. Le roi, à son retour en France, trouva le prince son fils en pleine santé; mais il tomba presque aussitôt lui-même dans une paralysie qui l'empêcha d'assister au sacre du jeune roi, et qui le conduisit au tombeau quelques mois après. Louis VII, ou le Jeune, joignit sur le trône la pénitence et l'austérité à la piété. On apprend [1] par une lettre du pape Alexandre à ce prince, qu'il observoit, outre le carême ordinaire, le jeûne de l'avent, le carême de saint Martin, c'est-à-dire, depuis la Toussaint jusqu'à l'avent, et qu'il faisoit une abstinence particulière le vendredi.

Elevé par un père si chrétien, le jeune roi Philippe témoigna dès le commencement de son règne, un zèle ardent pour la religion, et une grande aversion des ennemis du christianisme. Les juifs établis fort anciennement à Paris, y étoient devenus si puissants, qu'ils possédoient près de la moitié de la ville. Une grande partie des chrétiens étoient réduits à tenir leurs logements de ces infidèles, à des conditions ruineuses pour leurs fortunes, et quelquefois pour leur salut. Nobles, bourgeois, paysans du voisinage, tous étoient les victimes de l'usure si familière à cette nation dégradée. Les plus anciens héritages s'aliénoient de jour en jour; ils attentoient de même sur la liberté personnelle; et, au mépris des lois, ils avoient beaucoup d'esclaves chrétiens de l'un et de l'autre sexe, qu'ils faisoient judaïser. Si quelques églises étoient réduites à leur emprunter de l'argent, ils prenoient en gage les crucifix et les vases sacrés, qu'ils profanoient ensuite avec insolence [2].

D'ailleurs le bruit s'étoit répandu, et tout le monde étoit persuadé que chaque année, pendant la semaine sainte, les juifs égorgeoient en sacrifice un enfant chrétien. En effet, plusieurs d'entre eux avoient été convaincus de ce forfait, et condamnés à être brûlés vifs sous le dernier règne. On honoroit, comme martyr, un enfant nommé Richard, ainsi crucifié par les juifs à Pontoise, et rapporté ensuite à Paris, au lieu nommé

[1] Alex. epist. 53. Tom. 2, Conc. — [2] Rig. p. 8.

Champeaux où étoit le cimetière de la ville, et qui devint la paroisse des Saints-Innocents. On fut si généralement persuadé qu'il se faisoit des miracles à son tombeau, que le roi Philippe, par respect, fit entourer cet endroit de murailles[1]. L'an 1171, Thibaut, comte de Chartres, fit aussi brûler plusieurs juifs de Blois, pour avoir crucifié à Pâques un enfant chrétien, qu'ils avoient mis ensuite dans un sac, et précipité dans la Loire où on le retrouva[2]. Les meilleurs auteurs rapportent la mort de bien d'autres enfants égorgés de même par les juifs, en Angleterre aussi-bien qu'en France, et dans le même temps[3]. Reproches étonnants sans doute; mais la fausseté de tant d'accusations unanimes seroit encore plus étonnante.

Philippe-Auguste les crut au moins suffisantes pour délivrer son royaume de ces ennemis domestiques (1182). Par le conseil d'un saint anachorète nommé Bernard, qui vivoit dans dans le bois de Vincennes, il rédima ses sujets chrétiens et son état, des longues usures exercées par les juifs, en déchargeant leurs débiteurs de tout ce qu'ils leur devoient, et en appliquant au fisc la cinquième partie du profit. Il confisqua de plus leurs terres et tous leurs immeubles; et après leur avoir donné un temps suffisant pour vendre leurs meubles, malgré toutes les sollicitations qu'on lui fit parvenir, il les obligea de sortir du royaume avec leurs femmes, leurs enfants et toute leur suite[4] : action injuste, quant à la confiscation de leur biens, si on ne la considère pas comme une espèce de représailles et une punition propre à des gens enrichis de vols et de rapines. L'année suivante 1183, il purifia toutes leurs synagogues pour les changer en églises, ce qui ne servit pas moins que les qualités supérieures qu'il laissoit déjà paroître à lui gagner le cœur de son peuple.

La même année, on découvrit à Arras une multitude de ces

1 Rigor. p. 21. Rob. S. Mich. ann. 1171. — 2 Boll. 25 Mart. t. VIII, pag. 588. — 3 Chron. Joan. Berm. p. 1043 et seq. Chron. Gervas. an. 1181.

4 A cette époque la religion étoit un motif puissant pour la conduite de Philippe; mais lorsqu'il eut enfreint les lois de l'Eglise en répudiant la reine Ingelburge et pris en sa place Agnès de Méranie (1196), elle ne fut plus pour lui qu'une barrièr impuissante contre ses égarements. Environné d'ailleurs, comme presque tous les princes, de conseillers qui flattoient ses passions, il résista aux avis, aux prières, et aux ordres du chef de l'Eglise; et ce fut dans ce temps même (1198) que, les Juifs lui ayant fait offrir des sommes considérables, il les rappela dans son royaume.

nouveaux manichéens, qui, à la faveur de la dissimulation et des ténèbres, portoient la contagion sous tous les climats. Ceux-ci se nommoient patarins; et tant par leurs artifices que par l'appât de leurs pratiques dissolues, ils avoient déjà séduit des clercs, des gentilshommes, des paysans, et surtout grand nombre de personnes du sexe. Ce fut une femme qui le dénonça, comme l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, cardinal et oncle du roi, se trouvoit en conférence pour des affaires secrètes avec Philippe, comte de Flandre. L'archevêque Guillaume, si justement estimé pour ses étroites liaisons avec saint Thomas de Cantorbéry, ne manqua point de peindre au comte ces odieux sectaires des couleurs qu'ils méritoient. Ils furent convaincus par leur propre aveu des abominations dont on les chargeoit, et le comte les condamna au feu, avec confiscation de leurs biens (1183).

Les efforts que ces hérétiques ne faisoient qu'avec trop de succès pour étendre leurs maximes pernicieuses, et les voiles presque impénétrables dont ils avoient soin de les envelopper, donnèrent lieu à une longue et fameuse constitution du pape Lucius, et à des procédés tout nouveaux, où l'on croit voir l'origine de l'inquisition. Ce pontife, tourmenté sans cesse par les Romains, qui n'avoient plus de l'ancienne élévation de leur âme qu'une arrogante fierté et une indocilité séditieuse, sortit enfin de leur ville avec toute sa suite, et alla s'établir à Vérone, où il demeura jusqu'à sa mort. On peut juger de la fureur de ces Romains dégénérés par ce seul trait. Ayant pris aux environs de Tusculum (ville contre laquelle ils étoient toujours acharnés) un certain nombre de clercs attachés au pape, ils leur crevèrent les yeux, à l'exception d'un seul, qu'ils chargèrent de conduire les autres à sa Sainteté, montés sur des ânes et la tête parée d'une mitre [1]. Ce spectacle horrible ne permettoit guères à Lucius d'habiter plus long-temps parmi de tels forcenés. L'empereur Frédéric étant venu le joindre à Vérone (1184), avec une multitude de seigneurs et de prélats, on y tint un concile ou congrès des deux ordres de l'état, qui firent de concert le décret suivant. Le pape y porte la pa-

[1] Chronic. Nang. 1183.

role; mais il a soin d'avertir qu'il est appuyé de la puissance impériale.

« En présence de notre cher fils l'empereur Frédéric, dit-il[1], de l'avis de nos frères les cardinaux, des patriarches, archevêques, évêques, et des seigneurs assemblés des diverses parties du monde, nous condamnons les hérétiques, quelques noms qu'ils se donnent, cathares, patarins, passagins, josepins, arnaudistes, humiliés ou pauvres de Lyon, consolés, croyants et parfaits, et nous les soumettons à l'anathème perpétuel, avec ceux qui leur donnent retraite ou protection. Et parce qu'ils méprisent les peines ecclésiastiques, nous ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus de ces hérésies, s'ils sont clercs ou religieux, soient dépouill s de tout ordre et bénéfice, puis abandonnés à la puissance séculière pour recevoir la punition convenable, si ce n'est que le coupable, aussitôt qu'il sera découvert, fasse abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Le laïque, s'il n'abjure, sera de même puni par le juge séculier. Ceux qui ne seront trouvés que suspects, seront encore punis de même, s'ils ne font foi de leur innocence en la manière convenable. Pour ceux qui retomberont après l'abjuration ou la purgation, ils seront livrés au bras séculier sans plus être écoutés. »

« Sur la remontrance de l'empereur et des seigneurs, ajoute le pape, nous statuons que chaque évêque visitera une fois ou deux l'année, soit par lui-même, soit par son archidiacre ou d'autres personnes capables, les endroits de son diocèse qui, selon la commune renommée, servent de retraite aux hérétiques : là il fera jurer au moins trois ou quatre hommes bien famés et tout le voisinage, s'il le juge à propos, qu'ils dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre, tant les hérétiques qui seront à leur connoissance, que les gens qui tiendront des conventicules secrets, ou qui pratiqueront des singularités éloignées de l'usage commun des fidèles. Nous ordonnons encore que les comtes, barons et toutes personnes constituées en autorité dans les villes et les autres lieux, promettent avec serment de prêter leur secours quand ils en seront requis, et qu'ils s'ap-

[1] Decret. collect. 1, l. v, tit. c. 6.

pliquent de bonne foi à exécuter, selon leur pouvoir, ce que l'Eglise et l'empire ont statué contre les hérétiques et leurs complices : sinon, outre l'excommunication pour leur personne, et l'interdit pour leurs terres, ils seront dépouillés des charges qu'ils possèdent, sans pouvoir être admis à aucune autre. En général, tous les fauteurs de l'hérésie seront exclus de toute fonction publique, et notés d'infamie à perpétuité. Ceux qui sont exempts de la juridiction épiscopale, et soumis seulement à l'Eglise romaine, ne laisseront pas de subir en cette matière le jugement des évêques délégués pour cela du saint Siége. »

On voit ici, d'une manière bien articulée, le concours des deux puissances pour l'extirpation de l'hérésie; comment elles se prêtent la main l'une à l'autre, et se bornent chacune aux moyens qui leur sont propres. L'Eglise frappe de l'excommunication et des autres censures : l'empereur, les seigneurs et les magistrats emploient les peines temporelles. Ainsi l'on reconnoissoit, dit Fleury, qu'outre la peine spirituelle, il est permis d'employer la peine temporelle et contre la même personne, et contre le même crime. Sur quoi nous faisons observer qu'ici cette reconnoissance avoit lieu d'un commun accord entre les deux pouvoirs de la société, tandis que le persécuteur de saint Thomas de Cantorbéry vouloit décider la question par lui-même et de sa seule autorité [1].

Tous les sectaires condamnés au concile de Vérone, n'étoient pas manichéens ni également condamnables. Quelques-uns même avoient commencé d'une manière édifiante et vraiment évangélique. Tels étoient les humiliés et les pauvres de Lyon. Il y eut d'abord en Lombardie des humiliés qui non-seulement n'étoient pas manichéens, mais qui se rendoient formidables à leur égard, les confondoient publiquement, découvroient leurs artifices, et en convertirent un grand nombre. C'étoient des hommes et des femmes qui vivoient en commun dans une grande pauvreté, et qui, dans la grossièreté de leurs vêtements, dans leurs discours, leurs manières et tout leur extérieur, retraçoient l'humilité qui les animoit et leur

[1] L'Editeur.

avoit donné leur nom. Ils subsistoient du travail de leurs mains, et ne possédoient rien en propre, vivoient en commun, disoient tout l'office canonial du jour et de la nuit; plusieurs s'abstenoient de chair, et ne portoient point de linge. Les femmes étoient tellement séparées des hommes, qu'ils ne se voyoient pas même à l'église. Le pape avoit approuvé cette institution, permettant aux clercs et aux laïques lettrés qui la suivoient, d'instruire publiquement. Outre ceux qui vivoient ainsi en communauté, plusieurs autres, à leur persuasion, menoient une vie sainte dans le monde, avec leurs femmes et leurs enfants. Ce n'étoient pas ces humiliés que condamnoit le concile de Vérone, mais ceux qui, usurpant ce nom aussi-bien que le ministère ecclésiastique, s'ingéroient sans mission à prêcher et à administrer les sacrements.

Dans la sentence du concile, il s'agissoit des vaudois ou pauvres de Lyon, imitateurs dépravés de ces vertueux modèles. Leur secte moins ancienne que les albigeois, avoit commencé en 1160, à l'occasion que nous allons dire. Plusieurs bourgeois notables de Lyon se trouvant rassemblés, un d'entre eux mourut subitement en leur présence. Pierre Valdo qui étoit de la compagnie, fut si frappé de cet événement, qu'il distribua sur-le-champ ses biens aux pauvres qui s'attachèrent à lui en grand nombre. Il les exhorta à changer leur première indigence en une pauvreté volontaire et méritoire, telle que celle des premiers fidèles; et comme il avoit quelque connoissance des lettres, il se mit à leur expliquer les écrits évangéliques en langue vulgaire. Le clergé l'accusa de témérité, et voulut lui imposer silence; mais il méprisa les remontrances et les réprimandes, fit succéder l'invective à l'enseignement, représenta les prêtres à ses disciples comme des hommes corrompus dans les mœurs, et bassement jaloux de la pureté de leur vie et de leur doctrine. On les nomma Vaudois, du nom de leur maître; Léonistes de leur patrie, et Sabaté ou Insabaté, à cause de leur chaussure qui étoit ouverte par-dessus en forme de croix. Ils n'eurent d'abord de répréhensible que leur oiseuse pauvreté, jointe au mépris de l'autorité ecclésiastique; et long-temps ils formèrent un schisme pareil à celui des donastistes, plutôt qu'une hérésie

proprement dite [1]. Mais cette seule disposition ouvroit la porte à toutes les erreurs : il ne manquoit plus qu'une occasion pour s'y précipiter.

Cependant l'empereur Frédéric étant encore à Vérone avec le pape Lucius, le patriarche de Jérusalem, les grands maîtres des templiers et des hospitaliers vinrent demander du secours, au nom du roi Baudouin. Ce pauvre prince, incapable d'agir à cause de sa maladie et ne trouvant plus de ressources dans son royaume, tandis que Saladin faisoit de jour en jour de nouveaux progrès, avoit envoyé ses ambassadeurs pour intéresser les occidentaux au triste sort des chrétiens de l'orient. Après avoir donné la régence de son royaume à Gui de Lusignan son beau-frère, il avoit été contraint de l'en dépouiller, à cause de l'incapacité et de l'indocile fierté de ce jeune seigneur, puis il lui avoit substitué le comte de Tripoli, qui avoit déjà gouverné pendant la minorité du même roi. Lusignan qui étoit comte de Joppé et d'Ascalon, places fort importantes, se retira mécontent dans la dernière, et refusa ouvertement l'obéissance à Baudouin (1183).

Boémond III, prince d'Antioche, ne donnoit pas moins d'inquiétude que le comte de Joppé. Il avoit quitté sa femme légitime, pour une concubine, et le patriarche Aimeri, ne consultant que l'ardeur de son zèle, l'avoit excommunié. Le prince furieux persécuta, sans aucune retenue, non-seulement le patriarche, mais les évêques et tout le clergé, désola leurs terres, pilla les biens des églises et des monastères, porta même la main sur différents ecclésiastiques avec une brutalité sacrilége. Le patriarche fut réduit à se renfermer, avec son clergé, dans une forteresse qui appartenoit à l'Eglise, et où Boémond alla l'assiéger. Un seigneur puissant, nommé Renaud-Mansuer, se retira de même dans un de ses châteaux qui passoit pour imprenable, et y donna retraite aux personnes de différents états qui étoient en butte à la persécution. Quelques autres seigneurs, également scandalisés des emportements du prince, abandonnèrent son service. Cependant Saladin, attentif à profiter des moindres occasions, faisoit trembler tous les bons ci-

[1] Eberard. et Vald. c. 25.

toyens pour le salut de l'état. On craignoit également, et de laisser Boémond abuser de sa puissance, et d'employer la force pour reprimer un prince emporté, capable d'appeler les infidèles à son secours, et trop foible pour les renvoyer ensuite quand il le voudroit.

Dans ces fâcheuses conjonctures, l'Eglise reçut quelque consolation des Maronites, que le patriarche Aimeri eut le bonheur de faire rentrer dans la communion du saint Siége. Ils étoient monothélites, et depuis long-temps si fameux par leur attachement à cette hérésie, que pour en désigner les sectateurs, il n'y avoit point d'autre nom que celui de Maronites, dans la langue arabe qui étoit d'un usage vulgaire en Syrie. En rentrant dans le sein de l'unité avec leur patriarche et quelques-uns de leurs évêques, il n'embrassèrent pas seulement la foi catholique, mais encore les rites latins, jusqu'à prendre la crosse et la mitre, et substituer les cloches aux cresselles dont nous usons le vendredi saint, et dont les Orientaux aussi-bien que les Grecs se servent toute l'année. Ils ne retinrent de particulier que la langue chaldaïque pour l'office divin, où ils l'emploient encore aujourd'hui, quoique l'arabe soit leur langue naturelle. Comme cette nation étoit toute guerrière, et en grande réputation de bravoure, les Francs conçurent une très-vive joie d'une réunion dont ils auroient pu tirer en effet le plus grand parti contre les infidèles (1183).

Mais c'étoit moins les forces qui leur manquoient, que la bonne conduite et la vertu nécessaire pour les employer utilement. Les ambassadeurs que le roi Baudouin avoit envoyés en Europe, le sentoient eux-mêmes, et le dirent clairement au roi d'Angleterre, à qui ils allèrent présenter le tableau de leurs désordres et de leurs infortunes, ainsi qu'à tous les plus puissants princes de la chrétienté. Henri II ne croyant pas pouvoir marcher en personne à la défense de l'orient, sans négliger, contre le serment fait à son sacre, les soins de sa propre couronne et les intérêts de son peuple, promit d'aider de ses trésors et de tout son pouvoir ceux qui voudroient y aller [1]. Le patriarche de Jérusalem lui dit avec émotion : « C'est là ne rien

[1] Joan. Brompt. Chron.

faire, seigneur; nous cherchons du courage et non de l'argent : on nous en envoie de tous les pays; mais il nous manque un homme. » Il demanda que le roi fît au moins partir un de ses fils : le roi y trouvant encore des difficultés, le patriarche franchit toutes les bornes du respect et de la modération, menaça le prince de l'abandon de Dieu; et, ce qui étoit bien plus outrageant, il lui reprocha la mort de saint Thomas de Cantorbéry. Henri fut en effet très-irrité de ce discours. « Eh bien ! lui dit le patriarche en tendant le cou, faites d'Héraclius ce que vous avez fait de Thomas. Que m'importe d'être immolé de votre main, ou de celle des Musulmans ? Vous n'êtes pas moins habile qu'eux à faire des martyrs. » C'étoit ce même patriarche Héraclius, sans mœurs et sans pudeur en Palestine, qui en Europe le prenoit ainsi sur le ton des martyrs et des apôtres (1185).

Le roi Henri se contint avec sagesse, et ne diminua rien de sa bonne volonté pour les chrétiens du Levant. Il passa en Normandie avec leurs ambassadeurs, et après y avoir célébré la fête de Pâques, il eut près de Rouen, avec le roi de France, une conférence qui dura trois jours. Le résultat fut qu'on enverroit à la Terre sainte un secours considérable, tant en hommes qu'en argent. Il y eut grand nombre de seigneurs et de prélats qui prirent la croix sur-le-champ, entre autres Baudouin de Cantorbéry, tout nouvellement placé sur ce siége : et Gauthier, archevêque de Rouen. Mais l'exécution ne répondit point à cette première ardeur : les croisés ne se pressèrent pas de partir, et le patriarche de Jérusalem s'en retourna, presque aussi peu accompagné qu'il étoit venu.

Le roi Baudouin IV mourut dans ces entrefaites, le 16 mars 1185. Le trône resta ainsi à un enfant de sept ans, dans la personne de Baudouin V, couronné du vivant de son oncle. Le malheur fut encore plus grand, quand la mort de ce jeune roi fit passer le sceptre, l'année suivante, à Gui de Lusignan son beau-père, époux en secondes noces de Sybille, sœur de Baudouin IV. Celui qui s'étoit montré incapable de la régence fut revêtu de la royauté par le crédit de sa femme. Les grands sans cela ne voyoient qu'avec trop de peine élever sur eux un homme qui n'étoit pas du sang royal. Le comte de Tripoli

surtout, Raimond III, de la maison des comtes de Toulouse, fut si sensible à cette préférence, qu'enfin il porta le ressentiment jusqu'à trahir la cause commune en traitant avec Saladin.

Quelques mouvements que le pape Lucius se fût donnés, en conséquence de l'ambassade de Baudouin IV, afin de soutenir son royaume chancelant, la mort du pontife qui fut presque aussi prompte que celle du roi, l'empêcha de lui procurer le secours qu'exigeoient des besoins si pressants. Lucius mourut le 24 novembre de la même année 1185. Quelques jours après on lui donna pour successeur, Hubert Crivelli, natif de Milan, dont il étoit archevêque depuis sept mois seulement.

L'empereur Frédéric étoit encore en Italie, où il maria le roi son fils, jeune prince de vingt-un ans, avec Constance, héritière présomptive du royaume de Sicile, qui en avoit près de quarante. Le même jour ce jeune prince s'arrogea le titre de César (1186). Le nouveau pape, nommé Urbain III, vit avec chagrin ce commencement arbitraire d'empire, et plus encore peut-être, une alliance qui tendoit à rendre l'empereur tout-puissant en Italie. En sa seule qualité de Milanois, il avoit peine à oublier les maux que Frédéric avoit faits à sa patrie[1]. Le jeune roi Henri, génie hautain, inquiet, emporté, contribua aussi beaucoup à fomenter la division entre l'empereur son père et le souverain pontife [2]. Il ne craignit point de revenir sur la question des investitures, qui avoit occasioné de si funestes et de si longs troubles ; et sur ce qu'un évêque, d'ailleurs fort réservé, n'approuvoit pas ses prétentions, il le fit battre à coups de poing, et traîner avec outrage dans les boues. Parce que le

[1] Milan, comme la plupart des villes d'Italie à l'avénement de Frédéric au trône, avoit des consuls et un gouvernement municipal. Dès l'année 1159, ce prince, qui vouloit alors dominer partout en despote, avoit échoué dans son projet d'asservir cette grande ville. Mais en 1162, après un siége de sept mois, les Milanois s'étant rendus à son camp pour lui porter les clefs de leur ville, tenant chacun une croix à la main et implorant sa miséricorde, ils n'en obtinrent que la vie sauve : leur ville fut démolie, tours, portes, murailles et presque tous les édifices publics, à l'exception de quelques églises. Ptolomée de Lucques ajoute (ce qui est peu vraisemblable) qu'on y passa la charrue, et qu'on y sema du sel. Mais Frédéric convient lui-même des autres malheurs dont il accabla les Milanais, dans une lettre au comte de Soissons. (Spicil., t. V, p. 569.

[2] Arnold. Lubec. Chron. Slav. III, cap. 16.

pape Urbain ne se montroit pas d'humeur à plier, le prince enleva une grande somme d'argent qu'on portoit au pape, et fit couper le nez au porteur. Pour l'empereur, sans vouloir donner atteinte à ce qui avoit été réglé avec tant de peine touchant les investitures, il vouloit au moins se maintenir dans quelques autres pratiques qui n'avoient pas été abolies d'une manière aussi authentique, et qu'Urbain III regardoit néanmoins comme abusives. Chacun des contendants se fit un parti parmi les seigneurs et les prélats. La division fermenta bientôt avec chaleur : l'empereur se répandoit en plaintes injurieuses contre le pape, le pape menaçoit l'empereur des foudres de l'Eglise, et pour les lancer plus librement, déjà il étoit sorti de Vérone fort attachée à Frédéric, quand la mort de ce pontife termina ces pénibles discussions.

Mais pendant que ces tempêtes agitoient l'Eglise jusque dans son centre, l'œuvre du Seigneur s'avançoit au loin parmi les nations barbares du Septentrion. Un chanoine zélé de Sigeberg, nommé Meinard, fit plusieurs voyages en Livonie avec des marchands, pour un commerce bien différent de celui qu'il paroissoit avoir en vue. Par cette industrie, il s'insinua dans l'esprit de ces peuples, leur inspira du goût pour les richesses que la rouille et les vers ne sauroient corrompre, et en gagna un grand nombre à Dieu. L'archevêque de Brême, instruit de l'état des choses, lui conféra sa mission en règle; et afin de lui concilier la plus grande autorité, on l'ordonna évêque. Meinard établit son siége à Riga, capitale du pays, et y bâtit une église cathédrale en 1186[1]. Son affabilité, sa douceur, ses libéralités jointes à toutes ses vertus, attirèrent une grande multitude de païens. Bertold, abbé saxon de l'ordre de Cîtaux, vint travailler avec lui, quitta son abbaye pour se consacrer à cette mission; et par les exemples de ses austérités, de son détachement, de sa modestie, de sa patience inaltérable, il imprima aux nouveaux fidèles, et aux infidèles mêmes un grand respect pour l'Evangile. Tels furent les apôtres de la Livonie, et les deux premiers évêques de l'église de Riga, où Bertold fut successeur de Meinard.

[1] Arnold. Lubec. Chron. VIII, c. 8.

L'église de Jérusalem enfin, ainsi que le royaume, étoit au moment de sa ruine. Dans l'état de dépérissement où il se trouvoit, on eut encore l'imprudence d'irriter Saladin, et de lui donner lieu de crier avec justice à l'infraction des traités, des lois mêmes de l'humanité, sans égard à la trève qui avoit été conclue entre les chrétiens et le sultan. Renaud de Châtillon, prince de Carac, continuoit ses courses contre les infidèles, et de concert avec les templiers dont ses terres étoient remplies, il les chargeoit en toute rencontre, et les traitoit avec une dureté barbare. Une caravane très-nombreuse, sur la foi des traités, passant tranquillement d'Egypte en Arabie, il l'enleva sans peine, et fit mettre aux fers tous les pèlerins. Saladin envoya redemander ces prisonniers : Renaud, bien loin de faire justice, s'abandonna aux fougues d'un faux zèle, et vomit mille injures contre Mahomet. Saladin en fut tellement indigné, que, prenant Dieu à témoin de la foi des serments violés par les chrétiens, il jura de leur faire la guerre de tout son pouvoir, et de tuer de sa main Renaud de Châtillon.

Il entra peu après sur les terres des chrétiens avec une armée de plus de cinquante mille hommes [1]. Le poids de sa vengeance tomba d'abord sur les grands maîtres du temple et de l'hôpital, Gérard de Bideford et Roger des Moulins, qu'il surprit et battit le premier jour de mai 1187. De là il marcha contre Tibériade, appartenant au comte de Tripoli, qui s'étoit réconcilié, du moins en apparence, avec le roi Gui de Lusignan. Car la foi de ce seigneur demeura toujours suspecte depuis l'élévation de Gui sur le trône; et différents auteurs prétendent que son ambition effrénée entendit à l'offre que lui fit Saladin, de lui donner la couronne de Jérusalem, s'il embrassoit le mahométisme. Le sultan prit d'emblée la ville de Tibériade; mais il fut arrêté par la résistance de la citadelle. Alors le roi de Jérusalem, et tous les princes réunis par la grandeur du péril, volèrent au secours de la place. Les deux armées se trouvèrent en présence, à Hittin, peu éloigné de Tibériade, le deuxième de juillet qui étoit un vendredi, jour

1 G. Nang. Chron. an. 1187. Chron. Reichersp. an. 1187.

heureux et sacré pour les Musulmans. Le combat s'engagea aussitôt avec une grande bravoure, et dura trois jours. Enfin, les croisés accablés par le nombre, épuisés par l'excès de la fatigue, de la soif et de la chaleur, furent entièrement défaits. Le roi Gui, Renaud de Châtillon, les maîtres du temple et de l'hôpital furent faits prisonniers, avec une infinité de guerriers de moindre considération. Le comte de Tripoli, après avoir fait des prodiges de valeur, qui ne purent toutefois rétablir sa réputation, se fit jour à travers les ennemis, l'épée à la main, et se retira à Tyr, emportant avec lui le mépris des infidèles et l'exécration des chrétiens. La perte la plus affligeante, fut celle de la vraie croix, qu'on avoit portée au combat selon la coutume. La douleur des orientaux schismatiques ne parut pas moins vive que celle des Latins. Les mahométans eux-mêmes regardèrent ce monument sacré, comme le fruit le plus précieux de leur victoire.

Aussitôt après la bataille, on amena les prisonniers les plus qualifiés dans la tente du sultan. Il commença par remercier Dieu du succès de ses armes, qu'il attribua moins à sa valeur qu'aux crimes des chrétiens. Ensuite il fit asseoir à ses côtés le roi Gui de Lusignan, Renaud de Châtillon et les autres seigneurs. Comme ils étoient dévorés par la soif, on apporta du sorbet qu'il présenta au roi. Ce prince, après avoir bu, passa la coupe à Renaud de Châtillon; mais Saladin dit au roi par interprète : C'est à vous que je présente à boire, et non pas à ce monstre, qui ne doit point espérer de quartier. C'est que parmi les Arabes, encore aujourd'hui tout brigands qu'ils sont, le droit d'hospitalité est si inviolable, qu'un prisonnier à qui ils donnent à boire ou à manger, est sûr de la vie. Le sultan envoya donc les princes chrétiens prendre de la nourriture dans un endroit séparé.

On les lui ramena aussitôt après; et adressant la parole à Renaud, avec un ton et des regards terribles, il lui reprocha le mépris de la foi jurée, ses invectives contre Mahomet, et d'avoir même tenté de piller la Mecque. « Je suis obligé, ajouta-t-il, de venger notre prophète et sa loi. A une seule condition je puis te faire grâce; c'est que tu embrasses la religion que tu as blasphémée : les bienfaits et les faveurs les plus

signalées prendront alors la place des châtiments qui te sont dus. » La foi que Châtillon avoit très-mal pratiquée, se ranimant tout entière dans ce péril extrême, il ne témoigna que du mépris, tant pour les promesses que pour les menaces du Musulman : il répondit avec intrépidité qu'il vouloit mourir chrétien. Saladin se levant irrité, lui déchargea un coup de cimeterre sur la tête, et les gens de sa suite l'achevèrent. C'est ainsi que les écrivains mahométans rapportent le martyre de Renaud de Châtillon. Tous les templiers et les hospitaliers, pris avec lui, furent pareillement égorgés. On compta jusqu'à deux cents templiers ainsi massacrés de sang-froid. Ils ne faisoient quartier aux Musulmans, ni en paix, ni en guerre ; et Saladin crut rendre service au pays, en le purgeant, comme il s'en exprima, de tous ces assassins.

Il n'eut pas plustôt forcé la citadelle de Tibériade, que son premier soin fut de chasser les Francs des places maritimes, pour leur ôter toute communication avec la Grèce et le reste de l'Europe. Il les leur enleva en effet pour la plupart, soit par composition, soit de vive force ; permettant aux chrétiens des villes qui venoient à soumission de se retirer avec leurs familles et leurs effets ; traitant les autres avec une sévérité proportionnée à leur résistance. C'est ainsi que Césarée, qui se défendit vigoureusement, fut brûlée et saccagée sans miséricorde.

Enfin le sultan attaqua, le 19 de septembre, la ville de Jérusalem, qui étoit l'objet capital de son entreprise. Elle étoit d'une force et même encore dans un état à pouvoir se défendre long-temps ; mais la défaite de Tibériade, la prise de tant d'autres places, et surtout la perte de presque tous les officiers de marque y avoient répandu la plus fatale consternation. Ce qui acheva de désespérer les assiégés, c'est qu'ils découvrirent une conjuration formée par les chrétiens du rite grec, qui étoient en grand nombre dans la ville, et qu'on se repentit trop tard d'avoir tourmentés sans ménagement. On fit au sultan des propositions qu'il rejeta d'abord avec hauteur, comptant sur les conjurés qui devoient lui livrer une porte de la ville. Il objecta quelques scrupules de sa religion vindicative, et dit que l'honneur ainsi que la conscience l'obligeoit de venger le

sang de tant de milliers de Musulmans massacrés par les chrétiens. Mais la reine et les seigneurs lui ayant fait répliquer que s'il ne leur accordoit une capitulation honorable, il pouvoit s'attendre à la plus opiniâtre défense et à tout le ressentiment de la bravoure outragée, il craignit de les réduire au désespoir, et capitula aux conditions suivantes : Qu'ils rendroient la ville en l'état où elle étoit, sans rien démolir; que la noblesse et les gens de guerre sortiroient en armes et sans escorte, pour aller à Tyr, ou en tel autre lieu qu'ils voudroient; que les citoyens emporteroient leurs meubles, et seroient de même conduits en sûreté, mais après avoir payé par tête une taxe fixée.

Le vendredi, second jour d'octobre, Jérusalem fut rendue à ces conditions, et Saladin, qui se piquoit de générosité et de fidélité à sa parole, les fit observer avec une ponctualité remarquable. Le patriarche Héraclius enlevant toutes les richesses et les ornements des églises, jusqu'aux lames d'or et d'argent dont le Saint-Sépulcre étoit couvert, les officiers du sultan prétendirent que la capitulation ne permettoit d'emporter que les biens des particuliers. Saladin voulut, que puisqu'elle n'exceptoit pas formellement ceux des églises, on n'aggravât point l'infortune de ces malheureux, sur des titres qui n'étoient pas incontestables à la lettre. En toutes choses, il marqua une égale magnanimité. Il traita la reine Sybille, ainsi que les princesses ses filles, avec beaucoup de respect, et lui fit espérer la liberté du roi son époux, moyennant une rançon médiocre, et dont ensuite la ville d'Ascalon tint lieu. Les femmes et les filles de Jérusalem suivoient la reine en troupes, tenant les enfants par la main, et se lamentant d'une manière attendrissante. Le vainqueur leur demanda ce qu'il pouvoit faire pour tempérer leur douleur. « Seigneur, lui répondirent-elles, nous avons tout perdu : mais vous pouvez, sans nuire à votre puissance, convertir en joie notre infortune : rendez-nous nos pères, rendez-nous nos maris qui languissent dans les chaînes, nous vous abandonnons volontiers tout le reste; ils ôteront à nos larmes toute leur amertume, en y mêlant les leurs, et celui qui nourrit les oiseaux du ciel nous nourrira avec nos enfants. » Saladin commanda sur-le-champ qu'on cherchât parmi les captifs tous ceux qu'elles réclamoient, paya de son trésor leur rancon à ses soldats,

et fit à toutes ces familles malheureuses des présents proportionnés à leur condition.

Mais autant ce prince infidèle signala son humanité, autant le comte de Tripoli se montra indigne de la loi de grâce et de charité qu'il professoit. Il leur ôta, quand elles furent réfugiées chez lui, tout ce que Saladin leur avoit donné, et les plongea dans un tel désespoir, qu'une femme, réduite à n'avoir pas de quoi nourrir son enfant, le jeta dans la mer. Il ne tarda point à recevoir le prix de sa rapacité détestable. Saladin, loin de le traiter en favori et en homme de confiance, voulut mettre garnison dans Tripoli. Le comte en perdit la raison, fut atteint d'une espèce de rage, et mourut subitement.

Aussitôt que les chrétiens francs furent sortis de Jérusalem, les Musulmans en abattirent toutes les croix, les foulèrent aux pieds, et commirent sur elles toutes sortes de profanation, comme sur des instruments d'idolâtrie, déshonorants pour le Messie même, selon l'Alcoran, qui tient que Jésus n'y fut point attaché, mais que l'on crucifia Judas en sa place. Toutes les églises furent converties en mosquées, excepté celle du Saint-Sépulcre, à cause des pèlerinages qui faisoient la richesse de Jérusalem; mais il ne fut permis de venir visiter les saints lieux, que sans armes, en nombre médiocre, et en payant certains droits. Les chrétiens syriens, arméniens, grecs et de tous autres rites, excepté le latin, y demeurèrent. Tel fut l'état où retomba Jérusalem, sous la domination des infidèles, après avoir épuisé l'Europe, pendant quatre-vingt huit ans, de presque toutes ses richesses, et de ses meilleurs guerriers. Il ne resta aux Latins en Orient, que trois places considérables, Antioche, Tyr, et Tripoli.

Ces nouvelles arrivèrent en Italie avec toute la célérité qui accompagne la renommée dans ses annonces funestes. En moins de trois semaines, Urbain III les apprit à Ferrare, dans le temps même qu'il se donnoit beaucoup de mouvements pour procurer des secours aux princes qui combattoient en Palestine; il fut si affecté de ce malheur qu'il en mourut de chagrin, le 19 octobre 1187[1], après un pontificat de moins de deux ans.

[1] Gervas. Chron. pag. 1502.

Le vingtième du même mois, on élut à sa place Albert, cardinal-chancelier de l'église romaine, qui prit le nom de Grégoire VIII. Son élection fit concevoir de grandes espérances. L'historien Hugues d'Auxerre le peint comme un homme savant, éloquent, d'un grand zèle, de mœurs irréprochables, et même d'une vie austère. Mais il ne tint le saint Siége qu'un mois et vingt-sept jours, étant mort à Pise où il venoit de réconcilier cette république avec celle de Gênes, alors très-puissante l'une et l'autre, afin de travailler de concert au recouvrement de la Terre sainte. Trois jours après sa mort, le 16 décembre, on élut à Pise même, pour lui succéder, Paul ou Paulin, cardinal-évêque de Palestine, qui fut nommé Clément III.

Aussitôt après son couronnement, il s'appliqua à rétablir solidement la paix parmi les Romains agités par des factions continuelles depuis plusieurs pontificats. Le sujet principal de cette longue division étoit la ville de Tusculum, qui appartenoit au pape, et que les Romains, après quelques batailles humiliantes, vouloient absolument soumettre, pour réparer leur honneur. Le pape Clément leur céda ses droits sur les remparts de cette place : et, à cette condition, ils lui rendirent leur ville, leur sénat et le droit de monnoie, en réservant néanmoins le tiers de la monnoie aux sénateurs, jusqu'à ce que les dettes que certaines églises avoient contractées envers eux fussent entièrement acquittées. Ils s'engagèrent de plus à marcher, dès qu'ils en seroient requis, avec leurs troupes qui seroient alors défrayées par le pape, suivant l'ancienne méthode[1]. Après ce traité, Clément III vint à Rome, où il se trouva le troisième de mars (1188).

Il fit alors les dispositions nécessaires pour faire prêcher la croisade dans les différents états de la chrétienté. Il envoya des légats en Allemagne, en France et en Angleterre. Il tint la main à l'exécution de ce qu'avoit ordonné son prédécesseur immédiat pour apaiser avant toute chose la colère de Dieu, savoir, de jeûner pendant cinq ans tous les vendredis. Ceux qui jouissoient d'une pleine santé, devoient encore s'abstenir de viande le mercredi et le samedi, à quoi les ecclésiastiques

[1] Rog. pag. 689.

ajoutoient le lundi. Il donna l'exemple d'une réforme générale dans la dépense de la table, des ameublements, des habits et des équipages, afin d'assister plus libéralement ceux qui se croiseroient. Les cardinaux se firent un devoir de l'imiter. Le savant et zélé archevêque de Tyr, Guillaume[1] qui avoit déjà passé la mer pour assister au dernier concile général, étoit revenu en Europe pour en intéresser les princes au sort déplorable des Latins orientaux. Alors il ménagea une conférence entre les rois de France et d'Angleterre, qui se faisoient une guerre fort animée. Dans cette assemblée auguste et nombreuse, il peignit de si vives couleurs la désolation de l'église d'Orient, et les maux plus affreux encore dont elle étoit menacée, que les deux rois, oubliant leur querelle particulière, ne pensèrent plus qu'à venger l'injure de la religion. Ils prirent la croix sur-le-champ, et furent imités par Richard, comte de Poitou, fils aîné du roi d'Angleterre; par Hugues III, duc de Bourgogne, par Philippe, comte de Flandre, et par une grande multitude de seigneurs d'une moindre marque. Pour distinguer les nations, on convint que les Français porteroient une croix rouge, les anglais une blanche, et les Flamands une verte (1188).

On publia de sages ordonnances pour empêcher les désordres pendant le voyage, et pour maintenir la paix dans les deux royaumes dont les souverains s'étoient croisés. Ce fut encore dans ces conjonctures qu'on établit l'imposition fameuse qui

1 Roger de Hoveden nomme ce personnage *archevêque de Tyr;* mais il ne l'appelle point *Guillaume* (V. Labbe, X, p. 1760). Et nous avons vu (note, p. 127) que le premier continuateur de Guillaume de Tyr assigne sa mort vers l'an 1184. De là nous pensons que l'archevêque qui a prêché la croisade aux deux rois, Henri et Philippe, n'est point le savant auteur qu'on a surnommé à juste titre *le Prince des historiens des croisés,* mais que ce fut un autre prélat de mérite, successeur du premier.

Il est vrai que l'auteur de l'excellente *Histoire des cruisades* est d'un avis contraire : « Nous ne pouvons croire, dit-il, que, dans l'espace de 1184 à 1188, il y ait eu deux archevêques de même nom à Tyr, ni que l'on doive faire deux personnages de Guillaume l'historien et de *Guillaume* qui prêcha la croisade dans cette dernière année. » Mais on voit que M. Michaud suppose que l'un et l'autre se nommoit Guillaume : ce qui n'est pas sûr. De plus, il est conduit à exprimer cette opinion, parce qu'il a exposé plus haut que Plagon dit seulement que Guillaume l'historien fut empoisonné et non qu'il en mourut. Or, la chronique, citée p. 127, et qui paroît être aussi ancienne que Plagon, dit formellement que la mort fut l'effet du poison donné par le médecin d'Héraclius.

fut appelée dîme saladine, comme exigée pour faire la guerre à Saladin. Tous ceux qui ne se croisoient pas, furent obligés de payer pendant l'année 1188 la dixième partie de tous leurs revenus, et même de leurs meubles. On soumit à l'anathème ceux qui se rendroient réfractaires; et, pour assurer mieux encore la perception, on établit des commissaires puissants et vigilants, parmi lesquels un templier, un hospitalier, un officier du roi et un de l'évêque. Les gens de tout état et de toute condition furent soumis à cet impôt, clercs et laïques, séculiers et réguliers, à l'exception des léproseries, de l'ordre des Chartreux, de ceux de Cîteaux et de Fontevrault. Les ecclésiastiques en murmurèrent et publièrent leurs plaintes par l'organe du savant Pierre de Blois. Ils prétendirent que l'Eglise étoit par-là réduite en servitude, appliquant aux choses temporelles l'idée de la liberté sainte, qui ne concerne que l'affranchissement du péché et des cérémonies légales, et qui d'ailleurs regarde le corps des fidèles aussi-bien que le clergé. On négligea ces plaintes, et la collecte n'en eut pas moins lieu.

Cependant il survint entre les rois de France et d'Angleterre une guerre nouvelle qui retarda leur départ. Richard, fils aîné du monarque anglais, s'étant séparé du roi son père pour se mettre sous la protection de Philippe-Auguste, le pape Clément envoya le cardinal Jean d'Anagni pour terminer un différent si hors de saison. On tint une conférence à la Ferté-Bernard, ou le cardinal-légat avoit réuni les deux monarques avec le prince Richard. Philippe-Auguste exigea d'abord l'accomplissement du mariage qui avoit été promis entre sa sœur Alix et le comte de Poitiers. Le roi Henri voulut au contraire faire épouser Alix à Jean son second fils, dont il se croyoit plus assuré que de Richard. Comme on ne pouvoit s'accorder, le légat protesta que si le roi Philippe ne convenoit avec le roi d'Angleterre, il mettroit l'interdit sur toutes les terres de France. Philippe, avec un respect religieux pour les vrais droits du chef de l'Eglise, avoit trop de lumières et d'élévation dans l'âme, pour souffrir qu'on donnât la moindre atteinte aux prérogatives également éminentes et naturelles de sa couronne. Il protesta qu'il ne déféreroit point à une sentence évidemment injuste;

qu'il n'étoit point sur la terre de puissance autorisée à empêcher les monarques français de réprimer leurs vassaux rebelles, de venger les injures et le mépris de leur couronne; que les sterlings d'Angleterre pouvoient bien éblouir un cardinal[1], mais qu'ils n'ôtoient rien à la majesté ni à la souveraineté d'un roi de France.

Philippe soutint par ses exploits cette noble fierté; et le roi Henri fut réduit à faire un traité par lequel il se mit à sa discrétion. Ils convinrent, entre autres choses, de partir au printemps de l'année suivante pour la Terre sainte. Mais le roi d'Angleterre conçut un chagrin si vif de se voir abandonné par ses propres enfants, qu'il tomba malade à Chinon en Touraine, où il mourut le 6 juillet de cette année 1189: prince extrême dans le bien et dans le mal qu'on peut en dire, et qui succomba moins sous les efforts des hommes, qu'il ne fut une preuve qu'on ne s'attaque point impunément à Dieu[2]. Quelques jours avant sa mort, il avoit donné sa malédiction à ses enfants, et ne voulut jamais la révoquer, quelque instance que lui en fissent les évêques et les autres personnes pieuses. Il ne laissa pas de se faire porter à l'église, et de recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur, après l'absolution de ses péchés.

Richard son fils, déjà comte de Poitiers, lui succéda en tous ses états. Avant d'être sacré il jura devant l'autel à Westminster, de conserver toute sa vie la paix et l'honneur de l'Eglise, de gouverner son peuple selon toutes les règles d'une exacte justice, d'abolir les mauvaises coutumes, et d'en établir de bonnes. Après la cérémonie, comme il donnoit aux évêques un festin solennel où servoient les seigneurs les plus distingués, des juifs vinrent lui offrir leurs présents. Cette nation étoit fortement soupçonnée de maléfices, et d'ailleurs fort odieuse en Angleterre aussi-bien qu'en France, depuis les massacres d'enfants qui les avoient fait bannir par Philippe-Auguste. Un chrétien voulut les empêcher d'entrer au lieu du festin, et souffleta l'un d'entre eux. A son exemple, plusieurs autres zélateurs les repoussèrent avec les mêmes outrages. L'emportement

[1] Chron. Clarov. Rog. p. 652. — [2] Hist. de l'Egl. g. l. 28.

devint bientôt général. Le tumulte passa du palais dans toute la ville de Londres, où le bruit se répandit que le roi avoit ordonné d'exterminer les Juifs. Le peuple nombreux de cette grande ville, et ceux que la cérémonie avoit attirés des provinces en plus grand nombre encore, s'armèrent de toute part, et les chargèrent avec férocité. Les Juifs prirent la fuite vers leurs maisons : mais il y en eut une infinité qui périrent avant d'y arriver. On mit le feu aux endroits où les autres s'étoient réfugiés, avec une si aveugle fureur, que plusieurs maisons des chrétiens devinrent la proie des flammes. Le roi fit de vains efforts pour arrêter ce désordre : le peuple en furie n'écouta point les plus grands seigneurs que Richard avoit envoyés à cet effet, et qui se retirèrent bientôt, dans la crainte de devenir eux-mêmes les victimes de la fureur populaire.

Le monarque voulant au moins empêcher que cette barbarie ne s'étendît aux provinces, expédia de tous côtés des défenses rigoureuses de faire aucun mal aux Juifs. Mais avant la publication, l'exemple de Londres avoit déjà entraîné plusieurs villes. Il fut encore imité l'année suivante par la ville d'Yorck. Le vendredi de la semaine de la passion, seizième de mars, les juifs de cette ville poursuivis par les chrétiens, se renfermèrent dans la tour et refusèrent de la rendre. S'y voyant attaqués vivement, sans relâche ni le jour, ni la nuit, ils offrirent une grande somme d'argent pour en sortir et se retirer la vie sauve : ce qui leur fut refusé. Alors un d'entre eux ouvrit l'avis de s'égorger les uns les autres. Le désespoir le fit adopter généralement : chaque père de famille prit un rasoir, coupa la gorge à sa femme, à ses enfants, à ses domestiques, et enfin à lui-même. Ainsi périrent les juifs d'Yorck, au nombre de cinq cents, en comptant seulement les chefs de famille. Le roi Richard en prit des mesures d'autant mieux concertées pour prévenir les troubles pendant son absence, et pour se procurer les fonds dont il avoit besoin pour l'expédition du Levant.

La croisade avoit été prêchée en Allemagne, ainsi qu'en France et en Angleterre. Dans une diète extraordinaire assemblée par l'empereur à Mayence, on lut publiquement une relation touchante de la prise de Jérusalem. L'empereur se croisa sur-le-champ avec son fils nommé aussi Fredéric, et

soixante-huit des plus grands seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers. Les gens de toute condition se croisèrent en si grand nombre, que le prince, craignant les désordres et les embarras qu'une trop grande multitude pouvoit occasioner, fit défendre, sous peine d'excommunication, à ceux qui n'auroient pas au moins trois marcs d'argent, de marcher avec son armée.

Il partit immédiatement après Pâques de l'année 1189, et prit sa route par la Hongrie, où il fut parfaitement accueilli par le roi Bela, troisième du nom. Mais en Bulgarie où il pénétra peu après, il fut souvent obligé de s'ouvrir le passage l'épée à la main. Sur les terres de l'empire d'Orient, il n'eut pas moins de contradictions à essuyer de la part de l'empereur Isaac l'Ange, qu'on n'en avoit éprouvé dans les croisades précédentes par la perfidie des Grecs. Isaac s'étoit mis en tête, sur les prédictions d'un moine de Stude nommé Dosithée, que Frédéric venoit dans le dessein de faire son propre fils empereur de Constantinople. Il croyoit devoir lui-même l'empire à ce visionnaire, qu'en récompense il fit patriarche de Jérusalem, les Grecs continuant à instituer des patriarches de leur rit dans cette église et dans celle d'Antioche, malgré la possession où s'en trouvoient les Latins. Il en usa si mal avec les Allemands, à qui toutefois il avoit promis la liberté du passage, que Frédéric indigné fit du dégat sur les terres du Grec perfide et s'empara de Philippopolis dont l'historien Nicétas étoit gouverneur. Cet écrivain donne à ce sujet les Allemands pour des iconoclastes, ce qui ne peut être fondé que sur des préventions nationales, ou sur des profanations inévitables parmi les emportements du soldat, quelle que soit la foi qu'il professe. De Philippopolis, Frédéric vint à Andrinople, où il passa l'hiver. Avec son armée qui étoit de cent cinquante mille hommes, et son habileté dans la guerre, il eût pris aisément Constantinople, si le Grec ne se fût humilié devant lui avec toute la bassesse d'un traître démasqué. Il se contenta d'en tirer de grandes sommes d'argent, des vivres en abondance, et des vaisseaux pour passer le détroit.

[1] Nicet. l. 12, n. 4.

Après avoir traversé l'Hellespont, il s'avança avec confiance en Asie, où il avoit été invité par le sultan d'Icône Kilidge-Arslan II, cinquième des seljoucides, afin de joindre leurs troupes ensemble contre Saladin leur ennemi commun. Mais depuis peu les sultans d'Icône et d'Egypte s'étoient réconciliés en l'honneur de Mahomet, et Melick, fils aîné d'Arslan, venoit d'épouser la fille de Saladin, qui lui avoit envoyé ses meilleures troupes. Le sultan d'Icône étoit d'ailleurs le plus puissant des princes musulmans, après Saladin : il possédoit la Lycaonie, la Pisidie, la Pamphilie, l'Isaurie et la Cappadoce. Avec tant de forces, il attaqua Frédéric dans les défilés fameux par la défaite de l'arrière-garde du roi Louis le Jeune. Le combat fut terrible, et ce ne fut qu'avec une habileté égale à la valeur, que l'empereur força le passage des montagnes de Lycaonie, et arriva dans la plaine. Il y gagna encore deux batailles, et prit d'assaut la ville d'Icône où son armée s'enrichit du butin, mais diminua considérablement de nombre. Ensuite, il passa les monts de Cappadoce, et voulut faire reposer ses troupes dans une riche et riante vallée qu'arrose le fleuve Cydnus. La chaleur étoit extrême : il lui prit envie de se baigner, comme autrefois à Alexandre le Grand, dans le même endroit. L'issue en fut encore plus funeste : à peine Frédéric, âgé de soixante-dix ans, fut-il dans la rivière, dont les eaux sont extraordinairement froides, qu'il perdit connoissance, et ne la recouvra que pour remercier le Seigneur de lui avoir fait la grâce d'accomplir une partie de son vœu ; après quoi il expira le 10 juin 1190. Si, contre le récit d'autres historiens, il eut réellement le bonheur de se reconnoître, au sortir de l'eau, ce fut une belle préparation à la mort, que la circonstance où il mouroit, combattant alors pour le recouvrement des saints lieux et cherchant à effacer par l'effusion même de son sang jusqu'au souvenir des maux qu'il avoit faits à l'Eglise romaine.

Frédéric, duc de Souabe, son second fils, prit la conduite de l'armée, et avec des difficultés incroyables parvint à Antioche. Mais la peste s'y mit dans ses troupes, qui se virent bientôt réduites à sept mille hommes d'infanterie et à six cents chevaux. Il mourut lui-même sept mois après son père, devant la ville

d'Acre ou Ptolémaïde, que le roi Gui de Lusignan, délivré de prison, assiégeoit avec les chrétiens fugitifs de Jérusalem et quelques secours d'Italie. Henri VI, fils aîné de l'empereur Frédéric, étoit resté en Europe, et déjà reconnu roi de Germanie. Cependant les rois de France et d'Angleterre, amis à toute épreuve, à ce qu'il paroissoit depuis long-temps, résolurent de marcher ensemble au secours des chrétiens de Palestine. Il n'étoit point de succès si éclatants qu'on n'eût lieu d'attendre de ces deux princes réunis. Ils étoient l'un et l'autre à la fleur de leur âge : Philippe-Auguste, à vingt-quatre ans, ayant toute la force et même toutes les grâces du corps et de l'esprit, une grande élévation de sentiments, le goût du bien et des grandes choses, la valeur héréditaire à la maison de France, une sagesse et une modération rare à son âge, surtout dans les princes parvenus de si bonne heure à la royauté; il écoutoit volontiers le conseil des vieillards, et ne trouvoit pas mauvais qu'on l'avertît de ses fautes. Le roi Richard, agé de trente-trois ans, n'avoit ni le corps, ni l'esprit aussi-bien faits que Philippe. Il étoit dur et hautain, d'autant plus exigeant qu'on lui déféroit davantage, sans ménagement, sans respect pour les droits même de la nature qu'il n'avoit pas craint de violer en s'armant contre son propre père ; mais il étoit d'une bravoure héroïque, et d'une égale capacité dans l'art de la guerre, entreprenant, intrépide, d'un courage indomptable, qui l'a fait surnommer Cœur de Lion.

Ayant fait en Normandie les préparatifs de son voyage, il alla prendre à Tours la gibecière et le bourdon de pèlerin, puis partit pour Vézelai en Bourgogne, où les deux rois s'étoient donné rendez-vous. Philippe commença par prendre, dans le plus grand détail, des mesures sages pour le bon gouvernement du royaume, dont il laissoit le soin en son absence à sa mère Alix. Il pourvut à la nomination même des évêchés et des abbayes royales, ordonnant que durant la vacance de ces bénéfices, la régente tînt la régale dans sa main, jusqu'à ce que le bénéficier élu fût sacré ou béni. Il statua aussi, pour les bénéfices vacants en régale, qu'on les conférât en son nom à des sujets vertueux et lettrés suivant le conseil du célèbre solitaire Bernard, qui vivoit en réputation de sainteté dans le

bois de Vincennes. C'est ici un témoignage des plus formels et des plus anciens du droit de conférer les bénéfices en régale. Après ces sages dispositions, il alla en grand cortége à Saint-Denis, où le jour de la saint Jean, il reçut, avec la gibecière et le bourdon, l'étendard qu'on nommoit l'oriflamme, et dont on étoit persuadé que l'aspect imprimoit la terreur aux plus formidables ennemis. Il partit ensuite, et se rendit à Vézelai ainsi que le roi Richard, le 4 juillet de cette année 1190.

Les deux rois, suivis par un nombre prodigieux de vassaux, allèrent s'embarquer séparément, Philippe à Gênes, et Richard à Marseille, pour se rejoindre à Messine. Ils y arrivèrent l'un et l'autre dans le mois de septembre, et ils y passèrent l'hiver. Pendant ce séjour, le roi d'Angleterre qui avoit un de ces caractères extrêmes qui ne connoissent de réserve ni dans le bien ni dans le mal, rassembla dans une chapelle tous les évêques de sa suite, se prosterna en chemise à leurs pieds, confessa ses débauches et la dissolution de sa vie, avec les signes de repentir les plus expressifs, et reçut la pénitence qu'ils lui imposèrent.

Joachim, abbé de Curace, ordre de Cîteaux, étoit alors en grande réputation dans toutes ces contrées, pour sa vertu, sa science et son intelligence dans les écrits prophétiques [1]. L'inquiétude naturelle à la trempe d'esprit du roi Richard lui inspira la curiosité d'entendre les interprétations que faisoit de l'Apocalypse ce génie exalté, dont on a dit trop de bien et trop de mal. Le monarque Breton le consulta sur le succès de la croisade qu'on entreprenoit. Joachim répondit que Saladin perdroit Jérusalem et la Terre sainte, mais sept ans seulement après la conquête que le sultan avoit fait de cette ville. Pourquoi donc, reprit vivement Richard, nous fait-on partir sitôt? « Votre arrivée, dit Joachim, n'en sera pas moins utile, et rendra votre nom célèbre par-dessus tous les princes de la terre. Ne doutez pas que Dieu ne vous donne la victoire sur les ennemis de son nom. » Il ajouta, toujours en conséquence de ses observations sur l'Apocalypse, que l'antechrist étoit déjà né à Rome, et qu'il seroit élevé sur le saint Siége [2]. Ce sont

[1] Roger. p. 681.

[2] Il est juste de remarquer que rien de tout cela ne se trouve dans les écrits de

plusieurs prédictions de cette nature, souvent accompagnées du mot *peut-être*, ou d'autres expressions pleines d'ambiguité et d'incertitude, qui ont fait dire à saint Thomas d'Aquin [1] que cet auteur de prédictions tantôt vraies et tantôt fausses, avoit, non pas l'esprit de prophétie, mais l'esprit de conjectures qui n'atteint la vérité qu'au hasard. L'abbé Joachim donna, sur la Trinité, dans des erreurs qui furent condamnées au quatrième concile général de Latran. Il prétendoit que les personnes divines n'ont pas une essence commune, et que leur union n'est pas réelle, mais seulement similitudinaire. Il ne fut pas traité en hérétique, parce qu'il avoit soumis ses écrits au jugement du saint Siége.

Il mena constamment une vie édifiante, laborieuse et fort retirée. Il se distingua spécialement par son zèle pour la chasteté. Ses mœurs étoient austères; et comme il avoit le tempérament robuste, il se livroit aux plus rudes travaux du corps. Il souffroit avec gaicté le froid et le chaud, la faim et la soif. La règle de Cîteaux ne lui paroissant pas assez rigoureuse, il fonda, sous une observance plus étroite, l'abbaye de Flore dans les montagnes de Calabre. Il gouverna jusqu'à la mort (1202) cette édifiante maison, où il est révéré comme un saint, sans toutefois que l'Eglise lui ait jamais décerné aucun culte.

Philippe-Auguste partit le premier de Sicile, et arriva le 13 avril (1193) devant la ville d'Acre assiégée par les chrétiens depuis près de deux ans. Saladin qui regardoit ce siége comme une extravagance, n'avoit pas daigné envoyer du secours à la place. Cependant l'arrivée journalière de différents croisés, entre autres d'un flotte flamande et brabançonne, commençoit à rendre l'entreprise sérieuse. Le roi Philippe étant survenu dans ces circonstances, se fût bientôt mis en état de donner

l'abbé Joachim tels que nous les avons. Cette conversation est rapportée seulement par Roger de Hoveden dans sa relation du voyage de son compatriote, le roi Richard, en Palestine : et l'on sait combien les chroniqueurs des croisades aimoient le merveilleux. En 1570 il parut à Cologne un *Livre de prophéties sur les papes*, sous le nom de l'abbé Joachim; cet écrit rare est aujourd'hui regardé comme l'ouvrage de quelques Franciscains qui vivoient à la fin du 15.e siècle.

[1] In 4 sent. dist. 43, quæst. 1, art. 3.

l'assaut, et d'emporter la place, si par un excès de déférence et de fidélité à sa parole, il n'eût pas attendu le roi d'Angleterre, comme il le lui avoit promis, pour partager avec lui l'honneur de ce premier triomphe.

Richard ne partit de Messine que le dixième d'avril, et fut jeté par une tempête sur les côtes de Chypre. Il y fut si mal accueilli par Isaac-Comnène qui avoit enlevé cette île à l'empereur Isaac-l'Ange, qu'il se crut en droit d'en chasser à son tour un usurpateur, odieux tout à la fois par sa rébellion et par le mépris de l'hospitalité. Il fit aisément cette conquête, et, pour ainsi dire, chemin faisant. Il ne laissa point d'user des précautions convenables pour se l'assurer, se fit prêter serment de fidélité par les naturels du pays, en chassa tous les Grecs, et mit des garnisons européennes dans les places. Il arriva aussitôt après au siége d'Acre, mais enorgueilli d'avoir déjà conquis un royaume, et bouffi d'une fierté qui, jointe à l'âpreté naturelle de son caractère, donna beaucoup à souffrir à ses propres alliés, sans épargner Philippe-Auguste, son suzerain, et jusque-là son ami. Les deux rois ne laissèrent point d'attaquer la ville, comme s'ils eussent été de bonne intelligence, et la réduisirent à composer, après y avoir donné quelques assauts. Il fut dit par la capitulation que les Musulmans rendroient la vraie croix, prise à la bataille de Tibériade; qu'ils délivreroient deux cents chevaliers, et mille autres prisonniers de moindre considération. Depuis ce traité, Acre ou Ptolémaïde devint la place de refuge des Latins en Palestine, et l'entrepôt où ils attendirent long-temps, mais toujours en vain, l'occasion de rétablir le royaume de Jérusalem.

Pendant le siége de Ptolémaïde, quelques Allemands de Brême et de Lubeck, établirent, pour leurs malades privés de tout secours, un hospice où l'ordre des chevaliers teutoniques prit enfin sa perfection et sa forme régulière[1]. Il y avoit déjà, comme on l'a vu, un hôpital à Jérusalem, pour les pèlerins d'Allemagne qui n'entendoient pas le franc, c'est-à-dire, la langue française en usage parmi les autres croisés. Il s'étoit même joint ensuite à ces hospitaliers des chevaliers et des

[1] Chron. Pruss. c. 1. Jac. Vitr. Hist. Hier. c. 66.

nobles, qui prenoient aussi les armes pour la sûreté des pèlerins et pour la défense des saints lieux. Cette dévotion acquit un nouveau degré de ferveur au siége de Ptolémaïde, et l'on forma un troisième ordre militaire, sur le modèle des templiers et des hospitaliers de Saint-Jean. Il fut d'abord approuvé par le patriarche et les évêques du pays, et confirmé l'année suivante par le pape. L'habit de l'ordre étoit un manteau blanc avec la croix noire. Le chef lieu fut l'hôpital accompagné d'une église, que le premier grand-maître, nommé Henri Valpot, fit bâtir à Ptolémaïde, en lui donnant toutefois le nom de Sainte-Marie de Jérusalem.

Cependant Philippe-Auguste tomba dans une maladie qui consuma toutes ses forces, et le fit presser par ses médecins d'aller incessamment reprendre son air natal. Il étoit d'ailleurs très-mal satisfait du roi d'Angleterre, avec lequel il n'entretenoit la concorde, ou n'évitoit une rupture entière, que par des efforts sans cesse réitérés de patience et dissimulation. Toutefois, pour n'être point accusé de venger ses mécontentements personnels aux dépens de la religion, il laissa des troupes considérables en Palestine sous le commandement du duc de Bourgogne, et n'en partit qu'après les avoir exhortées à soutenir, de concert avec le roi Richard, la gloire du nom chrétien. Philippe, en passant à Rome, voulut encore se faire absoudre de son vœu, parce qu'il ne l'avoit pas accompli entièrement; et le pape, plus que satisfait de la sagesse et de la générosité de ses procédés, le combla d'honneurs et de témoignages de reconnoissance

C'étoit le pape Célestin III qui occupoit alors la chaire de saint Pierre, où il avoit été placé trois jours après la mort de Clément III, le trentième de mars 1191. Il étoit fort avancé en âge, ayant été cardinal-diacre pendant soixante-cinq ans ; mais son esprit et son corps même ne se ressentoient pas encore du poids de ses années. Il fut couronné d'une manière nouvelle, suivant le cérémonial de l'ordre romain, qui fut alors composé par le camérier Cencio[1]. « Le pape élu, dit cet auteur, se prosterne devant l'autel pendant qu'on chante le *Te Deum*;

[1] Mabil. Ms. Ital. t. 2, p. 210.

puis les cardinaux évêques le conduisent à son siége derrière l'autel, où ils se prosternent eux-mêmes à ses pieds, et reçoivent le baiser de paix. On le mène ensuite à une chaire de pierre, posée devant la basilique de Latran, et de là devant la basilique de Saint-Silvestre, où, assis dans un siége de porphyre, il reçoit la férule pour marque du gouvernement pastoral, et les clefs du palais de Latran. Il passe enfin dans un autre siége semblable, et là on lui met une ceinture de soie rouge, d'où pend une bourse de pourpre contenant douze cachets de pierres précieuses mêlées de parfums, symboles divers qui ont chacun leur signification mystique, la continence étant représentée par la ceinture, l'aumône par la bourse, le collége apostolique, dont le pape est le chef, par les pierres précieuses, et la bonne odeur de Jésus-Christ par le parfum. »

Le roi Henri VI, à la nouvelle de la mort de son père Frédéric, étoit parti d'Allemagne pour se faire couronner empereur à Rome. Le pape Célestin lui donna la couronne, et lui fit de grands honneurs, sans néanmoins lui laisser prendre aucune autorité dans la ville. On observe même que ce couronnement se fit d'une manière inusitée jusqu'alors. La couronne fut déposée aux pieds du pape qui étoit assis dans le trône pontifical, et qui, pour montrer le droit qu'il prétendoit avoir de déposer l'empereur s'il le méritoit, la poussa du pied et la fit tomber par terre; mais les cardinaux la ramassèrent à l'instant et la mirent sur la tête de Henri [1]. Célestin, sur les demandes

[1] Roger de Hoveden (p. 689.) est encore le seul qui rapporte ce cérémonial inusité; « et le cardinal Baronius, dit Muratori, prend ce récit pour argent comptant; mais, poursuit-il, nul lecteur n'est tenu d'ajouter foi à un fait semblable, plus convenable sur un théâtre que dans une église, tout-à-fait indécent dans un Vicaire de Jésus-Christ, contraire au rituel de tous les temps, et ignominieux pour l'empereur, au point qu'il n'eût pas souffert qu'on lui fît impunément un tel affront aux yeux de son armée, dont les chefs l'environnoient. Il vaut donc mieux s'en tenir au récit de la chronique de Reichersperg, qui assure que Henri fut sacré et couronné d'une manière honorable par le pape Célestin : » *ab ipso Cœlestino papa consecratus honorabiliter Romæ et coronatus.* Ne peut-on pas ajouter que l'historien anglais a voulu dans son récit humilier l'empereur Henri, pour venger en quelque sorte sa nation dont Henri avoit si odieusement retenu le roi prisonnier? On sait que Richard Cœur de Lion ayant fait naufrage en revenant de la Terre sainte, fut pris sur les côtes de Dalmatie par le duc d'Autriche; que celui-ci le livra pour une modique somme à l'empereur Henri; et que ce dernier, après avoir tenu Richard près d'un an dans les

très-instantes du sénat, avoit fait promettre à ce prince qu'il rendroit la ville de Tusculum; ce qui fut exécuté dès le lendemain mardi de Pâques; et deux jours après, suivant le traité fait avec Clément III, cette malheureuse ville fut remise aux Romains, qui, s'abandonnant à leur jalouse vengeance, la détruisirent jusqu'à n'y pas laisser pierre sur pierre. Elle n'a jamais été réparée depuis : seulement quelques-uns de ses malheureux citoyens se firent, dans les ruines de l'un de ses faubourgs, des abris en feuillées, qui ont donné le nom et l'origine au bourg de Frascati.

Le pape défendit aussi à l'empereur, d'une manière expresse, de passer en Pouille contre Tancrède roi de Sicile, que Célestin vouloit soutenir dans la possession où il étoit de ce royaume. Henri, qui faisoit peu de cas des ordres du pontife en pareille matière, porta sans ménagement ses armes dans cette province, où il s'empara de plusieurs places, et même de Salerne qui en est la capitale. Tout plioit devant lui; et si l'épidémie ne s'étoit mise dans ses troupes, il se seroit dès lors rendu maître de la Sicile ainsi que de la Pouille. Obligé pour cela de retourner en Allemagne, il laisse l'impératrice Constance à Salerne; les habitants qu'il avoit outragés par ses cruautés, la livrent à Tancrède qui a la générosité de la renvoyer l'année suivante (1192), à son époux. Mais Tancrède étant mort deux ans après (1194), et laissant ses états à son fils Guillaume encore enfant, l'empereur ne perdit pas une occasion si favorable de faire valoir ses droits. Il revint en Italie avec une nouvelle armée, se fit couronner roi de Sicile à Palerme [1], et le roi Guillaume eut les yeux crevés. Ce jeune prince fut en-

fers, n'eut pas honte de lui vendre sa liberté aussi chèrement qu'auroit pu faire un Musulman.

[1] Au commencement de l'année 1195, Henri reprit la route d'Allemagne, chargé de la haine des Siciliens qu'il s'étoit acquise par ses cruautés, et emportant des richesses immenses qu'il avoit tirées de ses nouveaux sujets et du palais royal de Palerme. Belle gloire, dit Muratori, acquise par tant de parjures, par tant d'ingratitude et de barbarie! Outre une quantité de barons qu'il emmenoit prisonniers et divers ôtages qu'il avoit tirés des différentes villes, entre lesquels étoit l'archevêque de Salerne, il traînoit encore après lui l'infortunée reine Sibylle et ses trois filles, qu'il relégua dans des monastères... Arrivé en Allemagne, il fit crever les yeux à tous ces innocents

suite conduit en Allemagne, où il mourut en prison. Ainsi finit la domination des Normands en Pouille et en Sicile, après cent-vingt ans d'un règne glorieux.

Quand Philippe-Auguste eut quitté la Palestine, le roi d'Angleterre, demeuré sans frein comme sans concurrent, donna une libre carrière à la fougue de son naturel, décida de tout avec une autorité et une hauteur despotique; ce qui éloigna beaucoup de noblesse, et mécontenta tout le monde. Le marquis de Montferrat, l'un des plus puissants des croisés, comme seigneur de Tyr, se retira chez lui avec ses troupes et ses vaisseaux, irrité de ce que Richard prenoit ouvertement contre lui le parti de Gui de Lusignan. Les Allemands se rembarquèrent avec Léopold, duc d'Autriche, pour se rapprocher de leur pays. Beaucoup d'autres croisés se persuadèrent qu'ils avoient accompli leur vœu par la prise de Ptolémaïde. Ainsi en fort peu de temps, et sans avoir encore donné de bataille en règle, l'armée chrétienne se trouva considérablement affoiblie.

Elle étoit cependant encore en état de tenter les plus grands exploits; et si, avec près de cent mille hommes qui restoient, le roi Richard eût marché sans délai à Jérusalem, dans la consternation où étoient les Musulmans et Saladin même, il y a toute apparence qu'il eût emporté cet objet de tant de vœux et de tant de travaux. Mais s'amusant à réparer les fortifications d'Acre, il donna le temps à l'ennemi de rassembler une armée innombrable. Il ne laissa point d'aller à sa rencontre, et de le combattre près de Césarée (1191). La bataille fut opiniâtre, et il y eut un combat de corps à corps entre Richard et Saladin, qui se chargèrent avec fureur. Saladin fut étendu par terre; ses gens le crurent mort, et tournèrent le dos. Richard, non moins obstiné à la poursuite qu'ardent à la charge, resta maître du champ de bataille. Il ne sut pas encore profiter de son avantage : au lieu de voler droit à Jérusalem, il employa le reste de la campagne à relever sur la côte les fortifications de quelques places démantelées. Il ne marcha que six mois après à cette capitale, quand le fort de l'hiver rendit le siége

otages, n exceptant que l'archevêque de Salerne. Qu'on juge si ce tyran n eût pas mieux fait de déférer aux ordres du pape, suzerain de la Sicile; et si celui-ci, dans sa défense, n'avoit pas réellement soutenu la cause de l'humanité.

impossible. Il fallut lâcher prise en attendant le printemps. Mais les soldats français, au désespoir d'abandonner la sainte cité après en avoir découvert à peine le sommet des tours, accusèrent Richard de trahir la religion, et sans plus rien entendre, voulurent retourner en Europe.

Ce prince se vit bientôt obligé à y retourner lui-même, par les mouvements dangereux que son absence occasionoit en Angleterre, où les princes ses frères avoient déjà soulevé la plus grande partie du royaume contre l'évêque l'Ely, chargé de la régence. Il se pressa de conclure avec Saladin une trève de trois ans trois mois trois semaines et trois jours (1192). Il fut réglé que toute la côte, depuis Jaffa jusqu'à Tyr demeureroit aux chrétiens, avec Ptolémaïde et Ascalon, et que les croisés pourroient aller par petites troupes visiter le Saint-Sépulcre. Saladin jura sur l'Alcoran; et Richard, alléguant avec sa fierté ordinaire qu'on devoit se contenter de sa parole royale, donna seulement sa main à toucher aux Musulmans. Ensuite il disposa de deux royaumes : il donna celui de Chypre à Gui de Lusignan, qui céda ses droits sur celui de Jérusalem au comte de Champagne neveu du roi Richard. Ce jeune prince nommé Henri, venoit d'épouser la princesse Isabelle, sœur de la reine Sybille, et veuve de Conrad de Montferrat, seigneur de Tyr, assassiné depuis peu par le Vieux de la montagne, qui commençoit à se rendre fameux par ces sortes d'exécutions.

Il étoit chef d'une secte de Musulmans qu'il rendit fort nombreuse, en les déchargeant des observances les plus pénibles de leur religion, et en leur permettant toutes sortes de brigandages. La vie des plus puissants princes qui osoient être ses ennemis, n'étoit plus en assurance. Le sultan Gélaleddoulet, l'ayant envoyé menacer de son indignation, dans les montagnes où il s'étoit établi sur les confins de la Perse, il commanda à l'un de ses sujets, en présence de l'envoyé du sultan, de se précipiter du haut d'une tour, et à un autre de s'enfoncer un poignard dans le sein; ce qu'ils firent sans balancer, et avec une sorte de joie. Le vieillard répondant alors à l'envoyé : Allez, lui dit-il, et faites savoir à votre maître, que j'ai soixante et dix mille hommes, prêts à exécuter ainsi tous mes

ordres [1]. Ces forcenés immolèrent à la vengeance de leur chef une multitude de souverains, sans qu'on pût se garantir de leur aveugle fureur. Comme ils n'avoient pour arme qu'un poignard, on les nomma Hassassins en arabe, d'où nous avons tiré le nom d'assassins.

Le roi Richard craignant d'aborder en Pouille, où l'empereur Henri VI qui ne l'aimoit pas avoit des forces redoutables, prit la route de Dalmatie. Il fit naufrage dans le golfe de Venise, et fut réduit à s'avancer par terre dans les états du duc d'Autriche qu'il avoit sensiblement offensé en Palestine. Quoique déguisé en templier, il fut reconnu et conduit au duc, qui le retint à Vienne dans une étroite prison, et le livra ensuite à l'empereur son ennemi. Cependant sur les instances réitérées et très-vives de la reine Eléonore, mère de Richard, le pape Célestin écrivit fortement à l'empereur et au duc d'Autriche; et sur leur refus, il prononça contre eux la sentence d'excommunication [2], portée généralement contre tous ceux qui attenteroient à la personne ou aux biens des croisés. Il fallut néanmoins, après un an de prison, que Richard payât une rançon excessive, et qu'il donnât des otages pour la sûreté

[1] Elmac. p. 286.

[2] A l'appui de ce fait, l'auteur ne cite aucune autorité; et nous trouvons même le contraire jusque dans des ouvrages où l'on a grand soin de ne pas omettre ces sortes de sentence. « Il n'est pas vrai (dit l'Art de vérif. les dates) que Henri VI soit mort formellement excommunié, comme plusieurs le prétendent. Il avoit encouru à la vérité l'excommunication, suivant les priviléges des croisés, pour l'emprisonnement et la rançon du roi Richard; mais on ne voit nulle part que cette peine ait été prononcée contre lui. » Fleury ne dit pas non plus que le pape ait cédé aux instances qu'on lui faisoit d'excommunier Henri. Il se contente de citer des lettres de plusieurs personnages qui le pressoient fort pour cela. « Quelle excuse peut couvrir votre négligence, écrivoit la reine Eléonore, puisque vous avez le pouvoir de délivrer mon fils, si vous en aviez la volonté? Dieu ne vous a-t-il pas donné en la personne de saint Pierre le pouvoir de gouverner tous les royaumes? Il n'y a ni duc, ni roi, ni empereur exempt de votre juridiction.... Vous direz que cette puissance vous est donnée sur les âmes, et non sur les corps. Soit : alors il nous suffit que vous liiez les âmes de ceux qui tiennent mon fils en prison : il vous est facile de le délivrer, pourvu que la crainte de Dieu chasse la crainte des hommes. (*L.* 74, *n.* 41). » On voit par ces paroles seules que si le barbare Henri, que la postérité a surnommé *le Sévère et le Cruel*, fut excommunié nommément, le pape ne fit que rendre justice et user d'un droit bien reconnu. Les PP. Labbe et Cossart, sans citer aucun acte dans leur Collection, affirment que la sentence fut portée contre Léopold et Henri; et font remarquer la fin malheureuse de ces deux princes comme le juste châtiment de leurs crimes. (*Vita Cœlestini* III.)

du paiement de ce qu'on n avoit pu compter d'abord. Mais dès qu'il se vit libre, il ne se crut point obligé à ces conventions forcées, et le pape le dispensa de ses serments. Le duc Léopold, qui avoit tenu cette conduite plus digne d'un pirate que d'un souverain, en rougit lui-même, et parut s'en repentir sincèrement. Frappé, comme il le crut, de la main de Dieu, dans ses terres et dans sa personne, il se confessa coupable, délivra les otages de Richard, et ordonna la restitution des sommes qu'il en avoit déjà reçues, et qu'il ne pouvoit représenter lui-même. Il s'étoit rompu la jambe en tombant de cheval, et l'on ne put jamais la rétablir. La gangrène se mit dans la plaie, il fallut couper la jambe ; mais la corruption gagna plus haut, et il n'y eut pas moyen d'échapper à la mort, qu'il subit en promettant de faire une pénitence exemplaire, si Dieu lui rendoit la santé.

Le roi Richard, après tant d'humiliations, arriva enfin dans son royaume ([illegible]4). Pour effacer la mauvaise impression que pouvoien[illegible]er dans l'esprit des peuples les outrages faits à la majes[illegible] royale, il se fit couronner de nouveau, avec autant de solennité que si son règne n'eût fait que commencer. Geoffroi, archevêque d'Yorck, son frère naturel, avec le comte de Mortain, qui régna depuis sous le nom de Jean-Sans-Terre, étoient les causes principales des troubles qui avoient agité le royaume pendant l'absence du roi. Tandis que ce prélat s'occupoit de cabales et d'intrigues, il négligeoit avec scandale toutes les fonctions du saint ministère. Il étoit tous les jours à la chasse, il ne tenoit point de synodes, il prodiguoit les excommunications suivant les fougues de son emportement et les bizarreries de son caprice. Son église s'en plaignit au pape, qui donna commission au saint évêque Hugues de Lincoln d'en faire une information juridique.

Personne n'étoit plus propre que ce prélat à réprimer sans ménagement le mépris de la discipline ecclésiastique [1]. Offert dès l'âge de huit ans dans un monastère de chanoines réguliers, par son père, brave et vertueux chevalier bourguignon qui s'y consacra lui-même au Seigneur, il s'étoit établi de

[1] Vit. S. Hug. ap. Sur. 17 Apr.

bonne heure dans les principes d'une solide piété. Le désir d'une vie plus parfaite le fit passer ensuite dans l'ordre des chartreux, où il annonça dans un âge encore tendre son attrait pour les exercices du zèle, et ce caractère de fermeté qui nous y rend si propres, quand il est joint à la prudence et à la modestie. Le temps étant venu de l'ordonner prêtre, un de ses anciens lui demanda s'il souhaitoit de recevoir les ordres. Il répondit avec simplicité, qu'il n'y avoit rien en cette vie qu'il désirât davantage. Et comment, reprit le vieillard, osez-vous désirer ce qui fait trembler les plus parfaits? Hugues, effrayé de ce reproche, se prosterna et demanda pardon avec larmes. Le vieillard reprit avec douceur : « Levez-vous, mon fils, et ne vous troublez pas : je vois quel esprit vous anime; oui, vous allez être prêtre, et vous serez encore évêque, quand le temps marqué par le Seigneur sera arrivé. » Henri II ayant bâti, dans le comté de Sommerset, la chartreuse d'Ouitham, la plus ancienne fondation de cet ordre en Angleterre, les deux premiers prieurs ne purent faire aucun bien parmi les naturels difficiles du pays. Hugues, troisième prieur, ne gagna pas seulement l'affection d'un peuple, intraitable surtout à l'égard des étrangers; mais, par l'ascendant de son génie et de ses vertus, il s'acquit tant de crédit auprès du roi, que ce prince, tout habile qu'il se reconnoissoit, disoit en toute rencontre qu'il avoit trouvé son maître dans un moine.

Hugues fut tiré malgré lui de sa solitude, pour monter sur le siége de Lincoln (1186), et répondit à toutes les espérances qu'on avoit conçues, tant de la droiture de son âme que de la pénétration rare de son esprit. Il avoit reçu du ciel un don si particulier pour discerner entre le bon droit et une prétention injuste, que les plus habiles jurisconsultes le regardoient comme leur oracle dans la décision des affaires épineuses, quoiqu'il n'eût jamais suivi les études de la jurisprudence. Tous ceux qui avoient de bonnes causes le demandoient pour juge, avec d'autant plus de confiance, qu'à ces lumières il joignoit une égale circonspection et un courage incapable de se laisser ébranler par aucun respect humain. Aussi les papes sous lesquels il vécut, lui renvoyèrent les affaires les plus importantes de l'église anglicane. Le sang royal qui cou-

loit dans les veines de l'archevêque d'Yorck, n'empêcha point Hugues de venger la discipline des atteintes que lui avoit portées ce prélat par ses mœurs toutes séculières. Il procéda contre lui avec intrépidité. L'archevêque en appela au saint Siége. Hugues lui marqua le terme auquel il seroit obligé de comparoître à Rome, et cependant y fit parvenir les informations qu'il avoit faites sur les lieux. Enfin l'archevêque qui n'avoit prétendu qu'éluder par ses tergiversations et ses délais, n'ayant pas comparu, fut déclaré suspens de l'usage du pallium, des fonctions épiscopales, et de toute administration tant spirituelle que temporelle de son église (1195).

Le saint évêque de Lincoln ne signala pas moins sa fermeté à l'égard même du roi Richard, tout absolu qu'il étoit. Il y avoit trop d'antipathie entre ce prince et Philippe-Auguste, et ces deux monarques, fiers et valeureux l'un et l'autre, étoient trop voisins pour demeurer long-temps en paix. Peu après que Richard se fut tiré des prisons d'Allemagne, il voulut se venger de Philippe qui étoit entré sur ses terres. Ses finances étant épuisées, il fit assembler les prélats, pour en tirer les grandes sommes dont il avoit besoin. L'évêque de Lincoln ayant examiné la chose avec la justesse d'esprit qui lui étoit propre, trouva qu'on alloit mettre le clergé hors d'état de fournir à la destination des fonds consacrés au soulagement des pauvres et à la majesté du culte divin. Il déploya ses raisons avec éloquence, et ne put cependant ranger à son avis qu'un seul de ses collègues, qui s'en départit même peu de temps après.

Le roi, d'autant plus irrité de cette résistance, qu'un seul évêque osoit par-là se distinguer de tous les autres, envoya des gens armés pour le dépouiller de tous ses biens, et le chasser de son siége : mais ceux qui étoient chargés de cette commission n'osèrent point la remplir. Arrivés chez l'évêque, son air d'assurance et d'intrépidité les étonna ; la crainte des punitions divines les saisit : ils s'en retournèrent sans avoir rien fait. Le saint, craignant toutefois d'attirer sur son troupeau la colère d'un prince aussi emporté que Richard, prit tout le péril sur lui-même, et partit pour l'aller trouver. Comme il approchoit de la cour, quelques gens de bien vinrent à sa rencontre, en le-

conjurant de ne pas se présenter au roi, de ne pas s'exposer à une mort certaine, de ne pas donner lieu au renouvellement des forfaits et des calamités qui faisoient encore gémir l'Angleterre, si long-temps après la mort du saint martyr de Cantorbéry. Comme il ne paroissoit point ému par ces peintures effrayantes; pour l'engager plus efficacement à se retirer, un seigneur vertueux s'offrit pour médiateur. Eh quoi! lui répondit-il, vous voulez que je me dérobe au péril, pour vous y plonger vous et vos enfants? Après ce peu de paroles, il avance et entre au palais.

Sachant que le roi entendoit la messe, il alla droit à la chapelle; et sans s'être fait annoncer, il l'aborda tout à coup, et lui dit : Donnez-moi le baiser de paix. Vous ne le méritez pas, lui dit le roi. Je suis venu le chercher d'assez loin, répliqua l'évêque; il faut bien que vous me le donniez. Le roi s'incline en souriant, et lui donne le baiser. Ils entendirent ensemble le reste de la messe; et quand on vint porter au monarque le signe de la paix, il le fit présenter en premier lieu au saint évêque. Les autres prélats et tous les assistants avoient peine à croire ce qu'ils voyoient. Mais ce n'est pas tout, lui dit le saint quand la messe fut achevée, et il le mena derrière l'autel.

Là s'étant assis auprès de lui : Ha çà, reprit-il, dites-moi comment va votre conscience; car vous êtes de mon diocèse, et je rendrai compte de vous au jugement de Dieu. Richard déposant toute la hauteur et la dureté de son naturel, lui répondit : Ma conscience est en assez bon état, si ce n'est l'animosité qui me fait poursuivre les ennemis de mon royaume. « Que me dites-vous? reprit Hugues; ne vexez-vous pas vos propres sujets? n'accablez-vous pas les plus foibles et les plus innocents? ne faites-vous pas gémir toute l'Angleterre sous le poids de vos continuelles exactions? Il est d'ailleurs venu à mes oreilles que vous avez manqué à la foi conjugale. Sont-ce là des fautes sur lesquelles votre conscience puisse être tranquille? » A ces mots, le roi éprouva un tel saisissement, qu'il n'osoit ouvrir la bouche; et le saint pasteur continuant sa réprimande, Richard, en bégayant, se disculpa sur quelques articles, demanda humblement pardon des autres, et promit de s'en corriger.

Ensuite, devant toute l'assemblée, l'évêque détailla toutes les justes raisons qu'il avoit eues de s'opposer aux désirs du roi. Et ne me serois-je pas montré indigne du titre de pasteur, ajouta-t-il, si je m'étois rendu complice de la vexation de mes ouailles ? Le roi ne demanda point d'autre apologie, et se tint encore heureux que le saint ne poussât pas plus loin la correction. Quant il fut parti, Richard se tournant vers les seigneurs de sa suite, dit d'une voix encore tremblante : Si tous les évêques ressembloient à celui-là, les princes et les courtisans n'auroient aucun pouvoir sur eux.

Le saint prélat, en faisant la visite de son diocèse (1191), trouva dans l'abbaye de Godestove un tombeau superbe, qu'on lui dit être celui de Rosemonde, maîtresse de Henri II. C'étoit une prostituée, dit-il, qu'on la tire de là : il ne faut pas souffrir que la débauche et l'adultère soient ainsi honorés. Ces ordres furent exécutés sur-le-champ.

L'empereur Henri VI, sans avoir la dureté de caractère du roi Richard, n'usa point de la même modération que ce prince, dans une rencontre beaucoup moins offensante. En conséquence de l'emportement auquel il s'abandonna, on vit renouveler la scène sanglante à laquelle avoit donné lieu les plaintes indiscrètes du roi Henri II contre le saint primat d'Angleterre. Raoul, évêque de Liége, étant mort de poison, comme il étoit près de rentrer chez lui, au retour de la croisade où il avoit suivi l'empereur Frédéric, les suffrages pour l'élection de son successeur se partagèrent entre deux concurrents, nommés l'un et l'autre Albert, et l'un et l'autre archidiacre de l'église vacante[1]. Tous deux aussi étoient de race illustre, l'un frère du duc de Lorraine, et l'autre du comte de Réthel : mais celui-ci, homme sans lettres et sans dispositions pour en acquérir, n'avoit pour tout mérite que la splendeur de sa naissance, en quoi l'égaloit au moins Albert de Lorraine, qui le surpassoit incontestablement en tout le reste. L'empereur qui n'aimoit pas le duc de Lorraine, n'osa pas néanmoins se déclarer pour Albert de Réthel, trop notoirement incapable : mais il prétendit que dans ces cas de division, l'élection n'appartenoit

[1] Ægid. de episc. Leod. c. 56 et seq.

qu'à lui seul, et il donna l'investiture au frère du comte d'Honstade qui lui avoit rendu de grands services. Le clergé de Liége en appela au pape, et fit voir que l'élection d'Albert de Lorraine étoit canonique. Celui-ci se transporta lui-même à Rome, malgré tous les piéges que l'empereur lui avoit dressés sur la route. Pour les éviter, il fut obligé de se déguiser en valet. Il fut présenté en cet équipage au pape Célestin, qui, touché jusqu'aux larmes, le consola paternellement, et le combla de tous les honneurs dus à la réputation qui l'avoit devancé en Italie. Il rejeta même avec magnanimité le conseil de quelques cardinaux qui craignoient la haine emportée des Allemands, et il confirma publiquement l'élection d'Albert de Lorraine (1192).

Cependant le protégé de l'empereur avoit été mis en possession de l'évêché et des forteresses qui en dépendoient. Albert étant revenu de Rome, le duc d'Ardenne son oncle lui fit offre de ses forces et de celle de ses amis, pour appuyer les droits dont le saint Siége avoit reconnu la solidité : mais ce prélat vertueux protesta qu'il aimeroit mieux y renoncer, que de les faire valoir par des moyens si peu ecclésiastiques. Comme il étoit à Reims où il se croyoit en sûreté contre le ressentiment de l'empereur, arrivèrent trois chevaliers allemands et quatre écuyers qui se disoient disgraciés de ce prince. Ils vinrent, en qualité de compatriotes, saluer le nouvel évêque de Liége, et s'insinuèrent si bien dans son amitié, qu'on s'efforça inutilement de les lui rendre suspects. Il les fit souvent manger à sa table, et ils devinrent insensiblement sa compagnie la plus ordinaire. Un jour enfin, sous prétexte d'une promenade, ils le tirèrent hors de la ville, suivi seulement d'un chanoine et d'un chevalier. Quand ils furent à un demi-quart de lieue des murs, deux de ces habiles assassins qui marchoient à ses côtés lui enfoncèrent tout à coup leurs poignards dans les tempes, puis tous ensemble le chargèrent de coups d'épée et de couteau, jusqu'à lui faire treize plaies profondes (1192). A l'instant ils piquèrent leurs chevaux, et firent tant de diligence, que, quoiqu'ils eussent fait leur coup à l'approche de la nuit, ils se trouvèrent à neuf heures du matin dans la ville de Verdun, où ils furent très-bien reçus de l'empereur. Le mort fut d'abord en-

terré dans la cathédrale de Reims, et honoré comme martyr de la liberté ecclésiastique. L'an 1612, du consentement de l'archevêque de Reims, et par la piété d'Albert, archiduc d'Autriche, il fut transféré solennellement dans l'église des Carmélites, que ce prince venoit de fonder à Bruxelles. On rapporte quelques miracles faits à son tombeau, et son nom est marqué dans le martyrologe romain, au 21 de novembre.

L'an 1193, il arriva dans le gouvernement de l'Egypte et de la Syrie un changement qui releva les espérances des chrétiens de Palestine, et ranima le zèle par tout l'Occident. Saladin mourut le quatre de mars de cette année, au milieu de ses triomphes, après avoir partagé ses vastes états entre douze enfants qu'il laissoit, sans y donner aucune part à son frère Saphadin, qui avoit si vaillamment contribué à les conquérir. Cette puissance dès lors cessoit d'être redoutable, non pas seulement par ce partage, mais beaucoup plus encore par des divisions intestines qui en étoient les suites. Les soldats qui connoissoient la valeur et l'habileté de Saphadin, aimant beaucoup mieux lui obéir qu'à des enfants sans expérience, il ne tarda point à faire la guerre à ses neveux. C'est ce qui engagea le pape Célestin à faire prêcher la quatrième croisade. Il envoya pour ce sujet trois cardinaux en France, chargea de la même commission les évêques d'Angleterre, et vraisemblablement il écrivit de même aux prélats des autres nations.

Le roi Richard n'avoit pas cessé de porter la croix, et ne cessoit de protester, qu'à l'expiration de la trève conclue avec Saladin, il retourneroit en Orient : mais son humeur turbulente lui attiroit tous les jours de nouveaux embarras. Quant à la France, le roi Philippe s'étoit engagé dans une affaire qui absorboit tous ses autres soins, et qui lui ôtoit la liberté de sortir du royaume. Sa première femme, Isabelle de Hainaut, étant morte, quoiqu'il en eût un fils qui lui succéda sous le nom de Louis VIII, il voulut se remarier. Il demanda et obtint la princesse Ingelburge, sœur de Canut VI, roi de Danemarck, dont tout le monde vantoit la beauté, et plus encore les vertus. Il alla au devant d'elle à Amiens, et fut si content de voir par lui-même tout ce que la renommée en publioit, qu'il l'épousa le jour même de son arrivée (1193). Mais dès le lendemain, il

en conçut un dégoût si extraordinaire, qu'on n'en put imaginer de cause plus plausible que le sortilége. C'est du moins ainsi que pensoit le peuple. Un mois et demi après la célébration solennelle de ce mariage, le roi, sur les conseils de quelques courtisans, tint à Compiègne une assemblée de prélats et de seigneurs qui fut présidée par son oncle Guillaume, archevêque de Reims et légat pour sa province. Deux évêques de cour, ceux de Chartres et de Beauvais, avec les comtes de Dreux et de Nevers, jurèrent qu'il y avoit parenté entre Ingelburge et la feue reine Isabelle de Hainault; qu'elles étoient cousines germaines par Eric le Bon, comte de Flandre, et Bathilde de Suède, tige des deux familles. Le roi, de son côté, soutint qu'il n'avoit pas consommé son second mariage, quoique Ingelburge prétendît le contraire : les prélats ayant donc jugé qu'il y avoit nullité, l'archevêque-légat la prononça par sentence.

Le roi quitta aussitôt la princesse, et la voulut renvoyer libre en Danemarck; mais elle demanda de s'enfermer dans un monastère, aimant mieux passer le reste de sa vie en continence, que de contracter un nouveau mariage qu'elle regardoit comme un crime. Le roi la mit en Flandre dans une communauté, et l'y laissa dans une indigence qui ne dut pas donner une couleur fort avantageuse à la cause du monarque. Etienne, qui avoit passé de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris à l'évêché de Tournai où se trouvoit cette princesse, en fut touché de la compassion la plus vive et la plus généreuse. Il tenoit son évêché de Guillaume, archevêque de Reims, chargé de cette partie de l'administration pendant le voyage du roi Philippe en Orient. Il avoit tant de part à la faveur du roi même, qu'il fut un des parrains du prince Louis, héritier présomptif de la couronne : aucune de ces considérations ne l'arrêta; il s'efforça d'attendrir sur le sort de la princesse le prélat même qui avoit prononcé contre elle, et lui écrivit en ces termes[1] (1194) :

« En laissant à Dieu le jugement d'une affaire si délicate, je ne puis m'empêcher de plaindre une princesse réduite à demander la nourriture, après avoir vendu, pour subsister, sa vaisselle et la meilleure partie de ses vêtements. Et qui ne

[1] Ep. 261.

seroit touché surtout de voir tant de misère avec tant de vertu? qui peut être spectateur indifférent de l'étrange adversité d'une jeune personne de sang royal, beaucoup plus recommandable par sa vertu que par sa naissance? Elle passe les journées entières à prier, à lire, à travailler; les exercices sérieux et pénibles remplissent tous ses moments; les ris et les jeux sont la seule chose pour laquelle il ne lui reste point de loisir : ils lui sont absolument inconnus. Elle prie chaque jour, sans interruption et avec effusion de larmes, depuis le matin jusqu'au milieu du jour; et, ce qu'on ne croiroit pas d'une vertu moindre que la sienne, ses vœux les plus ardents ont pour objet, non pas sa propre satisfaction, mais le bonheur parfait et le salut du roi. »

Les qualités supérieures de l'évêque de Tournai étoient bien capables de donner du poids à sa recommandation. Ce n'étoit pas seulement un des plus savants hommes et des plus polis écrivains de son temps, mais un des prélats les plus prudents et les plus intelligents dans les affaires. Depuis trois cents ans que les Normands, en assiégeant Paris, avoient ruiné l'abbaye de Sainte-Geneviève, elle n'étoit pas encore bien rétablie : Etienne releva tous les lieux réguliers, rebâtit l'église telle que nous la voyons encore[1]; en un mot, mérita d'être regardé comme un second fondateur.

Les gémissements des gens de bien sur la reine malheureuse, et les plaintes du roi de Danemarck son frère, parvinrent aux oreilles du souverain pontife. Il fit d'abord quelques poursuites assez vives, et cassa même, le troisième de mars 1196, la sentence de divorce rendue en France, comme contraire aux droits du saint Siége par rapport aux causes majeures[2]. Cepen-

[1] L'église que nous voyons aujourd'hui fut commencée sous Louis XV, qui en posa la première pierre le 6 septembre 1764; et ce n'est qu'en 1822, le 3 janvier, que cette basilique fut ouverte solennellement en l'honneur de l'humble bergère patrone de la capitale. Celle qu'Etienne de saint Euverte fit rétablir pendant qu'il étoit abbé de Sainte-Geneviève, (de 1177 à 1192), avoit elle-même remplacé l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul fondée par la reine sainte Clotilde et qui fut le lieu de la sépulture de Clovis en 511.

[2] Voici quelques endroits de ce que Célestin III écrivoit à Michel de Corbeil, archevêque de Sens en 1194 : « Nous ne pouvons point ne pas attribuer à un défaut de considération pour nous, qu'on ait procédé aussi précipitamment qu'on l'a fait dans

dant, quoiqu'au mois de juin de la même année le roi Philippe ait épousé Agnès de Méranie, nous ne voyons pas qu'il ait été inquiété davantage par le pape Célestin. Ce pontife, extrêmement vieux sans avoir rien perdu de son jugement, n'avoit plus la vigueur et l'activité que demandoit cette affaire ; d'ailleurs il vécut peu depuis.

Quelque temps après néanmoins, il fut prié de s'intéresser pour l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, petit-fils du roi Louis le Gros. Ce prélat, de mœurs bien plus convenables à un prince du siècle qu'à un prince de l'Eglise, et plus occupé du métier de la guerre que du ministère pacifique des autels, avoit été pris les armes à la main par les Anglais, qui le tinrent long-temps dans une dure prison. Après avoir écrit plusieurs fois sans succès au pape Célestin, il chargea l'évêque d'Orléans, qui alloit à Rome, d'une lettre plus forte que toutes les précédentes. Entre autres choses, il osoit dire au souverain pontife qu'il se rendroit complice de la violence britannique, s'il n'en faisoit justice. Le pape lui répondit qu'il se plaignoit à tort, et qu'il ne souffroit que ce qu'il avoit mérité, en oubliant les bienséances de sa profession[1]. Cependant il écrivit au roi d'Angleterre en faveur de l'évêque prisonnier, mais d'un ton suppliant, et en s'abstenant de toute expression qui ressentît l'autorité. Il prioit d'un style paternel, qu'on délivrât son cher fils l'évêque de Beauvais. Pour réponse, Richard lui envoya la cotte de mailles avec laquelle avoit été pris le prélat, et fit dire au pape : Voyez si c'est là le vêtement de votre fils. Cet évêque ne fut mis en liberté qu'en 1202, la sixième année de sa prison, et la quatrième depuis la mort de Célestin III, qui arriva le 8 janvier 1198.

une cause de cette importance, sans y demander seulement l'avis du saint Siége. L saint Siége consulté, ou auroit donné par lui-même une décision canonique, ou l'auroit régulièrement procurée en nommant des commissaires. Mais on y est manifestement allé contre l'ordre établi par les vénérables conciles, qui ont voulu que dans les questions les plus importantes et les plus difficiles, tous s'en rapportassent au Siége apostolique. Telle a été la pratique constante de l'antiquité, et en particulier de l'église gallicane jusqu'à l'affaire présente. » Cette plainte du pape fait voir que le saint Siége, loin d'avoir commis l'examen de cette affaire aux évêques de Chartres et de Beauvais, n'y étoit intervenu en rien. *Hist. de l'Egl. gal.*, *l.* 28.

[1] Ep. 15.

Ce pontife avoit fait tout son possible pour élever à sa place le cardinal Jean de Saint-Paul, jusqu'à offrir de se démettre en sa faveur. Mais quoique ce cardinal fût digne du pontificat par sa haute sagesse, par sa rigide équité, et par beaucoup d'autres grandes vertus, ses collègues peu disposés à s'exclure d'une dignité où chacun d'eux pouvoit prétendre, répondirent tout d'une voix, qu'il étoit sans exemple qu'un pape se démît, et que dans tous les cas l'élection de son successeur devoit être parfaitement libre. Ce fut vraisemblablement en conséquence de cette proposition, et des suites qu'on en craignoit encore, que le jour même de la mort de Célestin, contre la coutume réduite en maxime, on se pressa d'élire le cardinal Lothaire, de la maison des comtes de Segni, qui fut nommé Innocent III. Il n'étoit âgé que de trente-sept ans, et n'en méritoit pas moins les premiers honneurs de la hiérarchie, tant par ses bonnes mœurs que par sa doctrine. La résistance sincère qu'il fit à son élection, et qui alla jusqu'aux larmes et aux plaintes les moins équivoques, justifia une précipitation peu conforme à la marche accoutumée.

Les espérances qu'on avoit conçues de l'élection d'Innocent, il les remplit et les surpassa même par la grandeur de ses vues et de ses travaux, par une vigueur et une fermeté qui, selon quelques-uns, ne se contint pas toujours dans les justes bornes. Si son pontificat fut redevable d'une partie de sa splendeur à ce concours d'événements extraordinaires qui sert à développer toute l'énergie des grandes âmes, on peut dire aussi qu'il trouva toujours en lui-même des ressources proportionnées aux besoins des circonstances où il eut à vivre. Dans les révolutions de l'Allemagne et des contrées méridionales de l'Italie, dans la France agitée par le mariage illégitime de Philippe-Auguste, dans toute l'étendue du monde chrétien où le zèle des croisades reproduisit une fermentation toute nouvelle, il trouva une ample matière à l'exercice de tous ses talents, et dans aucun genre ils ne parurent inférieurs à leur destination.

Un peu plus de trois mois avant son élévation au pontificat, l'empereur Henri VI étoit mort à Messine, le 28 septembre 1197, détesté des Siciliens ses nouveaux sujets, pour les cruautés qu'il avoit exercées contre eux. Il n'y eut pas jusqu'à sa femme

Constance, issue de la maison royale de Sicile, qui n'entrât dans les sentiments de ses malheureux compatriotes, et le bruit courut qu'elle l'avoit fait empoisonner. Elle en avoit un fils nommé Frédéric, qui n'étoit âgé que de trois ans, et qui avoit déjà été couronné roi des Romains du vivant de son père. Aussitôt après sa mort, on le couronna roi de Sicile. Dès le 8 mars de l'année suivante, Philippe de Souabe, oncle de ce jeune prince, se fit élire lui-même, d'abord par la plus grande partie des seigneurs d'Allemagne, puis par ceux de Pouille et de Sicile, et déclarant néanmoins, pour couvrir son ambition, qu'il ne vouloit que soutenir la tutelle et les droits de son neveu; mais cette élection fut déclarée nulle par le reste des seigneurs allemands, qui élurent à leur tour et couronnèrent à Aix-la-Chapelle Otton duc de Brunswick.

Innocent III, comme on pouvoit bien s'y attendre, ne demeura pas spectateur oisif de ces grands mouvements. Pour le prévenir en sa faveur, l'impératrice Constance envoya vers lui des ministres affidés, qui, après une longue et pénible négociation, obtinrent enfin l'investiture du royaume de Sicile pour elle et pour son fils. Mais pour cela, il lui fallut renoncer aux priviléges extorqués autrefois d'Adrien IV par les Siciliens, spécialement au sujet des appellations de Sicile à Rome, et des légations de Rome en Sicile. Peu après la conclusion de ce traité, Constance fut attaquée de la maladie dont elle mourut. Quand elle se vit à l'extrémité, elle forma au jeune roi son fils un conseil composé de l'évêque de Troyes, chancelier de Sicile, et des trois archevêques de Palerme, de Montréal et de Capoue; et, ce qu'on étoit bien loin d'imaginer, elle fit le pape régent du royaume, en lui attribuant durant la régence, un revenu annuel de trente mille de ces pièces d'or qu'on appeloit tarins.

Toutes ces négociations et ces arrangements empêchèrent assez long-temps Innocent III de prendre parti dans la querelle de l'empire, et de se déclarer en faveur de la maison de Saxe contre celle de Souabe; où l'on compte, dit-il, quand enfin il se décida [1], autant de persécuteurs de l'Eglise, qu'on en a

[1] Innoc. III, p. 26.

tiré d'empereurs. Ce seroit fournir contre le saint Siége des armes trop dangereuses, que de prendre une plus longue suite d'empereurs dans cette famille d'odieuse mémoire; de rendre l'empire comme héréditaire parmi les descendants, soit de Henri V qui arrêta par trahison le pape Pascal, et en extorqua les investitures, soit de Frédéric I qui excita contre le pape Alexandre cet horrible et interminable schisme qui en comprit tant d'autres, soit de ses fils Henri VI, mort excommunié, et Philippe dont il s'agit, qui fait encore la guerre à l'église romaine. A l'égard d'Otton de Saxe au contraire, Innocent releva beaucoup l'attachement de ce prince et de ses ancêtres pour le saint Siége, et tout particulièrement de l'empereur Lothaire II : d'où il conclut qu'il falloit reconnoître Otton pour roi des Romains, et l'appeler à la couronne impériale.

Comme il ne pouvoit se dissimuler que Philippe de Souabe avoit été choisi par le plus grand nombre des princes de l'empire, il prétendit que son élection étoit nulle, parce qu'il avoit été excommunié par le pape Célestin, pour avoir envahi à main armée le patrimoine de saint Pierre. Quant au jeune Frédéric son neveu, comme il est déjà roi de Sicile, dit le pontife, il seroit à craindre, qu'en réunissant l'empire dans sa personne avec ce royaume, il ne refusât un jour d'en faire hommage à l'Eglise romaine. De plus, un enfant de deux ans, qui n'est pas même encore baptisé, se trouve dans une incapacité manifeste de régir l'empire chrétien : l'Eglise a besoin d'un empereur qui la protége, et la majesté de l'empire ne souffre pas qu'on l'administre par procureur. Du reste, le pape Innocent se donne pour juge compétent et suprême dans ces questions politiques de premier ordre[1]. « Il y a long-temps, dit-il, qu'on auroit dû recourir au saint Siége dans l'affaire présente, qui lui appartient principalement, et finalement; principalement, parce qu'il a transféré l'empire d'orient en occident; et finalement, puisqu'il donne la couronne impériale. » Etendant même cette prétention à tous les états en général : Chaque roi, poursuit-il, a son royaume particulier; mais Pierre a la pré-

[1] C'étoit la jurisprudence du temps. Voy. ce que la reine d'Angleterre en écrivoit à Célestin III, note, p. 326.

éminence sur tous les états, comme vicaire de celui à qui le monde et tous ses habitants appartiennent. On voit ici, dans toute leur étendue, les conséquences des maximes introduites par Grégoire VII : on verra dans la suite les troubles et les désordres qu'elles renouvelleront dans l'Eglise aussi-bien que dans l'empire [1].

Le scandale que donnoit en France la conduite de Philippe-Auguste à l'égard d'Ingelburge son épouse légitime, n'attira pas moins l'attention du pape Innocent, que les troubles de l'Allemagne. Bien différent du pape Célestin qui n'avoit pu soutenir la première vigueur avec laquelle il avoit d'abord pressé ce prince, Innocent entreprit la même affaire, et la suivit avec chaleur jusqu'à sa consommation. Sitôt qu'il fut placé sur la chaire de saint Pierre, il écrivit pour ce sujet à Eudes, évêque de Paris, qui portoit, comme son digne prédécesseur Maurice, le surnom de Sulli. Eudes étoit fils d'Archambaud, seigneur de Sulli, et joignoit à la noblesse de cette extraction une pureté de mœurs qui avoit éclaté dès sa premiere jeunesse, une charité généreuse qui de tous ses biens faisoit ceux des pauvres, et cet esprit de zèle qui dans un évêque ne manque jamais d'accompagner la piété. Peu content de mettre en action ce vertueux prélat, le pape écrivit lui-même au roi Philippe, pour l'exhorter à mettre sa conscience en sûreté.

Il lui écrivit encore quelque temps après, quand il lui envoya le légat Pierre de Capoue, tant pour cette affaire, que

[1] Pour être juste, il faudroit faire observer aussi que les empereurs de cette époque avoient leurs maximes tout opposées : Quand ils disposoient, dans leur pleine puissance, des évêchés, et des bénéfices; quand ils supprimoient les élections ou vendoient les titres ecclésiastiques; quand ils imposoient à l'église romaine ses pontifes, et aux autres églises; quand ils se mettoient, pour leur conduite particulière et même publique, au-dessus de toute loi divine ou humaine; ne prétendoient-ils pas suivre aussi leurs maximes, tenir de Dieu le droit de tout faire, ne pouvoir être contenus par aucune autorité sur terre, etc.? Et de telles maximes n'étoient-elles pas aussi la cause des troubles et des désordres qui agitèrent l'Église et l'empire dans les siècles que nous parcourons? Qu'on pèse avec impartialité les avantages et les inconvénients de ces deux sortes de maximes. On conviendra que les papes soutenoient la cause de la liberté de l'Eglise et des peuples, la cause des mœurs, celle de l'humanité et de la justice; tandis que les princes, qui furent leurs ennemis déclarés, ne le furent pas moins des peuples qu'ils s'efforçoient de replonger ou de retenir dans la barbarie, en leur imposant pour règles de droit leurs caprices et la force. *Voy. Greg. VII, t. 5.*

pour ménager la paix entre l'Angleterre et la France, et afin de susciter une nouvelle croisade. A son arrivée dans la capitale de France, ce légat apprit que tous les ans, le premier jour de janvier, nonobstant la fête de la Circoncision, on faisoit dans la cathédrale une réjouissance profane, nommée la fête des Fous. Il s'y commettoit mille indécences, et des excès de toute espèce qui répondoient parfaitement au nom qu'elle portoit. Pierre de Capoue usa de toute l'autorité dont il étoit dépositaire pour corriger ces abus. L'évêque Eudes de Sulli rendit aussi son ordonnance, par laquelle il régla dans un grand détail le cérémonial de ce jour, obligea les chanoines à rester modestement dans leurs stales, et assigna des rétributions qui devoient cesser, si les désordres recommençoient. On présume qu'ils furent suspendus; mais ils ne furent pas abolis sans retour, puisqu'on retrouve encore la fête des Fous deux cent quarante ans après.

Cependant le légat chercha les moyens de réconcilier les deux rois, et ménagea une conférence aux confins des deux royaumes, entre Andeli et Vernon. L'assemblée fut nombreuse, et les exhortations fort touchantes, sans qu'on pût en venir à la paix. On fit néanmoins une trève qui devoit durer cinq ans; mais qui fut à peine observée pendant les trois mois employés à la faire confirmer par le pape.

La moindre occasion suffisoit au roi Richard pour brouiller et s'engager dans les démarches les plus hasardeuses. Le vicomte de Limoges, son vassal, ayant trouvé un trésor, lui en envoya la partie qu'il lui croyoit due en qualité de son suzerain. Richard prétendit que le trésor lui appartenoit tout entier, et alla aussitôt assiéger le vicomte dans son château de Châtelus (1199). Ce fut là le terme des inquiétudes et de la vie de ce prince, grand homme de guerre, génie supérieur, maître impérieux, intraitable voisin, allié presque insociable. En reconnoissant la place, il reçut un coup d'arbalète dont il mourut, le 6 d'avril 1199, en donnant des témoignages très-inattendus de pénitence. La place avoit été emportée d'assaut, et celui qui l'avoit blessé demeuroit à sa discrétion. Comme il l'eut fait venir auprès de son lit, cet homme qui croyoit marcher à la mort, voulut se faire honneur auparavant par le

mépris des plus affreux supplices, prit le ton de la bravade, et parla au roi même avec insolence. Richard presque expirant, lui dit avec douceur : Mon ami, vous me donnez la mort, et moi je vous donne la vie, pour obéir à Notre-Seigneur qui a pardonné à ses bourreaux [1]. Il voulut être enterré à Fontevrault, aux pieds du roi son père, comme pour lui faire satisfaction de la guerre par laquelle il l'avoit offensé d'une manière si sensible.

Le roi Richard avoit encore à se reprocher non-seulement beaucoup de foiblesses et de fautes secrètes, mais plusieurs vices capitaux et si notoires, qu'ils n'eurent pas moins de célébrité en France qu'en Angleterre. Foulques de Neuilli, cet homme extraordinaire qui de son temps entraîna tout le monde par la véhémence de ses prédications et de ses avertissements apostoliques, s'adressa un jour à ce prince, et lui dit dans le style figuré qui lui étoit familier : De la part de Dieu tout-puissant, je vous ordonne de marier au plus tôt trois méchantes filles que vous avez. Hypocrite, répondit brusquement Richard, tu as menti ; je n'ai point de filles. Vous en avez trois, répliqua Foulques, et dont il faut vous séparer, de peur qu'il ne vous arrive pis : c'est la superbe, l'avarice et l'impudicité. Eh bien, dit le roi en faisant un ris malin du côté de ses barons, je donne ma superbe aux templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux, et mon impudicité aux prélats de la cour. Richard, malgré tous ces vices, avoit eu le bonheur de conserver sa foi qui se ranima aux approches de la mort, et fit bien espérer de son salut. Les foiblesses et les égarements de ces temps de simplicité n'entraînoient point après eux, comme dans un siècle qui se croit bien plus de philosophie et de raison, l'attachement immuable au crime et le désespoir de l'apostasie.

Foulques de Neuilli, ainsi appelé du village de ce nom situé sur la Marne entre Paris et Lagni, et dont il étoit curé, avoit été chargé de prêcher la croisade, d'abord par le légat Pierre de Capoue, et depuis par le pape Innocent, sur la haute réputation que ce bon prêtre avoit acquis jusque dans les régions les plus éloignées. L'ignorance et la mauvaise éducation

[1] Rog. an. 1199, p. 790.

l'avoient d'abord fait donner dans une vie dissolue. Dieu l'ayant ensuite touché, il remit aussitôt sa paroisse sur le meilleur pied, puis étendit son zèle de proche en proche, exhortant tout le monde au mépris des choses terrestres, et faisant une guerre irréconciliable aux pécheurs scandaleux, particulièrement aux femmes de mauvaise vie, et aux usuriers qui habitoient en grand nombre son voisinage. Comme il étoit fort simple et peu lettré, il n'excita guère pendant deux ans que les risées et le mépris.

Pour acquérir la science dont il sentoit la nécessité, il prit la méthode d'aller à Paris, dans le cours de la semaine, écouter les docteurs. Il recueilloit dans des tablettes les passages les plus heureux de l'Ecriture, quelques traits frappants des saints Pères, quelques maximes de morale : il les méditoit ensuite, et en formoit les instructions qu'il prêchoit le dimanche suivant. Pierre le Chantre, l'un des docteurs renommés de son temps, et dont il prenoit souvent les leçons, fut touché de sa ferveur, et s'intéressa vivement au succès de ses travaux. Un jour il le fit prêcher à Paris, dans l'église de Saint-Séverin, et il assista au sermon avec un grand nombre de ses disciples. Dieu donna tant d'efficace aux paroles du pieux orateur, que son maître et les autres assistants s'écrièrent transportés d'admiration, que c'étoit l'Esprit saint qui parloit par la bouche de Foulques. Depuis ce moment, tous les docteurs et les étudiants accouroient en foule à ses sermons, et le concours du peuple devint si grand, que les églises ne les pouvoient plus contenir.

Comme il prêchoit dans la place de Champeaux, c'est-à-dire aux Halles, devant une multitude innombrable du clergé et du peuple, il parla des fins dernières avec tant de force, que plusieurs touchés de componction se prosternèrent devant lui nu-pieds et en chemise, faisant une confession publique de leurs péchés, lui présentant des verges et des courroies, et s'abandonnant à sa discrétion. Foulques rendant grâces à Dieu, les embrassoit en versant des larmes, les affermissoit dans leurs bonnes résolutions, et donnoit à chacun les avis convenables. Il y eut beaucoup d'usuriers qui restituèrent. Les femmes publiques détestoient leurs infamies, et se coupoient les cheveux pour se dévouer à une humble pénitence.

Il procura la fondation de l'abbaye de Saint-Antoine, afin de leur assurer une retraite.

Il s'acquit tant d'autorité que les écoliers et les docteurs vinrent à leur tour avec des tablettes, pour recueillir ce qu'ils pourroient de ses sermons, et en faire usage dans leurs propres discours. Et dans le fond, tout simples qu'étoient ceux de Foulques, par leur simplicité même et leur clarté, par le ton de raison qu'il savoit allier avec celui de la piété, indépendamment de la sainte onction dont ils étoient remplis, ils avoient plus d'attraits que ces amas de divisions et de subdivisions arbitraires, de lieux communs, d'allégories forcées, d'allusions puériles, qu'on trouve, presque sans mouvement et sans raisonnement dans les sermons de ce temps-là, sans en excepter ceux d'Etienne de Tournai et de Pierre de Blois. Aussi Foulques exhortoit-il les docteurs à s'abstenir des vaines subtilités et des questions superflues, à rechercher dans leurs instructions la précision, l'utilité, et à y mêler ces agréments judicieux qui les font goûter sans les affoiblir[1]. Il y eut beaucoup de savants qui se firent gloire de devenir ses disciples et les compagnons de ses courses apostoliques, entre autres Pierre le Chantre, l'abbé de Perseigne, ordre de Cîteaux, et Albéric, archidiacre de Paris, qui fut par la suite archevêque de Reims.

Foulques apostolisa ainsi par toute la France, la Flandre, la Bourgogne, et dans une grande partie de l'Allemagne. Les évêques l'attiroient à l'envi dans leurs diocèses, et partout il étoit reçu comme un ange descendu du ciel. Il n'avoit rien de singulier dans son extérieur, ni dans sa manière de vivre. Il voyageoit à cheval, et mangeoit sans façon ce qu'on lui présentoit. Dieu ne laissa point de lui communiquer le don des miracles à un point très-éclatant. Par la seule imposition des mains, ou par le signe de la croix, il guérissoit toutes sortes de maladies; mais il ne faisoit pas indifféremment usage de ce pouvoir sur tous les malades qui le réclamoient. Il y en avoit qu'il refusoit absolument d'entreprendre, parce que leur guérison, disoit-il, n'étoit pas utile à leur salut. Il disoit à d'autres qu'ils n'avoient pas fait encore assez de pénitence.

[1] Ott. à S. Blas. c. 47.

personnes de condition noble lui ayant un jour présenté un jeune homme de leur famille, impotent de tous ses membres, il commença par leur faire une forte réprimande sur la vanité de leurs parures, après quoi néanmoins il le guérit inopinément et parfaitement[1].

Ayant reçu pouvoir du saint Siége d'employer à prêcher la croisade ceux qu'il jugeroit à propos de choisir entre les moines noirs ou clunistes, les moines blancs ou bernardins, et les chanoines réguliers, il commença par se croiser lui-même. Il fut aussitôt suivi d'une multitude si nombreuse de gens de toute condition, qui tous vouloient recevoir de sa main la croix, qu'il ne pouvoit suffire à la leur donner. Ils se tenoient assurés du succès d'une entreprise à laquelle ils savoient qu'il les devoit conduire. Les dons de toute espèce qu'on remit entre ses mains pour fournir aux frais de l'expédition, montèrent à des sommes prodigieuses; mais quel que fut son détachement des choses périssables, sa réputation et son autorité en déchurent considérablement : tant il y a d'inconvénients, pour les ecclésiastiques même les plus saints, à s'immiscer dans ce genre d'administration. Les principaux seigneurs à qui ces prédications firent prendre la croix, furent Thibaut V, comte de Champagne, Louis, comte de Blois, l'un et l'autre cousins germains du roi de France et neveux du roi d'Angleterre; Simon de Montfort, si fameux depuis par ses victoires sur les albigeois, Geoffroi de Ville-Hardouin, maréchal de Champagne et auteur de l'histoire de cette croisade; les seigneurs de Montmirail, de Montmorenci, de Laval et de Dampierre.

Le zèle de la guerre sainte n'empêcha point le légat Pierre de Capoue de pousser vivement l'affaire de Philippe-Auguste et d'Ingelburge. Après de longues et inutiles tentatives[2] pour

[1] Ot. ibid.

[2] Le pape, dont le devoir étoit de soutenir la sainteté et l'indissolubilité du sacrement, assuroit le roi que, s'il commençoit par renvoyer l'épouse illégitime, toutes les voies de droit lui seroient ouvertes pour procéder par justice à l'annulation du premier mariage. « Nous vous le mandons à regret, lui écrivoit-il; et la peine que nous vous causons, nous est sensible à nous-mêmes. Mais, entre ce que nous devons au roi du ciel et la disgrâce d'un roi de la terre, il n'y a point à balancer : l'acception des personnes seroit un attentat que la seule raison nous défend. » Le roi demeurant sans égard à une première et à une seconde monition juridique, le légat reçut ordre

engager le roi à reprendre son épouse légitime, Pierre jeta un interdit général sur le royaume, avec ordre à tous les prélats de l'observer, sous peine de suspense (1200). Les évêques, après quelques remontrances qu'ils firent au pape, et qui ne furent point écoutées, se conformèrent si ponctuellement et si généralement à ses intentions, que Philippe, ayant résolu le mariage de Louis son fils avec Blanche de Castille, fut réduit à le faire célébrer entre Vernon et Andeli, sur les terres du roi d'Angleterre, oncle de cette princesse[1]. Dans les premiers transports de son ressentiment, le roi Philippe s'emporta violemment contre le clergé, chassa plusieurs évêques de leurs siéges, bannit les chanoines et leurs clercs, déposséda les curés de leurs paroisses, saisit leurs biens. Peu après cependant, touché des clameurs de son peuple et des cris de sa propre conscience, il entama une négociation immédiate avec le souverain pontife, et tenta d'en avoir meilleure composition que du légat. Innocent exigea que ce prince commençât par reprendre Ingelburge, regardant comme non avenue la sentence de divorce rendue en premier lieu à Compiègne.

Philippe, qui se sentoit autant d'aversion pour Ingelburge que d'attrait pour Agnès, appela dans cette situation pénible quelques prélats et quelques seigneurs, pour se consulter avec eux sur ce qu'il avoit à faire. Ils lui répondirent tout d'une voix, sans en excepter l'archevêque de Reims son oncle, qu'il falloit obéir au saint Siége. La sentence que vous avez prononcée à Compiègne, reprit-il en regardant l'archevêque, est donc une pure illusion : et comme le prélat n'osa dire le contraire, le roi le traita de juge inconsidéré et pervers. Il éloigna néan-

d'en venir aux effets. Il étoit prêt à l'exécuter, lorsque Philippe en appela au pape. Enfin, après un délai convenable, qui, même dans la circonstance et vû les ordres du légat, n'étoit pas nécessaire, l'interdit fut jeté, et, par suite, la règle des mœurs vengée et observée. Mais on montreroit peu de connoissances en histoire, si l'on jugeoit de cet acte de vigueur par l'effet que produiroit un pareil acte aujourd'hui. Certain de la soumission et de la foi des peuples, Innocent III força ainsi Philippe à observer la loi commune, et la rendit d'autant plus sacrée pour tous, que le prince même ne pouvoit s'y soustraire. Quant à la mesure employée par le pape, elle étoit dans l'esprit du temps : ce qui le prouve, c'est que nul doute ne s'éleva sur le droit du pontife, et que son jugement fut reçu et exécuté par toutes les églises du royaume.

[1] Roger. p. 802. Rigor. p. 44.

moins Agnès, et reprit Ingelburge, pour remettre les choses dans leur entier, et procéder en règle à un nouveau jugement. Alors on leva l'interdit, on marqua un délai pour se préparer à ce jugement définitif, et le pape écrivit, tant à la reine qu'au roi de Danemarck son frère, de se disposer à bien défendre leur cause[1].

Cette sage lenteur et la mort d'Agnès de Méranie qui arriva dans l'intervalle, aplanirent la principale difficulté[2]. L'affaire se termina l'an 1201, dans un concile de Soissons, mais d'une manière tout-à-fait inespérée. Les envoyés du roi de Danemarck, après avoir proposé l'état de la question, interjetèrent appel avec Ingelburge au tribunal du souverain pontife, et se retirèrent à l'instant. Ils alléguèrent pour raison, qu'Octavien, cardinal-évêque d'Ostie et légat apostolique, leur étoit suspect. Trois jours après, arriva aussi à Soissons le cardinal Jean de Saint-Paul, associé à la légation d'Octavien. La probité de Jean n'étoit pas équivoque. Il signala son désintéressement et sa délicatesse, en refusant les moindres présents du roi Philippe, et inspira à tout le monde l'entière et juste confiance qu'avoit en lui le pape Innocent. La reine Ingelburge ne put lui refuser les mêmes sentiments. Mais depuis le départ précipité des défenseurs que lui avoit envoyés le roi son frère, il n'y avoit plus personne pour plaider sa cause. Dans une rencontre si critique, et sans nulle crainte humaine, un clerc obscur et vêtu pauvrement s'avança du milieu de la multitude, demanda au roi et aux légats qu'il lui fût permis de défendre l'innocence. On le lui permit. Son éloquence et son érudition répondirent à sa magnanimité; tout le monde fut attendri; le cardinal Jean de Saint-Paul se convainquit qu'il n'y avoit point de cause de séparation, et se disposa à prononcer en faveur du mariage (1201).

Le roi Philippe se retira déconcerté, quitta Soissons de grand matin, sans annoncer son départ, emmena Ingelburge, fit dire ensuite au prélat qu'il la tenoit pour sa femme, et

1 Gest. Innoc. n. 52.

2 Agnès de Méranie mo[illegible] Poissi, en 1201, peu après ses couches, et sa mort fut regardée comme une pu[illegible]tion divine. Fleury.

qu'il ne demandoit plus à en être séparé. Il est vrai qu'il la mit d'abord au château d'Etampes, comme dans une honnête prison, où il fournissoit d'une manière convenable à sa subsistance. Pendant cette détention qui fut encore longue, Philippe renouvela ses tentatives pour fléchir le pape, qui demeura inébranlable, sans néanmoins aigrir le roi par une précipitation ou une rigueur excessive. Il s'efforça de faire goûter les causes de sa dureté apparente au prince même qui en étoit l'objet; il lui représenta le scandale que donneroit la dissolution d'un mariage si solennel, et dont on ne pouvoit sensément révoquer en doute la consommation. Il finissoit par cette réflexion remarquable et si propre à faire impression[1] Si nous prononcions en cette matière, sans la délibération d'un concile général, outre l'offense de Dieu et la mauvaise renommée que nous encourrions, nous nous mettrions en péril de perdre notre dignité. Enfin le roi Philippe se rendit; il rappela la reine du château d'Etampes, et par-là, comme par un de ses plus beaux faits, il causa une joie inexprimable à tous ses peuples.

Innocent III, attentif à tout, apprit qu'Alphonse, roi de Léon, tout au contraire de Philippe-Auguste, ne vouloit point se séparer de Bérengère, fille d'Alphonse roi de Castille son cousin-germain, qu'il avoit épousée contre les lois canoniques. Ce pontife incorruptible, et sans contredit l'un des plus grands

[1] L. 15. ep. 106. Cette réflexion prouve que le pape Innocent connoissoit ses devoirs aussi-bien que ses droits : il avoue qu'il n'avoit pas le pouvoir de dispenser d'une loi de discipline générale, sans motif juste et raisonnable et simplement pour satisfaire la passion déréglée que Philippe avoit pour Méranie. Or, personne, que nous sachions, pas même Gratien ou Isidore, n'a soutenu que le pape avoit un tel pouvoir. Ceux qui paroissent croire que les défenseurs du saint Siége accordent au pontife romain le droit de dispenser en pareil cas, sans raison légitime, font une fausse supposition, peu honorable pour eux, qu'elle soit volontaire ou non.

Pour l'exactitude de la citation, nous devons dire que cette réflexion porte même sur les paroles de Jésus-Christ : *Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni ;* aux instances réitérées du roi le pape oppose cette loi divine, et déclare *que son autorité ne sauroit dispenser contre une vérité si formelle.* Dans le même temps il écrivoit à un ami particulier de Philippe : « Il n'y a point de grâces que le roi ne doive attendre de nous; mais quand il nous en demande qui seroient préjudiciables à son salut, plus nous l'aimons, plus nous sommes dans l'obligation de le refuser. » *Ad frat. Guarin.*

jurisconsultes de son temps, envoya pour ce sujet en Espagne, Reinier, moine de Cîteaux, qui après des monitions itératives, assigna le roi Léon à un lieu et à un jour certains, pour comparoître devant lui. Le prince ne se présenta point : Reinier prononça l'excommunication contre sa personne, et l'interdit sur tout son royaume (1202). Comme le roi de Castille avoit déclaré qu'il étoit prêt à recevoir sa fille, si on la lui renvoyoit, il n'y eut aucune censure prononcée contre lui.

Vers le même temps Innocent III confirma l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs. Après toutes les tristes révolutions arrivées depuis quelques années dans les états chrétiens de l'orient, le nombre des fidèles emmenés en captivité étoit infini, et leurs souverains n'étoient en état, ni de les échanger avec d'autres captifs, ni de payer leur rançon. Ces malheureux prisonniers pourissoient dans les fers, sans espoir de délivrance, et, ce qui étoit encore plus funeste, dans un grand péril de leur foi et de leur salut. Saint Jean de Matha, né provençal, et plus touché que personne de ces calamités, s'unit avec un saint solitaire nommé Félix de Valois, et tous deux prirent la résolution de se consacrer à la délivrance des chrétiens captifs chez les infidèles. Pour perpétuer cette sainte entreprise, ils conçurent le plan d'un nouvel institut religieux, et allèrent à Rome, afin de le faire autoriser par le pape. Innocent III renvoya l'examen de cette affaire à l'évêque de Paris et à l'abbé de Saint-Victor, qui dressèrent la règle du nouvel ordre, de concert avec Jean de Matha, prêtre et docteur en réputation dans cette capitale. Le pape, après quelques additions faites selon les désirs du saint instituteur, la confirma par un bulle solennelle (1198).

Elle porte que les frères réserveront la troisième partie de tous leurs biens pour la rédemption des captifs ; que leurs églises seront dédiées généralement à la sainte Trinité ; qu'en chaque maison, ils ne seront que trois clercs et trois laïques, outre le ministre qui doit être prêtre, et le confesseur de la communauté ; qu'ils seront vêtus de blanc, avec certaines marques sur leurs chapes pour se distinguer des autres religieux ; qu'ils ne monteront point à cheval, mais seulement sur des ânes : ce qu'ils pratiquèrent d'abord avec tant d'exactitude, qu'assez

long-temps on les nomma les frères aux ânes. En général, toute cette règle respire l'esprit de l'humilité et de la mortification évangélique. Ces religieux s'abstenoient habituellement de viande, et même de poisson, si ce n'étoit en voyage. Le chef-d'ordre fut la maison de Gerfroi dans le diocèse de Meaux, où Jean de Matha étoit venu joindre Félix de Valois, et qui leur fut donnée par Marguerite, comtesse de Bourgogne. Trente ans après, le chapitre de Paris leur donna dans cette ville une église dédiée à Saint-Mathurin, d'où leur est venu le nom qu'ils portèrent en France. Ils firent des progrès si rapides, en France, en Italie, en Espagne, et même au-delà des mers, que dans l'espace de quarante ans ils eurent jusqu'à six cents maisons, qui, à l'exemple de Cîteaux, s'unirent en congrégation, et obéirent à un supérieur général appelé ministre aussi-bien que les supérieurs locaux. Le moine Albéric, en faisant leur éloge, observe néanmoins dès lors que leurs longs voyages étoient des occasions dangereuses de dissipation.

L'ordre du Val-des-choux avoit été établi quelques années auparavant. Il dut son origine à un chartreux de Louvigni au diocèse de Langres, nommé Viard, qui se sentit appelé à une vie plus retirée que ne le comportoit son état de frère convers. Du consentement de ses supérieurs, ils s'habitua au fond d'une forêt à deux lieues de Lugny ou Louvigni, et y demeura long-temps comme enseveli dans une caverne, où il pratiquoit des austérités effrayantes. Il fut enfin découvert par les peuples du voisinage, et parvint à la connoissance du duc de Bourgogne, qui le visita souvent. Ce prince étant sur le point de livrer un combat très-périlleux, promit au saint anachorète, que s'il en revenoit vainqueur, il lui fonderoit un monastère au même lieu. Il remporta la victoire, et tint sa promesse[1].

Viard donna les constitutions à ses disciples; et sur le modèle des chartreuses, il les logea dans de petites cellules, pour vaquer tranquillement à la prière et à lecture [2]. Afin d'écarter les soins extérieurs, il ne voulut avoir ni troupeaux, ni terres labourables, et leur marqua, hors de l'enclos du monastère,

[1] Alber. Chron. an 1198. — [2] Jac. Vitr. Hist. Occ. l. 17.

des bornes assez étroites, au-dela desquelles il ne leur étoit pas permis de s'étendre. Il n'y avoit que le prieur qui pouvoit sortir, soit pour aller visiter les différentes maisons qui toutes lui étoient soumises, soit pour les autres causes nécessaires; encore devoit-il se faire accompagner dans ses courses par quelqu'un de ses religieux. Ils avoient dans leurs limites des jardins fruitiers et potagers, et ils sortoient en communauté à certaines heures, pour les cultiver et en recueillir les fruits. Pour suppléer au reste de leurs besoins, et de peur qu'une indigence excessive ne les jetât dans la distraction qu'on se proposoit d'éviter, ou ne les réduisît à mendier, ils avoient des revenus annuels d'une perception facile, et ne recevoient en chaque maison qu'autant de sujets que ces revenus en pouvoient nourrir.

L'an 1201 donna naissance à une nouvelle congrégation de chanoines réguliers, qui s'établit sous le pontificat d'Innocent III, et fut confirmée par Honorius son successeur : il y avoit à Paris quatre professeurs en théologie, nommés Guillaume, Evrard, Richard et Manassés, non moins recommandables pour leur piété que pour leur doctrine[1]. Comme ils s'entretenoient un jour des choses éternelles, Guillaume dit qu'il avoit vu jusqu'à trois fois un arbre mystérieux, dont les branches immenses, s'étendant de toute part, préparoient un heureux abri à des provinces entières. Les trois autres docteurs assurèrent qu'ils avoient eu aussi plusieurs fois la même vision. Après avoir mûrement délibéré à ce sujet avec plusieurs autres savants, ils se crurent appelés à instituer un nouvel ordre religieux. Ils allèrent aux confins de la Champagne et de la Bourgogne, s'enfoncèrent dans une vallée profonde, et se fixèrent près d'une fontaine qu'ils découvrirent entre des rochers sauvages et fort élevés. Ce désert appartenoit à l'évêque de Langres, Guillaume de Joinville, qui leur en abandonna sans peine une partie. Ils y bâtirent aussitôt de pauvres cellules, et commencèrent à pratiquer la règle de saint Augustin, suivant les usages de saint Victor de Paris. Quelques années après, Frédéric, évêque élu de Châlons, quitta cet évêché pour se

[1] Labb. Bibliot. t. 1, p. 391.

joindre aux quatre docteurs. Ils furent suivis par plusieurs étudiants, qui formèrent insensiblement la congrégation nouvelle, et lui firent donner le nom du Val des Ecoliers. Par la haute considération où étoit en France la culture des lettres, cette origine accrédita merveilleusement le nouvel institut.

Les écoles de Paris en particulier étoient si fort en réputation, et procuroient tant d'avantages à cette ville, que le roi Philippe-Auguste leur donna des témoignages bien extraordinaires de sa faveur. A l'occasion d'une querelle élevée entre un aubergiste et des écoliers allemands, le prévôt de Paris accourut avec des bourgeois armés, et il y eut un noble Allemand tué avec quelques-uns de ses gens. Aussitôt les docteurs portèrent leurs plaintes au roi qui fit emprisonner le prévôt et quelques gens de sa suite; et comme les autres s'enfuirent, le roi fit démolir leurs maisons, et ravager leurs terres.

Craignant encore après cela que les écoliers mécontents ne quittassent Paris, il ordonna pour la suite, que si quelqu'un d'entre eux venoit à être frappé, tous les laïques qui le verroient seroient tenus de saisir le coupable, et de le livrer aux officiers royaux, qui en feroient bonne justice. Notre prévôt et nos autres juges, poursuit l'ordonnance, n'arrêteront point un écolier; ou s'ils l'arrêtent, ils le remettront à la justice ecclésiastique. Si le cas est grave, nos juges prendront connoissance du traitement de l'écolier : mais pour aucune sorte de grief, ils ne mettront la main sur le chef des écoles de Paris, c'est-à-dire sur le recteur; s'il doit être arrêté, ce sera par la justice ecclésiastique. Quant aux serviteurs laïques des écoliers, qui ne sont ni membres de la bourgeoisie, ni regnicoles, qui n'exercent point le négoce, et dont les étudiants ne se servent point pour troubler l'ordre public, nos officiers ne mettront pas la main sur eux à moins que le délit ne soit évident. Nous voulons que les chanoines de Paris et leurs domestiques jouissent du même privilége [1]. Cette ordonnance, où l'on voit commencer la distinction du délit commun et du cas privilégié, est de l'année 1200. C'est le monument le plus ancien qui soustraie les écoliers, en qualité de clercs à la justice laïque.

[1] Conf. Ord. t. 1, p. 985.

L'année précédente, on avoit enfin terminé la fameuse contestation qui concernoit la métropole de Bretagne, et qui duroit depuis trois cent cinquante ans. Jamais prétention si mal fondée ne subsista si long-temps, et n'étourdit tant de tribunaux. Elle avoit été portée à trois conciles, discutée devant cinq papes, et le métropolitain, qui n'avoit d'autre titre en sa faveur que l'innovation profane d'un duc de Bretagne, avoit été regardé constamment comme il le méritoit. Mais le pape Lucius II, par un tempérament qu'il crut propre à faire goûter la décision finale qu'il avoit voulu rendre, ayant encore permis à l'évêque de Dol de conserver le pallium, donna lieu de renouveler la chicane, et de la prolonger jusqu'au pontificat d'Innocent III. Ce pontife enfin, après avoir examiné l'affaire avec une attention qui pût à jamais fermer la bouche à l'obstination, la décida d'une manière à n'y plus revenir. Il prononça publiquement une sentence qui confirmoit celle de ses prédécesseurs, et statuoit que l'église de Dol seroit toujours soumise à celle de Tours, et son évêque privé à jamais de l'usage du pallium, sans que la contestation pût être renouvelée, comme du passé, sous prétexte de recouvrement de titres et de nouveaux moyens de défense[1]. La sentence fut exécutée de bonne foi par l'évêque Jean de Vaunoise ; et depuis qu'elle eut été rendue en 1199, l'église de Dol, avec tous les autres évêchés de Bretagne, est demeurée paisiblement soumise à l'église de Tours.

Le pape Innocent eut la même année une affaire beaucoup plus inquiétante, au sein même de l'Italie, et au voisinage de Rome. Ayant voulu mortifier les habitants d'Orviète qui lui avoient résisté, il retint leur évêque à Rome pendant environ neuf mois. Durant cette absence du pasteur, les nouveaux manichéens, qui depuis près de cinquante ans s'étoient soutenus dans la ville à force de déguisement et d'hypocrisie, furent enhardis et excités par l'arrivée de quelques-uns de leurs docteurs. Ils se mirent à prêcher publiquement, et gagnèrent à eux beaucoup de monde. Ces sectaires devinrent alors si puissants à Orviète, qu'ils se disposoient à en chasser les catholiques, et

[1] Innoc. III. ep. 84 et seq.

à faire de cette place, qui passoit pour imprenable, le réceptacle de tous les hérétiques, et le boulevard de l'hérésie. Dans ce péril, les citoyens orthodoxes demandèrent au pape un gouverneur qui unît les vertus chrétiennes à la valeur et à la prudence, et qui pût sauver la liberté et la foi menacées tout ensemble.

Innocent crut ne pouvoir faire un meilleur choix, qu'en leur envoyant Pierre de Parenzo, noble romain encore jeune, mais sage, courageux, plein de talents et de capacité, de cette pureté de mœurs et de cette vertu sincère que Dieu se plaît à couronner des dons les plus chers à une âme chrétienne[1]. Il réussit à réprimer l'hérésie: mais de quelque sagesse qu'il usât, il ne put gagner le cœur de ces hérétiques, parvenus à un trop haut degré de puissance, pour s'en laisser dépouiller d'une manière paisible. Il prévit dès lors jusqu'où leur fureur pouvoit se porter, et ne songea qu'à se préparer au martyre. Etant retourné à Rome pour célébrer la Pâque avec sa famille, et le pape lui ayant demandé compte de son périlleux gouvernement : Saint Père, lui répondit-il, je me suis conduit de manière à mériter que les hérétiques me menaçassent de mort publiquement. Continuez, mon fils, reprit le pontife, à combattre généreusement pour la foi : ils ne peuvent ôter que la vie du corps; et si vous mourez par leurs mains, je vous assure, au nom de Dieu et des saints apôtres, de la rémission de tous vos péchés. Le saint gouverneur s'inclina, remercia le pape, alla chez lui faire son testament, et repartit pour Orviète, en s'arrachant des mains de sa mère et de sa femme qui fondoient en larmes.

Pendant son absence, les sectaires conspirant entre eux avoient corrompu par argent un de ses domestique nommé Raoul. Il les poursuivit à son retour, comme il avoit fait auparavant; et loin de craindre leurs menaces, souvent il levoit les mains au ciel, en priant le Seigneur et le prince des apôtres, que s'il devoit mourir de mort violente, ce fût par les mains des hérétiques, et pour la défense de la foi. La nuit du 20 au 21 de mai, comme il alloit se mettre au lit, quelques sectaires introduits

[1] Boll. tom. x, ad 21 maii.

par le traître Raoul, le saisirent à l'improviste, lui enveloppèrent la tête et la gorge, de manière qu'il ne pût crier, le tirèrent du palais, et le traînèrent dans un réduit écarté. Là ils lui proposèrent d'abandonner le gouvernement de la ville, et de faire serment, s'il vouloit sauver sa vie, de protéger leur secte au lieu de la persécuter. Il répondit avec courage, qu'il ne feroit aucun serment en faveur de l'hérésie, et ne violeroit point celui qu'il avoit fait de gouverner Orviète durant une année entière. Pendant que ces furieux le pressoient ainsi, il en survint d'autres plus furieux encore; et l'un de ceux-ci levant le poing: A quoi bon tant de discours, dit-il en lui frappant si rudement le visage, qu'il lui fit tomber une dent avec des torrents de sang qui jaillirent de sa bouche? Un autre le renversa d'un coup de levier, et tous ensemble, à coups d'épées et de couteaux, achevèrent de le mettre à mort : après quoi ils se dérobèrent par une fuite précipitée, à l'indignation du peuple orthodoxe, que cette perte plongea dans une désolation inexprimable. Le corps fut rapporté à l'église cathédrale, et enterré par honneur au lieu même où il avoit coutume de conférer, avec les catholiques zélés, des moyens de réprimer l'hérésie. Il s'y fit aussitôt d'éclatants miracles, dont on a les relations les mieux circonstanciées et les plus dignes de foi. L'église d'Orviète honore solennellement ce saint martyr le jour auquel il est mort (1199).

L'année même où saint Pierre de Parenzo devint la victime de sa foi, un autre saint laïque nommé Homobon, mort en paix après avoir gagné plusieurs hérétiques par sa douceur et ses vertus engageantes, fut canonisé par le pape Innocent, deux ans seulement après sa mort[1]. Il étoit de Crémone, d'une famille ancienne, mais d'une fortune médiocre, qui le réduisit, comme son père, à exercer quelque négoce. Quoiqu'il fût engagé dans les liens du mariage, il sembloit qu'il n'eût point de charge plus capitale que de subvenir aux besoins des pauvres. Il joignoit à l'aumône les jeûnes, les veilles, l'assiduité à la prière, et même aux offices nocturnes de l'Église, qui avoient néanmoins déjà cessé d'être d'un usage commun pour le peu-

[1] Sur. 13 nov.

ple : mais le prêtre Obert, qui connoissoit la piété d'Homobon, avoit soin de lui ouvrir toutes les nuits la porte de l'église de Saint-Gilles sa paroisse. L'office étant fini, il demeuroit dans le lieu saint, prosterné devant le crucifix jusqu'à la messe, qu'il entendoit avec le reste des fidèles. Il eut le don des miracles, et le don plus merveilleux encore de guérir l'aveuglement des sectaires opiniâtres, que l'habileté des hommes les plus doctes n'avoit pu réduire. Un jour qu'il avoit assisté à matines, et prié jusqu'à la messe, selon sa coutume, il se prosterna au *Gloria in excelsis,* les mains étendues en croix. Comme il ne se levoit point à l'évangile, on crut qu'il s'étoit endormi : on voulut l'éveiller, et l'on trouva qu'il étoit mort. C'étoit le treizième de novembre 1197, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Cependant tout se disposoit dans le monde chrétien à des spectacles d'un tout autre genre. La croisade prêchée dans toutes les contrées de l'occident, depuis la mort de Saladin, c'est-à-dire, depuis l'espace de sept à huit ans, avoit ému tous les esprits, et rassemblé une infinité de combattants de toute nation. Dès le temps du pape Célestin, les seuls croisés d'Allemagne s'étoient trouvés en si grand nombre, qu'ils avoient composé trois armées, qui toutes arrivèrent en Palestine. Mais les factions et les troubles qu'occasiona dans leur patrie la mort de l'empereur Henri VI, les y firent revenir, sans avoir procuré aucun avantage remarquable aux chrétiens d'orient, qui d'ailleurs les scandalisèrent extrêmement par leur vie déréglée, et qu'ils soupçonnèrent de s'entendre avec les sarrasins pour les faire périr. Le reste beaucoup plus nombreux des occidentaux qui partirent depuis ceux-ci pour la même croisade, furent encore moins utiles à la Terre sainte, où ils ne mirent pas même le pied.

Dégoûtés des voyages par terre, presque tous funestes, ils résolurent d'aller par mer[1]. S'étant rassemblés au centre de la France leur patrie, quant à la plupart, ils traitèrent avec la république de Venise, afin d'en obtenir les vaisseaux nécessaires pour le trajet, et l'on convint pour cela d'une somme de quatre-vingt-quinze mille marcs d'argent. Cependant le comte de

1 Vill. Hard. n. 7 et seq. Gest. Innoc. III n. 83 et seq.

Champagne, qui avoit été nommé chef de cette expédition, mourut à l'âge de vingt-cinq ans. On offrit le commandement au duc de Bourgogne et au comte de Bar qui remercièrent, et on le donna enfin à Boniface II, comte de Montferrat. Il se rendit à Soissons, où il reçut la croix de Foulques de Neuilli, qui étoit toujours l'âme de cette entreprise, mais qui, au grand regret des croisés, ne les accompagna point, étant mort quelques mois après dans sa paroisse de Neuilli. Le comte de Montferrat retourna dans ses terres, pour faire les préparatifs de son voyage, puis revint en France se mettre à la tête de l'armée, qui partit pour Venise vers la Pentecôte de l'an 1202. Ils rencontrèrent sur la route un grand nombre d'autres croisés, qui se joignirent à eux avec joie, dans le dessein de s'embarquer tous ensemble pour aller droit en Egypte, afin de ne pas rompre la trève que les chrétiens de Palestine avoient faite avec les infidèles de Syrie.

Mais dans ce long intervalle, une flotte commandée par Jean de Nesle, châtelain de Bruges, passa le détroit de Gilbraltar, et une multitude d'autres croisés, Français aussi-bien que Flamands, malgré leurs promesses, prirent aussi une route différente de celle de Venise : ce qui mit ceux qui y étoient arrivés dans l'impossibilité de compter aux Vénitiens la somme convenue. Après avoir payé leur part de ce qu'ils avoient promis, après même que le marquis de Montferrat, le comte de Flandre et les autres principaux seigneurs eurent donné avec leur vaisselle d'or et d'argent tout ce qu'ils trouvèrent à emprunter, il manquoit encore à la somme convenue trente mille marcs d'argent. Henri Dandolo, vieillard vénérable, qui depuis neuf ans gouvernoit la république avec beaucoup de sagesse, leur proposa, pour l'acquit du reste, d'aider les Vénitiens à reprendre la ville de Zara en Dalmatie, qui leur avoit été enlevée par le roi de Hongrie : il s'engageoit de son côté, quoique aveugle et âgé de plus quatre-vingts ans, à les accompagner avec cinquante galères pour délivrer le Saint-Sépulcre. Les croisés avoient d'autant plus de répugnance à tourner ainsi contre un prince chrétien, et croisé lui-même, des armes préparées contre les ennemis du christianisme, que le souverain pontife l'avoit défendu expressément, et que son légat faisoit déjà gron-

der sur leurs têtes les foudres de l'Eglise; mais les débiteurs, contraints par une sorte de nécessité, acceptèrent la proposition. Cependant le marquis de Monferrat, à qui le pape avoit fait cette défense personnellement et de vive voix, prétexta prudemment quelque motif d'absence, et ne se trouva point au siége de Zara. Simon de Montfort prit sous sa protection l'abbé des Veaux-de-Sernai, qui couroit risque de sa vie, pour avoir dénoncé aux seigneurs la défense pontificale. Il quitta même l'armée, avec Gui son frère et quelques autres généraux, et passa chez le roi de Hongrie, d'où il revint toutefois à la Terre sainte. On n'en fit pas moins le siége de la place, qui fut prise le cinquième jour.

Les approches de l'hiver obligèrent l'armée d'attendre en Dalmatie une saison plus favorable pour aller attaquer l'Egypte. Cependant le prince Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur détrôné de Constantinople, implora le secours des princes croisés. Depuis sept ans qu'un autre Alexis, frère d'Isaac, avoit ravi la couronne à ce malheureux empereur, après lui avoir fait arracher les yeux le 18 d'avril 1195, il le tenoit dans une dure prison, où on lui donnoit les vivres par mesure, comme au dernier des hommes. Le fils d'Isaac étoit en même temps beau-frère de Philippe de Souabe, élu roi des Romains. Il alla trouver ce prince, afin de ménager plus facilement par sa médiation la bienveillance des autres princes latins. A cet effet, Philippe leur envoya aussitôt des ambassadeurs. Alexis, étant arrivé lui-même peu de temps après, ratifia ce qu'on avoit promis en son nom; savoir, qu'il remettroit en premier lieu l'empire de Constantinople sous l'obéissance du saint Siége, qu'il fourniroit deux cent mille marcs d'argent pour l'entreprise des croisés, et des vivres pour toutes leurs troupes; qu'il les accompagneroit en personne, ou, s'ils l'aimoient mieux, qu'il enverroit dix mille hommes à ses frais pour faire la guerre pendant une année, et que toute sa vie il entretiendroit cinq cents chevaliers pour la défense des saints lieux.

Le pape avoit défendu aux croisés d'attaquer Constantinople aussi-bien que Zara, puisque c'étoit toujours verser le sang chrétien, et perdre de vue le premier objet de leur voyage. Ils prétendirent au contraire qu'en établissant un empereur qui leur

fût dévoué, ils auroient beaucoup plus de facilité à faire des progrès en Syrie ainsi qu'en Egypte. Ils se persuadèrent même que le pape ne demandoit pas mieux que de voir établir leur puissance à Constantinople, s'il étoit possible, et que le succès de cette entreprise leur en obtiendroit aisément le pardon. Mais les difficultés et les périls en étoient effroyables. Leur armée, depuis le départ du religieux Simon de Montfort et de plusieurs autres seigneurs qui voulurent obéir à la lettre, n'étoit plus que d'environ quarante mille hommes; et il s'agissoit d'attaquer une ville extrêmement fortifiée, où il y avoit plus de deux cent mille personnes portant les armes. Il est vrai, qu'à la réserve de quelques troupes étrangères soudoyées par les empereurs de Constantinople, tout le reste étoit peu aguerri. On comptoit encore sur la ville elle-même, dont la meilleure partie soupiroit après l'arrivée du jeune Alexis.

Le tyran son oncle ne laissa point de montrer d'abord de la résolution. Il le prit même sur un ton fort haut, mais qui tenoit trop de la bravade pour être inspiré par la vraie bravoure. Il envoya aux Latins une espèce de héraut, italien de naissance, et chargé de leur dire[1] : « Pourquoi paroissez-vous sur mes terres, vous qui êtes chrétiens comme moi, et qui aspirez de même à recouvrer la Terre sainte? Si vous avez besoin de vivres ou d'argent, je vous en donnerai volontiers, pourvu que sortant de mes états, vous poursuiviez votre pieuse expédition; car je ne veux vous faire aucun mal, quoique j'en aie bien le pouvoir. Quand vous seriez vingt fois autant, vous ne pourriez échapper à la mort ou à la déroute, si je voulois déployer mes vengeances. » Conon de Béthune se leva, et au nom des barons répondit ainsi à ces vaines rodomontades : « Ce n'est pas sur les terres d'Alexis le tyran que nous sommes entrés, parce que l'empire ne lui appartient pas. Tout ce que nous pouvons lui promettre, s'il veut restituer la couronne à son maître légitime, assis ici parmi nous, c'est de prier ce jeune prince de lui pardonner ses attentats. Il doit bien suffire à l'usurpateur, de jouir, dans une condition privée, de l'aisance honnête que son auguste neveu, par respect pour son sang, a la générosité

[1] Vill. Hard. n. 72.

de lui offrir. » Et tournant des regards terribles sur l'envoyé : « Partez au plus tôt, lui dit-il, portez cette réponse à celui qui vous envoie, et n'ayez pas l'audace de revenir, si ce n'est pour promettre la satisfaction qu'il lui importe de faire au plus tôt. »

Les croisés ne voyant reparoître aucun député, s'approchèrent de la ville, forcèrent la chaîne qui fermoit le port, et passèrent à la portée du trait, sous les quais et les remparts bordés de tant de gens, dit Ville-Hardouin dans son récit ingénu qu'ils ne paroissoient que de longs amas d'armes étincelantes. Les occidentaux donnèrent tête baissée sur l'armée du tyran Alexis, qui étoit six fois plus forte que la leur, et qu'ils contraignirent à se retirer dans l'intérieur de la ville. Alexis, étonné de la hardiesse des Latins, ne se crut pas encore en sûreté dans sa double enceinte, défendu par deux cent mille hommes : il se jeta éperdu dans un vaisseau, et s'enfuit du côté de la Thrace. Aussitôt les sénateurs et les principaux citoyens tirèrent de prison l'empereur Isaac, et ouvrirent leurs portes aux croisés qui entrèrent, avec le jeune Alexis, aux acclamations du peuple. Isaac confirma le traité qu'ils avoient fait avec son fils. Ce jeune prince ayant été couronné empereur le premier jour d'août de cette année 1203, écrivit au pape, comme au chef de l'Eglise universelle, et lui promit d'obliger tous ses sujets à renoncer au schisme.

C'étoit l'appât illusoire qu'employoient les Grecs toutes les fois qu'ils avoient besoin des occidentaux. Alexis oublia ses promesses dès qu'il crut pouvoir se passer des ses bienfaiteurs. Il s'éloigna d'eux insensiblement, et se livra sans réserve à un de ses parents, nommé comme lui Alexis, et plus connu sous le nom de Mursuphle, que lui fit donner l'aspect sinistre de ses sourcils hérissés. Les princes latins envoyèrent vers le jeune empereur, pour se plaindre de ses infidélités à sa parole. L'éloquent et fier Béthune étoit à la tête de la députation : il parla avec tant de hauteur, que les Grecs, toujours insolents quand ils ne se voyoient pas en péril, faillirent à faire main basse sur les députés, et les renvoyèrent avec des menaces outrageantes. La rupture éclata aussitôt, et l'on se prépara aux hostilités. L'empereur Isaac mourut dans ces entrefaites.

Alors Mursuphle forma le dessein de se faire empereur lui-

même. Le jeune Alexis s'étoit rendu très-odieux aux Grecs par des exactions faites jusque sur les églises, dont il prit les ornements et les vases sacrés, sous prétexte de s'acquitter envers les Latins. Ces désordres occasionés par la guerre qu'il eut avec eux, après tant de contributions ruineuses et les imprudences de toute espèce que lui fit commettre à dessein le traître Mursuphle, maître absolu de son esprit, mirent le comble à la haine et au mépris public. La révolte éclata tout à coup, sans que l'imprudent Alexis eût le moindre soupçon. Mursuphle, après quelques tentatives inutiles pour l'empoisonner, prit une voie plus sûre et plus expéditive, en l'étranglant de ses propres mains, le 8 février 1204, six mois et huit jours précisément depuis le couronnement de ce malheureux prince. Le parricide se fit aussitôt proclamer empereur, et déclara la guerre aux princes croisés.

Tous ces motifs réunis animoient leur courage, et leur firent croire que le prodige de leur premier triomphe ne devoit plus être pour eux qu'un événement commun et accoutumé. En effet, ils s'emparèrent de la ville avec autant de célérité que la première fois. Après un assaut qui dura toute la journée, elle fut prise par escalade. Mursuphle qui étoit campé sur une éminence avec plus de cent mille hommes, prit la fuite pendant la nuit suivante. Le lendemain, toute la ville vint en procession demander miséricorde. On leur accorda la vie, et l'on permit le pillage, en défendant aux soldats d'attenter à l'honneur des femmes. Ils trouvèrent des richesses immenses, quoique les Grecs eussent eu le temps d'en enterrer une grande partie qu'ils retrouvèrent à la paix. Jamais, dit Ville-Hardouin, on ne fit nulle part un butin si riche en argent, en or et en pierreries. Il se trouva quatre cent mille marcs d'argent pour les Français, et autant pour les Vénitiens, sans compter ce que chaque particulier avoit distrait, contre l'ordre publié de tout apporter au même endroit, tant pour en faire une juste distribution, que pour prélever le quart du total pour celui des princes croisés qu'on voudroit faire empereur.

On enleva aussi une quantité prodigieuse de reliques insignes, que tous les empereurs, depuis le grand Constantin, s'étoient plu à transférer dans la nouvelle Rome, et qui se ré-

pandirent de là partout l'Occident : mais il fut difficile, dans cette confusion, d'en constater l'authenticité, et d'obvier aux supercheries, dont on reconnoît encore les effets dans la multiplication de plusieurs de ces pieux monuments.

On songea ensuite à élire un empereur, et l'on nomma douze électeurs, six français tous ecclésiastiques, et six laïques vénitiens. Le choix tomba sur Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, qui, à l'âge de trente-deux ans, avoit toutes les qualités capables de le faire révérer. Il fut élu le second dimanche d'après Pâques, et couronné solennellement à Sainte-Sophie le dimanche suivant, 16 de mai 1204. Comme on étoit convenu que si on élevoit un Français à l'empire, on donneroit le patriarcat à un Vénitien, on élut patriarche Thomas Morosini, vénitien de naissance et sous-diacre de l'église romaine. Pour dédommager le marquis de Montferrat, chef des croisés, de la préférence accordée sur lui au comte de Flandre, qu'il égaloit en valeur, en sagesse et dans les autres qualités dignes du trône, on le fit roi du pays de Thessalonique. On n'omit rien enfin de tout ce qu'on jugea propre à rétablir solidement l'empire des Latins à Constantinople. Mais il y avoit une espèce de fatalité attachée à toutes ces entreprises de l'Occident sur l'Orient : après quelques règnes et mille agitations désastreuses, nous verrons tous ces pèlerins conquérants éprouver les mêmes revers en Grèce qu'en Palestine.

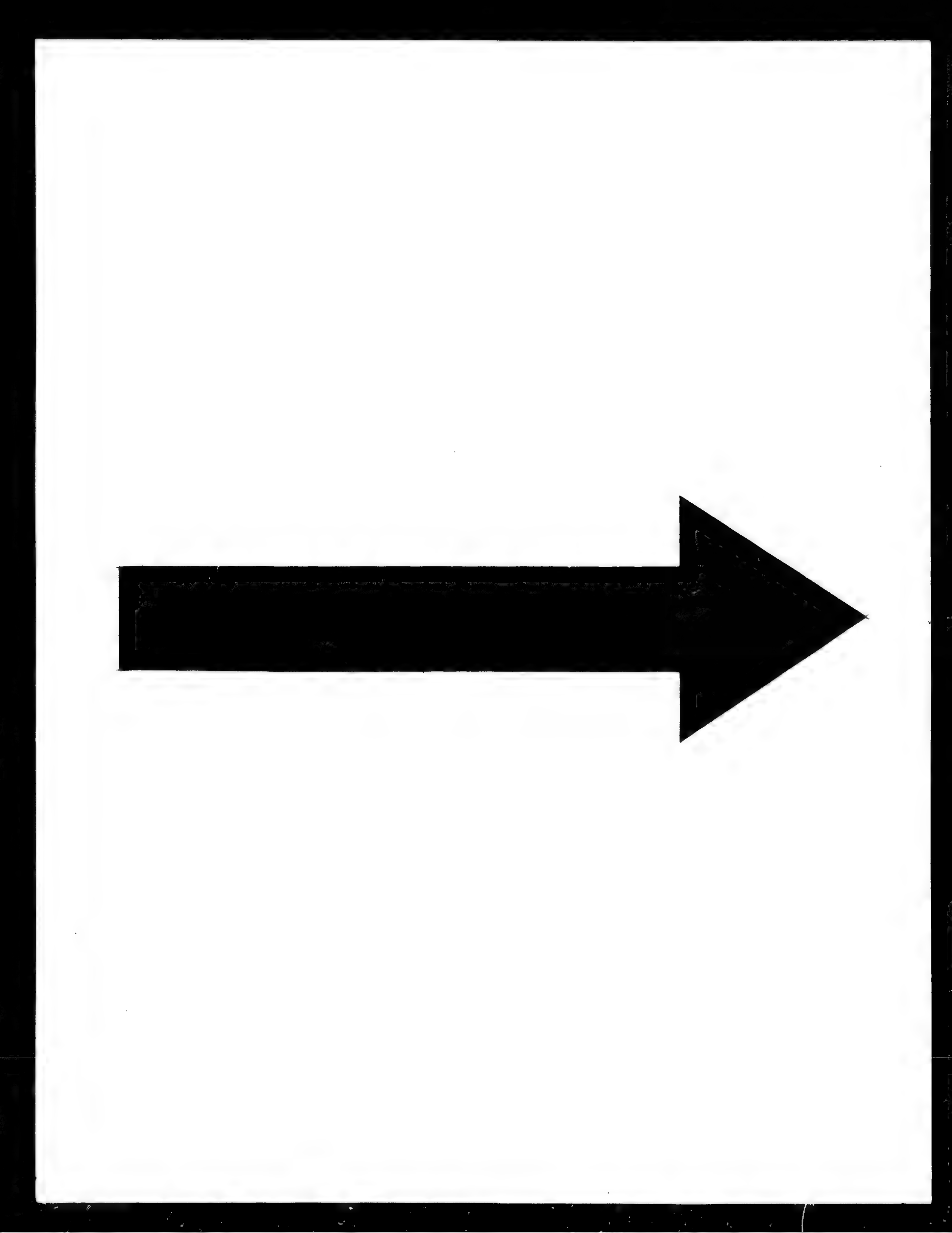
LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

DEPUIS LA PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES CROISÉS EN 1204, JUSQU'AU PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LYON EN 1245.

A LA nouvelle de la prise de Constantinople [illegible] lection de l'empereur Baudouin, le pape Innocent II [illegible] pas peu embarrassé pour répondre à ce prince q[illegible] andoit la confirmation de ce qui s'étoit fait. Il ne pouvo[illegible] ouver que les croisés eussent tourné contre les Grecs, chrétiens comme eux, les armes qu'ils avoient prises pour une tout autre fin. Les empêchements que ces schismatiques jaloux apportoient aux progrès des Latins dans la Palestine, les attentats même des derniers usurpateurs sur des empereurs légitimes, ne lui paroissoient pas des excuses recevables pour une vengeance exercée sur des coupables qu'ils n'étoient pas chargés de punir. D'un autre côté, il étoit ravi de voir ramener à l'unité l'église d'orient, et de faciliter par-là le secours de la Terre sainte Dans sa réponse, il prit le parti de bénir les vues de la Providence, qui, par des procédés injustes de la part des Latins, avoit puni justement les Grecs et leurs crimes multipliés : et sans trop approfondir ces matières délicates, il répondit [1], et qu'on pouvoit conserver la Grèce conquise par un secret jugement de Dieu, et qu'on devoit satisfaire à la divine justice pour le passé. Il insista principalement sur les profanations qui avoient été commises dans le pillage, sur les trésors des églises enlevés comme des biens profanes, et dont il ordonna de faire une prompte restitution.

Le patriarche élu pour Constantinople étoit encore à Rome dont il étoit sous-diacre. Innocent confirma son élection, ou plutôt il y suppléa par la plénitude de sa puissance, comme il s'en exprime, parce qu'il en trouvoit la forme irrégulière,

[1] VIII, epist. 131.



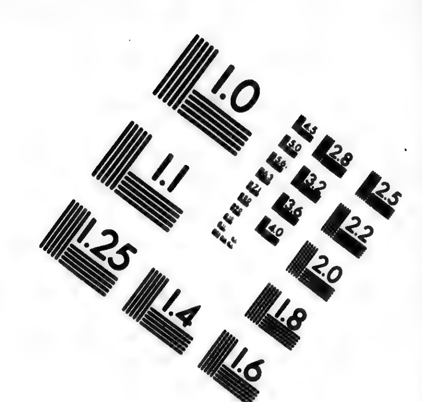
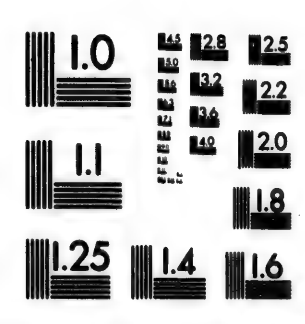


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



et plus séculière qu'ecclésiastique. Ensuite il lui conféra lui-même l'ordination, lui donna le pallium, que ses successeurs seroient toujours obligés d'envoyer demander à Rome, et lui accorda beaucoup de priviléges, entre autres de sacrer les rois dans l'empire de Constantinople, et d'absoudre ceux qui auroient frappé des clercs, cas des plus strictement réservés alors au saint Siége. La prérogative même disputée si long-temps par les papes aux patriarches de Constantinople, c'est-à-dire, le premier rang après Rome sur toutes les autres églises, Innocent III ne fit pas difficulté de l'attribuer au patriarche latin Morosini : et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il dit en termes exprès[1], que cette grâce vient du saint Siége, qui, par la plénitude de la puissance apostolique, a tiré comme de la poussière l'église bysantine, et l'a élevée au-dessus des églises d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Le contraire n'en est pas moins notoire par les lettres de saint Léon. Le pape Nicolas I, quatre cents ans après Léon, mettoit encore au second rang le siége d'Alexandrie, et ne comptoit pas l'évêque de Constantinople entre les vrais patriarches.

Pour maintenir le nouvel empire des Latins en orient, le pape enjoignit aux occidentaux, tant clercs que laïques, qui se trouvoient en Romanie, c'est-à-dire dans le pays de Constantinople, d'y demeurer une année, si les affaires de la Terre sainte ne les demandoient pas ailleurs [2]. D'un autre côté, il écrivit en France pour engager des hommes recommandables par leurs talents et leurs vertus à passer dans la Grèce. L'empereur Baudouin l'avoit prié de procurer ces secours à la nouvelle église latine de son empire, et d'exciter généralement les occidentaux de tout pays, de tout état et de tout sexe, à venir prendre possession des riches domaines qu'il leur promettoit, et à former des établissements dans une région dont il exaltoit avec emphase la fertilité et les agréments. Ces invitations ne produisirent que trop leur effet, au moins parmi les habitants de la Terre sainte. Non-seulement les pèlerins, mais les chrétiens nés en Palestine, vinrent en si grand nombre, que le pape fut bientôt réduit à condamner ces émigrations, et à se plaindre que

[1] VIII, ep. 19. — [2] Ibid. ep. 64, 71.

cette province étoit aussi destituée d'hommes que d'argent. Ainsi la révolution de la Grèce, qu'on avoit crue d'un si grand secours pour les saints lieux, servoit au contraire à en accélérer ou consommer la perte.

Les Sarrasins, beaucoup plus affligés de la réduction de Constantinople par les occidentaux, qu'ils ne l'eussent été de la prise de Jérusalem, oublièrent leurs propres différends, et tentèrent toutes les voies imaginables d'affoiblir et de diviser les chrétiens. Il y avoit entre ceux-ci deux partis qui se disputoient la principauté d'Antioche; celui de Boémond, comte de Tripoli, et celui de son neveu Rupin, qui par sa mère étoit aussi neveu de Livon ou Léon, roi d'Arménie, en communion avec les Latins. Le sultan d'Alep, fils de Saladin, se déclara pour le comte de Tripoli; et Dénefin, autre prince musulman peu célèbre depuis, appuya le parti contraire. Les templiers et le peuple d'Antioche étoient pour le comte; le patriarche d'Antioche et les hospitaliers pour le roi d'Arménie qui soutenoit son neveu. Pour ce qui regarde directement le royaume de Jérusalem, le roi Amauri II de Lusignan, mort à Saint-Jean-d'Acre pendant les troubles d'Antioche, savoir le premier d'avril 1205, eut pour sucesseur Jean de Brienne, comme époux de Marie, fille aînée de la reine Isabelle, qui tiroit son droit de son père Amauri I de la maison d'Anjou. Comme Amauri étoit aussi roi de Chypre, mais par droit d'hérédité, il laissa cette couronne à son fils Hugues I, qui n'étoit qu'un enfant en bas âge : foible ressource pour la position où se trouvoient les affaires des chrétiens en Orient (1205).

D'une autre part, les Bulgares s'unirent avec les Cumins et les Turcs pour soutenir les Grecs contre les Latins. Ils étoient néanmoins grands ennemis des Grecs, dont ils avoient secoué le joug après l'avoir porté plus de cent cinquante ans. Leur roi Jean ou Joannice, héritier du pouvoir de ses frères Pierre et Asan, libérateurs de leur patrie, avoit reçu du pape la couronne royale, et soumis avec le plus grand éclat toutes les églises de son royaume à l'Eglise romaine, dont elles reprirent les rites et tous les usages. Mais les Grecs, suppléant à la force par l'artifice et les trames secrètes, détachèrent des Latins le roi Joannice, en lui promettant de le reconnoître pour empereur, s'il les dé-

livroit de leur domination [1]. Aussitôt après ces conventions, les Grecs se révoltèrent de toute part, et s'emparèrent de plusieurs places, entre autres d'Andrinople.

L'empereur Baudouin se mit en campagne, et forma le siége de cette ville [2]. Ayant eu avis que le roi des Bulgares s'approchoit pour la défendre avec une puissante armée, il laissa au siége le maréchal de Ville-Hardouin avec le doge de Venise; et accompagné du comte de Blois, il alla au-devant des ennemis avec des forces très-inégales aux leurs. Il ne laissa pas de dissiper la cavalerie tartare qui servoit d'avant-garde au roi de Bulgarie; mais emporté par son courage, il la poursuivit si loin, que les Bulgares se repliant de part et d'autre lui coupèrent le retour, et l'environnèrent de tous côtés. Le comte de Blois eut son cheval tué sous lui, et fut blessé lui-même : ses gens lui conseillèrent de se retirer, en lui promettant de lui faire jour l'épée à la main. A Dieu ne plaise, répondit-il, qu'on puisse jamais me reprocher d'avoir fui du combat ! Il fut tué avec beaucoup d'autres seigneurs, et l'empereur fut fait prisonnier. Cette défaite arriva le 15 d'avril 1205. Dès que le pape Innocent l'eut apprise, il s'empressa d'écrire pour obtenir l'élargissement de Baudouin; mais Joannice lui répondit qu'il ne pouvoit lui donner cette satisfaction parce que cet empereur étoit mort dans sa prison [3]. Un auteur grec dit que le vainqueur fit couper les bras et les jambes à Baudouin, jeter l[illegible]nc dans un précipice où il eut encore à lutter trois jours [illegible]re les horreurs de la mort. On ajoute que le cruel Bulgare fit faire ensuite une coupe de son crâne, pour y boire à la manière des anciens Scythes. Baudouin est fort loué, même par les Grecs, pour sa justice et sa chasteté. Henri son frère fut élu pour lui succéder, et couronné le 20 d'août 1206; mais la même année, les Grecs se donnèrent pour empereur Théodore Lascaris qui avoit épousé la fille de l'empereur Alexis l'Ange, et qui établit son siége à Nicée, capitale de Bithynie.

Pendant ces troubles de l'église d'Orient, Albert, patriarche latin de Jérusalem, et auparavant évêque de Verceil, dressa,

[1] Vill. Hard. n. 118. — [2] Id. n. 189 et seq. — [3] Gesta Inn. III, p. 117.

pour quelques solitaires établis sur le Mont-Carmel, une règle qui rendit bientôt cette association très-nombreuse, et la fit connoître jusqu'aux extrémités de l'Occident 1209. Ils devoient leur origine à un moine vénérable de Calabre, qui, malgré son grand âge, vint, dit-on, les établir en ce lieu, par révélation du prophète Elie. On y montroit encore la caverne de ce prophète, et quelques restes d'un ancien monastère qui paroissoit avoir été considérable. Le pieux Calabrois forma une petite clôture au milieu de ces ruines, y bâtit une chapelle et une tour, et y rassembla dix à douze frères. Dans la règle que leur donna le patriarche Albert, il leur recommande principalement le travail et le silence, à l'imitation des anciens solitaires [1]. Ils demeuroient en des cellules séparées, entendoien la messe tous les jours autant qu'il étoit possible, récitoient l'office, et ceux qui ne savoient pas lire, disoient un certain nombre de *Pater* pour chaque heure canoniale. Jamais ils ne mangeoient de viande, et ils jeûnoient depuis l'exaltation de la sainte croix jusqu'à Pâques. Peu avant cette institution des carmes, le pape Innocent avoit fondé à Rome, à ses dépens, un hôpital célèbre pour les malades et pour les pauvres (1204); il y mit pour le servir des religieux de la même observance que ceux qui étoient alors dans l'hôpital du Saint-Esprit à Montpellier. Celui-ci avoit été établi depuis peu par le Comte Gui, qui en fut le premier grand-maître, et à qui ce pontife avoit accordé la confirmation de son ordre.

Tandis que l'orient attiroit surtout l'attention et les efforts des occidentaux, un orage fatal se formoit sourdement contre la religion, au sein de la nation la plus chrétienne et le refuge le plus assuré de l'Eglise dans tous ses périls. A la faveur du temps et de la fourberie, les vaudois et les nouveaux manichéens, épars en tant d'églises différentes, s'étoient rendus formidables en quelques endroits par leur réunion, et dominoient avec une insolence qui n'étoit plus supportable dans les provinces de France, voisines de l'Espagne. Ils y étoient soutenus par les seigneurs du pays, surtout par Raimond VI, comte de Toulouse, et par Raimond-Roger, comte de Foix.

[1] Ganis. t. v, p. 287. Boll. t. ix, p. 778.

Pour les réprimer, le pape Innocent donna le caractère de légat à l'abbé de Cîteaux, et à deux religieux célèbres du même ordre, nommés Raoul et Pierre de Castelnau, tirés de l'abbaye de Fontfroide, diocèse de Narbonne. Afin de soutenir tant les légats que les docteurs et les prédicateurs qui les accompagnoient, le souverain pontife réclama le pouvoir et la protection du roi Philippe-Auguste.

Différents prélats, et même des plus qualifiés, s'étoient rendus coupables, soit de connivence à l'égard des hérétiques, soit d'un lâche ménagement ; ou du moins, par des œuvres indignes de leur caractère, ils nuisoient beaucoup plus à la religion, que leurs vains discours ne pouvoient lui être utiles. Par une autorisation expresse du souverain pontife, les légats informèrent contre Bérenger, archevêque de Narbonne. Ils suspendirent de ses fonctions épiscopales, Guillaume de Roquesel, évêque de Beziers. Ils allèrent jusqu'à déposer l'évêque de Viviers, et usèrent de la même sévérité à l'égard de Raimond de Rabastens, qui s'étoit élevé par simonie sur le siége de Toulouse. On élut à la place de ce dernier, un abbé de l'ordre de Cîteaux, nommé Foulques ou Fouquet, prélat qui fut d'une grande ressource pour la religion dans cette place importante. Il s'étoit adonné à la poésie pendant sa jeunesse, et il eut de la réputation entre les poëtes provençaux, sous le nom de Fouquet de Marseille, lieu de sa naissance. Ayant renoncé depuis à tous les amusements du siècle, il se fit moine dans la fervente maison de Grand-Selve, d'ou il fut tiré pour être abbé du Toronet, au diocèse de Fréjus. C'est de là qu'on le fit passer à l'évêché de Toulouse (1206).

Le Seigneur préparoit cependant un nouveau secours à son Eglise, contre les sectes corrompues qui en infestoient un des plus beaux apanages, dans un prélat étranger à la France[1], qui s'y rencontra par un de ces hasards apparents dont la Providence se plaît à couvrir ses voies. Diègue d'Azèbez, évêque d'Osma en Castille, en revenant de Rome, passa par Montpellier, et y rencontra les légats chargés de travailler à la réduction des hérétiques, comme ils étoient sur le point de renon-

1 Jordan Princ. Fr. Præd. M. S. c. 7 et seq. Vit. S. Dom. ap. Sur. 5 Aug.

cer à leur légation par le dégoût que leur inspiroit l'inutilité de leurs travaux. Un des principaux obstacles à leur succès, c'étoit la vie peu réglée des ecclésiastiques, que les sectaires ne manquoient pas de leur objecter, quand ils les exhortoient à quitter leurs erreurs. L'évêque d'Osma, recommandable par sa naissance et sa doctrine, l'étoit encore davantage par sa vertu. Il avoit établi dans sa cathédrale l'institut des chanoines réguliers; il étoit allé à Rome pour obtenir du pape la permission d'abdiquer l'épiscopat, et de se consacrer à la conversion de la nation barbare des Cumins, qui habitoient vers l'embouchure du Danube. N'y ayant pu réussir, il avoit pris l'habit monastique en repassant par Cîteaux, pour en joindre les observances rigoureuses aux travaux de l'épiscopat qu'on le contraignoit de garder (1206).

Ce prélat vertueux et rempli de l'Esprit du Seigneur, conçut qu'il étoit impossible de réduire par les paroles seules une secte qui pervertissoit les simples par une grande affectation de sainteté et de modestie, tandis que les missionnaires catholiques auroient de grands équipages, des troupes nombreuses de chevaux et de valets, s'habilleroient et vivroient avec splendeur. Les légats lui ayant demandé conseil, comme à un personnage aussi renommé pour sa prudence que pour sa piété: « Mes frères, leur dit cet homme apostolique, nous n'avancerons rien pendant que les sectaires accréditent l'erreur par la modestie et l'austérité dont ils font parade, si nous donnons des exemples tout contraires à leur manière de vivre. Il faut combattre leur vertu apparente par une piété effective, marcher à pied, ne point porter d'argent, imiter en tout la vie des apôtres. » Et comme les légats témoignoient craindre le reproche de singularité en menant une vie si nouvelle, il leur déclara qu'il demeureroit avec eux pour travailler selon cette méthode à la défense de la foi. Il renvoya sur-le-champ son équipage, tous ses chevaux et tous les gens de sa suite, à la réserve du seul Dominique de Gusman, chanoine régulier et sous-prieur de sa cathédrale, c'est-à-dire, premier dignitaire après l'évêque qui en étoit le prieur. Après avoir évangélisé quelque temps avec fruit sur ce plan nouveau, le sage prélat voulut retourner dans son diocèse, pour mettre ordre à ses

affaires, et fournir de son revenu à ses chères missions. A peine fut-il arrivé chez lui, qu'il mourut dans une heureuse vieillesse.

Dominique qu'il avoit choisi pour le compagnon assidu de ses travaux apostoliques, et qui par la suite fut lui-même chef de cette mission, étoit suscité du ciel pour servir l'Eglise d'une manière plus durable, en instituant l'ordre des frères prêcheurs. Il étoit né en Castille dans le diocèse d'Osma, et avant sa naissance on avoit présumé de sa destination, sur un songe où sa mère grosse de lui s'imagina porter dans son sein un flambeau qui embrasoit toute la terre. Il fit ses études avec distinction dans l'école de Palencia, la plus fameuse d'Espagne depuis que le roi Alphonse IX y avoit attiré, de France et d'Italie, de savants maîtres en tout genre; mais il s'y distingua encore davantage par ses vertus. Il y prit tant de goût pour la mortification chrétienne, qu'il y fut dix années entières sans boire de vin. L'affection qu'il y conçut pour la pureté fut telle, qu'il conserva sa virginité jusqu'à la mort sans la moindre souillure. Sa charité alla jusqu'à vendre ses livres pour soulager les pauvres dans une famine.

Sur le bruit d'un mérite si extraordinaire dans un étudiant, l'évêque d'Osma le tira du lieu de ses études, et le fit chanoine régulier de son église. Ce fut pour Dominique un nouveau motif de s'avancer dans la perfection, et ses progrès nouveaux le firent élever à la première place de son chapitre. Mais son attrait principal étoit pour la conversion des pécheurs, comme son saint évêque ne tarda point à s'en convaincre dans les occasions que lui en fournit son voyage de France. Se trouvant logé avec lui à Toulouse dans la maison d'un sectaire, Dominique fit si bien, tant par ses manières douces et insinuantes que par la force de ses raisons, que le jour même de leur arrivée il convertit cet hôte hérétique. Ayant appris le danger que couroient plusieurs filles nobles et indigentes, que les novateurs prévenoient de leurs libéralités pour les attirer à leur parti, il leur établit un monastère à Pouille près de Montréal, où dans une clôture exacte, le silence, la prière et le travail, elles trouvoient une égale sûreté pour l'âme et pour le corps.

Il étoit difficile de le voir et de l'entendre sans se rendre à ce

qu'il désiroit. Ses idées nettes et fortement empreintes, ses résolutions arrêtées avec tant de raison qu'on ne l'a presque jamais vu obligé d'en changer, une égalité d'âme inaltérable, son visage même où étoient peintes la paix de la conscience et la joie que l'on goûte au service du Seigneur, le feu de son teint et de ses yeux, sa voix douce et touchante, tout en lui portoit à la vertu, et communiquoit à ceux qui l'approchoient les ardeurs de l'amour divin dont il étoit embrasé. Il s'en fallut bien cependant qu'il ne produisît parmi les sectaires du Languedoc les fruits de bénédiction qu'on avoit lieu d'espérer. Le comte de Toulouse, fauteur opiniâtre et artificieux de cette abominabe secte, faisoit échouer les efforts des hommes le plus apostoliques [1].

Le légat Pierre de Castelnau lui étoit particulièrement odieux, ainsi qu'à tous ses protégés hérétiques, que ce légat poursuivoit avec autant de persévérance que de vigueur [2]. Il forma une puissante confédération pour la défense de la foi, et y fit entrer jusqu'à la noblesse de Provence (1207), dépendante du comte, qui fut contraint d'y adhérer pour cette raison, et par la crainte des suites de l'excommunication publiée contre lui. Mais après bien des serments réitéres, il ne tenoit plus nul compte de ses engagements dès qu'il croyoit pouvoir les violer sans péril. Pierre de Castelnau étoit trop clairvoyant pour être la dupe de ces artifices, et trop courageux pour les

[1] « Ce prince, que la protection qu'il donnoit aux albigeois a rendu également célèbre et malheureux, n'a rien soutenu qu'il ne méritât par ses débauches et ses violences, indépendamment de son hérésie. Il n'en faisoit pourtant pas une profession déclarée; mais son inclination ou plutôt sa passion pour ceux qui la professoient, étoit extrême et approchoit de la folie. Il les accabloit de caresses, il se mettoit à genoux devant eux; il les appeloit ses seigneurs et ses frères; il venoit au milieu de la nuit à leurs assemblées; et quand on lui disoit qu'il risquoit à se faire dépouiller de ses états pour l'amour de ces gens-là : Je ne l'ignore pas, répondoit-il ; mais c'est un parti pris; je sacrifierai pour eux jusqu'à ma tête. Avec les dehors de catholicité qu'il affecta toujours, il y avoit peu d'albigeois qu'il ne surpassât en impiété, et par le tour d'esprit qu'il employoit à jouer sacrilégement nos plus saintes pratiques. Cet affreux mélange, joint aux pilleries et au débordement de mœurs qu'on lui reprochoit, en faisoit une espèce de monstre. Si l'on excepte le seul écrivain de son parti, qui nous a donné un roman de sa vie pour le ménager, tous les autres se sont réunis à nous en tracer le portrait le plus digne d'un apostat et d'un persécuteur de l'Eglise. » *Hist. de l'egl. gall.*, *L.* 29.

[2] Hist. albig. c. 64.

dissimuler. Il reprochoit en face au comte sa mauvaise foi et ses parjures; et comme on lui représentoit les excès auxquels ce prince étoit capable de se porter, et que sa vie même étoit en péril : La cause de Jésus-Christ, répondit-il, ne réussira jamais dans ces contrées, que quelqu'un de nous ne meure pour la foi; Dieu veuille que le persécuteur me choisisse pour sa première victime!

Enfin le comte perfide fit inviter les légats à conférer avec lui à Saint-Gilles en Provence[1]. Il avoit promis de les satisfaire sur tous les chefs dont il étoit accusé, et d'abord il témoigna recevoir avec docilité leurs avis salutaires : mais quittant bientôt ce personnage contraint, et se démasquant sans retenue, il les menaça publiquement de mort, et leur dit comme ils se retiroient, que quelque chemin qu'ils prissent par terre ou par eau, ils n'échapperoient point à sa vengeance. L'abbé et les magistrats de Saint-Gilles prirent avec raison cette menace réfléchie pour une résolution fixe et arrêtée. C'est pourquoi ils conduisirent les légats sous bonne escorte jusqu'aux bords du Rhône : mais on ne paroit qu'à la violence, tandis qu'on avoit beaucoup plus à craindre de la trahison. Deux hommes du comte, inconnus aux légats, les avoient suivis, et les atteignirent à l'endroit où ils couchèrent avant de passer le fleuve. Le lendemain matin, les légats ayant dit la messe avant leur départ, suivant leur coutume, un de ces inconnus s'approcha de Pierre de Castelnau, et lui porta un grand coup de lance au-dessus des côtes. Pierre en tombant le regarda, et lui dit : Dieu veuille vous le pardonner, comme je vous le pardonne! ce qu'il répéta plusieurs fois avec un redoublement toujours nouveau de charité et de piété, jusqu'à ce qu'il rendit l'esprit (1208).

Le bruit de ce forfait causa un soulèvement universel, et parvint en peu de temps jusqu'à Rome. Le pape en écrivit en termes fort animés à tous les seigneurs et à tous les chevaliers des provinces de Narbonne, d'Arles, d'Aix, d'Embrun et de Vienne. Après avoir raconté le fait, il donne le titre de martyr au défunt, qui avoit en effet répandu son sang pour la foi,

[1] Chron. S. Mat. Antis. an. 1208.

et qui est honoré comme tel par l'Eglise le cinquième jour de mars, quoiqu'il soit mort, au plus tard, dans le mois de février. Il enjoint aux archevêques et à leurs suffragants de publier l'excommunication contre le meurtrier, tous ses complices, ses recéleurs et ses défenseurs, et de la dénoncer de nouveau contre le comte de Toulouse, si raisonnablement présumé coupable de cette mort. Enfin, s'élevant au-dessus de toute considération, et usant de la pleine autorité qu'on ne contestoit pas alors, il déclare absous de leur serment tous ceux qui ont promis au comte Raimond fidélité, société ou alliance, prononce qu'il est permis à tout catholique, tant de poursuivre sa personne que de s'emparer de ses terres, et conclut par exhorter la noblesse de ces provinces à s'armer pour l'extirpation de l'hérésie et la conservation de la vraie foi[1].

Le pontife écrivit encore au roi Philippe-Auguste, pour le prier d'aller en personne réprimer un vassal ennemi si dangereux de l'Eglise, ou du moins d'y envoyer son fils Louis. Le roi qui étoit mal avec Otton, roi des Romains, et avec Jean, roi d'Angleterre, répondit, qu'ayant à ses côtés deux grands lions qui n'épioient que le moment favorable pour fondre sur ses terres, il ne pouvoit s'éloigner sans imprudence, ni lui, ni son fils, mais qu'il ne laisseroit pas de permettre à ses barons d'aller à cette expédition. Le pape avoit écrit en même temps à tous les seigneurs et à tous les peuples de la France aussi-bien qu'aux prélats, promettant indulgence plénière à ceux qui se croiseroient pour combattre les sectaires de la Narbonnoise : ce qui fit prendre les armes ainsi que la croix à des troupes sans nombre, qui la portoient sur la poitrine, pour se distinguer des croisés du Levant qui l'avoient sur l'épaule. Au bruit de ces armements, le comte Raimond fut si effrayé, qu'il prit lui-même la croix contre la secte dont il étoit le principal fauteur.

Pour remplacer Pierre de Castelnau, et Raoul son collègue de légation qui mourut vers le même temps, le pape envoya deux légats nouveaux, Milon, clerc de l'église romaine, aussi

[1] Gest. Innoc. III, c. 8.

recommandable par la profondeur de sa doctrine que par la solidité de sa vertu, et le docteur Théodise, chanoine de Gênes. Ils allèrent du côté de Lyon au-devant des croisés qui s'y assemblèrent, de tous les quartiers de la France, à la suite du duc de Bourgogne, des comtes de Nevers, de Saint-Pol, de Montfort, de l'archevêque de Sens, des évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, et d'une infinité d'autres personnages considérables dans l'état et dans l'Eglise. Raimond s'étoit déjà fait absoudre par les légats au lieu même où étoit enterré le bienheureux Pierre de Castelnau, pour lui faire en quelque sorte amende honorable. Il avoit fait serment sur le corps de Notre-Seigneur, d'observer les ordres du pape pour la paix de l'Eglise et l'expulsion des hérétiques; de ne plus rendre sa foi suspecte en les protégeant, de rompre avec ces troupes de brigands qu'on nommoit routiers; de ne plus vexer ses peuples, ni les prélats orthodoxes : pour sûreté, il avoit livré sept châteaux de ses domaines, et consentoit à leur confiscation, s'il n'observoit ses serments. Ne mettant point de bornes à ses terreurs, ni à ses précautions, il s'avança lui-même jusqu'à Valence au-devant des croisés, à qui il renouvela ses engagements, promit sans réserve de faire tout ce qu'ils voudroient, et offrit son fils pour ôtage, outre les places qu'il avoit déjà livrées (1209).

Aussitôt après ils marchèrent tous ensemble à Béziers. Les habitants de cette ville abandonnée au manichéisme s'étoient rendus odieux par leurs rapines, par les meurtres et tous les forfaits qui étoient les suites de leur affreuse doctrine. On étoit surtout indigné de l'assassinat de Raimond Trincavel, leur vicomte, qu'ils avoient massacré dans l'église de la Magdeleine, après avoir brisé les dents à leur évêque qui s'efforçoit de les en détourner. On commenca par les sommer de livrer un certain nombre d'hérétiques dont on leur remit la liste, et qui étoient apparemment les principaux auteurs de leur perversion. Peu contents de refuser avec insolence, quelques-uns d'entre eux s'approchèrent avant que d'être attaqués, et firent pleuvoir sur les croisés une grêle de flèches. Tous les soldats catholiques frémissoient de fureur en attendant les ordres de leurs chefs; et cependant les valets de l'armée, sans observer aucune disci-

pline, à l'insu de leurs maîtres, s'approchèrent des murailles, et prirent la place d'emblée. Ils firent main basse sur tous les habitants, et mirent le feu à la ville. C'étoit le jour de la Magdeleine; et dans l'église qui lui étoit dédiée, on tua jusqu'à sept mille personnes qui s'y étoient réfugiées : circonstances qui furent relevées comme un signe de la vengeance divine, tant pour le meurtre du vicomte Trincavel, que pour les blasphèmes que ces sectaires impurs se permettoient surtout contre cette sainte amante de Jésus-Christ. Les croisés marchèrent ensuite à Carcassonne, qu'ils auroient pu facilement emporter d'assaut; mais le sort que Béziers venoit d'éprouver, leur faisoit encore horreur. Ils reçurent les habitants de Carcassonne à composition, c'est-à-dire à charge de tout abandonner, et de sortir en chemise.

On tint ensuite conseil pour voir qui l'on établiroit maître et conservateur de ces conquêtes. Au désintéressement que marquèrent les principaux seigneurs, il paroît que l'esprit d'ambition ne les avoit pas guidés. Le comte de Nevers et le duc de Bourgogne refusèrent absolument et constamment; et pour que Simon de Montfort acceptât enfin, les plus vives instances ne suffirent pas : il fallut que les légats le lui ordonnassent, par l'autorité du Siége apostolique. On a déjà remarqué, dans l'expédition de Zara en Dalmatie, tout le respect qu'avoit pour les ordres du vicaire de Jésus-Christ ce pieux héros, que le tumulte des armes n'empêchoit pas d'entendre la messe tous les jours, de réciter l'office divin, et d'observer inviolablement les jeûnes de l'Eglise. Il honoroit sa foi et sa piété par des mœurs très-pures et de solides vertus, par une modestie et une humilité si extraordinaires, que malgré la supériorité de son mérite, il étoit effrayé de son insuffisance, et se croyoit fort au-dessous de sa destination. Il étoit toutefois d'une valeur unique, si terrible dans un combat, que du seul mouvement de son sabre il mettoit ses ennemis en fuite; actif, entreprenant, ferme dans ses desseins et suivi dans ses vues, d'une incomparable dextérité dans tous les exercices militaires, d'un tempérament robuste, de grande taille, bien fait de sa personne, et par l'affabilité de son humeur aussi-bien que par sa facilité à s'énoncer, également propre à se faire révérer de ses nouveaux sujets, et

à conserver l'affection des seigneurs sur lesquels on l'élevoit. Si dans le cours de ses exploits on trouve plusieurs traits d'une sévérité qui fait encore frémir, il en faut juger sur la qualité des monstres dont il crut ne pouvoir autrement purger les provinces qu'ils infestoient, ou du moins sur les mœurs et les préjugés de son siècle.

Par les conséquences de principes qui alors n'étoient pas rejetés, comme de nos jours, et qui étoient même reconnus, le pape Innocent ébranla les fondements d'une puissance qui fournissoit à ses entreprises des prétextes beaucoup moins plausibles que ceux qu'on tiroit de la conduite des albigeois et de leurs fauteurs. Dans l'intervalle de quatre années, toutefois après bien des avis, des prières et des ordres inutilement employés par le pape, toute l'Angleterre fut mise en interdit (1208), et le roi Jean excommunié et déposé (1212), avec tous les désordres et tous les malheurs inséparables de ces révolutions; et cela, pour une cause aussi étrangère à cet énorme bouleversement, que l'étoit l'élection d'un évêque; mais un premier tort en avoit amené une foule d'autres. On avoit élu tout à la fois, pour le siége de Cantorbéry, le sous-prieur du clergé monastique de cette église, et l'évêque de Norwich. L'affaire fut portée à Rome, et les deux élections, peu régulières à la vérité l'une et l'autre, y furent pareillement cassées. Aussitôt après le pape proposa pour cet archevêché le cardinal Etienne de Langton, qui fut élu à Rome par des moines députés de Cantorbéry, contre le gré du roi, déclaré pour l'évêque de Norwich [1]. Cependant Etienne étoit Anglais de naissance et d'un vrai mérite; mais il avoit étudié à Paris, y avoit été fait docteur, chanoine de la cathédrale et chancelier de l'université. Soit pour cette raison qui le rendoit fort odieux à Jean-Sans-Terre, ennemi déclaré de tout ce qui tenoit à la France, soit pour l'affront que ce prince croyoit essuyer dans la personne de l'évêque de Norwich, Jean fit tomber le premier poids de son ressentiment sur les moines de Cantorbéry avec toute la violence dont il étoit capable : il les chassa indignement de leur église et s'empara des biens de l'archevêché.

[1] Matth. Par. an. 1206. Gest. innoc. III, n. 131.

Il écrivit ensuite au pape, d'un style amer et piquant, qu'il ne revenoit pas de sa surprise sur ce que le pontife et toute la cour romaine sembloient oublier combien son amitié leur étoit fructueuse; qu'ils retiroient plus d'utilité de son royaume, que de tous les autres états qui sont en-deçà des Alpes; que si l'élection de l'évêque de Norwich n'étoit pas ratifiée à Rome, il empêcheroit ses sujets d'y porter les richesses qui lui étoient nécessaires pour repousser ses ennemis qu'on y protégeoit; et que l'Angleterre n'iroit plus chercher parmi des étrangers, si mal disposés à son égard, la justice et les lumières qu'elle pouvoit trouver dans ses propres prélats.

Le pape Innocent répondit au roi avec assez de modération, se justifia sur ce qu'il n'avoit pas attendu le consentement de ce prince pour l'élection du cardinal Etienne, prétendit l'avoir suffisamment demandé, quoique ce ne soit pas l'usage, ajouta-t-il, de l'attendre pour les élections qui se font en cour de Rome. Il conclut en exhortant le roi à ne point résister au Seigneur, et à ne pas ramener les coutumes fatales auxquelles les rois son père et son frère avoient renoncé. Mais Innocent écrivit ensuite aux évêques de Londres, de Worchester et d'Ely, que si après leurs représentations le roi ne recevoit point l'archevêque Etienne, ils eussent à prononcer sur toute l'Angleterre un interdit général des fonctions ecclésiastiques, hormis le baptême des enfants et la pénitence des moribonds. Cette lettre menaçoit encore le roi Jean de plus grandes peines, si celle-ci ne triomphoit pas de sa résistance.

Les trois évêques, obéissant aux ordres du pape, allèrent trouver le roi, et le conjurèrent avec larmes de mettre sa puissance et son salut en sûreté, en prévenant l'interdit. Le roi les interrompit avec fureur, se répandit en injures contre le pape et les cardinaux; et, en des termes de blasphème qui lui étoient ordinaires, jura que si quelqu'un de ses évêques osoit publier l'interdit, il l'enverroit à Rome avec les autres prélats et leur clergé, après les avoir dépouillés de toutes leurs possessions : qu'il feroit arracher les yeux et couper le nez à tous les Romains qui se trouveroient dans ses états. Et que ne puis-je, ajouta-t-il, par cette marque infamante, faire également distinguer des autres nations tout le reste de ce peuple détestable ! Enfin, il

commanda aux trois évêques de s'éloigner promptement de sa présence, s'ils vouloient mettre leurs jours en sûreté.

Les trois prélats se retirèrent en effet; mais la crainte ne les empêcha point de remplir leur commission. Le lundi de la Passion, qui cette année étoit le vingt-quatrième de mars, ils mirent toute l'Angleterre en interdit, et sortirent au plus tôt du royaume, pour se dérober à la fureur du roi. L'interdit fut observé ponctuellement et sans nulle exception, nonobstant tous priviléges, suivant les ordres du pape; la confession, le viatique et le baptême des enfants étoient les seules choses exceptées; en sorte que sans prêtres et sans prières on emportoit les morts des villes et des villages comme les cadavres des animaux, et qu'on les jetoit dans le premier fossé, où on les couvroit précipitamment de terre. Les clameurs que le peuple poussa de toute part, firent bientôt trembler l'inconsidéré monarque. Il envoya vers le pape, et fit toutes les promesses qu'il crut pouvoir le tirer de l'embarras où il se trouvoit, et qui lui coûtoient peu dans ces circonstances. Mais aussi téméraire dans l'espérance, qu'il étoit foible et rampant dans le danger; et, dans le bien comme dans le mal, toujours incapable de consistance, il traîna la négociation en longueur, s'abandonna par intervalles aux fougues de son ressentiment, et la rompit enfin tout-à-fait.

Au bout de deux ans, le pape excommunia le roi d'Angleterre; mais il ne se trouva plus, dans toute l'étendue de ce royaume, un seul évêque qui osât publier la censure. En peu de temps néanmoins elle parvint à la connoissance de tous les sujets, qui dans les rues et les places publiques se disoient mystérieusement les uns aux autres que le roi étoit excommunié. Geoffroi, archidiacre de Norwich, se trouvant à Westminster pour les affaires de l'échiquier, dit un jour à ceux qui s'en occupoient avec lui, qu'il n'étoit pas sûr à des bénéficiers de demeurer au service d'un prince frappé d'anathème. Le propos fut rapporté au violent monarque. Il fit prendre l'archidiacre, et l'emprisonna, sans vivres, chargé de fers et revêtu d'une chape de plomb, dont le poids joint à la faim le fit mourir en peu de jours[1]. La cruauté naturelle à Jean-Sans-Terre étoit en-

[1] Matth. Par. an. 1209.

core animée par un aventurier nommé Alexandre Masson, qui se donnoit pour théologien. Il disoit, pour flatter le roi et en obtenir des faveurs, que les biens temporels des princes et même le gouvernement de leurs sujets ne regardoient point le chef de l'Eglise. Mais il ne cessoit pas de répéter que le roi étoit l'instrument de la colère de Dieu, établi pour gouverner le peuple avec la verge de fer. Quelque agréable qu'il se fût rendu au roi Jean par cette maxime tyrannique, Innocent III eut assez de crédit en Angleterre pour le faire dépouiller d'un grand nombre de bénéfices qu'il y avoit obtenus par ses intrigues, et le réduire à un état de misère où on le vit long-temps mendier son pain de porte en porte.

Cependant, entre autres démarches qui attestoient son vif désir de voir la paix rétablie, le pape Innocent avoit envoyé à Jean deux personnages dignes de leur confiance mutuelle : c'étoient Pandolfe sous-diacre de l'église romaine et Durand chevalier du temple. Après plusieurs conférences, le roi, cédant plus volontiers aux conseils de quelques courtisans, qu'à ceux de la raison et de la justice, ne voulut jamais consentir à rendre les biens qu'il avoit confisqués aux évêques et aux chanoines bannis : suivant l'avis de trois évêques de sa cour et de quelques autres courtisans laïques, il prétendoit faire beaucoup que de consentir au retour de ceux qu'il avoit forcés de fuir les coups de sa fureur. Enfin le pape Innocent, excité d'ailleurs par le cri des peuples et du clergé, déclara (1211) tous les vassaux et sujets du roi Jean absous du serment de fidélité, et défendit, sous peine d'excommunication, que personne communiquât avec lui en aucune manière, pas même pour la table, pour le conseil, ni simplement pour lui parler. Il alla plus loin l'année suivante : les évêques de Londres et d'Ely et l'archevêque de Cantorbéry étant venu à Rome lui faire le tableau des excès inouïs auxquels se livroit Jean, et de la cruelle persécution qu'il faisoit à l'église anglicane; le pape se laissa toucher par leurs supplications, et de l'avis des cardinaux et d'autres graves personnages, il rendit une sentence, portant que le roi d'Angleterre seroit déposé du trône, et qu'à la poursuite du souverain pontife, on lui donneroit un successeur plus digne de ré-

gner[1]. En conséquence, Innocent écrivit à Philippe-Auguste de se charger de cette entreprise pour la rémission de ses péchés, afin que lui et ses successeurs, après avoir détrôné le roi Jean, possédassent à perpétuité le royaume d'Angleterre. Il écrivit aussi une lettre circulaire à tous les seigneurs, chevaliers et gens de guerre des nations diverses, qu'ils eussent à se croiser pour déposer le roi d'Angleterre et venger l'injure de l'Eglise universelle, sous la conduite du roi de France[2]. Il ajoutoit que quiconque aideroit de ses biens ou autrement à la destruction de ce roi pervers, recevroit de l'Eglise la même protection que ceux qui visitoient le Saint-Sépulcre.

L'orage qui se formoit ainsi sur la tête du roi Jean devoit avoir les suites les plus funestes. On remettoit les droits et la puissance de l'Eglise à Philippe-Auguste, ennemi déjà trop redoutable, et qui avoit de son côté les droits les plus plausibles à faire valoir contre le roi d'Angleterre. Le prince Geoffroi, frère aîné du roi Jean, et mort dès l'année 1186, avoit laissé sa femme enceinte d'un fils qui fut nommé Artus, et que la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine reconnurent pour leur seigneur. Sa mère Constance lui ménagea d'abord la protection de Philippe-Auguste, et le remit entre ses mains à l'âge de douze ans. Mais le roi Jean son oncle ayant trouvé moyen de se saisir de sa personne, après l'avoir tenu quelque

1 Le roi Jean, dit Fleury, s'étoit rendu odieux non-seulement aux ecclésiastiques de son royaume, mais encore à la noblesse, au peuple et à tous ses sujets, par ses cruautés, ses exactions et ses débauches. Il avoit abusé des femmes et des filles de plusieurs gentilshommes malgré leur résistance; et il en avoit réduit d'autres à la dernière pauvreté par ses extorsions : il avoit banni les parents et amis de quelques autres et tourné leurs biens à son profit. Tous ceux-là reçurent avec grande joie l'absolution que leur donnoit le pape du serment de fidélité. On disoit même que plusieurs seigneurs avoient envoyé au roi de France leurs lettres scellées, pour l'inviter à venir en Angleterre recevoir la couronne. *L.* 77, n. vi.

2 Ce prince, excommunié autrefois par le pape, avoit déclaré ses censures nulles et abusives : il pensa tout différemment, dit Feller, quand il se vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnoit l'Angleterre.... Si l'on doit être surpris que les papes donnassent des royaumes qui ne leur appartenoient pas, faut-il l'être moins en voyant des princes accepter de pareils présents? N'étoit-ce pas convenir que les papes avoient le droit de disposer des couronnes et de déposer les monarques à leur gré? Rien ne prouve mieux que cette jurisprudence étoit alors généralement reçue, que les rois même ne la contestoient pas, et que l'on a tort aujourd'hui d'en accuser uniquement les papes.

temps emprisonné à Rouen, le fit passer de sa prison dans une barque, où il le tua de sa main, et jeta son corps dans la Seine, (1203). Philippe-Auguste fit citer Jean, comme son vassal, pour répondre sur ce crime à la cour des pairs; et sur le refus de comparoître, la cour, d'une voix unanime, confisqua au profit du roi Philippe tout ce que le roi Jean possédoit en-deçà de la mer. Le monarque français entra aussitôt en Aquitaine, puis en Normandie, pour exécuter le jugement les armes à la main, et y fit plusieurs conquêtes.

Cependant quelque étendue qu'Innocent eût donné à son autorité dans ce qu'il avoit fait contre le roi d'Angleterre, il devoit désirer le retour de ce prince plutôt que sa persévérance dans le mal ; c'étoit du reste un moyen plus sûr de pacifier ce royaume. Mais, Philippe n'étoit pas homme à reculer contre une entreprise qui flattoit son courage, ni à la retarder de lui-même. Outre la notification que le légat Pandolfe lui avoit faite de la sentence du pape, il étoit encore excité par un grand nombre de seigneurs anglais qui n'aspiroient qu'à être délivrés du joug tyrannique du roi Jean. Ce prince étourdi, cruel, avare, débauché, s'étoit enfin rendu insupportable non-seulement aux ecclésiastiques de son royaume, mais à la noblesse, aux villes, aux campagnes, à tous ses peuples. Il avoit fait violence à plusieurs femmes et à plusieurs filles de qualité ; il avoit réduit par ses extorsions quantité de familles honorables à la dernière indigence ; il avoit banni une multitude de sujets irréprochables, afin d'envahir leurs biens.

Les évêques chassés d'Angleterre, et qui revenoient de porter leurs plaintes à Rome, avoient aussi prié le roi Philippe de la part du pape d'entrer à main armée dans la grande Bretagne, d'en détrôner le tyran, et de mettre à sa place un prince digne de régner. Philippe, qui n'attendoit que l'occasion, ordonna, sous peine de félonie, à tous ses vassaux de venir le joindre à Rouen, dont il s'étoit déja rendu maître, et il y fit équiper une flotte chargée de toutes sortes de munitions [1].

« [1] Les maximes de France, (si elles existoient,) n'étoient pas alors plus favorables à ces sortes d'entreprises, qu'elles l'ont été depuis : mais l'intérêt parloit ; et Philippe-Auguste, qui trouva peu après si mauvais que le roi Jean eût disposé de ses états en

Cependant le légat Pandolfe passa en Angleterre, trouva le roi Jean à Douvres. A son départ de Rome, le pape lui avoit donné fort secrètement un projet de réconciliation pour ce prince, en cas qu'il voulût enfin se soumettre aux ordres du saint Siége. Pandolfe profitant de la terreur que ne pouvoient bannir d'une âme si criminelle soixante mille hommes de bonnes troupes, et une flotte supérieure à celle des Français, lui tint ce discours : « Voilà le roi de France à l'embouchure de la Seine, prêt à vous accabler par l'autorité du souverain pontife, et à s'emparer de votre royaume. Avec lui viennent vos prélats et tant d'autres anglais, soit clercs, soit laïques, animés de toute l'ardeur que peut inspirer l'espoir de rentrer dans leur patrie et de recouvrer leurs biens. Il montre d'ailleurs les lettres de presque tous les seigneurs d'Angleterre, qui le demandent pour souverain et lui promettent fidélité. Au moins songez à vos intérêts, apaisez le ciel justement irrité, soumettez-vous à l'Eglise, et regagnez les bonnes grâces du pape, prêt à vous rendre la couronne qu'il vous a ôtée (1213). »

Ce discours ne manqua pas de produire son effet. Jean, tout hors de lui-même et comme réduit au désespoir, aquiesça aux propositions de Pandolfe, et promit sans restriction de se soumettre aux ordres du pape pour tous les objets qui lui avoient attiré les censures du saint Siége. Deux jours après, il déclara par une charte authentique [1], que, pour l'expiation de ses péchés, il donnoit, de sa franche volonté et de l'avis de ses barons, à l'église romaine, au pape Innocent et à ses successeurs, les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, avec tous leurs droits; qu'il ne les tiendroit plus que comme vassal du pape, lui en feroit hommage-lige, et pour marque de sujétion, outre le denier de saint Pierre, payeroit tous les ans au pape mille marcs de sterlings; enfin, qu'il obligeoit tous ses successeurs à maintenir cette donation, sous peine de perdre leur droit à la couronne. Le roi remit cette pièce au légat pour la porter à Rome, et sur-le-champ, en présence de tout le monde, il fit hommage et serment de fidélité au souverain pontife représenté

faveur du pape, ne trouva nullement condamnable alors que le pape les lui offrit à lui-même. » *Hist. de l'égl. gall.*, *l.* 30.

[1] XVI, ep. 77.

par son ministre qui foula aux pieds quelque argent présenté, comme signe de la soumission du roi. Jean fut incontinent absous de l'excommunication par l'archevêque de Cantorbéry et les autres évêques persécutés qu'on s'étoit empressé de rappeler dans la grande Bretagne. Réconcilié avec eux et avec les seigneurs, il jura d'observer les lois de saint Edouard et celles de Henri I.

Pendant ce temps-là, le légat Pandolfe étoit repassé en France; il vint trouver le roi Philppe, et lui signifia, de la part du pape, de se désister de son entreprise contre le roi d'Angleterre qui s'étoit soumis à l'Eglise, et qu'il ne pouvoit plus attaquer sans offenser le pape. Philippe fut sans doute aussi piqué que surpris de ce changement, qui ne l'eût point empêché de porter ses armes dans les îles Britanniques, si le comte de Flandre, qui l'avoit le plus animé, n'eût changé lui-même pour faire alliance avec le roi Jean. C'étoit Ferrand ou Ferdinand de Portugal qui avoit épousé la fille aînée du comte Baudouin, devenu empereur de Constantinople, et qui eut lieu de se repentir de son inconstance. Le roi Philippe marcha contre ce vassal infidèle, qui avoit lié sa partie avec l'empereur Otton, et le comte de Sarisbury frère naturel du roi d'Angleterre. L'inégalité du nombre n'arrêta point le courage de Philippe. Les deux armées s'étant rencontrées près de Bouvines, il fit à ses troupes cette courte harangue, rapportée par le moine Rigord, son chapelain, qui marchoit derrière lui : « Tout notre espoir est en Dieu : le roi Otton et ses gens sont des excommuniés, ennemis et destructeurs de l'Eglise; leur solde est la substance du pauvre et la dépouille du clergé [1]. Pour nous, quoique pécheurs, nous sommes unis de sentiment

[1] C'est une chose digne d'être remarquée, que tous les princes qui attaquoient Lors Philippe-Auguste, se trouvoient sous le poids des censures du saint Siege. Ils étoient convenus entre eux qu'après avoir vaincu le roi de France, ils se vengeroient de Rome en exterminant le pape et les évêques, les moines et les prêtres, sans laisser même de ces derniers que ceux qui seroient rigoureusement nécessaires au culte. Ils devoient s'emparer des biens de toutes les églises, et obliger quelques prêtres qu'ils auroient épargnés à vivre des aumônes des fidèles. On voit que, sous ce point de vue, la victoire de Bouvines fut un vrai triomphe pour l'Eglise. C'est ainsi que la Providence dispose des événements suivant sa haute sagesse, et souvent à l'insu de ceux qu'elle emploie pour les accomplir.

à la sainte Eglise; nous jouissons de sa communion, et nous défendons ses libertés selon notre pouvoir. Ne doutons pas que Dieu ne nous fasse triompher de nos ennemis et des siens. » Après que le roi eut ainsi parlé, les troupes lui demandèrent sa bénédiction avec une simplicité respectable dans son principe. Aussitôt après on sonna la charge, pendant laquelle le chapelain et les clercs de l'armée ne cessèrent de chanter des psaumes. La victoire fut complète pour les Français (1214). L'empereur Otton prit la fuite; les comtes de Flandre et de Sarisbury furent faits prisonniers. Pour comble de bonheur, on apprit que le roi Jean, qui avoit fait une descente en France et assiégeoit le château de la Roche-au-Moine, en Anjou, venoit d'être forcé par Louis, fils du roi Philippe, à lever ce siége et à se retirer honteusement. En mémoire de ces grands succès, le roi fonda près de Senlis l'abbaye de la Victoire, où il mit des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris.

Dans le temps que Jean-Sans-Terre traitoit avec le pape, et probablement avant son entrevue avec le légat, il avoit envoyé[1] secrètement et en grande diligence vers le miramolin ou roi de Maroc. Les envoyés, qui étoient deux chevaliers et un clerc, présentèrent une lettre du roi leur maître, qui s'offroit à soumettre son royaume au prince musulman, à lui payer tribut, et même à quitter la religion chrétienne pour la mahométane, s'il vouloit lui donner du secours. Le miramolin lisoit les épîtres de saint Paul qui lui étoient tombées entre les mains. Il parut quelques moments fort pensif; puis il répondit : « Voilà le livre d'un chrétien sage, qui par ses œuvres et ses paroles me ravit d'admiration. Je ne vois rien à reprendre en lui, sinon d'avoir quitté la religion de ses pères. Que puis-je penser de votre maître, qui veut renoncer à une religion si sainte et si pure, que si je n'en avois point, je la choisirois de préférence à toutes les autres ?» Ensuite il s'informa de l'état du roi et du royaume d'Angleterre. Comme les deux chevaliers lui en eurent fait la peinture la plus avantageuse, il reprit avec un grand soupir : « Je n'ai jamais lu ni entendu dire que le sou-

1 *Matth. Paris*, *an*. 1213. *p*. 204.

verain d'un pareil état le voulût rendre tributaire d'un étranger. Votre maître est un misérable et un lâche. J'en ai tant de mépris, que je ne voudrois pas lui donner place entre mes plus vils esclaves. Et vous, ajouta-t-il, en lançant sur les deux chevaliers un regard terrible qui les fit trembler pour leur vie, vous, agents et flatteurs d'un tyran méprisable, n'ayez pas l'audace de paroître davantage sous mes yeux. »

Comme ils se retiroient confus, le miramolin porta ses regards sur le troisième envoyé, nommé Robert, qui s'étoit tenu à quartier pendant toute l'audience. Voyant un petit homme extrêmement brun et de fort mauvaise mine, il jugea que le mérite devoit compenser le désavantage de la figure dans un ministre chargé d'une négociation si délicate. Il le retint, et lui fit plusieurs questions, auxquelles Robert satisfit avec une contenance assurée et une franchise qui charmèrent le musulman. L'Anglais dit avec ingénuité que son souverain étoit un tyran, aussi foible à l'égard des étrangers que terrible à ses sujets; qu'il avoit perdu par sa faute le duché de Normandie avec plusieurs autres grands domaines; qu'il ne cessoit de ruiner le reste de ses états, et de se rendre odieux à ses peuples par ses exactions, ses usurpations, ses débauches et ses adultères. Le miramolin blâma la patience excessive des Anglais, et renchérit sur tous les témoignages de mépris qu'il avoit déjà donnés à l'égard de Jean-Sans-Terre. Il eut plusieurs autres entretiens avec Robert, le combla des marques de sa bienveillance, et le renvoya chargé de présents en or et en argent, en pièces de soie et en pierreries. C'est l'historien Matthieu Paris[1] qui nous apprend ces particularités, et qui dit les tenir de Robert lui-même. Il ajoute que le roi Jean pensoit fort mal de plusieurs articles de foi, et qu'il lui échappoit des impiétés si extravagantes et si scandaleuses, qu'on n'oseroit les rapporter.

Depuis long-temps l'Allemagne n'étoit pas plus tranquille que l'Angleterre. Toujours elle étoit déchirée par les factions des maisons de Saxe et de Souabe, les plus puissantes alors. La couronne étant élective, chaque fin de règne ramenoit le choc des prétentions; et quelquefois les partis n'étoient pas réduits à deux seulement : à la mort de l'empereur Henri VI on en vit

[1] Pag. 206.

trois autres s'élever simultanément, Philippe de Souabe, Othon de Saxe ou de Brunswick, et Frédéric fils de Henri. Au milieu des débats sanglants que ces compétiteurs avoient entre eux, le chef de l'Eglise se déclaroit, selon son devoir, pour celui qui avoit le plus de droit et qui donnoit plus de garantie pour la paix et le bonheur des peuples. Mais trop souvent les princes, aussi-bien que les simples sujets, oublient de tenir leurs promesses et de se montrer reconnoissants envers l'Eglise. On en verra de nouveaux exemples. Le roi Philippe de Souabe, qui d'abord n'avoit été élu que tuteur de son neveu Frédéric, s'étoit ensuite fait élire et sacrer lui-même en Thuringe. La plupart des seigneurs et le pape Innocent n'avoient point voulu le reconnoître, soit à cause de l'excommunication dont Célestin III l'avoit frappé pour ses usurpations en Italie et dont il n'étoit point absous, soit à cause de son injustice envers son neveu. Après huit ans d'une concurrence dont les peuples supportoient forcément tous les frais, Philippe s'étoit enfin réconcilié avec le pape Innocent et paroissoit être arrivé au comble de la fortune, lorsqu'il fut assassiné par le comte palatin de Bavière, à qui il avoit refusé sa fille en mariage, après la lui avoir promise. Cet événement (1208), qui sembloit devoir accélérer le rétablissement de la bonne harmonie, la rendit néanmoins plus difficile qu'auparavant. A la vérité, le roi Othon, qui n'avoit plus de rival, fut d'abord couronné empereur (1209), et même s'engagea par serment envers le pape à des conditions dont l'avantage étoit proportionné aux obligations qu'il lui avoit. Mais ensuite les magistrats des villes d'Italie lui firent entendre qu'il avoit été surpris, au moins en promettant de rendre au saint Siége les terres de la comtesse Mathilde; que la distraction de ces grands domaines causeroit un préjudice irréparable à l'empire, et que les papes n'avoient pu les faire donner, qu'en abusant de la foiblesse du sexe ou de l'âge de la donatrice [1]. C'est pourquoi l'empereur Othon refusa de les rendre, malgré ses serments

[1] Ce sont là les raisons des flatteurs et des avocats du Prince. Quiconque a lu l'histoire de la comtesse Mathilde doit être révolté qu'on présente cette princesse comme un esprit foible ou accablé sous le poids des ans, lorsqu'elle fit don de ses biens au saint Siége. Mathilde, pendant 39 ans, lutta presque continuellement contre les forces de l'empire sous les règnes de Henri IV et de Henri V. Celui-ci, après la paix faite

qu'il prétendit contraires à celui qu'il avoit fait en premier lieu, de conserver les droits de l'empire. Par la même raison, il attaqua le jeune Frédéric, roi de Sicile et pupille du pape Innocent, pour reprendre la Pouille qu'il prétendoit appartenir à la couronne impériale. Il soutint même qu'avant qu'elle fût fixée sur sa tête, le pape et les états de Sicile avoient usurpé plusieurs terres qui lui appartenoient.

Le pape ne manqua pas de représenter à Othon qu'il suivoit de mauvais conseils; qu'il devoit tenir ses promesses; qu'il étoit injuste envers l'église romaine; qu'il devoit revenir à une conduite meilleure, et témoigner au saint Siége sa reconnoissance par une vraie soumission; que le sort de ses prédécesseurs devoit l'éclairer lui-même pour éviter leurs malheurs. Il le fit avertir aussi par l'archevêque de Pise et par d'autres personnes de grande considération; mais tout fut inutile. Dès l'année 1210, Innocent, qui avoit pendant dix ans soutenu l'ingrat Othon, fut obligé d'en venir contre lui aux premières censures de ce temps. Othon, furieux d'être excommunié, redoubla la persécution, défendit qu'on sortît de ses états pour aller à Rome, se fit détester encore davantage du clergé dont il violoit sans cesse les immunités. Enfin, de l'avis des évêques assemblés en concile, le pape déclara (1211) tous les sujets d'Othon absous du serment de fidélité; et l'année suivante, après lui avoir député jusqu'à cinq fois l'abbé de Morimond pour la paix, et s'offrant de supporter les dégâts qu'il avoit faits dans la campagne de Rome, mais qu'il renonçât à son projet d'envahir la Pouille et la Sicile.

en 1111, ne l'appeloit plus que sa mère; et, pour prouver l'estime qu'il faisoit de sa rare prudence, dit Domizon qui a écrit sa vie, il la declara vice-régente ou vice-reine de Lombardie. Ajoutons ici le témoignage d'un schismatique de cette époque. « Comme personne, dans notre temps, ne fut plus riche et plus célèbre que Mathilde, de même personne de profession laïque ne fut plus illustre par ses vertus et sa religion (*Usperg.*). » Quant à son âge, la comtesse Mathilde avoit 31 ans lorsqu'elle fit sa première donation en 1077 : elle en avoit 56, lorsqu'elle la renouvela en 1102. Ne faut-il pas être, dans le fond, arnaldiste ou vaudois, et soutenir que l'Eglise est inhabile à posséder aucun bien, pour prétendre qu'un acte aussi authentique et aussi libre que celui-ci ne pouvoit être regardé comme valide? Mais ce langage de quelques magistrats d'Italie ne doit pas être pris pour l'expression de sentiments vrais : les princes ne manquent jamais de conseillers pour faire ce qu'ils désirent. *Voy. le Pontif. de Grég.* VII.

Innocent défendit sous peine d'anathème de le reconnoître pour empereur, et dès lors les affaires de ce prince aussi ambitieux qu'aveuglé ne firent plus que décliner. Il avoit fait plusieurs conquêtes dans la Pouille et en Calabre; il se flattoit même d'enlever jusqu'à la Sicile au roi Frédéric; et pour cela il avoit établi des relations intimes avec un seigneur de l'île qui, au moyen des Sarrasins à sa solde, s'étoit déjà rendu maître de quelques forts dans les montagnes. Mais sa cause étoit trop injuste, sa conduite trop odieuse à tous ses peuples. Il fut forcé d'accourir en Allemagne pour chercher à les contenir. Il avoit refusé de se soumettre au chef de l'Eglise qui lui offroit des conditions avantageuses : à Nuremberg, il fut abaissé jusqu'à offrir de quitter la couronne qu'il étoit difficile d'ailleurs de garder encore long-temps. Dès l'année 1211 la diette assemblée à Coblentz avoit reconnu Frédéric pour empereur. Et ce jeune prince qui faisoit alors concevoir de lui les plus grandes espérances, se rendit d'abord auprès du pape Innocent qui étoit son tuteur, et de là en Allemagne où il fut couronné à Mayence, le 6 décembre 1212.

Ce qui se passoit alors en Espagne étoit quelque chose de plus consolant pour la religion. Alphonse III roi de Castille, et Alphonse IX roi de Léon, ayant déclaré la guerre au miramolin Abou-Abdala, quatrième des Almohades, le même dont Jean-Sans-Terre recherchoit l'amitié, et qui régnoit en Espagne aussi-bien qu'en Afrique, les infidèles eurent d'abord de si grands avantages, que la terreur se répandit par toute la chrétienté. Le pape écrivit à tous les évêques d'Espagne, pour qu'ils en réunissent tous les princes chrétiens contre l'ennemi commun. La partie ne paroissant pas encore égale, le roi de Castille envoya l'archevêque de Tolède et d'autres ambassadeurs chez les différentes nations, pour leur demander du secours. La France étoit toujours la ressource de la religion, dans les conjonctures où il falloit, avec la valeur, une franchise et une générosité promptes à s'exécuter. Le pape engagea particulièrement les Français des provinces méridionales, comme les plus voisines du théâtre de la guerre, à partager les hasards d'une bataille décisive qui devoit se donner vers la Pentecôte de cette année 1212 : il leur accordoit à cette fin les indulgences de la

croisade. Plusieurs prélats partirent aussitôt, accompagnés d'une armée redoutable, entre autres Arnaud, légat du saint Siége contre les albigeois, parvenu de l'abbaye de Cîteaux au siége métropolitain de Narbonne; l'archevêque de Bordeaux, et malgré la distance des lieux, l'évêque de Nantes en Bretagne. Il avoit deux mille chevaliers français avec leurs écuyers, dix mille sergents à cheval, et cinquante mille sergents à pied. Ainsi nommoit-on ceux qui servoient à la guerre au-dessous des chevaliers, comme qui diroit servants ou gens de service.

Pour attirer les bénédictions du ciel sur les armes chrétiennes, le mercredi de la Pentecôte, 17 mai, on fit à Rome une procession solennelle dans l'ordre suivant. Dès le grand matin, les femmes s'assemblèrent dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, le clergé dans la Basilique des douze apôtres, et les laïques dans l'église de Sainte-Anastasie; puis chacune de ces troupes partit pour se réunir toutes dans la place de Latran. A la tête des femmes, marchoient d'abord les religieuses, puis toutes les autres personnes du sexe, sans aucune parure en or, ni en soie, et nu-pieds autant que leurs forces le pouvoient permettre. Les moines et les chanoines réguliers marchoient à la tête du clergé, et à la tête des laïques les hospitaliers. Quand tout le monde fut arrivé à la place, le pape avec les cardinaux et les évêques entra dans l'église, prit la vraie croix, et revint sur les degrés, d'où il fit un sermon au peuple; après quoi les femmes allèrent à l'église de Sainte-Croix entendre la messe que leur dit un cardinal, et le pape la célébra dans la basilique de Latran pour tous les hommes clercs et laïques, qui ensuite allèrent nu-pieds à Sainte-Croix pour y solliciter de nouveau tous ensemble le Dieu des armées en faveur de son peuple. A la prière on joignit les aumônes et un jeûne rigoureux, sans manger du poisson, ni rien de cuit, et tous ceux qui le purent, jeûnèrent au pain et à l'eau. Les fidèles parmi les autres nations s'efforcèrent de même, par le concours des vœux et des bonnes œuvres, de faire une sainte violence au Seigneur.

Leur espoir ne fut pas trompé. La bataille se donna le lundi 16 de juillet dans les plaines appelées *Navas de Tolosa*, près des monts qui furent surnommés la chaîne des Maures, *La Sierra Morena*. Plusieurs historiens, et même des témoins

oculaires, ont attesté que près de deux cent mille Musulmans périrent dans cette bataille, et que les chrétiens, par l'effet d'une intervention céleste, ne perdirent qu'environ trente hommes. Le butin fut immense. Alphonse s'empressa d'apprendre au pape Innocent cette heureuse nouvelle, et de lui envoyer des présents magnifiques, comme des échantillons de ce riche butin [1]. On admira surtout une tente en soie dont le travail parut un prodige, avec un étendard tissu d'or, qui fut suspendu dans l'église du prince des apôtres. A cette victoire se trouvèrent, outre le roi de Castille, les rois de Navarre et d'Aragon, beaucoup de prélats, dont Rodrigue de Tolède et Arnaud de Narbonne étoient les plus considérables, et une grande multitude de clercs, qui tous ensemble chantèrent le *Te Deum* sur le champ de bataille, avec toute l'allégresse que durent inspirer des succès si étonnants.

Peu après cette expédition mémorable, où s'étoit fort signalé le roi Pierre d'Aragon, comme il arrivoit à peine chez lui, encore tout couvert de lauriers moissonnés sur les ennemis de la religion, les liens de la chair et du sang l'engagèrent dans une entreprise et mille démarches bien inconséquentes pour un prince qui venoit de défendre sa foi au péril de sa vie. Le protecteur opiniâtre des albigeois, Raimond VI, comte de Toulouse, étoit beau-frère de ce monarque. Toujours entêté de son affection pour ces odieux sectaires qui lui avoient déjà fait perdre toutes ses places, à la réserve des seules villes de Toulouse et de Montauban, le comte se transporta lui-même en Aragon, et fit au roi son beau-frère la peinture la plus touchante de l'état où il se trouvoit réduit : Quoique je sois tout prêt, lui ajouta-t-il, comme je l'ai déjà si souvent protesté, et comme je vous le proteste encore, à faire tout ce qui me sera ordonné par le pape. « Je vous remets, poursuivit-il, mes terres, ou plutôt mes titres, mon fils Raimond votre neveu, et ma femme Eléonore votre sœur, pour les défendre s'ils vous sont chers; sinon pour que vous ratifiiez vous-même l'arrêt de notre malheur. »

Le roi attendri, et faisant beaucoup moins d'attention qu'il ne

[1] Innoc. xv, ep. 182, 183.

devoit aux intérêts de la religion, commença par écrire au pape, à qui il en imposa touchant les procédés du comte de Montfort, et les vraies dispositions du comte de Toulouse; en sorte qu'Innocent, sur bien des chefs, entra dans les vues du roi d'Aragon. Ce prince tenta aussi de surprendre les prélats de la Narbonnoise, qui s'étoient rassemblés à Lavaur, pour répondre à plusieurs propositions captieuses qu'il leur avoit faites. Ils s'aperçurent bientôt qu'on ne cherchoit qu'à les amuser, et à consommer en pourparlers inutiles un temps nécessaire à l'action. Ils en informèrent le pape, ainsi que de plusieurs autres traits de supercherie du roi Pierre, à qui le pontife défendit par lettres de protéger davantage les Toulousains.

Mais Pierre avoit déjà pénétré en Languedoc avec des troupes aragonoises capables de relever le courage des Toulousains et d'appuyer puissamment les négociations[1]. Joignant l'adresse à la force vis-à-vis du comte de Montfort, il lui proposa des suspensions d'armes et des surséances, qui, en donnant aux affaires un air d'incertitude et d'indécision, les fissent languir, amortissent le zèle et la ferveur, empêchassent les renforts de venir à l'armée catholique, ou en induisissent même les vieilles troupes à se débander. C'étoit une merveille inconcevable que les progrès du brave Montfort, au milieu des obstacles et des contre-temps de toute espèce qui s'opposoient à ses desseins. A peine avoit-il été établi chef de la croisade, qu'une grande partie de l'armée s'étoit retirée en conséquence d'un démêlé entre le duc de Bourgogne et le comte de Nevers. L'engagement des croisés du Languedoc n'étoit d'ailleurs que de six semaines, au lieu que le vœu des autres croisades s'étendoit d'ordinaire à un an. De plus, celle qu'on prêchoit alors pour la Terre sainte nuisoit extrêmement aux entreprises de Montfort, qui toutefois ne ralentit jamais son courage. Ce grand homme fut souvent réduit à tirer ses ressources de lui seul ou de sa famille. La comtesse sa femme, qui étoit de la maison de Montmorency, secondoit parfaitement la capacité et la valeur même de son époux. Souvent on la vit en personne lui amener des renforts à travers mille obstacles et

[1] Petr. Hist. Alb. c. 66, etc.

mille embuscasdes, Simon, pour cette guerre, fit armer chevalier Amauri son fils aîné, d'où sa terre principale fut nommée dans la suite Montfort-l'Amauri. Avec le peu de troupes qu'il pouvoit entretenir, et les secours fortuits qu'il recevoit par intervalles des différents peuples attachés à la foi de leurs pères; par sa persévérance et sa bonne conduite, il s'étoit emparé successivement de la plupart des places hérétiques. Par-là même il s'étoit extrêmement affoibli, et il se trouvoit presque abandonné, quand il se vit obligé de faire face, tant au roi d'Aragon qu'aux sectaires dont ce secours avoit prodigieusement exalté l'arrogance. Le prince Louis de France prit alors la croix, et grand nombre de chevaliers, à son exemple; mais les rudes attaques que le roi Philippe son père eut presque aussitôt à soutenir de la part du roi d'Angleterre, attirèrent ailleurs la valeur de ce jeune prince et de ceux qui s'étoient croisés avec lui.

L'état de foiblesse où se trouvoit la cause de l'Eglise, anima le zèle de deux vertueux frères, évêques l'un et l'autre, Manassès d'Orléans, et Guillaume d'Auxerre. Moins ils voyoient d'ardeur pour une croisade qui intéressoit les domestiques même de la foi et le salut de la patrie, plus ils s'empressèrent à rassembler tout ce qu'ils purent de troupes, et à les conduire eux-mêmes jusqu'au lieu de leur destination. Le comte de Montfort, qui les reçut à Carcassonne où il n'avoit qu'une poignée de soldats, regarda leur arrivée comme un gage des faveurs du ciel. Toutefois, afin de ménager le sang chrétien autant qu'il étoit en lui, il envoya quelques ecclésiastiques vers le roi d'Aragon, pour lui rappeler les intentions du souverain pontife, et l'exhorter de nouveau à ne point protéger les ennemis de la foi qui lui étoit commune avec les croisés. Le roi n'usa du délai qu'entraîna cette négociation, que pour grossir le nombre de ses troupes, et se procurer le moyen de les soudoyer. Enfin, le 10 septembre 1213, il vint à la tête d'une armée très-nombreuse, avec les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, c'est-à-dire, avec les trois fauteurs les plus déterminés des manichéens, et mit le siége devant la ville de Muret, située sur la Garonne à trois lieues au-dessus de Toulouse. Le brave et religieux Montfort, suivi de sept

évêques et de trois abbés, ne manqua point de s'approcher, avec ce qu'il put ramasser de troupes, afin de secourir la place où il eut l'assurance de se renfermer.

Le lendemain de grand matin, il se confessa et fit son testament. Tous les évêques se rendirent ensuite à l'église, et l'un d'entre eux célébra la messe, pendant laquelle ils excommunièrent tous ensemble les comtes de Toulouse et de Foix, avec les princes leurs fils, le comte de Comminges, et généralement tous les fauteurs de l'hérésie, sans désigner plus particulièrement le roi d'Aragon, dont ils supprimèrent le nom par ménagement. Le jeudi 12 de septembre, comme les croisés se préparoient au combat, le pieux évêque Foulques de Toulouse, se revêtit des ornements pontificaux, et vint à eux tenant en main un morceau de la vraie croix. Tous ceux qui étoient à cheval en descendirent par respect; les plus proches adorèrent la croix l'un après l'autre, et le reste des troupes reçut la bénédiction.

En même temps l'évêque de Comminges les exhorta en ces termes : « Au nom de Jésus-Christ, marchez avec courage et une sainte confiance. Quiconque mourra dans cette bataille, recevra, n'en doutez point, la couronne du martyre, et entrera dans le royaume des cieux sans passer par le purgatoire, pourvu qu'il soit contrit et confessé, ou qu'il ait au moins, avec un vif repentir de ses fautes, un désir sincère de les accuser au prêtre, aussitôt qu'il lui sera possible. » Les autres évêques confirmèrent ces promesses, puis entrèrent dans une église voisine avec leurs clercs, et d'une voix élevée mêlée de pleurs et de gémissements, ils prièrent pour obtenir les succès dont l'éclat peu différent de celui des miracles fit bientôt voir qu'ils avoient été exaucés.

On prétend que Simon de Montfort fit une sortie à la tête de douze cents guerriers intrépides, surprit le roi d'Aragon au milieu de cent mille hommes, et le tua de sa main : ce qui jeta une si grande terreur parmi ces troupes, qu'elles se débandèrent, sans qu'il fût possible aux officiers de rallier cinquante hommes. Au moins est-il hors de doute que ce héros remporta à Muret une victoire des plus éclatantes dont il soit fait

mention dans l'histoire [1]. Les évêques, qui avoient été présents, en écrivirent dans leur admiration une lettre adressée à tous les fidèles [2]. « Les tas d'ennemis restés sur le champ de bataille, disent-ils entre autres choses, sont si hauts et si multipliés, qu'il est impossible d'en savoir le nombre : de nos gens il n y a eu qu'un seul chevalier tué, et très-peu de sergents. Nous les évêques de Toulouse, de Nîmes, d'Uzès, de Lodève, de Béziers, d'Agde et de Comminges, avec les abbés de Clairac, de Vallemagne et de Saint-Tibéri, certifions cet exposé très-véritable. » Le corps du roi d'Aragon, trouvé nu sur le champ de bataille, fut reconnu et enterré par les chevaliers de Saint-Jean, auxquels il avoit fait du bien. Il ne laissoit pour successeur qu'un enfant de quatre ans, qui tomba entre les mains du comte de Montfort, mais que le pape fit délivrer, et qui régna sous le nom de Jacques I.

Cette victoire porta le coup mortel au parti si long-temps redouté des albigeois. Le zèle de la croisade se ranima de toute part. Le duc Eudes III de Bourgogne accourut de nouveau au secours de Simon de Montfort, avec les archevêques de Lyon et de Vienne. Le prince Louis de France se trouvant libre, par une trève conclue entre Philippe-Auguste et le roi d'Angleterre, s'empressa d'accomplir le vœu qu'il avoit fait trois ans auparavant. En peu de temps, ce qui restoit de places aux sectaires vint au pouvoir du chef des croisés, qui se vit alors maître du Languedoc, du Querci, de l'Agénois, du Rouergue et d'une partie de la Gascogne. La seigneurie de ces nouveaux domaines lui fut assurée quelque temps après au concile de Latran; et le comte de Toulouse en fut exclu sans retour, comme un prince sans foi, en qui l'on ne pouvoit prendre aucune confiance. On crut beaucoup faire en lui permettant de se retirer dans quelque lieu propre à la pénitence, avec une pension de quatre cents marcs d'argent. On réserva pour ses enfants quelques terres en Provence. Pour la comtesse sa femme, princesse vertueuse et catholique, au témoignage de tout le monde, on lui conserva la jouissance paisible de sa dot.

On conçoit difficilement que du beau sang des comtes de

[1] Petr. c. 71, 72. — [2] Id. 73. Tom. XI, Conc. p. 99.

Toulouse, si distingués en particulier par leur religieux héroïsme dans les expéditions de la Terre sainte, il soit issu un prince tel que Raimond VI. Le comte Baudouin, son propre frère, avoit pour la religion de ses pères un attachement que ne put ébranler la plus barbare fureur. Il fut pris de nuit en Querci, comme il dormoit sans défiance, et conduit par les routiers, alliés de son frère Raimond, à un de ses châteaux que ses gens défendoient contre ces bandits. Comme il ne voulut point le faire rendre, ainsi qu'ils l'exigeoient, ils le tinrent deux jours entiers sans manger. Résolu à périr plutôt que de céder à ces ennemis des mœurs et de la religion, il fit venir un prêtre à qui il se confessa et demanda le saint viatique. Pendant que le prêtre apportoit les saints mystères, il survint un routier furieux, qui, en vomissant mille imprécations, protesta que Baudouin ne boiroit ni ne mangeroit, qu'il n'eût rendu un autre routier détenu dans les fers. «Cruel, dit le comte, je ne demande point de nourriture corporelle, mais les mystères sacrés qui sont la nourriture divine de nos âmes.» Comme on s'obstinoit à les lui refuser : Qu'on me les montre au moins, dit-il, et il les adora dévotement. On le mena ensuite à Montauban, où se trouvoit le comte de Toulouse; et ce frère barbare lui fit aussitôt mettre la corde au cou pour le pendre. Il demanda derechef la confession et le viatique, qu'on lui refusa comme la première fois. Il prit Dieu à témoin de sa bonne volonté, et de la disposition où il persévéroit de donner sa vie pour la défense de la religion. Alors le comte de Foix, aidé de son fils et d'un chevalier aragonois, l'enleva de terre, et avec la corde que tous trois ensemble lui avoient mise au cou, ils le pendirent à un arbre. On peut juger, par cette exécution, du caractère et de l'impiété du comte de Toulouse (1214).

Quand saint Dominique vit les guerres de religion portées à de pareilles fureurs, il rentra dans sa patrie, et fit des missions en Aragon, en Castille, en Portugal, et jusque dans les provinces occupées par les Maures. Ce fut là que, pour attirer la puissante protection de la mère de Dieu sur des travaux si pénibles, il établit la dévotion du Rosaire, conforme aux mœurs d'un siècle et d'un pays où les guerres et les troubles perpétuels faisoient encore de la méditation des saints livres,

un exercice réservé à peu de personnes. Il repassa néanmoins en France, mais pour y instituer des missionnaires pacifiques, occupés du ministère purement spirituel et du salut des âmes. Ces premiers disciples n'ayant aucun lien qui les attachât à leurs fonctions, et faisant peu de fruit, il lui vint en pensée de former un ordre religieux qui fût dévoué à la prédication de l'Evangile, à la conversion des hérétiques et à la propagation du christianisme. Il trouva d'abord seize compagnons qui s'engagèrent avec lui à ces travaux apostoliques, ainsi qu'à la vie pauvre et mortifiée de l'apostolat.

A cette même époque du dépérissement de la foi et des mœurs, le Seigneur ménagea à son Eglise un nouveau renfort de troupes auxiliaires, par le moyen de saint François, natif d'Assise en Ombrie[1]. Son nom propre étoit Jean Bernardon, et il prit celui de François de la facilité avec laquelle il apprit la langue française, nécessaire pour le négoce qu'il exerçoit, comme un grand nombre des meilleurs citoyens des villes d'Italie. Quoique enclin au plaisir, sans cependant s'abandonner à la débauche, il marqua dès sa première jeunesse une grande sensibilité à l'égard des pauvres; il se fit même une règle de n'en refuser aucun, au moins quand ils interposeroient le nom de Dieu pour lui demander l'aumône. Un jour néanmoins qu'il étoit extraordinairement occupé de son négoce, il en refusa un contre sa coutume. Aussitôt il en ressentit un remords si vif, qu'il courut après lui, et s'efforça de le dédommager, tant par les tendres expressions de son regret, que par l'abondance de ses largesses. Ensuite il promit à Dieu de n'en refuser aucun, tant qu'il en auroit le pouvoir : ce qu'il observa ponctuellement toute sa vie.

Quelque temps après, comme il étoit vêtu d'un riche habit qu'il s'étoit fait faire depuis peu, il rencontra un homme de bonne maison, mais pauvre et très-mal vêtu. Il en fut si touché, qu'il quitta son habit neuf, et l'obligea de s'en revêtir. Un autre jour qu'il étoit à cheval dans la campagne, il rencontra un lépreux si défiguré, qu'il en ressentit d'abord une vive horreur; mais réprimant aussitôt cette première répugnance

[1] Aiberstat. an. 1182. Vading. annal. S. franc. Vit. per. S. Bonav. c. 1 et seq.

de la nature, et réfléchissant que, pour avancer dans le service de Jésus-Christ, il faut s'appliquer surtout à se vaincre soi-même, il sauta de son cheval, et baisa le lépreux en lui donnant l'aumône. Etant aussitôt remonté, et regardant de toute part, il ne vit plus personne, quoique ce fût en rase campagne.

Les auteurs de sa vie ont cru que sa charité, comme autrefois celle de saint Martin, avoit eu pour objet Jésus-Christ lui-même. Mais ce qui est beaucoup plus heureux, c'est que ces actes héroïques de vertu le fixèrent irrévocablement dans le sentier de la perfection, et qu'il parut dès lors et pour toujours un homme tout nouveau. Il n'eut plus pour objet que le service du Seigneur, la méditation des vérités éternelles, surtout de la charité d'un Dieu devenu la victime des pécheurs, l'augmentation du culte divin, et le soin des lieux qui y sont destinés. Il consacra d'abord les profits de son commerce à réparer les ruines d'une église autrefois célèbre, à quatre cents pas d'Assise sa patrie, puis quitta pour toujours le trafic des choses terrestres. Son père, offensé qu'il eût quitté la profession de sa famille, le fit renoncer à tout ce qu'il pouvoit espérer de l'héritage paternel, et poussa la dureté jusqu'à le dépouiller de ses habits; ce qui fit dire à François, qui n'avoit pas encore vintg-cinq ans : Hé bien, puisque je suis abandonné du père que j'avois ici-bas, je dirai désormais avec plus de confiance, *Notre Père qui êtes dans les cieux*. Il sortit ensuite de la ville d'Assise, et s'enfonça dans les bois, louant le Seigneur, et le remerciant de l'avoir délivré de la servitude du siècle. Un de ses anciens amis lui ayant donné une méchante tunique, il se mit à servir les lépreux, et à s'exercer aux œuvres les plus mortifiantes de la miséricorde et de l'humilité. Il s'habitua auprès d'une petite église nommée Notre-Dame des Anges, et plus communément Portioncule, du lieu où elle étoit située à six cents pas d'Assise.

Un jour il entendit lire à la messe le trait de l'Evangile où le Sauveur dit à ses apôtres : Ne portez ni or, ni argent, ni aucune monnoie dans vos bourses, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni chaussure, ni bâton. Voilà, dit-il, ce que je cherche depuis long-temps, et ce que je désire de tout mon cœur. Aussitôt il quitte ses souliers, son bâton, ses poches,

renonce à l'argent, et ne gardant qu'une simple tunique, il jette sa ceinture de cuir, et s'en fait une de corde, s'appliquant à se conformer en toute manière à ce qu'il venoit d'entendre, comme à la règle pratiquée par les apôtres. En cet état il commença de prêcher la pénitence et bientôt il se vit sept disciples qui se réduisirent à la même pauvreté que lui, et conçurent la même ardeur pour la conversion des peuples. « Mes frères, leur disoit-il, prêchons la pénitence, plus par nos exemples que par nos paroles. Confions-nous au Seigneur, qui a vaincu le monde par sa croix. Nous trouverons des hommes durs qui nous rendront le mal pour les biens éternels que nous prétendons leur procurer; mais nous gagnerons beaucoup en souffrant tout avec patience et avec humilité. En peu de temps plusieurs sages et plusieurs nobles viendront se joindre à nous, et porteront les vérités du salut aux rois et aux princes, aussi-bien qu'aux peuples. Mais dans tous les temps, gardons-nous de juger ceux qui vivent plus délicatement que nous, ou qui ont dans leurs habits des ornements superflus. Ils sont, comme nous, les enfants de Dieu, et par conséquent nos frères : il peut les appeler à lui, et les rendre plus agréables que nous à ses yeux. Souvent même, sans avoir goûté le don céleste, ils ne laissent pas de procurer le service du Seigneur, en subvenant aux besoins corporels de ses serviteurs et de ses ministres. »

Les disciples de François commencèrent à remplir sur ce plan leurs fonctions apostoliques. Ils prêchoient avec simplicité et sans acception de personnes, s'adressant aux premiers qu'ils rencontroient, invitant tout le monde à aimer et à servir le Seigneur, à craindre ses jugements et les châtiments éternels destinés à ceux qui ne gardent pas ses commandements. Quelques-uns les écoutoient avec attention, et usoient de charité à leur égard; mais le très-grand nombre regardoit avec étonnement leurs habits extraordinaires, et l'austérité non moins singulière de leur vie. On leur demandoit de quelle profession et de quelle nation ils étoient. Bien souvent on leur refusoit l'hospice comme à des vagabonds et à des malfaiteurs; en sorte qu'ils étoient réduits à passer les nuits entières sous les portiques des églises. Quelquefois on les chargeoit d'injures, on les outrageoit sans retenue; les enfants et la populace leur je-

toient des pierres, de la boue, et les traînoient dans les rues par leurs capuces, tandis qu'eux-mêmes se réjouissoient de souffrir ces opprobres dans l'exercice du ministère évangélique. Par leur désintéressement, ainsi que par leur invincible patience, ils dissipèrent toutes les préventions, et se concilièrent en tout lieu la vénération publique.

Quand François vit sa compagnie monter au nombre de onze frères, et parmi eux un prêtre nommé Silvestre, le premier de l'ordre qui fut revêtu de ce caractère, il leur traça d'un style simple une forme de vie qui n'étoit que les conseils de l'Evangile réduits en pratique, avec le peu de réglements nécessaires pour l'uniformité de l'observance; puis il résolut de faire approuver cette règle par le pape, ne s'appuyant que sur la protection divine. Il trouva moyen de pénétrer, non sans peine, jusqu'au souverain pontife. Innocent III qui avoit naturellement beaucoup de pénétration, et qui étoit très-versé dans les voies de Dieu, reconnut à travers l'extérieur méprisable de cet homme, une simplicité vraiment évangélique, une admirable pureté de cœur, ces grandes vues et cette fermeté de résolution qui caractérisent le zèle dont l'esprit de Dieu est le principe. Il prit aussitôt l'humble François en affection, et se sentit enclin à lui accorder ce qu'il demandoit; mais plusieurs cardinaux trouvèrent cet institut singulier bien au-dessus des forces humaines. Heureusement Gui, évêque d'Assise, qui connoissoit et admiroit depuis long-temps son diocésain vertueux, se trouvoit à Rome. « Si vous rejetez la demande de ce pauvre d'esprit, dit-il au pape et aux cardinaux, prenez garde que vous ne rejetiez l'Evangile même, puisque la forme de vie dont il sollicite l'approbation, n'est autre chose que l'observance de la perfection évangélique. Or ne seroit-ce pas blasphémer contre Jésus-Christ qui en est l'auteur, que de prétendre qu'elle contient quelque chose d'impossible ou de déraisonnable? » Le pape Innocent, touché de cette raison, approuva la règle du saint, mais de vive voix seulement; ce qui arriva dans le cours de l'an 1210[1].

Au sortir de Rome. François et ses compagnons, remplis

1 Vading. an. 1210.

de confiance, s'entretenoient ensemble des moyens de garder fidèlement leur règle. Ils ne s'arrêtèrent que quand la foiblesse naturelle et le besoin de nourriture les y contraignirent ; mais le lieu étoit désert, et ils ne savoient comment se procurer de quoi manger. Alors parut un homme qui leur présenta quelques pains, et disparut aussitôt. Cette attention de la Providence les confirma dans la résolution de ne jamais se départir de la pauvreté absolue qu'ils avoient embrassée. Elle étoit si étroite, que dans leur cabane où ils retournèrent près d'Assise, ils n'avoient pas même de livres pour réciter l'office canonial. C'est pourquoi, pendant un temps assez long, leurs prières communes et continuelles furent presque toutes mentales. Une croix de bois, plantée au milieu de la chaumière où ils se rassembloient, étoit le livre touchant dont la muette éloquence produisoit dans leurs âmes une source intarissable de lumières et d'affections saintes. Le spectacle de la nature servoit pareillement à élever leurs cœurs vers le maître suprême, qu'ils envisageoient et bénissoient dans tous ses ouvrages. Leur nombre augmentant de jour en jour, malgré leur austère indigence, comme ils ne pouvoient plus se loger dans leur cabane, ils demandèrent l'église de la Portioncule à des religieux bénédictins à qui elle appartenoit. C'étoit la plus pauvre qui fût dans le pays. Ils l'obtinrent aisément; et François en ayant fait la première maison et comme le berceau de son ordre, il s'y affectionna plus qu'à aucun endroit du monde (1211).

De là il alloit prêcher dans les villes et les campagnes du voisinage. Ses discours n'étoient pas recherchés ; mais son seul aspect prévenoit et attendrissoit les cœurs. Il avoit toujours le visage élevé vers le ciel, où son âme sembloit vouloir s'élancer. On l'eût pris pour un de ces habitants célestes exilé sur la terre, et soupirant sans cesse après sa délivrance. Connu enfin de tout le monde, il fut dans une telle vénération que, quand il entroit dans quelque ville, on couroit sonner les cloches, et le peuple arrivoit en foule avec le clergé, en portant des palmes et en chantant des cantiques. Les uns lui baisoient les mains ou les pieds, les autres touchoient ses vêtements; on s'estimoit heureux de baiser la terre où il avoit passé. Son compagnon lui témoigna beaucoup d'étonnement de ce qu'il recevoit ces

honneurs. « Mon frère, lui répondit-il, ignorez-vous que tous ces respects s'adressent à Dieu ? c'est à moi à les lui envoyer, comme les hommages rendus à la statue doivent retourner à l'original. Faut-il priver ce bon peuple de la récompense que mérite sa foi, en honorant Dieu dans la plus vile de ses créatures ? » Il fit des conversions éclatantes, et engagea dans le chemin de la plus haute perfection plusieurs personnes distinguées, dont la plus remarquable fut sainte Claire, née comme lui dans la ville d'Assise.

Elle étoit de famille noble, tous ses parents militaires du côté paternel et maternel, et sa fortune proportionnée à sa naissance [1]. Elle avoit été prévenue des bénédictions du ciel dès le sein de sa mère, qui lui donna le nom de Claire, parce qu'il lui fut révélé qu'elle portoit un enfant qui éclaireroit tout le monde. Dès son enfance, elle montra une tendre charité pour les pauvres, et un attrait tout particulier pour la prière. Elle ne tarda point à prendre un cilice, qu'elle portoit assidument sous les habits précieux dont elle étoit obligée de se revêtir, et refusa un mariage avantageux, résolue à consacrer sa virginité au Seigneur. Frappée des maximes de perfection, presque oubliées, que François s'efforçoit de retracer aux fidèles, elle désira s'entretenir avec ce grand serviteur de Dieu, qui de son côté, sur la réputation de cette illustre vierge, souhaitoit de la voir et de l'attacher inséparablement au Seigneur. Dans les dispositions où elle étoit, elle eut bientôt pris son parti sous la conduite d'un si saint directeur. Le dimanche des Rameaux de l'année 1212, la dix-huitième de l'âge de Claire, elle se rendit à l'église avec les autres personnes de son sexe et de sa condition, parées magnifiquement; et comme on s'approchoit pour recevoir les rameaux bénits, l'évêque prévenu descendit de l'autel, et lui présenta la palme, comme le signe de la victoire qu'elle méditoit de remporter sur le monde et la chair. La nuit suivante, elle vint, accompagnée comme la bienséance le demandoit, à l'église de la Portioncule, où les frères qui chantoient matines la reçurent avec des cierges allumés. Là, elle quitta tous les ornements du siècle, se fit couper les cheveux,

[1] Vading. an. 1212. Sur. ad 13 aug.

revêtit devant l'autel un habit de pénitence, et aussitôt saint François la mena au monastère de Saint-Paul, chez les religieuses bénédictines, jusqu'à ce qu'il pût lui procurer une autre demeure.

Ses parents qui se crurent déshonorés par l'humble profession de leur fille, firent tous leurs efforts pour rompre son dessein, en exerçant contre elle une véritable persécution. Elle ne fut pas seulement inébranlable, mais elle attira au bout de seize jours sa sœur Agnès, moins âgée qu'elle, et qui lui étoit encore plus étroitement unie par la ressemblance des vertus que par les liens de la nature. François, après avoir coupé de sa main les cheveux d'Agnès, établit alors les deux sœurs près de l'église de Saint-Damien, qu'il avoit réparée quelques années auparavant. Elles y rassemblèrent plusieurs compagnes de leur vie pénitente, et formèrent une communauté qui donna l'origine à l'institut des claristes, ou, selon la dénomination italienne, à l'ordre des pauvres femmes, capable d'effrayer les hommes les plus courageux par la rigueur de l'observance.

Vers le même temps vivoit d'une manière non moins admirable, quoique dans un état moins parfait, la bienheureuse Marie surnommée d'Ognies, du lieu où elle passa la plus grande partie de ses jours, dans la Belgique, sur les bords de la Sambre [1]. Elle fut mariée dès l'âge de quatorze ans. Peu après elle engagea son mari à tendre comme elle à la perfection, et à vivre dans la continence parfaite. Elle s'appliqua quelque temps avec lui au service des lépreux, près de Nivelle, lieu de sa naissance; mais ne pouvant plus souffrir le concours de ceux qui venoient l'y visiter par honneur, elle se retira près du monastère des chanoines réguliers d'Ognies, fondé depuis peu, et fréquenté par plusieurs illustres serviteurs de Dieu, dont elle se promettoit de grands secours pour son avancement dans la vertu. Elle y en attira même quelques-uns, tels que le pieux évêque Foulques de Toulouse, alors chassé de son siége, et Jacques de Vitri, savant curé d'Argenteuil, à qui elle prédit qu'il seroit évêque dans la Terre sainte, comme il le devint en effet de Ptolémaïde. Elle rendit à celui-ci des services beau-

[1] Boll. t. XXII, ad 23 jun.

coup plus grands que ceux qu'elle en espéroit. Il étoit renommé pour son éloquence, et avoit reçu du pape la commission de prêcher la croisade contre les albigeois. Mais ayant l'esprit juste, et les idées beaucoup plus saines que celles de son siècle par rapport aux qualités de l'orateur, il sentoit avec chagrin que ses discours ne répondoient point à ses connoissances. Il s'en consoloit néanmoins par les louanges qu'on ne laissoit pas de lui donner. La bienheureuse Marie le guérit de la vaine complaisance qu'il prenoit dans ces sortes d'éloges; et tout en corrigeant l'amour-propre du prédicateur, elle remédia au défaut principal de ses discours, qui provenoit d'un amas excessif de matières, dont il ne présentoit que le brillant, sans pouvoir les développer d'une manière intéressante.

Marie observoit dans sa retraite un jeûne continuel, et pratiquoit même des austérités peu imitables, mais infiniment respectables, à raison de l'inspiration divine, dont la solidité de son esprit et de ses vertus ne permet pas de douter. Elle passa une fois les dix jours qui sont entre l'Ascension et la Pentecôte, sans rien manger, sans rien relâcher de ses exercices laborieux, et sans se sentir affoiblie. Elle regardoit le travail comme une pénitence imposée à tous les hommes, depuis le péché de nos premiers pères; c'est pourquoi elle se réduisit, par l'abandon de tous ses biens, à la nécessité de travailler, tant pour se procurer le vêtement et la nourriture indispensables, que pour satisfaire au penchant qu'elle avoit à soulager les malheureux.

Ses exemples contribuèrent infiniment à maintenir dans sa patrie l'esprit de foi et de piété qui distinguoit alors les Flamands entre toutes les nations chrétiennes. Les croisés venus de ces provinces pour combattre les albigeois, avoient été, au milieu du tumulte des armes, un spectacle d'édification et d'étonnement pour le pieux évêque de Toulouse. Quand il alla chez eux, aussi-bien que Jacques de Vitri, l'admiration de ces deux saints personnages passa jusqu'à l'enthousiasme. Il leur sembloit, disoient-ils, avoir quitté l'Egypte, et entrer dans la terre de promission. Ils admiroient surtout dans le sexe dévot, le profond respect dont il se montroit pénétré, tant pour les choses saintes, que pour leurs ministres si méprisés en Languedoc, et qui se rendoit sensible jusque dans leur maintien et

leurs moindres démarches. Ils virent en différents lieux des troupes de vierges qui, dans une humilité austère, ne vivoient que du travail de leurs mains, quoique plusieurs d'entre elles fussent de familles illustres et opulentes. Des femmes, également consacrées à Dieu, s'appliquoient avec un soin vraiment maternel, à préserver ces âmes pures de la contagion du siècle, et à les affermir dans la pratique de la vie parfaite. Les veuves, plus occupées de plaire à Dieu qu'elles ne l'avoient jamais été de plaire à aucun homme, passoient leur vie dans les jeûnes et les veilles, la prière, le travail et les œuvres de charité. Les femmes encore attachées aux embarras du mariage, élevoient leurs enfants dans la crainte de Dieu, gardoient souvent la continence pour mieux vaquer à l'oraison, et plusieurs l'observoient habituellement, du consentement de leurs époux. Toutes méprisoient les jugements et les discours des mondains, qui, n'osant les attaquer d'une manière directe, en faisoient l'objet de leurs dérisions. Elles donnèrent une preuve éclatante de leur horreur extrême du crime, dans les troubles que les guerres civiles occasionèrent en quelques villes des Pays-Bas. Plusieurs se jetèrent, à Liége, dans la rivière ou dans les cloaques, pour sauver leur honneur; et le Seigneur ayant plus d'égard à l'intention qu'à l'œuvre, les justifia en quelque manière, en ne permettant pas qu'aucune pérît.

Le ciel en favorisa quelques-unes des dons les plus extraordinaires, que Jacques de Vitri a eu soin de nous transmettre[1]. Il attribue surtout le don des miracles à la bienheureuse Marie d'Ognies : dans la vie qu'il en a composée, il rapporte un grand nombre de merveilles opérées pendant sa vie, et après sa mort qui arriva le 23 juin de l'année 1213, la trente-sixième de son âge. Elle est honorée depuis plusieurs siècles comme bienheureuse, dans le pays où elle se retira, et que le souvenir de ses vertus édifia long-temps encore après sa mort.

Mais tandis qu'on voyoit, dans un coin du monde, retracer de si beaux vestiges de la foi primitive, le relâchement qui gagnoit de toute part, fit penser sérieusement à la réforme, et

[1] C. 66.

à la célébration du concile général, qui avoit déjà été indiqué pour la procurer. La corruption des mœurs infectoit jusqu'à la source autrefois la plus féconde et la plus pure de l'instruction publique. Toutes les études florissoient avec un grand éclat dans l'université de Paris. On y étudioit non-seulement les arts libéraux, mais la médecine, le droit tant civil que canonique, et surtout la théologie. Il y venoit de tous les climats une multitude prodigieuse d'écoliers, attirés par l'agrément du séjour, par l'abondance de toutes les commodités de la vie, par la protection successive et toute particulière des deux rois Louis le Jeune et Philippe-Auguste. Les étudiants innombrables y étoient divisés par nations, Anglais, Allemands et Italiens aussi-bien que Français; et parmi ceux-ci Normands, Poitevins, Bretons, Bourguignons, Brabançons et Flamands. Mais chacune de ces troupes étoit encore mieux caractérisée par quelque vice particulier que par le lieu de son origine. La diversité de secte et de système produisoit une division bien plus dangereuse encore que celle des opinions. Le moindre défaut c'étoit d'étudier par vanité, par une émulation jalouse, par intérêt et par ambition.

Un professeur de logique nommé Amauri, et plus ouvertement encore ses disciples, poussèrent la subtilité jusqu'à l'hérésie et aux principes de perversion les plus détestables. Ils soutenoient que chacun pouvoit être sauvé par l'effusion intérieure de la grâce du Saint-Esprit, sans aucun acte extérieur, et qu'ainsi la confession, l'eucharistie, le baptême, tous les sacrements étoient inutiles. Ils exaltoient la charité jusqu'à dire que ce qui étoit péché en soi, cessoit de l'être dès qu'il avoit cette vertu pour principe. En conséquence ils commettoient l'adultère et les plus honteux excès, sous le nom de charité, promettant des récompenses éternelles, au lieu de châtiments, aux femmes dont ils abusoient. On peut observer ici les nuances différentes que le nouveau manichéisme et les autres erreurs courantes prenoient, selon les circonstances des lieux, des personnes et des conditions.

C'est principalement à cette doctrine monstrueuse qu'il faut attribuer l'étrange corruption de mœurs qui régnoit alors dans l'université de Paris, suivant le témoignage de Jacques

de Vitri dans l'histoire de son temps[1]. On n'y comptoit pas, dit-il, la simple fornication au nombre des péchés. Les femmes prostituées arrêtoient dans les rues les clercs qui passoient, et les traînoient comme de force chez elles, tant elles étoient accoutumées à ne point éprouver de résistance. On tenoit même à honneur d'avoir plusieurs concubines. Dans le même édifice, en bas étoient des écoles, et des lieux infâmes en haut. Bien loin que la débauche imprimât le mépris et la flétrissure, on traitoit d'imbéciles ou d'hypocrites ceux qui vivoient dans l'innocence et la piété. Le cardinal Robert de Courçon, légat en France pour les affaires de la croisade, crut devoir prendre en considération ces écoles célèbres, où, quoique Anglais, il avoit étudié et reçu le degré de docteur en théologie. Par ordre du pape, il fit pour les réformer un réglement conçu en ces termes[2] : Personne n'enseignera les arts à Paris, qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-un ans, qu'il ne les ait étudiés au moins pendant six, et qu'il n'ait satisfait dans les examens accoutumés. Quant à la théologie, on ne l'enseignera point, qu'on n'ait trente-cinq ans d'âge et huit ans au moins d'étude. On sera pareillement éprouvé pour ce qui est des mœurs et de la foi, avant d'être admis à faire aucune leçon publique, ou à prêcher. C'est pourquoi tout étudiant aura un maître certain, et sans cela aucun ne sera tenu pour écolier. Le réglement spécifie encore les auteurs et les livres qu'on expliquera dans les leçons, afin d'obvier à l'altération des saines maximes, et d'arrêter ainsi le mal à sa source. Cette affaire fut trouvée assez importante pour devoir se traiter dans un concile provincial (1213).

Le douzième concile œcuménique, quatrième de Latran, se tint peu après, pour la réforme générale de tous les ordres de l'Eglise, et pour procurer un secours puissant à la Terre sainte. Il s'y trouva quatre cent douze évêques, en comptant le patriarche de Constantinople, Gervais, successeur de Thomas Morosini; Raoul, patriarche de Jérusalem, et soixante-onze tant primats que métropolitains. Raoul avoit succédé au patriarche Albert, qui avoit été tué l'année précédente 1214 dans

[1] Hist. Occ. c. 7. — [2] Hist. Univ. t. III, p. 81.

l'église de Sainte-Croix de Ptolémaïde, par un homme qu'il avoit repris de ses désordres. Il est honoré comme saint par les carmes, qui tiennent leur règle de lui. Le patriarche latin d'Antioche, retenu par une maladie griève, fut représenté par l'évêque d'Antarade; et le diacre Germain représenta le patriarche melquite d'Alexandrie, qui voulut communiquer avec le concile, mais que la domination des Musulmans empêchoit d'y venir en personne. Le patriarche des maronites réunis à l'Eglise romaine sous le pontificat de Lucius III, vint pour s'instruire pleinement de la foi et des saints rites, qu'il eut soin depuis de faire observer ponctuellement à ses peuples. Outre les évêques on vit au concile de Latran plus de huit cents abbés ou autres supérieurs de monastères, avec les ministres des princes les plus puissants et de la plupart des états qui se gouvernoient en républiques.

Le concile dura depuis le jour de saint Martin 11 novembre 1215, jusqu'au jour de saint André 30 du même mois[1]. Le pape Innocent en fit l'ouverture par un sermon qui peut donner une idée du goût de son temps. Ce pontife, l'un des grands génies qui ait gouverné l'Eglise, prit pour texte ces paroles dans lesquelles sembloit être annoncée sa fin prochaine: « J'ai désiré ardemment célébrer cette pâque avec vous, avant que je souffre, c'est-à-dire avant ma mort. » Puis il commence ainsi : « Parce que Jésus-Christ est ma vie, et que pour moi la mort est un gain, je ne refuse pas, si Dieu l'a ainsi réglé, de boire le calice de la souffrance, soit pour défendre la foi catholique, soit pour secourir la Terre sainte, soit pour maintenir la liberté de l'Eglise. Il est vrai que, selon la chair, je voudrois aussi rester jusqu'à l'accomplissement de ce qui n'est que commencé; cependant que ce ne soit pas ma volonté, mais celle du Seigneur qui s'accomplise. » Expliquant ensuite le mot de pâque qui signifie passage, il en distingue trois qui lui fournissent la matière et la division de son discours; le passage corporel d'un lieu à un autre; le passage spirituel d'un état à un autre état, et le passage éternel de cette vie à la vie future. Le développement de ces trois idées n'est pas

[1] Tom. IX, Conc. p. 131.

plus heureux. Au sujet du passage corporel, Innocent ne parle que du voyage de la Terre sainte, à la possession de laquelle il semble attacher la gloire et les plus précieux avantages du christianisme. Sur le passage spirituel, il traite de la réformation de l'Eglise, répétant avec l'Apôtre, que c'est par la maison du Seigneur que doit commencer le jugement; « Car, dit-il, c'est principalement du clergé que vient la corruption du peuple. Si les laïques sont repris, ils s'excusent aussitôt en répondant qu'un fils ne sauroit mieux faire que d'imiter son père, et qu'il suffit au disciple d'être comme son maître ; ainsi l'oracle s'accomplit, Tel clergé, tel peuple : » ce qui étoit surtout vrai dans un temps où les lois de l'Eglise servoient de fondement aux lois civiles, et où les évêques pouvoient librement se réunir en conciles pour remédier aux désordres. Aujourd'hui on ne diroit pas que c'est surtout du clergé que vient la corruption du peuple. Le pape prononça, pendant le concile ou à la fin, un second discours, qui est en quelque sorte aussi un tissu de textes de l'Ecriture, et où il exhorte les évêques à travailler au maintien de la saine doctrine et à la réformation des mœurs. Comme ce pontife étoit grand canoniste, il eut une attention toute particulière de faire régler dans cette auguste assemblée la forme des jugements ecclésiastiques, dont les tribunaux civils ont profité depuis avec peu de reconnoissance.

Les décrets du 4.e concile œcuménique de Latran sont compris en soixante-dix chapitres ou canons, et servent encore de fondement à la discipline qui s'observe aujourd'hui.

On y condamne d'abord tous les hérétiques, albigeois, vaudois, les disciples de Bérenger, et l'on définit expressément que Jésus-Christ est lui-même le prêtre et le sacrifice de la loi nouvelle; qu'en vertu du pouvoir qu'il a donné aux apôtres et à leurs successeurs, les prêtres ordonnés légitimement peuvent seuls consacrer le sacrement de nos autels; que le corps et le sang de ce Dieu fait homme y sont véritablement contenus, le pain étant transsubstantié au corps, et le vin au sang, par la toute-puissance divine. Ce terme de transsubstantiation qui n'exprime que la doctrine invariable de l'Eglise, et qui avoit déjà été employé par quelques docteurs

catholiques, en particulier par le célèbre Lanfranc, a été consacré par le douzième concile œcuménique, pour signifier le changement des espèces sacramentelles au corps et au sang de Jésus-Christ, comme le mot de consubstantiel l'avoit été par le concile de Nicée pour exprimer que le Fils de Dieu a la même nature que son Père. On condamne aussi les subtilités de l'abbé Joachim, d'où il s'ensuivoit que la même nature divine n'est pas Père, Fils et Saint-Esprit, et par conséquent, que l'union des personnes en Dieu n'est pas propre et réelle, mais seulement similitudinaire; comme quand il est dit dans les Livres saints, que la multitude des croyants n'avoit qu'un cœur et qu'une âme. Cependant, comme ce docteur avoit soumis formellement ses écrits au jugement du saint Siége, on ne prononça rien contre sa personne.

Quant aux sectaires qui bouleversoient les états et ruinoient les mœurs, le concile de Latran les abandonne aux puissances séculières, afin qu'elles leur infligent la punition convenable, toutefois après que les clercs auront été dégradés. Les biens des laïques, dit-il, seront confisqués, et ceux des ecclésiastiques appliqués aux églises d'où ils tiroient leurs revenus. Les dépositaires du pouvoir politique seront avertis, et, s'il est besoin, contraints par censures de prêter serment de purger leurs terres de tous les hérétiques notés par l'Eglise. Que si le seigneur temporel, après cet avertissement, reste dans l'inaction, il sera excommunié par les prélats de la province; et s'il ne satisfait dans l'année, on le dénoncera au souverain pontife, afin que dès lors il déclare les vassaux absous du serment de fidélité et qu'il expose ses domaines aux armes des catholiques, qui les posséderont sans aucune contradiction après en avoir chassé les hérétiques, et qui les conserveront dans la pureté de la foi, sauf le droit du seigneur principal, pourvu que lui-même n'apporte aucun empêchement ou obstacle à l'exécution de ce decret : Et *maintenant néanmoins la même loi sur ceux qui n'ont pas de seigneurs principaux*[1]. Or ceux qui se

[1] En rétablissant ce texte si important, nous avertissons que Fleury a omis le passage que nous donnons en italique. Il étoit difficile, en effet, de réfuter autrement un concile général qui justifie saint Grégoire VII et contredit assez *directement* le 1.er art. de 1682.

croiseront, gagneront les mêmes indulgences que ceux qui vont à la Terre sainte. Nous excommunions aussi les fauteurs et les recéleurs des hérétiques; en sorte que, s'ils ne satisfont dans l'année, ils seront infâmes de plein droit, et comme tels exclus de tous offices et conseils publics, des droits d'élection, de celui de rendre témoignage, de faire testament, et de recevoir des successions. On ne leur répondra point en justice, et ils seront obligés de répondre aux autres. S'ils sont juges, leurs sentences seront nulles, et l'on ne portera point de cause à leur audience; s'ils sont avocats, ils ne seront point admis à plaider; s'ils sont tabellions, les actes qu'ils auroient dressés seront de nulle valeur; ainsi du reste. Voilà sans doute une des dispositions où l'Eglise ait paru s'ingérer plus formellement dans ce qui appartient aux maîtres temporels; mais ils consentoient à ces décrets par l'organe des ambassadeurs qu'ils avoient au concile[1].

[1] C'est la réflexion que fait aussi Fleury. A quoi on répond que, s'il en étoit ainsi, le concile devoit donc faire mention de ce consentement des princes; et qu'en n'en disant mot, comme il a fait, il a donc usurpé une autorité qu'il n'avoit pas? Mais la remarque de l'auteur est tout-à-fait arbitraire; car, non-seulement le concile se tait sur la concession des princes, mais il place son décret parmi tous les autres qui regardent des matières ecclésiastiques. Et, ce qui doit paroître plus fort encore, le concile ordonne que, pour punir les fauteurs d'hérésie, on ait recours au pape, et non aux princes. *Significetur hoc summo Pontifici, ut ex tunc ipse vassalos ab ejus fidelitate denunciet absolutos.* Comment les princes auroient-ils donné leur consentement à un decret qui les touchoit au vif, sans y mettre au moins la condition qu'on recourroit alors à leur autorité? Ajoutons avec Muzzarelli que si le concile n'etoit pas compétent pour dépouiller les hérétiques de leurs biens, si le pape n'a pas en certains cas l'autorité de déclarer les vassaux déliés du serment fait à leurs souverains, on doit trouver bien moins compétente à cet égard l'autorité des princes; car on ne peut soutenir qu'ils ont droit de s'ingérer dans la religion des états de leurs égaux : et comment alors ont-ils pu communiquer à l'Eglise ou au pape une autorité qu'eux-mêmes n'avoient pas? Loin donc que la puissance séculière ait ici validé les actes du concile, on doit dire que la présence de ses ambassadeurs, qui n'ont fait ni opposition ni réclamation, a été là, par le fait, une reconnoissance des droits et de l'autorité de l'Eglise : droits et autorité qu'elle avoit alors, puisqu'elle en a usé souverainement; mais droits et autorité qui lui sont compétents et qu'elle conserve toujours, quoique dans sa sagesse elle ne juge pas devoir en user de nos jours comme autrefois.

Nous savons tout ce qu'on a écrit sur ce sujet pour plaire au pouvoir distributeur des grâces : on s'est efforcé d'établir une parité entre l'Eglise et les princes. On a dit qu'avec le consentement au moins tacite de l'Eglise, les princes se sont arrogé quelques droits ecclésiastiques; et que de même, avec le consentement tacite de la puissance séculière, l'Eglise s'est aussi arrogé des droits temporels[1]. Mais, n'en déplaise

[1] Bossuet.

On ordonna aussi l'inquisition ou recherche des hérétiques dans les termes suivants : Chaque évêque visitera au moins une fois l'année, soit par lui-même, soit par un commissaire capable, les endroits de son diocèse où le bruit courra qu'il y a des hérétiques. Là il fera jurer trois hommes de bonne réputation, et plus, s'il le juge à propos, qu'ils lui indiqueront fidèlement, soit les hérétiques, soit les gens qui tiennent des conventicules secrets, ou qui pratiquent des singularités éloignées de l'observance des fidèles. Après avoir renouvelé l'ordonnance de tenir annuellement des conciles provinciaux, on veut que pour leur faciliter la réformation des abus, il y ait en chaque diocèse des personnes capables, constituées pour s'en enquérir diligemment durant le cours de l'année, et pour en faire leur rapport au concile de l'année suivante. Les chapitres qui sont en possession de corriger les fautes des chanoines, sont maintenus dans ce droit, que le concile fonde uniquement sur la coutume, sans parler de privilége, ni de titres d'exemption : s'ils ne font pas la correction dans le terme prescrit par l'évêque, alors elle lui sera dévolue.

Le huitième canon qui règle la manière de procéder à la punition des crimes, est devenu très-fameux, comme ayant servi de fondement aux procédures criminelles, même des tribunaux séculiers. Il porte que sur la diffamation publique, le supérieur doit informer d'office; mais que celui contre lequel il informe doit être présent, à moins qu'il ne se soit absenté par contumace; que le juge lui doit proposer les articles dont il fait l'enquête, afin que l'accusé ait la faculté de se défendre; qu'il ne doit pas lui déclarer seulement les dépositions, mais encore le nom des témoins, et recevoir ses excep-

à ceux qui croient raisonner en parlant ainsi, une telle parité peut-elle être admise entre deux puissances, dont l'une a des promesses divines d'inerrance et d'infaillibilité, et l'autre, aucunes? N'est-ce pas faire injure à un concile œcuménique, de supposer qu'il dissimule la concession des princes, s'il en avoit besoin pour autoriser ou valider ses décrets? Qu'y a-t-il de surprenant qu'un prince se soit emparé d'un pouvoir qu'il n'avoit pas; et que l'Eglise, par prudence, l'ait quelquefois dissimulé? Mais peut-on dire que l'Eglise entière, qui est toujours assistée de l'Esprit saint, a envahi, usurpé les droits des princes? Et ceux-ci même y eussent-ils jamais consenti, sans s'y croire réellement obligés? On conçoit très-bien l'usurpation des princes et le silence de l'Eglise; mais un catholique ne sauroit dire, en bonne conscience, qu'il conçoit l'usurpation de l'Eglise et le silence des princes.

tions avec ses défenses légitimes. Il marque trois manières de procéder dans ces matières criminelles : l'accusation, qui doit être précédée d'une inscription légitime, selon le droit romain[1] ; la dénonciation, précédée, suivant l'Evangile, d'une monition charitable ; l'inquisition, précédée de la diffamation publique. Ceux qui cherchent un détail plus ample des procédures qui étoient alors en usage, le trouveront dans le canon trente-huitième. Observons cependant qu'il est défendu aux clercs de prononcer un jugement de sang, d'en faire l'exécution ou d'y assister, et même d'écrire des lettres pour ces sortes d'exécutions sanglantes. Défense encore, pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres, de faire les opérations de chirurgie dans lesquelles on applique le fer ou le feu : c'est qu'alors la médecine n'étoit guères exercée que par les clercs.

Le concile expose aussi les prérogatives des quatre anciens patriarches, et l'on donne enfin le premier rang à celui de Constantinople. Cet article est tiré de Gratien[2], qui l'avoit tiré lui-même du concile *in Trullo*, sans considérer que ce concile avoit été réjeté dès le commencement par le saint Siége. Mais depuis que Constantinople étoit au pouvoir des Latins, le pape ne craignoit plus rien des prétentions schismatiques de la Grèce. On établit encore, pour les patriarches de l'Orient, l'usage du pallium, qu'ils recevront du pape après lui avoir fait serment de fidélité, en sorte qu'ils pourront le conférer aussi à leurs suffragants, et en recevoir la profession canonique et la promesse d'obéissance à l'église romaine.

On ordonne ensuite que dans chaque église cathédrale il y ait un maître de grammaire, et dans les métropoles un théologal ou maître de théologie, à qui l'on assignera le revenu

[1] 1, 19, cod. Théod.

[2] Le concile ne parle ni de Gratien ni du *Quint-sexte;* et l'auteur, au lieu de répéter Fleury, auroit mieux fait de dire que les Pères de Latran, vu que les circonstances n'étoient plus les mêmes, accordoient enfin à Constantinople ce que les Grecs avoient voulu emporter de force par le 28.e canon qu'ils avoient dressé au concile de Calcédoine, et que les légats de saint Léon refusèrent de souscrire (451); canon qu'ils ne manquèrent pas d'insérer parmi ceux qu'ils firent in Trullo (691), et qui n'avoit pas encore été reçu par le saint Siége. Mais alors, on n'eût pu rien dire de Gratien, qu'on vouloit ici donner pour guide d'un concile œcuménique, dont les decisions pesoient fort à Fleury.

d'une prébende pour en jouir tant qu'il enseignera, sans pour cela devenir chanoine.

Quant aux élections, on défend de laisser vaquer plus de trois mois un évêché ou une abbaye; autrement ceux qui ont le droit d'élire en seront privés pour cette fois : il sera dévolu au supérieur immédiat, qui sera tenu à son tour de remplir dans trois mois le siége vacant, en prenant le conseil du chapitre. Les élections faites par l'abus de la puissance séculière, sont déclarées nulles de plein droit. Quiconque ayant un bénéfice à charge d'âmes, en recevra un second de même nature, est par le seul fait privé du premier : s'il s'efforce de le retenir, il perdra l'un et l'autre. Le collateur conférera librement ce premier bénéfice; et s'il ne le fait dans les trois mois, la collation en sera dévolue au supérieur. Toutefois le saint Siége pourra dispenser de cette règle les personnes distinguées par l'éminence de leur rang ou de leur mérite.

Quant aux sacrements, il est ordonné que chaque fidèle de l'un et de l'autre sexe, étant parvenu à l'âge de discrétion, confesse à son propre prêtre, c'est-à-dire à son curé, au moins une fois l'an, tous ses péchés, et qu'il accomplisse la pénitence qui lui sera imposée; que chacun aussi reçoive à Pâques le sacrement de l'eucharistie, à moins que son propre prêtre ne juge à propos de l'en éloigner pour un temps : autrement il sera chassé de l'église, et privé de la sépulture ecclésiastique. L'usage étoit déjà introduit de ne communier qu'une fois l'an, au lieu de le faire, comme autrefois à Pâques, à la Pentecôte et à Noël. Pour la confession, c'est ici le premier décret authentique qui l'ait ordonnée généralement. On crut devoir en user ainsi, à cause des erreurs des albigeois et des vaudois sur le sacrement de pénitence. Par la même raison, on renouvela différents points de tradition touchant la confession auriculaire; touchant la coutume de garder la sainte hostie dans les églises, de la porter aux malades avec des cierges allumés, et l'on commanda la communion des laïques sous une seule espèce. On restreignit encore de sept à quatre, les degrés de parenté qui empêchoient le mariage. On condamna les mariages clandestins; et, pour obvier à la clandestinité, le concile rendit générale la coutume déjà établie en quelque pays, particulièrement

en France, de proclamer les bans dans l'église, avec un terme dans lequel on pût proposer les empêchements du mariage avant sa célébration.

On traita enfin le grand objet de ce concile, ainsi que de tant d'autres, savoir la réformation du clergé tant régulier que séculier. Le relâchement s'étoit glissé jusque dans les monastères qui devoient servir, et qui avoient en effet long-temps servi de modèles aux autres états. La fameuse abbaye du Mont-Cassin, d'où la vie régulière s'étoit répandue dans tout l'Occident, étoit tombée, suivant les reproches d'Innocent III, dans un désordre qui révoltoit le commun des fidèles[1]. Les moines de Cluny, par leur ambition, leurs dissensions et leur vie licencieuse, causoient alors autant de scandale qu'ils avoient donné d'édification pendant deux cents ans. C'étoit encore pis dans les monastères isolés, qui n'avoient point de chapitres généraux. Pour remédier à ce désordre, le concile ordonna que toutes les communautés tiendroient un chapitre général, à l'exemple des moines de Cîteaux; et que, pour en prendre la méthode, ils y appelleroient dans les commencements deux abbés de cet ordre. On y traitera mûrement, dit-il, de l'observance régulière; et ce qu'on y statuera, sera observé inviolablement. Le concile ajoute, que de là on députera des personnes sages, pour visiter, au nom du souverain pontife, tous les monastères de la province, même ceux des religieuses, et pour y réformer tout ce qu'il conviendra. Les chanoines réguliers sont obligés comme les moines, à tenir ces chapitres, et à exécuter, selon leur propre observance, le reste du décret.

La trop grande diversité des instituts s'opposant aussi à l'observation du bon ordre, nous défendons étroitement, reprend le concile, d'en inventer de nouveaux : mais quiconque voudra pratiquer la vie régulière, embrassera l'une des règles qui sont approuvées. Ce canon a eu peu d'effet; et depuis le quatrième concile de Latran, on vit peut-être établir encore plus de congrégations religieuses que dans les années précédentes. Déjà le pape Innocent, comme on l'a vu, avoit approuvé verbalement la règle de saint François; et ce saint instituteur s'étant

[1] Ep. 5, ad Abb. Mont. Cass.

présenté au concile de Latran, le pape confirma publiquement cette règle, en déclarant qu'il l'avoit approuvée, quoique sans bulle. Saint Dominique ayant de même paru, avec Foulques évêque de Toulouse, qui avoit déjà donné à Dominique et à ses disciples la sixième partie des décimes de son diocèse, ils proposèrent au pape le plan d'institution des frères prêcheurs. Innocent dit à leur chef de retourner vers ses disciples, et de choisir avec eux une des règles autorisées, après quoi il reviendroit pour obtenir l'approbation de son institut. Dominique se soumit sans peine à cette injonction sage, qui ne différoit pas de celle du concile.

Les canons de Latran sont suivis d'un décret particulier touchant la croisade, dont le départ est fixé au premier jour de juin 1217. Outre les défenses et les concessions ordinaires en pareil cas, on défend ici les tournois pendant trois ans, et l'on ordonne que, pendant quatre ans au moins, la paix sera observée par toute la chrétienté, sous peine des censures ecclésiastiques, et des effets temporels qu'alors on ne manquoit pas d'y joindre.

Environ six mois après le concile de Latran, le pape Innocent III mourut à Pérouse, le 16 ou 17 juillet de l'an 1216. Son pontificat de plus de dix-huit ans est remarquable pour les événements singuliers auxquels il eut part, pour le grand nombre de décrétales qui sont des preuves de son habileté dans la science du droit, de la grandeur de ses vues, et de la fermeté de son caractère. Les auteurs de son siècle parlent de lui fort diversement, et paroissent aussi extrêmes dans leurs éloges que dans leurs reproches. Le moine Rigord [1] le donne pour un homme incomparable, qui ne fit que des merveilles. Matthieu Paris [2] l'accuse de superbe et d'avarice; censeur dont la malignité, ici comme en bien d'autres endroits, rencontre mal[3]. Il eût pu blâmer peut-être ce que le zèle et la jurisprudence re-

[1] Pag. 66. — [2] Pag. 106.

[3] Innocent III tenoit si peu aux richesses, qu'il vendit sa vaisselle d'argent pour soulager les pauvres, et y substitua de la vaisselle de terre (Sponde). Il étoit d'ailleurs si ennemi de la vénalité, que son premier soin, après être monté sur le saint Siége, fut de la proscrire de la cour romaine où elle régnoit impunément avant lui. (*Art. de verif. les dates.*)

que alors firent entreprendre sur le temporel des princes à un pape qui porta l'autorité de son Siége plus loin que n'avoit fait aucun de ses prédécesseurs, sans en excepter Grégoire VII. On dit que sainte Lutgarde, religieuse de l'ordre de Cîteaux en Brabant, vit Innocent, après sa mort, échapper à peine aux peines éternelles, et condamné à un très-long purgatoire [1] : ce qui prouve au moins, dit Fleury, que des contemporains de rare vertu pensoient que ce pape avoit fait de grandes fautes. Ce fut Innocent III qui institua les premiers commissaires pour la recherche et la punition des hérétiques, c'est-à-dire l'inquisition [2], dont le premier tribunal fut érigé à Toulouse. Outre les lettres de ce pape, il reste de lui des sermons, des traités de piété et plusieurs autres monuments de l'étendue et de la culture de son génie. L'Eglise lui est redevable aussi, dit-on, de la belle prose *Veni sancte Spiritus*. Dès le lendemain ou surlendemain de sa mort, 18 de juillet, on élut à Pérouse même, pour lui succéder, le cardinal Cencio-Savelli, qui prit le nom d'Honorius III.

L'institut de saint François ayant été confirmé au concile de Latran, et le pape Innocent vivant encore, l'humble instituteur paroissoit incertain s'il appliqueroit ses disciples à la prédication de l'Evangile, ou seulement à l'oraison et aux exercices

1 Sur. 16 juin.

2 Voir Muzzarelli, Opuscule n.° 10, sur l'inquisition. Ce savant théologien y discute avec beaucoup de clarté ces quatre propositions : 1.° le tribunal de l'inquisition est licite et d'accord avec les principes de la religion chrétienne ; 2.° il est licite dans les pays catholiques : 3.° il est sujet à moins d'abus et de désordres que beaucoup d'autres établissements ; 4.° ces abus et ces désordres, quand ils se rencontrent, ne doivent pas être un motif d'abolition pour un tel tribunal. Dans cette belle dissertation, l'auteur démontre que saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Leon, saint Bernard, etc. ont approuvé, conservé, commandé de poursuivre, incarcerer et punir les heretiques. Il cite une foule de conciles particuliers depuis le 4.e siècle, et deux conciles œcuméniques qui ont decrété contre eux des peines corporelles. D'où il conclut qu'un catholique instruit et vrai ne sauroit blâmer l'inquisition telle que l'Eglise l'a pratiquée pendant tant de siècles, parce qu'un vrai catholique ne peut blâmer les plus saints et les plus illustres docteurs, ni soutenir, avec les sectaires, que l'Eglise n'a pas connu l'esprit de l'Evangile et qu'elle est tombée dans des erreurs sur la morale. Une multitude de faits cites dans cet opuscule, attestent que l'inquisition existoit plusieurs siècles avant Innocent III : que ce pontife n'en fut point le fondateur ou l'instituteur, mais qu'il en régla le tribunal et les attributions. *Voy. les notes, p. 428 et 429.*

paisibles de la retraite[1]. Tout versé qu'il étoit dans les voies de Dieu, et souvent guidé par l'esprit de prophétie, il ne rougissoit pas de prendre conseil même des simples, et craignit de décider cette question [2]. Il pria frère Silvestre, qui étoit continuellement occupé de l'oraison sur une montagne près d'Assise, de consulter le Seigneur, et de lui communiquer les lumières qu'il en recevroit. Il demanda aussi à sainte Claire de chercher la volonté de Dieu sur le même sujet, tant par elle-même que par quelqu'une de ses religieuses, qui fût l'âme la plus simple et la plus pure qu'elle pourroit connoître. Claire et Silvestre, d'un accord parfait dans leurs réponses, assurèrent qu'il étoit de la volonté de Dieu, que les frères s'adonnassent au ministère apostolique. François adopta cette décision, et les effets montrèrent qu'elle venoit du ciel.

Il partagea, comme à autant d'apôtres, les provinces et les royaumes entre les frères les plus distingués par leur science et par leur vertu. En Espagne, Bernard de Quintevalle, son premier disciple, avec un nombre de coopérateurs proportionné à l'importance de cette mission: Jean Bonelle, avec trente-trois compagnons, en Provence; Jean de Stracchia, établi ministre ou supérieur en Lombardie; dans la Marche d'Ancône, Benoît d'Arezzo, fort aimé du saint; en Toscane, Elie de Cortone, depuis général de l'ordre, furent reçus de ces peuples divers, comme les envoyés de Dieu. Jean de Penna, destiné pour l'Allemagne, avec soixante frères, y fut d'abord très-mal accueilli. L'habit pauvre et singulier qu'ils portoient, les fit passer pour de ces faux réformateurs qui répandoient l'hérésie, à la faveur de leur extérieur mortifié. Mais quelque temps après, cette nation parut vouloir le disputer à toutes les autres en affection pour ces dignes religieux qu'elle avoit eu le loisir de connoître. Saint François résolut d'aller dans la France proprement dite, de pousser jusqu'en Belgique, et choisit Paris pour son séjour, comme une ville distinguée par sa piété, spécialement envers le sacrement adorable de nos autels.

Il partit dans ce dessein, et vint jusqu'à Florence, où le cardinal Hugolin, évêque d'Ostie, étoit légat. Ce prélat, de grande

[1] Vit. per Bonav. c. 12 — [2] Vading. an. 1212 et seq.

vertu, désiroit ardemment de voir François. A la première entrevue, il conçut pour lui une affection aussi stable que le principe d'où elle partoit étoit pur. Il ne goûta pas le dessein qu'avoit le saint homme de sortir d'Italie, dans les circonstances d'un ordre naissant, qui avoit encore des ennemis cachés. François qui sacrifioit son propre sens à celui du moindre des frères, fit céder jusqu'à son attrait pour les missions, à la manière de penser du pieux cardinal, et en sa place fit partir pour la France le frère Pacifique. C'étoit un troubadour converti, si fameux autrefois par ses chants, que l'empereur lui avoit donné publiquement la couronne poétique, et qu'on l'avoit surnommé le roi des vers. Ayant ouï parler du saint, il le voulut voir, l'entendit prêcher, et renonça sur-le-champ au monde pour embrasser le nouvel institut. Le saint instituteur le voyant ainsi passer, de l'agitation des passions et des remords, à la paix de la conscience, le nomma frère Pacifique. Il vint en France quatre ou cinq ans après sa conversion, et y fut le premier ministre des frères mineurs. Il étoit accompagné de frère Ange, qui le premier aussi fut leur ministre en Angleterre, et de frère Albert, qui se rendit célèbre par sa doctrine. et devint le quatrième général de l'ordre.

Cependant François, bien informé que son ordre avoit des ennemis à Rome, et recevant des plaintes de plusieurs de ses confrères sur la dureté de quelques prélats à leur égard, prit la résolution de demander au pape même un protecteur pour les frères près de sa sainteté. Le cardinal Hugolin lui avoit protesté en termes exprès, qu'il étoit tout à lui. Ce prélat, revenu à Rome de sa légation de Toscane, engagea, non sans peine, l'humble François à prêcher en présence du pape et du sacré collége. Le saint, par respect pour cette auguste assemblée, composa un sermon avec soin, et l'apprit exactement par cœur: mais quand il voulut parler, il ne put se rappeler un mot de ce qu'il avoit écrit. Le Saint-Esprit voulut être uniquement son maître. L'orateur, après avoir confessé publiquement son embarras, se livra, selon sa coutume, au guide adorable qui vouloit le diriger. Il parla avec tant de force et d'onction, que le souverain pontife et toute la cour romaine protestèrent n'avoir jamais été touchés si vivement. Le pape le comblant de

caresses à l'issue du sermon, en présence du cardinal Hugolin : « Saint père, lui dit le saint orateur, je suis confus de vos bontés pour moi et pour nos pauvres frères ; mais je me reprocherois, comme enlevés à l'Église, les moments précieux que nous emporterions à son chef, au milieu des affaires importantes dont il est accablé. Donnez-nous ce cardinal pour ménager nos intérêts, sous votre autorité. » Le pape Innocent souscrivit à sa demande, et le cardinal Hugolin fut le premier protecteur des religieux de saint François, à l'imitation desquels la plupart des autres ordres se procurèrent par la suite des cardinaux protecteurs.

François ne borna point son zèle aux régions habitées par les chrétiens. Il envoya au pays de Maroc cinq missionnaires, nommés Bérard de Corbe, Pierre de Saint-Géminien, Otton, Ajut, et Accurse. Ils prirent leur route par Coïmbre, où les rois de Portugal faisoient alors leur résidence, et où la reine Urraque, qui deux ans auparavant y avoit procuré un établissement aux frères mineurs, les reçut très-favorablement. Ayant pris ensuite des habits de séculiers par-dessus les leurs, ils entrèrent sur les terres des Maures, pénétrèrent au milieu de Séville, et se présentèrent à la porte du palais, s'annonçant comme des ambassadeurs envoyés au roi de la part de Jésus-Christ, le maître des rois. Ils eussent été immolés sur-le-champ, si le fils du roi n'eût modéré le courroux de son père, qui se contenta de les faire enfermer, et même ensuite leur laissa la liberté de passer dans le royaume de Maroc [1].

Leur zèle n'y fut pas moins vif qu'à Séville. Ils prêchoient aux Sarrasins par tout où ils les rencontroient ; et le roi venant un jour à passer, comme Bérard de Corbe étoit environné d'une troupe nombreuse qu'il s'efforçoit d'attirer au christianisme, la présence du prince n'intimida point le missionnaire, qui redoubla ses exhortations animées. Le roi le crut atteint de folie, commanda de le renvoyer avec ses compagnons en pays chrétien, et les fit conduire à Ceuta pour y être embarqués. Ils se dérobèrent tous cinq en route à leurs conducteurs ; et rentrés à Maroc, ils se remirent à prêcher dans la place pu-

[1] Vading. an. 1219.

blique. On les arrêta une seconde fois pour les renvoyer en chrétienté. Ils s'échappèrent encore, vinrent pour la troisième fois à Maroc, et se présentèrent au roi, devant qui frère Bérard commençoit à évangéliser, quand le prince, furieux de cette persévérance intrépide, et plus encore de l'inutilité de tout ce qu'il put leur dire pour ébranler leur foi, leur coupa la tête de sa propre main, le seizième jour de janvier 1220. Leurs reliques furent recueillies par les chrétiens du lieu, et transportées en Portugal au monastère de Sainte-Croix de Coimbre. Il s'y opéra un grand nombre de miracles, qui ont fait mettre solennellement ces martyrs au nombre de ceux que l'Eglise honore publiquement.

Saint François envoya sept autres de ses religieux prêche l'évangile à Ceuta, première ville d'Afrique sur le détroit qui la sépare de l'Espagne. Comme ils annonçoient qu'il n'y a de salut qu'en Jésus-Christ, le prince musulman se les fit amener, et leur offrit de grandes richesses, s'ils vouloient embrasser le mahométisme. Les voyant inébranlables, il les fit séparer et tenter chacun en particulier, tant par menaces que par promesses, et enfin les condamna pour leur constance à avoir la tête tranchée (1221). Ils furent canonisés dans la suite, comme les martyrs de Maroc [1].

Le saint instituteur ne se contenta point de mettre ses disciples en action; mais il leur donna l'exemple du zèle apostolique, avec d'autant plus d'empressement, qu'il trouvoit moins de religieux lettrés qu'il ne désiroit, pour courir de si grands périls. Déjà par ce motif assorti à son insatiable charité, il avoit envoyé frère Gilles aux Sarrasins qui habitoient les contrées orientales de l'Afrique: homme d'une simplicité admirable, que François chérissoit tout particulièrement, et à la foi duquel il ne voyoit rien d'impossible. Gilles et quelques compagnons aussi vertueux que lui, ne purent toutefois rien gagner sur l'obstination musulmane, et dès lors on eût pu se convaincre qu'il y avoit plus à perdre qu'à gagner pour la vraie religion, en présentant la lumière à des furieux dont elle ne faisoit que des profanateurs et des meurtriers.

[1] Sur. 13

Cependant François passa lui-même en Egypte sur des vaisseaux de secours envoyés aux chrétiens qui assiégeoient Damiète. Peu après leur arrivée les assiégeants se préparèrent à livrer un combat aux infidèles. Le saint eut révélation que le succès ne seroit pas pour les chrétiens; mais il craignit de passer pour un visionnaire, s'il annonçoit un événement si impénétrable à l'esprit humain. Comme il eut témoigné son embarras au religieux qui l'accompagnoit : « Mon frère, lui dit son compagnon, craignez Dieu plus que les hommes, et ne vous arrêtez point au jugement du monde, qui depuis long-temps traite en vous de folie la sagesse évangélique. » Aussitôt François alla déclarer au chef des croisés sa révélation qui fut prise en effet pour une rêverie; mais les chrétiens, ayant livré le combat, furent battus et perdirent environ six mille hommes, tant tués que prisonniers. On croit que c'est le combat qui fut donné par des croisés allemands et hongrois le vingt-neuvième jour d'août de cette année 1219[1].

Les deux armées restèrent néanmoins en présence; mais les Sarrasins étoient si vigilants qu'aucun fidèle ne pouvoit sortir du camp sans un péril manifeste. Le sultan avoit promis un besan d'or à quiconque lui apporteroit la tête d'un chrétien. Rien ne put intimider François qui trouva moyen de se dérober, et marcha au camp des infidèles avec un seul compagnon. Ayant rencontré deux brebis, il dit au religieux qui l'accompagnoit : Prenons courage, mon frère, sur les promesses de celui qui nous envoie comme des brebis au milieu des loups. Bientôt ils virent accourir sur eux des Sarrasins qui les garottèrent en les chargeant de coups et d'injures. François leur dit avec assurance : Je suis chrétien; j'ai affaire à votre maître, ne tardez point à m'y conduire.

Le sultan étoit Malec-Camel, fils de Saphadin, et nommé Mélédin par nos auteurs. Il demanda aux deux religieux qui les envoyoit. François répondit : C'est le Seigneur très-haut qui m'envoie pour vous montrer le chemin du ciel, à vous et à votre peuple. Le sultan charmé de sa fermeté lui donna plusieurs audiences dans l'espace de peu de jours, et l'invita à se

[1] Bonav. in Vit. c. 19. Jac. Vitr. Occid. c. 32.

fixer auprès de lui. « Je demeurerai volontiers, répondit François, si vous voulez vous convertir avec votre peuple. Que si vous avez quelques doutes sur la nécessité d'abandonner la loi de Mahomet pour embrasser celle de Jésus-Christ, faites allumer un grand bûcher, et j'y entrerai avec les docteurs de votre religion, afin que le Dieu créateur des éléments vous fasse connoître quelle est la foi qu'il faut suivre.» Je doute fort, reprit Mélédin en souriant, qu'aucun de nos imans veuille entrer dans le feu pour sa religion. En effet, un des plus anciens avoit déjà disparu, tremblant au premier défi du saint homme, qui repartit au sultan : « Eh bien, j'y entrerai seul, si vous me promettez, pour vous et pour vos sujets, de vous faire chrétiens, supposé que j'en sorte sain et sauf. « Mélédin répondit alors plus sérieusement, qu'il craignoit une révolte, s'il faisoit cette convention. Il offrit de riches présents au saint, qui en les refusant se rendit encore plus vénérable à ses yeux, puis il le congédia, et lui dit en soupirant : « Priez pour moi, mon père; afin que Dieu me fasse connoître la religion qui lui est la plus agréable. »

François, à son retour d'Egypte, convoqua un chapitre général à Assise (1219). Pendant son absence, il avoit reçu de grandes plaintes contre frère Elie, qu'il avoit laissé, non sans quelque inquiétude, vicaire général, comme un homme habile à gouverner, ou plutôt fort accrédité parmi les frères. Dès le premier chapitre tenu l'année précédente, Elie montrant une suffisance fort suspecte à l'humilité de François, lui avoit fait dire par le cardinal protecteur de l'ordre, qu'un homme simple et sans lettres devoit écouter les conseils des religieux versés dans les sciences et les affaires; à quoi l'on ajouta qu'il n'étoit pas sage de tant renchérir sur les anciens pères de la vie cénobitique, de ne s'attacher qu'à des règles nouvelles et accablantes pour la foiblesse humaine. François éventant la manœuvre, et pénétrant jusque dans le fond des cœurs, se leva au milieu du chapitre, et dit en présence du cardinal: « Mes frères, mes chers frères, Dieu nous appelle par la voie de la simplicité et de l'humilité, pour suivre la folie de la croix. Ne me proposez point d'autre règle que celle que le Seigneur a bien voulu m'enseigner. Je ne fais rien

de moi-même en cette matière, et Dieu m'a fait connoître sa volonté par des signes non suspects. Craignez que les sages qui vous imposent, n'attirent sur eux ou sur vous la colère divine. Leur prudence charnelle ne trompera point le Seigneur : mais ils se trompent eux-mêmes, en s'efforçant de détruire ce que Jésus-Christ ordonne pour leur salut, par l'organe de François, son serviteur indigne. »

Les plaintes survenues depuis cette entreprise, contre les relâchements d'Elie, ne pouvoient manquer de faire impression sur le saint instituteur, qui bientôt vit de ses propres yeux combien elles étoient fondées. Le disciple dégénéré eut le front de se présenter devant son maître avec un habit plus propre, et d'une étoffe beaucoup plus fine que les autres, un capuce plus long, tel que le portoient encore les gens du monde; des manches plus larges et une démarche peu modeste. Le saint homme, sans s'expliquer encore, le pria de lui prêter son habit. Il s'en revêt par-dessus le sien, le plisse avec élégance sous la ceinture, relève fièrement le capuce, puis marchant à grands pas, la tête haute et la poitrine dilatée, il salue la compagnie, en disant d'un ton de protection : Dieu vous garde, mes bons frères. Il fit ainsi trois ou quatre tours au milieu de l'assemblée. Dépouillant ensuite cet habit avec indignation, il le jeta loin de lui; et se tournant vers le coupable : Voilà, dit-il, comment les frères bâtards de l'ordre marcheront; et voici, ajouta-t-il en reprenant son air simple et naturel, quelle est la démarche de nos frères légitimes [1]. Il proscrivit toutes les nouveautés qu'Elie avoit introduites dans l'ordre, lui ôta la charge de vicaire, et fit mettre à sa place Pierre de Catane. Il voulut ensuite renoncer à tout gouvernement, et se soumettre lui-même à Pierre, comme au ministre général : mais les frères n'y purent consentir, et déclarèrent que tant qu'il vivroit, aucun autre supérieur ne seroit que son vicaire.

L'humilité de François ne se bornoit point à ces observances extérieures; elle s'étendit jusqu'aux distinctions et aux prérogatives d'état, que les gens de communauté soutiennent quelquefois avec d'autant plus de chaleur, qu'ils sont plus détachés

1 Vading. an. 1220.

des intérêts du siècle. Plusieurs frères se plaignirent à saint François, que dans les provinces éloignées, différents évêques ne leur permettoient pas de prêcher, et le prièrent de leur obtenir un privilége du pape, pour annoncer la parole de Dieu sans cette permission partout où il leur plairoit. Le saint homme parut effrayé de cette prétention, et répondit : « Quoi, mes frères, vous oubliez ainsi l'esprit de votre état! Votre privilége propre, c'est de n'en point avoir[1]. Les distinctions ne serviroient qu'à vous enfler vous-mêmes, et à fournir aux autres des sujets d'aigreur et de discorde. Il est de l'ordre que vous gagniez d'abord les supérieurs par l'humilité et la soumission; puis, par la parole et le bon exemple, les fidèles qui sont sous leurs lois. Quand les prélats verront que vous vivez saintement et que vous révérez leur autorité, ils vous prieront les premiers de coopérer au salut des âmes qui sont confiées à leurs soins[2].

Quelques-uns des frères lui représentant qu'ils avoient trouvé des curés si intraitables, que tous les égards possibles et la vie la plus exemplaire ne pouvoient les fléchir, le saint homme répliqua[3] : « Nous faisons dans la sainte milice le personnage de troupes auxiliaires, et nous ne sommes pas revêtus du commandement; notre récompense sera réglée, non sur le succès, mais sur le travail et la bonne volonté. Au reste, si vous êtes enfants de la paix, vous gagnerez le clergé avec le peuple. Suppléez au défaut des pasteurs, couvrez même leurs fautes, et, après tout cela, n'en soyez que plus humbles. » Cependant, comme le défaut d'approbation écrite et authentique en faveur de l'institut de saint François, attiroit à ses religieux une partie de ces désagréments de la part du clergé séculier; de l'avis et par le secours du cardinal protecteur, il obtint du pape Honorius une bulle solennelle de confirmation, en date du onzième de juin 1219 : c'est la première qui ait été accordée à l'institut de saint François.

[1] Réponse digne de l'humble fondateur, dit Feller, mais qui n'empêche pas que les exemptions et les priviléges des religieux n'aient été souvent utiles à l'Eglise, et même nécessaires dans les diocèses dont les évêques étoient ou favorables à l'erreur ou insouciants sur le salut de leurs ouailles.

[2] Id. an. 1219, n. 26. — [3] Collat. 12. t. III. Opusc.

Celui de saint Dominique avoit reçu la même faveur dès le commencement du pontificat d'Honorius. Ces deux ordres étoient comme deux digues inébranlables, élevées dans l'Eglise contre le torrent du relâchement et de la corruption. Le Seigneur, pour animer la vertu des maîtres et des disciples, communiqua aux deux fondateurs des lumières toutes célestes sur la sublimité de leur destination. On dit que s'étant rencontrés dans une église de Rome, ils se reconnurent sans s'être jamais vus auparavant. Dominique proposa à François d'unir leurs congrégations, et de n'en faire qu'une des deux; mais François répondit [1] : Mon frère, c'est la volonté de Dieu qu'elles demeurent séparées, afin que cette diversité fournisse plus de ressources à la foiblesse humaine, et que celui à qui la rigueur de l'une ne conviendroit pas ne laisse pas de trouver dans l'autre la voie du salut. L'union n'en fut pas moins parfaite entre les deux fondateurs et leurs disciples.

Les frères prêcheurs n'étoient d'abord ni mendiants ni exempts de l'ordinaire, mais chanoines réguliers. La première bulle qui approuva leur institution, la qualifie expressément d'ordre canonique, sous la règle de saint Augustin : ce qui n'étoit pas contraire au décret de Latran, qui ne défendoit que l'établissement de nouveaux ordres religieux. Saint Dominique, se disposant à porter l'Evangile chez les Sarrasins, fit même élire, sous le nom d'abbé, un supérieur général appelé Matthieu; mais ce fut le seul qui porta ce titre. Le général de l'ordre fut depuis nommé maître, et les supérieurs particuliers, prieurs.

Les frères prêcheurs se répandirent, comme les mineurs, dans toutes les régions chrétiennes. Dominique envoya quatre de ses frères en Espagne, où il se rendit ensuite lui-même, et fonda deux monastères, l'un à Madrid, qui fut presque aussitôt donné à des religieuses, et l'autre à Ségovie, qui fut la première maison de l'ordre au delà des Pyrénées. Sept autres frères allèrent à Paris, où ils acquirent une maison dans la rue Saint-Jacques (1217), qui leur a fait donner par toute la France le nom de Jacobins. Suivit le brillant établissement de

[1] Opusc. t. III, Colloq. 10.

Bologne en Italie, dont l'évêque, à la prière du cardinal Hugolin, leur donna l'église de saint Nicolas des Vignes, et où plusieurs personnages distingués s'empressèrent d'illustrer cet ordre naissant, en s'y consacrant eux-mêmes au Seigneur. A Rome, le pape Honorius leur accorda l'église de Saint-Sixte. Il chargea presque en même temps saint Dominique de réformer et de rassembler pour cela dans ce lieu toutes les religieuses dispersées en différents quartiers de Rome, et les frères prêcheurs furent transférés au couvent de Sainte-Sabine, où ils sont encore. Cette réforme, quoique poursuivie par trois cardinaux que le saint demanda humblement pour appui, éprouva de grandes difficultés : mais ce que l'autorité de la pourpre ne put emporter, Dominique le consomma heureusement par la persévérance de sa vertu et par l'éclat de plusieurs miracles qu'attesta une multitude de témoins oculaires. Entre autres prodiges, il ressuscita trois morts dans cette seule occasion [1].

L'un des témoins de ces merveilles est Ives, chancelier de Pologne, élu évêque de Cracovie, et venu à Rome pour faire confirmer son élection. Il fut si frappé en particulier de la résurrection de Napoléon, neveu du cardinal Etienne, qu'il ne mit plus de bornes à son dévouement pour saint Dominique et ses religieux. Peu content de les attirer dans sa patrie, et d'y prévenir tout le monde en leur faveur, il leur donna pour coopérateurs et pour confrères, ses propres neveux Hyacinthe, chanoine de Cracovie, et Ceslas, chanoine de Sandomir : tous deux plus illustres encore par leurs vertus que par leur naissance, tous deux puissants en œuvres et en paroles, restaurateurs de la piété parmi les fidèles du Nord, propagateurs de l'Evangile jusqu'aux extrémités les plus sauvages du monde, et tous deux enfin honorés par l'Eglise d'un culte public.

La bonne odeur de leurs vertus et la vénération des peuples, du vivant de ces deux saints, firent instituer des maisons de leur ordre dans toutes les contrées septentrionales. Cet institut ne faisoit pas des progrès moins rapides chez les autres nations. Dès le second chapitre général des frères prêcheurs, qui

[1] Tour. 11, c. 3 et 6.

en prirent la méthode avec tous les religieux établis depuis ceux de Cîteaux, on élut huit supérieurs provinciaux pour les gouverner en autant de provinces, savoir l'Espagne, la France, la Provence, la Lombardie, la Romagne, l'Allemagne, la Hongrie et l'Angleterre. Dominique voulut se démettre du généralat, sous prétexte de ne plus s'occuper que de son salut, et de se préparer à la mort. Il n'avoit que cinquante et un ans : on n'y consentit point; on ordonna seulement que, durant la tenue des chapitres, on établiroit des définiteurs qui auroient tout pouvoir, même sur le général.

Cependant étant allé voir quelques pieux amis qu'il avoit entre les ecclésiastiques de Bologne, après les avoir entretenus du mépris des choses terrestres, il leur dit en prenant congé d'eux, vers la Pentecôte qui cette année 1221 étoit le trentième jour de mai : Vous me voyez en santé; j'irai néanmoins à Dieu avant l'Assomption de Notre-Dame [1]. Il ne laissa point de se transporter en Lombardie, pour traiter des affaires de son ordre, avec le cardinal Hugolin, légat en cette province. Sur la fin du mois de juillet, il revint à Bologne, extrêmement fatigué du voyage et de la chaleur qui étoit excessive. Alors il fut attaqué d'une fièvre accompagnée de dyssenterie. Ne doutant pas que sa fin ne fût proche, il se fit amener les novices, auxquels il recommanda l'esprit de piété et l'amour de la régularite. Il exhorta tous les autres frères à éviter soigneusement la fréquentation des femmes, à édifier le prochain, à honorer leur état par l'intégrité de leur réputation et la bonne odeur de leurs vertus. « Avec la chasteté, ajouta-t-il, et la pauvreté qui est le fondement de notre institut, vous serez agréables à Dieu et utiles à l'Eglise. » Puis recueillant ses forces, d'un air de sévérité qui ne lui étoit pas ordinaire, et d'une voix très-animée, il défendit, sous peine de la malédiction divine et de la sienne, d'introduire dans l'ordre l'usage des propriétés temporelles. Il expira doucement ensuite, étendu sur la cendre, un vendredi 6 du mois d'août. On trouva une chaîne de fer en ceinture sur son corps qui fut enterré à Bologne. Il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau, et l'on multiplia

[1] Th. IV, c. 8, 12. Jord. c. 52.

ses portraits, comme de l'un des plus grands serviteurs de Dieu. Il étoit d'une taille médiocre, mais très-bien prise, les traits du visage réguliers, le teint incarnat et animé comme un chérubin, la barbe et les yeux d'un blond vif, l'aspect intéressant et noble, attirant l'affection et le respect de tout le monde. Sa voix étoit douce, mais sonore et pénétrante comme la trompette, surtout quand il tonnoit contre le vice (1221).

Cet homme apostolique avoit conçu le dessein d'aller prêcher l'Evangile en orient; mais les affaires de son ordre et la position des occidentaux en cette région l'en empêchèrent. Il ne leur restoit presque plus en Palestine que les deux villes de Tyr et de Ptolémaïde, où ils étoient comme emprisonnés, et dans la crainte perpétuelle de plus grands excès de la part des Sarrasins. Ils avoient pour chef Jean de Brienne, comte de la Marche et roi titulaire de Jérusalem, comme l'avoit été Amauri de Lusignan, auquel il succéda quant à cet effet, et dont la postérité resta en possession du royaume de Chypre. Jean de Brienne, désigné aux barons députés de Palestine par le roi Philippe-Auguste pour succéder à Lusignan, avoit emmené de France avec lui trois cents chevaliers et quelques autres troupes de croisés, qui commencèrent à faire respirer ses nouveaux sujets. La croisade publiée au concile de Latran, et qui agita de nouveau toutes les nations de l'Europe, mit bientot ce prince en état de tenter des exploits plus considérables.

Il s'en falloit bien que ce zèle belliqueux, et depuis si longtemps malheureux, fût encore amorti. Peu d'années auparavant, on avoit vu cette espèce de fermentation échauffer jusqu'aux esprits des personnes les moins propres à la guerre. Un grand nombre d'enfants, des villes et des villages tant de France que d'Allemagne, s'assemblèrent tous croisés, et partirent avec empressement pour la Terre sainte. Les parents alarmés en arrêtèrent plusieurs, qui trouvèrent moyen de s'échapper et de continuer leur route. A leur exemple, quantité de jeunes gens, de filles et de femmes se croisèrent pour aller avec eux. Il y eut aussi des voleurs et des scélérats qui se mêlèrent dans ces troupes innocentes, et qui leur emportèrent ce qu'on leur avoit donné. Plusieurs de ces pauvres enfants s'égarèrent dans les forêts et les montagnes, où ils périrent de fatigue et de misère :

quelques-uns parvinrent jusqu'au delà des Alpes, où les Lombards achevèrent de les dépouiller; et les restes déplorables de cette troupe confuse et dispersée regagnèrent comme ils purent la maison paternelle[1].

Entre les troupes réglées, André, roi de Hongrie, et Léopold, duc d'Autriche, partirent des premiers avec plusieurs seigneurs et une multitude considérable de combattants[2]. Peu de temps après eux, Guillaume, comte de Hollande, et beaucoup de croisés allemands s'embarquèrent sur la Meuse, et se rendirent à Lisbonne en Portugal, où ils avoient donné rendez-vous à d'autres vaisseaux qui devoient les suivre. Les Maures s'étoient emparés depuis peu, sur les chevaliers de l'épée ou de Saint-Jacques, du château d'Alcaçar, et l'avoient soumis à une contribution annuelle de cent esclaves chrétiens au profit du roi de Maroc. Ces chevaliers, avec ceux du Temple et de l'Hôpital et le reste de la noblesse du royaume, peignirent vivement aux pèlerins l'indignité de cette servitude, et les alarmes continuelles où les tenoit la proximité des infidèles, dont ils les prièrent avec les plus grandes instances de les délivrer.

Comme la saison étoit avancée, et que l'arrivée de la flotte en Palestine n'y pouvoit pas être fort utile alors, vu surtout que le roi des Romains, et plusieurs autres princes d'Allemagne engagés à les suivre n'y passoient pas encore, les croisés se laissèrent fléchir, à l'exception des troupes de la Frise, qui poursuivirent leur route avec quatre-vingts bâtiments. On forma aussitôt le siége d'Alcaçar, et on le poussa vivement. Ce fut en vain que les rois maures de Séville, de Cordoue, de Jaën et de Badajos vinrent au secours de la place, avec des troupes beaucoup plus nombreuses que celles des chrétiens. Les infidèles perdirent la bataille, les rois de Jaën et de Cordoue, avec quatorze mille de leurs meilleurs soldats, furent taillés en pièces, et la multitude des captifs fut innombrable. Alcaçar se rendit à discrétion (1217). Les auteurs du temps[3] attribuent ce succès à une protection miraculeuse du ciel, qui combattit si visiblement pour les fidèles, que les Sarrasins pri-

[1] Alb. Stad. et Godefr. an. 1216. — [2] Chron. Godefr. an. 1217. — [3] Rain. 12. ep. 97.

sonniers leur demandoient où étoient ces guerriers étincelants de lumière qui les avoient contraints à prendre la fuite. Mais une merveille plus heureuse et plus incontestable, ce fut la sincère conversion du seigneur mahométan d'Alcaçar, qui reçut le baptême avec cent autres musulmans. Les fruits de cette expédition engagèrent le pape à permettre d'employer au secours des chrétiens d'Espagne une partie de l'imposition ordonnée pour le secours de Jérusalem, et à commuer le vœu d'aller à la Terre sainte dans l'obligation de marcher contre les Maures.

Il restoit assez de forces, sans celles-ci, pour rétablir les affaires de l'orient. Avec le roi de Hongrie, les ducs de Moravie et d'Autriche, il étoit arrivé à Saint-Jean-d'Acre ou Ptolémaïde une multitude innombrable de croisés, soit chevaliers, soit sergents d'armes, tant d'Allemagne que des autres contrées du nord. Conradin, fils de Saphadin, sultan de Babylone, avec son frère Mélédin, qui déjà commandoit en Egypte, avoit menacé jusqu'à la ville d'Acre, et s'avançoit sur la frontière, vers le pays du Jourdain. Les chrétiens ne l'obligèrent pas seulement à se retirer; mais ils firent quantité de butin et de captifs, dont Jacques de Vitri, évêque d'Acre, délivra tout ce qu'il put d'enfants pour les baptiser et les faire élever par des femmes pieuses.

Cependant le roi André de Hongrie, d'abord si ardent pour la défense des saints lieux, et Hugues, roi de Chypre, fils d'Amauri de Lusignan, se séparèrent des autres croisés qui les conjuroient de ne point les abandonner. Mais André, ayant passé trois mois en Palestine, comptoit avoir accompli son vœu, et se crut libre de retourner dans ses états. Pour le roi de Chypre, il mourut l'année suivante 1219, à la fleur de son âge, laissant pour successeur son fils Henri, âgé seulement de neuf mois. L'armée chrétienne avoit tenté sans succès, de s'emparer de la forteresse du Thabor, que les Sarrasins avoient bâtie quelques années auparavant sur la montagne de ce nom, tout près d'Acre qu'elle tenoit en de continuelles alarmes. Pour suppléer au défaut de cette conquête, le roi de Jérusalem et le duc d'Autriche, avec les évêques de Munster et d'Utrecht, rétablirent le château de Césarée D'un autre côté, les templiers et

les chevaliers teutoniques bâtirent, sur un promontoire peu éloigné, une forteresse qu'on nomma depuis le Château des Pèlerins.

Enfin les croisés de la Belgique et d'Allemagne, qui venoient de se signaler en Portugal, étant arrivés en orient, le roi de Jérusalem, avec le duc d'Autriche, se résolut à porter le feu de la guerre en Egypte, et à faire le siége de Damiète. Sur la nouvelle qu'en reçut le pape, il écrivit à Venise, à Gênes et aux autres ports d'Italie, où arrivoient journellement des troupes nouvelles de croisés français, allemands et de toute nation, d'aller droit à Damiète pour la conquête de l'Egypte, dont tout le monde se repaissoit déjà. La mort du sultan Saphadin, frère et digne émule du grand Saladin, qui arriva quatre mois après le commencement du siége, dans le cours de septembre de l'an 1218, augmenta considérablement les espérances de l'armée chrétienne. Mais entre les quinze fils qu'il laissoit, Mélédin l'aîné, sultan d'Egypte, et Conradin, sultan de Damas, avoient toutes les qualités propres à soutenir la gloire de leur père. Il y eut différents combats où les chrétiens n'eurent pas l'avantage. Toutefois, à force de constance, et recevant sans cesse de nouveaux renforts, ils se rendirent maîtres de la place, après environ dix-huit mois de siége, le neuvième jour de novembre 1219[1]. Dans le nombre des captifs, le pieux évêque d'Acre signala, comme il l'avoit déjà fait, sa charité pour les enfants, dont plus de cinq cents moururent incontinent après avoir reçu le baptême. La seigneurie de Damiète et de ses dépendances fut attribuée au roi de Jérusalem, en augmentation de son royaume, mais non pas sans contradiction.

Il sembloit que les croisés ne pussent remporter un seul avantage, qu'il ne rappelât aussitôt parmi eux la discorde avec tous ses périls. Le légat de la croisade, Pélage, cardinal-évêque d'Albane, se brouilla avec le roi Jean de Brienne, en lui disputant la seigneurie de Damiète, et en voulant gouverner toutes les affaires d'une manière absolue. Le roi mécontent abandonna l'armée, suivi de presque toutes ses troupes. Celles de Chypre, les templiers, et la plupart des chevaliers français

[1] Jacq. Vitr. III, ep. 417.

en firent autant. Ainsi les vainqueurs de Damiète, emprisonnés, pour ainsi dire, dans leur conquête, et bientôt réduits à l'indigence et aux extrémités les plus fâcheuses, implorèrent de nouveau le secours de l'occident, et supplièrent le pape de l'accélérer[1].

Frédéric, roi de Sicile, et déjà élu roi des Romains, étoit sollicité depuis long-temps par le pape Honorius de passer en Orient, comme il l'avoit promis plusieurs fois. Entre les causes de délai qui se multiplioient sans fin, il eut à prétexter pour cette fois la couronne impériale qu'il voulut s'assurer avant cette absence hasardeuse. Othon son compétiteur étoit mort, dès l'année 1218, dans un abandon général, mais qui lui fut salutaire, et lui donna lieu de concevoir un repentir sincère de ses fautes. Pendant la longue maladie qui précéda sa mort, il se fit donner tous les jours la discipline; et avant que de rendre l'âme, il voulut que les derniers de ses gens lui missent les pieds sur le cou. Frédéric, débarrassé des inquiétudes qu'il avoit de ce côté-là, quitta l'Allemagne, et vint à Rome, où il fut couronné par le pape, dans l'église de Saint-Pierre, le dimanche 22 novembre 1220. Il reçut ensuite la croix du cardinal Hugolin, et réitéra publiquement le vœu qu'il avoit fait d'aller à la Terre sainte. Le duc de Bavière, une multitude d'autres princes et seigneurs, tant de Pouille que d'Allemagne, au nombre de plus de quatre cents, avec une infinité de chevaliers et de gens de pieds, se croisèrent avec l'empereur, qui promit de se faire précéder en orient par une armée formidable, au passage du printemps prochain, et de s'y rendre en personne au passage du mois d'août suivant. L'inexécution de cette promesse, et la sévérité des papes lui attirèrent mille chagrins, et occasionnèrent d'horribles scandales.

Cependant Honorius travailla de tous côtés pour augmenter les secours qui devoient passer à Damiète. Il écrivit à l'archevêque de Rouen et à ses suffragants[2] d'envoyer des prédicateurs par toute la Normandie, pour exciter les fidèles à se croiser. Malgré le grand nombre d Allemands qui l'étoient déjà, il recommanda à son légat Conrad de Reisemberg, élu depuis peu

[1] Tom. VIII, Spicil. p. 373. — [2] Ep. Honor. ap. Rain.

évêque d'Hildesheim, de prendre soin que sa nouvelle dignité ne lui fît pas négliger la prédication de la croisade. En Italie, il chargea de sa légation pour le même effet, le cardinal Hugolin, comme le plus propre par ses talents et sa vie exemplaire à remplir cet office avec fruit.

On faisoit dans le même temps une autre guerre de religion aux Prussiens, aux Livoniens et aux autres païens du nord. Albert, Archevêque de Riga, avoit institué pour la défense des nouveaux chrétiens de ces contrées l'ordre militaire du Christ, qu'on nomma aussi l'ordre de l'épée, parce qu'il portoit sur le manteau une épée avec la croix. Rien n'échappa aux vues et à la sollicitude du pape Honorius. Il exhorta les Saxons à prendre les armes contre les païens de Livonie, et leur accorda pour cette guerre l'indulgence de la Terre sainte. Quant à ceux de Prusse, il chargea l'évêque de Breslaw d'examiner ce qu'il y avoit de plus expédient, ou que le duc de Pologne exécutât le dessein qu'il avoit de marcher en Orient, ou qu'il demeurât dans le pays pour en combattre les idolâtres. Comme il eut appris peu après que les chrétiens de ces contrées avoient remporté une insigne victoire, il les exhorta à ne pas s'en montrer plus fiers à l'égard des vaincus, mais à leur témoigner une charité qui leur facilitât la route du christianisme. Le Seigneur se servit de tous ces moyens pour la réduction de la Livonie sous le joug de la foi, et l'on compta bientôt dans cette province, des églises nombreuses, des évêques et des métropolitains (1224).

En orient cependant, la Grèce n'étoit pas sur un pied beaucoup plus avantageux que le royaume de Jérusalem. Robert, fils de l'empereur Pierre de Courtenai, avoit succédé à son père l'an 1219, au refus de son frère aîné Philippe, qui préféra son comté de Namur à l'empire de Constantinople. L'indolence du voluptueux empereur donna lieu à l'établissement de deux nouveaux empires, outre celui de Nicée, savoir celui de Trébizonde par David Comnène, et celui de Thessalonique par Théodore l'Ange Comnène, qu'il ne faut pas confondre avec Théodore Lascaris qui avoit établi l'empire de Nicée. Ainsi Robert se laissa tellement resserrer, qu'il ne régnoit guère que sur le territoire de Constantinople. Il ratifia un traité fait peu auparavant avec

le clergé de Romanie, où l'on voit que l'usage de l'église grecque n'étoit pas de percevoir les dîmes. C'est pourquoi on oblige les Latins seuls à payer la dîme entière, et les Grecs, le trentième seulement pendant dix années, afin de les accoutumer insensiblement à payer le dixième. Théodore Lascaris ne se soutint pas seulement contre les Latins, mais il s'opposa aux entreprises des Turcs avec un succès qui l'a fait passer pour le plus grand homme de guerre et le meilleur politique de son temps. Il cimenta si bien sa puissance, qu'elle ne fut point ébranlée par son trépas : elle passa toute entière à Jean Vatace son gendre, qui lui succéda l'an 1222.

Le quatorzième jour de juillet de l'année suivante, le roi Philippe, déjà surnommé Auguste pour ses conquêtes par le moine Rigord, historien contemporain, mourut dans la cinquante-huitième année de son âge, et de son règne la quarante-troisième. Pendant le cours de sa dernière maladie qui fut fort longue, ce grand roi redoubla tous les témoignages de religion qu'il avoit donnés en mille rencontres pendant la longue durée de son règne, mit ordre à sa conscience, et fit un testament où l'on reconnoît l'esprit de foi et de pénitence qui le dirigeoit. Il donne, entre autres legs, cinquante mille livres parisis, ou la valeur de vingt-cinq mille marcs d'argent, pour réparer les torts qu'il pouvoit avoir faits; dix mille livres à la reine Ingelburge, au sujet de laquelle il s'exprime en des termes qui ne laissent point douter des sentiments chrétiens qu'il avoit repris pour elle; six mille livres au roi de Jérusalem; quatre mille au maître de l'hôpital de Toulouse; autant aux templiers d'outre-mer; et de plus, pour le secours de la Terre sainte, cent cinquante mille marcs d'argent[1]. Le même historien rapporte un fait singulier qui eut lieu à Saint-Denis aux funérailles de ce prince : le légat du saint Siége et l'archevêque de Reims y célébrèrent la messe conjointement et en prononçant les paroles d'une même voix, à deux autels différents qui étoient placés l'un près de l'autre; les autres évêques et le reste du clergé, dit l'auteur, leur répondoient comme s'il n'y avoit eu qu'un seul célébrant.

[1] Aig. p. 89. G. Brito. p. 249.

Philippe-Auguste eut pour successeur son fils Louis, huitième du nom, surnommé le Lion pour sa valeur, que l'imprudence du roi Jean d'Angleterre rendit si formidable à ses peuples. Louis ayant été appelé auparavant à la couronne de la grande Bretagne par le corps de la noblesse, comme époux de Blanche de Castille, issue du roi d'Angleterre Henri II, il y étoit descendu heureusement, avoit été couronné à Londres, et avoit battu le roi Jean que ses sujets disoient indigne du trône usurpé sur son neveu Artus, après l'avoir assassiné. Jean sentit alors la nécessité de se réconcilier avec le saint Siége, et se fit son vassal; mais cette basse démarche ne fit qu'augmenter le mépris de ses sujets, sans que l'excommunication retombée de Jean sur Louis empêchât les progrès des armes françaises. La fin de Jean-Sans-Terre qui mourut de douleur [1] le 19 octobre 1216, après avoir néanmoins reçu les sacrements de l'Eglise, fut plus funeste au prince Louis. Cette mort éteignit le ressentiment des Anglais, qui l'abandonnèrent alors, et se déclarèrent pour Henri III, fils du roi défunt, jeune prince de neuf ans seulement, à qui son innocence acquit l'affection et la tendresse de tous les ordres du royaume. Louis, de retour en France, reprit la guerre contre les albigeois, et soutint partout la réputation de valeur qu'il s'étoit acquise.

Dès qu'il fut sur le trône de France, le roi d'Angleterre lui envoya demander la restitution de la Normandie. Louis, pour toute réponse, fit publier la confiscation que le roi son père avoit faite, non-seulement de cette province, mais de tous les fiefs de la couronne de France, possédés par les Anglais. L'année suivante, il passa la Loire, s'empara du Poitou

[1] Il est peut-être utile de remarquer que sa mort ne fut pas occasionée par le dépit ou la douleur de s'être soumis au saint Siége, mais par le chagrin qu'il conçut du mauvais état de ses affaires. Comme il marchoit contre son rival à la tête d'une armée considérable, sa témérité ordinaire le porta à passer sans précaution dans des lieux marécageux, qui étoient souvent submergés par la haute mer, la marée l'y surprit, engloutit ses bagages, sa caisse militaire, ses bijoux et jusqu'à sa couronne (car on se servit d'un bandeau tissu d'or pour le couronnement de son fils); il perdit la plus grande partie de ses troupes et eut lui-même beaucoup de peine à sauver sa vie. Ce fut le chagrin de ce désastre qui lui donna la mort. On a vu que ce prince avoit offert d'embrasser le mahometisme, si le roi de Maroc eût voulu l'aider à defendre sa couronne. Toute son histoire prouve que sa mort fut le juste châtiment de ses crimes.

de l'Aunis, du Limousin, du Périgord, et conquit généralement tout ce qui restoit au roi d'Angleterre en deçà de la Garonne. Il n'avoit plus à soumettre que Bordeaux et la Gascogne, quand, à la prière du pape et de plusieurs évêques, il tourna de nouveau ses armes contre les albigeois.

Le brave Simon de Montfort, si souvent leur vainqueur, et si souvent réduit aux dernières extrémités par leur obstination indomptable, avoit enfin succombé sous les efforts réitérés d'une secte si opiniâtre. Le vieux comte Raimond de Toulouse, dépossédé de ses états, après avoir long-temps erré en France et en Espagne, avoit enfin franchi les Pyrénées, s'étoit rapproché de sa capitale, et, par les intelligences qu'il y ménageoit, avoit trouvé moyen de s'en rendre le maître, soutenu par son neveu le roi d'Aragon Jacques I. Le pape Honorius avoit tenté sans succès de rappeler ce jeune prince aux sentiments d'une juste reconnoissance envers le saint Siége, qui, après la triste mort du roi son père, l'avoit retiré des prisons du comte de Montfort[1]. Les menaces qu'il lui fit de susciter contre lui les nations étrangères, ne furent pas plus efficaces. Rien ne put empêcher le fier Aragonois de secourir les Toulousains hérétiques. Cependant l'intrépide Montfort, méprisant tous les obstacles et tous les périls, vint aussitôt assiéger Toulouse; mais au bout de neuf mois d'un siége ruineux, bien loin d'être en état de réduire la place, il se sentit aussi épuisé de forces, qu'il l'étoit d'argent et de toute ressource. Pour comble d'épreuves le légat qu'il avoit dans son armée, suivant l'usage constant de ces guerres de religion, le traitoit avec une dureté injurieuse, accusant ce grand homme d'inhabileté et presque de lâcheté. Les assiégés, d'autre part, poussoient l'insolence au dernier excès. Le lendemain de la saint Jean, comme ce pieux héros étoit à matines, on vint lui annoncer que les hérétiques se disposoient à faire une sortie. Il demanda ses armes, s'en revêtit, et crut avoir encore le temps d'entendre la messe. Déjà elle étoit commencée, et il prioit avec une ferveur toute particulière, quand il reçut avis qu'on attaquoit ceux qui gardoient les machines. Comme il continuoit à prier, vint un autre cour-

[1] Rain. t, ep. 692 et 823.

rier qui lui dit avec effroi : Hâtez-vous, nos gens sont accablés, ils ne sauroient plus tenir. Que j'aie encore la consolation d'adorer mon Sauveur, répondit-il avec une effusion de sentiments qui dut faire présager quelque chose d'extraordinaire. Quand on éleva la sainte hostie, selon l'usage établi depuis quelques années, il récita le cantique *Nunc dimittis*, les genoux en terre, les mains levées au ciel, puis il dit en se levant avec vivacité : « Allons, il en est temps, mourons, s'il le faut, pour celui qui a daigné mourir pour nous. » Les ennemis ne purent soutenir sa présence, et furent repoussés jusqu'à leurs remparts ; mais, au milieu d'une épaisse nuée de traits, il fut atteint d'une pierre et de cinq flèches. Il se frappa la poitrine, se recommanda à Dieu, à la Vierge, et tomba sans vie[1] (1218).

Amauri, son fils aîné et son successeur, fut obligé un mois après de lever le siége de Toulouse. Les pèlerins ayant si souvent déconcerté son père par leurs retraites soudaines, le fils qui n'avoit pas le même degré d'autorité, ni le même ascendant sur les esprits, s'y vit bientôt plongé dans des embarras tout-à-fait désespérants, et qu'un puissant monarque lui parut seul pouvoir surmonter. Il fit cession à Louis VIII de tous ses droits ou prétentions sur les terres du comte de Toulouse et des autres albigeois (1224), puis se retira au sein de la France, où, après la mort de Matthieu de Montmorenci, il reçut en dédommagement la charge de connétable. Gui de Lévi, singulièrement distingué par sa valeur dans cette guerre de religion, obtint d'Amauri même le titre de maréchal de la foi, qui est resté à sa prostérité.

Dans un concile national et un parlement tenus à Paris le 28 janvier et le 20 mars de l'année 1226, le légat Romain, cardinal de Saint-Ange, confirma au roi Louis la cession d'Amauri de Montfort. Le vendredi d'après le concile, c'est-à-dire, le 30 de janvier, le roi, après en avoir mûrement délibéré, reçut la croix de la main du cardinal-légat, avec presque tous les évêques et les barons du royaume, pour marcher contre les albigeois. Outre l'indulgence plénière et la dis-

[1] Petr. hist. Alb. c. 86

pense de toutes sortes de vœux, hors celui du voyage de Jérusalem, le légat, du consentement de plusieurs évêques, accorda au roi pour cinq ans une somme annuelle de cent mille livres sur la décime ecclésiastique que le pape avoit imposée.

Le vieux comte de Toulouse étoit mort en témoignant un grand repentir, et son fils Raimond VII étoit en possession de la meilleure partie de ses états. Il tenoit, à l'égard des hérétiques, la même conduite à peu près qu'avoit tenue son père, c'est-à-dire qu'il entretenoit avec eux des liaisons très-suspectes, en se défendant de suivre leurs principes, et même d'être leur fauteur. Dans un concile célébré à Bourges l'année précédente (1225), il avoit prié le légat qui y présidoit, de venir dans toutes les villes de ses états s'informer de la foi de ses sujets, promettant de faire justice de tous ceux qui seroient trouvés coupables d'hérésie. Sur quoi le roi d'Angleterre ne cessoit de crier que c'étoit un abus d'ériger en croisade la guerre que le roi de France vouloit faire à un seigneur chrétien.

Louis méprisa des clameurs qui provenoient moins de générosité que de politique, c'est-à-dire de la crainte qu'avoit le roi d'Angleterre, aussi-bien que l'empereur et le roi d'Aragon, que le monarque français n'acquît le droit souverain de conquête sur les terres que le comte de Toulouse tenoit en fief de ces différents princes. Dès le mois de mai de cette année 1226, il s'achemina vers le Rhône avec une armée formidable. La terreur précédoit ses pas : les consuls des villes qui appartenoient au comte de Toulouse vinrent au-devant du roi pour lui remettre leurs forteresses et lui donner des otages. Avignon, qui étoit la plus forte de ces places, ne laissa point de se soumettre d'abord ; mais elle voulut ensuite apporter des conditions qui offensoient la majesté du vainqueur. Il en fit le siége, la réduisit au bout de trois mois, pendant lesquels elle souffrit une affreuse mortalité, rasa les remparts, et fit abattre trois cents maisons qui avoient des tours. Il s'avança aussitôt après dans le Languedoc, où toutes les villes, les forts et les châteaux se rendirent jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Au bout de cette glorieuse campagne, il repartit triomphant pour sa capi-

tale, résolu à revenir consommer son entreprise au printemps; mais à Montpensier en Auvergne, il fut attaqué d'une maladie mortelle qui l'enleva au milieu de cette brillante carrière, un dimanche 8 novembre. Il n'avoit que trente-neuf ans.

Ainsi arriva ce que craignoit Philippe-Auguste, quand il s'efforçoit de tempérer le zèle de Louis, prince véritablement vertueux, et admirable surtout dans ses mœurs, mais qui consulta plus les impulsions de la ferveur que les maximes de la prudence. « Mon fils, disoit Philippe, ne goûte que les conseils qui le portent à faire la guerre aux ennemis de l'Eglise : il ruinera sa santé dans ces expéditions ; il y mourra, et le royaume demeurera ainsi entre les mains d'une femme et d'un enfant. » La couronne passa en effet à un enfant de onze ans, sous la régence de la reine sa mère ; mais, par le moyen même de la mère et du fils, la Providence parut vouloir préserver la France des dangers auxquels la foi trop ardente du père avoit seule donné lieu.

Saint François, qui mourut la même année que ce prince, dans un état si différent de la royauté, fit peut-être un vide plus grand encore dans le monde chrétien. Il n'étoit point de contrée où déjà ne fleurît son ordre en la manière dont il avoit été établi, sans fonds, sans revenus, sans autre ressource que le travail des frères et la charité des fidèles : deux choses que ne prétendit jamais séparer l'instituteur de la plus laborieuse des sociétés régulières. Il n'adopta même la mendicité, que comme un moyen de suppléer au travail, ou au salaire qui n'en seroit pas payé. Depuis deux ans que le saint avoit reçu l'impression des cinq plaies de Notre-Seigneur, ainsi que le rapporte saint Bonaventure, d'après un grand nombre de témoins oculaires les plus vertueux et les plus qualifiés[1] ; depuis cette faveur extraordinaire, devenue si fameuse sous le nom de stigmates, la santé de François s'affoiblit de jour en jour, et ses infirmités parvinrent à un tel point, ainsi que sa patience, que ses disciples croyoient voir un autre Job. Il connut le temps de sa mort assez long-temps avant qu'elle arrivât. Aux approches de son dernier jour, il déclara qu'il sor-

[1] Vit. c. 13. Vading. an. 1224.

tiroit bientôt de cette vallée de larmes, comme le Seigneur le lui avoit révélé. Il se fit porter à sa chère demeure de la Portioncule, afin de rendre l'âme dans le lieu où il avoit reçu l'esprit de la grâce.

Il fit alors son testament, tel qu'on pouvoit l'attendre d'un chrétien le plus pauvre d'esprit et d'effet[1]. Ce n'est qu'un abrégé des sentiments d'humilité et d'abnégation qui l'avoient signalé depuis qu'il s'étoit donné sans réserve au Seigneur. Il veut que ses disciples se ragardent toujours comme les plus petits des hommes, conformément à leur nom de frères mineurs ; que la modestie et la simplicité de leur âme éclate dans tout leur extérieur ; que leur pauvreté paroisse dans leurs maisons, dans leurs églises mêmes, qui doivent être basses, petites, et sans ornements recherchés sous prétexte d'attirer les peuples ; parce qu'ils feront, dit-il, beaucoup plus de fruit par la pauvreté qui les obligera de prêcher dans les églises des autres, et qui éclatera dans les leurs, que par les discours les mieux arrangés. Il alla jusqu'à prescrire que les murs seroient de claies de cannes, ou de bois et de terre mêlée de paille. Il ne consentit qu'avec peine qu'on les fît de pierres communes, sur ce qu'on lui représenta qu'elles seroient moins chères qu'en bois, et moins sujettes aux réparations. Il recommanda aussi tout particulièrement le respect envers les prêtres et les pasteurs des âmes. « Et j'ordonne, dit-il à ce sujet, j'ordonne absolument à tous les frères, en vertu de l'obéissance, qu'en quelques circonstances qu'ils se trouvent, ils ne soient pas si hardis que de solliciter par eux-mêmes ou par quelque médiateur que ce soit, aucune lettre en cour de Rome à l'effet de posséder une église ou tout autre lieu, sous prétexte de prédication, et même de sûreté pour leurs personnes. Que si on ne les reçoit pas dans un endroit, qu'ils passent dans un autre avec la bénédiction du Seigneur. » Il finit par défendre expressément à tout frère, clerc ou laïque, de mettre des gloses à ce testament, ni à aucun autre point de la règle. Mais comme Dieu, ajoute-t-il, m'a fait la grâce de les expliquer simplement, qu'ils les entendent et les pratiquent avec la même simplicité.

1 Opusc. p. 120.

Il s'étoit déclaré depuis long-temps sur un point de conduite qu'il n'avoit pas moins à cœur que la pauvreté et la modestie. Comme le cardinal protecteur de l'ordre lui parloit des monastères de filles de cet institut, qui commençoit à se multiplier, il répondit avec chaleur[1] : « A l'exception de celui où j'ai placé Claire, je n'ai procuré la fondation, et ne me suis chargé du soin d'aucun. Rien ne m'afflige à l'égal de l'empressement qu'ont eu les frères à établir ailleurs, et à gouverner des maisons de filles, mais surtout à leur donner le nom de mineures. » Il conjura le cardinal de retirer les religieux, autant qu'il seroit possible, du soin et de la familiarité des religieuses. Pendant tout le cours de son gouvernement, il s'étoit sans cesse expliqué de la manière la plus forte sur cet article. « Que je crains, s'écrioit-il souvent, et toujours avec une émotion plus vive, que je crains qu'en même temps que Dieu nous a ôté les femmes, le diable ne nous ait donné les sœurs ! » Ce trait peut marquer lui seul le sens droit d'un saint tout dévoué à la sage folie de la croix.

L'humble François sentant sa dernière heure, se coucha sur la terre nue, leva les mains au ciel, et bénit Dieu de ce qu'il alloit lui rendre une liberté parfaite et un dépouillement entier. Il tourna ses regards sur ceux des frères qui se trouvoient présents, et leur dit : J'ai fait ce qui me regarde ; Notre-Seigneur vous aidera dans ce que vous avez à faire. Tous les frères qui étoient dans le canton étant survenus, et fondant en larmes, il les exhorta à conserver l'amour de Dieu et du prochain, l'humilité, la pauvreté, la patience, spécialement la foi de l'église romaine, ce qu'il demanda avec tant d'ardeur, que l'horreur particulière de ses enfants pour les nouveautés suspectes prouve encore depuis tant de siècles l'efficacité de sa prière. Il étendit ses bras l'un sur l'autre en forme de croix, et donna sa bénédiction aux absents ainsi qu'aux présents. Il se fit lire ensuite la passion du Sauveur selon saint Jean, récita, comme il put, le psaume cent quarante-unième, et en proférant ces paroles du dernier verset, *Tirez mon âme de sa prison pour qu'elle célèbre votre gloire ; les justes attendent que vous*

[1] Vading. 1219.

me couronniez, il rendit doucement l'esprit, la nuit du 3 au 4 d'octobre de l'année 1226, la quarante-cinquième de son âge, et de l'institution de son ordre la dix-septième. Le ciel honora aussitôt le tombeau de son serviteur par des prodiges d'autant plus éclatants, et donna dans tout l'univers d'autant plus de célébrité à son nom, qu'il s'étoit plus étudié lui-même à se rendre petit et méprisable aux yeux des hommes.

Dès la seconde année après sa mort, il fut canonisé avec des solennités extraordinaires par le pape Grégoire IX, qui pour cela se rendit en personne à Assise, où il accorda des indulgences, à l'exemple de son prédécesseur Honorius III, qui le premier introduisit cet usage dans la canonisation des saints. Grégoire ne manqua point dans cette ville de visiter Claire, si digne disciple de François, et lui offrit des possessions considérables, même en biens fonds, comme nécessaires pour obvier à divers inconvénients qu'il détailla. Claire répondit constamment que la sainte pauvreté valoit mieux que tous les biens et tous les avantages qu'on lui présentoit. Ma fille, reprit le pape, si c'est votre vœu qui vous retient, je vous en donne l'absolution. Saint Père, répondit-elle avec une liberté toute évangélique, je ne demande point d'autre absolution que celle de mes péchés [1].

C'étoit le cardinal Hugolin qui, sous le nom de Grégoire IX, avoit été donné pour successeur au pape Honorius, dès lendemain de la mort de celui-ci, dix-neuvième jour de mars 1227. Hugolin, comme on l'a vu, étoit grand zélateur du bien, protecteur de la vertu, et lui-même de vie très-exemplaire, homme de beaucoup d'esprit et d'une grande mémoire, très-versé en particulier dans la science du droit. Il étoit âgé d'environ quatre-vingt-trois ans, quand il fut élevé sur la chaire de saint Pierre. Il ne laissa pas de l'occuper quatorze ans cinq mois et deux jours, et vécut ainsi près d'un siècle. Cependant, (si on le juge avec l'esprit du jour et sans se reporter à son siècle), il avoit encore un zèle rigide qui ne considéra point assez les temps et les personnes, et qui renouvela les troubles et les scandales devenus si fréquents depuis les innovations de Grégoire VII.

[1] Sur. Vit. S. Clar. c. 9.

Sous le dernier pontificat, l'empereur Frédéric s'étoit brouillé avec le saint Siége, en dépossédant les comtes d'Anagni, frères d'Innocent III, protégés par Honorius son successeur. Ce germe de division entre le pape et l'empereur éclata en diverses rencontres, et menaçoit de se porter aux dernières extrémités, quand le roi Jean de Brienne, qui étoit venu presser les secours de l'Europe, procura une réconciliation passagère entre eux, en donnant sa fille aînée en mariage à Frédéric. Alors ce prince ambitieux, guidé par son intérêt, songea tout de bon à recouvrer la Terre sainte, qu'il regardoit comme son domaine. Mais il montra bientôt son ingratitude, en dépouillant son beau-père et des revenus, et du titre même de roi de Jérusalem. Jean de Brienne indigné se retira à Rome, où il fut fait gouverneur de l'état ecclésiastique. Le pape Honorius, qui l'aimoit tendrement, mourut sans avoir pu le venger.

Grégoire son successeur, et proche parent d'Innocent III, dont la famille avoit déjà été dépouillée par Frédéric, commença d'abord à presser vivement ce prince d'accomplir son vœu pour la croisade [1]. L'empereur, qui depuis son couronnement avoit déjà obtenu délais sur délais, ne put se dispenser de s'embarquer, et fut quelque temps en mer ; mais alléguant ensuite une maladie qu'on avoit tout sujet de croire feinte, il rentra dans le port d'Otrante, et fut cause que la plupart des croisés s'en retournèrent chez eux. C'étoit au mois d'août de l'année 1227, terme donné à l'empereur pour dernier délai, au-delà duquel il avoit consenti lui-même à être excommunié s'il n'accomplissoit pas son vœu de la croisade. Le 29 septembre suivant, jour de saint Michel, le pape Grégoire, assisté des cardinaux et d'un grand nombre d'évêques, prononça la sentence d'excommunication, la réitéra en plusieurs autres rencontres, et y ajouta l'interdit pour tous les lieux où arriveroit l'empereur, et pour le temps qu'il y resteroit. Il menaça même ce prince, en cas de mépris de ces censures, de le traiter en hérétique, c'est-à-dire, dans le style du temps, d'absoudre ses sujets de leur serment de fidélité [2].

[1] Vit. Greg. ap. Rain. n. 29.

[2] Ce récit laisse croire que le pape en vint à ces extrémités, uniquement parce que

Frédéric, à qui ces rigueurs n'inspirèrent que la vengeance, usa, pour la satisfaire, d'une manœuvre qui seule peut donner idée, tant de son esprit artificieux, que de l'excès où l'on porta l'abus de la féodalité [1]. Il appela de Rome les Frangipanes avec les autres Romains les plus illustres et les plus puissants dont il étoit assuré, fit priser tout ce qu'ils avoient dans la ville en maisons, en jardins et autres terres, les acheta d'eux, puis les leur rendit à titre de fiefs. Ces étranges vassaux étant retournés à Rome soulevèrent le peuple contre le pape, vinrent l'insulter à Saint-Pierre pendant la célébration des saints mystères,

Frédéric ne se rendoit pas en Palestine. Il est vrai que ce prince en avoit fait le vœu en 1218 et qu'il l'avoit solennellement renouvelé, lors de son couronnement par le pape, en 1220 : sur quoi on peut remarquer déjà que neuf ans d'attente de la part des autres croisés, neuf ans de prières et de supplications de la part de l'Eglise, sont au moins une preuve de la grande patience de celle-ci et du peu de bonne foi de l'empereur. Mais il y a beaucoup d'autres motifs de la conduite de Grégoire dans cette circonstance. « Frédéric, disent des auteurs aussi savants que respectables, avoit rompu le pacte qu'il avoit juré avec son suzerain ; il s'étoit rendu fauteur des mahométans; il avoit trompé les rois de Jérusalem et tous les chrétiens qui combattoient en Asie; il avoit violé le vœu qu'il avoit renouvelé et solennellement confirmé de combattre les Sarrasins, et pour cela il avoit été justement excommunié une première fois. Mais après qu'il eut été absous des censures, on le vit bientôt ajouter aux crimes qu'il avoit abjurés des crimes plus grands encore : il ne craignit pas d'attaquer les villes du territoire de l'Eglise et de soulever l'horrible faction des Guelfes et des Gibelins, qu'on ne verra étouffée qu'après plus de deux cents ans de guerres civiles : il alla jusqu'à confier des places de magistrature aux Sarrasins et à leur céder la ville qui fut appelée de leur nom *Nucérie* des Sarrasins; il dépouilloit les églises et les monastères; il opprimoit les Siciliens sous la plus dure tyrannie ; il détournoit par ses discours le neveu du roi de Tunis qui étoit venu à Panorme demander le baptême; il fermoit les chemins pour empêcher la célébration du concile que Grégoire avoit convoqué à Rome, et retenoit dans les fers les cardinaux et autres prélats qu'il avoit arrêtés. Or c'est dans ces circonstances et pour ces causes que le pape prononça contre lui une seconde excommunication (*Labbe, t.* XI, *p.* 390). Le pape lui-même, écrivant aux évêques de la Pouille (p. 413), dit qu'il a solennellement excommunié Frédéric, tant pour n'avoir pas passé à la Terre sainte, ni fourni les troupes et l'argent qu'il avoit promis, que pour avoir empêché l'archevêque de Tarente d'aller à son église et de visiter son peuple ; pour avoir dépouillé les Templiers et les Hospitaliers des biens qu'ils avoient dans le royaume de Sicile; pour n'avoir pas gardé le traité fait entre lui et des seigneurs dont l'église romaine étoit caution à sa prière; pour avoir dépouillé de ses terres le comte Roger, croisé et reçu sous la protection du saint Siége, et pour avoir refusé de tirer son fils de la prison où il le retenoit injustement. Il cite ensuite un décret du pape Urbain II en vertu duquel on n'est point obligé de garder la foi à un prince chrétien, quand il s'oppose à Dieu et à ses saints, et qu'il méprise leurs commandements.

[1] Usperg. p. 325.

avec de grandes clameurs et des menaces si effrayant.., que le pontife chercha par la fuite sa sûreté hors de Rome.

L'empereur tint ensuite une grande assemblée pour régler les affaires de Sicile pendant son voyage d'outre-mer, auque les murmures de toute la chrétienté l'obligèrent enfin de se résoudre. Le pape lui fit défendre de se mêler, excommunié comme il l'étoit, de la guerre sainte. Frédéric, ne laissa point de s'embarquer, et, après une navigation assez heureuse, aborda au port d'Acre le 7 septembre 1228, mais avec une armée presque réduite à rien par ses délais multipliés, et par les maladies qui s'y mirent avant son départ. Elles emportèrent entre autres, Louis, landgrave de Thuringe, le plus considérable des princes allemands qui avoient pris la croix. Pour comble de revers le pape envoya deux frères mineurs sur les pas de Frédéric, avec ordre au patriarche de Jérusalem de dénoncer ce prince excommunié, et défense aux chevaliers du Temple, de l'Hôpital et de l'ordre teutonique, de lui obéir.

Heureusement pour lui, Conradin, soudan de Syrie et le plus dangereux ennemi des chrétiens, venoit de mourir. Mélédin son frère, soudan d'Egypte, n'aimoit pas la guerre : l'empereur lui envoya des ambassadeurs avec des présents, et lui offrit la paix, s'il vouloit lui rendre le royaume de Jérusalem. Le soudan consentit à lui remettre cette ville, mais toute démantelée, et sous d'autres conditions plus du[illegible]core et si honteuses, que les chrétiens du pays refusèrent [illegible] céder. Il ne laissa pas de faire son entrée dans la vi[illegible] dernier prince d'Europe qui y ait paru comme [illegible] vint en habits royaux à l'église du Saint-Sépu[illegible]agné des chevaliers teutoniques, et d'une assez grande quantité de peuple et de noblesse; mais il ne se trouva pas un évêque pour lui donner la couronne, qu'il fut obligé de prendre lui-même sur l'autel [1]. Il partit dès le lendemain matin pour retourner à

[1] Ce fait seul, arrivé en 1229, prouveroit l'injustice et l'ambition de Frédéric, si l'on n'en avoit pas mille autres preuves. Depuis plus de dix-huit ans, Jean de Bienne avoit été couronné et reconnu roi de Jérusalem : par ses talents, ses succès, ses travaux il s'étoit toujours montré digne de cet honneur. Et pendant qu'il étoit venu en Europe solliciter et réunir les secours des princes chrétiens, Frédéric (qui étoit son gendre!) unissant la bassesse à la cruauté, se saisit de sa couronne. Ce fut sur la no

Acre, sans avoir rien fait autre chose pour la sûreté de la place que d'exhorter la noblesse à la fortifier. Il écrivit néanmoins des lettres triomphantes en Europe, et releva son expédition avec une emphase que le patriarche de Jérusalem ne tarda point à démentir.

Cependant, suivant les ordres de Frédéric, on faisoit la guerre au pape en Italie. Mais le roi Jean de Brienne, que Grégoire avoit mis à la tête des troupes de l'Eglise, prit sur ses lieutenants les meilleures places du royaume de Naples. Rainald, duc de Spolète, qui commandoit l'armée impériale, avoit déjà fait irruption dans le patrimoine de Saint-Pierre, amenant de Sicile des Sarrasins sujets de l'empereur, qui exercèrent des impiétés et des cruautés inouïes [1]. Le pape, après avoir employé inutilement les foudres de l'Eglise, jugea qu'il étoit nécessaire de repousser la force par la force, et confia pour cela un corps nombreux de cavalerie et d'infanterie à Jean de Brienne. Comme il s'agissoit de défendre les possessions du saint Siége, ces troupes se nommoient l'armée de l'Eglise et prétendoient servir la religion comme les croisés : mais au lieu de croix, les combattants portoient sur leurs habits les clefs, qui sont le symbole de la puissance pontificale. Le roi titulaire de Jérusalem fit cette guerre à la manière barbare de l'Orient, ou plutôt avec la fureur que lui inspiroit la nature outragée en sa per-

velle de cette usurpation, que Jean de Brienne prit le parti de rester en Italie ; et le pape, touché de compassion (*Art de vérif. les dates.*) pour le roi dépouillé, lui donna d'abord le gouvernement de plusieurs terres de l'église romaine, et ensuite le commandement de ses troupes.

1 Ces barbares, ennemis du nom chrétien, étoient surtout protégés par Frédéric, qui passa toujours pour être d'intelligence avec leurs chefs. Un historien contemporain et arabe (Djémal-Eddyn) dit formellement que ce prince cherchoit à les attirer dans ses états d'Italie, en aussi grand nombre qu'il pouvoit, et qu'il leur avoit donné la ville de Lucéria ou Nocéra qu'ils habitoient exclusivement : on fêtoit le vendredi, et l'islamisme s'y montroit à découvert ; presque tous les officiers de son fils Mainfroi étoient musulmans (*Hist. des croisades, t.* 7, *p.* 367). Les infidèles ayant déjà envahi toutes les parties connues de l'Asie et de l'Afrique, tenant la moitié de l'Espagne et menaçant l'Europe entière, le Père commun des chrétiens pouvoit-il les voir sans effroi établis à quelques journées de Rome ? Et le prince qui les y appeloit, ne devoit-il pas lui paroître un loup couvert de la peau de brebis ? Au lieu de protéger l'Eglise selon ses serments, ne s'en montroit-il pas hautement l'ennemi ? Si on se reporte au 13.e siècle, nous ne craignons pas d'affirmer que ce seul fait de la conduite de Frédéric suffira pour justifier celle des papes à son égard.

sonne par l'empereur son gendre, et que le pape s'efforça de modérer. « Dieu, lui dit-il, veut bien conserver la liberté de son Eglise; mais il ne veut pas que ceux qui sont chargés de la défendre, se montrent altérés de sang, ni qu'ils trafiquent de la liberté de leurs frères. Traitons nos prisonniers avec une générosité qui rappelle des enfants égarés au sein de l'Eglise leur mère [1]. »

On avoit cependant mandé à l'empereur, que, tandis qu'il combattoit les ennemis du nom chrétien, le chef de la religion envahissoit ses terres, et qu'on faisoit endurer à ses sujets d'Italie des traitements atroces. Ce fut pour y venir remédier, qu'il se pressa de conclure avec Mélédin une trève de dix ans, et que, sans pourvoir à la sûreté de l'exécution, il précipita son retour en Europe. Il prétendit aussi que sa propre personne n'étoit pas en sûreté dans la Palestine. Matthieu Paris, auteur contemporain, mais très-enclin à médire [2], accuse les cheva-

1 Matth. Paris. 2229.

2 Il est bon de connoître cet auteur, continuellement cité ou traduit par Fleury, qu'on a lui-même surnommé le Matthieu Paris de nos jours. « Ce moine anglais, dit Marchetti, a écrit une espèce d'histoire anglicane de deux siècles, savoir depuis 1066 jusqu'à 1259, et elle est restée ensevelie dans les ténèbres jusqu'au 16.e siècle. A cette époque, elle fut déterrée par les protestants qui étoient dans les premiers transports de leur fureur contre les papes. Dès qu'ils virent ce livre, qui renfermoit plus d'injures contre Rome que les hérétiques même n'en avoient osé dire, ils crurent y voir leur triomphe et se hâtèrent de le faire imprimer en Angleterre en 1571, et à Zurich en 1579. Les catholiques en eurent horreur, et ne purent croire qu'avant Luther et Calvin, un chrétien eût écrit tant de calomnies contre les papes. Quelques-uns pensèrent que les protestants avoient fabriqué cet ouvrage, et l'avoient faussement attribué à un écrivain plus ancien. Les plus modérés, comme Baronius, soupçonnèrent que cette histoire de Paris étoit du moins interpolée par ses éditeurs (V. Possevin, Sponde, Coeffeteau et Alford). Mais, à dire vrai, tout le mal ne peut être dans les additions; car le contexte, le système, les actions de Paris, montrent que cet écrivain a été médisant, léger, ignorant. Je dirai ce qu'en pense, non un romain passionné, mais Noël-Alexandre: *Mathæus Parisius*, dit-il, *romanis pontificibus minus æquus*; il l'appelle *insignis calumniator;* enfin, il dit qu'au sujet des affaires de Rome, *nullius hac in parte vir judicii, sed insignis calumniator Parisius effutiit.* (*Sæc.* 13, *c.* 1, *art.* 2 *et* 4). Jamais homme n'eut plus de pente à recueillir les bruits populaires et plus de facilité à les croire. En voici un exemple : il place dans son histoire, en 1228, comme un fait de quelque autorité le récit qu'un évêque arménien faisoit en Angleterre par un interprète : il avoit, disoit-il, reçu à sa table, et entretenu longuement, un certain Carthaphile, jadis portier de Pilate, lequel vivoit depuis douze siècles, se portoit fort bien, et racontoit les anciens événements aux Arméniens heureux de posséder un tel homme. Paris a recueilli avec grand soin les plus petites circonstances de la vie de ce Cartaphile : il fut baptisé par Ananie, et prit le nom de Joseph; à l'âge

liers de l'Hôpital, et plus encore ceux du Temple, d'avoir donné avis au soudan d'Egypte, d'un voyage de dévotion que Frédéric vouloit faire à pied et peu accompagné au fleuve du Jourdain. Il ajoute que le sultan, indigné de cette perfidie dont il ne voulut point profiter, en fit connoître les auteurs à Frédéric, qui dissimula jusqu'au temps propre à s'en venger, et que telle fut la source de sa haine contre les templiers. Sa présence en Italie suffit presque seule pour dissiper l'orage formé contre lui. Il reprit en peu de temps toutes les places que ses lieutenants avoient laissé prendre : mais ce qui fut beaucoup plus heureux, et causa d'autant plus de joie qu'on s'y attendoit moins, il fit sa paix avec le pape l'année suivante, et reçut l'absolution des censures. Grégoire IX rentra peu après dans Rome, dont les citoyens s'efforcèrent de réparer leurs fautes par le redoublement de leur respect. On dit qu'ils y furent engagés par une inondation terrible du Tibre, après laquelle il resta dans la ville une quantité d'énormes serpents qui, avec l'effroi, portoient dans tous les quartiers les atteintes fatales de leurs morsures venimeuses [1].

Jean de Brienne qui avoit passé d'Italie en France, fut appelé à l'empire de Constantinople. L'empereur Robert de Courtenai étoit mort l'an 1228, et avoit laissé pour successeur son frère Baudouin, second du nom, âgé tout au plus de onze ans. Pour gouverner l'empire pendant son bas âge, les Francs de Romanie crurent ne pouvoir mieux faire que de s'adresser au roi dépossédé de Jérusalem, qui connoissoit les mœurs et les intérêts de l'Orient. On convint qu'une jeune fille qu'il avoit encore, quoiqu'il fût âgé d'environ quatre-vingts ans, épou-

de cent ans, il eut une grande maladie; et, après une extase, il se retrouva à l'âge de trente ans, qu'il avoit lors de la passion de Jésus-Christ. Tous les cent ans, il éprouve le même renouvellement; ce qui durera jusqu'à la fin du monde. C'est un homme pieux et d'une vie sainte, qui parle peu et uniquement pour répondre aux questions qu'on lui fait, etc. Paris parle encore d'autres vieillards semblables, qui parcouroient l'Italie dans le même temps. Quand un historien raconte sérieusement de telles fables, comment un critique moderne peut-il le prendre aveuglément pour guide, dans tout ce qu'il dit sans témoins et sans preuves? Est-ce là se conformer à la bonne critique et au bon sens? Quand Paris injurie les papes, tout est bon pour Fleury. (V. Critique, t. 1, n.° 56).

[1] Ric. S. Germ. pag. 1005.

seroit le jeune Baudouin quand ils seroient nubiles l'un et l'autre; que le père de la princesse seroit cependant couronné empereur, et en conserveroit toute sa vie le titre avec l'autorité (1229).

Le landgrave de Thuringe, que la mort seule empêcha de suivre l'empereur Frédéric en Palestine, avoit laissé veuve, à l'âge de vingt ans, Elisabeth, fille d'André, roi de Hongrie, princesse d'une rare vertu, l'un des plus beaux modèles de son siècle, et que l'Eglise a solennellement proposée à l'imitation et au culte des siècles suivants [1]. Elle fut élevée depuis l'âge de quatorze ans à la cour de Thuringe, où sa vertu prématurée produisit de grands fruits d'édification, et porta surtout le jeune époux qui lui étoit destiné à lui ressembler. Sa charité inépuisable et son héroïque patience sont les deux vertus qui ont le plus éclaté dans sa vie. Elle nourrissoit habituellement neuf cents pauvres par jour. Dans une famine qui affligea l'Allemagne l'an 1225, elle fit distribuer aux pauvres tous les blés qu'on avoit recueillis dans ses terres : et sur ce que les ministres du landgrave blâmoient cette dissipation prétendue : Laissez-la faire, dit ce prince digne d'une pareille épouse, je suis assuré que tant qu'elle distribuera mes biens aux pauvres, le Seigneur m'en rendra davantage. Pour la commodité des vieillards et des infirmes qui avoient quelque peine à venir chercher leur subsistance à son château de Wartberg, situé sur une haute montagne, elle fit bâtir au bas un hôpital, où elle descendoit elle-même, et les servoit de ses propres mains. Et comme si tous ses soins et ses biens eussent été insuffisants, elle s'occupoit assiduement à filer la laine, et à d'autres travaux grossiers, afin de leur faire des vêtements.

Après la mort de son époux qui lui laissa un fils et deux filles, Henri son beau-frère se mit en possession de l'état, au préjudice de ces héritiers légitimes, puis chassa leur mère, dépouillée de tout et réduite à se retirer dans une méchante hôtellerie près de la ville de Lisenac, parce que personne n'osoit la recevoir, de peur d'irriter le prince régnant. Pour surcroît de douleur, on lui envoya ses trois enfants, avec

[1] Hist. Landgr. c. 40 et seq. Bonav. Serm. de S. Elis.

lesquels elle vécut quelque temps dans une indigence et des incommodités qui firent éclater toute son admirable patience. Quand la nouvelle de cette infortune fut parvenue aux oreilles de ses illustres parents, et surtout du roi son père, tous s'empressèrent à lui faire oublier, par les témoignages de leur tendresse, des outrages si peu mérités. Il n'y eut pas jusqu'à l'usurpateur Henri, qui confus du contraste de son inhumanité barbare avec la douceur angélique de la princesse, ne la rappelât au château de Wartberg, et ne s'étudiât à la dédommager de tout ce qu'elle avoit souffert. Mais Elisabeth, contente qu'on prît soin de ses filles et de son fils Herman, qui par la suite recouvra les états de son père, parut faire ses délices de l'humiliation, s'habitua dans une maison bourgeoise et se consacra tout entière aux œuvres de charité. Elle embrassa même la règle du tiers ordre de saint François qui avoit été établi quelques années auparavant, et qui fut confirmé depuis par le pape Nicolas IV.

C'étoit une association où les pieux fidèles de l'un et de l'autre sexe, même engagés dans les liens du mariage, sans quitter leurs professions ni leurs maisons, suivoient une règle donnée par saint François, et pouvoient aspirer à la perfection de la vie religieuse, sans en pratiquer toutes les austérités [1]. Ils portoient un habit gris et modeste, avec une ceinture pleine de nœuds, et se nommoient les frères de la pénitence. Lucbesio, marchand génois, autrefois passionné pour la faction des Guelfes qui, avec les Gibelins, commençoient à désoler l'Italie, fut le premier qui embrassa cette vie pénitente. Sainte Elisabeth ne la pratiqua pas long-temps. Le ciel se pressa de couronner des vertus déjà montées à leur faîte, quoiqu'elle ne fût âgée que de vingt-quatre ans. Moins de quatre ans après, elle fut canonisée par une bulle du premier juin 1235, qui ordonne de célébrer sa fête le 19 de novembre, jour de sa mort.

Elle eut une tante et une cousine-germaine qui sont aussi comptées au nombre des saints [2]. Sainte Hedvige sa tante, fille du duc de Carinthie, ainsi que la mère d'Elisabeth, et femme

[1] Vading. not. in regul. tert. Ord. — [2] Sur. 15 oct.

de Henri le Barbu, duc de Pologne et de Silésie, dès le commencement de son mariage, qui fut contracté à l'âge de treize ans, garda la continence autant qu'il lui fut possible. Quand elle vit la succession assurée dans la maison de son mari, par la naissance de quelques enfants, elle le fit consentir à garder la continence perpétuelle, qu'ils vouèrent avec l'approbation et la bénédiction solennelle de l'évêque. Le duc vécut en religieux, sans en avoir fait profession, laissant croître sa barbe comme les frères convers, d'où lui vint le surnom de Barbu. La duchesse l'ayant engagé à fonder, près de Breslaw en Silésie, le monastère de Trebnitz, pour des religieuses de Cîteaux, elle y fixa sa demeure, mais en dehors, prenant aussi l'habit sans faire profession, afin de se conserver la libre disposition de ses biens en faveur des pauvres. Elle y offrit à Dieu sa fille sainte Gertrude, qui par la suite en devint abbesse, et se rendit fort célèbre par les faveurs extraordinaires dont le ciel l'honora.

Dans le même temps florissoit saint Antoine de Padoue, le plus illustre des frères mineurs, après le saint instituteur de cet ordre [1]. Il étoit né à Lisbonne en Portugal, et avoit reçu au baptême le nom de Ferdinand. A l'âge de quinze ans, il entra dans l'ordre de saint Augustin, c'est-à-dire, des chanoines réguliers, parmi lesquels il se distinguoit dans l'étude des saintes lettres, quand on rapporta en Portugal les reliques des cinq frères mineurs qui avoient été martyrisés à Maroc. Il conçut un désir ardent de s'immoler comme eux pour la foi, et résolut d'embrasser leur manière apostolique de vivre, comme la plus propre à lui ouvrir la route du martyre. Ayant pris secrètement toutes ses mesures pour l'exécution, il reçut aussitôt l'habit de quelques-uns d'entre eux qu'il avoit mis dans son secret, et qu'il pria de l'appeler désormais Antoine (1221), afin de se tenir caché. Il obtint la permission de passer en Afrique, et y passa en effet : mais Dieu le destinoit, non pas à devenir martyr lui-même, mais à maintenir l'esprit apostolique dans un séminaire entier de martyrs, c'est-à-dire, dans sa nouvelle profession, et à faire refleurir les vertus des pre-

[1] Boll. 13 jun.

miers fidèles dans le centre du monde chrétien. A peine avoit-il passé la mer, qu'il fut attaqué d'une maladie si grave et si opiniâtre, qu'on le fit rembarquer pour l'Espagne. Ce n'étoit pas encore là que Dieu le vouloit : des vents contraires le portèrent en Italie, où il demeura le reste de ses jours.

Elie, déposé par saint François, avoit été rétabli par le même saint, qui depuis s'étoit persuadé que cette humiliation suffisoit, à l'égard d'un homme pourvu d'ailleurs de talents très-propres au gouvernement de son ordre. Il succéda même à toute la plénitude du pouvoir du saint instituteur, qui n'eut pendant toute sa vie que des vicaires-généraux. Mais s'il s'observa tandis que son ministère fut ainsi subordonné à l'inspection d'un saint, dès que ce frein ne le gêna plus, il reprit son premier penchant, diamétralement opposé à la simplicité évangélique de François. Pour son usage privé, il divertit une partie des aumônes faites aux frères, il se donna un bon cheval et des domestiques, il prit l'habitude de manger en particulier dans sa chambre, où il faisoit bonne chère; il alla jusqu'à dire ouvertement, que la manière de vivre de saint François n'étoit pas praticable pour une multitude de religieux, qui tous ne pouvoient pas être aussi saints que lui. Et comme il avoit l'art de gagner les esprits, il attiroit le grand nombre à son sentiment, et contenoit le reste par la crainte de son despotisme.

Saint Antoine fut presque le seul qui osât s'opposer à cette subversion de l'institut, ce qui le mit en butte à toutes sortes de mauvais traitements. Peu s'en fallut qu'il ne fût emprisonné, comme un schismatique qui tendoit à la division de l'ordre. Cependant il trouva jour à faire le voyage de Rome, évita les courriers qu'Elie avoit envoyés pour l'arrêter sur la route, et arriva heureusement par des chemins détournés. Le pape Grégoire, qui connoissoit sa sagesse et révéroit sa sainteté, le reçut à bras ouverts, et gémit de voir l'édifice de François si fort ébranlé, quatre ans seulement après sa mort. Il cita Elie à son tribunal, constata la vérité des plaintes portées contre lui, le déclara déchu du ministère général, et lui fit sur-le-champ élire un successeur. On trouve néanmoins une bulle pontificale, donnée ou confirmée cette même année, en interpré-

tation de la règle et du testament de saint François, qui s'étoit élevé si fortement contre ces sortes de gloses. Elle s'étend particulièrement sur la propriété interdite aux frères mineurs, objet de discussion, que nous verrons long-temps exercer la subtilité scotiste, et agiter quelquefois la gravité romaine. Sans perdre le temps à ces raffinements contentieux, Antoine, qu'on fit entrer dans le gouvernement de l'ordre, ne s'attacha qu'à y faire fleurir, avec une exacte régularité, cet amour et cette culture des lettres qui commença dès-lors à distinguer ses confrères, accusés d'ignorance avant cette époque.

Mais l'amour de la prière et le ministère apostolique avoient beaucoup plus d'attraits pour lui que les soins du gouvernement. Il se fit décharger de toute supériorité par le chapitre général et par le pape, et vint établir son séjour à Padoue. En moins d'un an, il opéra tant de fruits de salut, et se rendit si célèbre dans cette grande ville, qu'on lui en donna le nom. Il y prêcha tous les jours du carême, et ne fit qu'accroître l'avidité de ses auditeurs pour la nourriture évangélique. Ils accouroient des lieux circonvoisins par troupes multipliées qui partoient de nuit, et se pressoient à l'envi les unes les autres afin de trouver place. Le concours devint si grand, que, les églises étant trop petites, il étoit obligé de prêcher en pleine campagne. On tenoit les boutiques fermées pendant le sermon. On y vit jusqu'à trente mille personnes, toutes aussi attentives que celles qui touchoient la chaire. Aussi parloit-il avec un feu, une onction et une dignité qui paroissoient moins d'un orateur mortel que d'un séraphin. En allant à sa chaire, il étoit obligé, pour percer la foule, de se faire entourer d'un groupe de jeunes hommes forts et vigoureux. Chacun s'empressoit de le toucher en passant; on tâchoit de couper quelque peu de son habit, d'en arracher au moins quelques filaments que l'on gardoit comme des reliques précieuses. Après le sermon, les plus grands pécheurs venoient se jeter à ses pieds, demandant miséricorde, et les prêtres ne pouvoient suffire à leur administrer la pénitence. Il entendoit lui-même toutes les confessions qu'il pouvoit, l'ardeur de sa charité suppléant à ses forces, et les effets les moins équivoques du repentir le dédommageant amplement de l'excès de la fatigue. On voyoit les plus mortels ennemis

se réconcilier ensemble, les usuriers restituer leurs lucres sordides, rendre la liberté aux débiteurs qu'ils tenoient depuis long-temps prisonniers, et souvent leur faire la remise de toutes leurs dettes; enfin les pécheresses publiques briser tous les fers qui les tenoient enchaînées au crime, et prendre les mœurs des vierges les plus réservées.

Après cette incomparable mission, Antoine se retira dans un lieu solitaire peu éloigné de Padoue pour se livrer tout entier à la prière et à la méditation des choses éternelles. Il s'y sentit tout d'un coup attaqué d'une maladie violente, dont il prévit qu'il ne relèveroit pas, quoiqu'il ne fût âgé que de trente-six ans (1231). Il se fit reporter à Padoue, reçut les derniers secours de l'Eglise, recueillit ses forces pour chanter les psaumes que l'on récite en administrant l'extrême-onction; et une demi-heure après, il rendit paisiblement son âme au Seigneur. La multitude et l'éclat des miracles qui s'opérèrent à son tombeau le firent mettre solennellement au nombre des saints, moins d'un an après sa mort arrivée le 13 juin, jour où l'on fixa sa fête (1232).

Dans le même temps, et non sous l'abri du cloître, mais au milieu des écueils qui entourent le trône, il se formoit dans la personne du jeune Louis IX, roi de France, un saint comparable aux plus parfaits solitaires, en piété, en pureté de cœur, dans le détachement et le mépris des choses périssables, et dans la science du trône, dans l'art de vaincre et de gouverner, comptant peu d'égaux parmi les princes de sa race même si féconde en grands rois. La reine mère et régente fit son affaire capitale de former un roi chrétien, en lui inspirant par ses exhortations si souvent réitérées et si mémorables une horreur plus grande du péché que de la mort; et en proportion de ce zèle à procurer avant toute chose le règne de Dieu dans l'empire français, la Providence parut s'étudier à établir solidement l'autorité de la reine et du jeune monarque. Les comtes de Champagne, de Bretagne, de Boulogne, de la Marche, et presque tous les princes et les barons ligués entre eux, furent soumis par un roi enfant, gouverné par une femme.

Blanche et Louis obligèrent le comte de Toulouse, qui protégeoit toujours les albigeois, à se réunir à l'Eglise, et à remettre entre leurs mains le sort de sa fille unique et de ses

états (1229). Ce traité, qui fut confirmé dans un concile de Paris, étoit conçu en des termes qui soutenoient toute la majesté de la couronne de France. Il y est dit[1] que Raimond est venu demander à l'Eglise et au roi, non pas justice, mais grâce et merci, promettant de leur être fidèle à l'avenir. Les conditions auxquelles on le reçoit sont qu'il chassera les hérétiques de toutes ses terres, et qu'il en fera une recherche rigoureuse. (En conséquence, l'inquisition, qui avoit pris naissance en 1214, fut établie en 1229 dans les provinces méridionales de France, et confiée généralement aux dominicains en 1233.) On ajoute que le comte restituera les immeubles aux églises, et leur payera les dîmes, même de ses domaines; qu'il donnera différentes sommes qui sont spécifiées, pour réparer les dommages dont il a été cause; qu'il fournira, entre autres largesses, quatre mille marcs d'argent, pour établir des maîtres à Toulouse, savoir deux théologiens, deux canonistes, six professeurs des arts libéraux, et deux de grammaire. Telle est l'origine de l'université de Toulouse; par où l'on voit qu'il fallut le concours et l'approbation de la puissance pontificale pour l'enseignement des sciences ecclésiastiques. Aussitôt après son absolution, Raimond VII devoit encore prendre la croix, pour aller, pendant cinq ans consécutifs, faire la guerre aux Sarrasins du levant.

Le vendredi saint, qui, cette année 1229, tomboit le 13 d'avril, le comte Raimond fut absous publiquement des censures ecclésiastiques, avec ceux qui les avoient encourues pour la même cause. Tout puissant seigneur qu'il étoit, il fut obligé de se présenter devant l'autel, nu-pieds, en chemise et en caleçon. Jeanne, sa fille et son héritière, fut remise au roi, qui la fit épouser à son frère Alphonse, comte de Poitiers, en stipulant que, faute d'héritiers provenus de ce mariage, le comté de Toulouse reviendroit à la couronne de France; ce qui arriva. C'est ainsi que le royaume dut à saint Louis, à peine sorti de l'enfance, mais heureusement conduit par l'autorité de l'Eglise, et la fin de la guerre désastreuse des albigeois, et le recouvrement de l'un des plus beaux domaines qui eût été détaché de la couronne. Dans le temps même de ce traité, et dans

[1] Tom. XI, Conc. p. 415.

les contrées qu'il intéressoit, on publia au nom du roi une ordonnance, dont le préambule a été relevé par différents écrivains[1], comme le premier monument qui constate en termes exprès l'usage, plus libre en France qu'ailleurs, de se conduire suivant les anciens canons[2]. Cette ordonnance en dix articles tend principalement à l'extirpation de l'hérésie. Les seigneurs des lieux et les baillis royaux sont obligés à rechercher exactement les sectaires, et à les représenter aux juges ecclésiastiques. On assigne deux marcs d'argent pour récompense à quiconque aura pris un hérétique.

Le roi saint Louis n'avoit pas atteint l'âge de vingt-un ans, requis jusqu'au règne de Philippe le Hardi pour la majorité de nos rois, qu'il soumit les armes à la main les puissants vassaux qui s'étoient ligués de nouveau contre lui, et qui avoient attiré dans leur parti Henri III, roi d'Angleterre. L'autorité et la puissance de Louis allèrent toujours en augmentant avec les années. Le plus déterminé de ces perturbateurs, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, fut réduit à venir la corde au cou se jeter aux pieds du roi, et à lui demander pardon de sa fé-

[1] Marca. III, Concord. c. 1. Fleury, l. XIX, n. 50. Hist de l'Eccl. Gall. liv. 31.

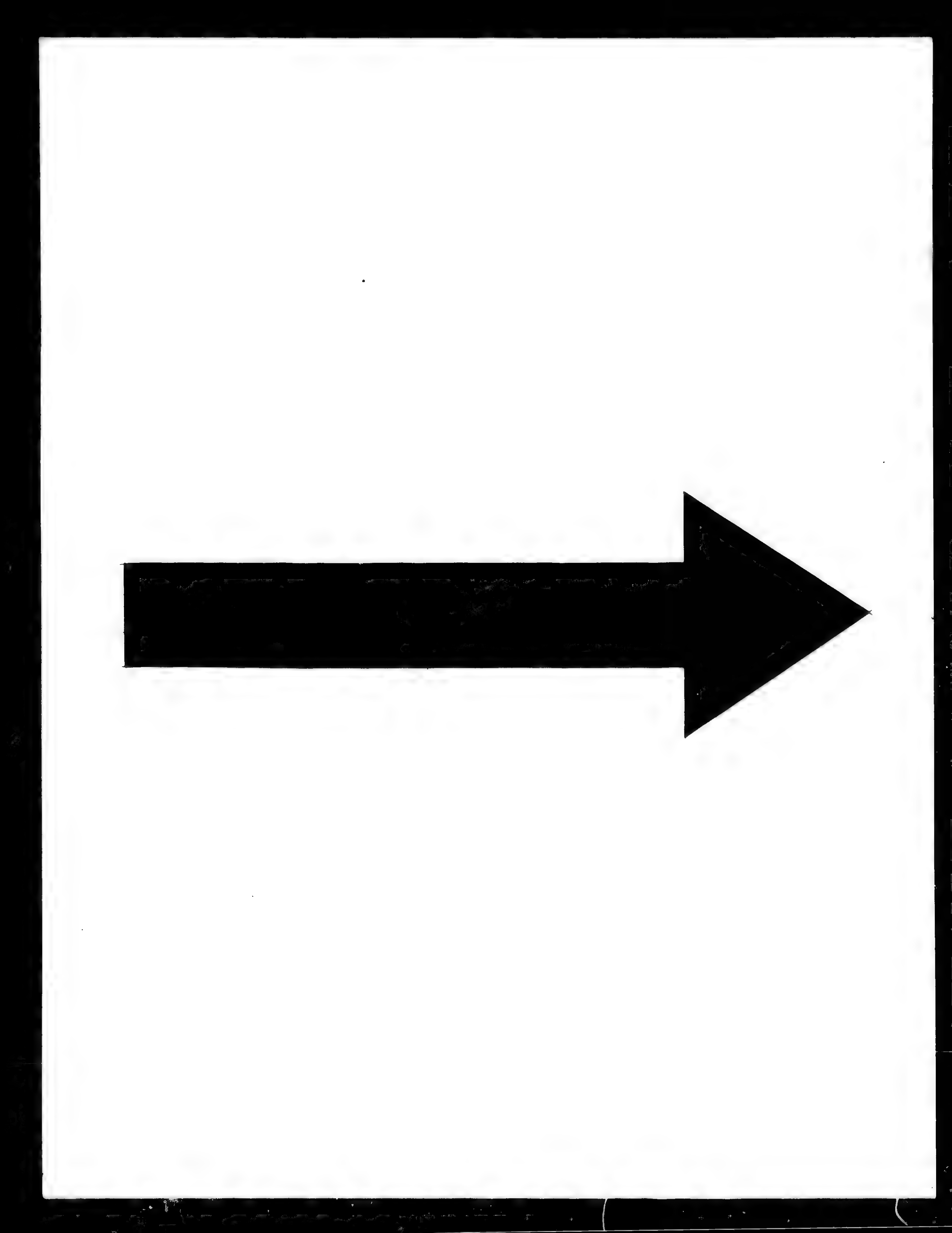
[2] Nous avons sous les yeux cette pièce importante, et nous ne voyons pas qu'il y soit question des anciens canons plutôt que des autres. En voici le préambule ou premier article, dans lequel seul se trouve le mot libertés de l'Eglise gallicane, mais avec un sens bien différent de celui qu'on y attache de nos jours.

« Etant redevables à Dieu d'un royaume et de tout ce que nous sommes, nous ne désirons rien plus ardemment, dit saint Louis, que de lui consacrer les prémices de notre vie et de notre règne. Nous voulons donc que, pour son honneur et par reconnoissance de ses bienfaits, son Eglise, qui a été si long-temps et si cruellement affligée dans nos provinces, n'y ressente pas moins les avantages d'une domination douce et heureuse que dans nos autres états. C'est pourquoi, par l'avis de personnes d'un rang et d'un mérite distingué, nous statuons que les églises, et les ecclésiastiques qui y sont attachés, auront dans ces contrées les mêmes *libertes et immunites* que l'Eglise gallicane, pour en user et jouir pleinement suivant la coutume de ladite Eglise. » Dans les articles suivants, qui sont liés à celui-ci et en sont comme les conséquences, le saint législateur fait assez connoître quel sens il donne aux mots *libertes de l'Eglise gallicane:* il y excite la vigilance et la sévérite des seigneurs ou des juges contre les hérétiques, et veut que ceux-ci soient punis *jusqu'à ce qu'ils aient ete absous et qu'ils aient satisfait à l'Eglise* (*art.* 8). Ainsi, sous le règne de saint Louis, *les libertes gallicanes* n'étoient pas précisément l'usage plus libre de suivre les anciens canons, dont le saint roi ne parle pas; mais elles comprenoient, pour le moins, la faculté accordée à l'Eglise de réclamer ou non le secours du bras séculier, pour appuyer ses décrets contre ses enfants rebelles. Est-ce de cette sorte qu'on les entend aujourd'hui? (V. les Statuts de saint Louis dans Lab. t. XI, p. 423.)

lonie. On lui fit grâce de la vie, parce qu'il étoit prince du sang, savoir de la branche de Dreux, et on lui laissa la Bretagne, mais pour sa vie seulement et celle de son fils, après quoi elle devoit retourner à la couronne. Le roi d'Angleterre fut humilié lui-même à diverses reprises, réduit à demander la paix, et enfin à céder aux Français une bonne partie des provinces qu'il possédoit dans leur pays. Le comte de la Marche son allié perdit la ville de Saintes, et une partie de la Saintonge. Dans tout[illegible]cquisitions, le roi ne signala pas moins sa clémence et [illegible]rosité, que la sagesse de sa politique et la fermeté [illegible]urage.

L'amou[illegible]ir et la piété saine qui régloient toutes ses démarches, lu[illegible]oient prendre invariablement le juste milieu entre les extrémités vicieuses, sans jamais se laisser entraîner trop loin par les apparences de la vertu. C'est ainsi que son affection et sa vénération profonde pour le chef de l'Eglise ne l'empêcha point de soutenir efficacement l'indépendance auguste du sceptre français. Le roi ayant ordonné la saisie du temporel contre des évêques qui troubloient les juges séculiers dans l'exercice de leurs fonctions, le pape Grégoire IX voulut s'ingérer dans la connoissance de cette affaire manifestement temporelle[1]. Louis ne le permit pas; il tint ferme malgré

1 Les réflexions que l'auteur a faites ici, portent à faux, parce qu'il n'a dans l'esprit que les lois et usages du 18.e siècle pour juger des faits arrivés dans le 13.e Il ne faut pas croire qu'au temps de saint Louis, l'autorité royale fût aussi souveraine et aussi étendue que sur la fin du règne de Louis XIV. Les évêques du 13.e siècle étoient seigneurs temporels au même titre, au moins pour la plupart, que les autres vassaux de la couronne; et sous ce rapport ils jouissoient des mêmes droits que les possesseurs des fiefs alors établis. Des contestations sur des affaires temporelles ayant eu lieu entre les officiers du roi et ceux des prélats de Rouen, de Beauvais, de Reims, et la force ayant prévalu, les évêques réclamèrent, suivant l'usage du temps, l'arbitrage et la protection du pape. La médiation de Grégoire IX ne fut point rejetée par saint Louis, et il n'est point vrai que le roi *tint ferme* contre les plaintes du pape (V. Hist. de l'église gallic., l. 31.). A l'appui de ce que nous affirmons nous citerons Fleury qui n'est pas suspect en cette matière. « Alors, dit-il, on rendit à l'archevêque de Rouen ses biens avec les fruits qui en avoient été reçus depuis la saisie. » Plus loin : « Le pape voulut accommoder l'affaire de l'évêque de Beauvais, et nomma pour médiateur entre le roi et l'évêque le doyen de Saint-Omer. Mais l'évêque mourut la même année.... son successeur leva l'interdit et fit sa paix avec le roi. » Et plus loin encore : « Le roi ne souffrit pas que cette affaire allât plus loin; et en ayant pris connoissance, il rendit un jugement par lequel il donna gain de cause à l'archevêque de Reims. » Quant à l'ordonnance qui fut exécutée, le sens vague et général qu'elle présentoit dans les



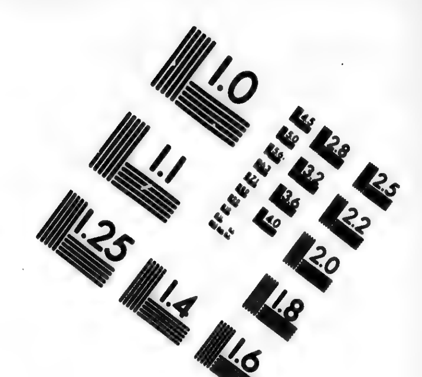
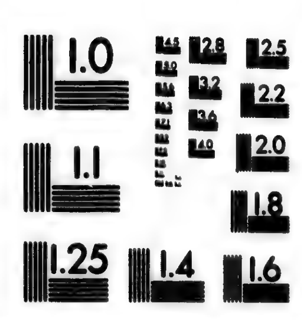


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



les plaintes du pontife, et l'ordonnance fut exécutée (1225). Par le même esprit de fermeté et de discernement, il arrêta les deniers que Grégoire faisoit lever en France pour soutenir par la force la rigueur de ses procédés contre Frédéric.

Cet empereur, après tant de réconciliations feintes ou sincères, avoit rompu de nouveau avec le souverain pontife. Entius, fils naturel de ce prince, ayant épousé Adélaïde, fille d'un juge ou noble de Sardaigne, l'empereur le déclara roi de cette île (1238). Le pape Grégoire regarda cette entreprise comme une usurpation des droits du saint Siége, non-seulement parce que la Sardaigne lui appartenoit, suivant l'ancienne prétention des papes sur toutes les îles de la mer, et spéciale ment par la donation tant de Louis le Débonnaire que des autres empereurs; mais spécialement parce que le père d'Adélaïde avoit tenu sa principauté en fief de l'église romaine, et en avoit fait hommage à Grégoire lui-même. L'empereur soutenoit au contraire que la Sardaigne avoit été soustraite à l'obéissance des empereurs, tandis qu'ils étoient occupés d'affaires plus pressantes, et qu'il étoit obligé, par le serment fait à son élection, de retirer tout ce qui avoit été démembré de l'empire [1].

termes, autorisoit les réclamations du pontife, et Fleury lui-même en convient : « Le roi, dit-il, fit une ordonnance portant que ses vassaux et ceux des seigneurs ne seroient point tenus de répondre aux ecclésiastiques, ni à d'autres au tribunal ecclésiastique : *ce qui doit s'entendre en matière profane.* » (V. liv. 80, n. 16, 17, et 53).

Nous sommes fâchés d'être obligés de contredire encore l'auteur dans ce qu'il affirme que saint Louis fit arrêter les deniers que le pape faisoit lever en France sur les biens ecclésiastiques. Au lieu d'en faire inconsidérément le sujet d'un éloge qui contredit la piété sincère de Louis IX pour le chef de l'Eglise, il eût dû commencer par s'assurer du fait. Et n'en trouvant que Matthieu Paris pour garant, il eût préféré suivre Nangis, qui a écrit la vie du saint roi, et qui étoit contemporain et français. Sur ce fait Fleury s'est montré vraiment judicieux, il a suivi Nangis, et a lui-même été suivi par Racine, Maquer et Dinouart, qui ne disent pas un mot de ce prétendu arrêt des deniers ecclésiastiques; tant il leur a paru peu conforme au caractère du saint roi et à la vérité de l'histoire. Aussi voyons-nous avec plaisir que l'histoire de l'Eglise Gallicane s'explique nettement à ce sujet : « Il est vrai, dit le P. Fontenay, que saint Louis refusa constamment de se déclarer pour l'un ou pour l'autre parti. Du reste, il ne montra aucune difficulté, ni sur la publication de la bulle qui excommunioit l'empereur, ni sur les secours d'argent que le cardinal de Palestrine devoit recueillir des églises (Livre 31.).» Nous terminons cette note en faisant remarquer que certains panégyristes, plus courtisans que vrais, ont aussi cru devoir se servir de la prétendue conduite du saint roi pour déclamer contre les papes.. .

[1] Avec cette prétention, il eût pu soutenir aussi qu'il devoit recouvrer tout ce qu'a-

La résistance de Frédéric fit revivre tous les anciens griefs des papes contre lui. Grégoire IX, qui vouloit pousser l'affaire en règle, fit plusieurs monitions dans les formes, puis publia solennellement à Rome l'excommunication contre l'empereur (1239). Elle étoit conçue en ces termes : De l'autorité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de la nôtre, nous excommunions et anathématisons Frédéric, soi-disant empereur, et nous déclarons absous de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, leur défendant étroitement d'observer leurs engagements anciens, tant qu'il demeurera excommunié [1]. Tous les sujets de plainte qu'avoit ou

voit autrefois possédé Charlemagne, ou Othon le Grand. Et pourquoi ne l'eût-il pas fait, s'il s'en fût senti la force? Nous avons vu que telle avoit été déjà l'ambition de Frédéric-Barberousse, qui se croyoit successeur des Césars et regardoit d'abord tous les autres princes comme ses lieutenants ou ses vassaux. Mais il étoit plus facile et moins dangereux selon Frédéric II, d'attaquer les droits temporels du saint Siége, que ceux des autres souverainetés qui s'étoient formées des débris de l'empire d'Occident : il est tant d'hommes à qui le droit du plus fort paroît toujours le meilleur ! Dès le temps de saint Grégoire le Grand, l'église romaine possédoit des terres considérables en Sardaigne, elles ne firent que s'accroître par la suite; et la donation qu'en fit Louis le Débonnaire ne priva ses héritiers que de fort peu de chose, les revenus en étant alors presque nuls. Les peuples de cette île avoient été civilisés, convertis, et gouvernés pendant des siècles, par des envoyés du saint Siége. Et depuis peu, les juges ou princes des quatre provinces de l'île avoient renouvelé leurs hommages au saint Siége dont ils se reconnoissoient tributaires à l'exemple de leurs prédécesseurs. Enfin, le domaine de toute la Sardaigne, dit l'annaliste anglais lui-même (an 1239), passoit alors pour appartenir au patrimoine de saint Pierre. Que falloit-il de plus pour en constituer le droit et la légitimité? Est-il juste de ne voir là qu'une *ancienne prétention ?* Et l'empire avoit-il eu jamais un titre plus honorable et plus solidement établi?

[1] Nous avons inséré en entier la sentence de Grégoire VII contre l'empereur Henri IV, afin de faire connoître les motifs d'une mesure aussi grave. Nous traduirions également celle de Grégoire IX, si nous ne craignions d'interrompre trop longuement le récit de l'auteur. Qu'il nous suffise de renvoyer à la note (p. 331) sur les deux premières sentences contre Frédéric II; et d'ajouter qu'entre les nouveaux griefs accumulés depuis onze ans (de 1228 à 1239), le pontife reproche à ce prince ingrat, (dont il avoit protégé la personne et les droits pendant son enfance; à qui il avoit conservé le royaume de Sicile; qu'il avoit fait élire empereur et qu'il avoit lui-même couronné, en recevant ses serments), d'avoir suborné les Romains pour le chasser de son siége : d'avoir laissé sans pasteurs dix-neuf églises dans les états de Sicile; d'en avoir dépouillé d'autres, par des exactions tyranniques; d'avoir été un éternel obstacle à tout ce qu'on avoit projeté en faveur de la Terre sainte et des Latins de Constantinople; et de s'être diffamé lui-même de la manière la plus scandaleuse pour ses peuples par ses procédés et par ses discours impies. Les plaintes du pape et les motifs de sa conduite contre Frédéric sont exposés dans deux lettres adressées, l'une au car-

prétendoit avoir le pontife, étoient déduits fort au long dans la sentence, afin d'en motiver la rigueur. Ils furent répétés et divulgués dans toutes les églises, et dans toutes les cours, par le moyen d'une lettre circulaire que le pape fit adresser à ses légats, aux ordinaires des lieux, aux rois, aux ducs, aux comtes et aux principaux seigneurs. L'empereur, de son côté, ne demeura point muet. Il fit passer dans toutes les cours de longs manifestes, où il ne faisoit pas seulement son apologie, mais intentoit à son tour des accusations graves contre Grégoire, qui fit une réplique plus vive encore que la première dénonciation. Frédéric ne manqua pas non plus de rendre menaces pour menaces, et d'employer à ce propos les citations multipliées des Livres saints, à l'exemple de ses adversaires, d'accumuler les allusions et les figures à la mode.

dinal Otton légat en Angleterre, et l'autre à l'archevêque de Cantorbéry : cette dernière seule tient près de neuf colonnes dans la collection de Labbe.

Dans ces pièces authentiques et bien autrement dignes de foi que le volume de Matthieu Paris, on voit que dans le temps même que, par ses ambassadeurs, Frédéric offroit satisfaction au pape, il s'emparoit de la Sardaigne et des diocèses de Masse et de Lune, qui appartenoient au saint Siége : que cet empereur avoit d'abord soutenu qu'il ne pouvoit être excommunié (tant il étoit alors persuadé que pour conserver son titre aux yeux des peuples, il falloit être dans la communion de l'Eglise!) : qu'ensuite, recourant à la calomnie, il prétendoit que le pape avoit perdu sa puissance avec la vertu. « Mais outre ces erreurs, dit le pontife, nous avons des preuves en main de ses impiétés contre la foi ; c'est que ce roi criminel a osé dire que le monde entier avoit été trompé par trois imposteurs, Jésus-Christ, Moïse et Mahomet; et que deux d'entre eux étoient morts dans la gloire, mettant ainsi même après eux le Sauveur crucifié. Il a eu l'audace de dire encore qu'il n'y a que des insensés qui puissent croire que Dieu créateur de tout ait pu naître d'une vierge : que nul ne peut être conçu que par l'union des deux sexes; et que l'homme ne doit rien croire qu'il ne puisse le prouver par la raison naturelle. »

Un auteur contemporain qui a écrit la vie de Grégoire IX, dit que Frédéric avoit pris ces erreurs dans son commerce avec les Grecs et les Arabes, qui, d'après l'inspection des astres, lui promettoient la monarchie universelle : ils l'avoient, dit-il, tellement infatué de cette idée, qu'il se croyoit un Dieu sous l'apparence d'un homme, et disoit hautement qu'il est venu trois imposteurs pour séduire le genre humain : mais que lui se chargeoit de détruire une quatrième imposture dont les hommes simples étoient abusés, savoir, l'autorité du pape. Matthieu Paris convient que ces impiétés étoient répandues partout sur le compte de Frédéric; qu'il passoit pour avoir blasphémé contre l'eucharistie; pour croire plus à la religion de Mahomet qu'à celle de Jésus-Christ; pour être allié aux Sarrasins et les aimer mieux que les chrétiens; mais que Dieu sait si ces bruits sont fondés ou non. Nous laissons au lecteur de juger cette dernière réflexion, et de choisir entre Matthieu Paris et Grégoire IX.

Après tant de scandaleux manifestes dont on inonda tous les états chrétiens, l'empereur en vint aux effets, et fit publier un acte de rupture ouverte dans son royaume de Sicile, comme le plus voisin de Rome et le plus à craindre pour le pape. Il ordonnoit d'en chasser tous les religieux originaires des autres contrées d'Italie; de lever sur tout le clergé séculier et régulier des subsides qui missent le prince en état de se venger les armes à la main; de confisquer les biens de tous les Siciliens qui resteroient à Rome; de les empêcher, soit d'y aller à l'avenir, soit d'en revenir sans un ordre de la cour impériale, soit même d'en apporter des lettres du pape contraires aux vues de l'empereur [1].

Le pontife fit aussi des actes d'hostilité à sa manière, et s'efforça de soulever les princes chrétiens contre Frédéric. Il écrivit au roi saint Louis [2], et alla jusqu'à lui dire qu'il y avoit plus de mérite à combattre l'empereur qu'à retirer la Terre sainte d'entre les mains des infidèles, lui peignant ce prince comme un ennemi déclaré de la foi, et comme un impie détestable. Pour assurer davantage le succès de cette négociation, il y joignit les motifs d'intérêt. « Sachez, dit-il [3], que par mûre délibération avec tous nos frères les cardinaux, nous avons condamné et déposé de la dignité impériale Frédéric qui en prend le titre, et que nous avons choisi pour mettre en sa place le comte Robert votre frère, à qui Rome et toute l'Eglise veulent donner toutes sortes de secours, tant pour l'établir que pour le maintenir. » Qui ne recevroit à bras ouvert une offre si flatteuse ?

C'étoit mal connoître, non le seul désintéressement, mais la

[1] Ric. S. Germ., p. 1031. Nous ne savons pourquoi notre auteur atténue la rigueur de ces ordres tyranniques. Le texte cité dit formellement que le porteur de lettres du pape *sera pendu*. Que si ce sont des lettres de créance, il sera tenu de déclarer ce qu'elles contiennent; et que si elles ne sont pas favorables à Frédéric, il sera également *puni de mort !* Une lettre de ce prince au capitaine du royaume de Sicile lui ordonne de *condamner au feu* toute personne de quelque condition, de quelque âge ou sexe qu'elle soit, qui aura déféré à la sentence du pape touchant l'interdit et l'excommunication, ou qui aura apporté ou reçu de ses lettres. Le secrétaire confident de cet empereur étoit Pierre des Vignes dont nous avons les lettres : il fut lui-même aveuglé par ordre de Fréderic et livré aux Pisans ses ennemis mortels, pour avoir, dit Paris, conseillé à un médecin de l'empoisonner.

[2] Lab. XI, p. 366. — [3] Mat. Par. 1237, p. 464.

justesse d'esprit et la pénétration rare du saint roi. Il répondit en ces termes au légat qui lui avoit remis les lettres [1] du pontife. « Comment le pape a-t-il osé déposer un si grand prince, et se porter à une entreprise qui passe son pouvoir ? Non assurément, nous ne ferons pas la guerre à Frédéric, qui nous a toujours été bon voisin, toujours fidèle à sa parole, avec qui nous n'avons aucun sujet légitime de rompre la paix. Ce seroit

[1] L'auteur devoit à la vérité distinguer ces deux lettres, 1.° parce que la première est seule authentique, telle que Labbe la donne d'après Dupuy, qui n'a pu en trouver une 2.ᵉ dans les archives de la couronne; et c'est dans celle-là que le pape cherche à engager le roi à soutenir les villes de Lombardie confédérées pour défendre leur liberté contre la tyrannie de Frédéric : 2.° parce que la 2.ᵉ ne se trouve que dans Matthieu Paris, *le moins croyable de tous les historiens*, dit un critique, *quand il prend parti dans une affaire* (Feller) : aucun savant n'a pu la deterrer ailleurs. Or c'est dans celle-ci que le pape dit avoir transporté la couronne impériale au frère du roi de France. Mais comment une telle pièce, si importante, et si honorable pour la nation et pour la famille de nos rois, n'auroit-elle pas été conservée aux archives aussi soigneusement que la première ? Et comment le seul Matthieu Paris en auroit-il eu copie en Angleterre ? Il suffit de la parcourir pour voir qu'elle n'est la que pour donner lieu à la réponse, qui est faite au nom seul de la noblesse française, et qui est d'un bout à l'autre dans le sens des manifestes de Frédéric contre le pape. Notre auteur en a supprimé tout ce qui respire trop la haine et le mépris, tant il a senti lui-même qu'à une pareille offre les barons français n'avoient pu répondre par l'outrage et la brutalité ?

Aussi les auteurs de l'art de vérifier les dates, qu'on ne sauroit suspecter de partialité pour Rome, ni d'ignorance en cette matière, ont cru devoir se prononcer hautement contre cette pièce telle que Fleury la donne d'après Matthieu Paris. « Le monarque et son conseil, disent-ils, la refusent (la couronne), mais non pas dans *les termes offensants* que Matthieu Paris leur met dans la bouche à cette occasion. La sagesse et la modération qui formoient le caractère de saint Louis, ne lui permettoient pas de *rejeter avec outrage* une offre de cette nature. » Mais si Paris a pu fabriquer une réponse au pape, à la manière de ces historiens latins qui ont fait les harangues de leurs généraux, qui nous empêche de croire qu'il a aussi supposé la lettre même du pape ? c'est un fait qu'on ne la trouve ni dans les décrétales de Grégoire IX, ni dans le registre de ses lettres, ni dans les conciles de son temps, mais seulement dans le livre de ce moine anglais. Et si enfin le pontife avoit réellement dit qu'*il avoit choisi* le comte Robert pour empereur, qui l'eût empêché, au refus de celui-ci, de faire le choix d'un autre prince ? nous croyons même qu'il étoit plus de son intérêt, dans la guerre actuelle, de choisir l'un des électeurs d'Allemagne ; et cependant il se contenta de *les solliciter pour elire un autre empereur.* Ce sont ces raisons et beaucoup d'autres sans doute, qui ont porté de savants auteurs ecclésiastiques à regarder cette lettre comme supposée. Nous citons seulement Sponde *n.*° 13, et Rainaldi *n.*° 39 (an 1239). « Le premier, dit le P. Fontenay, ne balance pas à dire que le récit de Matthieu Paris est une *pure rêverie d'une tête echauffée ;* et Rainaldi l'appelle une satyre envenimée de cet écrivain ou de quelque autre qui l'aura interpolé (l. 31). »

en nous le comble de l'iniquité et de l'imprudence, de satisfaire la passion des Romains, en nous déclarant contre un prince qui règne sur tant de nations. Mais nous craignons encore davantage les périls auxquels nous nous exposerions, en manquant à un souverain que soutiendra la justice de sa cause. Quelques seigneurs français ajoutèrent dans une autre rencontre : Ce n'est pas l'ambition qui touche le roi notre maître ; et quel point nouveau d'élévation peut illustrer son sang ? Celui qui ne doit sa couronne qu'à sa naissance, est au-dessus de tout prince électif. Il suffit au comte Robert d'être frère d'un si grand monarque. »

La résolution du pape ne fut pas plus applaudie en Allemagne. Les prélats le prièrent de ne pas les obliger à publier les censures contre l'empereur, et de faire plutôt la paix avec ce prince, afin d'apaiser le scandale excité dans l'Eglise [1]. En Italie même, Berthold, patriarche d'Aquilée, eut si peu d'égard à ces censures, qu'il communiqua avec Frédéric jusque dans les exercices publics de la religion. Les chevaliers teutoniques refusèrent aussi de rompre avec cet empereur, et le pape, pour les y contraindre, les menaça en vain de révoquer leurs priviléges. Il ne gagna pas davantage auprès des princes d'Allemagne, qu'il sollicita d'élire un autre empereur : ils lui répondirent avec fermeté, qu'il n'avoit pas droit de disposer de l'empire, mais précisément de couronner le sujet que les princes avoient élu [2].

Cependant le saint roi de France s'occupoit de soucis bien plus dignes de sa piété, que ces différends scandaleux. Baudouin II, empereur de Constantinople, étoit venu en France solliciter du secours contre les Grecs qui prenoient aussi le titre d'empereurs. Il y apprit la mort de Jean de Brienne, arrivée le 23 de mars de l'année 1237. La perte de ce prince, qui, avec le titre et l'autorité d'empereur, continuoit à l'empire les bons

1 Alb. Stad. an. 1239.

2 Nous remarquerons brièvement sur ce passage, 1.° que la prière des prélats qui étoient sous le bras toujours levé de Frédéric, montre bien leur prudence ou leur timidité, mais non leur opposition : 2.° que la conduite de Berthold prouve contre lui-même, et non contre le pape : 3.° que les chevaliers teutoniques étoient alors dans le cas des prélats cités plus haut ; et que, leurs mesures prises, ils obéirent plus tard à Innocent IV : 4.° qu'enfin l'auteur auroit dû suivre plus exactement Fleury, qui dit seulement, d'après Albert de Stade, qu'il y eut *quelques-uns* des princes qui répondirent au pape avec fermeté.

offices qu'il lui avoit rendus pendant l'enfance de Baudouin, mit en grand péril la puissance des Latins de Grèce. Le jeune empereur se trouva fort pressé de repartir avec tout ce qu'il avoit pu rassembler des croisés; mais il manquoit de l'argent nécessaire, sinon pour le voyage, au moins pour travailler avec succès au rétablissement des affaires de son empire, quand il y seroit arrivé. Il avoit déjà éprouvé la générosité magnifique du roi. Soit par un sentiment de reconnoissance, soit pour tirer de nouvelles sommes d'un prince qui ne se laissoit jamais vaincre en libéralité, il lui offrit la couronne d'épines que le Sauveur avoit portée sur la croix, et qui se conservoit de temps immémorial dans la chapelle des empereurs d'Orient. « Nous serons réduits infailliblement, lui dit-il, à voir passer ce monument inestimable entre les mains des étrangers. C'est pourquoi souffrez que je vous le fasse remettre, à vous mon parent, mon seigneur, mon insigne bienfaiteur, et que la France ma chère patrie en devienne dépositaire. » Le saint roi reçut l'offre avec une joie proportionnée à la vivacité de sa foi : il ne perdit pas un moment pour s'en assurer la possession.

Mais ce que Baudouin avoit témoigné craindre, étoit déjà arrivé. Les barons de l'empire, pressés par le besoin, avoient engagé la sainte couronne aux Vénitiens, pour une grande somme d'argent, à condition que si on ne la rendoit pas au terme convenu, la sainte relique demeureroit à Venise, saint Louis fit passer sans délai cet argent en Italie, et rapporter en France le gage sacré, trésor bien autrement estimable à ses yeux que toutes les richesses terrestres. Il prit en même temps toutes les mesures de la prudence la plus circonspecte, pour la vérification et le transport de la relique. Quand il sut qu'elle avançoit dans le royaume, il vint à sa rencontre jusqu'au bourg de Villeneuve-le-Roi, entre Troyes et Sens, avec la reine sa mère, les princes ses frères, une multitude de seigneurs et d'évêques. On reconnut les sceaux, tant des seigneurs latins de Constantinople que des Vénitiens, apposés à la châsse d'argent, dans laquelle étoit un vase d'or contenant la sainte couronne (1239).

Il est difficile d'exprimer ce que ressentit le roi, et après lui tant de personnes illustres, quand on la découvrit. Tout le

monde fondoit en larmes et poussoit de tendres soupirs, comme si l'on eût vu Jésus-Christ même couronné d'épines. Le lendemain 11 d'août, jour auquel on fait encore l'anniversaire d'une cérémonie si mémorable, on porta la relique à Sens, et le pieux monarque ne voulut partager cette charge glorieuse qu'avec Robert, comte d'Artois, l'aîné de ses frères. Ils étoient l'un et l'autre nu-pieds et en chemise. Toute la noblesse les suivoit aussi nu-pieds; et la multitude qui étoit immense, malgré l'agitation inévitable dans ces sortes de concours, ne respiroit que la piété et la componction. Quand le roi eut déposé la couronne dans l'église métropolitaine, il partit sans retardement pour Paris. Huit jours après on reçut la relique avec des démonstrations toutes nouvelles de religion, auxquelles toute la cour et la capitale voulurent prendre part. Près l'abbaye Saint-Antoine, étoit dressé un grand échafaud, d'où plusieurs prélats revêtus pontificalement montrèrent la châsse au peuple qui éclata en sanglots et en gémissements. Le roi et le prince son frère, encore nu-pieds et en chemise, la portèrent ensuite sur leurs épaules jusqu'à l'église cathédrale, et de là à l'oratoire du palais, qui portoit le nom de Saint-Nicolas, et occupoit la place où l'on bâtit peu après la sainte chapelle.

Le roi reçut vers le même temps plusieurs autres reliques insignes, telles que le fer de la lance dont le Sauveur eut le côté percé, un morceau de l'éponge qu'on lui présenta imbibée de fiel et de vinaigre, et une partie considérable de la vraie croix, la même, dit-on, que l'impératrice sainte Helène avoit fait transporter de Jérusalem à Constantinople. Il résolut d'ériger dans l'enceinte même de son palais un sanctuaire, dont la richesse et la beauté fussent aussi dignes qu'il seroit possible de ces précieux monuments. Aussitôt il fit procéder à la construction de la sainte chappelle que nous voyons encore aujourd'hui, très-supérieure en effet à l'idée qu'on a communément du goût et de l'habileté des ouvriers de ce siècle (1242). Cet édifice coûta au monarque quarante mille livres de son temps, évaluées à huit cent mille livres de notre monnoie. Il y établit de plus un chapitre, qui, par ses libéralités et celles de ses successeurs, devint l'un des plus riches du royaume.

Dans le même temps, la bienheureuse Agnès de Bohême,

fille du roi Primislas, faisoit l'édification de toutes les régions du Nord[1]. Destinée successivement pour épouse à trois souverains, fiancée à l'un d'eux, et ne pouvant attacher son cœur qu'au divin époux, elle se mit sous la protection de la reine des vierges, afin de pouvoir accomplir le propos qu'elle avoit formé de lui demeurer à jamais semblable. Le ciel fit naître les événements selon ses désirs, et ses liens se brisèrent d'eux-mêmes. L'empereur Frédéric, qui, le troisième, s'étoit mis sur les rangs pour l'épouser après la mort d'Yolande, fille du roi de Jérusalem, fut le seul qui lui fit éprouver des difficultés. Déjà les ambassadeurs de ce prince étoient arrivés à la cour de Bohême, et faisoient les préparatifs pour emmener la princesse avec une magnificence digne de leur maître (1233)[2]. Elle envoya secrètement vers le pape Grégoire, et le fit requérir de la soustraire à un joug qu'on lui imposoit contre son gré. Le roi Primislas qui avoit conclu ce mariage étoit mort peu de temps après cette convention, et son fils Vinceslas IV lui avoit succédé. Agnès ayant reçu du pape une bulle conforme à ses vœux, alla trouver le roi son frère, et le supplia d'appuyer une résolution autorisée par le souverain pontife. Le nouveau roi en avertit les ambassadeurs qui en instruisirent l'empereur à leur tour. Frédéric en parut d'abord fort irrité; mais après quelques réflexions, il prit un sentiment, ou du moins un langage tout contraire. « Si elle m'avoit quitté, dit-il, pour tout autre mortel, j'en aurois tiré une vengeance éclatante; mais je ne puis trouver mauvais qu'elle me préfère l'époux céleste. »

Agnès avoit jusque-là vécu à la cour comme dans le plus austère des cloîtres. Elle y ajoutoit au jeûne du carême celui de l'avent et de beaucoup d'autres temps particuliers, pendant lesquels son abstinence étoit si rigoureuse, qu'à peine elle

1 Boll. 6 Mart.

2 Quel intérêt l'auteur a-t-il donc à ménager tant Frédéric, aux dépens de la vérité? La vie de la bienheureuse Agnès et l'extrait qu'en donne Fleury, portent que ce qui augmentoit sa répugnance, *c'est qu'elle étoit bien avertie de la vie debordée que menoit l'empereur pendant son veuvage.* Suivant tous ceux qui ont écrit sur ce prince, son incontinence n'avoit ni honte ni mesure : ses deux bâtards Mainfroi et Henri ou Entius étoient déjà fort connus, ainsi que plusieurs filles naturelles. Faut-il s'étonner qu'on l'ait accusé d'avoir dit qu'il préféroit la religion de Mahomet à celle de Jésus-Christ ?

mêloit quelques gouttes de vin au pain et à l'eau qui faisoient toute sa nourriture. Mais elle avoit grand soin de cacher sa pénitence. Toujours elle avoit un cilice et une ceinture de fer, sous les vêtements ornés d'or et de pierreries que son rang l'obligeoit à porter. Elle passoit presque toutes les matinées en différentes églises; et pour être encore plus libre de prolonger ses entretiens avec Dieu, sans être connue, souvent elle y alloit avant le jour, vêtue en bourgeoise ou en ouvrière. Enfin, après s'être affranchie de la brillante servitude où l'on s'étoit flatté de la réduire, elle embrassa un genre de vie qui pût donner un double essor à sa ferveur. Edifiée depuis long-temps de l'institut de saint François, et de ce qu'on lui avoit raconté de la vie merveilleuse de sainte Claire, elle fonda un monastère à Prague, sous le nom de Saint-Sauveur, et s'y consacra solennellement à Dieu, avec sept autres vierges de naissance illustre. Claire avec qui elle fut en commerce de lettres, lui envoya cinq de ses religieuses pour former cette communauté naissante. Elle exhorta surtout Agnès à l'amour de la sainte pauvreté; et Agnès prit si bien l'esprit de Claire, qu'elle ne voulut jamais que le monastère dont elle étoit abbesse et fondatrice eût des revenus assurés, quelque instance que lui fît à ce sujet le roi son frère. Elle avoit trente-un ans au temps de sa consécration (1236), et depuis elle en vécut encore quarante-cinq.

Adolphe, comte d'Holsace, donna aux peuples et aux princes chrétiens le même exemple de détachement. Après avoir porté les armes avec distinction auprès de l'empereur Frédéric, et gouverné sagement son état, il embrassa l'humble institut des frères mineurs, sans se laisser arrêter par la considération de trois fils en bas âge, qu'il laissa sous la tutelle du duc Abel de Danemarck (1239). Il persévéra jusqu'à sa mort qui arriva quatorze ans après son entrée en religion.

Du nord au midi, la vertu brilloit dans le rang le plus élevé. Ferdinand III, qui réunit inséparablement les royaumes de Léon et de Castille, acquit tout à la fois le titre de saint par sa solide piété, et celui de grand par ses conquêtes sur les Maures, auxquels il enleva une bonne partie des provinces envahies sur ses prédécesseurs [1]. D'abord, la prise inopinée

[1] Chron. S. Ferd. ap. Boll. t. XVIII.

de Cordoue leur rendit son nom formidable. Ses troupes en ayant surpris de nuit un fort avancé, il accourut avec assez peu de monde, et ne laissa point d'en former le siége. Heureusement le roi Abenhout en étoit sorti pour aller au secours de Valence, attaquée par le roi d'Aragon. Il périt dans cette expédition, par la trahison d'un de ses gens. Après sa mort, la division se mit parmi ses sujets, tandis que l'armée de Ferdinand croissoit de jour en jour devant Cordoue. La place fut étroitement serrée, les vivres coupés, et les habitants de cette ville, une des plus grandes du monde alors après Rome et Constantinople, se voyant réduits à la famine, demandèrent à capituler. On leur accorda, pour toute condition, de sortir la vie sauve, sans rien emporter. Ainsi Cordoue fut tirée de la domination des Musulmans, la veille de saint Pierre 28 juin 1236, après avoir été leur capitale en Espagne pendant 523 ans, c'est-à-dire depuis l'an 713[1]. Dès le lendemain, fête des saints apôtres, après avoir purifié la mosquée principale, la plus grande et la plus ornée de toute l'Espagne, on y célébra solennellement la messe, et l'on y prêcha, au grand contentement de l'armée et des autres chrétiens qui accouroient de tous les cantons. Comme le pays de Cordoue est très-abondant et la situation charmante, la retraite des Maures n'y fit aucun vide : les maisons manquèrent plutôt que les nouveaux citoyens qui se présentoient pour les habiter. Le siége épiscopal fut rétabli tel qu'autrefois, sous la métropole de Tolède.

Depuis cet exploit, Ferdinand prit un ascendant prodigieux sur les Arabes. En peu d'années, il leur enleva Jaën, Séville, Cadix, et une infinité d'autres places moins importantes. Abousaïd, roi de Grenade, en lui abandonnant Jaën, se vit encore forcé de se rendre son vassal (1246). Les Maures de Séville, au nombre de trois cent mille, après un siége de quinze mois, furent obligés, comme ceux de Cordoue, de se retirer sans rien emporter, partie en Afrique, partie dans le royaume de Grenade, et dans les autres possessions qu'ils avoient encore en Espagne (1248).

Le roi Jacques d'Aragon, de son côté, passa dans l'île de

[1] Ric. S. Germ. 1236.

Majorque avec une flotte redoutable, gagna une grande bataille sur les infidèles, fit le roi prisonnier avec un de ses fils, prit d'assaut la capitale, s'empara de l'île entière et de celle de Minorque, qu'il donna toutes deux au roi de Portugal, en échange du comté d'Urgel[1]. Incontinent après la conquête de Majorque, le roi d'Aragon entreprit celle du royaume de Valence. À travers plusieurs places qu'il réduisit pendant quelques années, il s'avança jusqu'à la capitale[2]. Il avoit d'abord peu de troupes, eu égard à la place qu'il devoit assiéger : mais il lui en vint ensuite, non-seulement de ses états, mais de France et d'Angleterre. Le roi légitime Abuzeit avoit été détrôné par Zaën, et s'étoit réfugié en Aragon, où il eut le bonheur d'embrasser le christianisme, suivant la prière prophétique de deux saints missionnaires auxquels il avoit fait endurer le martyre. L'usurpateur, après un siége de six mois, fut contraint de rendre Valence, dont les habitants arabes furent traités avec moins de rigueur que ceux de Séville et de Cordoue. Outre la vie sauve on leur donna sûreté pour sortir de la ville avec tout ce qu'ils pourroient emporter sur eux. Abuzeit, nommé depuis sa conversion Vincent de Belvis, demeura réduit à la fortune d'un particulier; mais avec une opulence proportionnée à ce qu'il avoit été. Il continua d'habiter Valence, où sa piété le porta peu après à céder son palais pour y établir un couvent de frères mineurs[3].

Dans ces différentes conquêtes des princes chrétiens d'Espagne, on rétablissoit les évêchés sur le pied où ils se trouvoient avant l'invasion des Maures, si ce n'est que le changement survenu dans la dépendance politique, en occasiona souvent aussi dans la juridiction ecclésiastique. Ainsi en vertu d'une bulle donnée en 1239, le siége épiscopal de Valence, soumis anciennement à la métropole de Tolède, fut rangé sous celle de Tarragone ville du royaume d'Aragon, au lieu que Tolède étoit du royaume de Castille. Comme les papes avoient accordé anciennement aux rois d'Aragon les dîmes de toutes les terres qu'ils conquerroient sur les Maures, le roi Jacques

[1] Index rer. Arag. t. III, Hisp. illustr. p. 76. — [2] Escolan. l. 9, c. 4. — [3] Vading. 1233.

eut de quoi doter les évêchés qu'on rétablissoit. d'une manière convenable à la dignité de ces églises.

Ce prince avoit eu déjà la gloire de contribuer à l'établissement de l'ordre de la Merci, institué, comme celui de la Trinité, pour la rédemption des captifs plus nombreux que jamais, depuis tant de guerres nouvelles avec les Musulmans [1]. Tandis qu'il étoit détenu prisonnier en Languedoc, après la défaite et la mort du roi son père, Simon de Montfort avoit confié son éducation à un gentilhomme du pays, nommé Pierre Nolasque. Quand il eut été mis en liberté et retabli sur le trône de ses pères, ce pieux instituteur l'alla trouver à Barcelone, lui communiqua l'inspiration qu'il croyoit avoir reçue de retirer les fidèles de la captivité des Maures, et lui fit surtout une vive peinture du péril où ils étoient de renoncer à la foi. Pierre avoit déjà rassemblé quelques compagnons pour son dessein, qu'appuya surtout Raimond de Pegnafort, saint et savant dominicain qui étoit son confesseur. On dit que dans la même nuit la mère du Sauveur apparut à ces deux saints et au roi d'Aragon, pour les confirmer dans leur projet religieux. Pierre Nolasque prit le premier l'habit, qui consistoit en une tunique, un scapulaire, une chape ou manteau, le tout de couleur blanche, et sur le scapulaire les armes d'Aragon, avec une croix en chef. Raimond exposa dans un discours éloquent les avantages du nouvel institut, puis en dressa les constitutions, qui furent approuvées par le pape Grégoire l'an 1235.

Saint Raimond de Pegnafort, qui succéda dans la supériorité générale de son ordre au bienheureux Jourdain (1238), est encore célèbre par sa collection des décrétales, la quatrième depuis celle de Gratien. Les décrétales y sont distribuées en cinq livres, sous différents titres, et rangées par ordre des temps, ce qu'on n'avoit pas observé dans les compilations précédentes. Celle-ci commence à Alexandre III, où finit l'ouvrage de Gratien, et les décrets y sont par extrait suivant la matière de chaque titre. Grégoire IX autorisa cette collection à l'exclusion de toute autre. Son intention fut suivie, et

[1] Boll. ad 16 et 29 janv.

la collection si bien reçue, que depuis on l'a nommée simplement *les décrétales*.

Saint Ferdinand de Castille ne manqua pas moins de zèle contre la corruption et les impiétes de l'hérésie, que contre celle du mahométisme. Ayant découvert à Palence des sectaires corrompus et brouillons, il les fit noter d'infamie en leur imprimant sur le visage la marque d'un fer chaud [1]. Dans le même temps, en France aussi-bien qu'en Espagne, on commit d'énormes violences contre les juifs. Les croisés se faisoient un point de religion de les fouler sous les pieds de leurs chevaux, et de leur ôter la vie, sans épargner les enfants, ni les femmes enceintes, le tout sans autre raison que le refus de recevoir le baptême. Les juifs se persuadèrent que le chef de l'Eglise n'approuveroit point des traitements si contraires à l'esprit de l'Evangile, et lui en portèrent leurs plaintes. En effet, le pape Grégoire écrivit fortement sur ce sujet aux évêques d'Aquitaine, de Poitou et de Bretagne, où ce déchaînement étoit le plus vif. Il les chargea de représenter aux troupes armées pour la cause du ciel, que ce n'étoit pas par ces excès qu'ils en attireroient les bénédictions sur leur entreprise, mais bien par le respect de la loi divine, par la pureté du cœur et la charité, que l'entrée de l'Eglise, quoique ouverte à tous les hommes, doit néanmoins être libre, parce que l'homme tombé par son libre arbitre, doit aussi se relever par le libre arbitre aidé de la grâce [2]. Le pape exhorta aussi saint Louis à réprimer une fureur aussi opposée à la douceur de son caractère qu'à la pureté de sa foi.

Cet esprit de l'Eglise ne se trouve pas consigné moins authentiquement dans un concile tenu à Tours, le 10 juin 1236. « Nous défendons étroitement, disent les Pères [3], de tuer ou de frapper les juifs, de leur ôter leurs biens, et de leur faire aucun autre tort, puisqu'ils sont tolérés par l'Eglise, qui ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion. » Comme le zèle de la croisade étoit le prétexte dont on coloroit ces excès, le concile ajoute qu'on arrêtera les croisés chargés de cette accusation, sans aucun égard à leurs priviléges; qu'on leur

[1] VIII, epist. 218, ap. Rain.—[2] X, ep. 213, ap. Rain.—[3] Tom. XI, Conc. p. 5, 404.

ôtera même la croix, si on les trouve coupables d'homicide ou d'autres crimes capitaux.

Cependant le christianisme continuoit à s'étendre dans les régions du Nord, tant par les travaux des ouvriers apostoliques, que par la protection des puissances temporelles qui leur prêtoient main-forte contre la violence des païens. Ceux de Prusse ayant commis des cruautés et des sacriléges horribles dans la province de Mazovie, et plus encore en Pologne, où ils massacrèrent les prêtres sur les autels et foulèrent aux pieds les divins mystères, le duc Conrad qui commandoit dans ces contrées, après quelques autres tentatives insuffisantes, appela dans le pays les chevaliers de l'ordre teutonique, qui étoient en grande réputation de valeur et de puissance, et qui le chosirent pour leur grand-maître cette année 1239. Il leur donna le territoire de Culm pour le posséder à perpétuité et en pleine propriété, avec toutes les terres qu'ils pourroient retirer aux infidèles [1]. Telle fut la base de la puissance de ces chevaliers en Prusse, où elle eut de grandes suites. Le pape exhorta par des lettres circulaires tous les fidèles du voisinage à prendre les armes contre les Prussiens barbares, et à se conduire dans toutes leurs entreprises par les conseils des chevaliers teutoniques [2].

Leur grand pouvoir fut encore insuffisant. Depuis leur arrivée en Prusse, les païens, tant anciens qu'apostats, se soulevant tout à coup, et s'animant les uns les autres, se portèrent sur la frontière, et y brûlèrent plus de dix mille villages, avec quantité de monastères et d'églises. Le ravage fut si effroyable, que les fidèles n'eurent plus d'autres lieux que les forêts, pour habiter et célébrer l'office divin. Plus de vingt mille chrétiens furent immolés, sans compter les esclaves que leurs maîtres faisoient périr par des travaux excessifs. Ils laissoient mourir de faim ou égorgeoient les vieillards; ils sacrifioient les filles au démon par le feu, après les avoir couronnées de fleurs; ils empaloient les enfants, ou les écrasoient contre les arbres et contre les rochers. Le pape, informé de ces horreurs, fit commuer les vœux des croisés pauvres ou infirmes du voisinage, pour les envoyer contre ces ennemis forcenés du nom chrétien.

1 Chr. Pruss. part. 2. c. 1, 2, 31. — 2 IV, ep. 61, 62, 63, ap. Rain.

Quels que fussent ces moyens de conversion, le Seigneur en tira sa gloire. Un fervent missionnaire, nommé Baudouin de Laune, eut tant de succès en Livonie, que le pape le fit évêque de Semgalle qui fait partie de cette province, et qui a pour capitale la ville de Mittau[1]. Il lui conféra aussi les pouvoirs de légat, non-seulement en Semgalle et dans toute la Livonie, mais en Gothlande, en Finlande, en Estonie, en Curlande, et généralement dans les terres adjacentes, habitées par des païens ou des néophytes, et dans les îles voisines. Entre les peuples qui se convertirent alors, les Curlandois, avec le roi Lammechin, s'offrirent à recevoir la foi chrétienne, promirent de se soumettre aux ordres du souverain pontife, et donnèrent des ôtages pour sûreté de leur parole. On leur imposa quelques conditions peu conformes aux règles anciennes, mais que les conjonctures présentes parurent justifier. On les obligeoit à défendre les prêtres comme leurs propres personnes, et à marcher aux entreprises qui se feroient contre les infidèles, tant pour la propagation que pour la conservation de la foi. Du reste, on ne les soumit à aucun autre seigneur temporel que leur propre souverain, et on leur promit de ne point porter atteinte à cette liberté, tandis qu'ils demeureroient fidèles à leur religion.

A l'extrémité orientale de l'Europe, vers l'embouchure du Danube, la nation des Cumains ou Comains marqua tant de penchant pour le christianisme, que l'archevêque de Strigonie crut devoir préférer le soin de leur conversion au voyage de la Terre sainte[2]. Déjà il étoit en route pour la Palestine, quand un prince de cette nation, voulant embrasser le christianisme avec tous ses sujets, lui envoya son fils unique, pour le prier de venir lui donner et à son peuple la connoissance du vrai Dieu. Le pape n'accorda pas seulement les dispenses nécessaires à l'archevêque, mais le fit son légat, pour prêcher en son nom, ériger des églises, créer des évêques, former un clergé et faire généralement tout ce qui regardoit la propagation de la foi. Les frères prêcheurs servirent à recueillir les fruits abondants de cette sainte moisson (1227).

Des missionnaires du même ordre firent des conversions

[1] Rain. an. 1231. Albert, an. 1231. — [2] Du Cange sur Ville-Hard. p. 336.

beaucoup plus étonnantes parmi les Sarrasins de Nocera ou Nucéria, dans le royaume de Naples, qui jusque-là avoient marqué tant de haine contre le no n chrétien. Cette place étoit comme le boulevart du paganisme dans ces cantons, et l'odieux repaire où se tramoit depuis long-temps la ruine des églises d'Italie; en sorte qu'on ne l'appeloit pas autrement que Nocera des païens. Au temps dont nous parlons, elle commença du moins à partager son culte entre le christianisme et les superstitions musulmanes. Comme le pape avoit écrit à l'empereur pour le prier de favoriser cette mission, celui-ci lui répondit que plusieurs s'étoient en effet convertis. Ceci se passoit en 1233.

Comme cette année 1240, Frédéric et son fils Entius faisoient de grands progrès ou plutôt de grands ravages dans le duché de Spolette et la marche d'Ancone, le pape ne pouvoit sans argent soutenir les villes confédérées et se défendre lui-même. Le refus qu'il essuya de la part de saint Louis [1], ne l'empêcha point de s'adresser aux Anglais, qui depuis le roi Jean s'étoient rendus en quelque sorte tributaires du saint Siége. Le cardinal Otton, légat en Angleterre, en rassembla les évêques et les principaux abbés à Redingues, avec quelques seigneurs, et leur demanda au nom du pontife la cinquième partie de leurs revenus. A la première annonce de cette charge insolite, les prélats témoignèrent un vif mécontentement : mais l'arche-

[1] Nous avons vu (note, p. 456) que ce refus n'est point vrai, et nous en avons prouvé la fausseté. Il est vrai qu'on trouve, dans l'Art de vérifier les dates, cette assertion (chronol. de Louis IX) : *il arrêta les deniers que Grégoire faisoit lever en France*. Mais on sait que, sur des faits de cette nature, les auteurs de cet ouvrage sont au moins suspects. Or ici même nous les trouvons en contradiction avec ce qu'ils ont écrit d'après Mansi sur Rainaldi et d'après le *Gallia christiana ;* car dans la chronologie des conciles, ils citent celui de *Senlis*, 1240, *où*, disent-ils, *on accorde au pape le* 20.e *des revenus ecclésiastiques*. Un auteur estimé et qui est cité dans la collection de Labbe, nous fournit une nouvelle preuve de ce que nous avons dit dans la note p. 456. Voici la traduction de ses paroles. « L'assemblée des évêques de la province de Reims se tint à Senlis ; et Jacques évêque de Préneste (ou Palestrine) légat du pontife romain, y demanda *et obtint* le 20.e des revenus ecclésiastiques pour secourir le pontife. (*Jacobus Meyerus annal. Fland.* 2. *l. VIII*, *ad an.* 1240.)

Qu'on ne dise pas que le légat put obtenir et le roi *arrêter* ce vingtième : le pieux monarque n'ignoroit pas l'objet du concile, puisqu'il en favorisoit au contraire la célébration ; et l'on doit bien remarquer qu'alors le clergé étoit parfaitement libre de ses revenus. Nous avons cité plus haut l'histoire de l'Eglise gallicane sur ce fait.

vêque de Cantorbéry, de deux maux choisissant le moindre, consentit à ce rude impôt, dans l'espérance de recouvrer par cette complaisance la liberté des élections, presque anéantie par les rois. Il n'étoit point d'expédients que ceux-ci n'employassent pour empêcher de remplir les églises vacantes, dont ils s'attribuoient les revenus jusqu'à l'installation du nouveau titulaire : c'est ce qu'on appeloit la régale.

Cet abus qui entraînoit mille autres désordres, ne pouvoit qu'affliger un prélat tel qu'Edmond, qui se trouvoit alors à la tête de l'église d'Angleterre[1]. Né à Abington, d'une famille marchande, il avoit reçu de sa mère Mabile une éducation infiniment préférable à celle du grand monde. Elle l'instruisit dès l'enfance à jeûner les vendredis au pain et à l'eau. Quand il fut un peu plus âgé, elle l'envoya étudier à l'école de Paris, si capable de développer les talents rares qu'il commençoit à faire paroître, lui donna deux cilices afin d'en user trois fois la semaine et lui recommanda de réciter tout le psautier les dimanches et les fêtes, avant de manger. Par le conseil d'un saint ecclésiastique, il fit vœu de virginité, l'observa parfaitement, fit de grands progrès dans les sciences, et s'avança d'un pas égal dans la vertu. Ayant été fait maître-ès-arts, et enseignant fort jeune les arts libéraux, chaque jour il entendoit la messe avec ses disciples, et contre la coutume des autres professeurs, il récitoit l'office canonial. Quand il voulut passer à l'étude de la théologie, il ajouta aux autres dévotions celle d'assister toutes les nuits à matines dans l'église de Saint-Médéric ou Méri, près de laquelle il logeoit. Etant ordonné prêtre, il augmenta ses austérités ainsi que ses prières, ne mangeant qu'une fois le jour, et ajoutant au grand office celui de la Vierge et celui des morts. Il ne voulut jamais qu'un seul bénéfice, malgré les offres pressantes qu'on lui fit souvent de plusieurs autres. Quand les députés de Cantorbéry vinrent lui annoncer son élection pour ce grand siége, il refusa de la manière la plus décidée ; il fallut lui commander, au nom de l'Église, de ne pas résister à la Providence : il ne se rendit que quand on lui déclara qu'il y étoit obligé au péril de son salut (1234.)

[1] Sur. 16 Nov. Matth. Par. p. 325, etc.

Cette dignité si formidable à sa modestie, ne lui causa en effet que du chagrin. Sa condescendance au sujet de la contribution demandée par le pape, ne répondit nullement aux vues qu'il s'étoit proposées. L'église d'Angleterre, en sacrifiant ses biens temporels, ne souffrit pas moins dans ses libertés. En peu de temps, ses maux parvinrent à un tel point, que le saint prélat, accablé de douleur et trouvant la vie à charge, se condamna à un exil volontaire. Il passa la mer, retrancha le train accoutumé des primats de la grande Bretagne ; et à l'exemple de saint Thomas son prédécesseur, il se retira dans l'abbaye de Pontigny. Il en édifia pareillement les religieux par son assiduité à la prière, à la lecture, au jeûne et à tous les exercices des solitaires les plus parfaits. Il n'interrompoit ces humbles observances, que pour aller évangéliser dans les habitations voisines. Il fit néanmoins peu de séjour dans une retraite si chère à sa pieuse modestie. Consumé d'abstinence et d'affliction, il tomba grièvement malade, et les médecins le firent transporter à Soisi, monastère de chanoines réguliers près de Provins, dont l'air fut jugé propre à le rétablir. Pour consoler les moines de Pontigny qui ne quittoient qu'avec douleur un si saint prélat, il leur promit de revenir chez eux pour la fête de son patron saint Edmond, roi d'Angleterre et martyr, honoré le 20 novembre : mais le sens de la prédiction étoit bien différent de ce que ces pieux hôtes se figuroient. Il mourut à Soisi, dès le 16 de novembre (1241). On y laissa son cœur, et l'on reporta son corps à Pontigny, où il arriva précisément le jour de saint Edmond[1]. Les miracles s'opérèrent en foule dans les deux endroits où reposoient ses reliques, et sa mémoire est demeurée en grande vénération dans tout le pays, qui l'honore sous le nom de saint Elme.

La guerre se poussoit toujours vivement entre le pape et l'empereur. Frédéric tenoit la campagne et la mer avec des forces nombreuses. Il assiégeoit pied à pied les places qui environnoient Rome, et qui lui en aplanissoient la route. Le pape avoit convoqué un concile de tous les pays chrétiens, et il s'embarqua une multitude d'evêques français, anglais,

[1] Matth. Par. p. 486.

espagnols, pour se rendre plus diligemment à Rome. La flotte de l'empereur battit celle des Génois qui les escortoient; la plupart de ces prélats furent arrêtés, remis à l'empereur, traités en captifs, et presque en esclaves. Leur captivité dura près de deux ans. Et saint Louis eut beaucoup de peine à obtenir la liberté des prélats de son royaume[1]. Cependant Frédéric s'avançoit en personne du côté de Rome, où il étoit appelé par le cardinal Jean Colonne, prélat guerrier et peu délicat, qui abandonna le parti du pape, et avec des troupes impériales prit quelques places sur les Romains. Tivoli se rendit à l'empereur même, qui, s'approchant toujours davantage, occupa différents châteaux, d'où les Allemands firent le le ravage jusque sous les murs de Rome. Il y avoit plusieurs grands de la ville qui étoient d'intelligence avec Frédéric et qui travailloient à la lui livrer. Mais le pape, au milieu d'un peuple effrayé, sut lui inspirer son courage : il indique une procession générale, où il se montre portant entre ses bras les chefs sacrés des deux princes des Apôtres. A cette vue les

[1] Le saint roi savoit combien Frédéric étoit cruel dans sa colère, mais il le croyoit cependant susceptible de quelques sentiments envers la nation française. Il lui écrivit donc une première fois pour demander l'élargissement de ses évêques. Mais la réponse de Frédéric fut d'abord aussi insultante que sa victoire étoit peu honorable. « Votre Altesse royale, disoit-il, doit savoir que les prélats de son royaume alloient comploter contre moi, et que je les tiens en un lieu où je ne crains point leurs complots. » Saint Louis justement offensé lui témoigna noblement son indigation. Voici un extrait de cette seconde lettre : « La France avoit gardé la paix. Mais vous, prince, vous l'avez rompue par la violence dont vous venez d'user envers les prélats nos sujets. Ils se rendoient au Siége apostolique, comme ils y étoient obligés en vertu de l'obéissance qu'ils lui doivent. Ils en avoient reçu des ordres auxquels il leur étoit impossible de ne pas se soumettre. Et vous, prince, (ce que nous n'avons appris qu'avec douleur), vous les avez fait enlever sur mer, et vous les tenez inhumainement renfermés dans vos prisons. Il est néanmoins constant qu'ils ne se sont rien permis au préjudice de votre altesse impériale, et que, quand même le souverain pontife penseroit à procéder contre elle avec plus de sévérité qu'il ne doit, ils n'y ont point eu de part. Vous comprenez donc bien, que certains comme nous le sommes de leur innocence, nous ne pouvons nous dispenser de leur procurer la liberté qu'ils ont perdue. C'est à votre altesse d'y pourvoir selon sa sagesse, et de peser les termes de notre lettre dans la balance de la raison, sans se prévaloir de sa puissance ni trop écouter son ressentiment. Car le royaume de France n'est pas encore si épuisée de forces, qu'il ne lui en restât encore assez pour repousser vos injures. » Tel étoit le style de saint Louis. Il parloit en saint et en roi. Frédéric comprit ce langage; il ne s'exposa pas à l'irriter d'avantage; il renvoya les prélats français. *Hist. de l'égl. gall.*, *l.* 31.

Romains sentent leurs forces se ranimer ainsi que leur confiance, ils prennent tous la croix, résolus jusqu'au dernier de sacrifier leur vie pour la défense du pape et de leur ville. L'armée impériale, qui ne s'attendoit guères à cette résolution, se retira pour porter ses ravages ailleurs.

Telle étoit la situation de Rome, quand le pape Grégoire IX mourut des suites du chagrin que lui causoit la captivité des prélats qui s'étoient embarqués pour venir au concile. Il étoit âgé de près de cent ans, lorsque le Seigneur mit fin à ses longs travaux, le 21 août 1241. Il avoit gouverné l'Eglise avec une grande équité et une grande prudence[1]. Cependant quelle que fut la fin que Frédéric s'étoit proposée, il usa mieux de ses avantages qu'on ne s'y attendoit. Il laissa procéder à l'élection d'un nouveau pape, et rendit à cet effet la liberté aux cardinaux ses prisonniers. On élut sur la fin d'octobre Geoffroi, cardinal-évêque de Sabine, qui prit le nom de Célestin IV, mais qui mourut au bout de seize jours, avant qu'il eût été consacré, après quoi le saint Siége de nouveau vexé cruellement par Frédéric et en butte à tous les revers, vaqua près de vingt mois, c'est-à-dire, jusque vers la fin du mois de juin 1243.

C'est dans cet intervalle que saint Louis écrivit aux cardinaux de ne pas craindre la violence de l'empereur, qui par une entreprise illicite sembloit vouloir joindre le sacerdoce à l'empire[2]. Alors les Sarrasins que Frédéric avoit à sa solde, et les mauvais chrétiens de son armée, se livroient, par son ordre, aux plus cruels excès : ils venoient de piller la ville d'Albane et d'en dépouiller sacrilégement toutes les églises qui étoient au nombre de cent cinquante. Enfin les cardinaux, las de voir ravager les environs de Rome et surtout leurs propres terres et celles de l'église romaine, s'accordèrent à élire le cardinal Sinibalde de Fiesque, né à Gênes de l'illustre maison des comtes de Lavagne. Il fut élu à Anagni d'une voix unanime, nommé Innocent IV, et sacré au même lieu, le jour de saint Pierre et saint Paul, le 29 de juin. De tous les cardinaux, c'étoit celui que l'empereur aimoit davantage. Il marqua néanmoins beaucoup d'inquiétude à la nouvelle de son élection.

[1] Labbe, t. 11, p. 634. — [2] Epist. 15.

Comme tout le monde en étoit surpris : « Le pape et le cardinal, dit-il, sont deux personnages bien différents ; et je crains fort, qu'au lieu d'un ami cardinal, nous n'ayons un pape ennemi. »

La suite des événements ne tarda point à justifier ces appréhensions. Frédéric agréa d'abord les conditions qu'Innocent mit à sa réconciliation avec l'Eglise : il promit de rendre toutes les terres que possédoit le saint Siége avant la rupture ; d'en user de même à l'égard des alliés de Grégoire IX ; d'écrire partout qu'il n'avoit jamais méprisé les sentences prononcées par ce pontife. Il confessa que le pape, quand même il seroit pécheur, avoit la plénitude de puissance, quant au spirituel, sur tous les fidèles tant clercs que laïques, et même sur les rois. Il promit de réparer généralement tous les torts qu'il avoit faits, et d'expier ses fautes par des aumônes, par des jeûnes et par d'autres bonnes œuvres. Quant à ses propres dommages, il s'en rapportoit au jugement du nouveau pape et des cardinaux (1244). Telles étoient les conditions sous lesquelles on devoit l'absoudre. Mais, ce qui n'est pas moins remarquable pour Frédéric II que pour Frédéric I, après la déposition ordonnée contre lui avec tant de publicité, c'est qu'il n'est fait aucune mention de le réhabiliter à la dignité impériale, ni de faire rentrer ses sujets sous son obéissance. Ainsi les Romains dévoiloient-ils, par leur propre inconséquence, la foiblesse de leurs prétentions sur la puissance politique [1].

L'empereur, après ces engagements solennels qu'il parut

[1] V. la note sur l'absolution de Frédéric I en 1177, par le pape Alexandre III. Nous croyons avoir répondu d'avance à cette réflexion déplacée de l'auteur. Ici nous rappelons seulement que, suivant la jurisprudence reçue alors et suivant la croyance des peuples, qui étoient tous catholiques, la déposition étoit une suite de l'excommunication solennellement dénoncée ; parce qu'alors les peuples n'auroient pas élu et reconnu pour roi ou empereur un prince étranger à la société chrétienne, ou excommunié. Mais si, par le fait de son retranchement de l'Eglise, un prince perdoit les droits et honneurs dont il jouissoit à titre de membre de l'Eglise ; par le fait aussi de son absolution ou de sa réintégration dans la société chrétienne, il se trouvoit naturellement rétabli dans ses droits ; et s'il y avoit contestation, c'étoit l'Eglise encore qui en étoit juge ; parce qu'alors les peuples et les rois la reconnoissent également pour leur véritable mère. On a beaucoup crié en France contre les inconvénients de cette doctrine ; mais, (Bossuet en convient) ceux de la souveraineté du peuple sont bien plus grands encore ; et nous montrerons ailleurs que ceux qui suivent de la doctrine publiée en 1682 sont peut-être les plus déplorables de tous. *V. Introduction à la Revue catholique*, n° 1, 1830.

renier aussitôt qu'ils les eut contractés, ne tendit qu'à surprendre Innocent [1]. Ce pontife étant sorti de Rome pour aller conclure avec ce prince, se vit tout à coup en si grand péril, qu'il s'échappa de Sutri à l'heure du premier sommeil; et, monté sur un excellent coureur, il fit onze lieues avant qu'on se fût mis en devoir de le poursuivre. Il se retira d'abord à Civita-Vecchia, où il fut rejoint par sept cardinaux; et de là par mer, il se rendit avec eux à Gênes sa patrie, qui avoit envoyé pour cela vingt-trois galères, sous la conduite de son amiral, et de ses plus illustres citoyens, parents ou alliés du pape. Craignant encore, soit les artifices de l'empereur, soit la proximité de ses armées, il se résolut à chercher un asile plus sûr dans la nation qui avoit toujours tendu les bras aux pontifes persécutés, et il en demanda l'agrément au roi saint Louis. Des considérations d'état empêchèrent ce pieux monarque, ou plutôt les seigneurs de son royaume, de condescendre aux désirs d'Innocent. La maladie dont le roi fut attaqué dans ces conjonctures, détourna le pape de faire de nouvelles instances.

En quelques jours, le roi fut réduit à une telle extrémité, qu'on le crut mort, et qu'on l'eût enseveli, si l'une des dames qui le gardoient ne s'y fut opposée. Tout Paris fut consterné, et la noblesse de toute la France accourut à Pontoise où étoit le malade, qui, à l'âge de moins de trente ans, faisoit déjà le bonheur du royaume et le soutien de la religion. L'abbé de Saint-Denis tira les corps des saints martyrs de leur caveau, et l'on fit incontinent une procession où tout le peuple, par des prières entrecoupées de sanglots, redemandoit à Dieu son père et son roi. La parole revint au prince, et le premier mot qu'il articula, ce fut le nom de l'évêque de Paris. Dès que le prélat se fut présenté, Louis le pria de lui mettre sur l'épaule la croix de pèlerin pour le voyage d'outre-mer. Les deux reines, Blanche sa mère, et sa femme Marguerite de Provence, le prièrent d'attendre au moins qu'il fût entièrement guéri. Il déclara qu'il ne prendroit aucune nourriture qu'on ne lui eût donné la croix, et l'évêque n'osant la refuser la lui attacha en versant une abondance de larmes. Le roi prit deux ans pour faire les préparatifs de son expédition.

[1] Matth. Paris, p. 556, 560.

Cependant le pape avoit choisi pour le lieu de sa retraite la ville de Lyon, place neutre alors, et qui ne dépendoit que de son archevêque et de son chapitre. Il y arriva vers la mi-décembre de l'an 1244. Dès le mois de janvier suivant[1], il y convoqua pour la Saint-Jean prochaine le concile général, que la sentence portée de nouveau contre l'empereur Frédéric II rendit si fameux.

1 « Nous avons quelques-unes de ses lettres, écrites à ce sujet, et adressées, l'une à l'archevêque de Sens pour lui et ses suffragants, l'autre au chapitre de la même église; une troisième au roi saint Louis, et quelques autres à des cardinaux. Le pape dans toutes représentoit l'Eglise animée de la sagesse et de la puissance de son divin fondateur, comme singulièrement destinée à faire régner la justice dans le monde, et par la justice à étouffer parmi les hommes les divisions et les guerres qui les empêchent de jouir d'une sainte tranquillité (*). Sur ces principes, pénétré des obligations attachées au ministère dont la providence l'avoit chargé, il cherchoit, disoit-il, dans le conseil et le secours des fidèles, comment dissiper cette horrible tempête qui mettoit l'Eglise et la religion en péril. Mais, sans toucher bien particulièrement le détail des maux qui demandoient du remède, il proposoit en général ce qu'il falloit pour repousser les infidèles, Sarrasins et Tartares, et pour concilier les différents intérêts qui le tenoient, lui Vicaire de Jésus-Christ, et l'empereur Frédéric, dans une division si funeste. C'étoit-là principalement le double motif qui l'engageoit à convoquer en une assemblée ce que l'Eglise et le monde chrétien avoient de plus éminent. » (Hist. de l'égl. gall. l. 32.)

(*) Labbe, t. xi. p. 636.

LIVRE QUARANTIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LYON EN 1245, JUSQU'A LA FIN DU SECOND CONCILE GÉNÉRAL DE LYON EN 1274.

Il se tint à Lyon, en moins de trente ans, deux conciles généraux, fameux l'un et l'autre, mais par des endroits bien différents. On verra, dans le second, le mur de division abattu au moins pour un temps entre les Grecs et les Latins, le titre de proscription enlevé au schisme, et le chemin de salut ouvert de rechef aux fidèles de l'orient, qui marchoient devant le Seigneur avec plus de droiture que les chefs de la nation, guidés principalement par la politique[1]. « Le temps du concile (le premier) étant arrivé, il se trouva des prélats rendus à Lyon avec le pape et les cardinaux, les deux patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, le patriarche d'Aquilée, et environ cent quarante archevêques et évêques, d'Italie, de France, d'Espagne et des iles Britanniques. On en auroit inutilement attendu d'autres des églises de Grèce et de Syrie, ou de celles de Hongrie et du nord, dans l'état de désolation où elles étoient. Il n'y parut que le seul évêque de Bérite en Palestine, échappé aux ravages des Corasmins. Après les evêques on y compta beaucoup d'abbés, de supérieurs conventuels, et les généraux des deux ordres de saint Dominique et de saint François. On y vit aussi des princes séculiers ou de leurs députés, Baudouin empereur de Constantinople, Bérenger, comte de Provence, Raimond, comte de Toulouse, les ambassadeurs

[1] Après avoir comparé les quatre pages que donnoit l'auteur sur ce concile important, avec les actes mêmes et avec d'autres auteurs, nous étions dans l'alternative, ou de le combattre et de le suppléer par un grand nombre de notes (tant son récit étoit partial et tronqué!) ou de supprimer tout-à-fait son texte et de le remplacer. Mais comme celui que nous aurions pu rédiger, n'auroit eu ni le mérite ni l'autorité de celui du P. Fontenay, nous ne craignons pas de déplaire, en donnant ici le travail de ce dernier, tel qu'on le lit dans l'Histoire de l'Eglise Gallicane, liv. 32.

de l'empereur Frédéric, ceux du roi de France et ceux du roi d'Angleterre. Frédéric, depuis la convocation, avoit marqué plus d'indifférence pour le concile que d'inquiétude et de soin à empêcher qu'il ne s'y passât rien contre lui. Toutefois, ne pouvant se dissimuler combien il avoit à se reprocher des faits qui le mettoient dans une nécessité évidente de s'y ménager des suffrages, il envoya quelques seigneurs ou ministres de sa cour, chargés pour lui de procuration; et entre autres Thadée de Suesse, chef du conseil impérial, homme intelligent et éloquent, à qui on donne la qualité de chevalier docteur dans l'étude des lois.

Thadée de Suesse sentit d'abord combien il seroit dangereux de laisser les Pères du concile s'affermir dans les impressions désavantageuses qu'ils avoient conçues de son maître. A peine le pape eut-il assemblé pour la première fois les prélats dans une conférence préliminaire, que l'adroit ministre éblouit tout le monde par la magnificence de ses offres. Il ne tint pas à lui que, sur l'assurance qu'il donna de la bonne volonté de Frédéric, il ne fît déjà goûter la douceur de voir par son moyen la Grèce schismatique réunie ou soumise aux Latins; les Corasmins chassés de la Palestine; les Sarrasins domptés, les Tartares dissipés; et, ce qui étoit le plus difficile à persuader, lui-même revenu de ses prétentions contre l'église romaine, réparer tous les dommages et satisfaire à toutes les injures dont elle se plaignoit. Le pape admira la hardiesse de l'orateur, et ne lui répondit que par une exclamation. « O les belles et grandes promesses, s'écria-t-il! mais ce ne sont malheureusement que celles qu'on m'a déjà faites et dont je n'attends pas plus d'effets à l'avenir. Il est manifeste que l'empereur n'y revient aujourd'hui que pour détourner la cognée qui est déjà à la racine de l'arbre, et pour se jouer du concile quand il ne le craindra plus. Je ne lui demande que d'observer la paix aux conditions qu'il la vient de jurer sur le salut de son âme; qu'il les remplisse, et je suis content. Dois-je me livrer à son inconstance, et courir encore le risque d'une nouvelle infidélité? que j'accepte à l'heure qu'il est la parole qu'il me donne? qui en aurois-je pour caution et en état de le contraindre, s'il la viole? » Les rois de France et d'Angleterre,

répondit Thadée, sans hésiter. « Nous n'en voulons point, répliqua le pape, de peur qu'en cas que l'empereur vînt à manquer de parole, comme il a fait jusqu'à présent, nous ne soyons obligés de retomber sur les garants, ce qui seroit susciter à l'Eglise trois ennemis pour un, et les plus redoutables parmi les princes. »

De quelques pouvoirs que Thadée fût revêtu pour le concile, il n'en avoit point pour le traité juré à Rome l'année dernière, qui étoit celui auquel le pape rappeloit l'empereur ; et il prit le parti du silence.

Le concile ne fut solennellement ouvert que le mercredi 28 de juin, vigile des saints apôtres, et ce fut dans l'église cathédrale de Saint-Jean. Le pape, qui présidoit, prit pour texte de son sermon ces paroles de David : *Vous avez proportionné la grandeur de vos consolations à la multitude de mes douleurs;* ou, selon Matthieu Paris, celles-ci de Jérémie : *O vous tous qui passez par le chemin, considérez et voyez s'il y a une douleur comme la mienne.* Il faisoit l'application des douleurs de Jésus-Christ et des cinq plaies qu'il reçut sur la croix aux différentes plaies qui affligeoient l'Eglise; savoir le déréglement dans les pasteurs et les peuples, l'arrogance des Sarrasins, le schisme des Grecs, la cruauté des Tartares et la persécution de Frédéric.

Si le dernier mal n'étoit pas le plus grand de ceux qu'il eut à déplorer, il croyoit du moins le concile plus en état d'y remédier efficacement qu'à tous les autres. Il en fit donc son objet capital, touché, en parlant de cette malheureuse affaire, jusqu'à verser des torrents de larmes, et à entrecouper son discours de ses sanglots.

L'empereur avoit dans Thadée de Suesse un ministre actif et intrépide qui ne put écouter long-temps les chefs d'accusation qu'alléguoit le pape, sans se récrier et entrer en justification. On reconnut là combien le pape se tenoit assuré de tous ces faits qu'il avoit produits, car il souffroit patiemment Thadée, non-seulement le contredire et tâcher de le réfuter, mais l'entreprendre personnellement, lui opposer ses propres lettres, subtiliser même et chicaner avec lui ce que le respect et la bonne foi seule ne permettoit pas. Thadée avoit beau appuyer

sur les récriminations, il en sentoit la foiblesse (dit encore Matthieu Paris); les lettres du pape, rapprochées de celles de l'empereur n'en mettoient ce prince que plus évidemment dans son tort. Car la comparaison ne présentoit de sa part que des promesses absolues, et de conditionnelles de la part du pape. Ainsi les conditions n'étant point remplies par l'empereur, le pape demeuroit toujours libre, et l'empereur toujours obligé de satisfaire à sa parole. Il parut notoirement convaincu de l'avoir enfreinte, autant de fois qu'il l'avoit donnée sans la dégager, c'est-à-dire autant de fois que par ses lettres ou par ses agents il en étoit venu à quelque traité d'acommodement.

Thadée, homme d'esprit et de ressources, tout battu qu'il étoit, n'en répondit pas moins par des détours, et s'épuisoit en subterfuges pour la justification de son maître. Il n'alléguoit que des lueurs sans apparences, continue l'annaliste anglais. Il ne le tira pas plus heureusement de l'accusation d'hérésie, ou plutôt il coula légèrement sur cet article, content de faire observer que ni lui ni personne n'en pouvoit parler avec une connoissance suffisante, excepté l'empereur même; puisque les griefs dont le pape le chargeoit à ce sujet étoient purement intérieurs : « Du moins, ajouta-t-il, l'empereur ne toléroit-il point d'usuriers. » Ce qui fut pris pour un mot malignement lancé contre les officiers du pape, mais qui n'étoit bon qu'à détourner les esprits de ce côté-là, et n'aboutissoit à rien pour le fond de l'affaire en question.

Les reproches qui concernoient les liaisons de Frédéric avec le soudan de Babylone, les grâces qu'il accordoit aux Sarrasins établis en Sicile, et les mauvais bruits auxquels les femmes de cette nation, qui étoient à sa cour, donnoient lieu, ne furent pas moins repoussés par son apologiste, que celui des promesses fausses.

Lorsque Thadée crut en avoir assez dit pour amortir la première indignation du pape, et l'empêcher d'entraîner tout à coup l'assemblée, il changea de ton. La hauteur ne lui convenoit plus dans la situation où il apercevoit les évêques, et même les laïques. Il prit un air humble et radouci; il demanda quelques jours de délai, afin d'informer l'empereur de ce

qu'il avoit sous les yeux, et de l'engager par les représentations les plus fortes, ou à venir en personne au concile qui l'attendoit, ou à lui envoyer une procuration plus étendue qui pût lui servir au besoin. « Dieu me préserve d'accepter votre proposition, reprit le pape. Je sais de quoi l'empereur est capable et ce qu'il m'en a coûté pour échapper à ses embûches. On ne peut trouver mauvais que je les redoute encore : s'il se rendoit ici, j'en sortirois. Mon courage ne va point jusqu'à désirer de mourir martyr ou à braver les rigueurs d'une prison. »

Le pape, en pressant le plus qu'il pouvoit la condamnation de l'empereur, croyoit découvrir dans l'assemblée des intentions si conformes aux siennes, qu'il ne temporisoit qu'avec peine. Il se prêta néanmoins aux instances des ambassadeurs de France et d'Angleterre, qui secondèrent la prière du ministre impérial; et il consentit à lui accorder environ deux semaines de délai à leur sollicitation.

Cependant Frédéric se livroit à l'impétuosité de son humeur qui le faisoit incessamment passer d'une résolution à une autre. Il voltigeoit sur les frontières d'Italie, incertain du parti qu'il devoit suivre. Tantôt il s'approchoit du côté de Lyon, comme s'il eût voulu y venir rendre compte de sa conduite; tantôt il s'arrêtoit dans quelques villes au pied des Alpes, honteux de reconnoître des juges, ou d'avouer qu'il eût besoin de justification. « Le pape (dit-il sur les nouvelles qu'il reçut à Turin) me montre clairement que c'est lui qui recherche à me couvrir de confusion. Outré que j'aie fait emprisonner les Génois ses parents, il excite aujourd'hui tout ce fracas contre moi. Mais je suis empereur; et la majesté de l'empire souffriroit trop de ma soumission, si je me rabaissois jusqu'à essuyer les jugements d'un concile, et principalement d'un concile qui m'est contraire. »

Il s'en tint à ce raisonnement pour s'autoriser à ne pas venir plus avant; et ce fut toute sa réponse à l'invitation de Thadée de Suesse. Il dédaigna même de lui envoyer de nouveaux pouvoirs. On ne put l'y résoudre, quoique au même temps il fit partir trois nouveaux agents, l'évêque de Freisingue, le grand-maître de l'ordre teutonique, et le célèbre Pierre des Vignes,

le plus employé et le plus accrédité de ceux qui avoient la qualité de ses secrétaires. De quelque commission qu'il les eût chargés, il ne fit rien de particulier pour lui dans le concile. Selon les apparences, ils ne prétendirent arriver qu'après la troisième session qui devoit être la session décisive, et qui étoit indiquée au 17 de juillet.

La seconde session qui avoit été tenue le 5 du même mois, et les conférences particulières dans les intervalles, furent exposées à de rudes altercations, surtout quand les Pères eurent appris la détermination de l'empereur et le mépris qu'il témoignoit du concile. Tous le traitèrent de *contumace* et de *rebelle* à l'autorité de l'Eglise; et il falloit, suivant l'expression de l'historien, que les quatre parties de la terre se fussent liguées contre lui pour multiplier les accusateurs. L'accusation qu'on y poursuivoit unanimement avec le plus de chaleur, regardoit les cruautés exercées par son ordre contre les prélats qui alloient à Rome sous le pontificat de Grégoire IX. Thadée de Suesse reprit quelque temps sa première intrépidité à le défendre, par la facilité qu'il eut de se jeter à l'écart sur plusieurs prélats de qui Frédéric étoit justement mécontent : mais pour jeter l'orateur dans un grand embarras, on n'eut pas besoin d'examiner bien profondément la manière dont Frédéric avoit sévi généralement contre tous les évêques appelés à Rome par le feu pape. Thadée passa condamnation sur cet article. « Mon maître, dit-il, a reconnu depuis les excès où ses gens s'étoient portés; il en a conçu une véritable affliction; si les innocents ont été confondus avec les autres, on le doit attribuer au hasard d'une attaque brusque et inopinée, et nullement à un dessein formé de les perdre. Pourquoi donc, répliqua le pape, a-t-il persisté à les détenir dans les fers, lorsqu'il a été en son pouvoir d'en faire le discernement? Pourquoi a-t-il aggravé leurs calamités par une continuation de maux qu'on ne peut attribuer qu'à une volonté pleine et uniquement obstinée à ne point entendre de réclamation. »

Thadée de Suesse entreprenoit de disculper son maître contre une notoriété trop marquée. Le pape sentit son avantage, et dit nettement pour la première fois qu'il y avoit là bien des titres qui demandoient la peine de déposition. Ce mot frappa

les ambassadeurs anglais que l'affinité contractée entre Frédéric et le roi d'Angleterre rendoit plus attentifs. Ils se récrièrent; mais désespérant d'arrêter le coup, et contraints d'abandonner Frédéric à son malheur, ils se bornèrent à intercéder pour le prince Conrad son fils, afin qu'il ne fût point enveloppé dans la même sentence.

Thadée de Suesse, plus alarmé que personne de ces dispositions, n'en fut cependant point encore déconcerté. Il parut dans la troisième session, prêt à faire face aux attaques, et à vendre au moins chèrement sa défaite. Il regardoit l'appel comme un dernier retranchement juridique. Mais à qui appeler d'un concile général qu'on ne distinguoit point du corps même de l'Eglise ? Comme il s'en falloit bien que celui-ci fût aussi rempli qu'il le pouvoit être, Thadée appela à un concile plus général. A quoi le pape répondit : « que le concile, tel qu'il étoit, n'exigeoit rien de plus pour avoir la prérogative d'une généralité complète, et qu'il l'avoit suffisamment par l'assistance des patriarches, des archevêques, des évêques, des princes, des seigneurs et des agents de plusieurs grands princes, tous réunis de divers pays du monde chrétien. Ce n'a pas été sans qu'il leur en coûte, ajouta-t-il, qu'ils ont attendu de votre maître un acte de soumission; et ils l'ont attendu vainement Ceux qui sont absents ont manqué de s'y joindre par des obstacles qu'on ne sauroit imputer qu'à ses artifices. Seroit-il juste d'en faire un motif de différer la sentence de déposition qu'il mérite, et de permettre qu'il recueille de sa fraude même le fruit qu'il veut en tirer? »

Le pape, dans la troisième session différée au 17 de juillet par égard pour Frédéric, voulut d'abord satisfaire la dévotion particulière que lui et les autres cardinaux avoient eue pour la B. V. au temps du conclave qui l'avoit élevé sur le siége pontifical après Célestin IV. Les cardinaux, vexés par Frédéric et embarrassés par les chicanes qu'il leur suscitoit, avoient eu recours à la mère de Dieu, dont on célébroit déjà la nativité dans l'Eglise depuis plus de deux siècles. Ils avoient fait vœu de s'employer tous à augmenter la solennité de cette fête sitôt qu'ils auroient un pape. L'objet du vœu étoit l'établissement d'un octave qu'Innocent IV (selon quelques-uns) accorda

l'année même de son élection en 1243, mais que nous ne trouvons cependant publiquement decerné par un acte de son autorité que deux ans après, à ce premier concile de Lyon, avec l'apporbation du concile.

Il ajouta quelques autres réglements touchant les contestations et les formalités judiciaires. Désespérant de retrancher les principes de cupidité qui entretenoient le désordre dans l'administration de la justice, le concile ne tint pas au-dessous de lui d'en corriger les procédures, et de les ramener par ces statuts à la régularité. C'est l'objet des douze premiers articles nommés institutions ou capitules. Les cinq derniers offrent des sujets plus intéressants.

Le treizième, intitulé *des Usures*, traite beaucoup moins des usures mêmes que des dettes imprudemment contractées dans les églises, et du danger où elles les jettent pour leur tempore. Il se fait, dit-il, entre les bénéficiers une succession de gens qui s'obèrent par leur facilité à charger leurs bénéfices.

C'étoit sur les biens ecclésiastiques qu'on croyoit avoir le plus à compter plus les frais de différentes guerres qui, en Syrie, en Grèce, en Allemagne, en Italie, paroissoient indispensables dans les besoins présents de la chrétienté. Mais ce fonds dépérissoit misérablement, encore plus par la négligence que par la dissipation des bénéficiers. Les Pères du concile de Lyon en accusoient également les vivants et les morts; les morts, qui n'avoient laissé après eux que des bénéfices chargés d'une infinité de dettes; les vivants qui, loin d'en devenir plus économes, remplissoient les vides sur la foi des emprunts, et se livroient à la rapacité des usuriers. Les usures (dit ce texte qui entend les sessions énormes auxquelles il falloit se résoudre quand on empruntoit) sont un abîme où la plus grande partie des biens de l'Eglise va se perdre. Le concile se plaignoit en particulier que quelque obérés qu'on fût, évêques, abbés ou autres titulaires, chacun se piquoit de laisser un monument qu'il pût regarder comme propre et personnel dans les lieux de sa dépendance. Le capital, remarque-t-il, seroit de veiller à la conservation de ce qu'on a, et de s'appliquer aux réparations dont le besoin est inévitable. Mais la vaine gloire inspire d'autres pensées, et tout conspire à engager dans une profusion, ou à

autoriser un manque d'application, qui ne sauroient qu'être très-préjudiciables par leurs suites. On recommande là-dessus en plusieurs articles tout ce que l'intelligence des gens même du siècle peut suggérer de remède au passé et de préservatif pour l'avenir. On dressa des lois touchant quelques points plus précis. Mais le principe du mal venoit des vices, même ancrés dans la nature et par conséquent bien difficiles à corriger. On allégua pour y réussir les motifs de conscience, et surtout la considération de Dieu seul. Cela compose un statut fort étendu.

La présence de Baudouin empereur de Constantinople au concile, rendoit encore plus sensible la peinture qu'on y avoit faite du dernier malheur qui le menaçoit. On imagina un moyen de le secourir abondamment, sans que l'Eglise y employât des levées qui la grevassent dans le service nécessaire ou dans les rétributions légitimement dues à ceux qui la servent. C'est le quatorzième réglement. On destina pour cela pendant trois ans la moitié du revenu des bénéfices où les titulaires ne résidoient point ; mais on fit mention en même temps des exceptions fondées en raison sur plusieurs sortes d'excuses, tels que les emplois qui alloient notoirement à l'utilité des diocèses, les études et les places qui de droit dispensoient de la résidence. Si pourtant les bénéficiers dispensés de droit jouissoient d'un revenu qui excédât cent marcs, ils étoient obligés d'en donner le tiers ; et l'on dénoncoit excommunié quiconque useroit de fraude pour se décharger. Le pape montroit d'autant plus de zèle en imposant cette obligation, qu'il s'imposoit à lui-même et aux cardinaux de payer lui et eux la dixième partie de leurs revenus. Il tint la même conduite à l'égard de la Terre sainte: c'est l'objet du dix-septième article. Le concile de Lyon décerna de la secourir par une croisade. Mais le pape ne se contenta pas de renouveler les principaux réglements qui avoient été dressés dans les croisades précédentes ; lui et sa cour se condamnèrent à un second dixième pendant que le concile se bornoit au vingtième pour tous les ecclésiastiques.

Quelques terreurs que donnassent les Tartares, leur manière de faire la guerre ne permettoit pas de prendre contre eux aucune mesure fixe pour s'opposer régulièrement à leurs incur-

sions. Le concile dans le dix-septième réglement ne décerna donc par rapport à eux, que d'en observer les marches autant qu'il seroit possible selon la nature des pays, et de ne ménager pour les arrêter ni les travaux de mains ni tout ce qu'on prévoiroit de plus propre à conjurer en partie cet épouvantable fléau, si l'on ne pouvoit se proposer l'universalité des moyens nécessaires pour s'en délivrer tout-à-fait.

Après ces délibérations et ces conclusions, le pape avoit conçu un projet bien avantageux à l'église de Rome, s'il l'avoit pu consommer; c'étoit de répandre dans l'assemblée des copies de tous les priviléges que les empereurs et les autres souverains ne lui avoient jamais accordés. Il les avoit fait mettre sous la forme la plus exacte, afin, disoit-il, qu'elles tinssent lieu de propres originaux. Mais, quoi qu'il en fût de leur autorité et de leur authenticité, les ambassadeurs anglais en prirent sujet de revenir au nom de la nation contre les libéralités de leur roi, et tombèrent en particulier avec beaucoup de chaleur sur ce qu'ils appeloient les contributions immenses qui étoient fournies par le royaume à titre de gratifications et de subsides. Ils ne visoient selon quelques-uns qu'à occuper la session pour écarter le jugement de Frédéric. Mais on connoissoit peu le pape, si on prétendoit l'amuser. Il prêta patiemment l'oreille aux plaintes et aux invectives des Anglais: puis, sans se montrer ni aigri ni touché de leurs déclamations, il leur laissa même le loisir de lire un mémoire très-diffus, qui traitoit de la collation des bénéfices d'Angleterre en faveur des Italiens, et répondit simplement que cela méritoit d'être examiné.

Tout le monde demeure en silence. Le pape, ou de lui-même ou excité par une parole que dit Thadée de Suesse, toujours alerte à remplir les vides, le pape, dis-je, avec un air de tranquillité qu'il ne quittoit point, recommença à mettre le discours sur Frédéric. Il exposa combien il l'avoit toujours aimé; quels ménagements il avoit eus pour lui; quel respect il lui avoit toujours témoigné dans le cours de leurs divisions, jusque-là que depuis le commencement du concile plusieurs avoient douté s'il pourroit enfin se résoudre à prononcer contre lui; qu'il s'y étoit cependant déterminé à l'extrémité par les considérations les plus cuisantes, et à la suite des réflexions le plus attentive-

ment balancées. Ces considérations et ces réflexions avec le détail des engagements jurés par l'empereur au traité de 1244 et notoirement violé, servent en effet de dispositif au corps de la sentence. Il résultoit, selon l'énoncé, que ce prince avoit particulièrement mérité les peines de l'Eglise les plus rigoureuses, par quatre sortes de crimes, le parjure, le sacrilége, l'hérésie et le défaut de fidélité au saint Siége en qualité de feudataire. Mais on doit remarquer que, pour l'hérésie, le pape insistoit moins sur des allégués qui en fussent une demonstration formelle, que sur des indices, des probabilités et des présomptions. Conséquemment à ces griefs, Innocent concluoit qu'après en avoir diligemment dilibéré avec les cardinaux et le sacré concile, en qualité de vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et en vertu du pouvoir de lier ou de délier qu'il avoit reçu dans la personne de saint Pierre, déclaroit ledit prince, rendu par ses péchés indigne du royaume et de l'empire, rejeté de Dieu et déchu de tout honneur et de toute dignité. Il déchargeoit pour toujours ses sujets du serment de fidélité, et il soumettoit aux liens de l'excommunication encourue par le seul fait, quiconque à l'avenir lui obéiroit et lui donneroit conseil ou secours, sous quelque sorte de titre ou sous quelque couleur de dépendance que ce fût. Pour ce qui étoit du fait d'élire un autre empereur, il le laissoit avec une pleine liberté à ceux qui en avoient le droit, et se réservoit à lui-même et aux cardinaux celui de pourvoir au royaume de Sicile. L'acte est signé du jour de la troisième session 17 de juillet.

Thadée de Suesse avoit tout tenté, en zélé ministre de Frédéric, pour parer ce coup. Gauthier d'Ocre son collègue et tous les gens de leur suite tombèrent dans le plus grand accablement, comme s'ils eussent vu la foudre tomber sur leur maître. Malgré leur dévouement aux intérêts de l'empereur, un sentiment de religion ne leur permit pas de le voir chargé d'anathèmes avec l'appareil qui accompagnoit ces solennités, sans se frapper la poitrine et jeter des cris lamentables dans l'horreur qu'ils conçurent à ce spectacle[1]. Ce fut pour eux, (disent les

[1] Pendant la lecture de la sentence, le pape et tous les prélats avoient en main des cierges allumés; « et tous les assistants, dit Fleury, étoient saisis de crainte comme si c'eut été un coup de foudre accompagné d'éclairs. » Lorsque Guibert fut anathé-

historiens), une image du jugement même de Dieu à la fin des siècles, et Thadée l'avoit si présent, qu'il s'écria tout consterné, suivant le mot que l'on récite à l'office des morts : Le voici ce jour de courroux, de calamité et de misère : *Dies ista, dies iræ, calamitatis et miseriæ* [1]. Ensuite ne pouvant plus soutenir la vue du pontife et de tous les prélats du concile qui répétoient l'anathème le cierge en main et d'une voix terrible, Thadée et ses collègues d'ambassade se retirèrent avec la douleur de n'avoir pu conjurer l'orage qui menaçoit leur maître depuis si long-temps.

Ainsi finit le premier concile général de Lyon, dont les actes ne nous présentent rien de plus frappant que la sentence de déposition portée contre l'empereur Frédéric II; sur quoi nous rassemblerons ici quelques observations d'un grand évêque de nos jours : « Nous remarquons, dit ce prélat, une différence singulière entre la sentence de déposition prononcée par Innocent IV contre l'empereur, et les autres décrets publiés par le même pontife au concile de Lyon. Dans la sentence de déposition le pape dit qu'il l'a prononcée en présence du saint concile; et dans les autres décrets, il dit qu'il les porte avec l'approbation du saint concile [2]. L'excommunication même fulminée contre le même prince étoit un acte de tout le concile, puisque tous les prélats répétèrent l'anathème avec le pape; mais pour la déposition, quoiqu'il soit dit qu'on l'avoit proposée aux évêques et qu'on leur en avoit demandé leur

matisé au concile de Quedlimbourg en 1085, tous les Pères tenoient des cierges allumés, qu'ils jetèrent à terre à la fin de la cérémonie en signe de malédiction contre l'antipape. Il paroît qu'ici la formalité ne fut pas moins terrible; on peut le conclure des expressions de Matthieu Paris : *candelis accensis... terribiliter fulgurārunt.*

[1] Matth. Parisius.

[2] N'en déplaise à ceux qui croient l'infaillibilité de Bossuet : ce qu'il dit ici n'est point vrai : des dix-sept décrets ou statuts publiés à Lyon, nous n'en trouvons que quatre qui soient portés avec l'approbation ou l'assentiment formel du concile; et il n'y en a non plus aucun des dix-sept qui contienne une approbation générale pour tous les autres. D'où il suit que, si le raisonnement de Bossuet étoit concluant et suivi, il y auroit treize de ces décrets qui n'auroient pour eux que l'autorité papale et non celle du concile. Donc, selon ses principes, ces décrets n'auroient pas la sanction qu'il requiert pour des décrets de l'Eglise universelle : conséquence qu'il étoit certainement loin d'admettre, car il reconnoît l'œcuménicité de ce concile et l'autorité de tous ses décrets au moins pour le temps où ils furent portés.

avis, elle n'est cependant pas exprimée dans l'acte solennel comme émanée de l'autorité du concile [1]. Aussi cette sentence ne doit pas, à proprement parler, être regardée comme

[1] Nous affirmons, le texte sous les yeux, que, dans les canons et dans la sentence c'est le pape qui parle; d'où l'on peut déjà conclure que si l'approbation *formelle* et expresse du concile n'est pas nécessaire pour l'autorité de tous les canons, elle ne doit pas l'être non plus pour la sentence. Mais, qu'on juge de la futilité de l'objection par les paroles mêmes du pontife : « C'est pourquoi, dit-il, sur tous ces excès » criminels et sur beaucoup d'autres encore, après en avoir soigneusement délibéré » avec nos frères les cardinaux et avec le saint concile, etc... *Nos itaque super pro-* » *missis et compluribus aliis ejus nefandis excessibus, cum fratribus nostris et sacro* » *concilio deliberatione prohabitâ diligenti,* etc. » On voit par une lettre du pape au chapitre général de Cîteaux, que jamais cause n'avoit été examinée plus mûrement et pesée par des personnes si habiles et si vertueuses... mais, si les Pères de Lyon n'eussent pas été de son avis et n'eussent pas approuvé la sentence, eussent-ils souffert qu'au sein même de leur auguste assemblée, il se prononcât de la sorte, et sans faire mention de la moindre dissidence? Et puisque tous tenoient en ce moment des cierges allumés, pour les briser à terre en signe de la réprobation qu'on faisoit de Frédéric, ne concouroient-ils pas tous à sa déposition autant qu'il étoit en eux? Cette conduite de leur part, pendant qu'Innocent prononçoit, ne dit-elle pas plus que ne diroient les deux mots *approbante concilio*? Nous pensons même que les expressions de la sentence, *après en avoir mûrement délibéré avec le sacré concile*, sont plus honorables pour l'assemblée, plus propres à lever toute difficulté, que ne seroient celles-ci, *avec l'approbation du concile;* car si les Pères n'eussent fait qu'approuver, on diroit peut-être qu'ils ont été entraînés par l'éloquence d'Innocent, qu'ils ont jugé par acclamation, qu'ils n'ont pas délibéré.

Quand l'auteur ajoute qu'il ne faut point regarder cette sentence comme un jugement ecclésiastique, il montre son embarras, et s'efforce d'éluder un argument qu'il reconnoît lui-même pour être décisif. Il ne s'agit pas de savoir si le pape avoit une juridiction temporelle sur Frédéric en tant qu'il étoit vassal du siége apostolique. Si la question eût été là, à quoi bon rassembler, avec tant de peine et à si grands frais, un concile œcuménique? Innocent pouvoit se passer de tant de prélats pour juger son vassal; et déjà lui et son prédécesseur l'avoit jugé, usant l'un et l'autre de l'autorité qu'ils avoient comme seigneurs suzerains et comme chefs de l'Eglise. Mais ici le pape vouloit que la cause fût portée au seul tribunal que Frédéric n'avoit pas recusé, et qu'il avoit déclaré être le seul auquel il se soumît (*Fleury*. l. 81. *n*. 21.) : il vouloit mettre fin au scandale et employer le dernier remède contre le mal que l'empereur faisoit à l'Eglise. Ainsi, Frédéric fut jugé et condamné, non pas seulement par son suzerain, de qui il relevoit pour la Sicile et pour l'empire; mais par le chef de l'Eglise et par cent-quarante évêques réunis avec lui en concile œcuménique. Que falloit-il de plus pour que le jugement fût ecclésiastique.

Il n'est pas inutile d'ajouter, d'après les actes du concile, que ce fut le pape comme président qui prononça d'abord de vive voix la sentence, et qu'ensuite elle fut lue solennellement avec le terrible appareil dont nous avons parlé : *Candelis accensis in dictum imperatorem, Fredericum qui jamjam imperator, non est nominandus, terribiliter fulgurârunt.* (Matth. Paris.)

un jugement ecclésiastique; c'étoit plutôt un exercice de la puissance supérieure, qu'on reconnoissoit alors assez communément dans les papes, en ce qui regardoit la personne et la dignité des empereurs d'Allemagne. On croyoit, en effet, que depuis le dixième siècle, c'est-à-dire, depuis l'établissement de l'empire en Allemagne, les empereurs étoient soumis pour le temporel au pontife romain; ce qui faisoit dire que l'empereur étoit l'homme du pape, que le pape pouvoit lui ôter l'empire puisqu'il le lui avoit donné; que les électeurs de l'empire n'avoient de pouvoir qu'autant que le saint Siége leur en avoit accordé; et que, si la personne élue pour la couronne impériale s'en rendoit indigne, le pape pouvoit la rejeter. Les Français eux-mêmes, pendant le différend de Philippe le Bel avec Boniface VIII, avouoient que le pape déposoit l'empereur, parce que l'empire étoit un fief donné par le pape; et quand on proposoit l'exemple de Frédéric II déposé par Innocent IV, ils disoient que cela s'étoit fait parce que le pape étoit son seigneur temporel : puissance qui paroissoit assez par le droit qu'a le pape de confirmer et de couronner l'empereur. Or, cette persuasion générale de l'autorité du pape sur la personne de l'empereur, fit que les Pères du concile de Lyon assistèrent sans réclamer à la procédure contre Frédéric. Ils crurent [1] «que le

[1] Mais *s'ils crurent* et le pape aussi, que c'étoit *un droit*, tout est donc décidé : n'est-ce pas convenir que l'Eglise universelle, assemblée en concile, a cru et professé hautement qu'elle avoit ce droit sur Frédéric? D'où il suit, pour tout catholique, qu'elle l'a encore, parce qu'elle n'a pu se tromper ni tromper ses enfants. Dire le contraire ensuite, n'est-ce pas avouer qu'elle n'est pas infaillible, qu'elle n'a pas connu son pouvoir, qu'elle a erré dans l'usage qu'elle en a fait; qu'elle est tombée alors, et peut tomber de nouveau? Et alors que deviennent les divines promesses, *Portæ inferi non prævalebunt?*

Que l'autorité de l'Eglise soit pour nous plus imposante qu'un grand nom : Bossuet nous paroît ici accablé sous le poids de la sentence portée contre Frédéric. Il se remue avec peine; il cherche autour de lui des raisons d'histoire, pour éluder ou expliquer un argument qui est le fait d'un concile général! Malheureuse déclaration que n'étois-tu alors au néant! Et ton rédacteur obligé nous eût tenu un bien autre langage. Qui, mieux que lui, (s'il eût vécu de nos jours, ou s'il eût vu l'abus de sa condescendance), nous eût dit éloquemment que tout ce que l'Eglise a fait, elle l'a bien fait; que le droit dont elle a usé, elle le possède encore et qu'il est pour elle inamissible; mais que, les temps et les circonstances étant changés, l'Esprit de la divine sagesse qui l'assistera toujours, ne lui permettroit pas d'agir aujourd'hui comme alors? Avec cette explication si naturelle, et que son grand talent eût fait sans doute goûter au pouvoir qui le dominoit, que de peines il se fût épargnées, et combien il eût mieux mérité de l'église de France et de l'Eglise romaine ou universelle! Elles

pape usoit de son droit en le déposant ; mais ils se gardèrent bien de porter la sentence avec lui, convaincus que l'affaire ne les regardoit point ; et ils se contentèrent d'exercer l'autorité épiscopale, de concert avec le pape, dans la sentence d'excommunication qui fut portée et publiée contre le prince [1]. »

Après avoir déclaré l'empire vacant, Innocent écrivit aux électeurs, savoir, les ducs d'Autriche, de Bavière, de Saxe, de Brabant, et les archevêques de Cologne, de Mayence, de Saltzbourg, pour les presser de faire l'élection ; mais ces princes et surtout le duc d'Autriche, allié de Frédéric, frémirent à la première perspective des périls où ils alloient s'engager. Frédéric, de son côté, n'étoit pas d'humeur à se laisser ainsi ravir la couronne. Quand il eut appris la nouvelle de sa déposition : « Qu'on m'apporte mes cassettes, dit-il en lançant de travers des regards terribles : et quand on les eut ouvertes ; qu'on voie, ajouta-t-il, si mes couronnes sont perdues. Il mit la plus brillante sur sa tête, et avec des yeux étincelants, et d'une voix effrayante, il dit [2] : Me voici encore ceint du diadème ; le pape ni son conseil n'en dépouilleront pas mon front

auroient comme avant lui un enseignement uniforme ; et, sous le prétexte de ses libertés, le clergé de France n'eut pas été réduit en servitude.

[1] L'an 1248, il se tint à Valence en Dauphiné un concile composé de quatre archevêques et de quinze évêques, présidés par deux cardinaux (*V. Lab., t.* XI. *p.* 696). Nous en faisons l'observation, soit parce que l'auteur l'avoit omis dans le catalogue, qui termine le volume, comme dans son récit ; soit parce qu'il vient parfaitement à l'appui de nos notes sur le concile général de Lyon. « Le deuxième canon, dit le P. Fontenay, représente nettement Frédéric comme un prince auquel on ne doit plus rien en vertu de sa déposition. Le concile veut que, outre le serment ordinaire de garder la paix, on en ajoute un autre contre le schismatique Frédéric, auteur de toutes les discordes : on ne lui prêtera ni aide ni appui ; et en cas qu'il vînt dans ces provinces, ou personnellement ou par un officier autorisé de lui à se faire obéir, on ne le recevra point et on ne lui rendra point obéissance, puisqu'il n'auroit d'autre intention que de rompre l'unité de l'Eglise et de troubler la paix des catholiques..... Le 20.e est une sentence expresse d'excommunication portée contre Frédéric, *ci-devant empereur*, et contre tous ceux dont il reçoit ou faveur, ou secours, ou conseil. .... Il est remarquable que ce concile étoit totalement composé d'évêques qui avoient leurs siéges en Languedoc, en Provence, dans le comtat Venaissin et en Dauphiné, terres alors reconnues pour impériales. » Fleury n'a pas osé traduire le *quondam imperatorem*, répété deux fois dans le 22.e canon : *il l'a soufflé*, dit Marchetti ; mais est-ce ainsi qu'on écrit l'histoire ? Est-il donc permis de retrancher à son gré dans les monuments publics qu'on s'est engagé à rapporter fidèlement ?

[2] Matt. Par. p. 593.

qu'il n'y ait auparavant bien du sang répandu. Eh quoi? un homme du commun, dans son insolence, auroit-il la satisfaction de me réduire au néant, moi qui n'ai point d'égal parmi les princes. »

Il prit des mesures promptes et les plus efficaces pour se mettre en état de défense. Afin de se rendre favorables les souverains, il les prévint par ses lettres, et s'efforça de les intéresser par leur propre sort. « Que ne devez-vous pas craindre, chacun en particulier, leur dit-il[1], si l'on attente à ma couronne, moi qui tiens l'empire et tant de grands royaumes de la main seule de Dieu? Je ne suis pas le premier contre qui le clergé a fait de pareils abus de sa puissance, et vraisemblablement je ne serai pas le dernier. Ils ont autrefois soumis les princes, mais par leurs vertus et non par les armes. Ils conversoient avec les anges, ils guérissoient miraculeusement les malades, ils ressuscitoient les morts. Aujourd'hui outre leur ambition séditieuse, combien d'infamies dans leurs mœurs que la pudeur ne permet pas de dévoiler. Mais c'est nous-mêmes qui sommes les fauteurs de ces désordres. L'opulence dont nous souffrons qu'ils s'engraissent à la ruine de nos états, est la source de cet orgueil insensé. C'est une œuvre de zèle, que d'ôter cet aliment à leurs vices : vous devez tous y travailler avec moi[2]. »

L'empereur écrivit en particulier au roi saint Louis, et, en traitant avec un prince si religieux, il s'attacha surtout à faire sentir que le vicaire de Jésus-Christ étoit sorti des bornes de sa puissance. « Quant aux peines spirituelles, dit-il, quant aux pénitences que méritent nos péchés, nous les recevons avec respect, nous les observons fidèlement, soit de la part du pape que nous reconnoissons pour notre père et notre maître en Jésus-Christ, soit qu'elles nous soient imposées par

[1] Petr. Vin. l. 1, ep. 2.

[2] L'auteur en citant cette lettre en a retranché tout ce qui montre que ce malheureux prince avoit adopté les principes d'Arnaud de Bresse : « Ne croyez pas, disoit-il, que je sois abattu par la sentence du pape : la pureté de ma conscience, dont Dieu m'est témoin, m'assure qu'il est avec moi. Mon intention a toujours été de réduire les ecclésiastiques, principalement les plus grands, à l'état où ils étoient dans la primitive Eglise, menant une vie apostolique et imitant l'humilité de Notre-Seigneur. » (Fleury, l. 82, n. 30).

le dernier des prêtres. Mais il condamne, pour crime de lèse-majesté, l'empereur romain. Il soumet à la loi celui que sa dignité affranchit de toutes les lois humaines, celui que Dieu seul peut punir en ce monde, et qui n'y voit au-dessus de lui aucune puissance coactive[1]. Quoique, suivant la foi catholique, nous reconnoissions que Jésus-Christ a donné à son vicaire la plénitude de puissance en matière spirituelle, on ne trouve cependant aucune loi divine ni ecclésiastique qui lui accorde le pouvoir de transférer l'empire à son gré, de juger les rois et les princes pour le temporel, et de les punir par la privation de leurs états. Il est vrai que par le droit et la coutume il lui appartient de nous sacrer; mais il ne lui appartient pas plus pour cela de nous déposer, qu'aux prélats des autres royaumes d'en destituer les souverains qu'ils ont pareillement droit de sacrer[2].»

Peu de temps après cette lettre, Frédéric, fort inquiet malgré toute sa sécurité apparente et sa bonne contenance, envoya Pierre des Vignes et un clerc, nommé Gautier d'Ocre, en ambassade vers le saint roi. Il lui représentoit de nouveau les suites pernicieuses des prétentions du pape sur le temporel des princes, s'en rapportoit de son différend avec ce pontife au jugement des pairs du roi de France, et s'offroit à donner à l'Eglise telle satisfaction qu'ils jugeroient convenable. Comme Frédéric connoissoit toute l'ardeur du monarque français pour la délivrance de la Terre sainte, il lui offroit encore son secours pour la croisade, en cas même que son accommodement avec le pape ne réussît pas. En conséquence de ces sollicitations, le roi fit deux voyages exprès à Cluny où étoit le pape (1249), et n'omit rien pour le fléchir. Innocent opposa inflexiblement à toutes les instances et à toutes les promesses, les supercheries et tous les excès si souvent reprochés à Frédéric. Oubliez le passé, lui dit le saint roi, recevez le pécheur qui s'humilie, et montrez-vous le vicaire du bon pasteur, en imitant sa clémence. Le pape se redressant, dit qu'il ne céderoit point; et le roi, selon les termes de Matthieu Paris, se retira indigné[3].

[1] Frédéric se contredit lui-même dans cette lettre; car il y convient que son élection et sa destitution dépendent des princes d'Allemagne. (V. Fleury, l. 82, n. 31).

[2] Ibid. ep. 3.

[3] «Saint Louis étoit persuadé de la sincérité de Frédéric comme Innocent l'étoit

Ce fut encore par les ordres de ce pontife, qu'un concile tenu à Béziers, l'année d'après celui de Lyon, fit pour la recherche des hérétiques le décret de réglements qui a dirigé la marche des procédures observées depuis dans les tribunaux de l'inquisition [1]. Il est vrai qu'on trouve les mêmes idées, et à peu près les mêmes règles, dans un concile tenu à Narbonne onze ans plus tôt. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans les uns et les autres. « Dans le district de votre inquisition, disent les Pères, en réponse aux inquisiteurs dominicains qui les consultoient, vous commencerez par exposer votre commission devant le peuple et le clergé rassemblés. Vous ordonnerez ensuite à tous ceux qui se sentent coupables d'hérésie, ou qui connoissent d'autres hérétiques, de comparoître en votre présence, pour déclarer la vérité sous le terme fixe qu'on nomme temps de grâce. Ceux qui obéiront ne seront condamnés, ni à la mort, ni à la prison perpétuelle, ni à l'exil, ni à la confiscation de leurs biens. On prendra sous serment leurs confessions et leurs dépositions, qui demeureront enregistrées juridiquement, et l'on fera faire abjuration à ceux qui voudront rentrer dans le sein de l'Eglise, avec promesse de dénoncer et de poursuivre les hérétiques. Pour ceux qui ne se seront pas présentés dans le temps prescrit, vous les citerez nommément; et après leur avoir exposé les faits dont ils ont été trouvés coupables, et leur avoir accordé la liberté de se défendre, avec les délais compétents, si leurs défenses ne sont pas recevables, qu'ils ne confessent pas leurs fautes, vous les condamnerez sans miséricorde, quand même ils se soumettroient pour lors aux ordres de l'Eglise. Quant aux sectaires les plus coupables, qu'on nomme parfaits ou vêtus, s'ils demeurent opiniâtres, vous les condamnerez en présence du juge séculier, puis vous les lui abandonnerez. Vous traiterez de

de sa duplicité. Sur des principes si différents, il n'est point étrange qu'ayant tous deux des intentions très-louables, ils persistassent constamment, l'un dans ses instances, l'autre dans ses refus. Matthieu Paris ajoute que le roi se retira en colère et indigné contre le pape : circonstance qui n'est guère croyable, à considérer le caractère de saint Louis. Mais, quoi qu'il en soit, l'année suivante 1247, le roi ne s'en disposa pas moins à voler à la défense du pape, quand il apprit que Frédéric le menaçoit dans Lyon, où le saint Père s'étoit retiré. » (Hist. de l'égl. gall.).

[1] T. xi Conc. p. 676.

même, et les rebelles qui refusent d'entrer en prison ou d'accomplir quelque autre pénitence, et ceux qui seront retombés après leur abjuration. Celui qui s'obstine à nier après avoir été convaincu juridiquement, sera traité comme hérétique, quoi qu'il fasse d'ailleurs pour montrer qu'il est converti. »

Innocent IV entreprit encore sur les droits de la couronne de Portugal [1]. Les prélats et les seigneurs de ce royaume, excités par Alphonse, comte de Boulogne, frère et héritier présomptif du roi Sanche II, qui n'avoit point d'enfants, se plaignirent au souverain pontife du mauvais gouvernement de ce prince, engourdi dans la mollesse, après avoir commencé son règne avec gloire. Alphonse alla trouver lui-même le pape à Lyon, et négocia si bien, qu'après le concile il obtint une bulle

[1] L'auteur, poursuivant son système de ne juger les faits du moyen âge qu'avec l'esprit du jour, entreprend lui-même sur l'évidence, et nous croyons pouvoir l'assurer, sur la bonne foi. D'abord, écoutons des auteurs qui sont loin de favoriser Rome : « Sanche abandonna le gouvernement à ses favoris. Les Portugais, mécontents, portent, l'an 1245, au pape Innocent VI leurs plaintes de la conduite de leur souverain. Innocent, après l'avoir inutilement averti de rentrer en lui-même, l'excommunie, met son royaume en interdit, et en donne ensuite la régence à son frère Alphonse, héritier présomptif de la couronne, attendu que Sanche n'avoit point d'enfants. L'infortuné monarque, abandonné des prelats et de la plus grande partie de la noblesse prend le parti de la fuite à l'approche de son frère, et se retire à Tolède auprès du roi Ferdinand. Il en fut accueilli généreusement, et reçut de ce prince les secours dont il avoit besoin pour se rétablir. L'an 1247, il rentre dans le Portugal avec une armée commandée par l'infant de Castille, remporte une victoire, prend diverses places, et se voit sur le point de remonter sur le trône. Mais la seule lecture de la bulle du pape que l'archevêque de Brague fait publier dans le camp de l'armée castillane, y jette la consternation. Les armes tombent des mains aux chefs comme aux soldats; ils se débandent, et Sanche, obligé de retourner à Tolède, y meurt l'an 1248 sans postérité. (*Art de vérif. les dates.*) »

Le récit de Fleury est encore plus favorable à la conduite d'Innocent, parce qu'il fait remonter les plaintes de tous les ordres du royaume jusqu'au temps de Grégoire IX qui, « *après plusieurs admonitions et une longue attente*, prononça interdit contre le royaume, et excommunication contre le roi. Ces censures ayant été long-temps observées, le roi promit de réformer les abus dont on se plaignoit, de réparer les dommages, etc., mais rien ne fut exécuté, et le roi Sanche ne se conduisit pas mieux que devant. » De là, les nouvelles plaintes portées à Innocent par les prélats et les seigneurs.

Sur tout cela, nous devons remarquer que, suivant la croyance générale de cette époque, le pape n'entreprit point sur la couronne de Portugal : il rendit la justice qu'on réclamoit de lui à titre de supérieur, d'arbitre entre les peuples et les rois. L'auteur dit qu'il en arriva une *guerre cruelle* (Fleury dit seulement *guerre civile*) : le fait est qu'elle ne dura pas plus d'un an, à cause de la soumission des grands et du peuple à la décision du chef de la société chrétienne. Seroit-ce un mal, quand il en seroit de même encore de nos jours ?

adressée aux barons et à tous les peuples du Portugal, dont elle l'établissoit régent, comme d'un royaume tributaire de l'église romaine [1]. Alphonse partit aussitôt pour aller prendre possession de ce gouvernement : mais quelque méprisé que fût le roi Sanche, une partie des grands lui garda fidélité, et il en arriva, comme on pouvoit bien s'y attendre, une guerre cruelle. Enfin le comte de Boulogne demeura maître du royaume, et le roi légitime fut réduit à se bannir lui-même dans les états de Castille, où il mourut dépouillé.

Cependant Innocent IV pressoit les princes d'Allemagne d'élire un roi des Romains, et portoit particulièrement Henri, landgrave de Thuringe [2]. Comme les électeurs répugnoient à une démarche qui fermoit toute voie de conciliation, et que cet honneur périlleux avoit peu d'attraits pour Henri lui-même, le pape envoya le légat Philippe Fontaine, homme habile et hardi, avec pouvoir de contraindre, même par des peines temporelles, les seigneurs laïques à obéir au roi qui seroit élu. Il écrivit aussi aux frères prêcheurs, et aux frères mineurs, afin de les engager à se servir de l'ascendant que leur vertu et leur réputation leur donnoient sur l'esprit des peuples, pour attirer les Allemands, même par des concessions d'indulgences, à l'obéissance du roi dès qu'il seroit élu. Tant de batteries d'un genre si extraordinaire, produisirent enfin leur effet. Le jour de l'Ascension 17 de mai de l'an 1246, l'élection se fit au gré du pape, près de Wirsbourg, par les archevêques de Mayence et de Cologne, et par quelques seigneurs laïques. L'archevêque de Mayence prêcha aussitôt la croisade contre les infidèles, entre lesquels il comprenoit Frédéric; mais il paroît que cette mission fit peu d'effet parmi les laïques, puisqu'on nomma Henri, le roi des prêtres [3]. Le pape Innocent

[1] III. ep. cur. 29. Rain. n. 68. — [2] L. III, ep. 4. Rain., 1246. n. 2, 36, 7.

[3] Tous ces faits sont au moins inexacts. « Henri Raspon, Langrave de Thuringe, fut élu roi des Romains dans la diète de Hocheim, près de Wurtzbourg, par les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, etc. (*Art. de vérif. les dates.*) »

Frédéric fut compris parmi les infidèles, parce que sa qualité d'excommunié dénoncé le mettoit, selon les paroles mêmes de Jésus-Christ, au nombre *des payens et des publicains*, ou des infidèles.

La croisade que prêcha l'archevêque de Mayence, dès la diète même, fit quelque effet, puisque, selon Fleury, *tous les princes et les nobles de cette assemblée se croisèrent.*

souleva de même la Sicile contre Frédéric son souverain [1].

Ce prince ne demeuroit point oisif. Tandis qu'il agissoit en Italie, son fils Conrad marcha à Francfort contre le roi Henri, qui y avoit convoqué une diète environ deux mois après son élection. Conrad fut d'abord mis en fuite, et laissa quelques prisonniers de considération; mais ayant rassemblé des troupes plus nombreuses, comme on se préparoit au couronnement de Henri, que le pape devoit faire avec une grande solennité, il reparut avec intrépidité, livra un combat sanglant, où la victoire, après avoir quelque temps balancé, se déclara pour le parti de Conrad. Le nouveau roi, réduit à s'enfuir, prit tant de chagrin de cette humiliation, qu'il en mourut pendant le carême de l'année suivante [2].

Le pape Innocent ne fut guère moins affecté d'un si soudain revers; mais il avoit une âme plus forte, et il ne parut attentif

Le même auteur dit en effet qu'Henri fut nommé le roi des prêtres, mais *par ceux du parti de Frederic.*

[1] C'est encore avec l'esprit du jour que l'auteur juge des événements de cette époque, Frédéric étoit feudataire du saint Siége pour le royaume de Sicile. Dans la guerre injuste qu'il n'avoit cessé, depuis tant d'années, de faire à son suzerain, celui-ci n'avoit-il pas le droit de revendiquer une concession qui n'avoit été faite que sous la clause de fidélité et d'hommage-lige au saint Siége? Voici les paroles de Giannoni, qu'on sait n'être guères ultramontain : « Le pape Innocent II annula toutes les excommunications lancées contre le roi Roger II et ses adhérents. Ce prince et son fils allèrent ensuite se mettre à ses pieds et le reconnoître pour légitime pape; lui prêtèrent serment de fidélité sur les saints Evangiles, tant pour lui que *pour les pontifes romains ses successeurs legitimement elus.* Ils se reconnurent en même *temps ses hommes-liges;* promirent de lui payer le cens annuel de 600 *schiati* et de lui rendre Bénévent. Le pape en échange remit dans les mains de Roger un étendart, suivant la pratique de ce temps-là, et l'investit ainsi du royaume de Sicile, du duché de la Pouille et de la principauté de Capoue; le reconnut pour roi et lui confirma tous les honneurs dus à ce rang (1139). » Or, depuis cette époque, tous les rois de Sicile et Frédéric lui-même avoient juré ainsi fidélité et hommage-lige au saint-Siége. « Quant au royaume de Sicile, il est certain, dit Fleury lui-même, que c'étoit un fief mouvant de l'Eglise romaine. » Il n'est donc pas juste de chercher à rendre odieux le pape Innocent, et de présenter le feudataire Frédéric comme s'il eût été un souverain absolu et indépendant du 17.e siècle. L'auteur auroit dû dire, ce qui est vrai, que le pape envoya deux cardinaux-légats en Sicile, avec une lettre datée du 26 avril 1246, où il déclare à tous les ordres des citoyens qu'il a déposé Frédéric avec l'approbation du concile de Lyon; et dans laquelle il les exhorte à secouer son joug et à revenir à l'obéissance de l'église romaine dont ils sont les enfants plus que les autres peuples, pour jouir de la paix et d'une vraie liberté. (Matth. Par. p. 622.)

[2] Matth. Par. p. 633, etc.

qu'à le réparer. Pour animer tout le monde chrétien contre l'empereur et son fils, il fit partir tout à la fois quatre légats, l'un pour l'Italie, le second pour l'Allemagne, un autre pour l'Espagne, et le quatrième pour les extrémités de l'Europe les plus septentrionales, ou la Norwège. En Angleterre, pour éviter des formalités et des lenteurs embarrassantes, il commit des frères mineurs et des frères prêcheurs, qui remplaçoient les légats avec avantage. Outre les censures ecclésiastiques, prodiguées contre tous ceux qui conservoient quelque fidélité à Frédéric, ou qui avoient seulement quelque communication avec ses partisans, on alla jusqu'à conseiller de les déclarer incapables de rendre témoignage en justice, et d'ôter pour eux le droit d'asile aux églises [1].

Ces violentes poursuites en poussèrent quelques-uns au désespoir et aux plus énormes attentats. Un chevalier sujet de l'empereur se trouvant à Lyon [2], Gautier d'Ocre, l'un des envoyés de ce prince, lui persuada de tuer le pape, qui n'échappa que par la révélation de l'un des conjurés, tombé subitement malade, et à qui la crainte des jugements de Dieu fit tout découvrir. Ce péril n'étoit pas évité, qu'on surprit deux nobles italiens qui se préparoient au même forfait, et qui assurèrent qu'environ quarante autres chevaliers, d'une audace à toute épreuve, avoient pareillement conjuré la mort du pape. Dans la même année 1247, l'empereur exerça rigoureusement sa vengeance en Italie contre les partisans du pape. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de la ville de Parme, il y vint mettre le siége; et pour montrer sa détermination à ne point lâcher prise, il fit de son camp une sorte de ville, qu'il nomma Victoire. Il se tenoit si assuré de réduire la place, et se montra résolu à une si terrible vengeance, qu'il refusa de recevoir les assiégés à discrétion [3]

[1] Epist. 113.

[2] Fleury dit, d'après l'annaliste de cette époque, que ce chevalier nommé Raoul étoit mécontent de Frédéric, et que c'est pour cela qu'il l'avoit quitté; il ajoute que Gautier lui conseilla de tuer le pape *pour mieux regagner les bonnes grâces de son maître*. Ainsi on pouvoit obtenir les faveurs de Frédéric par un sacrilége assassinat!

[3] L'auteur se taisant sur l'issue de ce siége, et ne parlant plus de Frédéric que pour annoncer sa mort, nous devons suppléer à son silence. « Frédéric, dit Fleury, se rendoit odieux et méprisable. Il avoit passé l'hiver devant Parme, et se tenoit sûr de la prendre, quand les assiégés, par un coup de désespoir, firent une sortie et prirent son camp, c'est-à-dire sa nouvelle ville qu'il avoit nommée Victoire. C'étoit le mardi 18

Pendant ce temps-là, le légat du pape en Allemagne, cardinal du titre de Saint-Georges au voile d'or, usoit de tous ses pouvoirs pour faire donner un successeur au roi Henri, et un rival formidable à Frédéric. Enfin, il forma près de Cologne un concile des prélats qu'il put ramasser; et le troisième jour d'octobre, Guillaume, frère du comte de Hollande, fut élu roi des Romains par les trois électeurs ecclésiastiques et par quelques seigneurs unis aux évêques. Ce jeune prince, d'environ vingt ans, avoit pour lui le duc de Brabant son oncle, les comtes de Gueldres et de Loz, l'archevêque et la ville de Cologne, les archevêques de Mayence et de Brême avec leurs suffragants, sans compter les évêques de Wirsbourg, de Strasbourg et de Spire [1]. Cependant Frédéric étoit toujours reconnu empereur par quelques seigneurs puissants de l'Allemagne, savoir, les ducs de Saxe et de Bavière, le marquis de Misnie, les grands de la Stirie et de l'Autriche, de concert avec l'archevêque de Magdebourg et les évêques de Passau et de Freisingue.

Le légat d'Innocent en Norwège étoit le cardinal Guillaume, évêque de Sabine. Outre la commission d'animer les royaumes du nord contre l'empereur, et d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre, il étoit chargé de réhabiliter pour le trône Haquin, fils illégitime du dernier roi de Norwège. Dans une lettre d'Innocent à ce prince [2], on trouve que le pape, usant de la plénitude de son pouvoir, lui accorda dispense, à l'effet d'être élevé à la dignité royale, et de la transmettre à ses enfants légitimes, nonobstant le vice de sa propre naissance. Haquin laissa lever sur son royaume, pour les vues du pape, des subventions qui montèrent à quinze mille cinq cents marcs

février 1248. Frédéric fut réduit à se retirer à Crémone, et perdit son bagage et son trésor, avec Thadée de Suesse, à qui il en avoit laissé la garde et qui fut mis en pièces par les Parmésans. Cette défaite diminua beaucoup en Lombardie le crédit de Frédéric. (L. 83, n. 4).» L'année suivante son armée fut complètement détruite par les Bolonais; et son bâtard Entius qui la commandoit, qu'il avoit élevé sur le trône de Sardaigne, et qui en 1241 avoit enlevé sur mer les prélats qui se rendoient à Rome pour un concile, fut lui-même fait prisonnier; conduit dans les prisons de Bologne, il y resta jusqu'à sa mort en 1272. On a vu la fin de Pierre des Vignes, secrétaire et conseiller intime de Frédéric; on verra bientôt celle de ce prince tant de fois parjure et si criminellement ambitieux : jamais les persécuteurs de l'Eglise ne sont morts honorablement.

[1] Ep. ap. Rain. n. 5, etc. — [2] IV, ep. 189. Rain. 1246, n. 34.

de sterlings[1]; mais il n'entendit point à s'engager dans la guerre qu'on faisoit à l'empereur. Des soucis plus religieux occupoient ce vertueux roi, que Matthieu Paris donne pour un homme sage, modeste et bien lettré. C'étoit aux ennemis du nom chrétien, suivant la dévotion du temps, qu'il méditoit de faire la guerre, et déjà il s'étoit croisé.

Saint Louis, ayant appris le dessein du roi de Norwège, conçut la pensée de faire avec lui le voyage de la Terre sainte, et de lui laisser tout le gouvernement de sa flotte, comme à un prince universellement révéré, et fort expérimenté sur mer. A ce sujet, il lui écrivit une lettre pleine d'affection et d'honnêteté; et, pour faciliter la négociation, il choisit l'historien Matthieu Paris, qui au talent d'écrire joignoit des qualités justement estimées des deux rois. Ce bénédictin anglais, du monastère de Saint-Alban, profond dans les mathématiques et la théologie aussi-bien que dans l'histoire de son siècle, la meilleure que nous ayons, bon poète et bon orateur pour le temps, versé jusque dans la peinture et l'architecture, étoit encore renommé pour son habileté dans les affaires, pour sa probité, pour sa piété, pour la régularité qu'il fit refleurir dans plusieurs monastères : plus digne encore d'estime et de confiance, si

[1] Fleury ajoute, d'après Matthieu Paris, que le roi Haquin s'étant croisé obtint du pape pour les frais de son voyage le tiers des revenus ecclésiastiques de Norwège. Sur quoi nous allons citer de nouveau Marchetti : « Ce qui est très-remarquable dans l'histoire de Matthieu Paris, c'est, dit-il, son exactitude à compter ce qu'on payoit à Rome pour obtenir une grâce. Il paroît que cet Anglais avoit à Rome un excellent calculateur de la simonie, qui lui transmettoit les registres authentiques des sommes données et reçues. Paris ne peut parler d'un bref, d'une bulle, d'un rescrit, sans dire qu'il a été extorqué par argent ou dicté par l'espoir d'une grande somme. Il avoue ingénûment qu'il l'a entendu dire, car c'étoit une règle pour lui de mettre dans son histoire tout ce qu'il entendoit dire par qui que ce fût. Encore aujourd'hui combien y a-t-il d'ignorants qui regardent comme le prix de la grâce qu'on obtient, et taxent de simonie ce qui se paie à Rome pour les modiques honoraires des expéditeurs et des agents? Pourquoi placer dans une histoire toutes les faussetés avancées sans jugement et sans preuves?

Paris étoit moine à Saint-Alban, lorsque ce monastère dut payer une taxe pour les expéditions de la Terre sainte : le pape l'imposa sur les biens ecclésiastiques, mais il n'en tira pour lui-même aucune espèce de profit. Or ce fut à cette occasion, dit Thomassin qui en fournit les preuves, que Paris remplit son cœur de ce fiel et de cette haine qu'il a répandue partout dans son histoire, *illud fel, illos aculeos accepit quibus historiam suam aspersit*. On peut voir dans ce savant Français les raisons, les faits, les preuves qu'il apporte contre les imputations de Paris. » (Critique de Fleury, t. 1, n° 56.)

l'amour trop ardent du bien, et l'âpreté de mœurs que l'on contracte quelquefois dans la solitude, ne lui eussent donné du goût pour l'amertume de la censure et toutes les licences de la satyre [1]. Le roi Haquin, ayant lu en présence de Paris la lettre de saint Louis, y fit cette réponse [2] : « Je rends beaucoup de grâces à ce pieux roi, mais je connois un peu le caractère du Français, il est léger et tranchant, et le naturel brusque du Norwégien n'est pas endurant. Ils pourroient prendre querelle ensemble, et nous en souffririons l'un et l'autre des maux irréparables. » Il demanda seulement la liberté d'aborder, en cas de besoin, dans les ports de France, et d'y prendre des vivres : ce que saint Louis accorda d'un grand cœur. On ne voit pas cependant que le roi de Norwège soit parti pour la croisade. L'empire du comte de Hollande étant tombé par la suite dans le dernier mépris, et le pape lui voulant donner Haquin pour successeur, ce prince éclairé dit publiquement [3] : « Je veux combattre les ennemis de l'Eglise, et non pas ceux du pape [4]. »

[1] « Son style est pesant et lourd, dit Feller : l'auteur écrit avec beaucoup de sincérité le bien et le mal, à moins qu'il ne prenne parti dans une affaire : *C'est alors*, dit un critique, *le moins croyable de tous les historiens*. » Et, selon M. Weiss, Paris est parfois injuste pour tout ce qui n'est pas anglais (Biograph. mod.). » Ses deux histoires marquent un homme peu judicieux, crédule, et qui n'est guères au-dessus des chroniqueurs de ce temps-là (Diction. des Aut. eccl.). » Nous avons cité Marchetti, aux notes p. 447 et 505.

[2] Matth. Par. p. 643.

[3] Matthieu Paris dit seulement que Haquin *l'a dit à lui-même;* ce qui n'est pas du tout la même chose. Quant à l'empire du comte de Hollande, voici comme il tomba par la suite dans le dernier mépris : « L'an 1250, après la mort de Frédéric, le pape Innocent lui confirma le titre d'empereur dont il se montra digne par plusieurs avantages qu'il remporta sur Conrad, son nouveau compétiteur. En 1252, il avoit déjà réuni tout le nord de l'Allemagne sous son obéissance... La mort de Conrad, arrivée l'an 1254, le mit entièrement à l'aise : car il ne se trouva plus personne qui lui disputât l'empire.... Son premier soin fut d'assembler une diète à Francfort : il y porta des lois très-sages pour le rétablissement de la paix en Allemagne, où régnoit l'anarchie, avec tous les désordres qu'elle enfante, *depuis la naissance* des querelles du sacerdoce et de l'empire.... Ayant entrepris de réduire les Frisons, il pénétra dans leur pays en hiver avec plus de valeur que de prudence. Pour aller plus droit à eux, il voulut traverser un marais glacé; mais le glace rompit sous les pieds de son cheval qui s'enfonça... Ainsi périt ce prince, digne d'un meilleur sort, le 28 janvier 1256, à l'âge de 29 ans. (*Art de verif. les dates*). » Pourquoi l'auteur ne lit-il que Fleury; et celui-ci ne croit-il que Paris?

[4] Id. p. 683. Rain. an. 1247. n. 76.

Rien ne fut capable d'ébranler la résolution de Louis. Ayant fixé son départ à la saint Jean de l'année 1248, il fit serment de partir, et le fit faire aux autres croisés, sous peine d'être réputés ennemis publics[1]. Comme la croisade prêchée contre Frédéric nuisoit à celle de la Terre sainte, il engagea le pape à ne pas permettre que l'on commuât les vœux pour le voyage d'outre-mer, pas même en Allemagne. Afin de prévenir les désordres auxquels ces expéditions avoient trop souvent donné lieu, il fit exclure de la protection de l'Eglise les croisés qui commettroient des vols, des meurtres, des rapts et d'autres excès pareils. Il ordonna d'informer soigneusement dans tout le royaume, des dommages que les marchands ou tous autres particuliers pouvoient avoir soufferts. Si à la faveur de son nom on avoit exigé de l'argent ou des vivres, la partie lésée étoit autorisée à former sa plainte; et sur les preuves ordinaires, ou sur le serment, on lui faisoit une entière restitution. Les seigneurs qui devoient accompagner le roi, suivirent cet heureux exemple, comme nous l'apprend de lui-même le sire de Joinville, qui, sur le point de son départ, manda ses vassaux, et leur dit : « Je m'en vais outre-mer, et j'ignore si jamais je reviendrai. C'est pourquoi, s'il y a quelqu'un à qui j'aie fait tort, qu'il parle avec assurance; je veux le satisfaire. » Joinville s'en remit là-dessus à l'arbitrage des gens du pays.

Comme le terme du départ de saint Louis approchoit, la reine Blanche sa mère, et les seigneurs du royaume, s'efforçoient de le faire changer de résolution. On lui représenta qu'il avoit fait son vœu dans une maladie grave, le cerveau embarrassé et presque sans usage de la raison; qu'il étoit facile, quel que fût son engagement, d'en obtenir la dispense, à cause des besoins du royaume et de la foiblesse de sa santé; qu'en son absence, la France n'auroit pas seulement à craindre des troubles qui agitoient toute l'Europe à l'occasion des querelles de l'empire, mais qu'elle couroit des risques tout particuliers de la part des Anglais jaloux et de leur artificieux monarque. La reine mère, prenant enfin le roi par la bonté de son naturel et par sa piété, lui représenta combien la déférence aux vo-

[1] Hist. de S. Louis, p. 22.

lontés d'une mère étoit agréable à Dieu, et lui exagéra le danger de suivre son propre sens contre tant de sages conseils. Dans toutes ces remontrances, le saint roi ne vit rien que les appréhensions trop vives de la tendresse maternelle. Aussi grand homme d'état que grand saint, aussi prudent que pieux, il avoit tout pesé avec maturité : il voyoit que le royaume n'avoit rien à craindre du côté de l'Allemagne assez occupée de ses divisions intestines, de ses excommunications, de ses guerres ecclésiastiques et civiles. Du côté de l'Angleterre, le caractère irrésolu du roi Henri III, qui ne savoit demeurer ni en paix ni en guerre, pouvoit donner quelque inquiétude; mais comme il n'étoit pas grand guerrier, et que ses entreprises avoient toujours mal réussi, on se rassuroit aisément. Le plus grand danger, et le seul à peu près qu'on pût craindre raisonnablement, c'étoient, dans l'intérieur même du royaume, les factions, les séditions, les mouvements et les querelles domestiques : mais comme les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Flandre et de la Marche et tous les plus puissants seigneurs s'étoient croisés avec Louis, les artisans de la discorde et des soulèvements sortoient du royaume en même temps que le monarque.

Voyant toutefois qu'on insistoit principalement sur l'invalidité de son vœu, il feignit d'entrer dans les sentiments de ceux qui faisoient valoir ce moyen, arracha la croix de son habit, et la remit à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, qui se montroit des plus empressés à le retenir. La reine Blanche et tous les assistants témoignèrent la joie la plus vive : mais le roi, prenant un air grave et décidé, dit en fixant l'un après l'autre ceux qui l'environnoient : « Vous ne me soupçonnez pas sans doute d'avoir en ce moment l'esprit aliéné; je ne suis plus malade, et je jouis de toute ma raison. Eh bien, je redemande la croix, et je prends Dieu à témoin qu'il n'entrera aucun aliment dans mon corps, qu'on ne me l'ait rendue. » A ces mots, toutes les dispositions changèrent dans l'assemblée : on s'écria de toute part que la volonté de Dieu n'étoit pas douteuse, et personne n'osa plus s'opposer à la résolution du roi[1]. Il n'étoit pas en peine de lever des troupes; déjà il s'en étoit

1 Matth. Par. p. 645.

présenté plus qu'on n'en vouloit : la difficulté rouloit sur leur solde et leur subsistance dans les pays ruinés où en les conduisoit, et où il falloit porter en même temps la plupart des choses nécessaires à la vie. Mais on connoissoit la sage économie du roi, sa probité rigide, sa fidélité aux moindres engagements et toute la confiance qu'on pouvoit prendre en sa parole. Les fermiers de ses domaines, dès lors très-considérables, lui avancèrent une année de revenu, et toutes les grandes villes du royaume se taxèrent volontairement.

Avant son départ, il fit terminer par le cardinal Eudes de Châteauroux, légat de la croisade, une affaire commencée depuis long-temps, et qu'il crut importer au bien de la religion. Un savant juif de la Rochelle [1], converti quinze ans auparavant, dénonça quantité d'erreurs et de blasphèmes contenus dans un livre que les gens de sa nation nomment Talmud, c'est-à-dire, doctrine, et qui est le recueil de leurs traditions. Suivant eux, cette doctrine orale avoit été enseignée à Moïse par Dieu même, aussi-bien que la loi écrite, et s'étoit conservée dans leur mémoire, jusqu'à ce que leurs sages la rédigèrent par écrit de peur qu'elle ne vînt à s'ensevelir dans l'oubli après la ruine de Jérusalem et la dispersion de ses habitants. Cette collection cependant, au moins dans toute son étendue beaucoup plus considérable que celle de la Bible, ne peut remonter qu'au commencement du sixième siècle. Elle est remplie de traits palpables d'ignorance, de rêveries impertinentes et de contes impies. On y trouve entre autres impiétés, que chaque nuit Dieu se maudit trois fois, pour avoir abandonné son peuple et son temple; qu'aucun Juif en l'autre monde ne sentira pas plus d'un an le feu de l'enfer, ni aucune autre peine; et même que les corps et les âmes de tous les méchants y seront réduits en poudre, excepté ceux qui auront usurpé les honneurs divins, et pour qui seuls l'enfer sera éternel. Ces accusations furent vérifiées sur les livres par des docteurs si versés dans la langue hébraïque, que les rabbins eux-mêmes furent réduits à un aveu sans réplique. En conséquence, le légat rendit son jugement; on saisit tout ce qu'on put découvrir de ces livres dans toute

[1] Ech. Summ S. Thom. Vind. p. 583.

la France, et l'on en brûla une quantité prodigieuse. Le pape écrivit aux rois d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, de Navarre et de Portugal, pour les engager à faire dans leurs états les mêmes poursuites.

Le 12 de juin 1248, saint Louis alla à Saint-Denis recevoir l'oriflamme des mains du légat Eudes de Châteauroux, revint entendre la messe à Notre-Dame, puis, accompagné de plusieurs processions jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine, il monta à cheval aux acclamations du peuple[1]. Il étoit suivi de la reine Marguerite sa femme, des comtes d'Artois et d'Anjou ses frères, du légat et d'un grand nombre de seigneurs et d'évêques. Son troisième frère, Alphonse, comte de Poitiers, demeura dans le royaume jusqu'à l'année suivante, pour faire respecter les commencements de la régence dont la reine Blanche étoit chargée, et déterminer le cours heureux des affaires sous cette administration nouvelle. Le roi passa par Lyon, où il vit encore le pape, lui fit sa confession, demanda la bénédiction pontificale, et lui dit en le quittant : je vous laisse le soin de mon royaume; précaution qu'il ne crut pas inutile en cas que le roi d'Angleterre vînt à manquer aux promesses de fidélité qu'il avoit faites; du côté de Frédéric le royaume n'avoit rien à craindre : ce malheureux prince venoit d'être complètement défait et humilié devant Parme. Quand saint Louis approcha d'Avignon, quelques seigneurs lui proposèrent d'assiéger cette ville qu'ils nommoient le repaire des manichéens, et qu'ils accusoient d'avoir empoisonné le roi Louis VIII, père du saint roi. Il répondit qu'il alloit venger, non les injures de son père ni les siennes, mais celles de Jésus-Christ, et continua paisiblement sa route jusqu'à Aigues-mortes, où il s'embarqua le 25 du mois d'août. La navigation fut heureuse, et il aborda le 17 de septembre à l'île de Chypre. Le roi Henri de Lusignan, à qui le pape avoit donné le royaume de Jérusalem, comme vacant par la condamnation de Frédéric, prit la croix avec presque toute la noblesse et les prélats du pays.

On résolut de porter la guerre en Egypte dont le sultan étoit maître de la Palestine : mais parce que les vaisseaux de

[1] Joinv. Chron. S. Dyon. t. 2, Spicil. p. 815.

munitions et plusieurs corps de troupes n'étoient pas encore arrivés, on différa l'exécution jusqu'après l'hiver. Pendant cet intervalle arrivèrent en Chypre des ambassadeurs tartares, qui, de la part de leur maître, nommé Ercalthaï, présentèrent au saint roi une lettre écrite en langue persienne et en caractères arabes [1]. Après des grands compliments, remplis de toute l'emphase orientale, on y lisoit ce qui suit : « Nous conjurons le Tout-puissant de donner la victoire aux rois de la chrétienté sur les ennemis de la croix, et nous prétendons que tous les chrétiens, en priant pour nous, jouissent de ses faveurs en assurance et en pleine liberté. Tel est le bon plaisir de Kiocaï, roi de la terre. »

Ce Kiocaï étoit Caïouc-can, petit-fils et successeur du fameux Genghis-can, fondateur de l'empire des Tartares Mogols, le plus puissant qui ait jamais existé dans l'univers. Il s'étendoit, au nord de l'Asie, depuis la Chine jusqu'aux frontières de la Russie et de la Pologne; et au midi, jusqu'aux états des califes, qu'ils conquirent l'an 1258 sur Mostuzem, dont la chute entraîna l'extinction du califat. Ils poussèrent ensuite dans la Syrie et l'Asie-Mineure, jusqu'au Bosphore de Constantinople. Du temps de Genghis-can même, ils avoient pris quelque teinture du christianisme dans l'empire de Thogrul-onk, kan des Tartares Kéraïts, prêtre chrétien de la secte nestorienne, et fameux dans nos vieilles histoires sous le nom de Prêtre-Jean. Leur jalousie contre la puissance musulmane les inclinoit puissamment en faveur des chrétiens, ses ennemis irréconciliables.

Tant sur ces lueurs d'espérance, que pour arrêter les ravages qu'ils avoient déjà exercés au nord de l'Europe, le pape leur avoit envoyé, l'an 1245, des missionnaires franciscains, avec des lettres adressées à Caiouc-can [2]. Ces religieux, qui avoient à leur tête frère Jean de Plan-Carpin, prirent leur route par la Russie, où ils furent très-bien reçus du duc Vasilico, qu'ils exhortèrent avec succès à se réunir à l'Eglise romaine. Mais la consommation de cette bonne œuvre, où l'on voulut procéder

[1] Tom. VII, Spicil. p. 223, etc. Duchesne, p. 348. — [2] Vading. an. 1247, 3, etc. Vincent. Spic. Hist. l. 31. Berger, c. 9, etc.

avec délibération et maturité, n'eut lieu qu'au retour de ces missionnaires. Cependant Vasilico les fit escorter jusqu'à Kiovie, métropole de Russie, de peur des Lithuaniens, aussi féroces et beaucoup plus à craindre que les Tartares. Ils échappèrent à ce danger, et le 23 février 1245 ils arrivèrent à la première garde avancée des Mogols. On les arrêta; on leur demanda d'où ils venoient, et quelle affaire les amenoit chez les vainqueurs du monde. Ils répondirent: « Nous sommes des ministres du pape, le père et le seigneur des chrétiens : il nous envoie au roi, aux princes et à toute la nation des Tartares, parce qu'il souhaite que les Tartares et les chrétiens soient amis entre eux, et vivent ensemble comme des frères. Il désire de plus que l'illustre nation des Tartares soit aussi grande au ciel et dans l'éternité, qu'elle l'est sur la terre; mais il s'étonne qu'ils aient fait périr tant de Hongrois, de Moraves et de Polonais qui sont chrétiens, et qui ne les avoient point offensés. Et parce que Dieu est fort irrité de ces violences, il les exhorte à s'en repentir et à s'en abstenir désormais. Il les prie encore de lui faire savoir ce qu'ils prétendent, et ce qu'ils veulent faire à l'avenir.

Les gardes conduisirent aussitôt les missionnaires à leur chef qui se nommoit Corenza, et gardoit le cours du Nieper, du côté de la Russie, avec un corps de soixante mille hommes. Ils en furent reçus avec beaucoup de hauteur, et n'eurent audience qu'à genoux, en présence de cet officier et de tous les grands qu'il avoit rassemblés. Il ne laissa pas de leur donner des chevaux et trois tartares, pour les conduire en diligence à Batou-can, campé sur le Volga, et le plus puissant des princes tartares après l'empereur. Ils se mirent en chemin le 29 de février; et quoiqu'ils allassent très-vite, ils ne purent arriver que le 4 avril, qui étoit le mercredi de la semaine sainte. Ils eurent prodigieusement à souffrir de la route, pendant un carême où ils n'avoient que du millet pour nourriture, et de la neige fondue pour breuvage. Il y eut encore plus de cérémonies pour l'audience de Batou, que pour celle de Corenza : les lettres du pape furent traduites en tartare, et présentées à ce second général, qui les lut avec beaucoup d'attention, puis fit dire aux missionnaires qu'ils iroient à l'empereur Caiouc.

Tout épuisés qu'ils étoient de jeûnes et de fatigue, ils marchèrent avec une extrême célérité, sous la conduite de deux Tartares, changeant de chevaux quatre ou cinq fois par jour, depuis l'octave de Pâques 15 d'avril, jusqu'au 22 de juillet. Pendant ce long voyage, ils virent une infinité de villes et de forteresses ruinées, d'immenses campagnes semées de têtes et de membres humains, et souvent de longs tas de cadavres, affreux monuments des victoires et de la barbarie de cette nation.

Il leur fallut attendre un mois pour avoir audience de Caïouc-can, parce qu'il n'étoit pas élu empereur, depuis l'année précédente que son père Octaï, fils de Genghis-can, étoit mort en le désignant pour son successeur; ce qui ne privoit pas cette nation guerrière du droit de se choisir un maître, qu'elle se piquoit de ne reconnoître que pour son mérite. Pendant ce long délai, nécessaire pour former l'assemblée générale d'une nation innombrable, Tourakina, mère de Caïouc, avoit été chargée de la régence. Elle étoit assez favorable aux chrétiens, pour avoir été réputée chrétienne elle-même, et fille du Prêtre-Jean. Caïouc envoya les frères mineurs auprès de cette princesse, au lieu où se tenoit l'assemblée générale, et où ils attendirent le temps de l'élection. D'ailleurs, entre les deux principaux atabecs ou ministres, l'un, nommé Cadac, étoit chrétien déjà baptisé, et Chincaï, le second, sans avoir reçu le baptême, ne lui cédoit pas en bienveillance pour les fidèles : tous deux s'étudioient à leur concilier celle de l'empereur; ils traitoient avec honneur les évêques et les prêtres, ils marquoient de l'estime pour les peuples chrétiens, et spécialement pour les Francs.

Caïouc ayant été reconnu empereur, son intronisation fut fixée au jour de l'Assomption de la sainte Vierge. Une grêle extraordinaire qui survint la fit différer; mais elle se fit enfin le jour de saint Barthélemi, 24 d'août. Il parut en public sur son trône; tout le monde vint fléchir le genou devant lui excepté les missionnaires, qu'on eut l'attention de n'y point obliger, comme n'étant pas ses sujets. Le nouvel empereur étoit un homme de quarante à quarante-cinq ans, de taille médiocre, d'un maintien grave et d'un air réfléchi qui justifioit la

réputation de prudence et d'habileté dont il jouissoit. Les chrétiens de sa cour assuroient qu'il devoit embrasser le christianisme, et déjà il tenoit auprès de lui des ecclésiastiques, les entretenoit à ses dépens, et avoit devant sa tente d'honneur une chapelle où ils chantoient publiquement l'office et donnoient le signal pour y assister ; ce que les autres chefs des Tartares ne permettoient point. Ce prince ne régna pas trois ans entiers. Son neveu et son successeur Mangou-can fut encore plus favorable aux chrétiens, et grand nombre de Tartares embrassèrent la foi sous son règne ; mais il paroît qu'ils ne furent chrétiens que de nom et d'appareil, et qu'ils distinguèrent à peine la vraie religion des fausses. Dans la suite, ils ne tinrent pas contre la contagion du mahométisme en Asie. Toutefois ils marquèrent long-temps un fond d'affection, ou beaucoup moins d'aversion pour le christianisme, que les autres nations musulmanes.

Pour ce qui est de Caïouc-can, suivant l'ordre réputé divin de Genghis-can, fondateur de l'empire, dans l'assemblée même où il avoit été intronisé, il fit la cérémonie de l'étendard, qui consistoit à lever un grand drapeau du côté de l'occident, en l'agitant et en menaçant les peuples de ces contrées de porter le fer et le feu chez eux, si, avec toute la terre, ils ne se soumettoient à lui ; mais soit ménagement, soit politique, il ne voulut pas que les envoyés du pape en eussent connoissance. Le jour même où il fut placé sur le trône, il les admit dans le petit nombre de ceux qui furent introduits en sa présence. Il les retint encore depuis, pendant plus d'un mois, et cette distinction onéreuse les fit beaucoup souffrir de la faim. On leur donnoit, comme aux Tartares qui se rassasient pour quatre jours, des provisions qui, ne pouvant se garder, les laissoient les derniers jours sans aliment mangeable. Enfin l'empereur leur donna leur congé, avec des lettres écrites en arabe pour le pape. Il proposa même de lui envoyer des ambassadeurs : ce que les missionnaires ne parurent nullement désirer, craignant beaucoup plus qu'ils n'espéroient d'une pareille visite. Ils avoient peur que les Tartares, instruits par-là des divisions qui

[1] Voy. Fleury, t. XII, p. 574, etc.

régnoient dans l'empire chrétien, n'en devinssent plus hardis à l'attaquer. Ainsi les envoyés du pape partirent le 13 novembre, avec quelques guides seulement. Ils n'arrivèrent sur les terres des chrétiens qu'au mois de juin 1247.

D'un autre côté, Innocent IV envoya vers le même temps des frères prêcheurs aux Mogols, qui étoient commandés à l'orient de la Perse par Boïothnoi. Ils furent très-mal reçus par ce barbare superbe, tout subordonné qu'il étoit à Caïouc-can. Sur la simple proposition qu'ils lui firent de se rendre chrétien, ils faillirent à perdre la vie. Déjà ils étoient condamnés à mort, et ce ne fut que sur la représentation de l'une des femmes du violent tartare, qu'il révoqua ses ordres, dans la crainte qu'elle lui avoit inspirée d'exciter contre lui toutes les nations chrétiennes. Car autant les Tartares méprisoient les Sarrasins et toutes les nations infidèles, autant ils craignoient les adorateurs de Jésus-Christ. On sut depuis, par de nouveaux ambassadeurs tartares arrivés en Chypre comme saint Louis s'y trouvoit, que Boïothnoi, nommé aussi Batou, avoit des Musulmans pour conseillers, si cependant on peut ajouter foi à ces prétendus ambassadeurs du kan Ercalthaï, au nom duquel ils se présentèrent, et dont on n'entendit plus parler depuis.

Il se trouva néanmoins auprès de saint Louis, quand il reçut cette ambassade, un frère prêcheur nommé André de Longjumeau, qui en connoissoit le chef appelé David, pour l'avoir vu dans la grande armée des Tartares, où il avoit été de la part du pape, avec d'autres dominicains[1]. Le roi de Chypre et le comte de Joppé remirent au saint roi une lettre du connétable d'Arménie, qui leur avoit été adressée, et qui confirmoit la nouvelle de la bonne disposition des Tartares. Le connétable avoit été envoyé lui-même vers leur grand kan ou empereur, et rapportoit sur leur christianisme les particularités les plus capables d'intéresser la piété. Il disoit que dans la vaste étendue de leur empire il y avoit de grandes nations entièrement chrétiennes ; que dans la partie des Indes convertie par l'apôtre saint Thomas, un roi chrétien secouru par les Tartares avoit pris l'ascendant sur tous les Sarrasins, dont il souf-

[1] Duchesne, pag. 347.

froit beaucoup auparavant ; que dans le pays qu'il nomme Tangath, et qui paroît être le royaume du Prêtre-Jean, tous les peuples professoient le christianisme, et que c'étoit d'eux que les Tartares l'avoient reçu. L'arménien ajouta qu'il étoit entré lui-même dans leurs églises, et y avoit vu des tableaux de nos saints mystères, en particulier de l'adoration des rois mages, qu'il prétend être venus de ce pays à la crêche de Bethléem ; que les Tartares avoient eux-mêmes des églises et des cloches pour annoncer les offices, et que quiconque venoit à leurs princes, soit musulman soit chrétien, qu'il le voulût ou non, étoit obligé d'aller d'abord à l'église adorer Jésus-Christ. Il parle de plusieurs autres chrétientés répandues en Asie, et des restes magnifiques de beaucoup d'églises ruinées par les Mahométans, contre lesquels le kan des Tartares prenoit en toute rencontre la défense des fidèles [1].

Quoiqu'assuré de tous ces détails par un homme du premier rang et témoin oculaire de la plupart de ces faits, Louis, pour ne rien omettre de toutes les précautions de la prudence, voulut encore interroger les envoyés d'Ercalthaï, en présence de son conseil et des plus sages prélats. Toutes leurs réponses furent conformes à ce récit. Ils y ajoutèrent que le sultan de Mosul, distant de leur patrie de deux journées de chemin seulement, étoit fils d'une chrétienne ; qu'il aimoit sincèrement les chrétiens, quoiqu'il ne le fût pas encore ; qu'il observoit leurs fêtes, et ne suivoit en rien la loi de Mahomet, et qu'il étoit disposé à embrasser le christianisme à la première occasion favorable. Enfin, ils avertirent le saint roi que les Tartares se proposoient d'assiéger l'été prochain le calife dans Bagdad, et le prièrent d'attaquer l'Egypte ; afin que ce chef de la religion musulmane n'en pût tirer aucun secours.

Louis leur donna trois frères prêcheurs pour les accompagner à leur retour, et ils partirent ensemble le 27 janvier de cette année 1249, avec des lettres et des présents, tant pour Ercalthaï que pour le grand kan des Tartares. Depuis Antioche où ils prirent terre, ils furent un an à marcher, en faisant dix lieues par jour, avant d'arriver au lieu où le kan résidoit.

[1] Spicil. p. 217, etc.

Caïouc étant mort dans cet intervalle, son successeur Mangou, dont les frères prêcheurs virent encore l'élection, les reçut avec honneur, et témoigna beaucoup aimer les chrétiens. Saint Louis, sur cette relation, écrivit au pape que plusieurs Tartares avoient reçu le baptême et que ces peuples innombrables, pour sortir en foule des ténèbres de l'infidélité, n'attendoient que des apôtres charitables qui leur tendissent la main [1]. Quelques années après, il fit encore partir pour la Tartarie un frère mineur, nommé Guillaume de Rubruquis, dont la relation n'ajoute rien d'intéressant aux précédentes. On ne voit pas que les vœux et tous les mouvements du saint roi aient eu de grandes suites.

Ravi cependant que son dessein sur l'Egypte s'accordât avec celui des Tartares, il partit de Chypre le jour de l'Ascension 13 de mai, et arriva le 4 juin à la vue de Damiète. Du plus loin qu'il aperçut la ville : « Mes amis, dit-il aux seigneurs qui l'environnoient [2], voici le moment de signaler notre foi et notre courage. Ne craignons rien : tout événement nous est avantageux. Si nous mourons, nous sommes martyrs ; si nous remportons la victoire, le nom français, le nom chrétien, le Dieu que nous adorons sera glorifié. Ne considérez pas ma personne : je ne suis qu'un homme, dont le Seigneur, quand il lui plaira, éteindra la vie d'un souffle, comme celle de tout autre. C'est la multitude qui forme l'empire et l'Eglise ; mais soyez certains que celui qui dispose de tout, ne m'a pas conduit en vain jusqu'ici. » Louis étoit alors dans sa trente-cinquième année, avoit les cheveux blonds, la barbe rase à la manière du temps, le visage naturellement doux et agréable, mais terrible quand il étoit armé ; et d'une taille si avantageuse, qu'il paroissoit de toute la tête par-dessus les rangs [3]. Il se jette à la mer le sabre à la main, suivi des princes, des chevaliers, de tous les soldats qui se précipitent à l'envi sur ses traces, ayant de l'eau jusqu'aux épaules. Les infidèles, après avoir décoché leurs traits au hasard, cherchent leur salut dans la fuite. Les chrétiens prennent terre, l'oriflamme est arborée sur le rivage, toute l'armée pousse des cris de joie et de victoire. Pendant la nuit suivante,

[1] Ap. Rain. 1253, n. 49. — [2] Matth. Par. additam, p. 1090. — [3] Joinv. p. 43.

les ennemis abandonnèrent la ville. Pour comble de bonheur, le comte de Poitiers, que le roi son frère avoit laissé pour quelque temps en France, arriva dans ces conjonctures avec des troupes toutes fraîches.

On fit quelque séjour à Damiète[1], moins pour se reposer que pour laisser passer les inondations du Nil. Ensuite, sur l'avis de quelques seigneurs, et principalement du comte d'Artois, jeune prince aussi impétueux qu'irréprochable dans ses mœurs, et qui s'écria : Qui veut tuer le serpent lui doit écraser la tête ; on se résolut à l'attaque du Grand-Caire, capitale de toute l'Egypte. On partit pour cela le vingtième de novembre, avec les armées de terre et de mer, fortes de soixante mille hommes. Chemin faisant, on apprit la mort du soudan Melic-Saleh ; mais il laissoit des chefs habiles et pleins de valeur, pour conduire la guerre, en attendant le retour de Moadan son fils et son successeur, qui étoit en Syrie. Facardin, chargé du commandement en chef, et suivi de troupes exercées depuis cent cinquante ans contre les armées chrétiennes, se mit à côtoyer les Français, dont il n'étoit séparé que par le bras du Nil qu'on nommoit le fleuve de Tanis. Il y avoit sur la route de Damiète au Caire, une ville qui portoit le nom, depuis si funeste, de la Massoure, et qui étoit située au delà de ce fleuve ou canal. Les Français y étant arrivés quelques jours avant Noël, travaillèrent jusqu'au 8 de février (1250), avec peu d'effet, à faire une chaussée pour le traverser. Enfin, un arabe bédouin leur ayant enseigné un gué, ils allèrent surprendre Facardin dans son camp, lui tuèrent beaucoup de monde, et il fut lui-même du nombre des morts[2].

Le comte d'Artois, avec son impétuosité ordinaire, voulut

[1] Ce séjour dura près de cinq mois, (du 5 juin au 20 novembre), et fut la première et principale cause des mauvais succès de l'expédition. Au lieu de marcher droit au Caire dont la conquête eût entraîné celle de toute l'Egypte, presque sans tirer l'épée, « on aima mieux, contre l'avis du monarque, rester en repos sur le territoire de Damiète, en attendant un renfort considérable qu'Alphonse, comte de Poitiers et frère du roi devoit amener de France. Cette inaction fut la perte des troupes. L'abondance et l'oisiveté les précipitèrent dans le désordre et la débauche. Il y avoit, suivant Joinville, des lieux de prostitution *jusqu'à l'entour du pavillon royal, qui étoient tenus par les gens du roi.* » (Art de vérif. les dates).

[2] Ib. passim.

sur-le-champ s'emparer de la Massoure, dont il vit les portes ouvertes. Le maître du Temple que le roi avoit mis à l'avant-garde, avec charge de modérer l'ardeur du comte, représenta qu'il y avoit tout à craindre que ce ne fût un piége tendu à une poignée de gens qui bientôt se verroient accablés par la multitude. Robert ne répond que par des reproches outrageants, et vole à la poursuite des fuyards. Les chevaliers craignirent de paroître arrêtés par la peur, Français et Sarrasins, tous entrent pêle-mêle dans la place. Mais les infidèles s'apercevant du petit nombre des chrétiens, se voyant secondés par les habitants qui, du haut des maisons, accabloient l'ennemi de flèches, firent la plus vigoureuse résistance. Bondochar, chef non moins intelligent que Facardin auquel il avoit succédé, et qui s'éleva par la suite jusqu'à la dignité de soudan, envoya un gros corps de troupes à la rencontre du roi, pour l'empêcher de gagner le comte son frère. Avec le reste de ses forces, il enveloppa le malheureux comte, qui, après des prodiges de valeur, tomba sur un monceau d'infidèles dont il s'étoit fait un rempart. Le comte de Sarisbéri, le comte de Coucy, plus de trois cents chevaliers de leur suite, et deux cents du Temple ou de l'Hôpital périrent en cette rencontre. Ils vendirent si chèrement leur vie, que leur perte, si elle eût été réparable, eût équivalu à une victoire.

Mais les victoires même ruinoient les croisés. Ils dissipèrent le corps des troupes opposées au roi, qui personnellement se signala par des coups de force et de bravoure à peine croyables. Lui seul abattit à ses pieds six Sarrasins déterminés, qui s'étoient concertés pour le prendre. La nuit sépara les combattants, et fit abandonner le champ de bataille aux Français, ou plutôt le théâtre affreux de la mort et du carnage. Le lendemain, nouvelle attaque, nouveaux prodiges de valeur, même constance et même triomphe de la part des Français; c'est-à-dire, qu'en se couvrant de gloire, ils anéantissoient leur armée. La difficulté de se procurer des vivres dans un pays coupé par un grand fleuve et par des canaux sans nombre au milieu d'une multitude immense d'ennemis, les nouveaux efforts de ceux-ci animés par l'arrivée du soudan Moadan, l'infection des cadavres qui bouchoient les canaux, et s'accu-

mulèrent en divers endroits de l'un à l'autre bord, les maladies pestilentielles qui en furent la suite, réduisirent bientôt l'armée chrétienne à l'état le plus déplorable. On en vint aux négociations, qui traînèrent en longueur et donnèrent à la contagion le temps de ruiner l'armée. On prit enfin la résolution tardive de regagner Damiète.

Comme on étoit en marche, le 5 d'avril les infidèles vinrent à la charge avec toutes leurs forces réunies, qui ne laissèrent pas de trouver une grande résistance, nonobstant le petit nombre de Français en état de combattre. Le roi, malade lui-même, et si foible qu'il pouvoit à peine donner les ordres, permit de renouer la négociation : mais le mal-entendu d'un héraut fit prendre son propos pour un ordre de mettre bas les armes. En un moment il se vit environné de barbares, qui se saisirent de sa personne et de ses deux frères les comtes de Poitiers et d'Anjou. Le légat se sauva par le Nil à Damiète, où il porta ces tristes nouvelles à la reine. Le roi fut conduit et emprisonné à la Massoure, où toutefois le soudan qui le sut réduit à l'extrémité par la fièvre et par la dyssenterie, lui envoya des médecins qui le guérirent en quatre jours. Les Sarrasins, de leurs côtés, lui portèrent comme le plus agréable présent, son bréviaire et son missel qu'ils avoient pris avec le reste du butin. Pendant sa détention, il ne manqua point de réciter l'office chaque jour aux heures ordinaires, et s'acquitta de tous les devoirs de la religion, en présence des infidèles que confondoit sa piété. Ils ne se lassoient pas d'admirer ses vertus et sa grandeur d'âme, sa patience à souffrir les incommodités d'une prison rigoureuse qui dura un mois entier, son égalité d'âme et sa fermeté à rejeter les propositions qu'il ne jugeoit pas raisonnables. Nous te tenons captif, lui disoient-ils, et tu nous traites comme si nous étions nous-mêmes dans tes fers. Les émirs se regardant les uns les autres, disoient que c'étoit le plus fier chrétien qu'ils eussent jamais vu.

Le soudan lui ayant fait demander avec menace de lui rendre, outre Damiète, toutes les places qui restoient aux chrétiens dans la Palestine, il consentit pour Damiète, qui n'étoit pas en état de se défendre; mais quant aux places de la Terre sainte, il répondit qu'elles ne lui appartenoient pas,

et que cet article ne le regardoit point. On le menaça des bernicles, c'est-à-dire, de lui écraser tous les os entre deux pièces de bois. Il répartit froidement qu'il étoit leur prisonnier, et qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils voudroient. Le voyant inaccessible à la crainte, le soudan, tant pour la rançon que pour les frais de la guerre, lui fit demander la restitution de Damiète, et un million de besans d'or, valant alors cinq cent mille livres, monnoie de France et qui vaudroient aujourd'hui plus de sept millions. « J'accorde volontiers, répondit-il, les cinq cents mille livres pour mes sujets; mais il est indigne de ma personne d'être mise à prix d'argent; je rendrai pour elle la ville de Damiète. » Le soudan ayant reçu cette réponse s'écria plein d'admiration : Par ma loi, le Français est aussi grand dans les fers que les armes à la main. Je lui remets cent mille livres; il n'en payera que quatre cent mille. Le traité fut conclu à ces conditions, et à charge encore de rendre les prisonniers faits en Egypte depuis l'arrivée des Français, et dans le royaume de Jérusalem depuis la trève avec l'empereur Frédéric. Mais le soudan devoit pareillement délivrer tous les chrétiens pris depuis cette époque, avec Louis et tous les fidèles arrêtés depuis sa descente en Egypte. On leur conservoit encore tous les meubles qu'ils avoient laissés à Damiète, et l'on donnoit sûreté et liberté, soit aux malades, soit à ceux qui resteroient pour leurs affaires. De plus les chrétiens de Palestine gardoient toutes les terres qu'ils y possédoient avant l'arrivée de Louis.

Le soudan marcha après vers Damiète, pour en prendre possession. Sur la route il fut assassiné par ses émirs, mécontents de ce qu'il n'avoit pas pris leurs conseils pour ce traité. En lui finit la race du grand Saladin, qui régnoit depuis quatre-vingt-deux ans. Alors commença la dynastie des Mammelucs, esclaves turcs achetés des Tartares, et poussés dans les emplois militaires par les soudans qui s'étoient figurés que ces sujets, sans aïeux et sans patrie, s'attacheroient uniquement à leur souverain. Le général Bondochar étoit à leur tête; mais Azeddin fut le premier de leurs sultans. Le saint roi eut tout à souffrir de leur brutalité, et se vit vingt fois au moment d'en être la victime. Un des émirs, les mains et l'épée encore

fumantes du sang de son maître, l'aborda et lui dit : Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir s'il eût vécu? Louis détourna la tête avec indignation, sans lui rien répondre. Ce furieux levant le fer, et prêt à frapper : fais-moi chevalier, dit-il, ou je te tue. Le roi répondit sans s'émouvoir, que jamais il ne feroit chevalier un infidèle. Cette fermeté d'âme désarma tous ces forcenés. Ils baissèrent les yeux et la tête; et les mains croisées sur la poitrine, ils saluèrent le roi à leur manière, et lui dirent avec respect[1] : ne craignez rien, seigneur, vous êtes en sûreté. Ils mirent même en délibération de le faire soudan; la résolution ne fut arrêtée que par les plus politiques d'entre eux, qui pensèrent avoir tout à craindre pour leur religion, d'un prince aussi pieux que Louis. Il s'éleva cependant un débat fort vif sur la forme du serment qu'on emploieroit à la confirmation du traité. Ces infidèles ayant fait contre eux-mêmes les imprécations ordinaires en cas qu'ils y contrevinssent, exigeoient que le saint roi jurât en des termes aussi peu mesurés par rapport à la vraie religion. A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que des paroles si exécrables sortent jamais de ma bouche! Aux menaces les plus terribles qu'ils purent lui faire, il ne répondit autre chose, sinon qu'ils feroient de son corps tout ce qu'il leur plairoit, mais qu'ils ne pouvoient rien sur son âme, qui étoit à Dieu. Joinville ajoute néanmoins qu'il ignore si le serment fut fait tel que l'exigeoient les émirs. Les prélats les plus éclairés avoient assuré le roi, qu'ayant intention d'accomplir ses promesses, il pouvoit sans scrupule les énoncer dans les termes que l'on désireroit. Quand il fut question de délivrer aux infidèles l'argent qu'on leur avoit promis, ils se mécomptèrent de dix mille livres. Quelques Seigneurs rapportèrent cette méprise au roi, comme une chose dont on devoit s'applaudir, ou du moins dont il n'y avoit qu'à plaisanter. Il la prit bien différemment, et voulut qu'on leur reportât cette somme.

Il ne furent pas à beaucoup près si fidèles à leurs propres engagements. A Damiète, ils égorgèrent tous les malades chrétiens, brûlèrent ou enlevèrent tous leurs effets, ne rendirent que

[1] Joinv. du Can. p. 73.

quatre cents prisonniers sur plus de douze mille, s'efforcèrent, le poignard à la main, d'en faire apostasier plusieurs, et firent une multitude de martyrs. La mauvaise foi de ces infidèles empêcha Louis de repasser en France aussitôt qu'il l'avoit résolu. Afin de racheter au moins ce qu'il pouvoit de captifs, et de préserver les affaires de la Terre sainte d'une ruine entière, il se contenta de renvoyer ses deux frères pour la consolation de la reine-mère et du royaume, et se rendit à Ptolémaïde. Les Musulmans d'Egypte lui renvoyèrent alors plusieurs troupes nouvelles de prisonniers. Il en délivra de son argent un bien plus grand nombre, et jusqu'à six ou sept cents à la fois [1]. Il n'eut point de repos, qu'il n'eût retiré d'Egypte tous les captifs faits depuis vingt ans. En Palestine, il fit réparer et mettre en état de défense toutes les places qui restoient aux chrétiens dans cette province; savoir, Ptolémaïde, le château d'Hiffe, Césarée, Joppé, Sidon, et le tout à ses dépens. Mais avant que cette dernière ville fût à l'abri des insultes, les Sarrasins du voisinage vinrent tomber sur les fidèles, et en tuèrent environ trois mille qui restèrent trois ou quatre jours sans sépulture. Le saint roi y accourut pour leur rendre honneur, comme à des martyrs, dont il témoigna plusieurs fois envier le sort. Il travailla de ses propres mains, étant à jeûn par respect, à ramasser ces corps, et à les mettre dans des sacs pour les transporter. Pendant cinq jours qu'il fallut revenir à un travail si rebutant, il ne témoigna pas le moindre dégoût; il paroissoit insensible à l'infection que les valets et les pauvres, attirés à force d'argent, ne supportoient qu'avec une répugnance extrême [2].

A Ptolémaïde, il reçut des ambassadeurs du prince des Bathéniens ou Assassins, établi dans les montagnes des confins de la Perse, et nommé vulgairement le Vieux de la Montagne. Dès l'année 1236, sur le premier bruit que le saint roi s'étoit croisé, ce despote absolu, l'effroi de toutes les têtes couronnées, qu'il faisoit trembler jusques sur leurs trônes, avoit envoyé en France deux de ces aveugles émissaires, afin de le poignarder au milieu de sa cour [3]. Bientôt après, mieux instruit des res-

[1] Joinv. p. 88; Duc. p. 404, etc. — [2] Joinville, p. 108. — [3] Id. p. 85. Guch. t. V, p. 332, Naug. Chr. n. 1236.

sources du royaume et des grandes qualités du monarque, il avoit dépêché deux nouveaux esclaves, pour l'avertir de se tenir en garde contre les premiers [1]. Ceux qui vinrent à Ptolémaïde commencèrent par demander fièrement à Louis s'il connoissoit leur maître. J'ai quelque souvenir, dit-il, avec un air d'indifférence, d'en avoir ouï parler. « Nous ne comprenons pas, reprirent-ils, comment vous ne lui avez point encore envoyé des présents, à l'exemple de l'empereur d'Allemagne et de tous les souverains, dont la vie est en son pouvoir. Il vous avertit de ne pas différer davantage. » Le roi tourna le dos à ces ministres insolents, et leur fit dire que, sans les égards qu'on avoit uniquement pour leur caractère d'ambassadeurs, on les jetteroit dans la mer; qu'ils eussent à se retirer au plus tôt, mais, que sous quinze jours, ils revinssent eux-mêmes faire satisfaction au nom de leur maître [2]. Cette magnanimité sans exemple déconcerta l'audace du Vieux de la Montagne. Avant la fin de la quinzaine, on vit reparoître ses députés en posture de suppliants, et chargés de présents qu'il envoyoit lui-même, entre autres, d'une chemise et d'un anneau d'or, en signe de l'étroite union qu'il désiroit de contracter avec le roi. On les renvoya, avec les dons que le roi fit alors à leur maître en tuniques d'écarlate et en vaisselle d'argent. Louis ne respirant en tout que l'avantage de la religion, lui vouloit gagner ce mahométan formidable, vers lequel il députa un religieux, nommé Ives le Breton, pour la lui faire connoître: mais les yeux de ce vieux scélérat refusèrent de s'ouvrir à une lumière si pure. Peu de temps après, ce repaire odieux d'assassins fut détruit par le grand kan Mangou.

De Césarée que saint Louis fortifioit, il écrivit à la reine sa mère, à ses frères et à ses sujets, pour leur demander un secours non-seulement d'hommes et d'argent, mais de vivres et de provisions; tant les ravages perpétuels de la Palestine avoient épuisé cette malheureuse province. A la réception de ces lettres, Blanche assembla toute la noblesse du royaume, qui se plaignit amèrement de la guerre que le pape, sans égard aux intérêts des chrétiens du Levant, excitoit de nouveau dans

[1] La ches. l. IV, n. 20. — [2] Joinville, p. 87.

le sein de la chrétienté. L'empereur Frédéric étoit mort, le 13 décembre 1250, dans la Pouille où le désordre de ses affaires l'avoit contraint de se réfugier, et d'attirer de Barbarie dix-sept compagnies de Sarrasins. Il y chargea les peuples de l'imposition la plus exhorbitante qu'on eût encore vue, et ordonna de la payer dans un temps fixe et fort court, sous peine de galères. Après ces dernières actions, si peu convenables à un empereur chrétien, il ne laissa point de donner des signes de pénitence [1]. Quand il vit la mort de près, il ordonna au roi Conrad son fils et son héritier, d'employer cent mille onces d'or pour le recouvrement de la Terre sainte, demanda l'absolution, et la reçut de l'archevêque de Palerme.

Le pape ayant appris la mort de cet ennemi terrible ne tarda point à retourner en Italie, après avoir encore réitéré l'excommunication contre la mémoire de Frédéric, et contre son fils Conrad qui s'attribuoit, sans l'aveu du saint Siége, tant l'empire que le royaume de Sicile. Cependant, par ordre exprès du pontife, on prêchoit jusqu'en France la croisade contre Conrad, avec une indulgence plus grande que pour la Terre sainte : elle s'étendoit, dit Matthieu Paris, au père et à la mère du croisé. La reine Blanche, qui avoit eu la générosité d'offrir à Innocent, prêt à rentrer en Italie, tout ce qui dépendoit d'elle et du royaume, se tint offensée de cette multiplication de croisades, dont le moindre inconvénient étoit de faire languir celle où le roi son fils se sacrifioit pour la foi. La régente et les seigneurs prirent le parti de saisir les terres des nouveaux croisés, et l'on fit ainsi tomber cette entreprise : (au moins c'est ainsi que le rapporte Paris).

Ce mélange d'armement et de piété occasiona des attroupe-

1 « Frédéric, au rapport de quelques historiens, mourut confessé et absous de ses péchés par l'archevêque de Palerme, et réconcilié de cœur avec ses ennemis, ordonnant par testament la distribution de plusieurs grandes sommes en aumônes, et laissant à l'équité de l'Eglise le soin de se dédommager des pertes et des injustices qu'il lui avoit causées. D'autres, au contraire, ont prétendu que, porté aux plus violentes résolutions contre ses sujets d'Italie qui l'abandonnoient, il y appeloit les Sarrasins de Barbarie pour se reposer sur eux du dessein qu'il avoit de la saccager ; qu'étant dans cette disposition, il tomba malade à Fiorenzuola, petite ville de la Pouille ; qu'enfin on le trouva mort dans son lit, où il avoit été étouffé sous un oreiller, ou empoisonné par Mainfroi, prince de Tarente, un de ses fils naturels. » (*Hist. de l'égl. gallic.* *l.* 325.)

ments bien plus dangereux. Un vieil apostat de l'ordre de Cîteaux, nommé Jacob, l'âme, dit-on, de cette croisade d'enfants allemands et hongrois, qui s'étoit formée quarante ans auparavant, s'étoit mis à faire le prophète, au sujet de la prise de saint Louis [1]. Il débitoit que des anges et la mère de Dieu lui avoient commandé de prêcher la croisade, mais seulement aux gens simples, et principalement aux bergers, d'où ceux qui le suivoient prirent le nom de Pastoureaux. Il tenoit une main toujours fermée, dans laquelle, disoit-il, il gardoit l'ordre par écrit que lui avoit donné la sainte Vierge. Bientôt aux gens simples de la campagne qui avoient quitté leurs troupeaux et leurs charrues pour le suivre, se joignirent des bannis et des excommuniés, des brigands et des voleurs, enfin tous ceux qu'en langage du temps on nommoit Ribaux. Ils formèrent tous ensemble une multitude de cent mille hommes armés, les uns d'épées et de poignards, les autres de coignées ou de massues, et de tout ce que la précipitation et l'enthousiasme pouvoient convertir en instruments de mort. Jacob et ceux de ses subalternes, qui après lui se faisoient appeler maîtres, s'ingéroient à prêcher, quoique laïques, et débitoient quantité d'extravagances, souvent contraires à la foi. Mais ils étoient environnés des mieux armés de la troupe, tout prêts à faire main-basse sur quiconque oseroit contredire. Ils prétendoient remettre les péchés, et faisoient les mariages à leur gré. Ils déclamoient contre les ecclésiastiques et les religieux, sans épargner les frères prêcheurs ni les mineurs, les plus révérés alors. Ils traduisoient les évêques et leurs officiaux pour des gens insatiables d'or et noyés dans la mollesse. Quant à la cour de Rome, ils en publioient des infamies que la pudeur ne permet pas de rapporter. L'éloignement du pape contribua beaucoup à les enhardir (1251).

Des Pays-Bas où ils avoient commencé à se rassembler, ils entrèrent en France, où la régente, trompée d'abord par leur simplicité apparente et par l'espoir de procurer du secours au roi son fils, ne leur opposa point d'obstacles. Ils s'en prévalurent avec beaucoup d'avantage, se donnant pour des gens de

[1] Id. 710, etc. Nang. Chron. T. VI, Spicil. p. 538.

bien avérés, puisque dans Paris où, disoient-ils, régnoit la sagesse, ils n'avoient éprouvé aucune contradiction. Les effets de cette intégrité prétendue, furent une licence effrénée à exercer le pillage et toutes sortes de violences. A Orléans, comme Jacob prêchoit ses extravagances ordinaires, un écolier s'approcha de lui et lui dit avec intrépidité : Tu en as menti malheureux, séducteur hérétique des simples. Cette parole n'étoit pas proférée, qu'un des pastoureaux lui fendit la tête d'un coup de hache. Aussitôt ils s'emportèrent avec fureur contre les ecclésiastiques, rompirent les portes et les fenêtres de leurs maisons, en massacrèrent ou en jetèrent dans la Loire jusqu'à vingt-cinq.

Sur cette nouvelle, la reine avouant avec modestie qu'elle avoit été surprise, les fit dénoncer excommuniés, et donna ses ordres pour les poursuivre militairement. Ils furent atteints, près de Bourges, par le peuple de cette ville; et comme Jacob prêchoit avec son impudence accoutumée, un boucher le tua d'un coup de hache qu'il lui porta sur la tête. La multitude confuse et indisciplinée qui le suivoit, se dissipa aussitôt, et par tout on se mit à les presser, et à les assommer comme des animaux malfaisants. Quelques-uns de ceux qui avoient échappé, passèrent dans la grande Bretagne, où abhorrés de tout le monde, ils se soulevèrent contre celui qui les conduisoit, et le mirent en pièces. Plusieurs ensuite prirent la croix en règle, par esprit de pénitence, et allèrent en Palestine au service de saint Louis. Ainsi finit cette secte d'enthousiastes, que les sages du temps regardèrent comme la plus dangereuse qui eût paru depuis Mahomet. Sa ruine fut une des dernières actions de la reine Blanche, qui mourut à Paris l'année suivante 1252. Avant d'expirer, elle fit appeler l'abbesse de Maubuisson, monastère de l'ordre de Cîteaux qu'elle avoit fondé à Pontoise, (1242), reçut l'habit et fit profession entre ses mains. Aussitôt après sa mort, elle fut transportée à cette abbaye, où elle avoit choisi sa sépulture.

La même année, saint Pierre de Vérone mourut martyr, comme il le désiroit et s'y préparoit depuis long-temps. Il étoit né de parents hérétiques, dans la ville dont le nom lui est resté : mais, guidé par la grâce du Seigneur qui l'avoit marqué du

sceau des élus, dès la première enfance, il puisa dans les écoles une foi pure et ferme, dont les instigations de ses proches ne purent jamais le détacher. Avec la même fidélité, il résista aux tentations impures qu'il eut à combattre dans les années suivantes. Mais, pour conserver à jamais un trésor aussi précieux que le vase où nous le portons est fragile, à l'âge de quinze ou seize ans, il entra dans l'ordre des frères prêcheurs, que gouvernoit encore saint Dominique. Il s'y rendit célèbre par le ministère de la parole, principalement dans la Lombardie, toujours infectée par l'hérésie des nouveaux manichéens. Son zèle et sa capacité lui firent confier la charge d'inquisiteur à Milan. Il opéra des conversions sans nombre, et ne se fit pas moins d'ennemis, les hérétiques obstinés frémissant de voir affoiblir leur parti de jour en jour. Mais plus le danger croissoit pour ses jours, plus s'enflammoit son ardeur pour le martyre. Quand il offroit les saints mystères, sa prière ordinaire, à l'élévation de l'hostie sans tache, c'étoit de ne mourir que pour la foi. Il sentit enfin qu'il étoit exaucé.

Le dimanche des Rameaux, 24 de mars, comme il prêchoit à Milan devant un auditoire immense, composé de huit à dix mille personnes, il dit d'une voix fort élevée, qu'il savoit indubitablement que sa mort étoit résolue par une troupe de conjurés. Le sermon étant fini, il ne laissa pas de retourner tranquillement à Côme, où alors il étoit prieur, et où il arriva heureusement. Mais en étant reparti le samedi d'après Pâques 6 d'avril, il fut joint dans un bois par deux scélérats soudoyés, qui le firent mourir sous la serpe et le couteau, sans qu'il fît aucun mouvement pour éviter les coups. Il se recommandoit paisiblement à Dieu, et professoit de bouche ainsi que de cœur la foi pour laquelle il donnoit sa vie. Son corps fut rapporté à Milan, et enterré avec de grands honneurs dans l'église de son ordre (1252). Dès l'année suivante, après les informations convenables sur les miracles qu'il avoit faits de son vivant et après sa mort, le pape étant à Pérouse, en présence d'une multitude innombrable d'ecclésiastiques et de laïques, le mit solennellement au nombre des saints. Entre ses miracles, un des plus heureux fut la conversion de l'un de ses meurtriers, nommé Marin, qui entra dans l'ordre de son saint bienfaiteur

en qualité de frère convers, et y finit saintement ses jours.

L'an 1253, l'église militante fournit encore deux illustres citoyens à la céleste Sion. Sainte Claire[1], après une maladie de langueur qui duroit depuis vingt-huit ans, reçut enfin la récompense de sa pureté angélique, de sa fidélité à observer et à faire observer la règle de son saint père François, particulièrement en ce qui touchoit la pauvreté parfaite, enfin des tourments volontaires que son austérité ne cessa d'ajouter à ceux de ses infirmités. Sous son habit grossier elle portoit un cilice de crin de cheval ou de soie de porc, couchoit sur la terre nue ou sur des sarments, et n'avoit qu'un billot pour chevet. Ses ieûnes égaloient ses autres macérations. Son oraison étoit continuelle, et si puissante auprès de Dieu, qu'elle produisit quelquefois sur les esprits des effets beaucoup plus merveilleux que le changement des lois extérieures de la nature. Les troupes de l'empereur Frédéric, composées en partie de Sarrasins, étant venues attaquer la ville d'Assise, et les mahométans escaladant déjà les murs des religieuses, la sainte abbesse, toute moribonde qu'elle étoit, se fit porter avec la sainte eucharistie à la porte du monastère. Là, elle se prosterna, et dit avec larmes : « Souffrirez-vous, Seigneur, que ces vierges qui ne respirent que votre saint amour, soient abandonnées à d'impurs infidèles ? » A ces mots, les Sarrasins, comme s'ils eussent été frappés de la foudre, se précipitèrent des murs où déjà ils étoient montés, et prirent tous la fuite. Elle expira le lendemain de saint Laurent, onzième jour d'août, après avoir reçu la visite et la bénédiction pontificale du pape Innocent.

Saint Richard, évêque de Chichestre[2], mourut à Douvres, dans l'exercice de toutes les fonctions apostoliques. Sans se borner à la prédication de la croisade, dont il avoit reçu la commission du pape, il exhortoit les pécheurs à la pénitence, confessoit, confirmoit, administroit les saints ordres, jusqu'à ce que le travail et la maladie l'eussent entièrement épuisé. Il avoit été vivement persécuté par le roi, qui l'empêcha longtemps de prendre possession de son siége, à cause de son ancien attachement pour saint Edme, archevêque de Cantorbéry. Il

[1] Sur. ad 12 Aug. — [2] Boll. t. IX, p. 280.

se vit réduit à ne subsister que par la charité de ceux qui vouloient bien le loger et le nourrir. Cependant il ne laissoit pas de faire ses visites, de remplir toutes les fonctions épiscopales et sacerdotales, non-seulement avec constance, mais avec gaicté. Voyant un jour ses chanoines extraordinairement affligés de son sort : « Oubliez-vous, leur dit-il d'un visage riant, que les apôtres se réjouissoient de souffrir des outrages pour le nom de Jésus-Christ ? » Il pratiquoit de si grandes austérités, que ses amis furent souvent obligés de lui faire une sorte de violence pour les modérer. Quel que fût le délabrement de son église et de sa fortune, il faisoit des aumônes prodigieuses; et comme son frère, qu'il avoit chargé du soin de son temporel, lui faisoit des remontrances à ce sujet : « Est-il juste, répondit-il, que nous mangions dans l'or ou l'argent, pendant que Jésus-Christ souffre la faim dans ses pauvres ? » Puis ajoutant à la charité le mérite bien plus rare de la modestie, et rappelant la médiocrité de sa naissance : « Qu'on me fasse manger dans la terre, poursuivit-il, à l'exemple de mon père ; et s'il en est besoin, qu'on vende jusqu'à mon cheval. »

La nouvelle de la mort de la reine Blanche étoit enfin arrivée en Palestine. Le légat, à qui elle fut adressée, alla trouver le roi avec son garde des sceaux et son confesseur, et dit qu'il avoit quelque chose de secret à lui communiquer en présence de ces deux hommes de confiance. Le roi les ayant fait passer de sa chambre dans la chapelle : « Prince, dit le légat[1], remerciez Dieu des grâces dont il vous a comblé depuis votre enfance, en particulier de vous avoir donné une mère qui vous a élevé si religieusement, et qui a si sagement gouverné votre royaume. » Les pleurs et les sanglots du prélat, mieux que ses paroles entrecoupées, annoncèrent le reste de ce qu'il avoit à dire. Le roi poussa un grand cri ; puis fondant en larmes, il s'agenouilla devant l'autel, et dit, les mains jointes : « Seigneur, je vous rends grâces de m'avoir donné pour un temps une si bonne mère ; mais ce n'est qu'un prêt que vous m'aviez fait, et vous me l'avez retiré quand il vous a plu. Je l'aimois plus qu'aucune créature mortelle ; elle le

[1] Duchesne, p. 457.

méritoit bien. Mais puisque c'est votre bon plaisir, que votre nom soit béni à jamais! » Il retint son confesseur, et récita avec lui tout l'office des morts, sans que la douleur lui fît faire la moindre faute de prononciation. Ensuite il garda la chambre pendant deux jours sans parler à personne, fit célébrer des services et une infinité de messes, en entendit une particulière à l'intention de la défunte tout le temps qu'il resta en Palestine, et envoya aux églises de France autant de pierreries, disent les auteurs du temps [1], qu'un cheval pouvoit en porter, afin qu'on y priât pour elle et pour lui-même.

Il demeura encore dans la Terre sainte environ un an, pour finir tout le bien qu'il avoit commencé dans le pays : après quoi les dangers que couroit son royaume, menacé tant du côté de l'Angleterre que de l'Allemagne, lui firent prendre le parti d'y retourner incessamment. Entre les bonnes œuvres qu'il fit en Palestine, une des plus admirables fut la conversion d'une infinité de Sarrasins qu'il persuada lui-même, qu'il ramena avec lui, pour s'assurer de leur persévérance. Telle est, dit-on, l'origine de cette multitude de familles qui portent en France le nom de Sarrasins. Le saint roi fut en mer deux mois et demi, pendant lesquels il se montra autant apôtre que monarque. Il faisoit prêcher dans le vaisseau trois fois la semaine; et quand la mer n'étoit pas trop agitée, il y avoit une instruction particulière pour les matelots. Il voulut qu'ils se confessassent tous pour ce voyage, et leur fit à ce sujet une exhortation de sa propre bouche, où il leur dit entre autres choses [2]: « Que celui qui s'approche des sacrements, ne craigne pas de manquer au service de mer; je le remplacerai plutôt moi-même, soit pour tirer un cable, soit pour toute autre manœuvre. » Ce ton d'intérêt et de popularité fut si efficace, que des mariniers qui ne s'étoient pas confessés depuis plusieurs années, retournèrent à Dieu avec toutes les marques d'une sincère conversion. On aborda en Provence, parce que le roi avoit dessein d'aller à la sainte Beaume, où l'on croyoit, dit Joinville qui l'accompagnoit, avoir le corps de sainte Magdeleine. C'est le premier vestige d'une opinion si extraordinaire,

[1] Joinv. p. 110. — [2] Gaufr. c. 23.

combattue par tant d'autres monuments. Arrivé à Paris, il alla, le dimanche 13 de septembre 1254, rendre à Dieu ses actions de grâces dans l'église de Saint-Denis : mais il demeura croisé, pour faire voir qu'il ne prétendoit pas avoir accompli toute l'étendue de son vœu.

Le saint roi ne pouvoit arriver plus à propos, qu'au milieu des orages qui grondoient opiniâtrément autour du royaume, sans que les révolutions ni les revers les pussent étouffer. Le roi Conrad, qui ne survécut pas quatre ans à l'empereur Frédéric son père, étoit mort à la fleur de son âge, le 21 mai de cette année 1254 ; mais son frère Mainfroi, aussi entreprenant que lui et beaucoup plus adroit, se trouvoit à la tête des affaires, en qualité de tuteur du jeune Conradin son neveu, fils et héritier de Conrad. Le pape Innocent, trompé par plusieurs propositions insidieuses, et ne rabattant rien de ses prétentions, erroit au hasard, tantôt dans un camp, tantôt dans une ville de refuge, et ne savoit en qui prendre confiance, ni à quoi se résoudre[1]. Enfin, la mort vint terminer ses embarras et ses incertitudes dans sa retraite de Naples, le 7.e jour de décembre, après onze ans et demi d'un pontificat agité sans interruption. Dès le 12 du même mois, on élut pour lui succéder, Rainald, cardinal-évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Alexandre IV. Il étoit pieux, de mœurs irréprochables et même austères, mais trop facile[2] à recevoir les impressions qu'on entreprenoit de lui donner.

[1] Ceci est aussi injuste qu'éloigné de la vérité. Fleury même (*l.* 83, *n.* 53) dit que Mainfroi, voyant les dispositions des peuples à se soumettre au pape, prit le parti de s'y soumettre lui-même; qu'Innocent le reçut dans ses bonnes grâces et lui confirma les concessions que Frédéric lui avoit faites de la principauté de Tarente et des comtes de Gravine et de Tricarique, et qu'il le fit même son vicaire ou son lieutenant pour une grande partie du royaume. Il ajoute (*n.* 56) qu'un seigneur qui s'étoit attaché au pape ayant été tué par les gens de Mainfroi, celui-ci, qui passoit pour en avoir donné l'ordre, alla se joindre aux Sarrasins de Nocéra et forma une armée nombreuse avec laquelle il renouvela la guerre, d'abord avec avantage. Pendant que ceci se passoit, le pape mourut à Naples où il avoit été appelé par la noblesse (*Labbe*). Quant aux *pretentions* d'Innocent, nous croyons qu'elles étoient plus justes et mieux fondées que celles du bâtard Mainfroi; nous venons de voir que les peuples en jugeoient ainsi. Innocent IV aimoit les lettres et les protégeoit ; ses écrits sont nombreux ; et outre ceux qu'il composa pour la défense de l'Eglise contre la persécution de Frédéric, nous avons de lui des commentaires sur le cinquième livre des décrétales : il étoit versé dans la jurisprudence, et on le surnommoit le *Père du Droit*.

[2] Fleury dit seulement *qu'il passoit pour* tel. Or en consultant beaucoup d'autres

Dès l'année suivante 1255, malgré les embarras que lui laissoit son prédécesseur, il porta les attentions de son zèle jusque sur les barbares du nord qui tenoient le plus obstinément au paganisme. Il y avoit déjà quelques années que Mindof, prince de Lithuanie, avoit embrassé la religion chrétienne, avec une bonne partie de ses sujets, en mettant sous la protection de saint Pierre sa principauté, que le pape Innocent érigea aussitôt en royaume [1], et pourvut d'un évêque [2]. Toutefois ce nouveau vassal de saint Pierre, dès le commencement du pontificat d'Alexandre, tourna ses armes contre les chrétiens de Pologne, brûla la ville de Lublin, et emmena quantité d'esclaves. Ses successeurs, à son exemple, demeurèrent païens encore plus d'un siècle. Le christianisme fit au contraire des progrès solides en Livonie. C'est pourquoi le siége de Riga étant venu à vaquer, l'archevêque de cette province, qui jusque-là n'avoit point eu de siége fixe, choisit cette église pour sa métropole; et le pape Alexandre confirma ce choix par sa bulle du vingtième de février 1255 [3]. Riga fut dès lors métropole, non-seulement de la Livonie, mais de l'Estonie et de la Prusse.

Cependant les Prussiens, peuples des plus attachés, entre ceux du nord, à leurs superstitions ou à leur brigandage, avoient encore quelques chefs et quelques troupes idolâtres qui tenoient perpétuellement les fidèles en alarmes. Ottocar, parvenu depuis peu au royaume de Bohême, Otton, marquis de Brandebourg, son neveu et son maréchal, le duc d'Autriche, le marquis de Marovie, l'archevêque de Cologne et l'évêque d'Olmutz, marchèrent à leur secours avec une mul-

ouvrages. nous ne voyons pas le fondement de cette réflexion; à moins qu'elle ne porte sur ce qu'Alexandre IV soutint et favorisa les dominicains et les franciscains contre l'université qui les persécutoit.

[1] Fleury dit que les *chevaliers de Prusse conseillèrent à Mindof de prendre le titre de roi, et pour cet effet de s'adresser au pape et de se mettre sous sa protection.* C'est ce que fit Mindof de son plein gré; et en cela nous ne voyons pas qu'on doive blâmer Innocent d'avoir accepté cette offre. Quant à l'expression *de nouveau vassal de saint Pierre*, elle est moins honorable pour l'auteur que pour le prince de Lithuanie. S'il manqua de persévérance, ce ne fut point parce qu'il s'étoit soumis au saint Siége; et les *vassaux de saint Pierre* ne sont pas plus impeccables que ceux qui voudroient se glorifier d'en être les *indépendants*.

[2] Rain. an. 1251. — [3] 1, ep. 294, ap. Rain.

titude formidable de croisés qui montoit à soixante mille combattants [1]. Après avoir brûlé et saccagé les terres des infidèles, ils leur livrèrent bataille, les mirent en déroute, et firent une infinité de prisonniers. On accorda la vie à ceux qui voulurent se faire chrétiens, et l'on passa tous les autres au fil de l'épée. Les deux chefs principaux des idolâtres, réduits à l'extrémité dans une ville qui manquoit de provisions, confessèrent qu'ils faisoient de vains efforts contre le ciel, et se rendirent à discrétion. Ils furent aussitôt baptisés par l'évêque d'Olmutz, et eurent pour parrains, l'un le roi de Bohême, et l'autre le marquis de Brandebourg, qui les comblèrent de témoignages de bienveillance, et les honorèrent du titre d'amis. Attirés par cet exemple, les païens de toute la Prusse s'empressèrent à recevoir le baptême. Mais, pour tenir leur inconstance en bride, le roi Ottocar, après avoir poussé sa conquête jusqu'à la mer Baltique, fit bâtir sur une montagne la ville très-forte qui prit de là son nom de Kœnigsberg, c'est-à-dire Mont-royal.

D'un autre côté, le pape Alexandre s'appliquoit à faire refleurir parmi les anciens fidèles toute la perfection de l'Evangile. Il écrivit à saint Louis, pour l'engager par le moyen des éloges, genre de leçon le plus convenable au commun des grands, à s'avancer plus rapidement de jour en jour vers le royaume de Dieu. Il lui dit qu'encore que le royaume de France soit au-dessus de tous les autres, il est toutefois moins distingué par sa propre splendeur, que par la vertu d'un roi qui, tout appliqué qu'il est au gouvernement de ses états, regarde comme sa principale affaire celle du règne de Jésus-Christ. Il lui accorda en même temps, que ni lui, ni les rois ses successeurs ne pussent être frappés d'excommunication ou d'interdit, sans un ordre particulier du saint Siége [2].

Louis en effet, depuis son retour de la Terre sainte, marquoit bien qu'il y avoit porté des dispositions peu communes parmi les autres croisés. On aperçut en lui une augmentation sensible de zèle, de charité, de bonté, de modestie, d'équité même, tout fidèle qu'il s'étoit montré jusque-là aux devoirs de cette vertu, la première des rois. Ayant appris dans ses

[1] Chron. Prus. 1, 173. Dubrav. l. 17, p. 137. — [2] Ap. Rain n. 42, 45.

voyages, qu'un souverain musulman avoit recherché avec soin, et rassemblé à grands frais tous les écrits qui pouvoient servir à sa religion, il rougit que des infidèles se montrassent plus zélés pour l'erreur, que les chrétiens pour les vérités éternelles. C'est pourquoi il forma, près de sa chapelle de Paris, une bibliothèque de tous les bons livres qu'il put découvrir dans les différents monastères, où ces trésors précieux se trouvoient recélés. Il ne voulut pas néanmoins qu'on les enlevât, même en payant; mais qu'on les transcrivît, et qu'on en multipliât les fruits avec les exemplaires. Il fit part de ces copies aux frères mineurs et aux frères prêcheurs qu'il chérissoit particulièrement, et à l'abbaye de Royaumont qu'il avoit fondée pour cent quatorze moines de l'ordre de Cîteaux.

L'école de religion, la plus célèbre du monde chrétien, lui dut aussi son institution parfaite. Dès l'an 1250, Robert de Sorbon [1], ainsi nommé du lieu où il étoit né dans le diocèse de Sens, avoit commencé la fondation de son collége pour de pauvres étudiants en théologie, et la reine Blanche, alors régente, lui avoit donné une maison à Paris, près du château des Thermes, c'est-à-dire des bains, reste de l'ancien palais de Julien l'Apostat. Le roi y ajouta toutes les maisons qu'il avoit dans le même quartier en échange de quelques-unes que Robert céda de son côté dans la rue de la Bretonnerie, pour y établir des chanoines réguliers d'une congrégation de Flandre nommés de Sainte-Croix. Sur la grande renommée des vertus de Robert, d'abord chanoine de Cambrai, puis de Paris, le roi l'appela près de sa personne et souvent il le faisoit manger à sa table.

L'université de Salamanque, émule de celle de Paris pour les matières de religion, fut fondée quelques années après, suivant la bulle de confirmation de l'année 1255, portant permission pour ceux qu'on y passeroit docteurs, de professer dans toutes les universités, à l'exception néanmoins de celles de Paris et de Bologne [2]. Ce fut l'ouvrage du roi de Castille Alphonse X, surnommé le sage, c'est-à-dire savant, selon le style du temps. Il avoit succédé le 30 de mai 1252, à son père Ferdinand III, renommé par la conquête de l'Andalousie, et

[1] Dubreuil. Antiq. p. 917. Duboulai. p. 224. — [2] Rain. n. 52.

bien plus encore par toutes les vertus chrétiennes, qui l'ont fait mettre solennellement au nombre des saints, dans le siècle dernier, par Clément X[1].

Un établissement plus remarquable encore, ou plus étonnant de la part de saint Louis, fut celui de l'inquisition, fait à sa demande[2], dans toute l'étendue de ses états par le pape Alexandre IV. Ce pontife, à la prière du saint roi, donna au provincial des frères prêcheurs de France, et au gardien des frères mineurs de Paris, l'office de l'inquisition dans tout le royaume[3]. Malgré tout le respect de la nation pour la mémoire de ce saint roi, cette institution n'a pu subsister, comme étant peu conforme au génie d'un peuple toujours religieux, mais jamais extrême[4].

[1] Boll. t. XVIII, p. 362.

[2] On peut voir dans Bergier (*art. inquisition*), quand et à quelles occasions ce tribunal fut établi dans les différents états de l'Europe ; on peut aussi voir l'opuscule de Muzzarelli, n.° 10, sur ce sujet tant obscurci ou calomnié par les incrédules et les hérétiques : alors on sera bien loin d'être étonné qu'un roi, aussi zélé que saint Louis pour la pureté et la propagation de la foi, ait demandé l'établissement de l'inquisition dans son royaume. « Par ce détail, dit Bergier, et par ce que nous dirons ci-après, il est déjà prouvé que l'inquisition n'a été établie dans aucun des royaumes de la chrétienté, que du consentement et quelquefois même à la réquisition des souverains : fait essentiel, et toujours dissimulé par les déclamateurs qui écrivent contre ce tribunal ; ils affectent d'insinuer que cette juridiction a été établie par la simple autorité des papes, contre le droit des rois, pendant qu'il est avéré qu'elle n'a jamais fait aucun exercice que sous l'autorité des rois. » Gaudentius, évêque donatiste, blâmant les lois faites en faveur de la religion contre les hérétiques, saint Augustin lui répondit : « Dès que vous ne conservez pas la foi de l'Eglise, les rois qui la conservent pensent avec justice qu'il est de leur devoir de vous empêcher de lui être impunément rebelle (*Aug. conf. Gaud. l.* 1, *n.* 44). »

[3] Rain. an. 1255, n. 95.

[4]. Voyez la savante dissertation dont nous avons donné l'analyse, dans la note, p. 293. Après avoir montré que le tribunal de l'inquisition n'est point contraire à l'esprit de l'Evangile, et que dans plusieurs pays et en certains temps il a été utile à la religion ; l'auteur qui raisonne avec beaucoup de sagesse et d'impartialité, fait observer qu'il n'est pas possible que ce tribunal, au moins dans la suite des temps, soit exempt des abus et des désordres auxquels sont sujets tous les autres tribunaux confiés à la sagesse humaine. D'où il est facile de conclure avec lui qu'on doit en parler comme des autres institutions, où il peut y avoir des réformes à faire ; et que c'est à l'autorité chargée de veiller à la conservation de la foi, de juger si ce moyen, établi pour la défendre, cesse d'être utile ou praticable pour les circonstances.

« Nous félicitons volontiers les Français et les Allemands, écrivoit Bergier, de n'avoir point ce tribunal chez eux ; mais nous assurons hardiment que si les philosophes incrédules étoient les maîtres, ils établiroient une inquisition aussi rigoureuse que celle d'Espagne contre tous ceux qui conserveroient de l'attachement pour

Louis fut plus applaudi pour sa modération à l'égard du roi d'Angleterre, quelque cher qu'elle eût coûté aux Français. Après une guerre heureuse pour la France, on fit entre les deux couronnes un traité de paix, par lequel Henri III renonçoit à ses prétentions sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, et Louis lui laissoit tout le duché d'Aquitaine, à condition de lui en faire hommage (1259). Les conseillers du saint roi lui marquèrent beaucoup de surprise, de ce qu'il souscrivoit à un démembrement si considérable, que lui et ses prédécesseurs avoient repris sur l'anglais uniquement par sa faute. « Je sais, répondit-il[1], que les rois Jean et Henri ont justement perdu les terres que je tiens, et que je ne suis point obligé à cette restitution. Je la fais uniquement pour le bien de la paix, pour établir une union durable entre deux maisons augustes, et d'ailleurs si étroitement unies par les liens du sang. Observez, ajouta-t-il, que le roi d'Angleterre me rendra hommage; ce qu'il n'a pas encore fait. » Telle est la version du sire de Joinville, qui connoissoit mieux ces affaires et la trempe solide de la tête de Louis IX, que le moine de Saint-Denis, qui lui attribue toutes les petitesses du scrupule, touchant la confiscation faite légalement de la Normandie par Philippe-Auguste.

Vers le même temps, Alexandre IV réunit cinq congrégations d'ermites en un seul corps, qui forma l'ordre des Au-

la Religion (*diction. theolog.*). » Nous avons vu de nos jours s'accomplir la prédiction de ce savant apologiste. Quelque soit son sentiment sur l'inquisition d'Espagne, dont il est bien certain que l'hérésie et l'impiété modernes ont raconté plus de faussetes que d'abus véritables, nous remarquerons que c'est à ce tribunal que l'Espagne doit l'honorable et précieux avantage d'être restée toute catholique : l'inquisition lui a conservé son antique foi ; elle l'avoit conservée pure aussi dans notre province (la Franche Comté) spécialement protégée par le cardinal de Granvelle ministre de Philippe II ; et l'hérésie n'a pu s'y introdruire que depuis la conquête qu'en fit Louis XIV. Aussi ne craignons-nous pas de dire que la demande que fit Louis IX pour l'établissement de l'inquisition dans ses états nous prouve qu'il étoit à la fois grand politique et grand saint. Les guerres civiles qu'occasionera la prétendue Réforme, et tous les desordres qu'elle enfantera pour le malheur des peuples et des rois, auroient pu dans l'origine être étouffés par l'inquisition. Et quel philosophe, chrétien ou même impie, oseroit nier qu'il eût été utile pour l'humanité d'arrêter à leur début les premiers dogmatisateurs, qui ont depuis causé tant de maux dans l'Eglise et dans l'état? La mesure *extrême*, employee alors contre quelques individus, n'eût-elle pas été une mesure de salut pour la societe chretienne?

[1] Joinv. p. 14, 119. Cuch v. p. 369. 470.

gustins mendiants (1256). Outre les disciples de saint Guillaume de Malaval, mort cent ans auparavant, et soumis comme ces ermites à la règle de saint Benoît, on en voyoit depuis long-temps plusieurs autres qui faisoient profession de suivre la règle de saint Augustin. La plus remarquable de ces congrégations étoit celle de Brictine dans la Marche d'Ancône, établie sous le pontificat de Grégoire IX par le bienheureux Jean le Bon, qui se convertit d'une manière inespérée, après avoir fait long-temps le métier de jongleur. Ce pape assigna d'abord une forme d'habit fixe aux ermites qui se confondoient quelquefois avec les frères mineurs par la variation de leur vêtement, et qui faisoient diminuer envers ceux-ci la charité des fidèles. Pour établir encore plus d'uniformité, le pape Alexandre rangea tous ces solitaires indistinctement, sous la règle de saint Augustin. Mais les guillelmites se virent avec peine tirés de la règle de saint Benoît : ils sollicitèrent si bien Alexandre qu'il les remit, tels qu'ils étoient auparavant, sous leur général particulier.

Les religieux de saint François, quoique déjà bien différents de leurs pères, et ceux de saint Dominique se distinguoient encore parmi les ordres divers, par leur vertu et leur capacité. Les rois et les pontifes se disputoient en quelque sorte la gloire de les protéger. Alexandre IV accorda des priviléges qui excitèrent la jalousie des docteurs séculiers, remplirent en particulier l'université de Paris, pour plusieurs années, de fermentation et de zizanie, et causèrent aux évêques, sur l'intégrité de leurs juridictions, des alarmes qui ont presque duré jusqu'à nos jours. Le roi saint Louis avoit tant d'affection pour ces deux ordres, qu'il disoit souvent que, s'il pouvoit faire deux parties de sa personne, il en donneroit une aux frères prêcheurs, et l'autre aux mineurs[1]. Il forma la résolution d'entrer dans l'un des deux, quand il auroit un fils en âge de régner, et il s'en ouvrit à la reine, pour ménager de loin son consentement. Mais cette princesse judicieuse, pour l'en détourner, lui apporta des raisons si solides, que le roi dont la piété n'eut jamais rien de l'opiniâtreté, ni de la confiance en son propre sens,

[1] G. de Bello, l. 12.

se laissa persuader que ce n'étoit pas la volonté de Dieu.

Cette estime et cette faveur des personnes les plus illustres à l'égard des religieux mendiants, leur attirèrent bien des reproches et des injures, fondés ou non en raison. On disoit qu'ils aimoient la table des princes et des prélats, soit pour la bonne chère, soit plutôt pour repaître leur orgueil des fumées de la vaine gloire, et satisfaire leur penchant à intriguer et à gouverner; qu'ils se mêloient des choses qui leur étoient les plus étrangères; qu'ils s'insinuoient dans tous les conseils et toutes les entreprises; que depuis le souverain jusqu'au particulier tant soit peu apparent, ils vouloient dominer sur tous les esprits, sur tous les ordres de puissance; et pour cela, qu'ils se rendoient complaisants, flatteurs, directeurs faciles et ingénieux à plier les lois de la conscience à leurs vues politiques. En un mot, on les chargea de toutes les imputations qu'on a renouvelées si souvent depuis, et qu'on ne se lassera jamais d répéter contre les nouveaux venus, dont le zèle et les talents feront ouvrir les yeux sur la dégradation et l'inutilité de leurs prédécesseurs dans la jouissance de la considération publique.

Entre tous les plaignants, Guillaume de Saint-Amour, docteur de Paris, se signala le plus par ses déclamations et ses invectives. Les docteurs d'état religieux, ou du moins leur grand nombre[1], n'étoient pas vus d'un bon œil dans cette université florissante, et il y avoit à ce sujet des différends que les papes, avec tous les genres d'autorité qu'ils exerçoient alors, avoient bien de la peine à assoupir. D'ailleurs bien des évêques se plaignoient, avec raison, de ce que les reli-

[1] On trouve dans l'histoire de ce long démêlé, qu'il y avoit alors *douze chaires de théologie*, dont trois étoient occupées par les chanoines de Paris et deux par les jacobins au dominicains. Ainsi il n'y avoit que deux professeurs qui fussent proprement d'état religieux; ce qui n'étoit pas un nombre si effrayant. Mais, déjà, comme de nos jours, l'université redoutoit la concurrence. A cette époque, les professeurs qu'elle s'efforçoit de repousser, étoient saint Thomas d'Aquin et Albert le Grand, tous deux dominicains et docteurs de Pari.. Parmi les frères mineurs, elle avoit aussi à lutter contre le célèbre Alexandre de Halès et saint Bonaventure son disciple. Ce dernier fut élu cette année (1256) général de son ordre. On est étonné de voir dans l'histoire de ce temps que l'université refusa d'abord de promouvoir aux dégrés les deux grands saints que nous venons de nommer : saint Thomas ne fut reçu que l'année suivante, 1257. Ce seul fait peut donner une idée de l'esprit qui animoit le corps des docteurs de Paris.

gieux mendiants, sous prétexte de priviléges, troubloient l'ordre de la hiérarchie, et violoient la juridiction dans l'exercice de leur ministère. Mais Saint-Amour ne s'en tint pas à ces plaintes légitimes. Emporté par la chaleur de sa bile et par l'impulsion de ses confrères, qui, dans une lettre écrite en corps à tous les prélats, avoient donné leur école pour le fondement de l'Eglise, il vit dans sa querelle toute la religion en danger, intitula sa déclamation, *des périls des derniers temps*. Peu content d'y donner personnellement ses adversaires pour de faux apôtres et des séducteurs hypocrites, il s'éleva directement contre leur état de mendicité, tout approuvé qu'il étoit par l'Eglise, laquelle, dit-il avec témérité, doit révoquer ce qu'elle a institué par erreur et contre la défense de saint Paul[1].

Le pape condamna cet écrit, comme inique, criminel et scandaleux, le fit brûler en sa présence, ordonna sous peine d'excommunication, à tous ceux qui l'auroient, de l'abandonner aux flammes sous huit jours, et défendit de l'approuver, ou de le soutenir en aucune façon[2]. Il redoubla de bienveillance envers les religieux mendiants, en faveur desquels il enchérit sur tout ce qu'avoient fait ses prédécesseurs. Les princes entrant dans ses vues, leur continuèrent leur confiance, et il les vit avec plaisir près de ces personnes augustes. Il n'ignoroit pas que l'air de la cour est contagieux pour les ministres de l'Evangile, tant réguliers que séculiers, mais l'Eglise accordant ses secours aux princes comme aux sujets, les ministres qui s'y emploient avec le moins de péril, sont ceux qui, dans leur régularité et leur détachement, trouvent le plus de préservatifs contre la contagion.

Saint Thomas d'Aquin n'avoit pas servi médiocrement à diriger la censure pontificale contre la témérité du docteur de Paris. A Anagni, en présence du souverain pontife, il avoit prononcé en faveur des frères mendiants une longue apologie, où, avec la force et la précision qui caractérisent tous ses écrits, il répondoit aux allégations diverses de leur injurieux agresseur. Sa seule personne, si l'on peut s'exprimer ainsi, étoit une apologie bien frappante de l'institut qu'il avoit embrassé par les

[1] Duboulay. p. 56. — [2] Id. p. 312. G. Nang. chron.

plus héroïques sacrifices. La maison dont il étoit issu, illustre et puissante dès le dixième siècle, possédoit la ville et le comté d'Aquin dans la Campanie. Pour lui donner une éducation conforme à sa naissance et aux vues de fortune qu'on avoit sur lui, on le mit dès sa première jeunesse dans les plus célèbres écoles d'Italie, d'abord au Mont-Cassin, puis dans l'université de Naples, fondée depuis peu par l'empereur Frédéric. Mais le ciel avoit des vues bien différentes sur cet enfant, également prévenu des dons de la grâce et de ceux du génie. Docile aux premières inspirations d'en-haut, le jeune Thomas n'eut pas plus tôt commencé à faire paroître ses talents pour les sciences, qu'à Naples même il entra chez les frères prêcheurs [1].

Afin d'échapper aux poursuites de ses parents, qui se tinrent très-offensés de cette humble résolution, ses supérieurs l'envoyèrent premièrement à Rome, ensuite à Paris. Ses frères le firent guetter, le surprirent en route, et le conduisirent dans un château qui appartenoit à leur père. Là, pendant un an qu'ils le tinrent comme emprisonné, il n'est rien qu'ils ne missent en œuvre pour lui faire quitter un ordre dont ils regardoient la mendicité dans leur frère, comme un opprobre pour eux tous. On lui déchira son habit, mais il en garda les morceaux, s'en enveloppa de son mieux, et rejeta tout autre vêtement. On introduisit dans sa chambre une jeune libertine d'une figure et d'une humeur également propres à séduire : il ne l'eut pas plus tôt aperçue qu'il prit un tison enflammé et la mit en fuite. Sur-le-champ avec l'instrument même qui a servi de défense à sa chasteté, il crayonne une croix sur la muraille, se prosterne et demande avec larmes la grâce de conserver à jamais cette pure et délicate vertu dans toute son intégrité. Tout le cours de sa vie montra que le Seigneur avoit exaucé une prière revêtue de circonstances si dignes de le toucher. Pendant sa prison, Thomas inspira le désir de l'imiter à l'une de ses sœurs, qui abandonna comme lui toutes les espérances du siècle, et se fit religieuse. Enfin sa mère le voyant inébranlable dans son propos, permit de le laisser échapper comme à son insu.

Il reprit la route de Paris, d'où il alla incontinent étudier la

[1] Boll. t. VI. p. 657, etc. Ech. summ. vind. p. 212, etc.

théologie à Cologne, sous Albert le Grand, maître digne de son disciple, qui le laissa néanmoins bien loin derrière lui, pour ce qui est en particulier de la solidité et de la précision. Mais Albert sut au moins discerner l'ange de l'école, sous la taciturnité et les apparences de la pesanteur. Comme les condisciples de Thomas le plaisantoient sur ces dehors peu avantageux, et l'appeloient souvent le bœuf muet, Albert avoit coutume de leur dire qu'un jour viendroit où les doctes mugissements de ce bœuf seroient des oracles pour toute l'Eglise. Thomas vint ensuite étudier à Paris, encore sous Albert, puis sous un autre de ses confrères nommé Brunet : alors il commença, comme bachelier, à expliquer le livre des Sentences. Il devoit obtenir la licence en 1254, pour continuer ses leçons en qualité de docteur; mais les différends qui survinrent entre l'université et les religieux mendiants, retardèrent son doctorat jusqu'au vingt-troisième jour de l'année 1257. Ce fut alors, qu'âgé d'environ trente-deux ans, il publia son apologie pour les frères mendiants, prêcheurs et mineurs.

Il insista particulièrement sur la mendicité religieuse, et s'éleva contre l'obligation qu'on faisoit du travail des mains à tous religieux sans exception et sans réserve[1]. Il fit observer que ce qu'en dit saint Paul, regarde autant les séculiers que les religieux, puisque du temps des apôtres il n'y avoit point encore de religieux distingués des séculiers. Quant à l'autorité de saint Augustin dont se prévaloit Guillaume de Saint-Amour, comme de celle de saint Paul, il montra que le but de ce saint docteur, dans son traité du travail des mains, étoit de combattre l'oisiveté déguisée sous un air d'abandon entre les mains de la providence; mais que ces sortes de travaux doivent céder à des occupations plus utiles, telles que sont évidemment les fonctions apostoliques; que ceux qui les remplissent aujourd'hui n'étant plus inspirés comme les apôtres, sont obligés de s'instruire par une étude assidue; et par conséquent ceux qu'ils dirigent dans les voies du salut, et pour l'avantage desquels ils étudient, doivent leur fournir la subsistance, puisque le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'E-

[1] S. Thom. t. XVII, Opusc. 19.

vangile, vivent de l'Evangile. Ainsi les religieux mendiants peuvent demander cette subsistance, ou, ce qui est la même chose, exercer la mendicité suivant les règles de leur état, qui, les bornant au simple nécessaire, les tiennent en garde contre la flatterie servile et les complaisances criminelles, fruits pernicieux de la seule cupidité.

Saint Bonaventure tenoit parmi les frères mineurs le même rang que saint Thomas d'Aquin chez les frères prêcheurs[1]. Sa vocation, quoique dans un autre goût que celle de Thomas, n'est pas moins remarquable. Etant tombé dangereusement malade dès l'âge de quatre ans, sa mère qui habitoit Bagnarea en Toscane le recommanda aux prières de saint François qui vivoit encore, et elle promit, s'il guérissoit, de le mettre sous sa conduite. Le saint pria pour l'enfant, et le voyant aussitôt guéri, il s'écria : O bonne aventure ! nom qui lui demeura, au lieu de celui de Jean qu'il avoit reçu au baptême. En 1243, Bonaventure, âgé de vingt-deux ans, accomplit le vœu de sa mère en prenant l'habit de son bienfaiteur. On l'envoya étudier à Paris, ainsi que saint Thomas, et comme lui il eut encore un maître célèbre dans la personne d'Alexandre de Halès, qui, touché de la beauté du naturel de son disciple et de l'innocence de ses mœurs, disoit de lui, qu'il sembloit n'avoir point participé au péché de notre premier père. Bonaventure étoit docteur, et enseignoit la théologie à Paris, quand on l'élut général de son ordre, à l'âge de trente-cinq ans. Il fut encore député par les frères mineurs, comme Thomas par les frères prêcheurs, pour aller poursuivre devant le pape la condamnation du docteur de Saint-Amour. Il écrivit de même, d'abord différents traités, puis une grande apologie des religieux mendiants, contre le docteur Girard d'Abbeville, qui avoit pris le parti de leur premier détracteur[2].

Des invectives si téméraires contre les ordres mendiants, et si biens réfutées, ne leur firent rien perdre de la vénération des peuples, ni des grands. Les vertus de la bienheureuse Isabelle de France, sœur de saint Louis, donnèrent encore un nouveau lustre à l'institut de saint François, et sa plus

[1] Vading. an. 1221. Sur. ad 14 jul. — [2] Opusc. t. 2.

grande édification à tout le royaume. Ayant résolu dès sa première jeunesse de se consacrer à Dieu, le mariage qui lui fut proposé avec le roi Conrad, fils de l'empereur Frédéric, ne servit qu'à lui inspirer plus d'éloignement des grandeurs du siècle, et plus d'attraits pour la vie angélique dont elle s'étoit tracé le plan. Applaudie dans son refus héroïque par le roi son frère, elle vécut dès lors à la cour comme dans une communauté religieuse. Elle gardoit un silence exact, donnoit la plus grande partie de son temps à la prière, jeûnoit souvent, et en tout temps prenoit si peu de nourriture, qu'on ne concevoit pas comment elle pouvoit vivre. Elle ajoutoit la pénitence et les macérations à l'innocence, s'étudioit à épurer de plus en plus sa conscience par la confession quotidienne, donnoit tout en aumônes, et servoit les pauvres de ses propres mains. Ayant dévotion de fonder une maison religieuse, elle choisit l'ordre de saint François et établit des religieuses de sainte Claire à Long-champ près de Paris (1260). Les constitutions qu'on leur prescrivit, furent proposées auparavant aux docteurs de l'ordre, spécialement à saint Bonaventure. La princesse se renferma elle-même dans cette abbaye, où elle demeura jusqu'à la mort, mais sans faire profession, ni prendre l'habit. Le pape Léon X a permis dans le seizième siècle de l'honorer à Long-champ comme bienheureuse[1].

Alexandre IV, presque toujours hors de Rome, où il ne trouva pas plus de sûreté que son prédécesseur Innocent, mourut à Viterbe le 25 de mai 1261. Entre les réglements qu'on lui attribue[2], on remarque celui qui ordonne aux inquisiteurs de la foi, de vendre les biens confisqués sur les hérétiques, et d'en réserver le prix pour les besoins de l'église romaine. On rapporte au même pontificat le commencement de ce qu'on appelle cas privilégiés. Dans un concile tenu à Montpellier en 1258, il fut permis au sénéchal de Beaucaire d'arrêter les ecclésiastiques pris en flagrant délit, pour cause de rapt, d'homicide, d'incendie et des crimes semblables, à charge de remettre ces coupables à la cour de l'évêque. On vit dix ans après, dans un concile de Londres, une sorte d'autorisa-

[1] Vie par Agnès, p. 170. — [2] Rain. 1262, n. 31.

tion pour le déport et l'annate : il y est défendu aux prélats de s'attribuer les revenus des églises vacantes ; à moins qu'ils ne soient fondés en privilége ou en coutume [1].

Quoique le nombre des cardinaux fût réduit à neuf, et qu'il y en eût même un d'absent à la mort du pape Alexandre, ils eurent tant de peine à s'accorder sur le choix de son successeur, que le saint Siége fut trois mois vacant. Enfin le 29 d'août, ils élurent, mais hors de leur corps, Jacques Pantaléon, patriarche de Jérusalem, qui se trouvoit à Viterbe, et qui prit le nom d'Urbain IV. Il étoit né à Troyes en Champagne, d'un simple artisan ; mais ses qualités personnelles compensoient avec avantage l'obscurité de sa naissance. Il parvint d'abord à l'archidiaconé de Liége, puis à l'évêché de Verdun, et remplit avec une intégrité remarquable plusieurs légations dans le nord. Immédiatement après sa promotion, il écrivit aux évêques pour leur en faire part, ainsi qu'au roi saint Louis, dont il étoit né sujet. Comme les cardinaux se trouvoient réduits à un trop petit nombre (le pape Alexandre n'en ayant fait aucun), Urbain en créa sept dès la première année de son pontificat, et sept encore au mois de mai suivant [2].

Ce pontife entra dans les vues de ses prédécesseurs Alexandre et Innocent, par rapport à Mainfroi, qui, à la faveur de la tutelle de son neveu Conradin, s'étoit rendu le maître absolu des royaumes de Naples et de Sicile, et qui s'en fit enfin déclarer roi, à la place du jeune prince. Comme le pape Urbain commençoit à procéder contre lui, des affaires plus prépondérantes pour le temps tournèrent son attention du côté de la Grèce. L'empire de Constantinople, aussi misérable dans la réalité, qu'imposant pour l'imagination des Latins, fut repris sur eux avec une facilité bien capable de faire cesser leur illusion (1261). Cette conquête fut l'ouvrage, ou plutôt la bonne fortune de Michel Paléologue, premier empereur de la dernière dynastie des Grecs dans la nouvelle de Rome. Ce fut ainsi la même maison qui reprit Constantinople aux Latins et qui en fut dépouillée par les Turcs, en 1453.

Michel Paléologue, pour faire recouvrer aux Grecs la ca-

[1] Thomass. Disc. part. 4, l. 4, c. 32. — [2] Rain. an. 1261

pitale de leur empire, eut d'abord à usurper le trône de Nicée, préparé à cet effet comme une pierre d'attente, si l'on peut s'exprimer de la sorte. Ayant trouvé moyen d'obtenir, pendant l'enfance de Jean de Lascaris, la régence de ce simulacre d'empire, qui eut néanmoins assez d'éclat à ses yeux pour être acheté au prix de l'inhumanité et de la perfidie, il dépouilla son pupille, après l'avoir fait aveugler. La multiplicité des états qui s'étoient formés des débris de celui de Constantinople à l'invasion des Latins, contrariant son ambition, il envoya contre le despote d'Epire des troupes commandées par le césar Alexis, avec ordre de donner en passant quelque alarme à Constantinople, sans toutefois rien entreprendre de sérieux. Dans le délabrement où étoit la Grèce, il s'étoit formé des troupes de brigands assez nombreuses pour tenir la campagne, et qui pilloient indifféremment les Latins et les Grecs, quoique leur inclination fût toujours pour les derniers, dont ils étoient compatriotes. Le peu de troupes que les Français avoient dans le pays étoient parties de Constantinople pour une expédition éloignée, et les Latins renfermés dans la ville, s'y voyoient réduits à la dernière extrémité. Alexis prit conseil des conjonctures; et bornant son projet à ce qui n'en étoit que l'accessoire, il attaqua si brusquement Constantinople, et fut si bien secondé par les brigands attachés à sa fortune, qu'il s'en rendit maître la nuit du 25 juillet 1261, cinquante-sept ans après l'invasion des Occidentaux. L'empereur Baudouin, Justinien patriarche latin, et plusieurs autres seigneurs qui ne tombèrent pas sous les armes, furent réduits à se sauver sur des barques dans quelques îles écartées, et de là dans la terre de leurs pères. A cette grande nouvelle, Michel Paléologue vint en diligence, prit son logement au grand palais, et y fixa, jusqu'à la ruine de son empire et de sa maison, le siége de cette puissance expirante.

L'état critique où il la sentoit le fit sans cesse recourir aux papes, soit pour obtenir des secours contre la puissance ottomane qui devenoit plus formidable de jour en jour, soit plutôt encore afin d'écarter l'orage que les sollicitations de Baudouin et le dépit de tout l'Occident ne pouvoient manquer de former contre sa propre grandeur. L'Italie en effet et la plus grande

partie de l'Europe furent bientôt dans la plus ardente fermentation. On prêcha la croisade contre les Grecs; les légats du pape se répandirent dans toutes les cours; on imposa des tributs sur tous les biens ecclésiastiques. Mais la continuité fatigante de ces impositions, et les revers accablants qu'elles n'avoient pu détourner, commençoient à ouvrir les yeux des nations sur les vrais principes que l'enthousiasme avoit tenus si long-temps voilés. Les prélats d'Angleterre dirent nettement [1], qu'ils ne donneroient rien pour un prince étranger, tandis qu'ils pouvoient à peine subvenir aux besoins de la patrie, au milieu des troubles et des divisions qui la désoloient. Les Français firent une juste distinction entre les secours de la Terre sainte contre les infidèles, et les subsides sollicités pour faire la guerre à un empereur chrétien [2]. Michel Paléologue, de son côté, ne cessoit d'insister sur cette différence, affectoit un grand zèle pour les progrès de la foi chrétienne, la confessoit dans toute sa pureté, et marquoit tant d'ardeur pour la réunion de l'église grecque avec la latine, qu'il est encore difficile de prononcer sur les vrais motifs qui le guidèrent. Nous lui verrons faire des démarches qui ne permettroient point de douter qu'il n'agît sincèrement, si l'on avoit été trompé moins souvent par ses prédécesseurs.

Au milieu des soucis et des embarras que ces révolutions causoient au pape Urbain, il ne négligeoit pas les fonctions directes et les plus sacrées du pontificat. La fête du saint Sacrement avoit été instituée dans le diocèse de Liége, tandis que ce pape en étoit archidiacre, et il s'étoit employé des premiers à lever les obstacles que la sainteté de cette institution, reconnue si généralement depuis, ne l'avoit pas empêchée d'éprouver. Elle avoit été proposée par une simple religieuse de Mont-Cornillon près de Liége, nommée Julienne, à qui, toutes les fois qu'elle s'appliquoit à l'oraison, il sembloit voir la lune dans son plein, mais avec une petite brêche. Elle eut ensuite révélation que cette lune figuroit l'Eglise, et la brêche une fête à instituer en l'honneur du sacrement adorable de nos autels [3]. Mais Julienne, toute sainte et toute humble qu'elle

[1] Matth. Westm. p. 382. — [2] Rain. n. 19, 20, 21. — [3] Boll. tom. IV. p. 459.

étoit, fut traitée de visionnaire par une foule de sages mondains, et même d'ecclésiastiques. Ils crièrent à la nouveauté, à la superstition ou du moins à l'inutilité d'une solennité nouvelle, pour honorer l'eucharistie dont on faisoit tous les jours mémoire à la messe. Cependant Robert de Torote, évêque de Liége, et le cardinal Hugues de Saint-Cher, légat en Allemagne, méprisèrent ces clameurs, et la fête fut instituée. Six ans après, Julienne mourut le 5 avril 1258, dans une réputation de sainteté qui la fait encore honorer dans le pays comme bienheureuse.

L'an 1264, le pape Urbain donna une bulle expresse pour faire célébrer cette fête généralement dans toute l'Eglise, et la fixa au premier jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. Il chargea saint Thomas d'Aquin de composer à ce sujet l'office du saint Sacrement, dont la noblesse et l'onction céleste répondirent à la réputation du docteur angélique, et que nous récitons encore. Mais Urbain IV étant mort cette même année, le deuxième jour d'octobre, la célébration de la nouvelle fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

Le saint Siége vaqua près de cinq mois, après la mort de ce pontife, et, selon la meilleure critique, ce ne fut que le 5 février 1265 qu'on lui donna pour successeur, Gui de Foulque, cardinal-évêque de Sabine, né de famille noble à saint Gilles sur le Rhône. Il étoit d'une modestie exemplaire et si peu équivoque, qu'il fit tous ses efforts pour se soustraire au brillant fardeau du pontificat, qu'on lui avoit décerné tandis qu'il étoit absent pour cause de légation. N'y ayant pu réussir, il écrivit en ces termes à un de ses neveux nommé Pierre le Gros. « Plusieurs se réjouissent de notre promotion ; mais nous n'y trouvons matière qu'à la crainte et aux larmes. Vous en devez être vous-même plus humble. Nous ne voulons point que vous, ni votre frère, ni aucun des nôtres vienne vers nous sans un ordre particulier de notre part ; autrement, nous les renverrons confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement, en conséquence de ce qui nous est arrivé. Si vous la mariez au fils d'un simple chevalier, nous nous proposons de lui donner trois cents tournois d'argent (c'étoit environ cinquante écus de notre monnoie). Si vous l'élevez

au-dessus de sa condition, n'attendez pas de nous un seul denier. Il en sera de même pour tous nos proches, dont aucun ne doit se prévaloir de notre élévation. Que Mabile et Cécile prennent les maris qu'elles prendroient, si nous étions dans la simple cléricature. Pour Gilli, voyez-la spécialement de ma part, et dites-lui de continuer à garder toute la modestie possible dans ses vêtements, et cependant de ne se charger de recommandations pour personne. » C'est ainsi que s'annonça Clément IV, dès son entrée au pontificat.

Il donna aussitôt ses soins à l'affaire du royaume de Sicile, regardée comme une des plus graves pour l'église romaine. Cette couronne avoit été accordée par ses prédécesseurs Innocent et Alexandre à Edmond, second fils du roi d'Angleterre; mais ce prince paroissant abandonner ses prétentions, Clément la donna au plus jeune des frères de saint Louis, Charles, comte d'Anjou et de Provence, et le pressa d'en venir prendre possession. Charles ne tarda point à s'embarquer à Marseille; et malgré toutes les précautions qu'avoit prises Mainfroi pour lui fermer le passage par terre et par mer, il aborda heureusement à Ostie. Le pape, qui étoit à Pérouse, envoya quatre cardinaux qui lui donnèrent à Rome dans l'église de Latran, l'investiture du royaume de Sicile [1], avec l'étendard, le 20 de mai. Il lui fallut attendre assez long-temps l'arrivée de son armée qui venoit par terre, et le reste de la campagne se passa sans faire aucun exploit remarquable. Mais ayant été sacré et couronné roi dans l'église de Saint-Pierre, le jour de l'Epiphanie de l'année suivante 1266, il entra sans retard sur les terres de Naples. Mainfroi lui envoya proposer un accommodement. Parce que son armée étoit remplie de Sarrasins, Charles fit cette réponse : « Allez dire au sultan de la Pouille, que je ne veux ni paix, ni trève avec lui, et que dans peu, ou je l'enverrai en enfer, ou il m'enverra au ciel. »

1 Les principaux articles du serment que fit Charles d'Anjou pour lui et ses successeurs, furent qu'il payeroit annuellement au saint Siége un cens de huit mille onces d'or, avec une haquenée blanche, et qu'il n'accepteroit jamais ni l'empire ni le royaume teutonique, ni celui de Lombardie ou de Toscane (Burigni, *hist. de Sicile*). Ces conditions furent dans la suite si religieusement observées que Charles Quint, déjà roi d'Espagne et des deux Siciles, n'accepta la couronne impériale qu'après s'y être fait autoriser du pape Léon X par une dispense solennelle. (*A. de v. l. d.*).

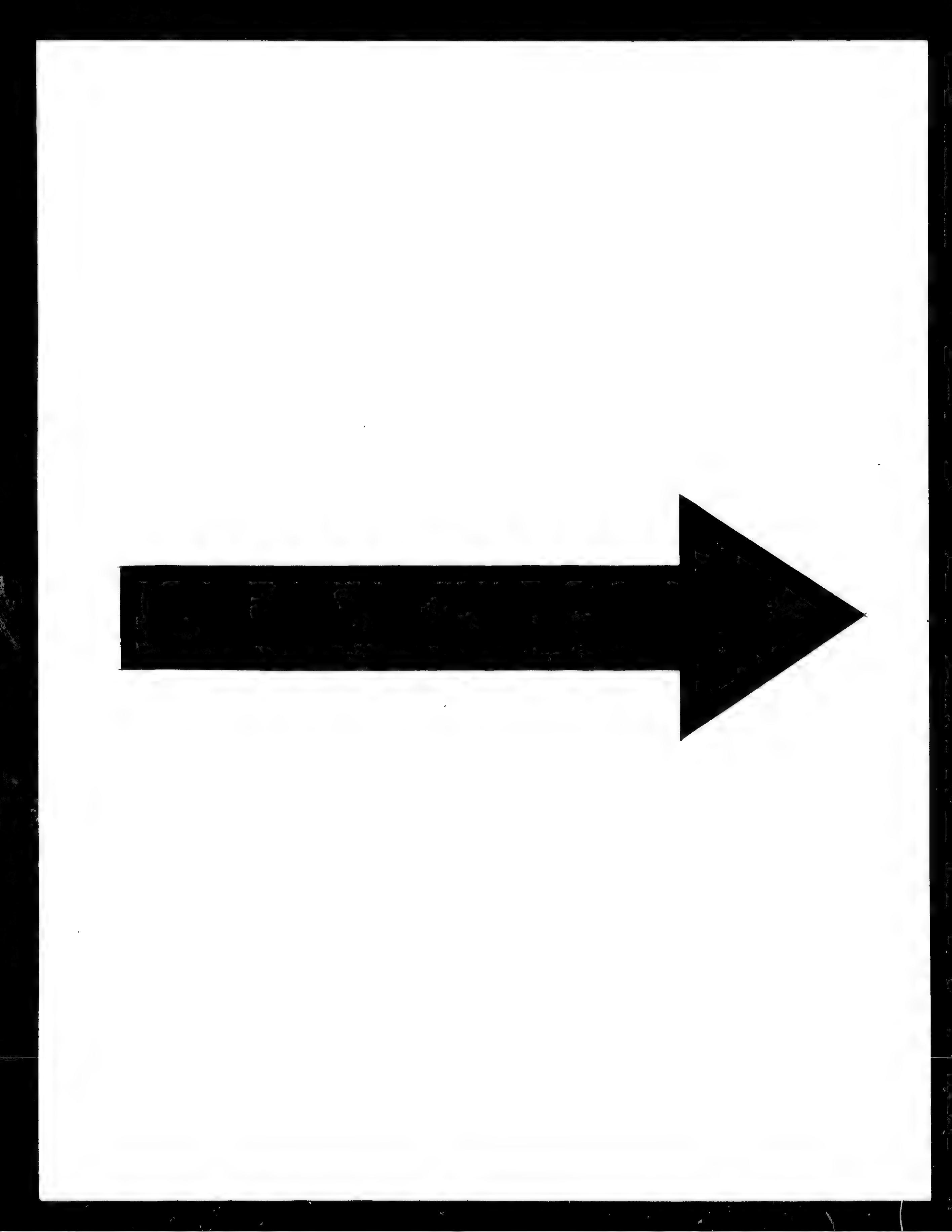
Les deux armées s'avancèrent aussitôt, et se rencontrèrent près de Bénévent. Une seule bataille, des plus meutrières dont il soit fait mention décida du sort de leurs chefs. Les Français remportèrent une victoire complète, Mainfroi demeura parmi les morts, et Charles seul maître du royaume. Par cette défaite, les Guelfes reprirent le dessus sur les Gibelins, deux factions animées, dont la première tenoit pour les papes, et la seconde pour les empereurs. L'une et l'autre, pendant deux ou trois siècles, désolèrent l'Italie par leur émulation détestable en tout genre de crimes et d'excès. Elles éclatèrent principalement sous le pape Grégoire IX et l'empereur Frédéric II; mais on n'a rien de précis sur leur origine, ni sur l'étymologie de leurs noms, qui très-vraisemblablement néanmoins proviennent des noms propres de leurs premiers auteurs [1].

En Allemagne, on éprouvoit tous les désordres et tous les fléaux de l'anarchie. Toutefois, après la mort de Guillaume de Hollande, qui périt l'an 1256 en voulant réduire les Frisons révoltés, on avoit élu en sa place jusqu'à deux empereurs. Richard, fils du roi Jean d'Angleterre et comte de Cornouaille, élu le premier et couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Ascension 1257, ne put fournir à la dépense nécessaire pour soutenir sa dignité, et fut obligé de retourner en Angleterre, où il mourut quatre ans après. Alphonse X, roi de Castille, élu empereur deux mois après Richard, et retenu par ses guerres contre les Maures, ne put pas même venir prendre possession de l'empire. Ce fut dans cette affreuse confusion que les princes d'Allemagne augmentèrent principalement leur puissance au préjudice de celle des empereurs, et que plusieurs villes d'Italie s'érigèrent en républiques, ou furent usurpées par des seigneurs qui s'en firent de petits états.

[1] Sous le pontificat de Grégoire IX et pendant que Frédéric II marchoit contre Rome, on trouve que *Gibel*, qui avoit suivi le parti de ce prince, excita la révolte de plusieurs villes d'Italie contre le pape; et que c'est de lui que vint le nom de *Gibelins* (*Labbe*, *vit. Greg.* IX.) Quant à celui de *Guelfes*, il nous paroît remonter plus haut, sans être pour cela moins probable. On sait que les troupes de la comtesse Mathilde furent constamment employées à la défense de Grégoire VII, et qu'elle avoit épousé en secondes nôces *Guelfe ou Welphe*, duc de Bavière, qui les commanda pendant quelque temps : de là, au moins par analogie de service, on donna le nom de *Guelfes* aux défenseurs des papes.

Jamais on ne multiplia si abusivement les croisades, que dans ce temps de fureur et d'horreur. Les évêques de Germanie se traitoient réciproquement en ennemis de la religion; et confondoient avec les infidèles, les partis différents de celui qu'ils avoient épousé. En Italie, le cardinal de Sainte-Cecile faisoit prêcher avec tant de chaleur contre les partisans de Mainfroi, et en particulier les Sarrasins de Nocera, toujours attachés à ce parti, qu'il dispensoit ceux qui p[illegible]oient la croix pour leur faire la guerre, des engagements c[illegible] pour le recouvrement de la Terre sainte. On prêchoi[illegible]e, avec une ardeur égale, ces deux croisades à la [illegible]-à-dire, contre Mainfroi en faveur de Charles d'Anjou, [illegible]e Bondochar sultan d'Egypte, qui venoit de ruiner Césarée, et se préparoit au siége d'Acre, seule place forte qui restât aux chrétiens de Palestine. La croisade se prêchoit en Angleterre contre Simon de Montfort, comte de Leycester, fils du fameux Simon surnommé le fléau des albigeois, et qui ne s'acquit à lui-même que l'odieux surnom du Catilina des Anglais. Il étoit à la tête des sujets rebelles du roi Henri III, prince naturellement bon, mais inconstant et capricieux, sans vigueur, sans politique, également incapable de se faire craindre et de se faire aimer. La haute réputation de sagesse et de probité dont jouissoit partout le roi saint Louis, avoit bien pu le faire choisir, tant par Henri que par ses barons, pour arbitre de leurs différends; mais l'inquiétude et la fougue intraitable du génie britannique avoient presque aussitôt violé la sentence arbitrale, quoique rendue au gré des deux parties. La rébellion ne finit que par la mort de Simon, qui fut défait et tué à la bataille d'Evesham le 4 d'août 1265. On le priva de la sépulture ecclésiastique, comme étant mort excommunié. Les rois maures de Grenade et de Murcie remuant en Espagne, il fallut encore y prêcher tout de nouveau la croisade. On prêchoit enfin la croisade en Hongrie contre les Tartares, que leur genre de christianisme, frein trop foible pour leur férocité ambitieuse, n'empêchoit pas de menacer d'une effroyable invasion les pays chrétiens limitrophes de ce royaume et de celui de Pologne.

Cependant le chef de l'Eglise n'en perdoit pas de vue les intérêts divins. L'église d'Yorck, vacante depuis plus d'un



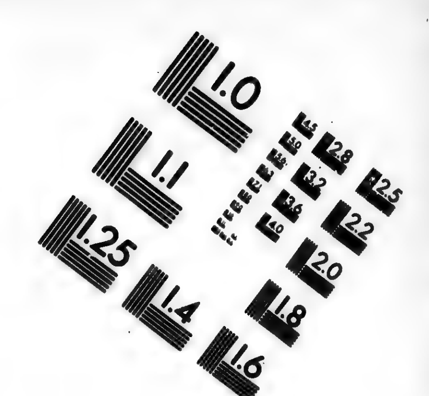
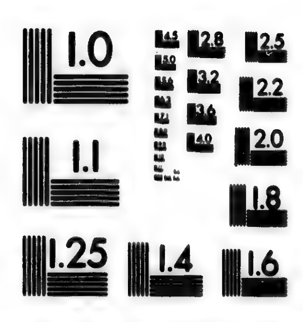


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



an, n'ayant pas fait une élection plus canonique après un si long retard, Urbain la cassa, et donna cet archevêché à saint Bonaventure [1]. Les besoins de l'Angleterre, où la discorde et la guerre civile avoient porté de rudes atteintes à la discipline, ne demandoient pas moins qu'un prélat de ce mérite. Bonaventure n'étoit pas seulement révéré pour la pureté de ses mœurs, l'austérité de sa vie, la tendre piété et la modestie sincère qu'il savoit allier avec l'éminence de la doctrine; mais sa gravité, sa prudence, le long usage du gouvernement de son ordre, où il s'étoit rendu aimable à tout le monde en maintenant parfaitement l'observance régulière, le faisoient juger propre à tout. Le pape ayant pris une résolution arrêtée, et connoissant l'humilité de Bonaventure, lui enjoignit, en vertu de la sainte obéissance, d'acquiescer à la volonté divine en acceptant l'archevêché d'Yorck. Tels sont les termes de la bulle qui fut donnée à ce sujet le 24 novembre 1265, mais qui n'eut point d'exécution. L'humilité de Bonaventure fut si ingénieuse, et il prit si bien le saint père, tout inébranlable que paroissoit la résolution de sa sainteté, qu'il ne fut pas contraint d'accepter l'épiscopat.

Saint Thomas d'Aquin refusa de même l'archevêché de Naples, que le pape Clément lui avoit aussi conféré par une bulle, en y joignant les revenus de saint Pierre *ad aram* [2]. Le saint docteur supplia pour toujours la souverain pontife de ne lui donner aucune dignité ecclésiastique, et de lui laisser finir ses jours dans la pauvreté et l'humilité de sa profession : illustre obscurité, dans laquelle il servit plus essentiellement l'Eglise, que ne firent la plupart des prélats élevés sur les premiers siéges ! Alors il composoit ce corps admirable de doctrine, qu'il intitula *somme de théologie*, et divisa en trois parties; la première naturelle, la seconde morale, et la troisième sacrée. Il traite dans la première de la nature de Dieu et des créatures, et dans la troisième, de l'incarnation et des sacrements. Dans la seconde partie, subdivisée en deux autres, il y traite en premier lieu, ou, comme il s'exprime, dans la première seconde, il examine en particulier les vices et les

[1] Vading. 1265. n. 146. — [2] L. Luc. ap. Echard. p. 263.

vertus. Qu'il nous suffise d'indiquer ce que tout l'art de l'analyse ne pourroit qu'affoiblir, en le tirant de cette mine si riche et si pure, des notions spéculatives de la scholastique et de la science pratique du salut. C'est là que tous les grands maîtres, depuis plus de cinq siècles, n'ont pas cessé de puiser, sans qu'aucun d'eux à l'aide même d'un fonds si avantageux, et avec la facilité d'ajouter à la première invention, ait jamais donné un corps de théologie aussi parfait, soit pour la solidité de la doctrine, soit pour l'ordre et la méthode. Ce grand ouvrage fut composé pendant le pontificat de Clément IV, qui fut d'environ trois ans et neuf mois, et pendant la longue vacance qui le suivit.

Ce pape étant mort à Viterbe le vingt-neuvième jour de novembre 1268, les cardinaux eurent tant de peine à s'accorder pour un successeur, que le podestat de la ville les renferma dans le lieu où ils étoient assemblés au nombre de quinze, et les tint ainsi pendant près de trois ans. Ce fut dans cet intervalle marqué avec précision par Guillaume de Puy-Laurent, et par la chronologie de Montfort qu'ont suivie les critiques modernes les plus estimables, et par conséquent après la mort de Clément IV, que Charles d'Anjou fit mourir le jeune Conrad ou Conradin, petit-fils de l'empereur Frédéric[1]. Il est donc inutile d'alléguer, avec quelques apologistes simulés pour paroître défendre Clément d'avoir contribué à cette exécution barbare; il est, dis-je, plus qu'inutile d'alléguer que Charles en fut repris par ce pape et par ses cardinaux.

Ce ne fut que l'an 1269, que Conradin, réfugié en Allemagne tandis que son oncle Mainfroi le dépouilloit du royaume de Sicile, revint en Italie pour faire valoir ses prétentions contre le vainqueur de Mainfroi. Il fut défait dans la Pouille; il tomba peu après entre les mains de son rival, qui le fit condamner à mort et exécuter publiquement, avec plusieurs autres têtes augustes attachées à son parti. C'étoit le dernier prince de la maison impériale de Souabe, devenue très-odieuse par l'esprit de schisme, et par des vexations si souvent reitérées contre l'église romaine. Mais si ces considérations ont pu diminuer la

1 V. Spond. an. 1259, n. 6.

faute du nouveau roi de Sicile, elles ne l'ont pas garanti de la tache ineffaçable qu'elle imprime à sa mémoire.

La vertu de Clément IV, loin de se démentir sur le saint Siége, alla toujours en augmentant. Non-seulement sa vie étoit très-pure, mais il fit admirer l'austérité et la plus sévère modestie dans la première place de l'univers. Il ne portoit point de linge, il couchoit sur un lit très-dur, et pendant long-temps il ne mangea point de viande. Il fut très-zélé pour la fréquentation des sacrements, que l'on commençoit à négliger. Afin d'exciter cette dévotion, il autorisa par une bulle la confrérie du Gonfanon, établie à Rome en l'honneur de la sainte Vierge, avec obligation pour ceux qui l'embrassoient, de se confesser et de communier trois fois l'an. Elle prenoit son nom de la bannière qu'on y portoit, et passe pour la plus ancienne de ces sortes d'institutions, établies depuis en si grand nombre sur ce premier modèle.

Tout attaché qu'étoit le roi saint Louis aux intérêts de l'église romaine, et particulièrement à la personne du pieux pontif Clément IV, il se vit obligé de contredire ce pontife, au sujet de quelques entreprises faites par Clément sur les droits de la couronne de France. Quoiqu'il ne s'agît que de deux archidiaconés, l'un dans la cathédrale de Reims, et l'autre dans celle de Sens, auxquels le pape avoit nommé d'une manière qui attaquoit le droit de régale, Louis s'en plaignit ome avec amertume. On se prêta de part et d'autre à un accommodement pour l'affaire de Reims : l'archidiacre se démit d'abord; le pape lui fit une collation nouvelle sous le bon plaisir du roi, et déclara en termes exprès qu'il ne prétendoit point par-là préjudicier au droit de régale [1]. Quant à l'affaire de Sens, de peur que des exemples itératifs ne tirassent à conséquence, le saint roi voulut absolument que l'archidiacre nommé par le pape fût dépossédé [2], et il mit en sa place Girard

[1] Duboul. p. 372. Preuv. Lib. Gall. p. 368.

[2] Le pape n'y avoit nommé et n'y nomma jamais personne. Voici le fait : Pierre de Charni, archidiacre de Sens, etoit attaché à la personne même de Clément IV avec le titre de camérier, lorsqu'il fut élu archevêque de cette métropole, et sacré par le pape. Son archidiaconé vaquoit ainsi en cour de Rome; et suivant une constitution qui confirmoit l'usage établi, dit Fleury, depuis Innocent III, la collation de ce titre appartenoit au pape. Sur les représentations de saint Louis, Clément répondit: qu'il

de Rampillon, archidiacre de Melun, qui fut maintenu dans sa nouvelle possession. On observe que saint Louis, aussi attentif aux lois de l'Eglise qu'à ses propres droits, exigea, selon la coutume, que Girard quittât son premier bénéfice en passant au second [1]. En Allemagne, au contraire, c'étoit un abus très-commun dès lors, que le même sujet fût chanoine en plusieurs cathédrales, afin de parvenir plus aisément à l'épiscopat.

Ce fut principalement pour arrêter les entreprises des pape, sur la collation des bénéfices et sur la juridiction contentieuse, que saint Louis rendit, l'an 1269, la fameuse ordonnance connue sous le nom de *Pragmatique-Sanction*, et qui roule presque tout entière sur ces deux objets. Il avoit déjà donné la constitution plus célèbre encore, où l'on trouve pour la première fois le terme de libertés gallicanes, substitué à celui de libertés canoniques, quoique cette dernière expression rende son objet avec assez de justesse. On voulut sans doute faire entendre que l'autorité des canons étant affoiblie chez les autres nations, on refusoit en France de s'assujétir aux nouvelles maximes qu'on pensoit avoir donné lieu à ces relâchements. Cette constitution cependant ne concerne guère que la vigilance et la sévérité, que le saint roi jugeoit nécessaires dans la poursuite des hérétiques [2].

ne conféreroit point ce bénéfice avant que le nouvel archevêque n'eût vu le roi pour l'instruire de son droit à cette collation. Louis, sans attendre Charni, pourvut Girard de cette dignité. C'est alors que le pape se plaignit au roi, dit Fleury, de n'en avoir pas usé avec lui en cette rencontre aussi honnêtement qu'il le devoit. Girard reçut défense de prendre possession; mais après la mort du pape et du roi, il fut confirmé dans la place d'archidiacre par Grégoire X. (*Fleury*, *l.* 85; *n.* 58; *et Hist. de l'égl. gall.*, *l.* 33).

[1] Lib. Gall. p 1701.

[2] Voir sur les Statuts de saint Louis la note p. 456. Quant à la *Pragmatique Sanction*, l'auteur n'en ayant pas même donné l'analyse vraie, nous croyons devoir la citer en entier. On y verra qu'elle est un acte de justice et de piété par lequel le saint roi *rend aux églises cathédrales et aux abbayes la liberté d'elire leurs prelats*, réprime les entreprises des seigneurs autant que du clergé sur les droits d'autrui, et restreint *aux nécessités urgentes* les impositions que la cour de Rome pouvoit mettre sur les églises de France.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français à la perpétuelle mémoire. Voulant pourvoir à la tranquillité de l'église de notre royaume, à l'augmentation du culte divin, au salut des âmes fidèles; et désirant obtenir la grâce et le secours de Dieu tout puissant, (de qui seul notre royaume a toujours dépendu et sous la protection du-

La conservation et l'accroissement de la foi étoient les deux grands mobiles de ses démarches et le but invariable où se dirigeoient toutes ses vues. Depuis sa première croisade, il ne s'étoit jamais regardé comme déchargé entièrement du vœu

quel nous le mettons encore présentement); nous avons, par le présent édit mûrement délibéré, et qui sera perpétuel, statué et ordonné ce qui suit : 1.° que les prélats des églises de notre royaume, les patrons et collateurs ordinaires des bénéfices jouiront de leur plein droit et conserveront chacun leur juridiction : 2.° Que les églises cathédrales et les autres églises de notre royaume auront leurs élections libres, et que ces élections auront entièrement leur effet : 3.° Que la simonie ce crime si pernicieux à l'Eglise, soit absolument bannie de notre royaume. 4.° Nous voulons et ordonnons que les promotions, collations, provisions et dispositions des prélatures et autres bénéfices et offices ecclésiastiques quelconques, se fassent suivant la disposition, l'ordre et la détermination du droit commun, suivant les sacrés conciles et les institutions des anciens Pères. 5.° Nous renouvelons, louons et approuvons les libertés, franchises, prérogatives, droits et priviléges accordés par les rois nos prédécesseurs et par nous, aux églises, monastères et autres lieux de piété, ainsi qu'aux personnes religieuses et aux ecclésiastiques de notre royaume. Enjoignons, etc. (*Lab.*, *t.* XI, *p.* 907). »

Tels sont les articles de cette ordonnance célèbre, dans la Bibliothèque des Pères. Mais, comme l'observent les éditeurs de la collection que nous venons de citer, il y a d'autres exemplaires où l'on trouve un sixième article, qui doit être placé entre le quatrième et le cinquième. En voici la traduction d'après Fleury : « Nous ne voulons aucunement qu'on lève ou qu'on recueille les exactions pécuniaires et les charges très-pesantes que la cour de Rome a imposées ou pourroit imposer à l'église de notre royaume, et par lesquelles il est misérablement appauvri ; si ce n'est pour une cause raisonnable et très-urgente, ou pour une inévitable nécessité, et du consentement libre et exprès de nous et de l'église de notre royaume. »

Sur quoi le savant évêque de Pamiers, dans sa continuation des annales ecclésiastiques, an. 1268, fait cette remarque importante : « Quoique nous reconnoissions, dit Sponde, que ce statut est réel et juste, nous ne voyons cependant pas pourquoi la plupart le rétorquent contre le saint Siége, puisqu'il n'a pas coutume d'en user ainsi, et qu'il ne conviendroit pas qu'il fît des impositions aux églises sans le consentement des rois et des souverains. Il ne paroît pas d'ailleurs que cet article de saint Louis s'accorde avec ce qu'on lit dans la chronique de Normandie, savoir, que dès qu'on eut su que le roi demandoit au pape Clément la décime pour le secours de la Terre sainte, les chapitres de Reims, de Sens, et de Rouen firent des plaintes au pape pour empêcher qu'il n'accordât la demande au roi; et que le roi, fort irrité de cette démarche, avoit écrit contre eux au pape, qui, ayant mal reçu leurs députés, accorda au roi la décime pour trois ans, (comme on l'a rapporté sous l'année précédente.) » Cela veut dire, continue le P. Fontenay, que le roi n'ayant qu'à se louer de la facilité du pape sur l'article des décimes, il semble qu'il n'y avoit pas d'occasion de faire un réglement qui contenoit des plaintes assez vives touchant la conduite de la cour romaine sur la même matière. Mais enfin, soit que saint Louis voulût prévenir tout les inconvénients pour la suite, soit qu'il eut aussi en vue les entreprises des seigneurs laïques, indépendamment de ces motifs et de la différence des exemplaires, dont quelques-uns ne portent point l'article en question, l'on convient unanimement de l'intégrité de son ordonnance et de son équité.

qu'il avoit fait de combattre les ennemis du nom chrétien. Les nouvelles de leurs avantages et de leurs excès récents dans la Terre sainte, le décidèrent à y porter ses armes avec d'autant plus d'empressement, qu'ayant quelque pressentiment de la fin de ses jours, il vouloit auparavant faire quelque chose de grand pour la gloire de Dieu, et laisser un exemple mémorable aux générations suivantes. Le sultan Bondochar ayant fait une irruption avec une puissante armée sur les terres des fidèles de Palestine, s'étoit rendu maître de tout le pays jusqu'aux portes d'Acre. Par un mépris affecté de nos saints mystères, il avoit démoli l'église du mont Thabor, et rasé jusqu'aux fondements celle de Nazareth[1]. Bondochar prit ensuite et ruina Césarée, et força le château d'Arsouf, d'où il emmena environ mille captifs, et réduisit à composition le fort de Sapheth. Il commanda aux habitants de ce dernier endroit, sous peine de passer par les armes, de se faire tous musulmans. Il n'y en eut que huit qui apostasièrent : les autres, au nombre de plus de six cents, furent égorgés contre la foi du traité. Leur sang couloit comme un ruisseau sur la pente de la montagne au sommet de laquelle est située la forteresse[2]. Le prieur des templiers et deux frères mineurs qui exhortoient les martyrs à la constance furent écorchés vifs, et fouettés barbarement en cet état, et enfin décollés (1266).

Le récit qu'on fit de toutes ces horreurs au pieux monarque, lui rendit toute l'ardeur de ses premières années, et parut faire la même impression sur ses proches et ses sujets. Tous ses fils, à l'exception du quatrième encore enfant, son frère Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, son gendre Thibault roi de Navarre et comte de Champagne, son neveu Robert, comte d'Artois, Gui, comte de Flandre, Jean, fils du comte de Bretagne, et une infinité d'autres seigneurs prirent la croix avec lui. Charles d'Anjou, roi de Sicile, devoit encore le rejoindre avec une puissante armée. Mais en ne négligeant rien des moyens naturels, ce sage et saint roi mettoit en Dieu seul toute sa confiance[3]. Afin d'attirer les bénédictions du ciel sur son entreprise, il redoubla sa ferveur dans ses exercices ordi-

[1] Bibl. Orient. p. 204. — [2] Sanut, p. 222. — [3] Siffrid. an. 1265.

naires de piété, dont les historiens de sa vie ont cru devoir nous transmettre le détail édifiant : en voici quelque partie, que le témoignage des personnes qui l'approchoient de plus près, peut rendre croyable, mais que le nom de Louis IX, aussi grand homme que grand saint, ne prémunira peut-être point encore assez contre les dérisions de la sagesse impie de notre siècle.

Il assistoit tous les jours à l'office canonial, même aux heures de la Vierge ; et dans ses voyages, il le récitoit à cheval avec son confesseur. Tous les jours encore il disoit l'office des morts à neuf leçons. Il entendoit habituellement deux messes par jour, et souvent trois ou quatre. C'étoit la même assiduité pour la parole de Dieu, et il l'écoutoit avec tant d'attention, qu'il en répétoit ensuite tous les traits frappants aux personnes qui l'entouroient. De son temps même, on censuroit ces dévotions ; il répondoit, sans y rien changer : Si je donnois le double de ce temps au jeu ou à la chasse, on n'en parleroit pas. Il fut bien des années dans l'usage d'aller à minuit aux matines de sa chapelle, et de prier encore au retour, autant qu'avoient duré les matines : mais sur les remontrances qu'on lui fit au sujet de sa complexion délicate, il remit ces dévotions au matin. Le soir, après les complies de sa chapelle, il faisoit faire par un prêtre l'aspersion de l'eau bénite par toute sa chambre, en particulier sur son lit. Il introduisit dans sa chapelle la coutume de fléchir le genou pendant la messe [1], à ces paroles du Credo, *et homo factus est*, et de se prosterner à la lecture qui se fait dans la passion de la semaine sainte, au moment où l'on dit que Jésus-Christ expira. C'est de là que nous viennent ces pieux usages.

Avec la piété il porta aussi l'austérité sur le trône. Tous les vendredis il jeûnoit, et il s'abstenoit de viande les mercredis. Les vendredis du carême et de l'avent, il ne mangeoit ni poisson, ni fruits. Il jeûnoit au pain et à l'eau le vandredi saint, les veilles des quatre principales fêtes de la Vierge, et quelques autres jours de l'année. Il se confessoit tous les vendredis, et selon la dévotion du temps, après sa confession il prenoit la discipline. Toujours il craignoit que la majesté de

[1] Duchesne. t. v. p. 456, etc.

sa personne n'ôtât quelque liberté au ministre de ce sacrement, et souvent il lui répétoit : vous êtes ici le père, et je ne suis que l'enfant. S'il y avoit une porte ou une fenêtre à fermer il se levoit promptement, sans souffrir que le confesseur le prévînt. Outre ses confesseurs, il avoit prié quelques personnes fermes et sages, de l'avertir de tout ce qu'elles entendroient ou remarqueroient en lui de répréhensible, et toujours il reçut leurs avis dans la disposition qui les lui avoit fait demander. Il porta long-temps le cilice durant l'avent, le carême et les vigiles de plusieurs fêtes; mais son confesseur l'ayant fait convenir que sa santé en souffroit, il le quitta avec docilité, en dédommageant néanmoins sa piété par une ceinture de crin qui n'avoit pas les mêmes inconvénients.

L'abondance de ses aumônes étoit inconcevable, tout puissant roi qu'il étoit. Il est impossible d'en faire le dénombrement; on n'en peut rapporter que les particularités les plus propres à nous retracer les vues supérieures et la foi vive qui les dirigeoient. Tous les jours, quelque part qu'il fût, il nourrissoit chez lui six-vingts pauvres; ce nombre augmentoit considérablement aux jours de dévotion. Le roi les servoit souvent de sa main, avant de manger lui-même; à certains jours, il en servoit ainsi jusqu'à deux cents. Chaque jour, à dîner et à souper, il faisoit manger près de lui trois pauvres vieillards, à qui l'on passoit des mets de sa table. Tous les samedis, il lavoit encore les pieds à trois pauvres vieillards, puis il leur faisoit une aumône en argent, et leur servoit lui-même à manger. Il donnoit abondamment aux hôpitaux et à toutes les pauvres communautés de religieux et de religieuses. Il fonda une multitude innombrable de monastères, des maisons de piété et de charité de tout genre. Il ne fut pas moins libéral envers les églises. Né pour les grandeurs, et ayant l'âme naturellement grande, il aimoit mieux, comme il s'en expliquoit quelquefois, signaler sa magnificence pour la religion, que pour le monde et la vanité. Il ne laissoit pas de faire paroître la majesté royale, avec tout l'éclat propre à imposer, non-seulement dans les jours de représentation, mais dans l'état habituel de sa cour, où il fut constamment servi avec plus de dignité qu'aucun de ses prédécesseurs. La vraie piété a toujours la sagesse pour guide;

et la vertu, éloignée constamment des extrémités vicieuses, ne troubla jamais l'ordre des conditions.

Tout étant préparé pour la croisade, le roi se rendit, comme à son premier voyage d'outre-mer, au port d'Aigues-mortes (1270); et de là, après huit jours de navigation, à Cagliari en Sardaigne, où la flotte des croisés se rassembla. On tint conseil touchant le lieu où ils commenceroient à porter leurs armes, et il fut question de trois termes différents, Acre, Alexandrie et Tunis. Le saint roi fut pour le dernier. Plusieurs personnes dignes de foi l'avoient assuré que le roi de Tunis inclinoit à se faire chrétien. Ce prince lui-même lui avoit envoyé depuis peu des ambassadeurs, qui le confirmèrent dans cette persuasion. Dans l'ardeur de son zèle, il leur parla en ces termes[1] : « Dites au roi votre maître, que je voudrois passer dans les fers le reste de mes jours, pourvu que lui et son peuple se fissent chrétiens de bonne foi. » Parmi les seigneurs qui partageoient sa confiance, souvent il s'écrioit avec transport : O si je pouvois un jour me voir parrain d'un tel filleul ! Ce ne fut pas là néanmoins le seul motif qui fit marcher ce prince habile à Tunis. On lui faisoit encore entendre, que si cette ville résistoit, elle seroit facile à réduire, d'ailleurs, qu'elle régorgeoit de toute sorte de richesses, comme n'ayant jamais été prise, et qu'elle offroit des ressources inestimables aux croisés; que c'étoit de ce pays que le sultan d'Egypte tiroit l'excellente cavalerie qui faisoit la force principale de ses armées. Mais quoi qu'il en soit de la justesse de ces mesures, le Seigneur avoit des vues bien différentes de celles des hommes : jamais il ne montra plus sensiblement quels mouvements il imprime quelquefois aux peuples et aux empires, pour consommer la sanctification d'un élu d'un certain ordre.

Ce n'étoit pas sur la terre que le zèle de saint Louis pour la propagation de la foi, et tant d'autres vertus royales et chrétiennes devoient triompher. Dans sa première expédition contre les infidèles, il avoit rassemblé, pour ainsi dire, tous les précieux matériaux qui devoient entrer dans la couronne de son immortalité : cette seconde entreprise devoit servir à

1 Duchesne, t. v, p. 461.

les épurer de ce qu'ils pouvoient conserver de terrestre, sans avoir plus de suites que la première pour la réduction ou la conversion des ennemis de la foi. L'armée chrétienne ayant fait sa descente en Afrique, à la vue d'une multitude innombrable de Sarrasins qui s'enfuirent à l'instant vers leurs montagnes, le roi de Tunis se crut dans le plus grand péril, et toutes ses idées de conversion, soit bien fondées, soit présumées légèrement, se dissipèrent pour ne plus faire place qu'aux propros insensés de la terreur. Il fit dire aux vainqueurs que s'ils attaquoient la ville, il feroit massacrer tous les chrétiens qui se trouveroient dans ses états[1]. On ne laissa pas de prendre Carthage, voisine de Tunis qui s'étoit arrogé le lustre et la dignité de cette ancienne capitale de l'Afrique. Mais les maladies qui avoient commencé parmi les Français avant leur débarquement, augmentèrent à l'excès, par la fatigue, la mauvaise nourriture et les chaleurs excessives de ces contrées durant la canicule. Jean Tristan, comte de Nevers et fils de Louis, mourut le troisième jour d'août. Le légat Raoul de Chevrières mourut le septième. Le comte de la Marche, les seigneurs de Nemours, de Vendôme, de Montmorenci, de Brissac furent emportés en quatre jours.

Le roi fut attaqué lui-même d'une dyssenterie et d'une fièvre brûlante, qui en peu de jours le réduisirent à l'extrémité. Avant son départ, il avoit fait son testament, où l'on trouve en substance toute la charité et la piété qui l'avoient animé depuis qu'il se connoissoit. Quand il sentit que le Seigneur l'appeloit à lui, il donna par écrit, à Philippe son fils aîné, une instruction[2] qui n'est qu'un abrégé des admirables principes qui l'avoient dirigé toute sa vie, tant pour la sanctification de son âme que pour le bonheur de ses peuples : deux objets que ce prince, rempli, s'il en fut jamais, du don d'intelligence et de conseil, n'avoit jamais séparés, et dont il vouloit marquer l'étroite connexion en des conjonctures si propres à faire des impressions durables. Il reçut ensuite les sacrements de l'Eglise et particulièrement le saint viatique, avec une vivacité de foi qu'il communiquoit à tous les assistants. Le ministre sacré lui

[1] Spicil. p. 550, etc. — [2] Vid. Joinv. p. 126.

ayant demandé s'il ne croyoit pas fermement que ce fût le corps de Jésus-Christ. Je ne le croirois pas mieux, s'écria-t-il, quand je le verrois dans sa splendeur où il est monté au ciel. Ses forces déclinant toujours, il ne s'occupa plus que du soin de son éternité, mais sans jamais le séparer de l'amour de ses peuples. Encore le jour de sa mort on lui entendit proférer ces mots : Seigneur, ayez pitié de ce peuple que je laisse entre vos mains. Après quoi il prononça ce verset du psalmiste : Seigneur j'entrerai dans votre maison, je vous adorerai dans votre saint temple, et je glorifierai votre nom; puis, les bras croisés sur la poitrine et les yeux levés au ciel, le 25 août de de l'année 1270, cinquante-cinquième de son âge, il expira doucement sur la cendre où il s'étoit fait mettre. C'est ainsi que soutenant son caractère jusqu'au dernier moment, il ne cessa d'imprimer à la majesté du diadème tous les attraits de la vertu.

Il avoit à peine rendu l'esprit, que son frère le roi de Sicile arriva. Charles entra éploré dans la tente du saint roi : mais sa douleur se convertit aussitôt en une vénération religieuse. Il se prosterna aux pieds du saint, dont le visage, aussi frais et plus agréable qu'en pleine santé, portoit déjà l'empreinte de la gloire dont son âme jouissoit dans le ciel. Pendant six semaines, le roi Charles continua la guerre avec les troupes fraîches et nombreuses qu'il avoit amenées, et battit les Sarrasins toutes les fois qu'ils osèrent l'attendre. Il eût pu de même s'emparer de Tunis : mais n'envisageant pas cette conquête du même œil que son saint frère, et la peste commençant à faire un ravage égal dans les deux armées, on fit une trève de dix ans, toute à l'avantage des chrétiens. Entre autres conditions onéreuses, les infidèles, pour les frais de la guerre, se soumirent à une somme plus forte d'un tiers que la rançon payée autrefois par les Français en Egypte.

Comme on venoit de conclure ce traité, Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, arriva avec une nouvelle armée et quantité de seigneurs anglais. Il témoigna un mécontentement fort vif de la trève, et passa plein de chaleur en Palestine, où il ne fit cependant rien de mémorable. Toutes les affaires des chrétiens y étoient presque entièrement ruinées. Bondochar, pour-

suivant ses avantages et ses cruautés, avoit pris, outre une infinité de châteaux, les villes de Jaffa et d'Antioche. Il fit mourir dans celle-ci dix-sept mille personnes, et en traîna plus de cent mille en esclavage (1268). Telle est l'époque de la ruine irréparable de cette illustre cité, si long-temps la troisième du monde et la première de l'Orient. L'année même de l'arrivée du prince Edouard, en Syrie, le sultan prit les forteresses de Carac et de Montfort. Ainsi l'on peut regarder la fin de saint Louis comme le terme des croisades. Edouard, au bout d'un an, revint en Europe, apprit en Sicile que le roi Henri III son père venoit de mourir, et se pressa d'aller prendre possession du trône.

Les Français, à la suite de leur nouveau roi Philippe le Hardi, revinrent aussi par la Sicile, après s'être engagés à reprendre dans trois ans les armes contre les infidèles. Ils emportoient avec eux les reliques de leur saint roi, c'est-à-dire les ossements, dont on avoit séparé les chairs. Le roi de Sicile avoit pris une partie des intestins, et les fit enterrer dans une église de Palerme, où ils devinrent aussitôt célèbres par un grand nombre de miracles. Arrivé en France (1271), le roi Philippe porta lui-même sur ses épaules, de Paris à Saint-Denis, les reliques de son père, que les miracles n'illustrèrent pas moins que celles de Sicile. Plusieurs de ces merveilles sont rapportées dans la bulle de Boniface VIII, qui décerna un culte public à ce prince, vingt-sept ans après sa mort. Peu de jours après l'inhumation du saint, on vit encore arriver à Saint-Denis le corps de son frère Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, mort au retour de Tunis à Corneto et Toscane, où il avoit été obligé de s'arrêter. La comtesse Jeanne, son épouse, étant morte de chagrin quelques jours après sans laisser d'enfants, le comté de Toulouse fut réuni à la couronne de France, pour n'en plus être détaché.

L'église romaine avoit été jusque-là sans pasteur. Les cardinaux, toujours renfermés à Viterbe, donnèrent enfin par compromis à six d'entre eux le pouvoir d'élire un pape. Le premier septembre de cette année 1271 [1], ils nommèrent d'une voix

[1] Rain. an. 1271.

unanime Théalde ou Thibaud, né à Plaisance de l'illustre maison de Visconti, mais jusque-là simple archidiacre de Liége, et qui étoit allé par dévotion aux saints lieux. La connoissance qu'il avoit des besoins de la Terre sainte, et son zèle pour y remédier, sont marqués entre les motifs que les cardinaux allèguent en sa faveur pour son élection, dans la lettre d'avis qu'ils lui envoyèrent avec leur décret. Il y donna son consentement le 27 octobre, jour d'où l'on commence à compter le temps de son pontificat, prit le nom de Grégoire X, partit sans retardement, et arriva en Italie le premier jour de l'an 1272. Il employa les deux mois suivants presque tout entiers aux seules affaires de la Terre sainte; il ne voulut pas même aller en droiture à Rome, de peur d'être détourné par d'autres soins.

Après y avoir été sacre et ordonné le 27 de mars, il fit expédier sans délai une lettre circulaire aux évêques, pour la convocation d'un concile œcuménique, dont les causes principales, outre les vices et les erreurs allégués à l'ordinaire, étoient le schisme des Grecs et le péril des fidèles de Palestine. L'empereur Michel Paléologue, politique très-insinuant tandis qu'il savoit se commander, avoit déjà gagné la bienveillance des papes Urbain et Clément, en les reconnoissant, par ses lettres et ses envoyés, pour chefs de l'Eglise universelle, et en promettant de rétablir l'ancienne union entre toutes les églises; à quoi, ajoutoit-il adroitement, il ne voyoit plus d'obstacle, depuis que les Grecs étoient rentrés dans Constantinople. Instruit que le roi Charles de Sicile avoit acquis les droits de l'empereur Baudouin, et qu'il prenoit ses mesures pour les faire valoir, il fit des instances nouvelles et plus pressantes que jamais auprès du pape Grégoire, afin d'arrêter ces entreprises, en se mettant au même rang que les souverains soumis de tout temps à l'autorité spirituelle du saint Siége. En conséquence, le pontife l'invita comme les autres princes catholiques à venir avec ses évêques au concile général qui devoit se tenir à Lyon.

Afin de le célébrer plus tranquillement et avec plus de fruit, il s'appliqua soigneusement à rétablir la concorde parmi les Italiens, et à inspirer de la modération aux Guelfes qui

abusoient de l'ascendant qu'ils avoient repris sur les Gibelins. A cet effet, il se servit utilement du bienheureux Ambroise [1], de l'ordre des frères prêcheurs, homme puissant en œuvres et en paroles, et qui réconcilia entre elles toutes les familles de Sienne sa patrie. Ambroise travailla de même à rétablir la paix entre les princes et les peuples d'Allemagne, et s'acquit partout la plus haute vénération. Les papes lui offrirent plusieurs évêchés, qu'il refusa constamment, aussi-bien que celui de Sienne sa patrie, auquel il avoit été élu dans toutes les formes canoniques. Il ne voulut pas même accepter dans son ordre la moindre supériorité. Ses vertus l'ont fait inscrire au martyrologe romain, avec le titre de bienheureux.

Grégoire X jugea que le moyen le plus efficace de pacifier l'Allemagne, encore plus agitée que l'Italie, c'étoit de la tirer de l'anarchie où elle gémissoit depuis Frédéric II, malgré l'élection de tant d'empereurs. Richard d'Angleterre étoit mort dès le mois d'avril 1271; Grégoire déclara au roi de Castille, que ses prétentions sur l'empire ne lui paroissoient pas recevables, et fit aussitôt après assembler les électeurs à Francfort. Le premier octobre 1273, ils choisirent Rodolphe, comte de Habsbourg, issu d'Etichon d'Alsace, souche commune de la maison de Lorraine, et de la seconde d'Autriche qui prit ce nom quand Rodolphe eut investi son fils Albert de ce duché enlevé à Ottocar, roi de Bohême. Le pape Grégoire se rendit cette même année à Lyon, dans le dessein d'y présider en personne au concile.

En Orient, Michel Paléologue disposoit ses évêques à s'y rendre de leur côté, et travailloit avec ardeur à lever les obstacles qu'il prévoyoit à la réunion. Joseph, alors patriarche de Constantinople, et plus encore Jean Veccus, carthophilax, c'est-à-dire, inspecteur des chartes et grand chancelier de l'église patriarcale, s'opposèrent fortement à son dessein. Le patriarche, foible vieillard, homme simple et sans lettres, jouet aveugle de quiconque s'emparoit de son esprit, pouvoit peu par lui-même : mais Veccus étoit un génie transcendant et capable de tout, élevé, pénétrant, profond dans toutes les

[1] Boll. ad 20 mart.

sciences qu'il ne cessoit de cultiver, naturellement éloquent et persuasif, d'un aspect imposant, et l'un des hommes les mieux faits de tout l'empire, aussi habile d'ailleurs dans le maniement des affaires que dans les discussions de doctrine, et déjà illustré par des négociations importantes, où il avoit répondu à toute l'attente de son prince [1]. Il possédoit au même point toutes les bonnes qualités de l'âme, une vertu exercée à l'héroïsme, un grand fonds de bonté et de droiture naturelle, une franchise, une ingénuité presque inconnue dans sa nation, et à laquelle les plus obstinés d'entre ses compatriotes schismatiques n'ont pu s'empêcher de rendre témoignage [2]. Il aimoit si passionnément la vérité, qu'aussitôt qu'il l'avoit reconnue la moindre dissimulation lui devenoit comme impossible.

De concert avec le patriarche, il se déclara si ouvertement contre la réunion, que l'empereur, poussé d'un zèle qu'on eut enfin tout lieu de croire outré plutôt que simulé, le fit mettre en prison. Mais réfléchissant bientôt sur le caractère de Veccus, à qui la violence ne feroit jamais abandonner ce qu'il prenoit pour le bon parti, Paléologue lui envoya un écrit composé par de savants théologiens, dont les principaux étoient l'archidiacre Méliteniote, George Métochite et George de Chypre. Il lui fit dire en même temps qu'il ne prétendoit pas tyranniser sa conscience, mais que l'amour de la vérité, dont on lui faisoit justement honneur, devoit au moins l'engager à s'éclaircir par lui-même et à la chercher sans préoccupation. Veccus n'étoit pas de ces gens de secte qui veulent absolument, et sans nulle autre considération, que le parti où ils sont engagés soit le meilleur. Il lut cet écrit avec attention, et en suspendant ses préjugés, comme il avoit promis. Il cherchoit sincèrement cette divine clarté qui va toujours au-devant de ceux qui la désirent : elle luisit sur-le-champ à ses yeux. Il fut surpris d'un grand nombre d'autorités des Pères grecs ainsi que latins, surtout de saint Athanase, de saint Cyrille et de saint Maxime, qui font procéder le Saint-Esprit du Père et du Fils, ou du Père par le Fils; ce qui prouve également l'union et l'identité

[1] Niceph. Greg. l. 5. — [2] Georg. Pachimer, l. II, c. 19; l. III, c. 24; l. V, c. 12

de substance entre les trois personnes divines. Incapable de retenir captive la vérité connue, il dit sans délai, que si les copies et les extraits qu'on lui avoit présentés se trouvoient conformes aux originaux, il feroit volontiers ce qu'on demandoit de lui. L'empereur, satisfait d'une réponse si digne de la réputation de celui qui la donnoit, le mit sur-le-champ en liberté, et lui fournit les livres des Pères, qui dissipèrent bientôt le reste de ses doutes (1273).

Cette âme intègre et forte, une fois persuadée, ne chancela plus dans le bon parti, auquel son éloquence, et plus encore le bon exemple, ramenèrent presque tous les Grecs et les prélats même de l'Orient, qui vivoient sous la domination des infidèles. Le patriarche Joseph marqua cependant toute l'opiniâtreté des génies de sa sphère : mais l'empereur convint avec lui, qu'il se retireroit incontinent dans un monastère, avec la jouissance de ses revenus; que si l'affaire de l'union ne se concluoit pas avec les Latins, il reprendroit son siége; mais que si elle réussissoit, et qu'il persistât à n'y pas consentir, il renonceroit pour toujours au patriarcat, ce qui eut lieu par la suite, et Jean Veccus fut mis en sa place. Quant aux autres schismatiques opiniâtres, Michel Paléologue usa d'une rigueur plus grande encore et vraiment excessive, du moins à ne considérer que le bien de l'union. Car, sous d'autres points de vue, on ne sauroit disconvenir que par leurs cabales, par leurs conventicules et leurs murmures séditieux, par leur union rebelle avec la princesse Eulogie, sœur de l'empereur, et avec Marie sa fille, femme du prince des Bulgares, et schismatique encore plus forcenée que sa mère, enfin par leurs ligues avec les ennemis de l'état et les Musulmans mêmes, ils n'aient mérité les plus sévères traitements [1].

Mais tous ces obstacles n'arrêtèrent point le zèle de Paléologue. Après avoir pris parmi ses sujets les mesures et les précautions que lui suggéra sa prudence, il ne pensa plus qu'à consommer son entreprise, par les ambassadeurs et les prélats qu'il fit partir pour le concile de Lyon. Ces représentants de l'empereur Michel et de son fils Andronic, associé nouvelle-

[1] Pachym. l. 6, c. 1.

ment à l'empire, étoient George Acropolite, grand chancelier; Pamarète, grand-maître de la garde-robe, et le grand interprète Berrhéote, avec quelques-uns des premiers sénateurs. L'ordre ecclésiastique étoit représenté par Germain, patriarche de Constantinople avant Joseph, et de tout temps opposé au schisme; par Théophane, métropolitain de Nicée, et par quelques-uns des ecclésiastiques les plus distingués du second ordre, entre lesquels Jean Veccus tenoit sans contredit le premier rang. Ils s'embarquèrent au commencement du mois de mars 1274; et le pape, qui en avoit reçu l'avis, fit le 7 mai, dans l'église de Saint-Jean de Lyon, l'ouverture du concile, compté généralement pour le quatorzième œcuménique.

Ce fut une des plus nombreuses et des plus brillantes assemblées qu'on ait vues dans l'Eglise. On y compta cinq cents évêques, soixante-dix abbés, plus de mille autres prélats, et un nombre proportionné de docteurs, parmi lesquels on admira surtout saint Bonaventure, créé depuis quelque temps cardinal-évêque d'Albane, et amené par honneur dans la même voiture que le souverain pontife. Mais tel que le soleil près de son couchant, ce grand flambeau de l'Eglise étinceloit du feu le plus vif au moment de descendre dans les ombres du tombeau. Outre cette multitude de docteurs et de prélats, on vit encore, avec les ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de bien d'autres états catholiques, ceux des Grecs, des Tartares même , et le roi d'Aragon en personne.

Saint Thomas d'Aquin fut invité au concile, aussi-bien que saint Bonaventure, et partit avec quelques ouvrages de sa composition, propres à convaincre ou à confondre les Grecs; mais il ne devoit pas même y arriver. Il enseignoit alors la théologie à Naples, après que le roi de Sicile, qui avoit disputé avec l'université de Paris à qui posséderoit cet incomparable docteur, l'eût obtenu en dédommagement du refus que Thomas avoit fait de l'archevêché de cette ville[1]. Là, ce prince lui assigna une pension d'une once d'or par mois, et le saint y continua la troisième partie de sa Somme jusqu'au traité de la Pénitence qu'il laissa imparfait. Il n'étoit pas sorti du royaume

[1] Echard summ. p. 2?7. 265.

de Naples, qu'il tomba malade dans la Campanie, et connut qu'il n'en relèveroit pas. S'étant retiré à l'abbaye de Fosseneuve, ordre de Cîteaux, il dit en y entrant, devant plusieurs moines, et en s'appliquant les paroles du psalmiste : C'est ici le lieu de mon repos, c'est l'habitation que j'ai choisie. Il mourut en effet le 7 de mars de cette année 1274, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise avec une dévotion qui attendrit tous les assistants. En faisant, avant d'expirer, sa profession de foi, il déclara qu'il soumettoit sa doctrine et tous ses écrits au jugement de l'Eglise romaine. Il étoit âgé d'environ quarante-neuf ans, vie bien courte en comparaison de la multitude et de l'excellence de ses écrits. Il avoit une si grande facilité, qu'il dictoit sur différentes matières, à trois écrivains, et quelquefois à quatre en même temps. Toutefois dans les dix-sept volumes *in-folio* imprimés sous son nom, il se trouve plusieurs ouvrages que les meilleurs critiques attribuent à d'autres auteurs. Ils eut un émule fameux dans la personne d'un frère mineur, nommé Jean Scot, et surnommé *le docteur subtil*, qui paroît s'être piqué d'avoir des opinions contraires à celles du docteur angélique, en matière néanmoins indifférente à la foi. De là les deux écoles rivales des thomistes et des scotistes.

Saint Thomas étudioit avec tant d'application, qu'il perdoit souvent de vue tout ce qui l'entouroit. Se trouvant un jour à la table de saint Louis, qui se faisoit gloire d'admettre parmi ses convives les savants et les gens de bien, il frappa tout à coup sur la table, et dit : Voilà qui est péremptoire contre l'hérésie de Manès. Son prieur qui étoit du repas, le tira fortement, et l'avertit de penser qu'il étoit à la table du roi. Thomas demanda pardon au prince : mais le saint roi ne fut qu'édifié de le voir si peu attentif à ce qui auroit enorgueilli tant d'autres ; et faisant la plus haute estime de toutes les pensées de cet homme rare, il appela sur-le-champ un secrétaire, et fit écrire la réponse à Manès.

Le concile de Lyon dura depuis le 7.e jour de mai, jusqu'au 17 de juillet, où se tint la sixième et dernière session[1]. Aussitôt après la première, où l'on ne fit guère autre chose que les cé-

[1] Tom. XI, Conc. p. 955, etc.

rémonies accoutumées pour l'ouverture de ces augustes assemblées, le pape Grégoire, qui avoit singulièrement à cœur les intérêts de la Terre sainte, convint séparément avec chaque archevêque et plusieurs autres prélats, des impositions ecclésiastiques et d'autres moyens les plus propres à secourir efficacement les restes malheureux des fidèles de Palestine.

Ce premier objet du concile étant réglé, Grégoire s'occupa principalement de la réunion des Grecs, qui en faisoit un accessoire si considérable. Il reçut alors des lettres de quelques frères mineurs qu'il avoit envoyés à Constantinople, et qui, arrivés à Rome avec les ambassadeurs de l'empereur d'Orient, lui annonçoient leur départ pour le concile. Aussitôt il fit rassembler tous les prélats au lieu ordinaire des sessions; on y lut publiquement ces lettres, qui causèrent une joie incroyable, et saint Bonaventure fit un sermon éloquent sur ces paroles du prophète : « Lève-toi, Jérusalem, porte les yeux vers l'orient, et du sommet des montagnes contemple tes enfants qui se rassemblent depuis l'orient jusqu'à l'occident. » Les Grecs mirent le comble à la joie publique, en arrivant enfin à Lyon le jour de saint Jean-Baptiste, le 24 de juin.

Tous les prélats du concile avec leur suite, le vice-chancelier du saint Siége, et le camerlingue avec les officiers du pape et les gens des cardinaux, allèrent au-devant des Grecs hors de la ville, et les conduisirent avec grand honneur au palais du pape. Il les reçut debout, accompagné des cardinaux, leur donna le baiser de paix avec toutes les marques d'une affection paternelle. Ils lui rendirent de leur côté tous les respects qui sont dus au vicaire de Jésus-Christ, présentèrent les lettres de l'empereur et des évêques d'Orient, et dirent qu'ils venoient rendre toute obéissance à l'église romaine, et professer une même foi avec elle. Dès le 29 du même mois, fête de saint Pierre, ils assistèrent à la messe que le pape célébra dans la cathédrale en présence de tous les membres du concile. Après que le symbole eut été chanté en latin, le patriarche Germain et les autres Grecs le répétèrent dans leur langue, et chantèrent trois fois ces paroles, *qui procède du Père et du Fils*.

Le 4 juillet une nouvelle ambassade, bien plus étonnante encore mit le comble à l'allégresse commune. Abaca, grand

kan des Tartares occidentaux, envoyoit jusqu'à seize ambassadeurs à l'assemblée de l'eglise chrétienne, afin de contracter avec elle une étroite alliance contre les Musulmans. Après la mort de Mangoucan, ses deux frères Cublai et Houlagou s'étant partagé l'immense étendue de l'Asie, depuis les mers orientales de la Chine jusqu'à la Méditerranée, le sultan d'Egypte et de Syrie avoit eu des avantages considérables sur Houlagou maître de l'Asie occidentale, et sur son fils Abaca. C'étoit pour réprimer l'ennemi commun des Tartares, que ceux-ci venoient au sein de l'Europe, rechercher l'amitié de ses supérieurs. On alla au-devant d'eux avec le même appareil, et on les reçut avec les mêmes honneurs que les ambassadeurs de Grèce; puis le pape indiqua la quatrième session du concile pour le surlendemain sixième jour de juillet.

Les ambassadeurs grecs y furent placés au côté droit du pape, après les cardinaux, et les Tartares vis-à-vis, près des patriarches. On lut à voix haute les lettres de l'empereur Michel Paléologue et des prélats ses sujets. Elles contenoient une profession de foi qui avoit été proposée aux Grecs par le saint Siége, dès le pontificat de Clément IV, et qu'ils avoient adoptée sans aucune restriction. Ils reconnoissoient avec la même docilité la primauté de l'église romaine, promettoient de ne jamais se départir de ces principes, et demandoient seulement de conserver les usages qu'ils suivoient avant le schisme, et qui ne préjudicioient, ni à la foi, ni à l'unité catholique. Ces déclarations se firent non-seulement de la part de l'empereur, mais au nom de vingt-cinq métropolitains et de neuf archevêques, avec leurs conciles ou les évêques de leur dépendance, c'est-à-dire, de presque tous les prélats qui reconnoissoient le patriarche de Constantinople. On promettoit encore de déposer le patriarche Joseph s'il persistoit à refuser au pontife romain l'honneur qui lui avoit été rendu par le passé, et d'établir un nouveau patriarche qui reconnût la primauté du saint Siége. Après la lecture de ces lettres, le grand chancelier Georges Acropolite, au nom de l'empereur, abjura le schisme avec serment, accepta la profession de foi de l'église romaine, en confessa la primauté, et promit de persévérer à jamais dans ces sentiments. On reconnut Michel Paléologue légitime empereur

de Constantinople, le pape entonna le *Te Deum*, et tous les assistants, unissant leurs voix, exprimèrent comme à l'envi leur contentement et leurs actions de grâce.

Cette joie fut bientôt interrompue par la mort de saint Bonaventure qui emporta les regrets de tout le monde, non-seulement pour sa doctrine, sa tendre éloquence, sa haute vertu, mais pour la douceur de son caractère et de ses manières, qui lui tenoient, pour ainsi dire enchaînés, les cœurs de tous ceux qui l'avoient connu. La cour pontificale et tout le concile assistèrent à ses funérailles, les plus brillantes tout ensemble et les plus attendrissantes qu'on ait jamais faites, même à aucun souverain. Pierre de Tarantaise, qui d'archevêque de Lyon venoit d'être fait cardinal évêque d'Ostie, et qui succéda au pape Grégoire sous le nom d'Innocent V, fit l'oraison funèbre. Comme il étoit de l'ordre de saint Dominique, uni de confraternité avec celui de saint François, il choisit pour texte ces paroles de David : *Je suis inconsolable de vous avoir perdu, mon frère Jonathas*, et il exprima sa douleur d'une manière si touchante, qu'il tira des torrents de larmes de l'assemblée, toute pénétrée de la perte que l'Eglise venoit de faire. Saint Bonaventure est regardé en particulier, parmi tous les docteurs de son temps, comme le plus grand maître de la vie spirituelle, et l'ascète le plus rempli d'onction. De là principalement le surnom qu'on lui a donné de docteur séraphique. On lui attribue l'usage de chanter, à la fin de l'office canonial, l'antienne à la Vierge.

La cinquième session du concile se tint le lendemain de la mort du saint, seizième de juillet. On y eut la sainte consolation de voir administrer le baptême à l'un des ambassadeurs tartares et à deux de ses compagnons. Ces étrangers, conduits vraisemblablement par des vues toutes temporelles, ne purent s'approcher, si l'on peut s'exprimer ainsi, jusqu'aux sources de la grâce, sans en éprouver l'impression victorieuse. Après cette cérémonie, on lut différentes constitutions relatives à la réforme qui faisoit le troisième objet du concile. La méthode qu'on avoit employée à l'élection du pape Grégoire, fut érigée en réglement pour la suite, c'est-à-dire que le conclave fut institué à perpétuité, et astreint aux règles suivantes : Après la

mort du pape, on attendra les cardinaux absents pendant dix jours, au bout desquels les cardinaux présents se rassembleront dans l'appartement commun qu'on nomme conclave, et qui sera parfaitement fermé, à l'exception d'une fenêtre par où l'on puisse leur passer précisément la nourriture nécessaire. Ils ne pourront sortir, personne ne pourra les venir trouver, ils ne parleront à personne en particulier, et ne recevront aucune lettre. S'ils tardent plus de trois jours à élire le pape, pendant les cinq jours suivants on ne leur servira qu'un plat à dîner et un à souper ; après quoi on ne leur donnera plus que du pain, du vin et de l'eau jusqu'à ce que l'élection soit faite. Un autre réglement remarquable de ce concile, est celui qui annule les collations de curés faites à des personnes qui n'ont pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, et qui oblige les curés à se faire ordonner prêtres dans l'année de leur institution. Les autres statuts concernent principalement les élections, les ordinations et les censures. La plupart de ces décrets, publiés seulement à la cinquième session, avoient été portés dès la troisième.

Dans la sixième et dernière, on défendit la multiplication des ordres religieux, et l'on ordonna la supression de ceux qui avoient été institués depuis le concile général de Latran tenu en 1215 : mais outre les dominicains et les franciscains, dont il est manifeste, dit le pape Grégoire, que l'Eglise universelle tire de grands avantages, on excepte encore les célestins et les servites, en considération de leurs saints instituteurs. Saint Pierre Célestin, qui prit le surnom de Mourron, montagne voisine de Sulmone, où il avoit choisi sa première retraite, étoit venu trouver à Lyon le pape Grégoire sur le bruit qu'on devoit supprimer les nouveaux ordres religieux. Malgré son extérieur méprisable, il en obtint, pour ses austérités, son détachement admirable et sa vie tout angélique, une bulle de confirmation, où le pape prend sous sa protection le nouvel ordre établi selon la règle de saint Benoît, lui assure la possession de ses biens, et lui accorde même des priviléges particuliers.

Saint Philippe Bénizi, qui n'étoit que le cinquième général de l'ordre dévoué au service de la mère de Dieu, sous le nom de servites, mais qui en est regardé, sinon comme le fondateur,

du moins comme le principal appui, vint aussi trouver Grégoire X au concile de Lyon. Il obtint la confirmation de tout ce que ses prédécesseurs avoient fait pour établir cette congrégation, depuis Bonsilio Monaldi qui l'avoit instituée à Florence trente-cinq ans auparavant, et qui étoit mort depuis douze ans en odeur de sainteté. Philippe vécut jusqu'à l'an 1285 où il mourut le vingt-huitième d'août en une réputation si constante de vertu, qu'il a été canonisé dans le siècle dernier par Clément X.

Après l'expédition de toutes ces affaires, le pape Grégoire représenta aux pasteurs, que les mœurs et la religion des peuples étoient entre leurs mains, et que plusieurs d'entre eux étoient la cause principale des désordres et du relâchement. Il les exhorta fortement à se corriger eux-mêmes, sans quoi il ne manqueroit pas de le faire avec sévérité. Il promit aussi de remédier à divers abus particuliers, que la multitude des affaires capitales avoit empêché de prendre en considération dans le concile. On dit ensuite les prières accoutumées, et le pape donna la bénédiction. Ainsi finit le second concile de Lyon l'un des plus distingués par l'appareil, la singularité du spectacle, le nombre et la qualité des assistants. Il donna les plus grandes espérances par rapport aux orientaux en particulier et ce fut à cet égard même qu'il produisit le moins d'effet.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

DEPUIS L'AN 1099, JUSQU'A L'AN 1274.

PAPES.

CLVIII. GÉLASE II, 25 *janvier*	1118.
mort le 29 *janvier*	1119.
CLIX. Calixte II, 1 *février*	1119.
12 ou 13 *decembre*	1124.
CLX. Honorius II, intronisé le 21 *décembre*	1124.
14 *fevrier*	1130.
CLXI. Innocent II, élu le 15 *février*	1130.
24 *septembre*	1143.
CLXII. Celestin II, 26 *septembre*	1143.
9 *mars*	1144.
CLXIII. Lucius II, 12 *mars*	1144.
25 *février*	1145.
CLXIV. Eugène III, 27 *février*	1145.
7 ou 8 *juillet*	1153.
CLXV. Anastase IV, élu le 9 *juillet*	1154.
2 *décembre*	1154.
CLXVI. Adrien IV, 3 *dec.*	1154.
1.er *septembre*	1159.
CLXVII. Alexandre III, 7 *septembre*	1159.
30 *août*	1181.
CLXVIII. Lucius III, 1 *septembre*	1181
24 *novembre*	1185.
CLXIX. Urbain III, 25 *novembre*	1185.
19 *octobre*	1187.
CLXX. Grégoire VIII, 20 *octobre*	1187.
17 *décembre*	1187.
CLXXI. Clément III, 19 *décembre*	1187.
27 *mars*	1191.
CLXXII. Célestin III, 30 *mars*	1191.
8 *janvier*	1198.
CLXXIII. Innocent III, 8 *janvier*	1198.
16 ou 17 *juillet*	1216.
CLXXIV. Honorius III, 18 *juillet*	1216.
18 *mars*	1227.
CLXXV. Grégoire IX, 19 *mars*	1227.
21 *août*	1241.
CLXXVI. Célestin IV, sur la fin d'*octobre*	1241.
mort, sans avoir été consacré, le 17 ou 18 *novembre* de la même année.	
CLXXVII. Innocent IV, 25 *juin*	1243.
Innocent IV, compté communément pour le CLXXVI.e pape, parce que son prédécesseur Célestin IV ne fut pas sacré; mourut le 7 *decembre*	1254.
CLXXVII. Alexandre IV, élu le 12 *decembre*	1254.
25 *mai*	1261.

SOUVERAINS

Alphonse I, 1134.
Ramire II, 1137.
Pétronille, ...
Raimond-Bérenger, 1162.
Alphonse II, 1196.
D. Pedre ou Pierre II, 1213.

Rois de Portugal.

Alphonse Henriques, 1.er roi, en 1112.
meurt en 1185.
Alphonse I, 1185.
Sanche I, 1212.
Alphonse II, 1223.
Sanche II, 1248.

Castille et Léon.

Alphonse VIII, 1157.
Sanche III, de castille, 1158.
Ferdinand II, de Léon, 1188.
Alphonse III ou IX, de Castille, 1214.
Alphonse IX, de Léon, 1230.
Henri I, de Castille, 1217.
S. Ferdinand, III.e du nom, qui réunit les deux royaumes, meurt, 1252.

Rois d'Angleterre.

Guillaume le Roux, 1100.
Henri I, dit le Lion, 1135.
Etienne, 1154.
Henri II, 1189.
Richard I, 1199.
Jean-Sans-Terre, 1216.
Henri III, 1272.

Rois de Dannemarck.

Eric III, dit l'Agneau, 1147.
Suénon III et Canut V, 1157.
Waldemar I, dit le Grand, 1182.
Canut VI, dit le Pieux, 1202.
Waldemar II 1241.
Eric IV, 1250.
Abel, 1252.
Christophe I 1259.

Rois de Suède.

Saint Eric IX.e du nom, élu en 1150.
mort 1162.
Charles VII, 1168
Canut, fils de saint Eric, 1192.
Suercher III, 1210.
Eric X, 1220.
Jean I, 1223.
Eric XI, 1250.

Rois de Jérusalem.

Godefroi de Bouillon, élu en 1099.
mort 1100.
Baudouin I, 1118.
Baudouin II. 1131.
Foulques, 1144.
Baudouin III 1162.
Amauri I, 1173.
Baudouin IV, 1185.
Baudouin V, 1186.
Gui de Lusignan, sous qui Jérusalem est reprise en 1187.

Rois de Sicile et de Naples.

Roger le jeune, 1154.
Guillaume I, 1166.
Guillaume II, 1189.
Tancrède, 1194.
Guillaume III, 1194.
Henri I, 1197.
Frédéric, 1250.
Conrad I, 1254.
Conradin, 1258.
Mainfroi, 1266.

Duc et Rois de Pologne.

Boleslas III, 1138.
Vladislas II, 1146.
Boleslas IV, 1173.
Micislas III, 1177.
Casimir II, 1194.
Lesko V, 1227.

SECTAIRES.

PERSÉCUTIONS

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Saint Bruno, fondateur des chartreux, mort en 1101. On a sous son nom un volume in-folio, dont il n'y a de lui que deux lettres écrites de Calabre et un excellent commentaire sur le psautier et sur les épîtres de saint Paul. Ce saint étoit un des plus savants hommes de son temps : on voit qu'il entendoit le grec et l'hébreu et qu'il étoit très-versé dans la lecture des Pères. Les autres ouvrages donnés sous son nom, sont de saint Brunon évêque de Ségni, et de saint Brunon évêque de Wurtzbourg, ses contemporains.

Saint Anselme de Cantorberi, 1109. Il a laissé plusieurs ouvrages métaphysiques, moraux et dogmatiques. Il traite en particulier fort au long, et d'une manière également profonde et satisfaisante, de la liberté qui reste à l'homme, nonobstant la nécessité de la grâce, la prescience de Dieu, et la prédestination. Son traité du Saint-Esprit n'est pas moins concluant contre les préventions et les erreurs des Grecs. Ses homélies et ses méditations, avec un grand nombre d'oraisons, respirent la plus tendre piété. Nous avons encore de lui plus de quatre cents lettres, dont plusieurs sont fort instructives et fort intéressantes. Son disciple Edmer a écrit sa vie en deux manières; s'étant presque borné dans la première à décrire ses mœurs et son esprit, et s'attachant surtout dans la seconde, qu'il intitule Nouvelle, à la suite de ses démêlés avec les rois d'Angleterre.

Sigebert, moine de Gemblours dans le Brabant, 1113. Il est auteur d'une chronique qui finit à l'an 1110 et d'autres écrits variés. Il faut se défier de ses jugements et de ses récits, parce qu'il avoit pris parti pour le simoniaque et schismatique Henri IV contre le saint pontife Grégoire VII. Sa chronique a été continuée par Robert de Torigni, abbé du Mont Saint-Michel.

Le bienheureux Odon ou Odard évêque de Cambrai, 1113 fameux dialecticien, qui, suivant la doctrine de Boëce, soutenoit que l'objet de cet art étoient les choses, et non les idées, c'est-à-dire qu'il tenoit le système des réalistes contre les nominaux. Ceux-ci se vantoient d'avoir pour chefs Porphyre et Aristote. Ces deux sectes partagèrent long-temps l'école avec autant de tumulte que d'inutilité. Nous avons de lui une exposition du canon de la messe.

Ives de Chartres, 1115. On a conservé de lui un recueil de canons, intitulé le Décret, sans compter celui qui a pour titre Panormie, dont il n'est pas certain qu'il soit l'auteur; vingt-quatre sermons, et deux cent quatre-vingt huit lettres, qui sont les plus précieux de ses ouvrages, la plupart néanmoins très-importants. Elles contiennent bien des faits curieux, et des décisions intéressantes sur différents points de la discipline ecclésiastique. Ce que dit en particulier l'auteur contre les épreuves du duel et du fer chaud, et contre les appellations multipliées, marque un jugement sain, un esprit de premier ordre, supérieur aux petitesses et aux préventions. Sa piété égala au moins sa capacité.

Léon de Marsie, cardinal évêque d'Ostie, 1115, auteur de la chronique du Mont-Cassin.

Guibert, abbé de Nogent-sous-Couci, 1124. On trouve dans ses œuvres un excellent traité de la prédication, plusieurs autres traités utiles et curieux, dont celui *des reliques* ne mérite pas le moins d'attention. On y reconnoît une sagesse fort éloignée des foiblesses de la crédulité et de la superstition. Il y est néanmoins question de la croyance éta-

blie dès lors, que nos rois guérissoient les écrouelles. Nous avons encore de Guibert une histoire des premières croisades.

Geoffroi, abbé de Vendôme et cardinal, mort vers 1130. Ses œuvres publiées par le père Sirmond, se composent de cinq livres de lettres, onze sermons et divers opuscules, parmi lesquels se trouve un écrit solide contre les investitures. Geoffroi fut un zélé défenseur du saint Siége. On dit qu'il est le premier qui se soit servi de l'allégorie des deux glaives.

Alger, moine de Cluny, 1131, célèbre par un traité de l'eucharistie contre les diverses erreurs qui s'étoient élevées jusqu'alors sur cette matière, et que les derniers sectaires n'ont fait que renouveler. Ce savant et modeste auteur mourut saintement, avec la réputation d'un dialecticien sûr et d'un théologien exact. Son traité important se trouve dans la bibliothèque des Pères.

Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, 1133. Il est célèbre par ses écrits qui sont ses lettres au nombre de cent trente, cent quarante sermons, les vies de sainte Radegonde et de saint Hugues de Cluny, quelques traités moraux et théologiques, et beaucoup de poésies. Son style est élégant et poli, surtout dans ses lettres, où, avec de l'esprit et de l'érudition, on trouve du goût et du sentiment. Son siècle en eut tant d'estime, que, suivant le témoignage de Pierre de Blois, on les lui fit apprendre par cœur dans son enfance, pour lui former le style. Hildebert est le premier qui, en parlant de l'eucharistie, ait employé le terme de *transsubstantiation*.

Rupert, abbé de Duits ou Deuthe près de Cologne, 1135. Son principal ouvrage est celui des divins offices. Il a aussi un grand traité sur la Trinité, des commentaires sur l'Ecriture sainte, dans lesquels il traite différentes questions de théologie selon la méthode scolastique, et plusieurs autres ouvrages, où il montre autant de piété que de doctrine.

Guigues le Vénérable, prieur de la chartreuse, 1136. Il a laissé par écrit les usages de son ordre, et la vie de saint Hugues de Grenoble.

Pierre Abailard, 1142, fameux par son esprit, et plus encore par ses subtilités, par sa vanité, et par tous les abus qu'il fit de ses talents.

Hugues, prieur de Saint-Victor, 1142, l'un des plus grands théologiens de son temps, et surnommé par quelques auteurs *la langue de saint Augustin*, pour avoir étudié tout particulièrement et avec beaucoup de succès les écrits de ce Père. Son principal ouvrage est le traité des sacrements. Il a laissé aussi des explications de l'Ecriture, des traités de piété, des sermons, des abrégés d'histoire universelle et d'histoire naturelle, et un abrégé de géographie.

Saint Malachie, archevêque d'Armagh en Irlande, 1148. Aucun auteur n'a parlé, avant le commencement du 17.e siècle, des prophéties qu'on lui attribue sur la suite des papes. Ce silence de 400 ans est une forte preuve de supposition, selon le père Menestrier dans le traité qu'il a donné sur ce sujet.

Suger, abbé de saint Denis et ministre d'état, 1152. La France, à sa mort, lui décerna le titre de *Père de la Patrie*. Il nous reste de ce grand homme des *lettres*, une *vie de Louis le Gros* et quelques pièces recueillies par Duchesne et D. Martenne.

Saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, et le dernier des Pères de l'Eglise, 1153. Ses ouvrages dogmatiques, moraux, ascétiques, ainsi que ses lettres, excellent chacun dans le genre qui lui convient. Il réfuta et confondit Pierre de Bruys, Arnaud de Bresse, Gilbert de la Poirée, Eon de l'Etoile, Pierre Abailard, tous les hérétiques et les dogmatiseurs de son temps. L'érudition, la profondeur, la netteté des

idées, la force et la justesse du raisonnement se montrent de toute part dans ses écrits dogmatiques; et ceux qu'il composa en aussi grand nombre pour nourrir et perfectionner la piété, respirent une onction et une sainte tendresse qui le caractérisent uniquement. Il gagne d'abord l'esprit par les charmes de l'insinuation, puis entraîne les cœurs par la force et la véhémence. C'est qu'il possédoit parfaitement la science des mœurs, des bienséances, et même des usages du monde, quoiqu'il l'eût quitté avant l'âge de le connoître, et qu'il n'eût eu pour précepteurs, suivant ses propres expressions, que les arbres et les bruyères de Clairvaux : rapprochement qui doit nous faire regarder ce Père comme le plus grand génie peut-être que le Seigneur ait suscité en faveur de son Eglise. Son style est vif et fleuri, ses pensées nobles et ingénieuses, son imagination riche et brillante. Les divines Ecritures lui étoient si familières, qu'il en emploie presque à chaque phrase, et trop fréquemment peut-être, les tours et les expressions.

PIERRE le Vénérable 1156, l'un des plus grands docteurs de son temps, comme il paroît par ses écrits contre les sectateurs de Pierre de Bruys. Nous avons encore de lui six livres de lettres, et d'autres ouvrages intéressants et curieux. Tels sont particulièrement ses deux livres de miracles opérés de sa connoissance.

Otton évêque de Freisingue, 1158, a laissé une chronique depuis la création du monde jusqu'à l'an 1146, et qui a été continuée par Othon de Saint-Blaise jusqu'à 1190. Il a commencé aussi l'histoire de l'empereur Frédéric, qui a été continuée par Radevic son disciple et chanoine de son église.

Gratien, bénédictin de Bologne, 1160, auteur de la fameuse concorde des canons discordants, c'est-à-dire, de la collection des décrets des papes et des conciles. C'est à cet ouvrage, aussi exalté à sa publication qu'il méritoit peu de l'être, qu'on a dû en partie l'altération du droit ancien, et la triste éclipse qu'éprouva la noble simplicité des maximes primitives. *v. p.* 201 *et suiv.*

Pierre Lombard, 1164, plus digne selon nous, que Gratien de la célébrité qu'il partagea avec lui. On le surnomma *Maître des sentences*, à cause du livre qu'il composa sous ce titre, et qu'on peut regarder comme la source de la théologie scholastique dans l'église latine. Il a été commenté par saint Thomas, par saint Bonaventure, et par les plus célèbres théologiens des deux siècles suivants, auxquels il communiqua la saine méthode de s'attacher dans l'explication des dogmes sacrés, aux passages combinés des Pères, et à la chaîne de la tradition. Nous avons encore de ce docteur judicieux, des commentaires sur les psaumes, et sur les épîtres de saint Paul.

Sainte Hildegarde, 1179. La bibliothèque des Pères contient de cette Ste. abbesse plusieurs lettres qu'elle écrivit en réponse à ceux qui la consultoient. On a aussi d'elle trois livres de révélations où elle reprend les vices de son temps et exhorte fortement à la pénitence.

Jean de Sarisbéry ou Salisbury, 1180. Ses principaux ouvrages sont la Polycratique, qui est comme un corps de politique et de morale, et la Métalogique, qui est une apologie de la bonne dialectique, et de la véritable éloquence. Il a laissé aussi un grand nombre de lettres. L'auteur montre une érudition vaste, mais assez mal digérée, peu de justesse dans le raisonnement, et beaucoup d'affectation dans le style : c'étoit le goût du temps. Sa Polycratique est remplie de réflexions sages et vraiment philosophiques. On l'a traduite en français sous ce titre : *Vanités de la cour.*

Guillaume de Tyr, vers 1184, *le meil-*

leur clerc qui fut donc sur la terre, dit son continuateur Plagon ; il étoit aussi l'un des plus savants prélats de son siècle présent au 3.e concile général de Latran, il fut chargé d'en rédiger les actes. Il avoit écrit une histoire orientale qui est perdue. On doit la regretter beaucoup quand on connoît celle qu'il a composée en 23 livres, et qui l'a fait surnommer le prince des historiens des croisades. Le 23.e livre n'est pas achevé et finit à 1183. Plagon l'a continué en vieux français jusqu'en 1275; et Helmode a repris la suite jusqu'en 1321, mais en latin.

Pierre de Celles, successeur de Jean de Sarisbery sur le siége de Chartres, 1187. On a de lui des lettres, des sermons, un traité de la conscience, de la discipline du cloître, etc. Il s'est servi du mot *transsubstantiation* dans son 8.e sermon, *de cœnâ Domini.* Hildebert, évêque du Mans, et Etienne évêque d'Autun s'en étoient déjà servi avant lui.

Pierre, chantre de l'église de Paris, 1197. Son livre intitulé *Verbum abreviatum,* est souvent cité avec éloge par les écrivains des siècles suivants.

Pierre Comestor, 1198. Son histoire scholastique comprend en abrégé l'histoire sainte depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des apôtres, avec quelques incidents de l'histoire profane. Ses sermons ont été publiés sous le nom de Pierre de Blois, qui fut l'un des plus savants et des plus célèbres écrivains du même temps 1200. On a de celui-ci des lettres, des sermons et des traités en grand nombre ; mais la plupart de ces ouvrages, selon le goût de ce siècle, sont remplis de lieux communs et de passages de l'Ecriture, entassés plutôt que choisis et appliqués avec justesse.

abbé Joachim, 1202. Il a laissé grand nombre d'écrits, parmi lesquels ses commentaires sur les prophètes, et principalement sur l'Apocalypse, ont fait sentir le danger de s'ingérer dans l'explication de cet emblême mystérieux, quelque vertu et quelque sagagacité que l'on puisse avoir.

Rigord, clerc de l'abbaye de Saint-Denys, après 1205. On a de lui la vie de Philippe Auguste, dont il fut médecin. Ce livre est estimé, parce que l'auteur fut témoin de la plupart des faits qu'il raconte; mais il le seroit davantage, s'il contenoit moins de louanges.

Théodore Balsamon, 1214. Il a fait des commentaires sur toutes les parties du droit canonique des Grecs, et une exposition du Nomocanon de Photius. Dans la réponse à une consultation qu'on lui fit, il nous a laissé une preuve de la consummation parfaite du schisme de sa nation, en disant que le pape de l'ancienne Rome a été retranché des églises.

Innocent III, 1216. Il nous reste de ce savant pape, des lettres excellentes, un traité rempli d'onction sur le mépris du monde et la belle prose de la Pentecôte, *Veni Sancte Siritus.* On lui a aussi attribué le *Stabat Mater,* et quelques autres pièces du même ordre. (On dit cependant que le *Veni Sancte* est d'Herman le Contract, moine de Richenau, en Suisse; et le *Stabat,* de Taïo Poné de Todi au 13.e siècle.)

Etienne Langton, chancelier de l'église de Paris, 1228. Il est auteur de plusieurs commentaires sur l'Ecriture sainte et d'un grand nombre de constitutions synodales. C'est lui qui a écrit la relation de la translation du corps de saint Thomas Becket, qu'on trouve à la suite des lettres de ce saint archevêque.

Saint Antoine de Padoue, 1231, a laissé, outre ses sermons, des commentaires sur l'Ecriture, et une concordance morale. Ses sermons, quoi qu'on en pense aujourd'hui, furent si goutés de son temps, qu'il étoit souvent obligé de prêcher en pleine campagne.

Jacques de Vitri cardinal, 1240. On a

de lui plusieurs ouvrages dont les plus curieux et les plus recherchés sont l'Histoire orientale depuis Mahomet, jusqu'en 1229, et l'Histoire occidentale qui peint l'état de l'église latine de son temps.

Alexandre de Halès, franciscain, 1245. Sa Somme de théologie est le corps d'ouvrage le plus considérable qui eût encore paru en ce genre. Il a fait aussi des commentaires sur toute la Bible et sur le Maître des sentences.

Vincent de Beauvais, dominicain, lecteur de saint Louis, 1256. On a de lui un recueil immense intitulé *Speculum majus*, divisé en quatre parties, selon que les sujets qu'il traite concernent la nature, la doctrine, la morale et l'histoire. Il est aussi l'auteur d'une lettre à saint Louis sur la mort de son fils aîné, et d'un traité sur l'éducation des princes.

Matthieu Paris, bénédictin anglais, 1259. Son principal ouvrage est une histoire, où l'on ne trouve à reprendre que le penchant de l'auteur pour la satire. Elle a deux parties, dont la première commence à la création du monde, et finit à Guillaume le conquérant. La seconde comprend ce qui s'est passé depuis ce prince, jusqu'en 1259. C'est principalement cette seconde partie qui est estimée de tous les savants, dont quelques-uns doutent qu'il soit auteur de la première. (V. p. 505 et suiv.)

Le cardinal Hugues de Saint-Cher, 1263, auteur d'une concordance de tous les mots de la Bible.

Le cardinal Henri de Suze, 1271, auteur de la Somme dorée, qui comprend le droit canonique civil; et d'un commentaire sur les décrétales. Ses ouvrages sont fort estimés par les canonistes.

Robert de Sorbon, vers 1271. Dans celui de ses écrits qui est intitulé de la Conscience, on voit quel étoit de son temps la manière dont le chancelier examinoit ceux qui devoient être licenciés.

Guillaume de Saint-Amour, 1272, fameux par ses écrits contre les religieux mendiants.

Saint Thomas d'Aquin, déclaré solennellement docteur de l'Eglise par le pape Pie V, et nommé par la voix publique l'Ange de l'école, 1274. Ses ouvrages recueillis en dix-huit volumes *in-fol.* mais surtout sa Somme et ses Opuscules annoncent un génie vaste et profond, un jugement exquis, beaucoup de solidité, une clarté admirable, et une précision unique. Soit qu'il établisse les verités de la foi, soit qu'il réponde aux difficultés, on voit rarement qu'on puisse ajouter à ce qu'il a dit; ce qui joint au temps où il fournissoit sa carrière dans un champ à peine défriché, le fait considérer comme un esprit d'un ordre presque surhumain, et suscité extraordinairement pour éclairer l'école. Il est bon d'observer que dans le recueil des œuvres de ce saint docteur, il y a quelques écrits qui ne sont pas de lui. Il en est au contraire quelques-uns dont il est auteur qui n'y ont pas été insérés : mais ils se trouvent imprimés séparément.

Saint Bonaventure, cardinal et docteur de l'Eglise, 1274. Il nous reste huit volumes *in-fol.* de ses ouvrages. Ils comprennent des commentaires sur le Maître des sentences, et beaucoup de traités de piété, qui respirent une sainte onction, et ont fait passer justement l'auteur pour un des plus grands maîtres de la vie intérieure. Pour ses œuvres théologiques, le célèbre Gerson les regardoit comme ce qui avoit paru de meilleur en ce genre jusqu'à son temps.

PRINCIPAUX CONCILES.

trente ans, et on veut que, né de légitime mariage, il soit principalement recommandable par son érudition et sa vertu. Tout prêtre qui n'a pas reçu un titre pour sa subsistance ou qui est sans patrimoine, doit être à la charge de l'évêque qui l'a ordonné. Il est défendu aux patrons de promettre les bénéfices avant la mort des titulaires. Défense aussi de posséder plusieurs dignités ou bénéfices ecclésiastiques, qui demandent soin ou résidence pour les remplir. On rétablit des écoles gratuites dans les cathédrales; on défend aux laïques de mettre des impôts sur les églises. On veut que les lépreux soient séparés des autres fidèles, et qu'ils soient exempts de la dîme; que les usuriers publics soient privés de la sépulture etc. Voir sur le dernier canon de ce concile la note p. 279.

Concile de Vérone, 1184, par le pape Lucius III, les deux puissances y concoururent ensemble pour réprimer les hérétiques, patarins, cathares, vaudois, qui se livroient à toute sorte d'excès contre le clergé. On y usa contre eux de la même sévérité dont les empereurs romains avoient usé contre les circoncellions. Les armaldistes et les romains rebelles à l'autorité temporelle du pape, y furent excommuniés.

Concile de Constantinople, 1186, par les patriarches de Constantinople, de Jérusalem et d'Antioche avec vingt-trois métropolitains. Sur les plaintes du métropolitain de Cyzique, l'empereur Isaac l'Ange qui étoit présent, donne une nouvelle par laquelle sont déclarées nulles les élections faites à Constantinople sans la participation du métropolitain particulier.

Concile de Cologne, 1187, où l'archevêque délibère avec ses comprovinciaux sur les moyens de résister à l'empereur Frédéric qui, pour se venger du pape, menaçoit de se jeter sur la ville de Cologne.

Assemblée de Compiègne, 1193, où le roi Philippe fait prononcer par des évêques la nullité de son mariage avec Ingeburge. Ce fut un parlement plutôt qu'un concile. La reine en appela au saint Siége.

Concile de Dalmatie, 1199, où l'archevêque de Dioclée, assisté de deux légats et de six évêques, publie douze canons qui tendent à réformer les abus et à établir en Dalmatie les usages de Rome.

Concile de Vienne, en Dauphiné, 1200. Dans celui qui se tint l'année précédente à Dijon, le légat Pierre de Capoue y avoit instruit la cause d'Ingeburge et de Philippe-Auguste, mais la sentence n'avoit pas été rendue, quoiqu'il fût assisté de quatre archevêques et de dix-huit évêques français. Il la prononça à Vienne qui étoit du territoire de l'empire, et publia sur toutes les terres du roi l'interdit fameux qui fut rigoureusement observé et dura huit mois : il ne fut levé qu'après que Philippe eut repris sa femme légitime.

Concile d'Arles, 1205, par le légat Pierre de Castelnau. On y dressa des reglements pour le gouvernement de cette église.

Concile de Montélimar, de Valence et de Saint-Gilles, 1209, où il fut question des crimes et de l'absolution du comte de Toulouse. Dans celui de Saint-Gilles, le comte fut absous par le légat Milon qui exigea de lui de nouveaux serments et une pénitence publique, puisqu'il étoit relaps et que ses crimes étoient notoires.

Concile de Northampton, 1211, où le légat excommunie en face le roi Jean, sur le refus que fit ce prince de satisfaire à l'Eglise.

Concile de Paris, 1213, où le légat Robert de Courçon publie différents statuts pour la réformation du clergé séculier et régulier. On y condamne un abus qui consistoit à dire plusieurs messes de différents sujets, l'une après

[1] Les actes ne font pas la moindre mention de ce prétendu consentement. Voir le texte que nous avons retouché dans l'auteur, et la note pag. 410.

Concile de Rouen, 1231. Parmi cinquante-deux réglements de discipline, on ordonne de raser entièrement les *clercs ribauds*, pour faire disparoître sur eux la tonsure. Et on défend aux diacres de donner l'eucharistie aux malades, de baptiser, d'entendre les confessions, sinon à défaut d'un prêtre. Ces confessions, faites aux diacres ou même aux laïques, n'étoient point sacramentelles, mais seulement des préliminaires et des signes de pénitence.

Conciles de Laon, de Noyon et de Saint-Quentin, 1233. Les évêques de cette province, dans un différend avec saint Louis pour quelque conflit de juridiction, ayant jeté un interdit, les chapitres des cathédrales réclamèrent, parce qu'on n'avoit pas demandé leur consentement. L'interdit fut révoqué dans le second des deux conciles qui se tinrent à Saint-Quentin, et l'on y déclara que les évêques ne pouvoient rien ordonner de semblable sans la participation de leurs chapitres. L'évêque de Beauvais, particulièrement intéressé dans cette affaire, appela au pape : mais il mourut avant le jugement, et son successeur leva l'interdit. Quelques chronologistes placent en 1232 les deux premiers de ces conciles, tenus en carême, sans faire attention que l'année ne commençoit alors qu'à Pâques.

Assemblée de Francfort, 1234, composée d'évêques et de seigneurs. On y rejeta la forme de procéder contre les hérétiques, introduite par le docteur Conrad de Marpourg, qui avoit donné la croix, afin de poursuivre les hérétiques stadings.

Concile d'Arles, 1234, dont le 21.e canon défend à qui que ce soit de faire son testament qu'en présence de son curé, parce que ceux qui favorisoient les hérétiques faisoient des legs à leur profit.

Concile de Narbonne, 1235, sur l'inquisition. On y règle les pénitences à imposer aux hérétiques et à leurs fauteurs. Les prélats l'assemblèrent pour y répondre aux consultations que les dominicains inquisiteurs leur avoient adressées.

Concile de Reims, de Compiègne, de Senlis, 1235. Les prélats avoient fait à saint Louis des remontrances sur certains articles qui blessoient, selon eux, la liberté de l'Eglise. Les seigneurs étoient d'un avis contraire; ce qui donna lieu au roi de rendre une ordonnance portant que ses vassaux et ceux des seigneurs ne seront point tenus de répondre (en matière civile) devant les tribunaux ecclésiastiques; et que si le juge ecclésiastique les excommunie pour ce sujet, il sera lui-même contraint par la saisie de son temporel à lever l'excommunication. Nouvelles réclamations, interdit jeté à Senlis sur le domaine du roi dans la province de Reims. Le roi arrêta cette affaire en rendant, l'année suivante, un jugement favorable au Métropolitain.

Concile de Tours, 1236. On y défendit sévèrement aux croisés et aux autres chrétiens de tuer, de frapper ou de tourmenter autrement les juifs dans leurs personnes ou dans leurs biens.

Concile de Londres, 1237, pour faire dater exactement tous les actes publics, qui auparavant ne l'étoient point en Angleterre, à la réserve des chartes royales.

Concile de Trèves, 1238. On y abolit le privilége nommé *année de grâce*, c'est-à-dire le pouvoir qu'avoient les bénéficiers de disposer d'une année du revenu de leurs bénéfices après leur mort.

Concile de Laval dans le Maine, 1240. On y defendit de donner aux religieux leur vestiaire en argent.

Concile de Vorchester, 1240, où l'on trouve des articles remarquables. On y ordonne de baptiser sous condition, dans le cas de doute, mais toujours avec les trois immersions. On veut que les enfants soient présentés l'année de leur naissance, pour être confirmés. On

défend aux prêtres de célébrer deux messes en un jour, sinon à Noël, à Pâques, pour un enterrement, ou pour une grande nécessité.

Concile de Tarragone, 1242, sur la manière de rechercher, de punir et d'absoudre les hérétiques. Saint Raimond de Pegnafort, alors pénitencier de l'Eglise de Rome, assistoit à ce concile.

Concile d'Odensée, en Danemarck, 1245. On y fit plusieurs canons contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques et contre ceux qui méprisoient les cérémonies de l'Eglise.

Treizième concile général, premier de Lyon, 1245, depuis le 28 juin jusqu'au 17 du mois de Juillet suivant. Avec le pape Innocent IV, il s'y trouva 140 évêques, les députés des chapitres, et plusieurs procureurs des prélats absents. Les patriarches latins de Constantinople, d'Antioche et d'Aquilée ou de Venise y étoient en personne. Ce fut dans cette auguste assemblée, mais sans son approbation, que le pape déposa l'empereur Frédéric II, puisque cet étrange décret n'est pas revêtu de la clause, *avec l'approbation du saint concile*, quoiqu'elle se trouve dans les autres. Ce fut encore dans ce concile, à ce que disent différents auteurs, qu'il fut réglé que les cardinaux porteroient le chapeau rouge. (V. ce concile dans le corps de l'ouvrage, pour rectifier ce que dit ici l'auteur.)

Concile de Béziers, 1246. On y donna aux inquisiteurs un réglement détaillé, qui, avec celui de Narbonne dressé huit à neuf ans auparavant, est le fondement des procédures observées depuis dans les tribunaux de l'inquisition.

Concile de Tarragone, 1247. Il y fut ordonné que les Sarrasins qui demandoient le baptême, demeureroient quelques jours chez le recteur de l'église, pour éprouver leur conversion. C'eût été bien peu sans doute que cette légère épreuve, comme on l'a malignement observé: mais on devoit supposer, comme tout porte à le croire, que ce n'étoit là qu'une dernière précaution, prise pour des raisons particulières afin de confirmer toutes les autres.

Concile de Breslaw, 1248. On y permit aux Polonais l'usage de la viande, jusqu'au mercredi de la Quinquagésime; leur coutume, avant cette dispense, étant de s'en abstenir depuis la Septuagésime.

Concile de Valence, en Dauphiné, 1248, où quatre archevêques et quinze évêques présidés par deux cardinaux prononcent de nouveau excommunication contre Frédéric *ci-devant empereur* et contre tous ceux dont il reçoit faveur, secours ou conseil. Ce concile étoit omis à dessein, parcequ'il contredit la remarque de l'auteur sur celui de Lyon, 1245. Voir la note dans ce volume, p. 496.

Concile de Schening en Suède, 1248 ou 1249. On y décerna des peines contre les clercs concubinaires.

Concile de Muldorf, 1249. L'archevêque de Saltzbourg et trois autres évêques qui composoient ce concile, voulurent obliger le duc de Bavière à se declarer contre l'empereur Frédéric II; ce qu'il refusa. On ne jugea point à propos de le pousser plus loin d'abord; et on lui accorda un délai pour délibérer

Concile de Sens, 1252, par l'archevêque et six évêques, qui adressèrent à Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, une monition canonique pour l'engager à cesser de s'emparer des biens ecclésiastiques acquis depuis quarante ans dans son comté.

Concile de Saumur, 1253, où l'on condamna les mariages clandestins.

Concile de Tarragone, 1253. On y régle que les prêtres pourront s'absoudre réciproquement de l'excommunication mineure; que les évêques absoudront les excommuniés dans leur diocèse, et les archevêques dans toute leur province.

Concile de Château Gonthier, 1254, où il

est ordonné qu'on doit se conformer à la constitution de Grégoire IX touchant les rescrits de Rome.

Concile d'Albi, tenu en 1255, quoiqu'il porte la date de 1254. Il fut postérieur à la mort d'Innocent IV, puisque ce pape y est qualifié pontife de bonne mémoire. Ainsi on doit le rapporter au carême de 1255, nonobstant sa date, qui provient de la manière ancienne de commencer l'année. On y dressa 72 canons, pour l'extirpation de l'hérésie et rétablir la discipline.

Concile de Paris, 1255, par l'archevêque de Sens et cinq autres évêques. On y condamne les meurtriers d'un chanoine de Chartres au bannissement pour cinq ans et à la privation perpétuelle de leurs bénéfices.

Concile de Bordeaux, 1255. Il statue qu'on ne donnera point d'hosties consacrées aux enfants le jour de Pâques, mais seulement du pain béni. C'est que, suivant l'ancien usage que les Grecs ont toujours conservé, on donnoit l'eucharistie aux enfants, dès qu'ils avoient reçu le baptême.

Concile de Londres, 1257, où l'on dressa cinquante articles conformes, dit le continuateur de Matthieu Paris, à ceux pour lesquels saint Thomas de Cantorbéri avoit combattu.

Concile de Danemarck, 1257, où l'on fit quatre canons pour arrêter les violences que le roi et les seigneurs exerçoient contre les évêques. Ces canons furent confirmés par le pape Alexandre IV.

Concile de Montpellier, 1258. On y dressa dix canons pour le maintien de la discipline et de la liberté ecclésiastique, et pour mettre des bornes aux usures des juifs. On y permit au Sénéchal de Beaucaire d'arrêter les clercs surpris en flagrant délit, pour crimes punissables par les lois, à la charge de les remettre à la cour de l'évêque.

Concile de Cognac, 1260. On y voit que le peuple assistoit encore aux offices de la nuit.

Concile d'Arles, 1260 ou 1261. Il y est ordonné d'administrer et de recevoir à jeûn le sacrement de confirmation, excepté pour les enfants à la mamelle. Ce qui fait voir qu'on le donnoit encore aux petits enfants, comme il se pratique même aujourd'hui en différentes églises.

Conciles de Paris, de Lambeth, de Londres, de Béverlai, de Ravenne et de Mayence, 1261. On y ordonne des prières, et l'on prend des mesures contre l'invasion des Tartares, qui ravageoient alors les provinces orientales de l'Europe.

Concile de Nantes, 1264, où l'on défend de promettre les bénéfices qui ne sont pas encore vacants, et où il est aussi défendu de servir plus de deux plats aux repas qu'on donne aux évêques dans les visites de leurs diocèses.

Concile de Paris, 1264, où saint Louis fit publier une ordonnance des plus rigoureuses contre les blasphèmes et les jurements.

Concile de Brême, 1266, contre le concubinage des clercs et la pluralité des bénéfices.

Concile de Vienne, en Autriche, 1267, par Gui, cardinal-légat. On y publie un décret contre les injustices et les violences qui se commettoient impunément pendant la vacance de l'empire.

Concile de Londres, 1268, par le légat Ottobon en présence de tous les prélats d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande On y publie 54 articles pour réparer les désordres de la guerre civile et ramener l'exécution des canons. On y défend aux évêques de s'attribuer les fruits des églises vacantes, s'ils ne sont fondés en priviléges ou en coutume. Il paroît que c'est ici le commencement du *déport* et de *l'annate*.

Concile de Château-Gonthier, 1268. Parmi ses canons, il s'en trouve un qui défend aux baillifs et autres juges séculiers d'occuper les biens d'Eglise et d'y envoyer des *mangeurs*. Ces hom-

mes étoient ce que de notre temps on a appelé *garnisaires* ou *garnisonnaires*.

Concile II de Lyon, XVI[e] général, 1274. Il s'y trouva 500 évêques, 70 abbés, avec 1000 autres prélats, et Grégoire X y présida en personne. Les Grecs y abjurèrent leur schisme, se réunirent aux Latins, acceptèrent la foi de l'Église romaine, et reconnurent la primauté du pape. On fit ensuite quatorze constitutions, dont les plus remarquables sont la première pour le conclave, et la dernière pour arrêter la multiplication des ordres religieux.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE DU SIXIÈME VOLUME.

èrent la foi de l'E-
econnurent la pri-
fit ensuite quatorze
t les plus remar-
nière pour le con-
re pour arrêter la
rdres religieux.

UME.